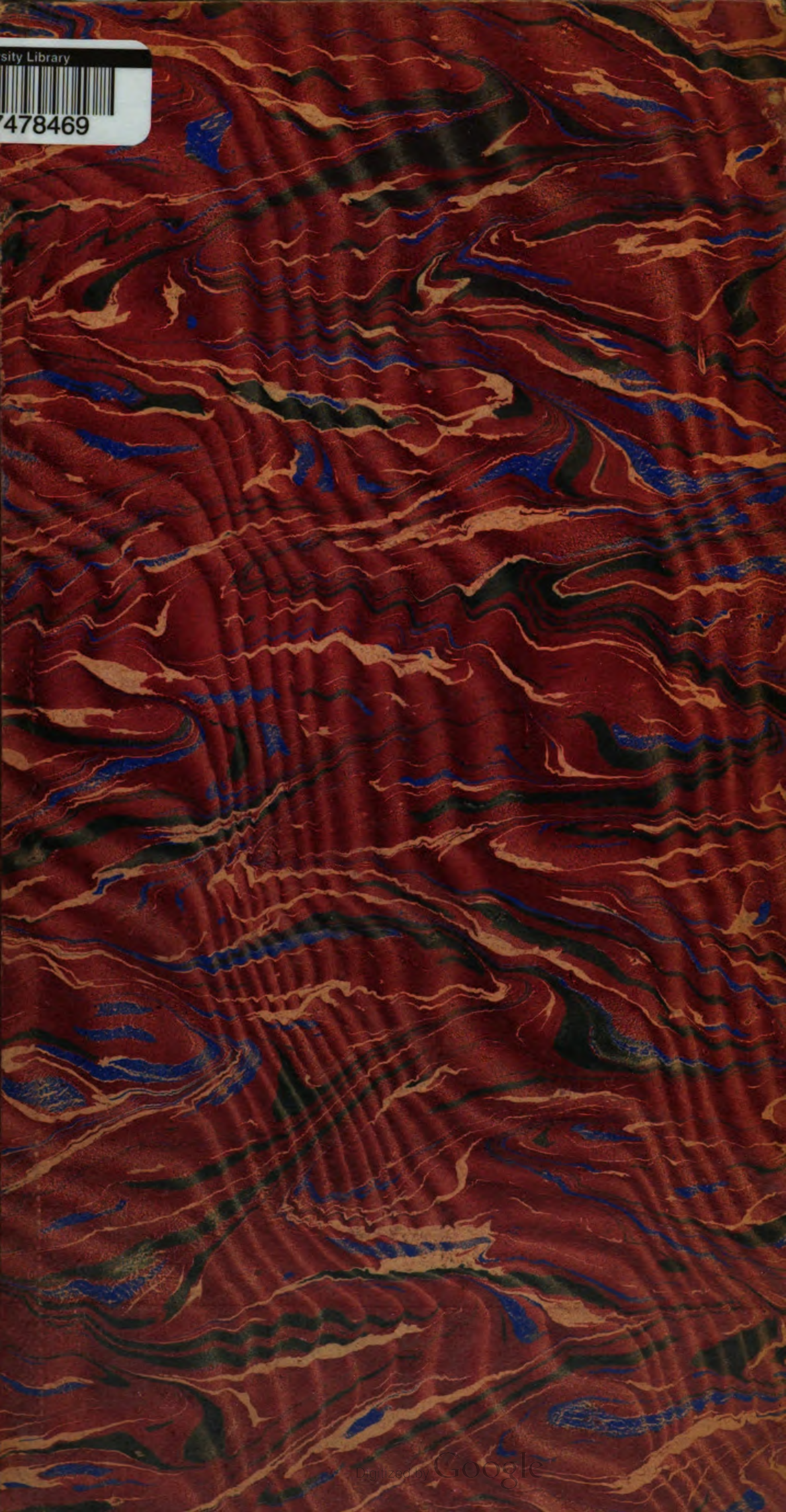
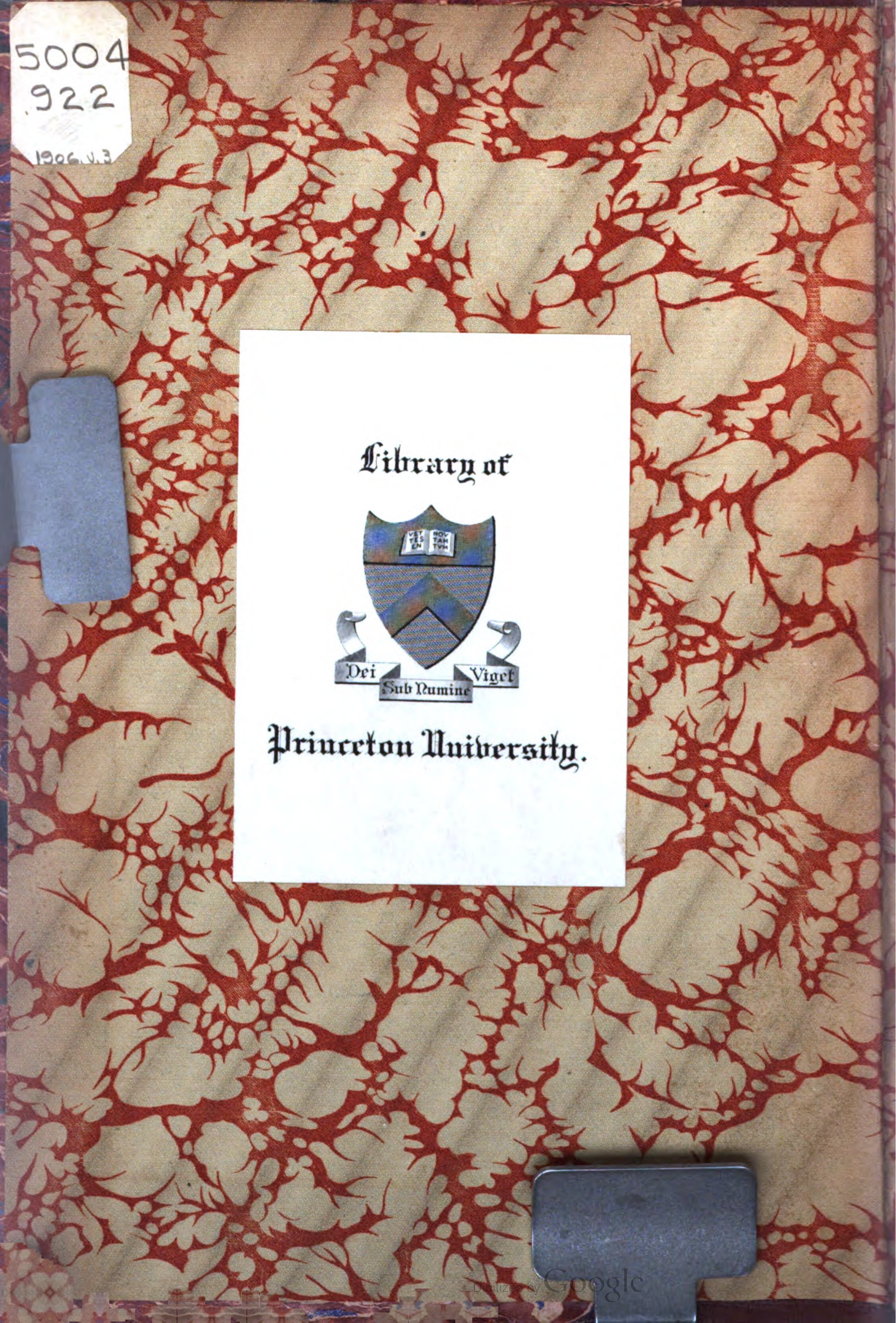



sity Library
7478469



5004
922
1906 v.3
Library of
Dei
Sub Numine
Viget
Princeton University.
Digitized by Google



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

---

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1906

LYON. — IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE, RUE DE LA QUARANTAINE, 18.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

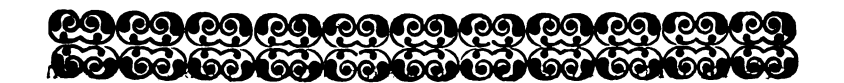
NOUVELLE SERIE. — TOME LIII.

---

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1906



ON S'ABONNE : A Lyon, FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat,
et à la librairie Emmanuel VITTE, place Bellecour, 3.
A Paris, à la succursale de la librairie Vitte, 14, rue de l'Abbaye (VIe arrond.).
A Londres, chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portmann Square, W. C.
A Madrid, chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A Montréal (Canada), chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.



ENCYCLIQUE DE PIE X

AUX ÉVÊQUES FRANÇAIS

SUR

LES ASSOCIATIONS CULTUELLES

Aux Vénérables Frères les Archevêque et Evêques de France.

PIE X, pape.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Nous venons Nous acquitter aujourd'hui d'une très grave obligation de notre charge, obligation assumée à votre égard lorsque Nous annonçâmes, après la promulgation de la loi de rupture entre la République française et l'Eglise, que Nous indiquerions en temps opportun ce qui Nous paraîtrait devoir être fait pour défendre et conserver la religion dans votre patrie.

Nous avons laissé se prolonger jusqn'à ce jour l'attente de vos désirs, en raison, non seulement de l'importance de cette grave question, mais encore et surtout de la charité toute particulière qui Nous lie à vous et à tous vos intérêts à cause des inoubliables services rendus à l'Eglise par votre nation.

Après avoir donc condamné, comme c'était notre devoir,

cette loi inique, Nous avons examiné avec le plus grand soin si les articles de ladite loi Nous laisseraient au moins quelque moyen d'organiser la vie religieuse en France de façon à mettre hors d'atteinte les principes sacrés sur lesquels repose la Sainte Eglise. A cette fin, il Nous parut bon de prendre l'avis de l'épiscopat réuni et de fixer pour votre assemblée générale les points qui devraient être le principal objet de vos délibérations. Et maintenant, connaissant votre manière de voir ainsi que celle de plusieurs cardinaux, après avoir mûrement réfléchi et imploré, par les plus ferventes prières, le Père des lumières, Nous voyons que Nous devons pleinement confirmer de notre autorité apostolique la délibération presque unanime de votre assemblée.

C'est pourquoi, relativement aux associations cultuelles telles que la loi les impose, Nous décrétons qu'elles ne peuvent absolument pas être formées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Eglise.

Mettant donc de côté ces associations que la conscience de notre devoir Nous défend d'approuver, il pourrait paraître opportun d'examiner s'il est licite d'essayer à leur place quelque autre genre d'association à la fois légal et canonique et préserver ainsi les catholiques de France des graves complications qui les menaçent à coup sûr.

Rien ne Nous préoccupe, rien ne Nous tient dans l'angoisse autant que ces éventualités et plût au ciel que Nous eussions quelque faible espérance de pouvoir, sans heurter les droits de Dieu, faire cet essai et délivrer ainsi nos fils bien-aimés de la crainte de tant et d'aussi grandes épreuves; mais comme cet espoir nous fait défaut, la loi restant telle qu'elle, Nous déclarons qu'il n'est point permis d'essayer cet autre genre d'association, tant qu'il ne constera pas d'une façon certaine et légale que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife romain et des évêques comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement dans lesdites associations en pleine sécurité.

Vouloir le contraire Nous ne le pouvons pas sans trahir la sainteté de notre charge, sans amener la perte de l'Eglise de France.

Il vous reste donc, à vous Vénérables Frères, de vous mettre à l'œuvre et de prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens pour disposer et organiser le culte religieux. Nous ne vous ferons jamais, en chose si importante et si ardue, attendre notre concours. Absent de corps, Nous serons avec vous par la pensée, par le cœur, et Nous vous aiderons en toute occasion de nos conseils et de notre autorité.

Ce fardeau que Nous vous imposons sous l'inspiration de notre amour pour l'Eglise, et pour votre patrie, prenez-le courageusement et confiez tout le reste à la bonté prévoyante de Dieu dont le secours au moment voulu, Nous en avons la ferme confiance, ne manquera pas à la France.

Ce que vont être contre notre présent décret et nos ordres les récriminations des ennemis de l'Eglise, il n'est point difficile de le prévoir. Ils s'efforceront de persuader au peuple que Nous n'avons pas en vue uniquement le salut de l'Eglise de France, que nous avons eu un autre dessein étranger à la religion, que la forme de République en France Nous est odieuse et que Nous secondons pour la renverser les efforts des partis adverses, que Nous refusons aux Français ce que le Saint-Siège a sans difficultés accordé à d'autres.

Ces récriminations et autres semblables, qui seront, comme le font prévoir certains indices, répandues dans le public pour irriter les esprits, Nous les dénonçons d'ores et déjà et avec toute notre indignation comme des faussetés. Et il vous incombe, à vous Vénérables Frères ainsi qu'à tous les hommes de bien, de les réfuter pour qu'elles ne trompent point les gens simples et ignorants.

En ee qui regarde l'accusation spéciale contre l'Eglise d'avoir été ailleurs qu'en France plus accommodante dans un cas semblable, vous devez bien expliquer que l'Eglise en a agi de la sorte parce que toutes différentes étaient les situations et parce que surtout les divines attributions de la hiérarchie étaient dans une certaine mesure sauvegardées. Si un Etat quelconque s'est séparé de l'Eglise en laissant à celle-ci la ressource de liberté commune à tous et la libre disposition de ses biens, il a sans doute et à plus d'un titre agi injustement,

mais on ne saurait pourtant dire qu'il ait fait à l'Eglise une situation entièrement intolérable.

Or il en est tout autrement aujourd'hui en France. Là, les fabricateurs de cette loi injuste ont voulu en faire une loi, non de séparation, mais d'oppression.

Ainsi, ils affirmaient leur désir de paix, ils promettaient l'entente, et ils font à la religion du pays une guerre atroce. Ils jettent le brandon des discordes les plus violentes et poussent ainsi les citoyens les uns contre les autres, au grand détriment, comme chacun le voit, de la chose publique elle-même.

Sûrement, ils s'ingénieront à rejeter sur Nous la faute de ce conflit et des maux qui en seront la conséquence, mais quiconque examinera loyalement les faits dont nous avons parlé dans l'Encycliqne *Vehementer*, saura reconnaître si Nous méritons le moindre reproche, Nous qui, après avoir supporté patiemment par amour pour la chère nation française injustices sur injustices, sommes finalement mis en demeure de de franchir les saintes et dernières limites de notre devoir apostolique et déclarons ne pouvoir les franchir, ou si plutôt la faute appartient tout entière à ceux qui, en haine du nom catholique, sont allés jusqu'à de telles extrémités.

Ainsi donc, que les hommes catholiques de France, s'ils veulent vraiment Nous témoigner leur soumission et leur dévouement, luttent pour l'Eglise selon les avertissements que Nous leur avons déjà donnés, c'est-à-dire avec persévérance et énergie, sans agir toutefois d'une façon séditieuse et violente. Ce n'est point par la violence, mais par la fermeté, qu'ils arriveront, en s'enfermant dans leur bon droit comme dans une citadelle, à briser l'obstination de leurs ennemis. Qu'ils comprennent bien, comme Nous l'avons dit et le répétons encore, que leurs efforts seront inutiles s'ils ne s'unissent pas dans une parfaite entente pour la défense de la religion.

Ils ont maintenant Notre verdict au sujet de cette loi néfaste. Ils doivent s'y conformer de plein cœur et, quels qu'aient été jusqu'à présent, durant la discussion, les avis des uns ou des autres, que nul ne se permette, Nous les en conjurons tous, de blesser qui que ce soit sous prétexte que sa

manière de voir était la meilleure. Ce que peuvent l'entente des volontés et l'union des forces, qu'ils l'apprennent de leurs adversaires et, de même que ceux-ci ont pu imposer à la nation le stigmate de cette loi criminelle, ainsi les Nôtres par leur entente pourront l'effacer et le faire disparaître. Dans la dure épreuve de la France, si tous ceux qui veulent défendre de toutes leurs forces les intérêts suprêmes de la patrie travaillent comme ils le doivent, unis entre eux, avec leurs évêques et Nous-même, pour la cause de la religion, loin de désespérer du salut de l'Eglise de France, il est à espérer, au contraire, que bientôt elle sera rehaussée à sa dignité et à sa prospérité première.

Nous ne doutons aucunement que les catholiques ne donnent entière satisfaction à Nos prescriptions et à Nos désirs. Aussi, chercherons-Nous ardemment à leur obtenir, par l'intercession de Marie la Vierge Immaculée, le secours de la divine bonté.

Comme gage des dons célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous accordons de grand cœur à vous, Vénérables Frères, et à toute la nation française la bénédiction apostolique.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 10 *août, fête de saint Laurent martyr, de l'an* 1906, *quatrième de notre pontificat.*

PIUS. PP. X.

*
* *

C'est avec le double sentiment d'une respectueuse soumission et d'une joyeuse gratitude que nous nous inclinons devant l'acte souverain de Pie X, repoussant hors de l'Eglise l'association cultuelle, telle que voulait nous l'imposer le législateur français de 1905.

Gardien incorruptible de la Constitution de l'Eglise, le pape ne pouvait, même pour des considérations dites très politiques, la laisser violer dans son principe fondamental.

Dans l'Eglise, le pouvoir descend de Dieu par les organes que le Christ a établis : le pape et les évêques ; il ne vient

pas du peuple, comme dans les démocraties modernes. Or ce principe la loi de séparation le méconnaissait en méconnaissant l'autorité du pape et des évêques pour y substituer l'autorité légale d'un Conseil élu par l'Assemblée générale des fidèles. L'association cultuelle, responsable en dernière analyse devant le seul Conseil d'Etat, n'était qu'un piège dans lequel l'Eglise de France devait mourir lentement et par successives extinctions. Basée sur la spoliation pure et simple de nos biens, sur le mépris du droit international, sur la méconnaissance de la Papauté, sur la tyrannie césarienne de l'Etat en matière religieuse, elle brisait l'unité de l'Eglise, ouvrait la porte à toutes les querelles de clocher et à tous les schismes, faisait à nos paroisses, détachées les unes des autres et du tronc central, une vie précaire qui aurait fini dans la honte et la misère et préparait à la Franc-Maçonnerie une victoire qu'elle escompte depuis trente ans. Après avoir pesé ces conséquences, comme on pèse toutes choses à Rome, avec maturité et sous l'assistance du Saint-Esprit, le pape a préféré la liberté de la misère et de la souffrance. Nous osons lui exprimer très humblement notre vive reconnaissance de nous avoir sauvés du déshonneur en face de nos ennemis et de nous avoir jugés dignes de souffrir pour celui qui a dit : « Ne craignez pas, j'ai vaincu le monde. » C'est dans cet esprit que nous attendons les décisions pratiques de nos évêques. Nous les exécuterons, avec le secours de Dieu, sans faiblir, assurés que l'aube du salut et de la liberté se lève dès ce jour pour les catholiques de France.

R. P.



LA VENUE

DE

SAINT JEAN A ÉPHÈSE

Suite (1)

---

*
* *

L'hypothèse de la confusion des deux Jean ne compenserait, d'une certaine manière, son insuffisance, pour ne pas dire son manque absolu, de fondement, du côté de l'existence du presbytre Jean à Ephèse, que si l'état de la tradition, concernant la résidence de l'apôtre en cette ville, obligeait positivement, du moins autorisait raisonnablement, à croire à une confusion de personnages. Or, tel n'est pas le cas, ou plutôt il est exactement le contraire. La tradition en faveur du séjour éphésien de saint Jean se présente dans des conditions telles, qu'elles garantissent fermement son exactitude et interdisent tout doute sérieux au sujet de sa vérité.

Ce qui en fait tout d'abord la valeur exceptionnelle, c'est que, au dernier quart du second siècle, elle ne se constate pas seulement chez des écrivains éloignés de l'Asie Mineure, comme Tertullien de Carthage, Clément d'Alexan-

(1) Voir les numéros de juillet et d'août.

drie, ou Irénée de Lyon, qui étaient d'ailleurs en relation avec cette région asiatique (1), mais en Asie Mineure même et jusque dans Ephèse.

Dans cette dernière ville, on a la conviction de posséder le tombeau de « Jean, celui qui reposa sur la poitrine du Seigneur » (2). Par cette expression, Polycrate désigne clairement le personnage qui, dans le quatrième Evangile, apparaît comme « le disciple que Jésus aimait ». Or, nous aurons occasion de le prouver, quelque idée que l'on se fasse de l'historicité de l'Evangile johannique, le disciple bien-aimé de Jésus ne peut être qu'un apôtre, et par conséquent le Jean d'Ephèse l'apôtre Jean. Pour supposer, avec MM. Delff, Bousset, Von Soden (3), qu'il est un simple disciple, il faudrait admettre que d'autres que les apôtres assistèrent à la dernière Cène, et qu'à la même table, à côté de l'apôtre Jean, se trouvait un disciple du même nom, qui aurait bénéficié de la prédilection particulière du Sauveur et joué un rôle supérieur à celui de Pierre lui-même. L'hypothèse ne peut se soutenir sérieusement, et il est tout à fait invraisemblable que l'évêque d'Ephèse ait songé à un disciple de cette sorte. L'on peut donc regarder comme certain, avec l'immense majorité des critiques, y compris MM. Harnack, Schmiedel, J. Réville et Loisy (4), que le Jean de la dernière Cène, mentionné par Polycrate, est le même Jean que saint Irénée tient incontestablement pour l'apôtre, tout en l'appelant également, par allusion aux termes de son Evangile, « le disciple du Seigneur, celui qui reposa sur sa poitrine ».

Or, l'affirmation de Polycrate n'est pas celle d'un écrivain quelconque et sans autorité. C'est le témoignage de l'évêque même d'Ephèse, depuis longtemps résidant en cette ville, où vécut le Jean qui a si fortement impressionné la tradition asiate. Polycrate parle de ses « cheveux blancs »;

(1) Voir ci-dessus, p. 401 sq.
(2) Ci-dessus, p. 404.
(3) Ci-dessus, p. 423 sq.
(4) Ci-dessus, p. 424, note 1. Cf. Jülicher, 324; Corssen, 209; Drummond, 210; Stanton, 229.

il a, dit-il, « soixante-cinq ans dans le Seigneur » (1) ; à supposer qu'il faille compter ces années à partir de sa naissance, et non de son baptême, il a dû naître autour de 125 (2) ; ses souvenirs peuvent donc se reporter facilement vers les années 140-150, à l'époque où vivaient encore les propres disciples de Jean d'Ephèse, tels que Polycarpe de Smyrne et Papias d'Hiérapolis.

Polycrate n'est d'ailleurs pas un isolé : il appartient à une famille riche en traditions chrétiennes. « Sept de mes proches, dit-il, ont été évêques ; je suis le huitième » et « j'ai été en rapport avec plusieurs d'entre eux ». Aussi invoque-t-il expressément ces « souvenirs de famille » (3). Personne ne doute qu'il n'ait été également en communion avec la tradition alors implantée à Ephèse : ce qu'il exprime, en écrivant au pape Victor, n'est évidemment pas une opinion personnelle, c'est la tradition qui a cours autour de lui, donc celle même des anciens de la ville qui ont connu les témoins immédiats du célèbre Jean. Enfin, sur ce point comme sur le reste, il est incontestablement en accord avec tous ces évêques d'Asie Mineure qui partagent sa pratique quartodécimane. « Ils sont avec moi », dit-il, « je les ai convoqués », comme on m'a demandé de le faire, et « ils ont donné leur approbation à ma lettre » (4).

Ce que représente l'affirmation de Polycrate, c'est donc la tradition vivante des Eglises de l'Asie Mineure, et plus spécialement de celle d'Ephèse. Il faut dès lors admettre que l'identité de Jean d'Ephèse avec l'apôtre Jean était une conviction établie, une croyance publique et traditionnelle, aux lieux mêmes qu'avait illustrés moins d'un siècle auparavant le personnage en question. Est-il croyable que, dans les conditions précises où cette identification se présente, elle puisse reposer sur une simple confusion ?

On prétend (5) sans doute découvrir, dans la même

(1) Dans Eusèbe, *H. E.*, V, xxiv.
(2) Harnack, 223 ; Loisy, 29, note 8, cité ci-dessus, p. 425.
(3) Dans Eusèbe, *loc. cit.*
(4) *Ibid.*
(5) Voy. ci-dessus, p. 424.

lettre de Polycrate, une confusion analogue entre Philippe l'apôtre et Philippe l'évangéliste. Mais, à supposer que cette dernière méprise ait été réelle (1), il n'y aurait pas une parité véritable dans les deux cas. Le Philippe dont parle Polycrate, en effet, ne paraît pas avoir joué de rôle important dans les Eglises d'Asie Mineure : les traditions asiates ne mentionnent que son nom ; Polycrate lui-même note simplement qu'il repose à Hiérapolis ; et sans doute y est-il mort de bonne heure, car il le cite en premier parmi les grands hommes décédés en Asie, et l'on ne peut guère douter, à voir les titres magnifiques dont est qualifié ensuite l'apôtre Jean, que son énumération ne soit faite selon l'ordre chronologique, plutôt que selon l'ordre de dignité (2). Philippe d'Hiérapolis n'est donc, à tout prendre, qu'un personnage secondaire dans la tradition asiate. Par ailleurs, on connaît sûrement deux personnages de ce nom, et que leur dignité rendait également recommandables : l'un faisait partie des douze apôtres, l'autre des sept diacres. On pourrait donc, à la rigueur, comprendre que le diacre, hautement relevé dans l'histoire primitive par le livre des Actes, ait été confondu avec l'apôtre portant le même nom.

Tout autre est le cas de Jean d'Ephèse. Il s'agit ici d'un personnage qui a tenu dans les Eglises d'Asie Mineure une place unique, qui a marqué d'une façon incomparable son empreinte dans la tradition éphésienne, qui a étonné de sa longue vieillesse la cité même qu'administrait Polycrate et y est mort moins de cinquante ans avant que celui-ci n'atteignît l'âge d'homme. D'un autre côté, dès lors que Jean le presbytre est plutôt à ranger parmi les mythes, l'histoire ne connaît pas de personnage de même nom et de dignité approchante, qui ait pu être confondu avec l'apôtre Jean. Supposée réelle, la confusion des deux Philippe ne constituerait donc pas une présomption fondée contre l'identification de Jean d'Ephèse avec l'apôtre.

(1) Cela est admis de Zahn, *Forschungen*, 162-174 ; Van Hoonacker, 229 ; Calmes, 58.
(2) Jülicher, 324.

A peine pourrait-on en inférer la simple possibilité d'une méprise semblable, et le reste de la tradition antérieure à Polycrate, celle de saint Justin et de saint Polycarpe en particulier, serait encore là pour attester que cette possibilité pure ne saurait devenir une probabilité.

Au surplus, il n'est pas établi que la donnée de Polycrate repose sur une confusion réelle. Bien plutôt elle paraît correspondre à une tradition asiate authentique. Elle est attestée, en effet, en dehors de l'évêque d'Ephèse, par Clément d'Alexandrie, et déjà par Papias. « Iront-ils jusqu'à condamner les apôtres? » s'écrie Clément, à propos de certains hérétiques qui réprouvent le mariage. « Pierre et Philippe ont eu des enfants ; Philippe a même donné des époux à ses filles (1). » A en juger par ce dernier détail, le témoignage de Clément d'Alexandrie paraît bien indépendant du livre des Actes et de Polycrate lui-même. M. Harnack l'estime fondé sur une tradition d'Asie Mineure (2). Au rapport d'Eusèbe, Papias parlait également des filles de l'apôtre Philippe comme ayant résidé en Asie, et il déclarait tenir d'elles l'histoire merveilleuse d'une résurrection de mort, survenue en son temps (3). Il semble donc bien que la tradition asiate ne connaît que Philippe l'apôtre, et qu'elle a en Papias un témoin hors de pair, puisque l'évêque d'Hiérapolis a connu personnellement les filles de Philippe et a été ainsi dans les meilleures conditions pour identifier le personnage de ce nom (4).

(1) EUSÈBE. *H. E.*, III, xxx.
(2) HARNACK, 669, note 1.
(3) EUSÈBE, *H. E.*, III, xxxix. Eusèbe ne cite pas en propres termes Papias, mais il affirme néanmoins que celui-ci « déclare tenir cette histoire des filles de Philippe », et c'est à ce propos que lui-même rappelle expressément « le séjour de Philippe *l'apôtre* avec ses filles à Hiérapolis. » On a tout lieu de croire qu'il ne s'est point mépris sur le texte ni sur la pensée réelle de Papias.
(4) La donnée de Polycrate est estimée correcte par RENAN, *Les Apôtres*, 1866, p. 151, note 1 ; *L'Antéchrist*, 564 ; HILGENFELD, *Historisch-kritische Einleitung in das N. T.*, 1875, p. 399, note 1 ; LIGHTFOOT, *S. Paul's Epistles to the Colossians and Philemon*, 1875, p. 45, note 3 ; DRUMMOND, 227 ; STANTON, 231 ; STRONG, art. *John the Apostle* (*Life and Theology of*), dans le *Dict of the Bible*. t. II, 1899, p. 683[a] note 1.

Faudra-t-il pour cela rejeter le passage des Actes, relatif aux filles de l'évangéliste, et, avec Renan (1), le déclarer interpolé? Cela n'est point nécessaire : les deux données ne s'excluent pas forcément; elles peuvent avoir l'une et l'autre leur valeur propre et indépendante. Polycrate connaît sans doute ce diacre Philippe que les Actes appellent « l'évangéliste, l'un des sept ». Peut-être même est-ce parce qu'il le connaît bien et le sait généralement connu, qu'il a soin d'en distinguer expressément le Philippe d'Asie Mineure, en précisant : « celui qui était des douze apôtres ». Peut-être aussi est-ce parce que l'auteur des Actes, en parlant du diacre Philippe, mentionne ses « quatre filles vierges, prophétisant », que lui-même rappelle, à la gloire de l'Asie Mineure, les filles non moins recommandables du Philippe d'Hiérapolis. En tout cas, plusieurs particularités montrent bien qu'il n'utilise point, au profit de l'apôtre, une donnée concernant en réalité le diacre. Tout d'abord, en parlant de ses filles, il ne les suppose aucunement au nombre de quatre. « Deux de ses filles, dit-il, ont vieilli dans la virginité, et son autre fille, » — comme s'il en avait eu seulement trois, et comme si celle-ci n'était pas restée vierge (2) — « après avoir vécu selon l'Esprit-Saint, repose à Ephèse. » D'autre part, on ne voit pas que Polycrate laisse le moins du monde soupçonner leur qualité de prophétesses. Le rapport avec l'Esprit Saint n'est établi que pour une seule d'entre elles, et encore la formule exprime-t-elle tout autre chose que le don de prophétie (3). C'est manifestement pour la relever à côté de ses sœurs restées vierges, et pour montrer qu'elle ne leur a pas été inférieure en dignité, que lui est appliqué l'éloge personnel d'une vie passée dans l'Esprit-Saint. Cela

(1) Renan, *loc. cit.*

(2) C'est sans doute à cette troisième fille que Clément d'Alexandrie fait allusion, lorsque, en termes généraux, motivés par sa thèse, il affirme que l'apôtre Philippe a donné ses filles en mariage. Voy. ci-dessus, p. 15.

(3) Dans la même lettre au pape Victor, Polycrate applique une formule identique à l'éloge de Méliton de Sardes : *τὸν ἐν ἁγίῳ Πνεύματι πάντα πολιτευσάμενον*; et une formule très semblable à lui-même : *ἐν Κυρίῳ Ἰησοῦ πάντοτε πεπολίτευμαι.*

n'en fait ressortir que davantage le silence gardé sur la grâce prophétique. Tout semble donc garantir que l'évêque d'Ephèse avait, au sujet de Philippe l'apôtre et de ses filles, des renseignements tout à fait indépendants, et que, pour sa part, il distinguait fort bien de ceux qui concernaient l'évangéliste (1).

Mais, si Polycrate ne s'est point mépris sur le Philippe d'Asie Mineure, peut-on attribuer à l'influence légendaire la notice qu'il consacre à l'apôtre Jean ? Il ne semble pas davantage.

Trois titres sont donnés à Jean d'Ephèse : ceux de « prêtre », de « martyr » et de « docteur ». Or, au sentiment de M. H. Holtzmann (2) et, après lui, de M. J. Réville (3) et de M. Loisy (4), le titre de « docteur » se rapporte au maître qu'exaltait Polycarpe, le titre de « martyr » ou de « témoin » vise, non une mort sanglante, mais soit le martyre de l'eau bouillante, soit simplement le témoignage que l'auteur de l'Apocalypse (5) déclare avoir rendu au Christ Jésus. Seule, la qualification de « prêtre portant la lame d'or » paraît à ces mêmes critiques œuvre de la légende (6).

Il semble bien cependant que cette notice ne serait réellement légendaire que si Polycrate avait voulu présenter Jean comme un véritable grand-prêtre juif, qui aurait effectivement porté l'insigne du souverain pontificat (7). Or rien ne permet de supposer que telle ait été la pensée de

(1) La confusion entre les deux Philippe et leurs filles n'apparaît que postérieurement à Polycrate, chez Proclus, dont Eusèbe, *H.E.*, III, xxxi. cite un fragment de son Dialogue avec Caïus. La confusion était facile à qui n'y prenait pas garde, et la preuve en est qu'Eusèbe lui-même, *loc. cit.*, tout en affirmant nettement que le Philippe d'Asie Mineure est l'apôtre, lui applique le passage des Actes qui se rapporte à l'évangéliste, l'un des Sept.

(2) H. Holtzmann, 474.

(3) J. Réville, 29.

(4) Loisy, 22, note 1.

(5) Apoc., I, 29

(6) Voy. ci-dessus, p. 425 sq.

(7) C'est ainsi qu'au dire de S. Epiphane, *Hær.* xxix, 4, lxxviii, 13, 14, Jacques, le frère du Seigneur, aurait été admis à pénétrer une fois l'an, avec le πέταλον, dans le Saint des Saints, parce qu'il était Nazaréen et apparenté à la famille sacerdotale.

l'évêque d'Ephèse. Il n'est pas même nécessaire de l'entendre en ce sens que Jean, sans avoir porté réellement la lame d'or, aurait eu droit à cet honneur, en qualité de membre d'une famille pontificale (1). Bien plutôt l'apôtre apparaît à Polycrate comme prêtre de la nouvelle alliance et pontife suprême des Eglises d'Asie : à ce titre, il a pu porter un insigne analogue à celui des grands prêtres juifs, pour marquer la consommation du sacerdoce d'Aaron dans le sacerdoce chrétien (2), comme aussi bien l'expression de Polycrate peut simplement représenter d'une façon symbolique la dignité éminente de l'apôtre, surintendant ecclésiastique de l'Asie Mineure (3). Ainsi comprise, sa sa notice ne dépend en aucune façon de l'idéalisation proprement légendaire.

L'interprétation qu'en proposent M. H. Holtzmann et M. Loisy repose sur une conception mystique en rapport avec la méthode d'exégèse adoptée par ces critiques : elle a toutes chances de ne pas correspondre à la pensée réelle de Polycrate et d'être même en dehors du monde d'idées habituel à cette époque. Fallût-il l'accepter, elle attesterait éloquemment l'impression profonde laissée par Jean d'Ephèse et l'idée extraordinaire que l'on s'en faisait, moins d'un siècle après sa mort, dans le milieu qu'il avait habité. Cela ne serait pas pour confirmer l'hypothèse que ce Jean était un simple presbytre et que bientôt on aurait oublié son identité réelle.

Ainsi, ni la confusion des deux Philippe, qui n'est pas établie et qui, même prouvée, ne motiverait pas une objection sérieuse, ni la notice sur le « pétalon », qui paraît étrangère à la légende et, en tout cas, est très accessoire au

(1) DELFF, 71, BOUSSET, 47, font cette conjecture au sujet de Jean le presbytre. ZAHN, *Forschungen*, 213, *Einleit*, 455, 467, imagine une hypothèse semblable à propos du fils de Zébédée. Cf. PLUMPTRE, *The general Epistle of St-James*, dans la *Cambridge Bible for Schools and Colleges*, p. 29, note 1.

(2) STRONG, 683 b, note 1.

(3) WEIZSÆCKER, 482 ; B. WEISS, *Das Johannes-Evangelium*, 6e éd., 1902, 2 ; LIGHTFOOT, *Saint Paul's Epistle to the Galatians*, 1865, p. 336 ; DRUMMOND, 209 sq. Cf. RENAN, *L'Antechrist*, 563. Comparez le langage de CLÉMENT D'ALEXANDRIE, cité ci-dessus, p. 402.

sens fondamental du passage, n'enlèvent sa valeur exceptionnelle à la donnée de Polycrate. Et il reste que cette donnée atteste formellement la tradition implantée, quelque quatre-vingts ans après la mort de Jean d'Ephèse, dans la ville même qui possède son tombeau et dans toute l'Asie Mineure. Weizsäcker a donc pu à bon droit souligner l'importance de ce témoignage. « C'est une tradition, dit-il, mais une tradition locale ; Polycrate avait le tombeau de l'apôtre sous les yeux (1). » Renan lui-même regardait cette donnée comme une des « bases solides » sur lesquelles repose la croyance au séjour éphésien de saint Jean (2). Il avait bien raison de dire qu' « il est grave de trouver à Ephèse au bout d'un siècle la tradition si nettement affirmée (3) ».

Ce qui confirme grandement le bien-fondé de cette tradition, c'est que nous pouvons en suivre les traces jusque près de sa source et que nous la trouvons, en Asie Mineure, exactement la même, vers le milieu du second siècle et dès l'an 130. Les montanistes, en effet, qui, vers 156, utilisent l'Apocalypse comme écrit apostolique et admettent ainsi le séjour de l'apôtre Jean en Asie Mineure (4), appartiennent à l'Eglise asiate de Phrygie. Saint Justin, qui observe la même attitude (5), peut également être regardé comme un témoin de la tradition asiate, et pour une époque plus ancienne : c'est en Asie Mineure, à Ephèse même, que, vers l'an 130, il s'est converti au christianisme, ou du moins a séjourné les premiers temps qui ont suivi sa conversion. « Il a été converti au christianisme, reconnaît M. J. Réville, dans le pays même où l'apôtre Jean est censé avoir exercé son long apostolat (6). » « Le *Dialogue avec Tryphon*, remarque M. Harnack, bien qu'élaboré entre 155 et 160, nous reporte, ainsi que Zahn l'a démontré, aux environs de

(1) Weizsæcker, 482.
(2) Renan, *L'Antechrist*, 569.
(3) Id., *ibid.*, 563.
(4) Voy. ci-dessus, p. 407. Cf. J. Réville, 63 ; Loisy, 18.
(5) Voy. ci-dessus, p. 407. Cf. les aveux des critiques, cités p. 427 et suiv.
(6) J. Réville, 68 ; cf. 38.

135, n'étant que le développement des controverses que Justin, déjà chrétien, eut effectivement à Ephèse vers cette époque (1). » On a donc toutes raisons de croire que la notice consacrée par saint Justin à Jean l'apôtre, auteur de l'Apocalypse, a été puisée par lui dans la tradition même d'Ephèse, au temps de sa conversion. « Justin, dit expressément M. Jülicher, regardait le Jean de Patmos et d'Ephèse comme le fils de Zébédée : il a fort bien pu acquérir cette opinion en Asie, où il a été converti (2). »

Voilà donc le fait très remarquable qu'il nous est donné de constater. La tradition du séjour éphésien de saint Jean, reconnue si générale et si ferme au dernier quart du second siècle, paraît établie déjà en Asie Mineure, autour de 155, et à Ephèse même, dès autour de l'an 130. Peut-on raisonnablement supposer la transformation légendaire d'un presbytre en apôtre, dans le milieu où le personnage avait laissé des souvenirs si profonds, à une époque où vivaient encore nombreux ceux qui l'avaient vu et entendu?

Une circonstance très digne d'attention contribue à donner à cette tradition sa signification pleine. C'est que, à côté de tant de témoignages positifs concernant le séjour de l'apôtre Jean en Asie, il ne se rencontre pas une seule attestation contraire. Les quartodécimans d'Asie Mineure s'autorisaient, en faveur de leur pratique régionale, de l'exemple laissé par saint Jean ; or on ne voit pas qu'aucun de leurs nombreux contradicteurs ait eu la pensée de les combattre sur ce terrain (3). Les Aloges eux-mêmes, si prompts à enlever aux montanistes l'appui des écrits johanniques, ne trouvèrent rien de mieux que d'attribuer ces ouvrages à Cérinthe, l'aversaire bien connu de Jean l'apôtre en Asie. « Ils ne semblent pas avoir contesté, avoue M. Loisy, que l'apôtre Jean fût venu à Ephèse (4). » Ils ne paraissent pas avoir davantage soupçonné l'existence d'un presbytre Jean, à qui l'on pût faire honneur de ces

(1) Harnack, 281.
(2) Jülicher, 324. Cf. Camerlynck, 60-62 ; Duchesne, 136 sq.
(3) Stanton, 234.
(4) Loisy, 19.

ouvrages. Cette attitude des adversaires mêmes des écrits johanniques achève bien de souligner, et la fermeté de la croyance asiate relative à l'apôtre Jean, et le silence absolu qui recouvre son prétendu homonyme (1).

Cependant, à côté d'une tradition déjà si probante, nous pouvons encore apporter le propre témoignage d'un contemporain de Jean d'Ephèse, son témoin direct et son disciple immédiat. Le témoignage de Polycarpe, observe Weizsäcker, « est plus qu'une tradition, c'est une attestation authentique (2). » Bien que transmis par l'intermédiaire de saint Irénée, ce témoignage se présente en des conditions qui ne permettent pas de mettre en doute sa véracité.

Que l'évêque de Lyon ait connu seulement Polycarpe dans un âge assez tendre, on peut sans doute l'accorder. Mais, ce qui est incontestable, et ce que reconnaissent d'ailleurs les critiques, c'est qu'au moment de ses relations avec le vieillard de Smyrne il était en état de bien observer et de bien retenir. Les expressions qu'emploie saint Irénée : « dans notre premier âge », « quand j'étais enfant » (3), n'ont pas le sens restreint qu'elles auraient en nos langues modernes ; elles peuvent s'étendre jusqu'à un âge de douze, de quinze, et même de dix-huit ans ; et les particularités de la lettre à Florinus obligent à leur donner cette exten-

(1) WEIZSÆCKER, *Das apostolische Zeitalter der christlichen Kirche*, 3e éd., 1902, p. 481 ; ZAHN, *Einleit.*, 450. M J. RÉVILLE, 48, a un aveu significatif, à propos de l'attribution de l'Apocalypse à saint Jean : « On s'explique assez facilement, dit-il, l'erreur commise par les hommes du second siècle, puisque pour eux une révélation faite à un serviteur du Christ nommé Jésus devait passer naturellement pour une révélation faite au seul Jean qui leur en parût digne et même *au seul qu'ils connussent véritablement* : Jean, fils de Zébédée, apôtre de Jésus-Christ. »

Comment dès lors M. VON SODEN, cité ci-dessus, p. 429, a-t-il pu affirmer que le presbytre Jean est aussi bien attesté que possible », tandis que l'apôtre n'apparaît dans la tradition qu'à la « fin du *troisième* siècle » ? On serait tenté de croire à un lapsus ; mais le critique insiste, p. 429 : « C'est seulement au *troisième* siècle que Jean d'Ephèse est appelée apôtre... Le *second* siècle ne connaissait absolument rien de Jean l'apôtre. » Voilà jusqu'où l'esprit de système peut conduire un critique indépendant !

(2) WEIZSÆCKER, 482.

(3) Voy. ci-dessus, pp. 405, 406 ; cf. 421.

sion (1). Dans ce document, que Renan appelle « une des plus belles pages de la littérature chrétienne au second siècle (2) », Irénée montre qu'il se souvient très nettement des circonstances de ses entretiens avec Polycarpe. Il a remarqué les prévenances de Florinus à l'égard de l'évêque de Smyrne. Il a encore devant les yeux l'endroit où s'asseyait le bienheureux vieillard. Il pourrait redire « sa démarche, ses habitudes, sa façon de vivre, les traits de son corps, sa manière d'entretenir l'assistance. » Surtout il se rappelle fort bien ses enseignements, et il est en état de les opposer hautement aux nouvelles doctrines adoptées par son compagnon de jeunesse.

Mais, si saint Irénée, lors de ses relations avec saint Polycarpe, a été capable d'observations aussi minutieuses, s'il en a gardé des souvenirs aussi circonstanciés, qu'il remémore avec précision à un propre témoin, n'a-t-il pas pu également discerner avec exactitude et retenir avec fidélité la qualité du maître dont Polycarpe se réclamait ? Or, il est certain que, pour l'évêque de Lyon, le Jean maître de Polycarpe n'est autre que le fils de Zébédée, et c'est bien ainsi qu'il le présente à Florinus lui-même, en lui rappelant que l'évêque de Smyrne tenait sa doctrine « des apôtres », et qu'il aimait à invoquer sa familiarité « avec Jean et les autres témoins oculaires du Seigneur (3) ».

(1) D'après Harnack, 325 sq., Irénée devait avoir de douze à quinze ans, et n'aurait pas eu, dans un âge plus avancé, d'autres rapports avec Polycarpe ; cf., ci-dessus, p. 421. D'après Zahn, *Forschungen*, 31 sq., Irénée aurait eu de treize à quinze ans, lorsqu'il entendit Polycarpe en compagnie de Florinus ; mais comme cela avait lieu en 129, et non en 154, comme pense Harnack, Irénée aurait, après cette époque et jusque vers 140, continué d'être en relations avec l'évêque de Smyrne et d'autres presbytres asiates. C'est pourquoi lorsqu'il s'adresse à d'autres qu'à Florinus, il dit avoir connu Polycarpe dans son « premier âge », ou sa « première jeunesse », ce qui, d'après Philon, *De Josepho*, 1, correspond à dix-sept ans, et d'après Irénée lui-même, cité ci-dessus, p. 404, note 6, pourrait aller jusque vers trente ans. Au sentiment de Stanton, 216, Irénée a connu Polycarpe entre dix-sept et vingt ans. Labourt, 65, parle également de dix-huit à vingt ans.

(2) Renan, *L'Antechrist*, 564. Voyez ci-dessus, p. 405 sq.

(3) Cf. Renan, *L'Antechrist*, 565 : « On voit qu'Irénée ne fait point ici appel, comme dans la plupart des autres passages où il parle du séjour de l'apôtre en Asie, à une tradition vague ; il retrace à Flori-

Les erreurs que l'on reproche à l'évêque de Lyon sont loin d'avoir la portée qu'on leur accorde et elles ne créent pas la moindre présomption fâcheuse contre l'identification exacte du maître de Polycarpe. A-t-on vraiment le droit de relever, en termes aussi méprisants que le fait M. J. Réville (1), l'inexactitude de la donnée d'après laquelle Polycarpe paraît établi évêque par les apôtres ? C'est d'abord une question de savoir si la parole de l'évêque de Smyrne devant ses juges : « Il y a quatre-vingt-six ans que je sers le Christ (2) », n'est pas à entendre, ainsi que le pense M. Zahn (3), de son âge compté depuis qu'il est chrétien. Comme il s'exprimait ainsi lors de son martyre, en 155, cela reporterait son baptême vers l'an 69, et l'on comprendrait fort bien que, quelques années plus tard, d'autres apôtres que Jean aient encore pu l'installer sur le siège de Smyrne. En outre, la parole d'Irénée n'est aucunement à presser de la sorte. Ce qu'il veut avant tout faire ressortir dans notre passage, c'est que l'évêque de Smyrne se rattache immédiatement à l'âge apostolique et que sa doctrine est bien la doctrine reçue des apôtres. A ce point de vue, sa façon générale de parler se justifie pleinement, alors même que Polycarpe, après avoir connu plusieurs des témoins oculaires du Christ (4), n'aurait été établi évêque que par l'apôtre Jean.

Quant aux prétendues traditions des presbytres touchant l'âge du Sauveur ou les vignes du royaume de Dieu, elles ont dû être puisées par saint Irénée dans l'ouvrage de Papias (5), et l'on peut parfaitement penser que, sur ce point, l'évêque de Lyon s'est montré trop confiant. Papias,

nus des souvenirs d'enfance sur leur maître commun Polycarpe ; un de ces souvenirs est que Polycarpe parlait souvent de ses relations personnelles avec l'apôtre Jean. »

(1) Voyez ci-dessus, p. 422.

(2) *Martyrium s. Polycarpi*, IX.

(3) ZAHN, *Forschungen*, 94-97.

(4) Ce point est affirmé formellement par saint Irénée, soit dans ce passage cité ci-dessus, p. 405, soit dans sa lettre à Florinus, citée p. 406 ; et la chose est très vraisemblable, dans l'hyothèse même où saint Polycarpe serait né seulement en l'an 69.

(5) HARNACK, 335, 336, en note ; 658 ; CORSSEN, 214-221 ; DRUMMOND, 245 sq. ; STANTON, 223 sq. ; LOISY, 13.

sans doute, avait entendu l'apôtre Jean, il avait consulté des anciens, qui eux aussi avaient ouï des apôtres, et quelques-uns le fils de Zébédée lui-même : cela n'empêche pas que, dans son ouvrage, les traditions authentiques se trouvaient mélangées de récits fort légendaires et de doctrines au moins suspectes. Eusèbe en avait une très petite idée (1). Mais, de ce que saint Irénée n'a pas usé avec assez de discernement du livre de Papias, il ne s'ensuit pas qu'il ait pu faire erreur sur le point qui est en question. Le cas est tout différent.

Dans les exemples allégués, il s'agit d'emprunt à un ouvrage écrit, portant sur des détails tout à fait secondaires; il est question, non de méprise, mais de facilité trop grande à puiser dans cet ouvrage des traditions plus ou moins altérées. Dans notre cas, au contraire, il s'agit d'un témoignage, reçu personnellement par saint Irénée, touchant un fait très simple et, en même temps, de souveraine importance, qui attirait fortement l'attention et devait se graver profondément dans l'esprit. Comment douter que Polycarpe se soit recommandé de relations personnelles avec des disciples immédiats du Sauveur? C'est là un fait capital, sur lequel Irénée n'a pu se méprendre. On ne peut davantage mettre en doute que la principale autorité à laquelle aimait à se référer l'évêque de Smyrne ne fût un personnage du nom de Jean (2). Ce Jean était donc, comme saint Irénée le fait entendre, un témoin direct du Seigneur. Mais, s'il faut admettre que le maître de Polycarpe était un disciple de Jésus nommé Jean, peut-on raisonnablement le supposer autre que Jean l'apôtre? Le relief qu'il garde dans les souvenirs de saint Irénée, parce qu'il l'avait déjà dans les entretiens de Polycarpe, le désigne à coup sûr comme un personnage éminent (3) parmi les disciples, et cela seul inviterait à y voir l'apôtre de ce nom.

Il y a plus. Au rapport de l'évêque de Lyon, Polycarpe

(1) Eusèbe, *H. E.*, III, xxxix : « C'était, autant qu'on en peut juger par son ouvrage, un très petit esprit. »
(2) Bousset, 39.
(3) Jülicher, 321.

exposait devant Florinus « ce qu'il avait entendu dire sur le Seigneur, ses miracles et sa doctrine, comme l'ayant reçu des témoins oculaires du Verbe de vie. » L'évêque de Smyrne avait donc soin de garantir son témoignage en marquant la valeur de ses autorités : il n'a donc point manqué, d'une façon ou d'une autre, de préciser le rapport de son maître avec le Christ et avec ses autres témoins. Si, dans les souvenirs d'Irénée, le Jean dont se réclamait Polycarpe est fermement identifié avec Jean l'apôtre, il faut que jamais l'évêque de Smyrne ne l'ait distingué du fils de Zébédée, mais qu'au contraire toute sa manière d'en parler, et tous les détails qu'il a dû fournir sur ses relations avec Jésus, aient motivé positivement cette identification. Etait-il donc besoin de tout ce « sens historique », développé par la « méthode scientifique » moderne, dont nous parle M. J. Réville (1), pour comprendre de quel Jean, disciple du Seigneur, Polycarpe se réclamait (2) ?

Mais supposons, malgré l'invraisemblance de l'hypothèse, qu'Irénée, au moment où il entendit l'évêque de Smyrne, se soit mépris en identifiant indûment son maître avec Jean l'apôtre : peut-on vraiment imaginer qu'il ait persévéré invariablement dans cette erreur. L'évêque de Lyon, certes, n'avait pas été seul à entendre Polycarpe. Nombreux étaient en Asie, vers les années 155-180, ceux qui avaient vu l'illustre vieillard, qui avaient ouï ses entretiens, qui avaient été véritablement ses disciples, à un âge et dans des conditions où ils étaient parfaitement aptes à bien saisir son témoignage (3). Irénée put les consulter avant son départ pour les Gaules ; et ne rencontra-t-il pas

(1) Cité ci-dessus, p. 423.

(2) Weizsæcker, 481 : « Une erreur d'Irénée sur la personnalité de Jean est d'autant plus impossible que le personnage était plus important. » Stanton, 217.

(3) La lettre de l'Eglise de Smyrne à l'Eglise de Philomélie en Phrygie, rendant compte du martyre de saint Polycarpe, peu après l'événement, appelle le bienheureux évêque « docteur apostolique », διδάσκαλος ἀποστολικός. *Martyrium S. Polycarpi*, xvi. C'est ce même titre « d'apostolique » que lui donne Irénée dans sa lettre à Florinus, citée ci-dessus, p. 406 ; Eusèbe, *H. E.*, III, xxxvi, assure également que saint Ignace confia l'Eglise d'Antioche à Polycarpe parce qu'il le connaissait comme un « homme apostolique ».

également maints presbytres qui purent lui donner sur Jean d'Ephèse des renseignements indépendants de ceux de Polycarpe?

A Lyon même, il ne vécut point isolé de l'Asie Mineure: des Asiates l'avaient précédé, d'autres vinrent l'y rejoindre, qui avaient été formés à la foi chrétienne, sinon à Ephèse et à Smyrne, du moins par des contemporains de Polycarpe, dépositaires des mêmes souvenirs. Parmi les martyrs de l'an 177, que signale la lettre des chrétiens de Lyon (1), figurent « Attale, originaire de Pergame, qui fut toujours l'appui et le soutien de ses frères », « Alexandre, Phrygien de naissance, médecin de profession, qui était depuis un certain nombre d'années dans les Gaules, et que tous connaissaient pour son amour de Dieu et la hardiesse de sa parole. » N'était-ce pas encore un Asiate que ce « bienheureux Pothin, évêque de Lyon, qui avait dépassé les quatre-vingt-dix ans », au moment où il partagea leur martyre? Le fait même de cette lettre, où « les serviteurs du Christ qui habitent à Vienne et à Lyon dans la Gaule » s'adressent « aux frères d'Asie et de Phrygie, partageant la même foi et la même espérance en la rédemption », montre bien les rapports intimes qui unissaient le milieu habité par saint Irénée avec l'Asie Mineure. Et c'est ce qu'atteste pareillement la lettre que l'évêque de Lyon écrit, quelques années plus tard (vers 190), au pape Victor, en faveur des quartodécimans asiates (2).

Or, peut-on croire que des relations aussi constamment entretenues avec les régions héritières des souvenirs de Polycarpe, ou dépositaires de traditions parallèles, n'aient pas une fois ou l'autre amené l'entretien sur ce fameux Jean d'Ephèse, qui tenait si grande place dans l'enseignement de l'évêque de Smyrne et dans toute la tradition religieuse de l'Asie?

Cependant il est encore un endroit où saint Irénée fut mis en contact avec les auditeurs directs de saint Polycarpe.

(1) Dans Eusèbe, *H. E.*, V, 1.
(2) Voyez ci-dessus, p. 407.

C'est à Rome. Nous savons, par Irénée lui-même (1), que l'évêque de Smyrne était venu en cette ville, au temps d'Anicet, vers 154, et s'y était expressément réclamé de ses rapports avec Jean d'Ephèse. Or l'évêque de Lyon ne fut point sans entretenir des relations avec Rome. Non seulement, vers 190, il écrivait au pape Victor sur une question dans laquelle était intéressée l'autorité même du Jean d'Asie Mineure, mais, dès 178, il avait porté au pape Eleuthère une lettre (2) que les chrétiens lyonnais lui adressaient de leur prison, en même temps qu'ils écrivaient à leurs frères d'Asie. Là encore, à l'occasion, soit de ses visites personnelles, soit de ses autres relations, saint Irénée dut rencontrer les souvenirs vivants, laissés par le vieil évêque de Smyrne.

Les occasions ne manquèrent donc point à l'évêque de Lyon de contrôler ses souvenirs au sujet du maître de Polycarpe. Ces moyens de contrôle étaient aussi variés que nombreux : ils s'offraient à lui en maints endroits ; ils l'entouraient, pour ainsi dire, de toutes parts, et s'imposaient comme forcément à son attention. D'autant plus qu'Irénée était loin de tenir son sentiment secret. Toute son œuvre montre combien ouvertement il parlait de Jean d'Ephèse et se référait à la croyance publique des Eglises d'Asie Mineure. Il en parle à ceux-là même qui ont le plus d'intérêt à contrôler son témoignage et qui sont le mieux en mesure de le vérifier : non seulement à l'ensemble des hérétiques, qu'il prend si vivement à partie sur la question de tradition apostolique (3); mais à Florinus, qui a entendu comme lui Polycarpe et qu'il invite à se remémorer ses

(1) Voy. ci-desus, p. 406, 407. RENAN, *L'Antechrist*, 567 : « Les voyages d'Ephèse ou de Smyrne à Rome étaient tout ce qu'il y avait de plus facile. Un négociant d'Hiérapolis nous apprend dans son épitaphe qu'il a fait soixante-douze fois le voyage d'Hiérapol s en Italie en doublant le cap Malée ; ce négociant continua par conséquent ses traversées jusqu'à un âge aussi avancé que celui où Polycarpe fit son voyage de Rome. De telles navigations en été (on voyageait très peu pendant l'hiver) n'entraînaient aucune fatigue. »

(2) Dans EUSÈBE, *H. E.*, V, IV.

(3) IRÉNÉE, *C. H.*, II, XXII, 5 ; IV, XXVI, 2 ; V, XX, 1 ; etc.

souvenirs; au pape Victor lui-même, près duquel on doit se rappeler encore les entretiens de l'évêque de Smyrne avec Anicet. Cette facilité à invoquer la mémoire du Jean d'Asie Mineure, d'autre part cette multiplicité et cette indépendance des moyens de contrôle, paraissent rendre certain que, si saint Irénée avait été un moment dans l'erreur sur l'identité du personnage, sa méprise serait tombée promptement et d'elle-même (1).

Le fait est que nous ne voyons son témoignage contesté ni par ceux auprès de qui il fait valoir les traditions d'Ephèse et de Smyrne, ni par ceux qu'il invite à se référer aux propres déclarations de Polycarpe. Il n'est pas un seul témoin, au cours du second siècle, qui montre dans le Jean d'Asie Mineure un autre que l'apôtre saint Jean. Faudra-t-il admettre que tous ceux que l'évêque de Lyon a fréquentés ont été pareillement dans l'erreur? Dans l'erreur, les anciens qui l'avaient précédé en Gaule? Dans l'erreur, les presbytres qui étaient restés en Asie? Dans l'erreur, tous ceux qui avaient entendu Polycarpe et les autres disciples de Jean?

Ce ne serait pas assez. Il faudrait encore supposer que, d'une façon tout à fait indépendante, la même erreur aurait illusionné tout le monde, dans la ville même d'Ephèse, non seulement à l'époque où écrivait Polycrate, mais déjà au moment où s'était converti saint Justin. Pour tout dire, l'hypothèse de la confusion des deux Jean ne peut s'imaginer que moyenant une série de suppositions, dont chacune paraît fortement invraisemblable, et dont l'ensemble constitue une véritable impossibilité morale.

Voilà donc le résultat de notre longue investigation. D'un côté, les plus graves difficultés qu'on objecte au

(1) Cf. ZAHN, *Einleit.*, 458; STANTON, 227; DRUMMOND, 213-214; 348: « Les critiques parlent d'Irénée comme s'il était tombé de la lune, avait accordé deux ou trois visites à la salle de conférences de Polycarpe, et n'avait jamais connu personne autre. » SANDAY, 61: « On se représente Irénée comme la princesse du conte bleu, fermée dans une tour et coupée de toute communication avec le monde extérieur. »

séjour de l'apôtre Jean en Asie sont des arguments de silence, toujours délicats à apprécier, ou des témoignages plus que douteux, comme le texte de Papias relatif au martyre de Jean, ou enfin des conjectures très incertaines, en tout cas sans grande importance dans la question, telles que celles d'un Jean, simple presbytre, à Ephèse, ou celle des deux Philippe confondus par Polycrate. De l'autre côté, des garanties hautement significatives appuient de maints endroits la thèse traditionnelle : c'est le fait de l'identification de Jean d'Ephèse avec Jean l'apôtre, constaté, sans la moindre contradiction, dans les Eglises mêmes d'Asie Mineure et dans celle d'Ephèse en particulier, à l'époque de Polycrate, à l'époque de saint Irénée, à l'époque des montanistes et de la conversion de saint Justin ; c'est le même fait établi par l'attestation directe de saint Polycarpe, soit à Rome, devant Anicet, soit à Smyrne, devant Irénée, Florinus et nombre d'autres Asiates ; c'est, par-dessus tout, l'impossibilité de supposer la même méprise grossière chez les témoins les plus indépendants et les plus rapprochés des origines, tels que Polycrate d'Ephèse et tout son entourage, saint Irénée et tous ceux avec qui il s'est trouvé en communication, saint Justin et la double tradition romaine et éphésienne qu'il représente. Quiconque examinera attentivement cette situation ne pourra s'empêcher de conclure que le séjour éphésien de saint Jean est un fait pleinement assuré. Quelques détails peuvent demeurer obscurs : ces ombres secondaires ne sauraient prévaloir le moins de monde contre la lumière éclatante qui jaillit de tant de côtés à la fois sur le point important et capital.

* * *

A cette lumière, le livre de l'Apocalypse paraît lui-même fournir à notre thèse un témoignage de valeur. Nous avons vu (1) que l'ouvrage se réclame d'un auteur nommé Jean, lequel s'adresse aux chrétiens d'Asie comme leur frère et

(1) Ci-dessus, p. 407.

le co-partageant de leurs souffrances. Dès le milieu du second siècle, les montanistes et saint Justin (1) identifiaient ce Jean d'Asie Mineure avec l'apôtre de ce nom. Or, qu'il soit l'auteur réel du livre, ou seulement l'auteur supposé, son identification avec Jean l'apôtre, paraît bien être selon la vérité.

Il est impossible, en effet, de songer avec M. J. Réville (2) que ce Jean est un voyant inconnu, sans rapport avec le fameux Jean d'Ephèse. M. Loisy fait à bon droit remarquer que « la date précise de l'Apocalypse était connue dans les Eglises d'Asie (3), ce qui induirait à croire que l'auteur aussi était personnellement connu (4). » C'est d'ailleurs ce qu'atteste le livre lui-même. Sans doute, le ton assuré de l'écrivain s'expliquerait à la rigueur par la conscience de son inspiration prophétique (5) : il s'explique néanmoins beaucoup mieux par sa position d'autorité personnelle vis-à-vis de ses lecteurs. Renan disait fort bien : « Le Jean qui parle ou qui est censé parler dans l'Apocalypse, s'exprime avec tant de vigueur..., il sait si bien les secrets des Eglises, il y entre d'un air si résolu, qu'on ne peut guère se refuser à voir en lui un apôtre ou un dignitaire ecclésiastique tout à fait hors de ligne (6). » De l'aveu même de M. Jülicher, « les sept épîtres aux Eglises attestent une connaissance intime de la situation intérieure de ces communautés (7) » ; l'écrivain est au moins « un prophète, qui, au moment où son livre fut publié, avait depuis longtemps déjà travaillé avec fruit dans les communautés asiatiques (8). » L'auteur devait donc être bien connu de ceux à qui il s'adresse. Lui-même le suppose : il se désigne

(1) Ci-dessus, p. 407.
(2) Cité ci-dessus, p. 428.
(3) Irénée, *C. H.*, V, xxx, 3 : « Il n'y a pas longtemps que la révélation (l'Apocalypse) a été vue : c'était presque vers notre génération, sur la fin du règne de Domitien. »
(4) Loisy, 134.
(5) Jülicher, 219 ; Porter, art. *Revelation* (*Book of*) dans le *Dict. of the Bible*, t. IV, 1902, p. 265.
(6) Renan, *L'Antechrist*, xxii.
(7) Jülicher, 210.
(8) Id., 219.

par le simple nom de Jean. Or, M. J. Réville a beau dire : « Il y a eu beaucoup de chrétiens portant ce nom (1) » ; il paraît encore plus certain que cette simple désignation était censée ne prêter à aucune équivoque. Comme Renan le fait remarquer, ce Jean « suppose... nettement qu'on le connaît et qu'on a pas de peine à le distinguer de ses homonymes (2). » « Les lettres encycliques de l'Apocalypse, dit également M. Bousset, témoignent clairement et explicitement d'un Jean qui en Asie Mineure occupait une situation si prépondérante, qu'à nommer simplement son nom, on ne pouvait avoir le moindre embarras sur son identité (3) ».

Ce personnage éminent, ce Jean bien connu des Eglises d'Asie ne peut évidemment être que le fameux Jean d'Ephèse. Ainsi pense la grande généralité des critiques (4). Mais est-ce Jean l'apôtre ou bien Jean le presbytre ? Contre Jean l'apôtre on objecte (5) que rien n'invite nettement à voir dans l'auteur le fils de Zébédée et qu'au contraire cet écrivain parle des Douze d'une façon tout à fait objective (6). Mais le genre littéraire de l'ouvrage empêche de donner beaucoup de poids à cette observation : la manière de parler objective est précisément réclamée par le caractère du livre qui se compose de tableaux prophétiques et de visions. Cela est reconnu de Weizsäcker (7) et de M. Jülicher (8) lui-même. Par contre, toute l'attitude du Jean de l'Apocalypse, vis-à-vis des Eglises auxquelles il s'adresse, suggère positivement l'idée d'une autorité exceptionnelle, telle que pouvait être celle d'un apôtre. En tout cas, elle nous garantit que Jean d'Ephèse était un person-

(1) J. Réville, 315.
(2) Renan, *L'Antechrist*, xxii.
(3) Bousset, 36 Cf. B. Weiss, *Einleit in das N. T.*, 343.
(4) Même les plus opposes à la thèse du séjour éphésien de saint Jean : H. Holtzmann, 473 ; Schmiedel, 2515 ; Von Soden, 430 ; Harnack, 675 ; Bousset, 49 ; Loisy, 134.
(5) H. Holtzmann, 423 ; Schmiedel, 2515 ; Harnack, 675 ; Jülicher, 219.
(6) Apoc., xviii, 20 ; xxi, 14.
(7) Weizsæcker, 487.
(8) Jülicher, 219.

nage hautement considéré dans les Eglises d'Asie Mineure et dont l'identité, à raison même de son importance, n'a pu prêter en ces lieux à la moindre confusion. Or, nous avons vu que la tradition asiate du second siècle identifie sûrement Jean d'Ephèse au fils de Zébédée et que rien ne permet de croire à la transformation d'un presbytre en l'apôtre.

Mise en rapport avec le reste de la tradition, l'Apocalypse paraît donc fournir, dès la fin du premier siècle, une attestation véritable de la venue de saint Jean en Asie. Nous n'avons pas ici à examiner si le livre est bien l'œuvre personnelle de l'apôtre. A supposer qu'il fût pseudonyme, il faudrait encore admettre que son auteur a voulu le placer sous le couvert d'un nom illustre, et l'on n'aurait que plus de raison de songer à l'apôtre Jean. D'autre part, il faudrait bien accorder qu'il a pris soin de garder les vraisemblances vis-à-vis du public auquel il destine son livre, et il faudrait encore conclure que l'apôtre devait être bien connu de ces lecteurs asiates comme ayant séjourné dans la région de Patmos et d'Ephèse. « Même en admettant la non-authenticité de l'Apocalypse, observe Renan, les trois premiers chapitres de ce livre constituent une forte probabilité en faveur de la thèse du séjour de Jean en Asie (1). » « Si l'Apocalypse est de l'apôtre, dit également M. Weizsäcker, son séjour à Ephèse est du même coup démontré ; si elle est d'un autre, écrivant sous son nom, nous arrivons au même résultat, car personne ne se serait risqué à présenter ainsi les choses, dans l'hypothèse où Jean ne serait jamais venu en cette région (2). »

C'est un témoignage beaucoup plus précis, et même décisif, que nous trouvons enfin dans le dernier chapitre du quatrième Evangile. Jésus, faisant allusion au disciple bien-aimé, qui, à la Cène, reposa sur sa poitrine, dit à Pierre : « Si je veux qu'il reste jusqu'à ce que je vienne, que t'importe ? Pour toi, suis moi. » L'évangéliste ajoute :

(1) RENAN, *L'Antechrist*, 561.
(2) WEIZSÆCKER, 480. Cf. JÜLICHER, 218 ; WERNLE, *Die Anfänge unserer Religion*, 2e éd., 1904, p. 259.

« De là se répandit parmi les frères l'opinion que ce disciple ne mourrait pas. Et Jésus ne lui avait pas dit qu'il ne mourrait pas, mais : Si je veux qu'il reste jusqu'à ce que je vienne, que t'importe (1)? » Les critiques même pour qui le disciple bien-aimé ne serait, dans le corps de l'Evangile, qu'un personnage symbolique, sont unanimes à reconnaître que, dans ce passage de l'appendice, il est néanmoins identifié à un personnage réel : ce n'est pas, en effet, d'un simple type figuratif qu'on peut parler de mort à venir ou déjà survenue.

Quel est ce personnage? D'après M. J. Réville, « les versets 20 à 23 attestent que ce disciple est mort au moment où l'appendice est composé (2) », et néanmoins le rédacteur de ces versets ne se le représentait pas comme un personnage déterminé et connu de lui (3). Mais, remarque justement M. Loisy, « ce qui est dit du disciple qui ne devait pas mourir devient complètement inintelligible dans cette hypothèse (4) ». « Il ne paraît pas possible d'admettre que le rédacteur n'ait pensé à aucun personnage connu, mais au bien-aimé anonyme et supposé mort. L'addition du chapitre XXI a son explication partielle dans l'intérêt qui est porté à un individu déterminé, à un disciple dont on avait cru qu'il vivrait jusqu'à la parousie (5). » « Il paraît indubitable, dit-il encore, que le rédacteur du chapitre XXI voyait dans le disciple bien-aimé un personnage déterminé, bien connu dans le milieu où ce chapitre fut écrit (6) », c'est-à-dire dans le milieu asiate. Ainsi pensent également MM. H. Holtzmann, Harnack et Jülicher (7).

De l'aveu des mêmes critiques, ce disciple bien connu en Asie Mineure ne peut être que l'illustre Jean d'Ephèse.

(1) JEAN, XXI, 22, 23.
(2) J. RÉVILLE, 306.
(3) ID., 311.
(4) LOISY, 124, note 2.
(5) ID., 950.
(6) ID., 124.
(7) H HOLTZMANN, *Das Evangelium des Johannes*, 2e éd., 1893, p. 228; HARNACK, 678; JÜLICHER, 328.

La parole qu'est censé lui adresser Jésus le suppose manifestement disciple du Seigneur ou regardé comme tel ; elle semble, d'autre part, faire allusion à son extraordinaire longévité. Or, comme le remarque M. Jülicher, « le vieux Jean d'Ephèse est le seul disciple à nous connu qui ait vécu jusqu'à un âge assez avancé pour qu'on ait pu le croire immortel (1) ». Comment songer à un autre, quand toute la tradition d'Asie Mineure converge vers ce disciple Jean comme vers « le dernier survivant de l'âge apostolique (2) », en cette région ?

Le rédacteur de l'appendice identifiait donc Jean d'Ephèse au disciple que Jésus aimait. Qu'est-ce à dire ? Nous aurons occasion de voir plus loin que ce disciple, dans le quatrième Evangile, est incontestablement l'un des Douze. M. Loisy lui-même avoue que « dans la perspective du récit, le disciple bien-aimé ne peut être qu'un apôtre (3) ». Il faut donc admettre que l'auteur du chapitre XXI a voulu faire de Jean d'Ephèse un membre du collège apostolique, et par conséquent l'identifier avec l'apôtre Jean.

Une particularité du récit de la pêche miraculeuse semble confirmer d'une façon indépendante cette identification. Parmi les disciples qui assistent à l'apparition du Sauveur, sont mentionnés, à côté de Simon Pierre, de Thomas et de Nathanaël, « les fils de Zébédée et deux autres de ses disciples (4) ». Dans cette énumération doit être sûrement compris le personnage qui joue ensuite avec Pierre le rôle principal, c'est-à-dire « le disciple que Jésus aimait (5) ». Or, il n'est pas vraisemblable qu'il faille le chercher parmi « les deux autres disciples » ; on ne comprendrait pas que l'auteur l'ait renfermé dans cette formule très vague, associé à un personnage totalement inconnu, au lieu de le présenter dès l'abord avec le titre

(1) JÜLICHER, 228.
(2) LOISY, 948.
(3) ID., 725 ; cf. 132.
(4) JEAN, XXI, 2.
(5) ID., XXI, 7, 20.

spécial sous lequel il figure dans la suite du récit. Il est beaucoup plutôt à chercher parmi les fils de Zébédée : l'on comprend bien, en effet, que, si le bien-aimé est un des deux frères, en particulier Jean, au lieu d'employer la formule singulière : « Le disciple que Jésus aimait et son frère Jacques », l'auteur ait préféré dire simplement : « Les fils de Zébédée ».

C'est ce qu'affirme nettement M. H. Holtzmann : « L'auteur de l'appendice voit dans le disciple bien-aimé ce vieux Jean d'Ephèse que, depuis 150, l'on a coutume de regarder, et vraisemblablement à bon droit, comme l'auteur de l'Apocalypse, et, depuis 170 environ, comme l'auteur même du quatrième Evangile, dans les deux cas comme l'un des douze apôtres. C'est lui qu'avait principalement en vue notre auteur lorsqu'au verset 2 il mentionnait les fils de Zébédée (1). » M. Loisy en convient équivalemment : « Jean d'Ephèse était-il déjà censé apôtre et identifié au fils de Zébédée, on ne saurait le dire : néanmoins cette identification était si inévitable que, si les éditeurs du quatrième Evangile ne l'ont pas voulu faire expressément, ils n'ont guère pu s'empêcher de la prévoir (2). »

Voilà donc le fait qui s'impose à notre constatation : le dernier chapitre du quatrième Evangile présente Jean d'Ephèse comme un disciple direct de Jésus, l'apôtre Jean, fils de Zébédée. En supposant même que ce dernier chapitre soit une addition postérieure, ce que nous aurons à examiner plus tard, comme, d'après M. Loisy, cet appendice « paraît avoir été ajouté à l'Evangile au moment de sa publication dans les Eglises (3) », comme, d'autre part, l'Evangile était publié dès avant l'an 110, qu'en particulier la fin du chapitre XXI a dû être rédigée « assez peu de temps après le décès de celui qu'on veut identifier au disciple bien-aimé (4) », c'est donc dès le début du second siècle, sinon dès la fin du premier, qu'apparaît, dans le milieu

(1) H. Holtzmann, *loc. cit.*
(2) Loisy, 124.
(3) Id., *ibid.*
(4) Id., 947.

même d'Ephèse, l'identification du Jean d'Asie Mineure avec l'apôtre Jean. N'est-ce pas la preuve évidente que le disciple éphésien était bien réellement le fils de Zébédée?

Pour échapper à cette conclusion, on est réduit à supposer, après tant de méprises inconscientes, une sorte de supercherie volontaire. M. Loisy insinue que les presbytres éphésiens, d'après lui auteurs de l'appendice, ont imaginé d'eux-mêmes cette identification pour procurer au livre « le bénéfice d'une origine apostolique (1) ». Peut-on faire sérieusement une pareille hypothèse? Comment les presbytres auraient-ils eu l'idée de cette identification, si jamais Jean l'apôtre n'avait eu le moindre rapport avec le quatrième Evangile, ni avec Ephèse? Comment auraient-ils songé à faire de la destinée de Jean l'Ancien l'objet d'une prédiction de Jésus, si ce personnage n'avait été réellement son disciple?

M. Loisy conjecture que la prophétie du Sauveur est une application des « passages des Synoptiques où il est dit que la génération présente ne passera pas avant que la fin n'arrive (2) ». Mais, pour qu'on ait fait cette application à Jean d'Ephèse, il faut donc qu'on l'ait regardé comme un contemporain de Jésus : et M. Loisy paraît en convenir (3). D'autre part, pour qu'on ait imaginé la scène où il figure en compagnie de Simon Pierre et se trouve en rapport personnel avec le Sauveur, il faut bien qu'on l'ait également envisagé comme un disciple direct. Mais, si Jean d'Ephèse était un contemporain et un disciple proprement dit de Jésus, il n'y a plus de raison de le distinguer de l'apôtre de ce nom.

Au surplus, conçoit-on qu'à Ephèse même, peu de temps après la mort de Jean l'Ancien, on ait eu la hardiesse, dans

(1) Loisy, 132.
(2) Id., 948.
(3) Id., *ibid.* : « De cette génération (présente) un témoin subsistait, que la tradition dit avoir été l'auteur même de l'Apocalypse, et les fidèles, en voyant ses jours se prolonger, se disaient sans doute qu'il demeurait pour le grand avènement, que le Seigneur l'avait prédit ; ce qui se rapportait à l'ensemble d'une génération, s'entendait maintenant de lui personnellement. »

un Evangile qu'on prétendait communiquer aux Eglises, d'identifier ce personnage avec l'apôtre Jean, quand tout le monde aurait bien su qu'il n'était pas un apôtre et que jamais le fils de Zébédée n'avait séjourné en cet endroit? Et cependant cette tentative invraisemblable aurait à ce point réussi que toute la tradition asiate ne connaît plus Jean d'Ephèse qu'identifié à l'apôtre Jean. Si monstrueuse apparaît cette supposition que, s'ajoutant à toutes les invraisemblances auxquelles nous avons déjà eu affaire, elle achève de démontrer l'impossibilité de distinguer Jean l'Ancien du fils de Zébédée.

La thèse du séjour éphésien de saint Jean peut donc être déclarée, non seulement hautement probable, mais véritablement certaine.

Il faut bien que les preuves en soient extrêmement convaincantes pour que Renan et Weizsäcker aient cru devoir la défendre contre les tendances en faveur dans le monde savant.

Renan lui a consacré un appendice de son ouvrage sur l'*Antechrist*. Sa conclusion est que « les premiers chapitres de l'Apocalypse, la lettre d'Irénée à Florinus, le passage de Polycrate, restent trois bases solides (1) » pour appuyer l'opinion traditionnelle, qu'en conséquence « la thèse du séjour de Jean à Ephèse garde sa vraisemblance », et « même que les chances de vérité sont encore en faveur de la tradition (2) ». Quelque modérée que paraisse cette conclusion, elle devient hautement significative quand on la sait soutenue par Renan, malgré ce qu'il appelle, d'une façon piquante : « Les dédains d'une jeune école présomptueuse, aux yeux de laquelle toute thèse est prouvée dès qu'elle est négative, et qui traite préremptoirement d'ignorants ceux qui n'admettent pas d'emblée ses exagérations. (3) »

Weizsäcker n'a pas mis moins de hardiesse à réagir

(1) Renan, *l'Antechrist*, 569.
(2) Id., 558.
(3) Id., xliv.

contre les préjugés de la critique libérale. A son jugement, « les preuves de la résidence de Jean à Ephèse restent intactes (1) ». « Que l'apôtre Jean ait gouverné l'Eglise d'Ephèse aux dernières années du premier siècle, c'est un fait appuyé sur un ensemble de témoignages qui n'ont pas encore été ébranlés (2). » Parlant, en particulier, de l'hypothèse relative à Jean le presbytre : « Le clou, déclare-t-il, est trop faible pour supporter toute la tradition johannique (3). »

Aujourd'hui encore, les critiques ne manquent pas, en dehors même du camp catholique, qui se prononcent, malgré les tendances de leur entourage et parfois à l'encontre de leurs préjugés antérieurs, pour la thèse traditionnelle. Ce ne sont pas seulement les savants connus pour leurs idées généralement conservatrices, tels que M. Bernhard Weiss, le spécialiste si réputé pour ses études du Nouveau Testament, M. Theodor Zahn, dont on s'accorde à vanter les travaux sur la littérature chrétienne primitive, ou la plupart des exégètes de langue anglaise (4). Ce sont encore des critiques aussi indépendants que M. Corssen, M. Jülicher, M. Drummond ; nous pourrions dire : M. Harnack lui-même.

Pour commencer par M. Harnack, il est un aveu du professeur de Berlin (5) qu'il est intéressant de souligner en faveur de notre thèse. M. Harnack se rend bien compte de la difficulté d'expliquer l'identification de Jean d'Ephèse avec le fils de Zébédée, si celui-ci n'a jamais mis le pied en Asie Mineure. Il le sent si bien qu'il en vient à admettre un certain rapport de l'apôtre Jean avec l'Asie. « Dans le quatrième Evangile, dit-il, on constate un intérêt spécial pour le fils de Zébédée, non seulement chez l'auteur, mais du côté du cercle pour lequel il écrit. Bien plus, dans ce cercle était répandue, sur une prétendue parole du

(1) Weizsæcker, 477.
(2) Id., 480.
(3) Id., 482.
(4) Y compris Porter, *art cit.*, 265[a], qui n'attribue pourtant pas le livre de l'Apocalypse à l'apôtre Jean.
(5) Voy. ci-dessus, p. 429.

Seigneur, la croyance extraordinaire que le fils de Zébédée ne devait pas mourir; et comme néanmoins il était mort, la parole du Seigneur semblait avoir reçu un démenti. Cela ne prouve pas que le fils de Zébédée soit mort en Asie, mais une estime si étonnante pour cet apôtre, en cette région, rend pourtant vraisemblable qu'il y est venu un jour ou l'autre et que la chrétienté asiate s'est trouvée en relation personnelle avec lui (1). » M. Harnack ajoute : « Je tiens donc pour souverainement probable que le fils de Zébédée figurait parmi les apôtres qu'avait en vue Ignace, dans sa lettre aux Ephésiens, lorsqu'il déclare que les chrétiens d'Ephèse ont eu commerce avec eux. » « On peut même se demander, dit encore le critique, de quel Jean voulait parler Papias lorsqu'il mentionnait les presbytres qui avaient vu Jean, le disciple du Seigneur (2), c'est-à-dire s'étaient rencontrés avec lui. Il faut laisser une certaine possibilité à l'hypothèse que, parmi ces presbytres asiates, quelques-uns avaient réellement vu l'apôtre Jean (3). »

Voilà donc la concession qu'arrache à M. Harnack l'évidence des faits. Encore est-elle manifestement insuffisante. A son dire, l'apôtre Jean serait bien venu en Asie, et néanmoins il ne serait pas l'illustre Jean d'Ephèse, apôtre et surintendant des Eglises asiates; ce serait plutôt, pense-t-il (4), Jean le presbytre. Mais, nous avons vu à quel point ce presbytre est un être imaginaire. Pourquoi d'ailleurs ce culte tout particulier pour le fils de Zébédée à Ephèse, s'il n'a fait que toucher une fois ou l'autre en Asie comme d'autres apôtres ? Comment aurait-on pu s'intéresser de la sorte à sa longue vieillesse, s'il avait fini ses jours loin du milieu éphésien ?

En somme, la conjecture de M. Harnack ne fait que rééditer, sous une autre forme, la théorie des deux Jean d'Asie que les critiques s'accordent à déclarer inacceptable (5). Lui-même dit fort bien : « La tradition de deux

(1) HARNACK, 678, note 3.
(2) Ci-dessus, p. 404, référence de saint Irénée aux presbytres.
(3) HARNACK, 679.
(4) Voy. ci-dessus, p. 429.
(5) Voy. ci-dessus, p. 414.

Jean en Asie Mineure appartient selon toute apparence à une époque tardive et ne peut s'être formée que dans un temps de réflexion historique et de combinaison savante (1). » Il n'y a donc, semble-t-il, à retenir de cette hypothèse que la nécessité reconnue de mettre Jean l'apôtre en relation personnelle avec l'Asie Mineure; ce qui conduit logiquement à l'identifier avec Jean d'Ephèse.

M. Corssen n'hésite pas à aller jusque-là. Tout en rejetant l'authenticité johannique du quatrième Evangile, ce critique est d'avis que toute la tradition du second siècle ne connaît que l'apôtre Jean à Ephèse et ignore totalement le presbytre de ce nom en cette contrée. « Irénée, dit-il, ne parle jamais que d'un seul Jean, et ne laisse pas le moindre doute que pour lui ce ne soit l'apôtre. » « Polycrate ne connaît également qu'un seul Jean, l'apôtre et l'évangéliste, comme grande lumière de l'Asie; du presbytre il ne sait absolument rien, ou du moins rien qui paraîtrait le rendre digne d'une mention parmi les illustrations de l'Eglise d'Asie Mineure. » Le critique estime même que « Papias, dans les endroits où il rapporte les dires des anciens sur Jean, le disciple du Seigneur, voit dans ce personnage l'apôtre ». Enfin, dit-il, « il faut maintenir fermement que le passage de Papias n'autorise pas à affirmer qu'il y ait eu une transformation du presbytre en l'apôtre Jean. On n'a dès lors aucun témoignage externe que jamais il y ait eu une confusion de ce genre; tout ce que l'on peut produire se réduit à une conjecture d'Eusèbe absolument vague et que cet historien lui-même ne présente pas une seule fois comme sérieuse (2). »

Bien remarquable surtout est l'attitude prise par M. Jülicher, dans la dernière édition de son *Introduction au Nouveau Testament*. Après avoir minutieusement examiné les arguments pour et contre la thèse traditionnelle, après avoir reconnu, en particulier, qu'il n'y a « certainement pas de tradition touchant un second Jean d'Asie », que le témoignage de Justin est très défavorable à l'hypo-

(1) Harnack, 678, note 3.
(2) Corssen, 207, 211.

thèse de la confusion de l'apôtre avec le presbytre, que le presbytre Jean dont parle Papias pourrait bien être identique à l'apôtre (1), et que le titre « d'Ancien », pris par l'auteur des Epîtres johanniques, marque simplement son identité avec le Jean de l'Evangile, « le disciple qui ne meurt pas (2) », M. Jülicher finit par conclure qu'on n'est pas obligé de préférer « l'insaisissable presbytre » (3) au fils de Zébédée : « Celui-ci, déclare-t-il, pourrait bien avoir donné une impulsion puissante à la chrétienté d'Asie, entre les années 70 et 100, et imprimé pour longtemps sur les Eglises asiates le cachet de sa personnalité (4). »

Enfin, récemment encore, M. Drummond, élevé dans les idées les plus hostiles à notre thèse, ne craignait point d'exposer les motifs qui ont amené le changement de ses opinions. Le critique relève d'abord l'importance des témoignages favorables d'Irénée, de Polycrate et de Clément d'Alexandrie. « Pour apprécier, dit-il, la valeur d'ensemble de ces témoignages, il ne faut pas oublier que le second siècle fut un siècle littéraire. Les Eglises communiquaient alors librement par écrit et un grand nombre de productions théologiques virent le jour, dont quelques échantillons seulement nous ont été conservés (5). » Après mûr examen des difficultés opposées à cette tradition, M. Drummond prononce ainsi son verdict : « En somme, j'estime que les attaques contre la croyance traditionnelle ont échoué et que nous pouvons accepter avec une raisonnable confiance les témoignages réunis d'Irénée, de Polycrate et de Clément (6). »

A coup sûr ces retours à la tradition sont significatifs. Ne permettent-ils pas d'espérer qu'à mesure que la critique se déprendra de ses procédés systématiques et de ses tendances *a priori*, elle accentuera sur ce point, comme elle l'a fait sur d'autres, le mouvement régressif qu'annon-

(1) JÜLICHER, 323, 324.
(2) ID., 339.
(3) ID., 340 : « des *unfassbaren* Presbyters ».
(4) *Ibid.*
(5) DRUMMOND, 213.
(6) ID., 235 ; cf. 224.

çait déjà Renan. « Je suis persuadé », écrivait Renan à propos de notre thèse, « qu'une critique dégagée de toute préoccupation théologique trouvera un jour que les théologiens protestants libéraux de notre siècle ont été trop loin dans le doute, et qu'elle se rapprochera, non certes pour l'esprit, mais pour quelques résultats, des anciennes écoles traditionnelles (1). »

Si certaine nous est apparue la thèse du séjour éphésien de saint Jean qu'il semble impossible qu'elle ne soit, un jour ou l'autre, définitivement admise par les critiques véritablement indépendants.

Or, nous le faisions observer au début de cette étude, une fois reconnu le séjour de Jean l'apôtre à Ephèse, on est amené, comme d'une façon nécessaire, à admettre, un rapport réel de cet apôtre avec le quatrième Evangile : cet Evangile a vu le jour dans le même milieu éphésien, et il lui est expressément attribué par la plus ancienne tradition (2).

(1) Renan, L'*Antechrist*, 559. A l'adresse encore des théologiens protestants d'Allemagne : « Le théologien est si habitué à subordonner le fait à l'idée, que rarement il se place au simple point de vue de l'historien. »

(2) Ce travail doit faire partie d'un volume qui paraîtra au début d'octobre, sur l'*Origine du quatrième Evangile.*

M. Lepin.

LA POLOGNE CATHOLIQUE

La persécution religieuse qui atteint la France dans ses forces vives les plus intimes, dans sa constitution organique, peut-on dire, car depuis Clovis, durant les quatorze siècles de son existence, la fille aînée de l'Eglise ne se conçoit pas séparée de sa mère, encore moins luttant contre elle, porte naturellement les regards vers cet autre peuple, si bien nommé la *France du Nord*, décoré par le Saint-Siège du titre de *Nation orthodoxe*, comme la France de celui de *Nation très chrétienne*. La Pologne, comme la France, n'existe que depuis son baptême ; pour l'une comme pour l'autre, la vie nationale et la vie religieuse sont inséparables ; l'histoire le proclame à chacune de ses pages, or, au moment même où sévit chez nous un sectarisme qui n'a rien de français, un événement considérable vient de se produire dans la Pologne russe : la liberté religieuse lui est rendue en principe sinon complètement, en fait. Sur la tombe du cardinal Perraud qui fut, on le sait, avec Montalembert, Lacordaire, Gratry, Laprade, avec tous les grands esprits et les nobles cœurs, un ami constant de la Pologne, on a pu saluer dans l'ukase de mars 1905 l'aube de la résurrection de la nation martyre. Cet édit de liberté tiendra dans l'histoire polonaise une bien plus grande place, il influera sur les destinées du pays si on l'applique loyalement, dans des proportions incomparablement plus vastes que ces troubles révolutionnaires suscités par quelques juifs, qui ne naissent pas du sol et n'ont rien de commun avec les insurrections de 1830 et de 1863.

L'histoire religieuse de la Pologne ébauchée à grands traits pour les siècles passés, étudiée de plus près dans la période contemporaine, peut être utile aux Français d'aujourd'hui. Pour un prêtre né en France d'une mère française et d'un père polonais, servir l'Eglise de son pays en racontant la catholique Pologne, n'est pas sans attrait. Tel est le but de cette étude : Dieu veuille que l'entreprise ne soit pas téméraire !

Outre les ouvrages et revues indiqués ci-dessous (1) dont quelques-uns en langue polonaise ne sont pas accessibles aux lecteurs français, l'auteur a fait appel à ses souvenirs personnels, aux relations de famille et d'amitié nouées en Pologne durant deux séjours prolongés, l'un de cinq ans dans la Pologne russe (1883-1888), l'autre de plus de trois ans dans la Pologne autrichienne (1902-1905). Mon père, magistrat à Kalisz (royaume de Pologne), lorsque éclata l'insurrection de 1830, prit part à ce soulèvement national, et émigra en France en 1831. Il s'y maria, y séjourna cinquante-trois ans. J'eus, après la mort de ma mère, la consolation de le ramener à Varsovie en 1884. Il passa au milieu des siens les trois dernières années de sa vie. Dieu le rappela à lui en 1887. J'ai encore en Pologne une famille nombreuse du côté paternel, notamment deux cousins curés, l'un dans le diocèse de Varsovie, l'autre au diocèse de Plock.

(1) BIBLIOGRAPHIE : Dlugosz : *Historia polonica*. Cracoviæ, ex typographiâ ephemeridium : *Czas* (1877).

La Pologne, historique, littéraire, etc., sous la direction de Léonard Chodzko, Paris, rue Saint-Germain-des-Prés 9 (1839-1841).

Histoire de la Pologne par Chevé, (Paris, Blériot, 55, Quai des Grands-Augustins, (1863).

Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques concernant la Pologne (1762-1862) par le Comte d'Angeberg. (Paris, Amyot éditeur, 8, rue de la Paix Leipzig, librairie F.-A. Brockhaus (1872).

X. Dr. Wl. Chotkowski. — *Dzieje Zniweczenia Sw. Unii*, w. Krakowie, Spolka Wydawnicza Polska. (1898).

Krozè. *Sprawniie naocznego Swiadka o przebiegu procesu*, w. Krakovie, Spolka wydawnicza polska (1901).

Przeglad powszechny. (Janvier, février, mars 1906). Cracovie, imprimerie Anczyca et Cie.

Biblioteka Warszawska, 66e année, tome 261e. (Mars 1906). Varsovie, Faubourg de Cracovie, 5.

Correspondances privées et relations personnelles.

Les circonstances m'ont mis en relations suivies avec les premières familles de la Pologne : les princes Czartoryski, Radziwill, Sapieha, Sanguszko, Oginski, Lubomirski, et plusieurs autres représentants de grands noms historiques : les comtes Zamoyski, Tyszkiewicz, Potocki, Plater, etc. Tous ces noms, depuis des siècles, illustrent chaque page des annales polonaises. De telles relations sont un cours d'histoire le plus authentique, le plus vivant, le plus intéressant qui soit. Je fus honoré de la haute bienveillance de plusieurs prélats polonais ; quelques-uns sont au ciel : le cardinal Dunajewski mort il y a six ans, prince-évêque dc Cracovie; Mgr Beresniewicz, évêque de Wloclawek, mort il y a deux ans ; le savant et courageux confesseur de la foi Mgr Krasinski, ancien évêque de Vilna, également disparu. D'autres vivent encore : Mgr Popiel, archevêque de Varsovie, et son auxiliaire Mgr Ruszkiewicz ; Mgr Teodorowicz, archevêque de Léopol, du rit arménien ; Mgr Nowak, auxiliaire de Cracovie ; Mgr Likowski, auxiliaire de Posen. J'ai pu être ainsi renseigné de première main sur la situation de l'Eglise dans les trois parties de la Pologne : russe, prussienne et autrichienne.

Avant d'aborder l'époque contemporaine, qui doit spécialement nous occuper, il est nécessaire de voir la place qu'y tenait la Pologne dans l'histoire de l'Europe et de l'Eglise universelle.

I

APERÇU GÉNÉRAL DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'AU PREMIER PARTAGE

(550-1773)

Le catholicisme a fondé, maintenu, porté au sommet la grandeur et la puissance de la Pologne ; toute son histoire en témoigne depuis le neuvième siècle. Et aujourd'hui, les trois tronçons de ce corps mutilé, diffèrent au point de vue du régime social, politique, législatif, administratif ; au point de vue de la culture intellectuelle du peuple et même de l'élite ; un seul lien peut les réunir malgré ces diversités : le catholicisme, soutien de la nationalité. La première dynastie polonaise, celle des Lechs, régna de 550 à 860 (période où l'histoire ne se distingue pas de la légende). La deuxième, celle des Piast, de 860 à 1386. L'histoire et la légende s'y mêlent encore plus ou moins, jusque vers la fin du dixième siècle. La troisième et dernière, celle des Jagellons, de 1386 à 1572. De cette époque date l'ère élective (1572-1795). Puis celle des souverains imposés, ou se nommant eux-mêmes, les empereurs de Russie prenant le titre de rois de Pologne jusqu'à nos jours. C'est au neuvième siècle que le christianisme pénètre en Pologne. Jusqu'alors, elle était payenne. Comme nous le verrons plus loin, la Lithuanie était encore idolâtre en 1386, et la Samogitie, au début du quinzième siècle, le christianisme entre en Pologne par l'Orient et l'Occident, avec les deux rites grec et latin. Des moines gréco-bulgares, envoyés par saint Ignace patriarche de Constantinople, introduisirent la liturgie slavone en Moravie, d'où elle passa en Galicie occidentale (neuvième siècle). Le rite latin entra en Pologne avec une princesse tchèque Dombrowska, femme du duc de Pologne Micislas I[er] qui fut le premier prince chrétien de cette nation (dixième siècle). Ce ne fut qu'à la fin du

dit siècle que Boleslas le Grand (992-1025) put terminer l'œuvre de la conversion des Polonais. Ce Charlemagne slave incorpore à la Pologne la Galicie, la Silésie et la Poméranie. La première capitale fut Gnezen. L'an 1000, l'empereur d'Allemagne Othon III posa lui-même la couronne royale sur la tête du héros. Boleslas fut le fondateur de la puissance nationale et de la civilisation en Pologne, civilisation basée sur l'unité catholique. Chez ce peuple qui devait être durant six siècles consécutifs le rempart de l'Europe chrétienne contre la barbarie moscovite ou musulmane, repousser *quatre-vingt-onze* invasions turques ou tartares, la source du patriotisme c'était la foi. — Le roi Casimir (onzième siècle) force la Prusse à se reconnaître vassale de la Pologne. Sous ce règne furent organisés l'archevêché de Gnezen, les évêchés de Cracovie, Plock, Kujawie, Poméranie, Lubusz, Posen et Breslau. On le nomma Casimir le Restaurateur, (mort en 1058). Dès lors la civilisation occidentale et le rite latin furent définitivement établis dans ce pays. — Boleslas II, le Hardi, ayant de sa main poignardé à l'autel saint Stanislas, évêque de Cracovie, fut excommunié par saint Grégoire VII. Abandonné de tous, il alla mourir en Hongrie. Ses successeurs furent dépouillés par le Saint-Siège du titre de rois, et ramenés à celui de ducs, en punition de cet attentat sacrilége. La dignité royale ne reparaît que deux cents quarante ans plus tard, au couronnement de Ladislas Loketek, du consentement du pape Jean XXII. Ladislas s'intitula roi de Pologne par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique. — L'Université de Cracovie, fondée en 1347, par Casimir le Grand, et encore florissante aujourd'hui, devint un centre de lumières pour tout le nord de l'Europe. En 1431, ses docteurs appelés au Concile de Bâle, y tenaient la première place. C'est à cette Université que le chanoine Kopernik fit connaître le vrai système du monde. Plus tard, un de ses professeurs fut placé sur les autels, (saint Jean de Kenty). — Au moyen âge, plus qu'aucune nation, plus que la France même, la Pologne fut le chevalier armé de l'Eglise. Les papes, nous l'avons dit, la nommèrent le *royaume orthodoxe* (quatre-vingt-onze invasions musulma-

nes repoussées, plus de cent victoires remportées sur les Ottomans, l'Europe garantie contre l'ambition moscovite, cette incomparable épopée de six siècles définitivement close sous les murs de Vienne par le glaive de ce nouveau Charles Martel nommé Jean III Sobieski, la conversion de la Lithuanie et de la Samogitie par leur incorporation à la Pologne, avaient bien justifié ce titre). L'annexion de la Lithuanie, par le mariage de la reine Hedwige et du grand Jagellon (1386) fut une barrière opposée au schisme grec. — L'histoire de la Lithuanie ne commence que vers le milieu du douzième siècle bien qu'elle se soit fait connaître au monde en 1058 par la prise de la ville de Braclaw. Le prince régnant (ou Kniaz en russe, Kunigas en lithuanien), s'appelait alors Kiernus; il résidait à Kierna, ville fondée en 1040. La chronique saxonne, dite de Quedluisbourg, mentionne pour la première fois à l'an 1009 le nom de *Lithua*. De 1080 à 1200, aucune mention historique de la Lithuanie. Nous la voyons repousser les Tartares en 1220, 1227 et 1230. Ringold Ier, grand-duc de Lithuanie meurt en 1238. Vilna est fondée en 1321. Vers 1370, la Lithuanie atteignit l'apogée de sa puissance. Elle s'étendait de Novgorod à la Mer Noire, du Niemen à l'Ugra, Smolensk, Kijew, la Polésie, la Podolie, une partie de la Wolhynie, les bouches du Dniester et du Dnieper se trouvaient dans ses limites (1).

Neuf diocèses polonais datent du dixième siècle, notamment ceux du Gnezen, Posen, Cracovie, Plock et Wloclawek. — Saint Adalbert fut archevêque de Gnezen à la fin du dixième siècle, saint Stanislas, martyr, évêque de Cracovie au onzième. L'usage du *pallium* est concédé à perpétuité par le pape aux évêques de Cracovie en 1046. La Pologne était

(1) Intercalons ici une citation propre à éclairer d'avance notre route. Malgré les défauts manifestes de l'organisation politique de la Pologne (notamment son mode de royauté élective et surtout le *liberum veto*), la réflexion suivante du P. Lescœur est très juste : « Le Sénat, composé de seigneurs ecclésiastiques et laïques, où les « premiers avaient la préséance ; le gouvernement, pendant l'inter- « règne, toujours confié au Primat du royaume ; les libertés publi- « ques, dans les temps orageux, toujours sous la garde de l'épisco- « pat, voilà ce qui se rencontre à toutes les époques de l'histoire po- « lonaise. » (*L'Eglise catholique en Pologne.*)

déjà grande à cette époque ; son roi Boleslas soumet à son empire toute la Russie en 1074. La Prusse était depuis un certain temps vassale de la Pologne qui avait conquis une partie de la Saxe. On peut diviser l'histoire de la Pologne en quatre grandes périodes : 1° Pologne conquérante (860-1139) ; 2° Pologne en partage (1139-1333) ; 3° Pologne florissante (1333-1587) ; 3° Pologne en décadence (1587-1795) ; 4° Pologne renaissante à partir de 1795.

Le roi Casimir reconquiert la Russie presque entière en 1340. Sous le même monarque, en 1347, la Pologne possède un code de lois écrites. En 1382 est fondé le fameux monastère de Notre-Dame de Czestochowa, le grand pèlerinage national. — Hedwige, fille du roi de Hongrie, est couronnée reine de Pologne en 1384. Deux ans après, elle épouse Jagellon, grand-duc de Lithuanie, qui reçoit le baptême à Cracovie avec ses frères et ses barons, prend le nom de Ladislas, et incorpore à la Pologne dont il devient roi, la Lithuanie, la Samogitie et ses domaines russiens. De retour en Lithuanie, avec la reine, il fait briser les idoles, et procure la conversion de son peuple. Urbain VI lui adresse une lettre de remercîments (1387) (1).

A partir du mariage d'Hedwige et de Jagellon, les destinées de la Lithuanie se fondent avec celles de la Pologne. Le règne de Jagellon fut vraiment grand. Le duc de Poméranie, l'hospodar de Moldavie et de Valachie étaient ses vassaux. La Lithuanie nommait les Khans de Crimée et commandait aux princes russiens d'au-delà du Dnieper. La cathédrale de Vilna est fondée en 1387. En 1390, Hedwige reconquiert la Russie sur les Hongrois. En 1406, fondation de la cathédrale de Varsovie, et adjonction de la Poméranie à la Pologne, en 1466.

(La Polodie était polonaise dès l'an 1411). — En 1413, la Samogitie, bien qu'annexée à la Pologne depuis vingt-sept ans comme la Lithuanie, était encore payenne et barbare ; on y pratiquait le culte du feu, et d'autres idoles, on y au-

(1) On peut voir le texte de cette admirable épître dans Dlugosz, opera omnia, tome XII, pages 4?7-468. Cracovie, 1876.

torisait la polygamie ; l'usage des métaux y était inconnu ; pour toute habitation des hangars, toits en branchages percés au sommet d'une seule ouverture, à la fois fenêtre et cheminée. Le foyer se trouvait au milieu de la pièce unique ; autour du foyer, hommes, femmes, enfants, troupeaux, animaux de basse-cour et provisions étaient entassées. L'évangélisation de ces quasi-sauvages commençait en 1413. En 1417, toute la Samogitie était catholique. — La terre de Sibs, sur le versant hongrois des Carpathes, aujourd'hui pays slovaque faisant partie de la Hongrie, était polonaise dès le début du quinzième siècle. Le château dont il reste encore des ruines imposantes et une chapelle (où se célébrait la sainte messe en 1887), appartenait aux princes Lubomirski. — Le 29 juin 1425, le cardinal des Ursins, évêque d'Ostie, donnait aux souverains de Pologne un clou de la Passion, reçu et conservé dès lors à Cracovie. — Les ducs de Mazovie jurent fidélité à la Pologne en 1428. — La Moldavie et la Valachie se soumettent à la couronne polonaise en 1510. — Le 8 septembre 1514 la Pologne remporte sur les Moscovites la grande victoire de Dubrowna. Les Russes eurent trente mille morts et six mille prisonniers. Cette victoire excita l'admiration de l'Europe. Albert de Brandebourg, grand-maître de l'Ordre teutonique, après avoir embrassé le protestantisme, prêta hommage au roi Sigismond Ier sur la grande place de Cracovie, le 10 avril 1525. — Même année, réunion de la Mazovie à la Pologne après la mort de Janus, son dernier duc.

Les papes Jules II, Clément VII, Paul III et Léon X donnèrent à Sigismond des marques de haute estime, Léon X lui offrit même la couronne impériale. Il ne l'accepta point, non plus que les couronnes de Hongrie et de Suède, qui lui furent également offertes, voulant se consacrer exclusivement à son pays. Il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, après quarante-deux ans de règne (1506-1548). Charles-Quint et François Ier lui avaient demandé son suffrage pour leur élection à l'empire. Il vota pour Charles-Quint, son cousin (Louis, roi de Hongrie, neveu de Sigismond, avait épousé la sœur de Charles-Quint.) Cette époque fut le siècle d'or de

la littérature polonaise, la langue y atteignit son point culminant de perfection, comme le français atteignait le sien au dix-septième siècle. Ce fut aussi le siècle de Kopernik. « Si Charles-Quint, François Ier et Sigismond Ier n'avaient « régné dans le même temps, chacun d'eux aurait mérité de « régner sur les Etats des autres, et d'avoir à lui seul l'em- « pire du monde entier. » (Paul Jove.) — Arrêtons-nous un instant sur ce sommet et voyons quelle floraison de saints jalonne l'histoire de Pologne. Nous avons déjà nommé saint Adalbert, archevêque de Gnezen au dixième siècle. Puis à trois siècles de distance l'un de l'autre, deux évêques de Cracovie, saint Stanislas, martyr, et saint Jean Kadlubek ; les saints ermites André et Benoît, martyrs, saint Simon de Lipnica, confesseur, saint Ceslas, confesseur, sainte Cunégonde de Hongrie, nièce de Boleslas le Chaste, duc de Pologne, saint Casimir, fils du roi du même nom, saint Hyacinthe dominicain, saint Ladislas de Gielinow, mineur observantin, la reine sainte Hedwige, saint Josaphat Kuncewicz, archevêque uniate de Polock, et martyr, les cinq martyrs polonais : Benoit, Jean, Mathieu, Isaac et Chrétien, la Bienheureuse Salomé de Cracovie, Clarisse, saint Jean Népomucène, saint Jean de Kenty, le bienheureux André Bobola, martyr, saint Stanislas Kostka. (J'en omets un grand nombre sans doute). Et qui nommera tous les confesseurs, tous les martyrs de l'époque contemporaine ? Comme elle serait plus vraie aujourd'hui cette parole adressée par un pape, il y a quelques siècles, à une députation polonaise : « Si vous « voulez des reliques, prenez n'importe où, une poignée de « votre terre natale. Pas une parcelle qui ne soit imbibée « du sang d'un martyr. » — Tout cela doit intéresser la France, car sans parler des autres nombreux points de contact entre elle et la *France du Nord*, on connaît ce que nous appellerons, faute de mieux, les *liens dynastiques* entre les deux nations. — La reine Hedwige, épouse du grand Jagellon, était fille du roi de Hongrie, *Louis d'Anjou*. Le triste Henri III fut six mois roi de Pologne (1575-1576). Ce trône fut brigué successivement par le grand Condé et par le prince de Conti ; Marie-Louise de Gonzague et Marie

d'Arquin furent reines de Pologne. — (L'une épousa Ladislas IV, et ensuite Jean Casimir, l'autre, Sobieski); — Marie Leszczynska fut reine de France, et, son père ancien roi de Pologne, mourut à Nancy, duc de Lorraine. Tout récemment, le prince Ladislas Czartoryski du sang royal des Jagellons, gendre par son premier mariage de la reine d'Espagne, épousait en secondes noces une princesse d'Orléans. Aujourd'hui le comte André Zamoyski est marié à une Bourbon de Naples, la princesse Caroline, fille d'une archiduchesse d'Autriche et du comte de Trapani, le plus jeune frère de la duchesse de Berry. La comtesse André Zamoyska avait donc pour cousins germains François II, ancien roi de Naples, et le comte de Chambord. Comme elle ignorait encore la langue polonaise, les premières années de son mariage, je fus appelé pour la confesser à la naissance de ses deux premiers enfants, dont l'un eut pour marraine sa cousine l'ex-reine de Naples, et l'autre sa tante l'impératrice du Brésil. — Il est impossible de toucher à l'histoire religieuse ou politique de la Pologne et d'ignorer certains noms historiques unis intimement à cette histoire, notamment pour la Pologne proprement dite, la famille des princes Czartoryski, et pour la Lithuanie, celle des princes Radziwill, déjà puissants à l'époque païenne. Depuis la conversion au christianisme son pouvoir ne fit que s'étendre. Nulle ne l'égalait en influence et en richesses. Sous le règne de Sigismond Ier, Nicolas Radziwill, palatin de Vilna, est fait prince du Saint empire par l'empereur Maximilien Ier. La diète polonaise *l'autorise* en 1518, à porter ce titre. Barbe Radziwill devient en 1548 reine de Pologne par son mariage avec Sigismond II. Cette excellente souveraine mourut empoisonnée neuf ans plus tard, à l'âge de vingt-huit ans. — A son apogée au seizième siècle, la Pologne comprenait donc deux nations intimement unies sous le même sceptre : la Pologne et la Lithuanie. La première embrassait la Grande-Pologne, la Mazovie, la Petite-Pologne, la Podlachie et les terres russiennes (c'est-à-dire la Russie Rouge, la Podolie, la Wolhynie et le Palatinat de Kijew, ou Ukraine polonaise). — La deuxième comprenait la Samogitie, la Lithuanie, la

Livonie polonaise, la Russie Noire et la Russie Blanche. — Le protestantisme pénétra en Pologne sous Sigismond Ier ; il trouva le sol préparé pour les Hussites. Il fut accueilli avec enthousiasme dans la Prusse polonaise. Malgré l'opposition de Sigismond, Dantzig se déclara presque toute protestante en 1526. — Dans le reste du pays, l'erreur fut prêchée dès 1525. L'inquisition s'établissait en 1527, pour arrêter les progrès du mal. L'hérésie pénétra en Lithuanie en 1539, et s'y propagea par le zèle du chancelier-prince Nicolas Radziwill, duc d'Olyka. Beaucoup de seigneurs lithuaniens, des familles Sapieha, Chodkievicz, Pac, etc., embrassèrent la prétendue réforme. — Luthériens, calvinistes, sociniens, firent des prosélytes. Un certain nombre de prêtres et trois ou quatre évêques passèrent au protestantisme. Sigismond-Auguste envoya en 1556 une ambassade au pape Paul IV, le priant d'autoriser la célébration de la messe en langue vulgaire, la communion sous les deux espèces, et le mariage des prêtres. Bien entendu, le pape refusa ; il obtint en 1563, la promulgation en Pologne du Concile de Trente. — Nous avons dit que le seizième siècle fut l'âge d'or de la littérature polonaise ; la langue atteignit alors son point de perfection grâce surtout à Jean Kochanowski. Stanislas Hosius, d'origine très obscure, l'un des grands prosateurs polonais du seizième siècle devenu cardinal fut l'un des légats présidents du Concile de Trente. Kochanowski soutient la comparaison avec Corneille ; le jésuite Skarga ne pâlit pas trop devant Bossuet. Voilà pour l'époque classique. — Gallus, chroniqueur polonais, écrivait en 1100. Mais le plus grand génie poétique de la Pologne, c'est, sans conteste, Adam Mickiewicz, né en Lithuanie, professeur de littérature slave au collège de France, mort du choléra en 1856, à Constantinople, au cours d'une mission littéraire dont l'avait chargé le gouvernement français. On fit à sa dépouille mortelle, ramenée à Cracovie, des obsèques royales. Elle repose dans les caveaux de la cathédrale, à côté des rois de Pologne, près du prince Joseph Poniatowski, du roi Sobieski et du dictateur Kosciuszko. Les critiques les plus autorisés égalent Mickiewicz à Dante, à Shakespeare, et mettent son

poème : *Pan Taddeusz* au-dessus d'*Hermann et Dorothée*, de Gœthe. — Pour revenir au seizième siècle, la Pologne alors égalait en civilisation, et, par ses institutions, surpassait toutes les puissances de l'Europe. Sigismond-Auguste était digne de François Ier et de Charles-Quint. Corneille, Racine et Bossuet furent devancés par les deux Kochanowski (Jean et Pierre) et par Skarga, Sully, l'Hôpital, d'Aguesseau, avaient comme dignes émules Jean Zamoyski, Orzechowski et Tarnowski. La France du dix-septième siècle primait toutes les autres nations par ses hommes de génie, mais la Pologne du seizième lui était supérieure par ses institutions politiques. — Quant à la gloire des armes, rappelons notamment qu'en 1611, il n'eût dépendu que de Sigismond III, après les victoires de Zolkiewski et la prise de Moscou, de prendre pour lui ou pour l'un de ses fils la couronne des tsars. Il manqua l'occasion et, en 1612, les Moscovites élurent Michel Romanoff. — La première victoire de Chocim fut remportée par Lubomirski, après la mort du généralissime Chodkiewicz, sur le sultan Osman. Les Turcs avaient cent vingt mille hommes, les Polonais trente mille ; les Turcs en perdirent soixante mille. La paix fut signée le 9 octobre. Les diètes d'élection royale convoquées et présidées par l'*interroi* archevêque de Gnezen, primat du royaume, commençaient par une messe du Saint-Esprit, se terminaient au chant du *Te Deum*. Le primat couronnait le monarque dans la cathédrale de Cracovie, et, jusqu'à Ladislas IV (1646), un ambassadeur allait annoncer au pape l'avènement du nouveau souverain. En 1655, la Pologne luttait seule contre les Moscovites, les Cosaques, les Suédois et les Hongrois réunis. Elle allait succomber. Le monastère de Notre Dame de Czestochowa assiégé par les Suédois protestants, est délivré par ses moines sous la conduite de leur prieur, Jean Kordecki. Cette défense héroïque électrise tout le royaume ; la nation est sauvée. La diète reconnaissante proclame officiellement Marie reine de Pologne et obtient d'ajouter à ses litanies l'invocation « *Regina Poloniae, ora pro nobis.* » — Le 26 juin 1660, à Polouka, Czarniecki et Sapieha, avec huit mille Polonais battent trente mille Moscovites et en tuent quinze mille. A la même épo-

que, Stanislas Potocki et Georges Lubomirski écrasaient les Moscovites à Lubar, le 17 septembre, à Stobodyszcze, le 19, et à Cudnow, le 1er octobre. — Marie-Louise de Gonzague, qui avait épousé Jean-Casimir après la mort de Ladislas IV amena le 5 juillet 1665 dans sa chapelle le grand maréchal Jean Sobieski, et Marie-Casimire d'Arquin. Ils furent mariés dans la chapelle royale par le nonce du pape Odescalchi. Peu après, Odescalchi était devenu le pape Innocent XI, Sobieski et Marie-Casimire d'Arquin occupaient le trône de Pologne. — Le prince Michel Koribut´Wisnowiecki, palatin de la Russie Rouge, est élu roi de Pologne (1669-1673). Il était fils de Jérémie Wisnowiecki et de Grisel Zamoyska, et descendait d'un frère du grand Jagellon. — Sobieski s'était déjà tellement illustré sur les champs de bataille, notamment contre les Tartares, qu'en 1672, Louis XIV lui offrit l'hospitalité avec un duché-pairie et le bâton de maréchal de France ; mais il voulut tout devoir à sa patrie. — Le 10 novembre 1679, Sobieski remportait la deuxième victoire de Chocim, sur le Dniester, prenait l'étendard turc et l'envoyait au pape. Cet étendard orne encore aujourd'hui la basilique de Saint-Pierre à Rome. L'Eglise célèbre cette victoire par une fête annuelle. Sobieski inaugurait à Chocim l'œuvre qu'il devait achever sous les murs de Vienne : sauver définitivement la chrétienté de l'islamisme. L'année suivante, le héros recevait la couronne royale; il devait régner de 1674 à 1696. Ses premiers actes furent des victoires signalées remportées sur les Tartares et les Turcs, victoires qui firent appeler pour la centième fois la Pologne, *boulevard de la chrétienté*. — Mais Turcs et Tartares tentent un suprême effort, les voilà sous les murs de Vienne. Les Turcs ont à leur tête le grand-vizir Kara-Mustafa. L'empereur, saisi de panique, quitte sa capitale et s'enfuit. — Jamais le péril ne fut aussi grand. Innocent XI envoie au roi de Pologne le nonce Pallavicini, qui se jette aux genoux de Sobieski en disant : « Sauvez la chrétienté ! » Le héros n'hésite pas. Nommé commandant en chef de toutes les troupes impériales (il n'y manquait que l'empereur fugitif), auxquelles il avait adjoint vingt-cinq mille Polonais, il arrive sous les

murs de Vienne assiégée le 11 septembre 1683, le 12, il entend sous sa tente, à trois heures du matin, une messe qu'il sert lui-même les bras en croix, et où il reçoit la sainte communion. A quatre heures, il était à cheval. Il se porte à l'avant-garde, ordonne au duc de Lorraine d'attaquer le centre de l'armée ennemie, et avec ses vingt-cinq mille Polonais il achève la trouée. Kara-Mustafa et le Khan des Tartares sont complètement battus. L'Europe est *définitivement* sauvée de la barbarie musulmane. Le lendemain 13, Sobieski entendait une messe d'actions de grâces dans la cathédrale Saint-Etienne de Vienne, où il entonnait lui-même le *Te Deum*. Un prédicateur montait en chaire et débutait par ce texte : « *Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Joannes.* » — Jean III Sobieski envoya aussitôt à Innocent XI le grand étendard du prophète, avec ces simples mots. « *Veni, vidi, Deus victoriam dedit.* » — Alors seulement l'empereur Léopold tout à fait rassuré rentra dans sa capitale. Toutefois, il lui restait un souci, celui de savoir comment il pourrait remercier son sauveur, celui de l'Europe, sans compromettre sa propre majesté. La morgue l'emporta. Les deux souverains, le fuyard et le héros, s'avancent en plein champ au-devant l'un de l'autre. Léopol bredouille d'un ton altier quelques mots à peine intelligibles. « Mon frère, répond Sobieski, je « suis bien aise de vous avoir rendu ce petit service. » Jean III mourut pieusement à Cracovie, muni des sacrements de l'Eglise, le 17 juin 1696, âgé de soixante-douze ans. Son corps est inhumé dans le caveau royal de la cathédrale entre ceux de Joseph Poniatowski et de Théodore Kosciuszko.— La Prusse et la Russie, comme grandes puissances, datent du dix-huitième siècle. La Pologne, sentinelle avancée, a gardé huit siècles les portes du monde civilisé.

Sept ans après la délivrance de Vienne, le 30 novembre 1700 le jeune Charles XII, roi de Suède battait à Narva Pierre le Grand (huit mille Suédois contre cent mille Moscovites). En cette journée faillit disparaître à jamais l'empire à peine naissant des tsars.

Avant de continuer cet aperçu rapide, disons que la Pologne durant la période élective était, comme elle s'appelait, une

république, dont le roi n'était que le président à vie, moins libre que nos présidents, puisqu'il ne pouvait pas même se marier sans autorisation. La faculté d'élire un roi étranger comme Henri de Valois ou l'électeur de Saxe (Auguste II), et le *Liberum veto*, absurdité manifeste, amènerent la perte de cette nation.

Stanislas Leszczynski est élu roi en 1705 par Charles XII à la faveur des troupes suédoises, campant en Pologne, à la place du roi Auguste II (l'électeur de Saxe), lequel avait été nommé après la mort de Sobieski, régnait depuis 1697, et devait régner de nouveau de 1709 à 1733. — Charles XII, venu comme ennemi, et combattant vigoureusement Auguste II, s'était pris d'une très vive amitié pour Stanislas Leszczynski. Auguste, battu en Saxe par le roi de Suède, finit par signer un traité de paix dont l'un des articles était la renonciation au trône de Pologne en faveur de Stanislas, qui fut reconnu par la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, la France, le Hanovre et la plupart des Etats allemands.

La fameuse victoire de Pultawa, dans le pays cosaque au-delà du Dnieper, remportée le 8 juillet 1709 par Pierre le Grand sur Charles XII, fut la revanche de Narva, et fonda l'empire de Russie. Jusqu'alors, Pierre Ier n'était, comme ses prédécesseurs, que tsar de Moscovie. Le vainqueur détrôna Stanislas et rendit à Auguste le trône de Pologne.

Après la mort d'Auguste II, Stanislas Leszczynski, devenu beau-père de Louis XV, fut réélu roi de Pologne (il était descendant des Piast), — mais la France ne l'ayant soutenu que par des promesses, la Russie fit proclamer à main armée Auguste III, fils d'Auguste II (1733-1763).

La paix de Versailles (8 octobre 1735), fit Stanislas Leszczynski, duc de Lorraine. En janvier 1730, il renonça solennellement à la couronne polonaise. — Nous n'avons pas à nous occuper du règne d'Auguste III qui mourut en 1763. Après lui, Stanislas-Auguste Poniatowski, favori de Catherine II, est élu roi de Pologne sous les baïonnettes moscovites (1764-1795). Les circonstances qui précédèrent et accompagnèrent cette élection et l'anéantissement politique de la Pologne, sont dues aux abus de l'aristocratie, au servage, à

la guerre de Sept ans, à la fausse monnaie dont Frédéric II inonda le pays, et qui fit perdre au trésor polonais 400 millions de florins, au parti des Czartoryski appelant l'étranger, et surtout à Catherine II, déclarant dans une pièce datée de Saint-Pétersbourg (8 mai 1763), et signée de sa main, pièce secrète alors, mais depuis soixante-sept ans connue et de notoriété publique, que si son protégé n'était pas élu, les armées russes envahiraient la Pologne sans aucune déclaration préalable, et détruiraient par le fer et le feu les propriétés des opposants. Si cela ne suffisait pas, elle confisquerait la Livonie polonaise. — Stanislas-Auguste fut élu le 7 septembre 1764, *à l'unanimité d'une diète de quatre mille représentants sur cent mille.* Les quatre-vingt-seize mille autres avaient été arrêtés par la crainte des Russes, et même on avait coupé les routes conduisant à Varsovie. Le dernier roi de Pologne qui devait être l'impassible témoin des partages successifs de son royaume, fut élu sous la protection de seize mille soldats moscovites, une armée prussienne de quarante mille hommes gardant la frontière. D'après les statuts nationaux, cette élection était nulle. Louis XV et ses ministres trompés par un mémoire aussi habile que funeste, n'étaient intervenus que pour la forme. Les statuts nationaux stipulaient expressément que toute élection royale était nulle de plein droit par le seul fait de la présence de troupes étrangères. Les quatre mille nonces présents violèrent donc la constitution. Les quatre-vingt-seize mille autres obéirent à la crainte non pour leurs personnes, mais pour leur pays. Incapables de lutter contre la Russie, sachant Catherine II femme à réaliser ses menaces, ils s'abstinrent dans l'intérêt du pays, pour éviter un mal plus grand et immédiat, de participer à un acte nul. Ce fut prudence et patriotisme.

A cette époque, la Pologne avait quatorze diocèses de rit latin, et dix de rit grec, autrefois schismatiques, mais rentrés dans l'unité romaine en 1595 sous Clément VIII. Alors Michel Rahocza, primat de Kijew, convoqua tous ses suffragants à Brzesclitowski. Ils proclamèrent leur réunion à l'Eglise Romaine. Elle fut acceptée aux conditions stipu-

lées jadis à Florence. Ces évêques étaient, outre leur métropolitain, ceux de Wladimir et Brzesc, de Luck et Ostrog, de Polock et Witebsk, de Przemisl et Sambor, de Léopol, (Lemberg), de Chelm et Belz, de Pinsk et Turow. A ses diocèses s'adjoignit vers l'an 1645, celui de Smolensk. L'union eut des martyrs : saint Josaphat Kuncewicz, archevêque de Polock († 1623) ; le bienheureux André Bobolas, jésuite († 1655). Ce sont les plus célèbres mais non les seuls. — Pour comprendre la situation présente de la Pologne catholique il est indispensable de remonter à Catherine II.

Au dix-huitième siècle, la Pologne était le seul pays du monde où régnait pleinement la liberté des cultes. Ce fait certain, Catherine II le nia en face de l'Europe, afin de pouvoir intervenir en faveur des soi-disant persécutés ; mais que pouvait craindre la Pologne ? Le 9 juin 1764, en retour du titre d'impératrice que cette nation lui reconnaissait, Catherine avait promis par un acte solennel « de n'élever aucune « prétention sur ses possessions, de lui rendre toutes celles « garanties par la paix de Moscou du 6 mars 1686, de la pro- « téger et défendre contre tous ceux qui voudraient la trou- « bler dans sa juste et légitime possession. »

Il est vrai que le 11 avril précédent, un traité secret avait été signé avec la Prusse. On y lisait : « Sa Majesté le roi de « Prusse et Sa Majesté l'impératrice ont promis et se sont « engagés mutuellement et de la manière la plus forte par cet « article secret, non seulement à ne point permettre que qui « que ce soit entreprenne de dépouiller la république de Polo- « gne de son droit de libre élection, de rendre le royaume hé- « réditaire, mais encore à prévenir et anéantir par tous les « moyens possibles et d'un commun accord les vues et des- « seins qui pourraient tendre à ce but, aussitôt qu'on les aura « découverts, et à avoir même en cas de besoin, recours à la « force des armes pour garantir la république du renversement « de sa constitution et de ses lois fondamentales. » — Aussi, tout de suite après l'élection de Stanislas-Auguste Poniatowski, la Russie commença ses intrigues en semant la discorde parmi les Polonais, sous prétexte de prendre parti pour les dissidents de cette nation. Sur dix-huit millions

d'habitants, la Pologne comptait alors douze millions de catholiques, quatre millions de dissidents, et près de deux millions de juifs et de musulmans. Le catholicisme était religion d'Etat. Les protestants et les non unis jouissaient pleinement du libre exercice de leur culte, mais étaient exclus des fonctions publiques. Catherine et le roi de Prusse résolurent de leur en ouvrir l'accès. Ils présentèrent à Stanislas-Auguste un mémoire réclamant le *rétablissement* en Pologne *des droits civils, religieux et politiques des dissidents et non unis.* Les mêmes demandes furent faites à la diète (29 novembre 1764). Le roi et la diète rejetèrent cette demande. Nouveau memorandum de Repnin, ambassadeur de Russie à Varsovie. « L'impératrice, — disait-il, — n'a que le bonheur et « et l'indépendance du genre humain en vue. L'égalité est le « seul fondement de la liberté ; c'est le seul principe auquel « se rattachent tous les autres. L'impératrice ne peut faire « un meilleur usage de l'autorité qu'elle tient de Dieu, qu'en « réalisant cette égalité, dont il a placé lui-même le désir « dans le cœur de tous les hommes comme un témoignage « de sa volonté. » — Le 4 novembre 1766, Repnin, accompagné des ministres d'Angleterre, de Suède, de Danemark et de Prusse, présente au roi un troisième mémoire. « C'est « uniquement, — dit-il, — pour remplir consciencieusement « un engagement sacré que Sa Majesté a ordonné de renforcer les troupes (russes) qui étaient en Pologne depuis le « dernier interrègne, et qui ont rendu, depuis cette époque, « de si grands services pour le maintien de la paix publique. « L'impératrice, dans toute l'affection de son cœur de mère, « supplie les membres de la diète d'apporter douceur, indulgence et amour dans la discussion d'un droit aussi sacré « que celui réclamé par les dissidents..... En vain la jalousie « s'efforcerait-elle d'attribuer à l'impératrice des projets « odieux contre l'indépendance et les intérêts de la république, elle croit s'être placée au-dessus d'un soupçon de « cette nature..... Elle n'a aucun projet sur le pays, et elle « est aussi éloignée du désir d'agiter la Pologne et d'agrandir son empire à ses dépens que de la pensée de la soumettre par la force des armes ». — Ce fut sur ces paroles

que s'ouvrit la diète de Radom près Varsovie (25 mai 1767) sous la présidence du prince Charles-Stanislas Radziwill. Elle fut le commencement des troubles qui provoquèrent la Confédération de Bar, c'est-à-dire une guerre religieuse non entre catholiques et dissidents de Pologne, mais entre la Pologne et la Russie. Pendant cette diète, Repnin, fait entourer de troupes la salle des délibérations. L'évêque de Cracovie, Gaëtan Soltik, l'évêque de Kijew, Joseph-André Zaluski, celui de Kamieniec, André Krasinski, une foule d'autres ecclésiastiques et laïques défendirent énergiquement l'indépendance nationale. On envova des troupes russes dévaster leurs propriétés. Dans la nuit du 13 au 14 octobre, NN. SS. Soltik et Zaluski furent arrêtés ainsi que Venceslas Rzewuski, palatin de Cracovie, son fils, Séverin Rzewuski, staroste de Dolin, avec nombre de prélats, sénateurs et nonces, et déportés au fond de la Russie. Le chancelier de la couronne, André Zamoyski, stigmatisa ce coup de force avec indignation, et se démit de toutes ses charges. Bientôt une protestation de Mgr Soltik enregistrée officiellement au greffe de Grodno, fut envoyée à toutes les cours de l'Europe.

La diète s'était close le 5 mars 1768. Alors Adam Krasinski, évêque de Kamieniec, déguisé en officier prussien, conduisant une remonte de chevaux, traverse la Pologne et passe entre les détachements moscovites, Il se rend à Dresde, à Vienne, à Versailles, s'adresse à toutes les puissances, en obtient quelques promesses, et organise la célèbre confédération de Bar à laquelle il intéresse la France et la Turquie. Les confédérés avaient inscrit sur leurs drapeaux : « *Pour la religion et pour la liberté* ». Leurs étendards étaient des bannières représentant la Vierge Marie et l'Enfant Jésus. Ces nouveaux croisés portaient comme leurs aînés du moyen âge des croix brodées sur leurs habits. Mgr Krasinski, Joseph Pulaski, staroste de Varka, ses trois fils et son neveu, Michel Krasinski, frère de l'évêque, et François Potocki, palatin de Kijew, se rendirent en Polodie, et commencèrent à organiser, le 29 février 1768, la Confédération. Joseph Pulaski prononça un discours qui fut imprimé

et répandu partout : « La République envahie, — disait-il, « — la religion outragée, un Etat souverain mis sous le « joug, le droit des gens foulé aux pieds..... Si les nations « les plus serviles éprouvaient du souverain le plus légitime « tant d'injustices et tant d'outrages, il n'en est point d'as- « sez lâches pour les souffrir ; l'univers entier applaudirait « aux efforts de leur insurrection..... Rappelons-nous, il en « est temps, que le peuple russe a toujours fui devant nos « ancêtres ; que ses souverains ont prêté hommage à nos « rois ; que ses provinces sont les nôtres..... Rappelons-nous « que de simples gentilshommes polonais, pour venger leurs « amis massacrés à Moscou, assemblèrent leurs troupes « domestiques, et mirent en fuite le tzar et ses armées ; « enfin, que nos pères les ont toujours vaincus... Aucun de « ces Moscovites ne sait ce qu'il veut de nous. Ils exécu- « tent les projets tramés dans les alcôves de la femme qui « les gouverne ; ils n'agissent que par la crainte du fouet..... « Catherine, qui ne croyant à aucune vertu, a jugé de son « intérêt de les feindre toutes, verra ses artifices démentis. « Notre sang déposera contre sa tyrannie ; et cette fausse « gloire, dont elle est amoureuse, sera flétrie également soit « par nos défaites, soit par nos victoires. » — Voici la réponse de la Lithuanie à l'appel de la Pologne : « Convain- « cus de la justice de notre cause par le témoignage de nos « consciences, attaqués dans notre honneur, blessés dans « notre foi et notre liberté, opprimés dans notre législation, « ruinés dans nos fortunes, chassés de nos maisons, privés de « tout ce qui unit un peuple en corps de nation, et des « liens qui font la force et la durée d'un Etat, ayant perdu « tout ce qui peut attacher à la vie..., nous voulons em- « ployer le sang qui nous reste à prouver la pureté de nos « intentions, et notre amour pour la religion et pour la li- « berté de notre patrie. C'est dans cette résolution qu'unis « par un serment inviolable, nous accédons à la Confédéra- « tion de Bar. » — Ce noble courage n'aboutit qu'à cinq années d'une défense glorieuse. C'est l'une des plus belles pages de l'histoire de Pologne. Catherine II déchaîna contre les Polonais les hordes féroces des Cosaques Zaporogues. Elle

le fit en ces termes : « Nous avons donné l'ordre à Maximi-« lien Zebzniak, colonel des Zaporogues, de conduire en « Pologne tous ses hommes, avec les Cosaques du Don pour « détruire avec la grâce de Dieu tous les Polonais et les « Juifs qui sont traîtres à notre religion ; misérables assas-« sins, hommes perfides, violateurs audacieux de toutes les « lois, qui protègent la fausse religion des juifs et oppri-« ment un peuple fidèle et innocent. Nous ordonnons qu'une « invasion en Pologne détruise pour jamais jusqu'à leur nom « et leur race. » Il est bon de rapprocher de cet ordre les paroles citées plus haut : « Sa Majesté (Catherine II), n'a « en vue que le bonheur et l'indépendance du genre hu-« main. » — L'ordre fut bien exécuté. Vieillards, femmes et enfants furent massacrés ; la noblesse entière de l'Ukraine égorgée ; les juifs presque tous brûlés vifs. Les Cosaques s'amusaient à pendre ensemble un moine, un noble, un juif et un chien, avec cette inscription : « C'est tout un. » On éventra des femmes enceintes, remplaçant par des chats vivants le fruit de leurs entrailles. On écrasait les enfants sous les pieds des chevaux ; on comblait les puits de leurs cadavres. Seize mille personnes des deux sexes et de tout âge furent massacrées. Un évêque moscovite vint bénir, au nom du schisme russe et de l'impératrice, *amie de l'humanité*, les égorgeurs ivres. — Les Russes firent ensuite justice de leurs propres atrocités par plusieurs milliers d'exécutions sanglantes. Les Polonais échappés aux tueries furent rappelés. — Mais en 1769, un autre chef cosaque, Teindenko, recommença ces horreurs, exterminant tous ceux qui avaient donné leur signature à la Confédération. L'information juridique accuse cinquante mille victimes, mais ceux qui échappèrent font monter ce chiffre à deux cent mille. — Catherine II ayant triomphé de la Confédération de Bar par ses Cosaques égorgeurs, résolut tout simplement de les anéantir. — Dans une déclaration du 14 août 1775, elle apprit à l'Europe qu'elle s'était trouvée obligée *envers Dieu*, envers son empire, et envers *tout le genre humain* d'anéantir les Cosaques Zaporogues. — Elle ajoute que la destruction de ce peuple a été opérée par ses troupes dans le meilleur

ordre possible. Voilà la sainte de Voltaire ! — Tandis qu'on noyait l'Ukraine dans le sang, la Pologne voyait ses confédérés passés par les armes, décapités, mutilés (à quelques-uns, on coupa les pieds et les mains), écorchés vifs.

Le principal héros de la confédération fut Casimir Pulaski. Dans ce duel à mort, la Pologne épuisait le plus pur de son sang. Le général comte Branicki fut tué à Bialystok, le 9 octobre 1771. Le Grand Conseil ayant décrété la déchéance de Stanislas-Auguste Poniatowski, deux confédérés, bravant tous les périls, remirent officiellement ce décret au roi dans son palais gardé par les Russes. Pour soutenir la confédération, la Turquie déclara la guerre à Catherine II, mais elle ne remporta sur elle aucune victoire décisive. La France envoya Dumouriez comme agent secret auprès de la confédération lui portant des subsides. Dumouriez arrive à Esperiès en Hongrie où siégeait le Grand Conseil (1er août 1770). Il fait accepter par tous les chefs un plan uniforme d'opération. Des ingénieurs français dirigent les travaux de fortifications. Dumouriez décide le Conseil à rentrer en Pologne, paye les garnisons de Landskorona et de Czestochowa, et forme une légion étrangère principalement composée de Français. Le 7 avril il était en Pologne et se rendait à Biala où l'attendaient plusieurs chefs des confédérés. Il trouve dix mille hommes de troupes en bon état, leur indique trois points de réunion pour le mois de mai, espérant assembler en juin le Grand Conseil à Cracoviee et confédérer la Pologne entière. Voyant ce que Dumouriez avait fait en quelques semaines, le ministre autrichien Kaunitz s'émut, craignant que la Pologne ne recouvrât son indépendance. — Déjà Frédéric II proposait à Joseph II le partage de ce royaume en 1770. Les deux princes, une carte sous les yeux, fixaient leurs parts respectives. Bientôt leurs troupes envahirent les frontières. Le roi Poniatowski demeurait impassible ; il est vrai que presque personne, en Pologne, ne prévoyait le démembrement. En mai 1771 Saldern proclamait hautement que « l'impératrice « de Russie mettrait tout en œuvre pour tranquilliser la nation « sur ses droits », rassurant ceux qui « avaient pris les armes « pour se précautionner contre des terreurs imaginaires. »

Cependant Strawinski, Zakrzewski et Lukoski formèrent le projet d'enlever le roi. Pulaski donna son consentement, faisant jurer que la vie de Poniatowski serait respectée. Le 3 novembre 1771, le roi fut pris dans son carrosse au milieu de Varsovie. Mais les conjurés s'égarèrent au milieu de la nuit, de telle sorte qu'un seul d'entre eux, Kosinski, se trouva rester auprès de Stanislas Auguste, qui lui persuada de fuir avec lui. Ils se reposèrent dans un moulin à Bielany, à quelques kilomètres de Varsovie, et le roi rentrait dans son palais la même nuit. Dès qu'il fut libre, il accusa les conjurés d'intentions meurtrières dans une note qu'il fit remettre aux puissances. Pulaski se vit arrêté sous l'inculpation de régicide. Tout plaidant en sa faveur, le procès fut suspendu, mais il reprit en 1773 : « La confédération de Bar, — dit « l'accusé Lukoski, — était, pour la grande majorité des « Polonais la vraie république ; j'ai donc dû lui obéir. Elle « voulait augmenter sa force par la présence du roi ; elle « m'a chargé de le délivrer des mains des Russes. Telle fut « la mission que je ne pus m'empêcher de remplir. Elle « devait être utile à la République ». Il fut condamné à mort, avec d'autres conjurés. A la fin les confédérés n'avaient plus pour les soutenir qu'une poignée de Français. Le château-fort de Cracovie était occupé par quatre cents Russes ; il y en avait huit cents dans la ville et trois mille dans les faubourgs. Dans la nuit du 2 au 3 février 1772, deux officiers français Vioménil et Saillans à la tête de soixante hommes pénétrèrent dans le château par un égout, et s'y défendirent contre tous les Russes réunis. Un autre officier Choisy, les rejoignit avec une petite troupe de Français. La garnison de Landskorona leur envoya un détachement avec une pièce de canon. Ce détachement, commandé par Galibert fut soutenu énergiquement par Kellermann à la tête d'une troupe de cavaliers. Les Russes avaient reçu des renforts ; ils étaient cinq mille, mais la place assiégée resta au pouvoir des Français. Ce ne fut qu'on voyant le démembrement de la Pologne près de s'accomplir, et les confédérés perdre toute espérance, que Choisy se rendit, la défense n'ayant plus de but. Après une résistance de près de trois mois, lui et ses

braves sortaient du château le 14 avril. On traita indignement ces prisonniers de guerre. De retour en France, Choisy dit hautement devant le ministre de Russie que, pendant quatorze mois on l'avait laissé, ainsi que ses frères d'armes, manquer de pain, et sans autres ressources que la charité de quelques femmes russes et tartares.

Les confédérés avaient été dispersés : les uns déportés en Sibérie, d'autres, mutilés sur les ordres barbares d'officiers russes, et réduits à la mendicité. Casimir Pulaski survécut sept ans encore, et se fit tuer en 1779 dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique du Nord. Traqués dans les forêts par des chiens dressés à cet effet, les Polonais résistaient encore. La Russie, la Prusse, l'Autriche et les troupes du roi Stanislas ne pouvaient achever par la force ces glorieux débris ; on dut recourir à la trahison. Catherine désespérant d'asservir toute la Pologne, consentit à partager avec Frédéric et Marie-Thérèse. Les trois copartageants occupèrent militairement leurs parts respectives. Les confédérés émigrèrent à l'étranger, notamment en France, où ils reçurent un accueil fraternel. Ils se liguèrent de nouveau. Alors les généraux des trois cours spoliatrices déclarèrent que tout membre de la Confédération qui reprendrait les armes, sous quelque prétexte que ce fût, serait poursuivi et jugé comme *brigand, meurtrier et incendiaire.*

Le 13 janvier 1773, la Russie, la Prusse et l'Autriche publièrent la convention du 5 avril 1772, relative au démembrement de la Pologne, dont le territoire était complètement envahi. Poniatowski, voyant les Russes, que lui-même avait appelés, se partager la Pologne avec ses auxiliaires, comme un pays conquis, prit enfin une attitude plus digne, et protesta contre l'iniquité. Il fit connaître à toutes les cours de l'Europe le sort dont son royaume était menacé. Il leur envoya copie des protestations solennelles et répétées des puissances spoliatrices « de ne jamais élever aucune pré« tention sur le territoire de la République. » Il déclarait à l'Europe qu'il regardait l'occupation des provinces polonaises comme *injuste, violente, contraire à ses droits légitimes.* Il fit défense à ses sujets de Pologne et de Lithuanie

de reconnaître le partage ; quiconque prêterait serment aux puissances ennemies devait être puni selon toute la rigueur des lois du royaume. Puis Stanislas-Auguste convoqua le Sénat pour le 3 février 1773. Les trois cours défendirent sous des peines rigoureuses de se rendre à cette convocation. Trois armées formidables (russe, prussienne et autrichienne) vinrent s'établir jusque dans Varsovie, alléguant pour prétexte la tranquillité publique et l'honneur du Sénat. Celui-ci, réduit à trente membres, ne put rien conclure. Les trois puissances convoquèrent une diète pour le 19 avril. Les délibérations étaient annulées d'avance par le nombre insuffisant des membres présents ; illégale, parce que la convocation émanait de gouvernements étrangers et que la force devait arracher tous les votes. Pendant toute la durée de la diète, les troupes étrangères occupèrent Varsovie, souvent même, elles pénétrèrent dans la salle de délibérations. Tout fut employé pour amener au parti des trois cours le roi et les nonces. Tout fut d'abord inutile ; ils protestèrent énergiquement ; à la fin, dénoncés pour leur courageuse résistance comme *ennemis de leur patrie*, plusieurs nonces eurent la faiblesse de souscrire au démembrement. On transforma illégalement la diète en confédération ; puis les fonctions de maréchal furent non moins illégalement usurpées par Poninski malgré d'héroïques protestations. Le 22, les ambassadeurs des trois puissances déclaraient au roi de Pologne au nom de leurs souverains, que, s'il n'accédait pas à la Confédération, cinquante mille hommes avaient l'ordre de marcher sur Varsovie, de la réduire en cendres et de passer les habitants au fil de l'épée. Sous le coup de telles menaces, Stanislas-Auguste donna sa signature en pleurant. Mais, malgré les coups de fusil tirés sur ceux qui résistaient, on ne put jamais obtenir un nombre suffisant de signatures. On passa outre et l'œuvre du premier démembrement était proclamée le 13 septembre 1773.

Ainsi fut consommé ce que de Maistre appelle « l'exécrable partage de la Pologne ».

Alors, nous enregistrons de nouvelles promesses de maintenir la religion catholique dans les provinces *cédées* à la Rus-

sie. Voici l'article VIII du traité du 18 septembre 1773 : « Les « catholiques romains jouiront dans les provinces cédées par « le présent traité, de toutes les propriétés quant au civil, « et, par rapport à la religion, ils seront entièrement conser- « vés *in statu quo*, c'est-à-dire dans le même libre exercice « de leur culte et discipline, avec toutes et telles églises et « biens ecclésiastiques qu'ils possédaient au moment de leur « passage sous la domination de Sa Majesté Impériale au « mois de septembre 1772 ; et sa dite Majesté *et ses successeurs* « ne se serviront point des droits de souverains au préjudice « du *statu quo* de la religion catholique romaine dans les pays « sus mentionnés. »

La suite de cette étendue montrera comment ces promesses ont été tenues.

(*A suivre.*) Albert DE KOSKOWSKI.



COMMENT ON PERD LA FOI

L'affaire Dreyfus qui eut toujours quelque chose de déconcertant et de mystérieux, tourne en finissant, à la fantasmagorie méphistophélique. Ecartons la question d'innocence ou de culpabilité, et n'envisageons dans l'étrange phénomène historique que le formidable effort de prosélytisme tenté, on sait avec quel succès, par un petit groupe d'hommes riches, informés et résolus. Ils ont d'abord bravé l'opinion, puis ils l'ont fascinée, terrorisée, domptée. Leurs succès provoquent chez ceux d'entre nous qui cherchent à comprendre, les réflexions les plus humiliantes. « On fabrique donc, de toutes pièces, les opinions d'un peuple, comme on fabrique les allumettes chimiques ou les timbres-poste dont il a besoin?... — Il paraît bien. »

Les questions obsédantes se multiplient, et elles exigent impérieusement au fond de chacune de nos consciences, une réponse franche. «Si l'opinion d'un peuple est chose si précaire, que vaut l'opinion d'un simple citoyen? Moi-même qui portais des jugements successifs sur les institutions, les hommes et les systèmes philosophiques, suis-je bien sûr de savoir au juste, comment s'élaborèrent les concepts de mon intelligence ? Croyant posséder un certain nombre d'opinions personnelles, fruit de longues recherches et de fréquentes méditations, je répète peut-être sans le savoir, ce que d'autres dirent ou imprimèrent pour moi. »

Ceci est vrai dans une certaine mesure, de tous les hommes, mais plus particulièrement vrai, hélas ! de ceux qui appartien-

nent à une génération de vaincus. D'où il ne faudrait pas conclure qu'un décret providentiel nous condamna par avance à adopter passionnément toutes les modes intellectuelles inventées par nos contemporains. Non, mais peut-être n'avons-nous que le choix de nos fournisseurs, peut-être toute la liberté effective de notre pensée se réduit-elle à opter entre la majorité ou la minorité. Encore les vaincus doivent-ils bien prendre garde qu'ils sont très exposés à subir, puis, à aimer les idées de leurs ennemis. Or, les catholiques de France sont vaincus, et il y a tout lieu de craindre que quelques-uns d'entre eux ne se soient épris d'un naïf et d'ailleurs tardif enthousiasme, pour les principes qui ont causé leur propre défaite.

Est-il possible de saisir en pleine activité, la loi mystérieuse qui explique ces sortes de conquêtes intellectuelles?

Dire après Aristote que l'homme est le plus imitateur des animaux, c'est ne rien expliquer. Car il reste à savoir pourquoi tel homme remplit sa fonction de maître et tel autre sa fonction de copiste. Ne serait-ce pas que le plus faible imite le plus fort, tout simplement. L'histoire souvent immorale abonde en exemples qui rendent plausible cette peu nouvelle hypothèse.

L'Allemagne, ravagée par les généraux français du dix-septième siècle, s'éprit d'une violente admiration pour le grand roi. Ecoles, châteaux, jardins, théâtres, protocole tout subit l'inspiration du goût français. Cette imitation qui dura près de deux siècles ne favorisa nullement l'essor de l'Allemagne ; elle l'arrêta.

Après 1815, nous nous jetâmes nous-mêmes avec une furie très française dans l'imitation de l'Angleterre qui nous avait si bien battus. Entre autres cadeaux de vassalité, John Bull nous octroya une Constitution qui fait merveille dans son île à lui, mais qui contribue pour une large part, à précipiter la décadence française.

L'imitation frénétique et maladroite de l'Allemagne fut la première conséquence de la guerre de 1870. Elle durerait encore, si l'Angleterre n'eût trouvé à Fachoda, une nouvelle occasion de nous battre. Depuis cette époque, l'admiration des Français hésite entre les Anglais proprement dits et les Saxons d'Allemagne, tandis que leur instinct d'imitation se satisfait

naïvement dans une sorte de synthèse anglo-saxonne et protestante.

Qui veut connaître les éléments essentiels de cette synthèse ne doit jamais perdre de vue la distinction établie depuis longtemps déjà entre la majorité anticléricale et la minorité catholique. Sauf un groupe restreint de positivistes plus ou moins conscients qui se réclame de la tradition gauloise, la majorité anticléricale (1) du pays de France emprunte presque tous ses principes de vie à l'Angleterre ou à l'Allemagne. De l'autre rivage de la Manche nous arrivent des systèmes économiques, des modes sportives, un vocabulaire presque complet, des ambitions coloniales, une conception du droit à la fois pharisaïque et païenne, des préjugés constitutionnels. Malheureusement, toutes ces importations variées qui font tant d'honneur à l'activité conquérante de l'Angleterre, produisent de ce côté du détroit des effets désastreux ou ridicules. Le libre échange, par exemple, représente pour les Anglais un moyen pratique et transitoire de faire fortune aux dépens de leurs voisins. Il devient, en France, un dogme solennel et abstrait auquel on sacrifie les intérêts d'une ou de plusieurs provinces. Pour créer quelque chose qui ressemblât à l'immense empire colonial des Anglais, nos hommes d'Etat minuscules prirent sous toutes les latitudes, d'immenses territoires qu'ils ne réussissent pas à peupler, qu'ils ne sauraient pas défendre, le cas échéant, et qu'ils administrent à grands frais.

A l'Allemagne, la France moderne emprunte une philosophie antifrançaise, une religiosité anticatholique, un ensemble de principes scolaires et peut-être stratégiques, et une doctrine socialiste.

Dans cette étrange course à l'esclavage intellectuel, le peuple qui donnait jadis le ton à toute l'Europe n'a cependant pas perdu toute originalité, et il ne joue pas un rôle absolument passif.

Au lieu que les Anglais et les Saxons toujours soucieux de subordonner leur théorie philosophique à leurs intérêts, créent de savants compromis entre l'impiété et la religion révélée,

(1) Si tant est qu'elle ait le droit de prendre ce nom.

entre la vertu chrétienne et le vice, entre l'esprit conservateur et l'esprit révolutionnaire, les Français logiques se flattent de cultiver l'anticléricalisme le plus radical, ils suppriment enfin ce pharisaïsme tour à tour onctueux et violent qui permet aux peuples pratiques d'étonner l'univers par leur insolente prospérité.

Le Français moderne met tout son amour-propre à incarner le pur esprit révolutionnaire. De là, certaines conséquences nationales et générales. La France officielle a si bien fait de la guerre à l'Eglise son unique nécessaire, qu'elle néglige tous ses intérêts vitaux. Dépopulation, stagnation du commerce, humiliations diplomatiques, hervéisme, augmentation régulière du budget, incohérence administrative, excès de centralisation, telles sont les formes tangibles et visibles d'une décadence qu'il est désormais impossible de se dissimuler. Non seulement la France n'exerce plus sur le monde sa traditionnelle magistrature, mais il suffit que ses sympathies aillent à un peuple ou à une cause pour que ce peuple et cette cause soient vaincus. Le sentiment national se déclare pour l'Espagne contre les Etats-Unis, pour les Boers contre les Anglais, pour les Russes contre les Japonais, pour les généraux de l'état-major, contre les intellectuels amis de Dreyfus. Et l'on ne peut pas dire, malheureusement, que ces nobles erreurs témoignent d'un sentiment chevaleresque bien profond. Le peuple français ne s'obstine pas comme Caton, à défendre contre les vainqueurs agréables aux dieux, les causes vaincues. Après la bataille finale, il s'incline devant les plus forts qu'il insultait peu de jours auparavant, il conclut une alliance cordiale (oh! combien) avec l'Angleterre, il fait sa cour aux Etats-Unis, il porte Zola au Panthéon.

Hâtons-nous d'ajouter qu'en toutes ces crises politiques et morales, le crime du vrai peuple de France est fait uniquement de faiblesse. Jacques Bonhomme n'est plus maître chez lui. Il aime toujours et il pense comme son voisin, le pauvre chevalier don Quichotte, mais sous la direction des protestants de Suisse et des Juifs d'Allemagne, il agit comme Sancho Pança.

Au prix de tant d'échecs diplomatiques et autres, la France

officielle conserve deux privilèges mondiaux, aussi peu enviables l'un que l'autre ; elle conçoit et réalise l'idéal de la guerre antireligieuse et elle demeure le centre de la Révolution intellectuelle.

Rendons, en effet, cette justice à nos adversaires que s'ils gaspillent les finances du pays et désorganisent son armée tout en couvrant de ridicule sa diplomatie, ils apportent dans leur lutte contre l'Eglise, une énergie, une habileté et une persévérance extraordinaires. Il est trop évident qu'en Italie, en Belgique, en Angleterre et même dans l'Amérique du Sud, les chefs de l'anticléricalisme imitent sans respect humain, les procédés de persécution conçus et appliqués par la franc-maçonnerie française. Le kulturkampf français est l'archétype de toutes les entreprises similaires.

Pareillement, le plus pur esprit révolutionnaire rend ses oracles dans des officines françaises. Tolstoï et les néo-encyclopédistes de la Moscovie se contentèrent de traduire, dans leur langue, les encyclopédistes du dix-huitième siècle. Il n'en fallut pas davantage pour déchaîner une révolution. Quand les libéraux belges assistent au dépouillement des scrutins français, ils s'écrient joyeux : « Notre tour viendra bientôt ». M. Jaurès a-t-il l'occasion de vaticiner en faveur de l'Allemagne contre son kaiser, il fait entendre que les trahisons et les désertions en masse pourraient bien désorganiser, en quelques jours, l'œuvre savante de l'état-major allemand.

A qui l'étudie d'un peu près, la France officielle de 1906, offre un spectacle prodigieux et terrifiant. Elle est la patrie d'un certain cosmopolitisme aristocratique ennemi acharné de toutes les traditions françaises, persécuteur de la race autochtone, ami de tous les autres peuples et serviteur dévoué de l'Allemagne ou de l'Angleterre. On s'étonne que dans un tel milieu, l'hervéisme ait recruté tant d'adeptes. Je crois fermement au contraire, que l'hervéisme exprime les sentiments profonds et les arrière-pensées plus ou moins conscientes des maîtres du jour. Logiquement, la personnalité de M. Gustave Hervé remplacera, un jour ou l'autre, celle de M. Ferdinand Buisson. A moins que ne se produise, enfin, une révolte chez les Français de France.

Or, il n'est pas vraisemblable, que cette révolte nécessaire se produise de si tôt. Les catholiques de France subirent, en ces dernières années, de trop nombreuses et trop écrasantes défaites pour qu'ils puissent espérer une revanche définitive et prochaine. Il ne semble même pas qu'ils aient réussi à se faire une opinion originale sur leurs propres malheurs.

Savons-nous seulement donner un nom à la Force qui nous a vaincus ? Chacun selon sa tournure d'esprit, et ses occupations professionnelles, désigne une forme particulière du mal : la franc-maçonnerie, l'esprit païen, la révolution, la démocratie ou bien, au contraire : la désobéissance aux directions pontificales de Léon XIII, le dédain des questions sociales, l'ignorance exégétique, la juiverie, le dix-huitième siècle qui dure encore, l'anarchie, l'affaiblissement des traditions. Une grosse part de vérité se cache sous chacune de ces formules ; en les synthétisant avec discrétion, on est moralement certain de ne pas se tromper.

Toutefois, l'activité des ennemis de l'Eglise se manifeste particulièrement, dans certaines régions et sous certaines formes, ce qui permet de la surprendre, en quelque sorte, en flagrant délit de destruction systématique. Une certaine mentalité allemande, à la fois protestante et rationaliste anime et maintient unies, toutes les forces anti-catholiques, en même temps, qu'elle remplit dans l'Eglise elle-même, la fonction de dissolvant. Ses manifestations les plus caractéristiques s'appellent la législation scolaire, le dreyfusisme, le subjectivisme philosophique, l'exégèse rationaliste. Un homme s'est rencontré qui a pris une part active à toutes ces manifestations, et qui partage avec M. Ferdinand Buisson, l'honneur d'incarner l'anticléricalisme triomphant. Je veux parler de M. Auguste Sabatier. Il encouragea et dirigea les fondateurs de l'école laïque, et il publia peu de temps avant sa mort, une sorte de synthèse théologique qui est devenue comme le bréviaire des intellectuels libres-penseurs et même d'un certain nombre de catholiques.

Ce qui caractérise l'état d'esprit de M. Auguste Sabatier, c'est d'abord un mépris tranquille, profond et mystique de tout ce qui est catholique et Français. Non seulement les croyants sont par lui assimilés aux Peaux-Rouges, mais même les Welches

qui sont acquis à la bonne cause anticatholique lui apparaissent comme des êtres peu intelligents, incapables de mener à bien une œuvre de longue haleine. Sous prétexte de louer MM. Buisson et Pécaut, il écrit ceci :

... « Si la grande pensée de Jules Ferry est devenue pratique, si elle est réalisée déjà au point qu'elle est devenue indéracinable de nos lois comme du pays, si elle a pris assez de vigueur sans provoquer aucune réaction sérieuse, si la disparition successive de ceux-là mêmes qui l'ont fondée n'en compromet ni les tendances initiales, ni le cacartère fondamental, ni l'avenir, c'est à MM. Buisson et Pécaut et à quelques autres hommes associés à leur œuvre et animés de leur esprit, que certainement on le doit. Il faut reconnaître que si leurs ennemis se trompent en leur attribuant l'initiative première de ce que leur fanatisme aveugle et injuste nomme « les lois scélérates », ils ne se trompent point en les rendant responsables de leur succès.

Le succès est dû tout entier à la méthode qu'ils ont suivie avec une scrupuleuse et clairvoyante conscience dans l'application pratique et la direction de la réforme. Cette méthode a été le contre-pied de la méthode révolutionnaire. Mettez à leur place des hommes, comme nous en voyons tant, qui n'auraient vu là qu'une entreprise politique et l'auraient poussée avec la logique simpliste, les passions brutales, les coups d'autorité qu'affectionnent les hommes politiques ; confiez, par hypothèse, la conduite du char à quelques-uns de nos conseillers municipaux de Paris, aux lieu et place des deux hommes dont je voudrais essayer de faire comprendre l'inspiration et le rôle, et le char qui va aujourd'hui tout seul en plaine roulant, aurait culbuté vingt fois dans le fossé et ne serait pas relevé. » ...

La pensée de M. Auguste Sabatier est claire : il regarde les Français de France comme de grands enfants inintelligents, voués pour toujours à la tutelle ecclésiastique ou à l'anarchie.

Pour les arracher à cet état misérable, il daigne esquisser un programme d'éducation civique, morale et religieuse, et c'est ce programme qui constitue la seconde caractéristique dont je parlais tout à l'heure. Le doux M. Auguste Sabatier veut faire subir aux Français du XXe siècle une sorte d'opération

psychologique, opération qui doit avoir pour résultat une transformation radicale de l'intelligence, du cœur et de la volonté. Rien que cela. Les Français adoreront ce qu'ils brûlaient et brûleront ce qu'ils adoraient. « Les esprits qui pensent dit M. Auguste Sabatier, se peuvent aujourd'hui diviser en deux classes ; ceux qui datent d'avant Kant et ceux qui ont reçu l'initiation, et comme le baptême philosophique de sa critique... Kant a pu, sans exagération, comparer la révolution qu'il accomplissait en philosophie à celle que la découverte de Copernic a opérée dans le système du monde. »

Ainsi se font les classifications, à l'école de M. Auguste Sabatier.; rejeter la théorie kantienne de la connaissance et ne pas croire aux découvertes astronomiques des Galilée, des Laplace, et des Leverrier sont deux actes intellectuels également absurdes. Tout homme du dix-neuvième ou du vingtième siècle qui ne fait pas profession de kantisme représente l'ignorance, et par conséquent le mal dans la société moderne.

Or, M. Auguste Sabatier se voit obligé de reconnaître très explicitement que les conclusions pratiques de la théorie kantienne sont arbitraires. « Cette issue, ouverte au conflit de nos facultés est exclusivement, dit-il, d'ordre pratique; c'est un élan de confiance, non une démonstration ; une affirmation qui suppose, non des preuves scientifiques mais un acte d'énergie morale. »

Etrange, n'est-ce pas? La grande, l'unique loi, la loi scientifique des temps modernes, a ses origines dans le sentiment et l'illuminisme. Il faut remarquer ensuite que les néo-kantiens le prennent singulièrement à l'aise avec l'histoire de la philosophie. A les entendre, il semble ou que les philosophes du moyen âge n'ont jamais abordé le problème de l'idée, ou que leurs discussions n'ont aucune valeur, ce qui est tout simplement monstrueux. Les kantistes ne peuvent soutenir d'aussi étranges gageures que parce qu'ils bénéficient d'une équivoque mensongère devant une opinion ignorante et prétentieuse. La moyenne des électeurs n'est pas loin de penser que depuis un siècle, toutes les formes de la civilisation ont également progressé. En vertu de cette philosophie générale, l'architecte du Trocadéro l'emporte sur l'architecte de Notre-Dame dans

la mesure où les trains de luxe de nos jours sont supérieurs aux pataches d'autrefois. Les classifications intellectuelles du docte M. Auguste Sabatier ne sont pas d'une qualité bien différente. Il ose formuler la proposition que voici : Avant Kant, ignorance psychologique, erreur métaphysique, irréligion. Après Kant, érudition, vérité métaphysique, découverte du sentiment religieux.

Très sérieusement, les hommes qui président à la décomposition religieuse de l'Europe protestante se considérent comme les inventeurs du sentiment religieux (1). Saint Louis, sainte Thérèse, saint Vincent de Paul ignoraient absolument la vie intérieure et les ineffables communications par quoi les âmes se rattachent à Dieu. Mais les néo-kantistes qui ne croient ni à la divinité de Jésus-Christ ni à l'immortalité de l'âme, décrètent qu'ils ont le monopole du sentiment religieux et du christianisme.

Si peu humaine que soit cette philosophie, elle n'en règne pas moins en maîtresse absolue, dans tous les pays anglo-saxons et dans les universités françaises. Elle est en train de pénétrer dans les milieux catholiques. Que cette pénétration ne soit pas arrêtée par nos philosophes, et c'en est fait avant longtemps du catholicisme français. L'apostasie intellectuelle se produira, pour ainsi dire automatiquement, et sans que ses victimes elles-mêmes s'en aperçoivent. A certain jour, tel catholique s'étonnera de n'avoir plus la foi, et il sera le seul à ne pas comprendre que son adhésion, totale ou partielle au kantisme avait rendu ce résultat inévitable. Je vais énoncer ici une série de truismes, que je prie les spécialistes catholiques de me pardonner. Quand ils voient méconnaître, tous les jours

(1) L'historien qu'ils sont en train de hisser jusqu'au sommet de la gloire, Lecchy, formulait naguère, une opinion un peu différente. ..... « L'enthousiasme, disait-il, baisse en Occident. La valeur moyenne des individus est beaucoup plus élevée que dans le passé, et cependant l'esprit du sacrifice décroit, notre âge sait de moins en moins apprécier le côté poétique ou religieux de la nature humaine; notre époque a un caractère mercenaire et vénal; elle manque d'héroïsme. Or, il ne faut pas l'oublier : l'histoire de l'héroïsme pendant les mille huit cents dernières années a été surtout l'histoire de l'influence exercée dans le monde par le christianisme »

J'emprunte cette citation à l'ouvrage de M. Wilfred Monod : *La Fin d'un Christianisme.*

des vérités essentielles et élémentaires, ils souffrent vivement, dans leurs cœurs, surtout s'ils sont prêtres. Qu'ils ne dédaignent donc pas, mais qu'ils secondent, j'ose les en supplier, une œuvre de vulgarisation nécessaire.

Prenons par exemple l'histoire.

Les maîtres du genre se sont fait de leur mission des conceptions qui varient à l'infini. Philosophique, descriptive, savante archéologique, tragique ou comique, politique ou religieuse, populaire ou aristocratique, l'histoire au XIXe siècle s'inspira de presque tous les arts et fit des emprunts à la plupart des sciences. Mais si nous sommes entre catholiques et s'il s'agit d'histoire ecclésiastique, n'est-il pas vrai que nous sommes tenus, en conscience, de nous attacher étroitement à un certain nombre de principes essentiels et de n'en rougir jamais? Entre toutes les variétés du genre historique, il en est une qui ne doit jamais être périmée, qui doit prévaloir toujours sur toutes les autres et dont on peut dire qu'elle fait partie intégrante du ministère de l'Eglise. Il est indispensable que le groupe principal des historiens catholiques s'attache à ce qu'il y a de divin, de surnaturel, de bienfaisant, de positif dans l'histoire de l'Eglise et qu'il mette soigneusement en lumière l'unité, la sainteté et les beautés religieuses d'une institution unique dans les annales du genre humain. On ne leur demande pas de supprimer ce qui est humain, ni de nier, quand même, l'authenticité de certaines misères. A la rigueur, nos ennemis rempliront très convenablement cet office d'avocat du diable. Il faut tenir pour certain, au contraire, qu'ils négligeraient ou même oublieraient, sans trop de peine, le tribut d'admiration qui est dû à l'Eglise de Rome. Bref, en ne maintenant pas toujours au premier rang de leurs préoccupations intellectuelles le côté proprement apologétique de leurs fonctions, les historiens catholiques commettraient une faute et plus qu'une faute.

Il est fort à craindre que depuis quelque vingt-cinq ans, cette condition indispensable ne soit pas toujours bien remplie. D'où il résulte que l'essentiel de l'histoire ecclésiastique disparaît sous l'accessoire. Des spécialistes érudits me demandent aussitôt : Qu'est-ce qui est essentiel, selon vous ? Je réponds : L'essentiel, c'est par exemple, la continuité du dogme de la divinité

de Jésus-Christ, depuis l'apparition du IVe évangile jusqu'à cette fin d'année 1906. Parlez aussi longtemps qu'il vous plaira de Jean le Presbytre et reculez de quelques années, si vous le jugez à propos, la date du livre divin. Le fait n'en est pas moins là, immense, indéniable ,splendide, le fait que depuis dix-huit cents ans, au moins, l'Eglise croit à un Dieu fait homme par l'opération du Saint-Esprit dans les entrailles de la Vierge Marie. Il arrive que dans nos livres d'érudition, il est rarement question de cette admirable chose. On attire notre attention exclusivement ou peu s'en faut, sur ce qu'il y a d'humain, de philosophique, de particulariste dans l'expression officielle du dogme. Ce qu'il renferme d'universel, d'éternel, de divin et de surnaturel est passé sous silence.

Tous les croyants s'accorderont, je pense, à regretter cette interversion des facteurs historiques. Du terrain solide qui était le nôtre nous fûmes attirés sur un terrain mouvant qu'avait choisi et préparé l'astuce de l'ennemi.

Et dans ce duel déloyal, nous acceptons bénévolement toutes les armes forgées dans les usines d'outre-Rhin. Ainsi, délimitation du débat, objet précis de la controverse, méthode critique et historique, sous-entendus kantiens, conventions résultant d'une longue campagne anticatholique, nous acceptons tout de nos adversaires. Quoi d'étonnant, après cela, qu'un certain nombre de catholiques trop et mal informés en arrivent à redire, tout simplement des leçons apprises chez les protestants les plus rationalistes ; ils sont eux-mêmes protestants.

De cette transformation d'abord lente et insensible, puis rapide et, en définitive, radicale, M. Loisy nous fournit un curieux exemple. Si vous voulez savoir comment un esprit très français fut séduit, dominé, conquis par une philosophie exotique et anti-catholique, comparez, je vous prie, avec l'*Esquisse d'une philosophie de la Religion* parue en 1897, *Autour d'un petit livre* paru en 1903. M. Loisy parle, je ne dis pas comme un livre allemand, mais comme cet unique cahier de philosophie allemande que les Secrétan, les Auguste et Paul Sabatier, les Pécaut n'ont cessé de pharaphraser dans tous leurs discours. Quelques exemples suffiront, je pense, à édifier le lecteur.

LA RÉVÉLATION

D'après M. Auguste SABATIER.

(*Esquisse d'une philosophie de la religion.*)

Dieu fit naître Jésus, et Jésus nous a donné l'Evangile éclos au fond de son cœur. Ainsi Dieu se révèle dans les grandes consciences .. L'expérience religieuse que Jésus a faite, se répète indéfiniment dans toute âme de bonne volonté qui s'unit à lui pour vivre de sa vie.

La révélation est une expérience religieuse, elle doit être intérieure et progressive.

LA RÉVÉLATION

D'après M. LOISY.

(*Autour d'un petit livre.*)

Qu'est-ce que la révélation chrétienne, sinon la perception dans l'âme du Christ du rapport qui unissait à Dieu le Christ lui-même et de celui qui relie tous les hommes à leur Père céleste?

Le développement de la religion révélée s'est effectué par la perception de nouveaux rapports.

Telle est la doctrine d'ensemble. Voici maintenant d'autres coïncidence assez curieuses.

Auguste SABATIER.

L'interprétation religieuse, résultat de l'inspiration interne, se fait par l'entendement des hommes et d'après les lois et les conditions qui les régissent.

Le dogme sera toujours réformable, et l'histoire du dogme apparaîtra soumise du commencement à la fin, aux lois historiques et psychologiques qui régissent le développement de la pensée humaine.

Cette notion (déiste) paraitra grossière encore au disciple de Kant qui sait que toute idée positive de Dieu est contradictoire et qui se réfugie pour échapper à la contradiction dans celle de l'inconnaissable.

Alfred LOISY.

La perception de ces rapports (c'est-à-dire la révélation) avait forme de connaissance humaine, et c'est en cette forme seulement, qu'elle pouvait être communiquée aux hommes.

Les *idées* (qu'on doit à la révélation) sont susceptibles d'explications, c'est-à-dire de modifications et d'améliorat ons relatives. La révélation n'est pas immuable en ce sens que ses symboles une fois donnés échapperaient à toute transformation...

Il serait facile de prouver que la foi en Dieu a une histoire infiniment complexe et que l'idée de la divinité n'a pas cessé de se modifier même dans le christianisme. Les anciens docteurs craignaient moins que les théologiens modernes d'avouer sur ce point le caractère nécessairement inadéquat des conceptions

Alfred Loisy (*suite*)

et des formules dogmatiques. (Suit une citation de Bossuet que M. Loisy commente en ces termes) : « Je crois bien que l'on trouverait aujourd'hui à ces déclarations, une saveur *agnostique* ». Le mot agnostique est souligné par M. Loisy.)

Il s'agit maintenant de la divinité de Jésus-Christ.

Auguste Sabatier

Dieu deviendra intérieur à la conscience; il se manifestera. Il se révèle enfin dans la conscience filiale de Jésus-Christ... Dieu veut habiter l'âme humaine. Le Père Céleste s'incarne dans le Fils de l'homme et le dogme de l'Homme Dieu, interprété par la piété de chaque chrétien, non par la subtile métaphysique des docteurs, devient le dogme caractéristique et central du christianisme. N'en gâtez pas la signification mystérieuse, respectez-en le mystère; voyez *ce qui s'y trouve*... toute la vie morale et spirituelle, enracinée dans la vie éternelle de Dieu et la vie divine versée dans le cœur de l'homme; comprenez enfin cette consommation religieuse du divin et de l'humain...

Alfred Loisy

L'idée évangélique du Messie implique comme condition intermédiaire de la prédestination et de la gloire, un rapport tout particulier d'union entre Dieu et l'Homme Christ, rapport qui n'est point la simple connaissance du Dieu bon, mais quelque chose d'infiniment plus mystérieux et plus profond l'espèce de pénétration intime et ineffable de l'Homme Christ par Dieu... Prédestination unique d'un être humain à un rôle unique, auquel cet être humain est adapté par une communication unique de vie divine qui s'épanouit en une perfection unique de foi, d'espérance et d'amour : *voilà tout ce qu'on trouve*.

Ces coïncidences verbales n'ont rien de fortuit. Elles sont au surplus, insuffisantes, en ce sens que la supériorité littéraire de M. Loisy masque ou atténue son absolu servage philosophique. Il met sa coquetterie à traduire en un français souvent agréable, les lourdes prédications genevoises de M. Auguste Sabatier; parfois même il corrige les dires de son maître. Mais le choix des mêmes sujets, l'identité des formules maîtresses, le parallélisme absolu des lignes générales, l'immanence et le subjectivisme font de lui un disciple dépourvu de toute originalité, un vulgarisateur passif, un fils de la conquête allemande.

Ceci ne prouve point que la supériorité intellectuelle de M. Auguste Sabatier s'impose à tous les hommes de notre génération. Assurément, il possédait ses cahiers de philosophie kantienne (c'est en cela même que consiste sa grande force) mais il ne trouve aucune idée nouvelle, et il ne sait même pas s'assimiler certaines découvertes de Renan. Il ne tenait qu'à M. Loisy de conquérir une situation intellectuelle sensiblement supérieure à celle de M. Auguste Sabatier, car il a plus de finesse et, si je ne me trompe, plus d'érudition exégétique. Comment se fait-il qu'il soit le vaincu ?

Le scandale de la captivité de Babylone se prolonge à travers les siècles et se reproduit à chaque génération. Naturellement, il fait des victimes. Instruits par leurs prophètes, les Juifs se considéraient avec raison, comme le premier peuple du monde. Voilà qu'en un jour de malheur ils sont vaincus et emmenés jusque sur les bords des fleuves d'Orient. Par comparaison avec les splendeurs de Babylone, Jérusalem n'est qu'une misérable bourgade. Dieu avait-il donc trompé les siens en leur vantant, par l'intermédiaire des prophètes, la beauté, unique au monde, de Sion ? Quelques Juifs le crurent, quelques Juifs qui jugeaient de toutes choses avec la chair et le sang, et qui mettaient leur confiance non pas dans le nom du Seigneur, mais dans le nombre des chevaux et des cavaliers. Les autres, les fidèles, comprirent que la supériorité de Jérusalem était d'ordre purement religieux et ils surent mépriser les statues colossales, les jardins suspendus et les palais d'or.

Pareil scandale divise les catholiques de nos jours qui étudient les questions exégétiques et les autres. Ceux qui, à l'exemple de M. Loisy, placent toute leur confiance dans un certain appareil scientifique prononcent de très grands mots, ils disent : Lumière, progrès, science, méthode critique, hypercritique, etc. Combien la réalité est plus simple ! Jusqu'en ces dernières années, les exégètes français manquaient de relief ; ils employaient un vocabulaire vieilli, ils disaient Pentateuque et non hexateuque, ils trouvaient dans la Bible des choses qui n'y sont peut-être pas, ils s'obstinaient à occuper quelques positions indéfendables ; ils ignoraient le nombre précis d'écrivains jéhovistes et élohistes qui prirent part à la rédaction de la

genèse. Mais leurs erreurs n'eurent rien de grave, ni d'irréparable. Quand la commission des études bibliques aura terminé ses travaux, il apparaîtra sans doute à tous les yeux que nos vieux professeurs d'exégèse nous enseignaient substantiellement la vérité (1).

On ne peut pas en dire autant de tous les hypercritiques. La réforme intellectuelle dont M. Loisy proclame la nécessité se réduit donc à peu de chose. Pour rattraper l'avance que les Allemands rationalistes ont sur nous, combien exigez-vous de temps, Messieurs les hypercritiques? Vingt-cinq ans, trente ans? Un siècle? Dans l'histoire de l'Eglise un siècle est à peine ce que Tacite appela : *Magnum ævi spatium.* Il suffisait donc de ne pas se hâter, de travailler modestement et de semer dans l'humilité ce que d'autres devaient récolter plus tard dans la joie. Il fallait ne pas douter de l'assistance que le Saint-Esprit prête au successeur de Pierre, aimer d'amour le magistère de l'Eglise, sauvegarde de notre faiblesse et de notre ignorance, conserver la foi nicéenne en un Dieu fait homme, le *Credo* et les sacrements.

Au lieu de cela, nos progressistes réduisent à un symbolisme décevant toutes les réalités surnaturelles de la vie catholique, ils se mutilent l'intelligence et la sensibilité, ils essaient de penser allemand.

Toutes ces observations s'appliquent à la littérature et aux autres formes de l'activité intellectuelle.

En présence des succès formidables de cette mentalité antifrançaise et anticatholique, faut-il desespérer? Non pas. Ni l'humanité éclairée ne saura se passer des traditions classiques, ni le monde du travail ne supportera longtemps l'immorale alliance du socialisme avec la ploutocratie cosmopolite. Les peuples qui voudront ne pas mourir devront briser tôt ou tard ces forces sataniques. Les juger avec indépendance, protester de toute l'énergie de notre être contre leur tyrannie, éviter leur contact, repousser toutes leurs avant-gardes, c'est déjà les avoir vaincues. *Hæc est victoria... fides nostra.* Ecrasés sur les

(1) Voir dans l'*Univers* du 28 juillet 1906, la consultation de la Commission biblique sur l'authenticité mosaïque du Pentateuque.

champs de bataille de la politique, les catholiques de France peuvent remporter ailleurs de sérieuses victoires. Ils les remporteront, pourvu seulement qu'ils demeurent en communion étroite avec leurs saints et leurs grands hommes.

Est-ce que nous n'allons pas nous unir tous, bientôt, pour bouter le rationalisme germano-suisse hors de nos intelligences et de nos cœurs ?

Abbé DELFOUR.



L'EXPÉDITION DE SAINTE-HÉLÈNE

Suite (1)

IV

Les ordres de l'Angleterre expédiés à Sainte-Hélène par un bâtiment léger, le *Dolphin*. — La chapelle ardente de la *Belle-Poule*. — Le cercueil. — Cénotaphe laissé à terre, les mesures, envoyées de Paris, étant inexactes. — Visite de l'évêque de Fréjus à bord de la frégate. — Sa bénédiction. — Une fête. — Noms et prénoms des officiers et employés composant les états-majors de la *Belle-Poule* et de la *Favorite*. — Départ de l'expédition. — Temps magnifique. — Coup d'œil ravissant. — Empressement des populations. — Les Anglais à Toulon et à Sainte-Hélène. — Un souvenir au lieutenant d'artillerie Napoléon Bonaparte.

Déjà, depuis longtemps, étaient partis les ordres du cabinet britannique : un bâtiment léger le brick anglais, le *Dolphin*, les portait à Sainte-Hélène.

Le gouvernement français s'occupait, de son côté, des préparatifs du voyage. Un cercueil avait été construit : le poêle impérial devait le couvrir. Ce cercueil rappelait, par sa forme simple et sévère, les sarcophages antiques. Il était sans ornements, en bois d'ébène massif, simulant le marbre, Sur la plateforme, en lettres d'or, un seul mot, qui disait tout : NAPOLÉON ; aux quatre faces quatre N en bronze doré ; dans le sarcophage

(1) Voir le numéro d'août.

d'ébène, un cercueil en plomb, avec cette inscription : *Napoléon, empereur et roi, mort à Sainte-Hélène le* 5 *mai* 1821. Le poêle funèbre en velours violet, croisé de brocart d'argent, entouré d'hermine, portant l'aigle impériale aux quatre coins, était parsemé d'arabesques, de palmettes, d'abeilles et de chiffres napoléoniens en or.

La frégate la *Belle-Poule* avait été disposée pour sa pieuse destination. Une chapelle ardente avait été construite dans le faux-p nt, près du carré des officiers. Elle avait quatorze pieds de long sur onze de large et six pieds de haut du pont infér eur au pont supérieur. Elle était toute tendue de velours noir, brodé d'argent. Du côté de l'arrière se dressait l'autel, dont le devant était en velours, retenu par des filets d'argent ; une croix relevée en bosse en marquait le milieu ; l'autel avait sa garniture de six flambeaux, et sa croix qui reposait sur le tabernacle. Un tapis noir et blanc, formant un damier, s'étendait sur e parquet, tandis que le plafond était caché sous un drap noir. Les parois l térales et les portes doubles de l'avant et de l'arrière étaient couvertes de velours semé d'étoiles, formant trente-quatre panneaux, séparés par des torsades d'argent. Dans toute la hauteur régnait un long cordon, d'où descendaient de petits glands au nombre de quatorze. Vingt-quatre autres, de la plus grande richesse et de plus forte dimension, divisaient de trois en trois les panneaux. Cinquante-deux bougies, groupées dans quatre ifs, devaient éclairer cette enceinte, et deux cassolettes, suspendues entre ces ifs, laisser échapper sans relâche la vapeur de l'encens. La chapelle s'ouvrait par deux portes doubles et permettait ainsi à l'Etat-Major, rangé dans le carré, et à l'équipage, groupé dans le faux-pont, d'assister à la célébration des saints mystères.

Un cénotaphe, destiné à contenir le cercueil, avait été exécuté par les soins de M. Vincent, ingénieur du port de Toulon. Il était peint en grisaille et présentait sur ses quatre faces les bas-reliefs allégoriques de l'*Histoire*, de la *Justice*, de la *Religion* et l'image de la décoration de la *Légion d'honneur*. Aux angles, quatre aigles ; sur le fronton, la couronne impériale : l'ensemble était imposant, noble, sévère, et cependant,

il fallut y renoncer : Paris avait envoyé des mesures inexactes ; le cercueil d'ébène et son enveloppe de chêne se trouvèrent trop grands ; le cénotaphe fut retiré à regret : et le cercueil, pendant la première traversée, dut demeurer couvert seulement d'un immense drap de velours noir, bordé d'un galon d'or, et traversé, dans sa longueur et sa largeur, d'un bande de satin blanc.

. . . .

Le lundi 22 juin, Monseigneur Michel, alors évêque de Fréjus en visite diocésaine à Toulon, vint, sur l'invitation de M. l'abbé Coquereau, bénir le lieu où devait reposer le corps de celui qu'un pape avait sacré empereur. Il était accompagné de l'abbé Cordouan, curé de Toulon. La cérémonie achevée, le vénérable prélat remonta sur le pont, et là il bénit ces cinq cents matelots groupés tête nue, sur l'avant de la frégate, ces brillants officiers de terre et de mer, dont le recueillement le toucha, et de nombreuses dames accourues de tous côtés dans leurs plus ravissantes toilettes. La musique, placée sur la dunette, éclatait en fanfares, soutenues par les basses graves et solennelles du canon.

. . . .

Le 2 juillet, le prince de Joinville avait quitté Paris, et le 6 il arrivait à Toulon. Entré dans la ville à 7 heures du matin, il était avant 8 heures à bord, hâtant l'appareillage pour le lendemain. Il avait refusé tous les honneurs qu'on voulait lui décerner comme fils du roi des Français : « Je suis capitaine de vaisseau, avait-il dit, les règlements de marine n'accordent qu'aux amiraux le salut du canon. »

La *Belle-Poule* était commandée par le prince, qui avait pour lieutenant M. Charner (Léon-Victor-Joseph), capitaine de corvette, officier de mérite, jeune encore, mais comptant d'honorables campagnes. L'état-major se composait de MM. Le Guillou-Penanros (Théophile-Fortuné-Hyacinthe), Penhoat (Jérôme-Hyacinthe) et Fabre-Lamaurette (François-Marie-Sosthène), lieutenants de vaisseau ; de MM. Bazin (Jean-Marie-Alexandre) et Bonie (Charles-Joseph-Jacques-Benjamin,) enseignes de vaisseau ; de M. Chedeville (Alphonse), commis d'administration ; de M. Guillard (Julien-Bernard-Remy),

(chirurgien de 1re classe) ; de MM. de Roujoux (Antoine-Hippolyte), de Bovis (Esprit-Joseph-Edmond) et Godleape (Théophile-Louis-Henri), aspirants de 1re classe ; de MM. Gervais (Alexandre-Charles-Gilbert), Jouan (Henri), d'Espagne de Venevelles (Jacques), Sauge (Louis-Edouard), de Suremain (Frédéric-Alexandre-Etienne), et Perthuis (Edouard-Charles-Ernest-Marie), aspirants de 2e classe, de MM. Bourdel (Charles-Hilarion), et Thibaut (Louis-Léon), chirurgiens de 3e classe. Avec eux s'embarquaient, à la suite du prince, son aide de camp et son officier d'ordonnance, M. de Rohan-Chabot, M. l'abbé Félix Coquereau, les membres de la mission de Sainte-Hélène et les fidèles serviteurs de l'empereur Napoléon Ier, sauf M. Marchand, son valet de chambre bien-aimé et son exécuteur testamentaire qui montait la corvette *la Favorite*.

Celle-ci était sous les ordres du capitaine Guyet (Charles-Jean-Baptiste), officier d'un rare mérite, idolâtré de ses matelots, qu'il regardait comme ses enfants, et ne comptant que des amis dévoués dans son état-major, composé d'officiers remarquables. Cet état-major se composait de M. Lalia (Camille-Jean-Marie-Augustin), lieutenant de vaisseau, de MM. Béral de Sédaiges (Martial-Théobald), de Narbonne (Noël-Frédéric), Jacques-Lapierre (Simon-Louis) et de Trogoff-Coattalio (Charles-Louis), enseignes de vaisseau, de M. Gilbert-Pierre (Octave-Bernard) commis d'administration, de M. Meynard (Charles-Louis-Antoine-Octave-Dieudonné-Victor), aspirant de 2e classe, de M. Arlaud (François-Charles-Joseph), chirurgien de 2e classe, de M. Guillabert (Louis-Victor), chirurgien de 3e classe, et de deux volontaires de marine MM. Fabre (Jean-François-Marie), et Fages (Martin-Esprit-Abel).

Ce fut le 7 juillet, à 7 heures ½ du soir, que l'expédition mit à la voile par un temps magnifique. Autour de la rade, derrière la ville, se dessinaient en amphithéâtre les campagnes toutes couvertes de figuiers, d'oliviers, de vignes, de câpriers, entremêlés de forts et de redoutes. Plus loin, presque à pic, les croupes grisâtres qui protègent Toulon contre les vents et les ennemis, et qui ne furent pas inaccessibles à nos braves soldats quand il fallut chasser l'étranger de la place. Là commença jadis à s'illustrer le jeune lieutenant d'artillerie dont la France

envoyait chercher par delà les mers la mortelle dépouille. Là ses premiers coups furent habilement dirigés contre les Anglais, et c'est dans les fers des Anglais qu'il est mort loin de la patrie...

Les maisons, la campagne, les arbres, les monts, les redoutes, les rochers, tout était couvert de populations accourues, dès le matin, de dix lieues à la ronde, pour leur faire leurs adieux aux deux navires. Les eaux de la rade avaient disparu sous les embarcations pressées. Des cris de joie se mêlaient au bruit de l'artillerie ; et le ciel dans tout son éclat du soir, semblait présider à cette fête si éminemment nationale.

La *Favorite* appareilla la première sous son grand foc par une brise de nord-ouest. La *Belle-Poule* partit plus tard, supposant à la corvette une marche inférieure. Pendant toute la nuit, ainsi que les jours et les nuits qui suivirent, la brise se soutint très fraîche.

V

Gibraltar, Algésiras, Ceuta et Cadix. — Une sylphide de soixante ans. — Lutte de courtoisie entre les musiques espagnole et française. — Enthousiasme du peuple. — Gracieux accueil des dames. — Promenade aux torches. — Un bal improvisé en plein air. — L'abbé Coquereau vénéré comme un saint. — La vie de bord. — Madère. — Souvenir du *Northumberland* et de Napoléon Ier. — Une cavalcade. — Statistique du vin de Madère. — Un pauvre évêque. — Dévotion à saint Napoléon. — Les côtelettes brûlées. — Panique. — Les Canaries, le pic de Ténériffe, la ville de Sainte-Croix. — Quel pays ! — Quelles femmes ! — Le bras de l'amiral Nelson. — Le *Domino Noir*.

Le mercredi 15 juillet, à 8 heures du matin, on aperçut Gibraltar.

A midi, on arriva à la hauteur de cette forteresse que l'Angleterre a volée à l'Espagne, comme elle en a volé beaucoup d'autres à plus d'une nation. On distinguait les navires à l'ancre et une partie de la ville. De l'autre côté de la baie se dessinait Algésiras, illustré par notre marine. A gauche, nos deux bâti-

ments laissèrent Ceuta, ce bagne politique où tant de patriotes espagnols ont expié les services qu'ils avaient rendus à la cause de la liberté. A 6 heures ½ du soir, quelques points blancs, éclairés par les derniers rayons du soleil, indiquèrent enfin Cadix. L'état de la marée ne permettait pas d'entrer dans le port ; on courut des bordées toute la nuit.

Le lendemain 16, neuf jours après le départ de Toulon, on arrivait dans la baie au lever du soleil. Impossible de reproduire ce magique tableau, cette rade qui a douze kilomètres de long, sur huit de large, cette chaussée si étroite, si mince, qui semble un port et à travers l'océan, et sur laquelle rayonne Cadix la belle, aux maisons élégantes, Cadix, le berceau de la liberté espagnole. C'est un ensemble de féeries éblouissantes, que la plume essaierait en vain de décrire.

L'état-major des deux navires n'oubliera jamais le curieux spectacle qui lui fut offert le soir même de son arrivée. Ce n'étaient point les loges de notre académie royale, nationale ou impériale de musique, toutes ruisselantes de belles toilettes : une tente avait été dressée tout simplement sur la place publique; c'était en réalité beaucoup moins beau que feu Curtius ou que le Petit Lazari, du boulevard du Crime, un véritable spectacle des anciennes foires Saint-Germain ou Saint-Laurent, avec des décors ternis ou déchirés, des lampes fumeuses et un public à l'avenant.

Après la pièce qui fut religieusement écoutée, une femme, la señora Burgos, dansa le fandango, cette danse *gaditaine*, si vive, si flexible, si coquette, si séduisante, qu'on ne comprend que là, qui est déplacée et incolore partout ailleurs.

A la demande générale de nos compatriotes, cette Taglioni, cette Fanny Essler, cette Ferraris, cette Rosati en plein vent, consentit à recommencer son admirable fandango. On ne peut se figurer rien de plus délicat, de plus agile, de plus souple, de plus suave. Les officiers de la *Belle-Poule* et de la *Favorite* croyaient avoir devant leurs yeux une sylphide de vingt à vingt-deux ans. Admirable prestige du talent ! La señora Burgos en comptait alors plus de soixante.

Le prince avait remarqué que, tous les soirs, à l'heure de la retraite, la musique de la garnison venait exécuter les meilleurs

airs de son repertoire sur la place San-Antonio. Le lendemain, à la tombée de la nuit, il y envoya celle de la *Belle-Poule*, et le peuple battit des mains, il poussa des cris d'allégresse. Le jour suivant, toutes les dames abordaient les officiers français et leur demandaient avec la plus aimable sollicitude si leur musique ne viendrait pas encore jouer le soir à terre comme la veille. Déjà la foule était rentrée, le calme commençait à régner dans les rues de la ville, quand sur les 9 heures, la musique de la frégate, qui avait déjà joué devant le consulat de France, se rendit à la place San-Antonio, sous les ordres d'un jeune aspirant M. Godleape.

Là nos artistes firent entendre le *Chant de Ricgo* et l'*Hymne constitutionnel Espagnol*, auxquels la musique de la garnison répondit par la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Puis les deux troupes exécutèrent tour à tour les mêmes airs aux applaudissements, aux acclamations des habitants, qui, réveillés en sursaut par ces accords belliqueux et patriotiques, encombraient la place et ses issues.

Sur les 10 heures, on se munit de torches ; chaque spectateur voulut avoir la sienne, et la musique française se mit à parcourir les rues de la ville à travers cette mobile ceinture de lumières. Une population de plus de dix mille âmes suivait le cortège, frappant des mains et ne cessant de crier : *Vive la France !* Les dames garnissaient leurs balcons, au pied desquels, de distance en distance, la musique s'arrêtait, faisant entendre les airs nationaux des peuples entremêlés des cris de *Vive la constitution ! vivent les dames espagnoles ! Vivent les Français ! Vive Napoléon !*

Arrivée à la porte de la ville, la musique fit halte, le poste se mit en bataille et présenta les armes ; et les citoyens, les dames, les officiers de marine improvisèrent, à la clarté des torches, des danses qui se prolongèrent une bonne partie de la nuit. Les Français furent conduits jusqu'à leurs chaloupes ; et ils étaient depuis longtemps à bord des deux navires, que les acclamations qui avaient accompagné leur marche, retentissaient encore sur les quais.

L'abbé Coquereau fut particulièrement l'objet des égards de la population. Dans ce climat, où les sentiments les plus

calmes de leur nature ont un caractère d'exaltation inconnu ailleurs, où la piété ressemble si souvent à de l'enthousiasme et même à de la folie, le prêtre choisi pour aller chercher à Sainte-Hélène les restes mortels du héros, ne pouvait manquer d'hommages ; c'était à qui toucherait ses vêtements. Une dame même, dans sa dévotion exaltée, courut l'embrasser en pleine rue malgré les pudibondes protestations de l'honnête aumônier. La pauvre dame croyait sincèrement gagner ainsi une masse d'indulgences ; elle lui eût volontiers arraché un pan de sa soutane pour en faire des reliques.

Après six jours de relâche dans cette presqu'île fortunée, la *Belle-Poule* et la *Favorite* appareillèrent le 22 juillet, à 9 heures du matin. Toutes les populations des alentours étaient accourues pour faire leurs adieux aux Français. Les deux navires firent route pour Madère par une grande brise de nord-est ; la frégate filait onze nœuds ; mais elle fut forcée de diminuer de voile à cause de la marche inférieure de la corvette. Le prince s'évertuait à alléger pour les autres plus encore que pour lui-même les ennuis de la traversée : sa bibliothèque fut, pendant tout le voyage, à la disposition de l'état-major et des passagers. On déjeunait à 9 heures, puis on se promenait sur le pont et chacun se livrait aux occupations qui lui souriaient le plus, quand il ne faisait pas trop chaud ou que l'allure de la *Belle-Poule* n'était pas trop brutale. A 5 heures on prolongeait le dîner le plus possible et, le soir, on prenait le thé dans la chambre du prince.

A 8 heures du matin, le 24 juillet, on mouillait dans la baie de Funchal, capitale de l'île de Madère, dont les maisons d'une blancheur éclatante, contrastent avec les teintes rembrunies des montagnes environnantes.

En 1815, le *Northumberland*, qui portait l'empereur prisonnier à Sainte-Hélène, avait passé deux jours devant Funchal ; mais il était resté tout ce temps sous voile quoique la mer fût extrêmement houleuse ; on craignait qu'il ne touchât la terre.

La *Belle-Poule* et la *Favorite* s'arrêtèrent deux jours dans ce port. Les officiers et les passagers furent admirablement reçus par le consul de France, M. Monteiro, et par le consul américain. Le second jour, le prince invita quelques-uns de ses compagnons

de voyage à faire une course à cheval dans l'intérieur du pays. C'était quelque chose de fort réjouissant à voir que cette cavalcade improvisée, dont les principaux acteurs, plus accoutumés au tangage et au roulis d'un vaisseau qu'au trot ou au galop d'un *poney*, vidaient à chaque instant les étriers dans ces sentiers raboteux, aux éclats de rire des victimes de la même infortune.

Du reste, partout où la cavalcade fit halte, elle fut très bien accueillie. On visita la belle propriété de M. da Camara et celle de M. Béan, riche Américain, chez qui l'on déjeuna. Les voyageurs lui durent de précieux détails sur la culture la plus importante de l'île, la vigne qui donne le vin de Madère, si recherché des gourmets. Les Anglais en ont le monopole. On en récolte environ 20.000 barriques de 600 litres par an. La part de l'évêque est ordinairement de 100 barriques. Le pauvre homme !

Pendant le court séjour de l'expédition, la frégate et la corvette reçurent de nombreuses visites. La gloire de l'empereur Napoléon se confondait vaguement dans l'esprit des habitants de l'île avec les souvenirs classiques des demi-dieux de l'antiquité païenne et des saints du christianisme qui bercent sans relâche l'enfance éternelle de ce peuple. La chapelle ardente excitait surtout leur curiosité : beaucoup imprimaient leurs lèvres sur le parquet ; et les femmes, égrenant leurs chapelets, adressaient des prières au grand saint Napoléon.

Le lendemain 26, l'appareillage eut lieu à 6 heures du matin, par une bonne brise. A trois ou quatre lieues de l'île, l'équipage de la *Favorite* crut apercevoir un incendie à bord de la *Belle-Poule*. La corvette héla la frégate, et la frégate, s'imaginant qu'un homme de la corvette était tombé à la mer, laissa filer sa bouée et mit en panne ; mais la *Favorite*, poursuivant sa route, reconnut bientôt son erreur ; les matelots de l'avant avaient vu distinctement une fumée épaisse sortir de la poulaine. D'où provenait elle ? D'un accident peu grave et qui prêta fort à rire : le cuisinier de l'équipage, pressé de servir le déjeuner, avait laissé brûler ses côtelettes. En trois ou quatre coups de pompe tout fut éteint ; on en fut quitte pour un quart d'heure d'alarme et pour un déjeuner retardé.

Le lendemain 27, le pic de Ténériffe ou de Teyde apparut à

l'horizon comme un météore, sa blanche cime se détachait de l'azur des cieux, tandis que sa base dormait ensevelie dans les couches d'un épais brouillard qui voilait le reste de l'île. On avait devant soi la plus belle des *Fortunées* des poètes antiques, Ténériffe l'hospitalière, le caravansérail des navigateurs de toutes les parties du monde.

La brise fraîchissait. A 4 heures du soir les deux bâtiments doublaient le promontoire d'Anaga et pénétraient dans la baie qu'il protège. Au fond s'élève la ville de Sainte-Croix, avec ses clochers en tourelles et ses élégants belvéders. Une heure après, l'expédition mouillait devant le môle, non loin de l'Alaméda. Le soir même, tous les officiers étaient descendus à terre.

Oui ce sont bien là ces îles Fortunées si célébrées dans toutes les langues et sur tous les modes ; la brise du large répand une douce fraîcheur dans la ville, le parfum des fleurs embaume l'air. De toutes parts, des groupes de jolies femmes émaillent le paysage qu'elles animent. Dans ce délicieux pays, sans s'être jamais vu, sans se connaître, on se salue comme des gens de connaissance ; ce ne sont que sérénades et fandangos ; les joueurs de guitare fredonnent sous les balcons ; et les accords du piano y répondent de l'intérieur. Là on n'attend pas que vous demandiez l'hospitalité, on vous l'offre spontanément ; et une heure après leur arrivée, les Français admiraient dans les appartements où l'on se faisait une fête de les admettre, ces danses charmantes dans lesquelles les Canariennes déployent autant de grâce et d'abandon que les femmes de Cadix.

Quand nos voyageurs se remirent en marche pour revenir à leurs bâtiments, la nuit était déjà avancée. Ils rencontrèrent sur la grande place un groupe d'officiers anglais qui, enchantés de la soirée, regagnaient aussi leur frégate, arrivée de la veille. Plus expansifs que de coutume, grâce au punch généreux du pays, ils s'entretenaient gaiement des plaisirs de la veillée. *Very good punch !* balbutiait un vieux lieutenant, qui louvoyait dans sa marche.

Les Français, poursuivant leur route, se dirigèrent ensuite vers l'Alameda, jardin au style mauresque, que rafraîchit tous les soirs la brise de mer ; mais à cette heure le Prado de Sainte-

Croix était désert. En s'avançant vers la pointe du môle, ils retrouvèrent les officiers de Sa Majesté Britannique qui attendaient leur canot. La scène avait pris une teinte plus sérieuse : attentifs autour du vieux lieutenant, ils ouvraient de grands yeux et l'écoutaient avec une religieuse attention. Lui prononçait douloureusement le nom historique de Nelson, puis, montrant du doigt les batteries qui défendent le fond de la baie, il ajoutait : *The shot came from that bastion*. Ce fut en effet, du bastion de Saint-Pierre que partit le boulet qui mutila leur célèbre amiral ; il y avait alors juste quarante-trois ans : c'était le 25 juillet 1797.

Nelson, décidé à rançonner la ville, s'était présenté dans la baie et avait canonné les forts. Le château de Saint-Christophe répondit le premier vigoureusement à l'attaque ; San-Miguël et Passo-Alto rivalisèrent d'ardeur. Au plus fort du combat, l'amiral s'étant porté de sa personne sur le môle, y avait laissé un bras et une partie de son équipage.

Le lendemain, l'état-major de l'expédition française assistait dans la petite salle de spectacle de Sainte-Croix à une représentation du *Domino noir*, traduit en espagnol. L'orchestre leur parut assez bon ; c'était un Français, élève du Conservatoire de Paris, qui le dirigeait avec talent. Les acteurs eux-mêmes n'étaient pas, en général, mauvais. Plus d'une ville du second ordre en France s'accommoderait fort bien de la troupe des Canaries.

VI

Un voyage au pic de Ténériffe. — Première ascension interrompue. — Respect d'un prince aux ordres de son gouvernement. — Un cheval mauvais chrétien, un autre mauvais courtisan. — Jeunes filles et muletiers. — Invocations dévotes à un abbé. — Orotava. — Le Portillo. — Chaleur suffocante. — Deux chevriers. — On leur confie les chevaux. — La Estancia. — Un bivouac. — Les Seguedillas. — La basse-taille du magister. — En arrière. — Français endiablés. — L'abbé demande grâce. — Le saignement de nez. — Un vieux général sans peur et sans reproche. — Arrivée au sommet du pic. — Spectacle sublime. — Sauvetage de l'abbé et du maître d'école. — Un bal. — L'omelette aux tomates. — Un soldat de la République peint par le fils d'un roi. — Les Vaisseaux du Désert. — Le départ.

Le prince de Joinville projetait pour le lendemain une excursion à cheval dans l'intérieur de l'île. Il ne s'agissait de rien moins que d'une ascension au célèbre pic de Ténériffe.

Il l'avait déjà tentée en 1837. Il n'était plus qu'à deux heures du sommet de la montagne, quand il fut rejoint par un officier, qui avait marché jour et nuit ; un bâtiment venait de lui apporter de France l'ordre de revenir immédiatement dans la Méditerranée. Le jeune prince, qui avait alors dix-neuf ans, lut la dépêche, regarda le sommet du pic, relut la dépêche. Puis : « Allons, Messieurs ! dit-il, il faut obéir. » Les officiers se récrièrent ; on touchait au but. Quelques heures de plus ou de moins feraient-elles grand'chose aux événements ? « Non, non, répondit le prince, je ne veux pas avoir une seconde de retard sur la conscience ; on peut tirer le canon. Quels reproches n'aurions-nous pas à nous faire si nous n'y étions pas. »

Le soir même tout le monde s'embarquait.

Aujourd'hui on partait pour le pic avec l'espérance qu'aucun contre-temps ne dérangerait le voyage. Quelques officiers de la *Belle-Poule* et de la *Favorite* avaient été invités à faire partie de l'excursion, ainsi que le général Bertrand, MM. de Rohan-Chabot, Marchand et l'abbé Coquereau. Plusieurs chutes égayèrent le voyage. Le coursier peu respectueux du digne

aumônier le désarçonna sans pitié. Celui du prince, aussi mauvais courtisan que l'autre était mauvais chrétien, se cabra à son tour et fit mordre la poussière à Son Altesse Royale.

C'est qu'on a une terrible route à suivre pour aller de Sainte-Croix à Orotava ; c'est qu'à travers cette atmosphère embrasée, il faut être bien déterminé à pousser jusqu'au bout l'aventure pour ne pas rebrousser chemin dès le premier pas.

La route était couverte de paysans qui revenaient du marché. Les jolies filles et les muletiers faisaient d'abord assaut entre eux de propos grivois ; puis, l'aspect de l'abbé Coquereau était toujours salué d'invocations respectueuses et dévotes : *Vayan ustedes con Dios, caballeros ! Vaya usted con la Virgen, Sancto Padre ! Dios los guardc !* Allez avec Dieu, dignes chevaliers ! Allez avec la Vierge, saint abbé ! Que Dieu vous garde tous !

Après avoir cheminé toute la journée sous un soleil ardent on arriva à 6 heures du soir à Orotava, où l'on s'établit dans la seule auberge de la ville, les uns étendus sur un mauvais billard, les autres assis sur de plus mauvaises chaises. On dormit peu ; on causa beaucoup.

Le lendemain, à neuf heures, on était à cheval et en route, accompagné du digne magister de l'endroit, Don Juan de Dios. La première station fut au *Portillo*, à plus de quatre mille pieds au-dessus du niveau de la mer ; il en restait encore huit mille à gravir par des sentiers affreux. La caravane s'était grossie de deux guides. Plus d'un cavalier désarçonné avait déjà préparé de la besogne aux compresses du chirurgien pour le moment du retour.

Après avoir traversé les bois de pin, la région des genêts à fleurs jaunes, puis celle des cytises parfumés, on aperçut enfin l'immense cône du Teyde, roi géant de ces îles, avec sa couronne de nuages. Déjà on pouvait compter les noirs torrents qui sillonnent ses pentes abruptes. La chaleur était suffocante. En vain cherchait-on un refuge sous les buissons de cytises, à l'ombre des rochers. Partout la terre était brûlante ; l'atmosphère pesait comme du plomb sur la tête des voyageurs. On fit rencontre dans ces lieux de trois chevriers du bourg de la Granadilla, qui préparaient leur *gofio*, et qui invitèrent cordia-

lement les Français à partager leur frugal repas. On échangea avec eux quelques provisions contre des figues.

Nos voyageurs, après avoir laissé leurs chevaux à la garde de ces bergers, poursuivirent leur route à travers des torrents de lave refroidie. Les obstacles augmentaient à chaque pas : il fallait gravir, non sans peine, des amas de scories, qui interceptaient sans cesse le passage. Tout à coup au milieu de ces fondrières, les guides, qui s'étaient déjà arrêtés plusieurs fois pour se consulter avec le savant magister, vinrent déclarer aux touristes qu'il fallait songer à établir le bivouac.

Personne ne fut de leur avis ; il ne s'agissait que de sortir promptement du mauvais pas où l'on s'était engagé, car la nuit approchait et la situation n'était pas sans danger ; on n'apercevait de toutes parts que des laves entassées en blocs.

A tout hasard et à force de bras, on parvint à frayer un sentier à peu près praticable à la pauvre mule du magister, qui portait les provisions. Vingt fois elle manqua périr. Son maître maudissait le pic et la curiosité insatiable de ces *Français endiablés !* Enfin, après plusieurs chutes et quelques contusions, la caravane reprit sa route sur un sol de tuf, mais harassée de fatigue et appelant de tous ses vœux l'étape où elle devait passer la nuit.

Ce fut à 5 heures du soir qu'elle arriva à *la Estancia*. On se trouvait à 8.673 pieds d'élévation perpendiculaire. On avait froid. Les guides mirent à contribution tous les buissons d'alentour ; ils allumèrent un grand feu, et l'on prépara le souper.

Bien des choses manquaient sans doute à ce repas servi si au-dessus de la demeure des hommes ; mais le vin de Ténériffe et les cigares n'y manquèrent pas ; et d'abondantes libations ayant ramené la bonne humeur, les guides se prirent à chanter des *Seguedillas*. Leurs chants se composaient de cinq à six notes, qui revenaient sans cesse ; ils s'égosillèrent ainsi pendant une bonne heure à improviser des couplets étranges, sans règle ni mesure. Enfin, le magister, messire Juan de Dios, qui jusqu'alors s'était tenu silencieux en pensant à sa mule, sortit, à son tour, de sa profonde rêverie sous l'aiguillon du clairet, et daigna mêler à leurs voix criardes, la basse-taille sonore qui le faisait admirer au lutrin de l'église paroissiale d'Orotava.

Quand l'heure du sommeil fut venue, chacun s'enveloppa dans son manteau et s'endormit sur le sol volcanique avec plus de bonheur peut-être que sur la couche la plus moelleuse.

Le lendemain, la caravane, abandonnant son bivouac, se dirigea vers le sommet du pic. Le magister resta en arrière avec sa mule : les mésaventures de la veille étaient, encore trop présentes à son esprit pour qu'il fût tenté d'emboîter le pas avec *ces Français endiablés*. Le sentier qu'on suivait alors, quoique très rapide, était jusqu'à un certain point praticable, mais, en approchant de l'*Alta vista*, on fut obligé de marcher avec les plus grandes précautions au milieu de tant de crevasses et d'aspérités. Plusieurs personnes de l'expédition durent s'arrêter en chemin. L'abbé Coquereau, peu fait à ces ascensions pyramidales qui le rapprochaient cependant du séjour des saints et des anges, fut un des premiers à demander grâce. Tel était l'état de l'atmosphère que quelques-uns furent pris de saignements de nez, les poitrines étaient oppressées. Le général Bertrand sentait ses jambes lui refuser leurs services ; mais il ne voulut pas qu'il fût dit que, pour la première fois de sa vie il avait reculé, il se fit attacher par le milieu du corps au moyen d'une forte corde, et ordonna aux guides de le hisser, quand ils le verraient s'arrêter; et sa volonté fut faite.

Enfin, à 6 heures du matin, on atteignit le sommet du pic. On était sur un des points des plus culminants de notre hémisphère ; les rayons du soleil l'éclairaient déjà, qu'un vaporeux crépuscule voilait encore le reste de l'île. Le regard plongeait sur l'océan d'une hauteur de 11.430 pieds ; la section du globe qu'il pouvait embrasser mesurait un diamètre de plus de 400 kilomètres. Tout l'archipel canarien était là réuni comme un plan en relief.

Nos voyageurs ne jouirent pas longtemps de ce panorama ; des vapeurs s'élevaient de toutes parts ; on les voyait flotter sous la forme des nuées blanches, s'étendre sur les forêts et rouler dans les anfractuosités des roches. Toutes ces émanations de la terre emplissaient insensiblement l'atmosphère, sans arriver jusqu'aux témoins de ce beau spectacle, qui dominaient les orages ; il pleuvait peut-être dans les régions inférieures, tandis que le ciel étalait sur leur tête sa resplendis-

sante coupole. La surface de l'île se couvrait ainsi peu à peu. Seulement quelques hautes crêtes perçaient, comme des écueils, la masse condensée. Puis, les nuages envahirent tout l'horizon ; et la cime du pic sur laquelle ils étaient assis, resta isolée dans l'espace.

La montagne offre à son sommet un cratère large et béant, dont les bords inégaux sont ruinés de toutes parts. Le diamètre de cette vaste chaudière a plus de 600 pieds, sur 120 environ de profondeur. L'intérieur est percé de crevasses d'où s'échappent des vapeurs chaudes et sulfureuses. Les alentours de ces soupiraux sont brûlants, remplis d'une terre pâteuse, chargée de substances volcaniques.

Le vent du nord-est qui se mit à souffler avec violence, força la caravane à abandonner son poste. En moins de huit minutes elle était au pied du piton dont la montée lui avait coûté tant de peine. Chemin faisant, elle recueillit les officiers et l'abbé Coquereau qu'elle avait laissés en route. Les officiers avaient épuisé leur provisions et leurs cigares ; l'abbé, assis sur un quartier de roche, lisait philosophiquement son bréviaire en présence des merveilles de la nature. Arrivé à la *Estancia*, on retrouva le chantre maître-d'école avec sa mule, puis les chevaux que les bergers avaient gardés fidèlement. On déjeuna sur de grands blocs de lave, et l'on reprit ensuite le chemin d'Orotova, où l'on arriva à quatre heures du soir. Un bal y attendait les intrépides voyageurs.

Le jour suivant, tandis que l'aubergiste préparait dans sa grande cuisine l'omelette aux tomates destinée à leur déjeuner, sublime production gastronomique qui faisait, à l'en croire, le fond de son savoir, et dans laquelle il prétendait n'avoir son égal dans aucun lieu de l'archipel canarien, ses hôtes s'étaient rangés autour du billard boiteux de l'établissement. Le prince, remis de ses fatigues, une queue sous le bras, se promenait le long du tapis vert en attendant son tour. Dans un coin de l'appartement reposait un grand pot de grès, plein d'une couleur noirâtre. Le prince y trempa le petit bout de la queue et se mit à dessiner, en véritable élève de Charlet, sur le mur, un vrai troupier de l'armée d'Egypte, en grand uniforme, avec le chapeau à trois cornes brisé, les cheveux ramassés en catogan,

l'habit au petit collet, aux chétives épaulettes, aux larges basques, les guêtres dépassant le genou, un vrai troupier enfin, d'une telle exactitude historique, que des cris de joie furent poussés par tous les assistants. Les bravos s'adressaient sincèrement au dessinateur, personne ne songeait au prince.

Or, après le déjeuner, au moment où l'on montait à cheval pour revenir à Sainte-Croix, survint l'aubergiste, moitié désolé, moitié colère, déplorant la tache inattendue qui ternissait l'éclatante blancheur de son mur : — « Mais, brave homme, lui répondit le prince, c'est une fresque. — Je n'en veux pas. — Vous êtes un homme sans goût. — Je ne dis pas non. — Eh bien! reprit le prince en lui tendant quelques pièces de monnaie plus persuasives que ses paroles, vous direz à ceux qui par hasard, lèveront les yeux sur le croquis, que c'est un fils du roi des Français qui a illustré votre mur de la peinture exacte d'un soldat de la République française. Il y a là de quoi achalander votre maison. »

Et la cavalcade se remit en chemin, à l'exception des traînards, blessés de la veille et de l'avant-veille, qui faisaient bande à part.

Dans cette excursion, plusieurs de nos compatriotes virent, pour la première fois, des chameaux, qui aujourd'hui sont nombreux dans l'île. Ils servent surtout à transporter les grosses marchandises dans l'intérieur. Quelques-uns des nôtres eurent la curiosité de faire une promenade montés sur ces quadrupèdes. Ils reconnurent bientôt que c'est le plus détestable cheval qui existe. Ils ne purent résister une heure aux allures de ce *vaisseau du désert* et furent obligés de mettre pied à terre.

Avant son départ de Sainte-Croix, le prince s'était occupé des préparatifs nécessaires pour célébrer l'anniversaire de la révolution de juillet. A une époque où tant de parvenus oubliaient déjà si aisément leur récente origine, il se rappelait lui, et nous l'en félicitons, sur la terre d'exil, cette insurrection populaire à laquelle sa famille était redevable de la plus belle couronne du monde, que son père, hélas ! ne devait pas garder longtemps. La population de Sainte-Croix s'associa à cette manifestation. Toutes les maisons furent ouvertes aux Français, et de leur côté les habitants les plus honorables, les dames

les plus belles, vinrent visiter les vaisseaux pavoisés, comme on visite la demeure d'amis qui ne doivent pas rester et dont on regrette d'avance le départ.

Le dimanche, 2 août, à 11 heures du matin, le prince commanda l'appareillage, qui fut salué par le canon des forts. Il ventait grand frais. Le temps continuait à être beau. On eut bientôt perdu de vue le sommet du pic de Ténériffe, sur lequel on s'était assis l'avant-veille.

VII

Chien de navire et chien de régiment. — *Dash* l'échappe belle. — Le passage de l'Equateur. — Origine de la cérémonie du baptême. — Tolérance du prince. — Présence d'esprit de l'abbé. — Le Bonhomme la Ligne. — Son fantastique palefroi. — Le triple coup de l'étrier. — Les saturnales de bord. — Abondantes munitions hydrauliques. — Egalité sociale. — Un loustic. — Le prince aspergé et aspergeant. — Ronde infernale des mousses. — Conspirateur découvert et puni. — Bal paré et masqué. — Souvenir de bal de l'opéra. — Le Brésil. — Bahia. — Charmant accueil. — Une partie de chasse. — Le fils du roi sauvé par l'ombre de l'empereur.

Le 4 août, un événement insignifiant à terre, mais très important dans une longue traversée, arrêta la marche de la *Belle-Poule*. On faillit perdre le fidèle compagnon de l'équipage : *Dash*, le seul chien qu'il y eût à bord, tomba à la mer. La brise était forte, la frégate filait nous ne savons plus combien de nœuds. Déjà le pauvre animal nageait bravement à un bon quart de lieue, quand on parvint à mettre un canot à flot. Par bonheur, aucun requin ne se promenait alors dans ces parages. Dash fut sauvé à la satisfaction générale. Le chien d'un navire est comme le chien d'un régiment, l'idole des bipèdes dont il partage les peines, les dangers, la joie et la gloire.

Le jeudi 20 devait avoir lieu le fameux passage de la Ligne. Ces saturnales maritimes, décrites partout, ne remontent, dit-on, qu'au célèbre voyage de Vasco de Gama en 1497 ; mais les cérémonies en varient suivant le génie national et l'humeur de

ceux qui y président. Il y a des commandants dont la stricte sévérité croit devoir s'opposer à ce carnaval de matelots, ou le circonscrire dans des limites qui lui enlèvent toute sa franche gaieté. Le prince de Joinville avait déclaré, au contraire, qu'il laisserait faire *en grand*, que chacun serait libre de lui jeter à la tête tant de seaux d'eau salée qu'il lui plairait et que des braves marins, actifs, dévoués méritaient bien cette distraction passagère dans leur existence si rude et si laborieuse. Il avait également proposé à l'abbé Coquereau de lui donner asile dans sa chambre pendant cette fête burlesque et de faire respecter son inviolabilité sacerdotale par un factionnaire placé à sa porte. Mais le digne aumônier remercia le prince de son offre obligeante, et, hâtons-nous de le dire à l'honneur de l'équipage de la *Belle-Poule*, il n'eut pas à s'en repentir.

Déjà le *Bonhomme la Ligne*, grotesquement costumé, s'était élancé sur son palefroi d'occasion, figuré par deux robustes gabiers, couverts d'une housse, et dont l'un représentait la tête et l'autre la queue du quadrupède; déjà ferme sur ses étriers, il avait fait claquer son fouet en caracolant sur le pont. Le prince, suivant l'usage, avait offert un coup à boire au cavalier, ainsi qu'à la tête et à la queue de sa monture.

Vint ensuite la cérémonie, qui fut bruyante. Aucun des néophytes, qui n'avaient pas encore passé l'Equateur, n'échappa à la terrible aspersion. D'immenses provisions d'eau avaient été faites dès la veille ; les seaux, les tines, les cuves en regorgeaient. Les jets croisés de nombreuses cascades tombaient comme des douches sur le patient ; et le peu de temps qui s'écoulait entre deux baptêmes, était consacré à se pourvoir de nouvelles munitions hydrauliques.

Il régnait un certain ordre dans cette opération consacrée par l'usage, mais la sortie du dernier catéchumène de la piscine équinoxiale fut le signal de la plus affreuse mêlée. Officiers, passagers, aspirants, matelots, chacun à la hâte s'arma de seaux ; le déluge devint universel ; tous les rangs se confondirent. On eut pendant une heure à bord la réalisation la plus complète de l'égalité sociale. Le prince qui donnait l'exemple, n'était pas plus épargné que les autres. Au plus fort de la mêlée, un matelot, un *loustic*, renommé pour la vivacité de son

humeur plaisante, lui jeta trois seaux d'eau à la tête, et revint, armé d'un quatrième, prêt à recommencer sans doute son attaque préméditée. « Prête-moi ton seau, garçon! lui dit le prince. — Volontiers, commandant, lui répondit le marin » ; et l'Altesse Royale, s'en emparant, aspergea complètement le pauvre diable, qui s'éloigna sans mot dire.

Quelques minutes après, le prince le revit exerçant son infatigable industrie au milieu d'un autre groupe. « Passe-moi ton seau, garçon ! » lui dit encore le fils du roi : mais cette fois le matelot, feignant d'obéir, s'approcha et lui en lança le contenu au visage, en lui criant : « Manche à manche, à présent, commandant ! Au revoir ! »

Plus loin les passagers subissaient les bordées intarissables de l'équipage ; les mousses, masqués en diables, s'étaient pris par la main et dansaient autour de leurs victimes une ronde infernale, dont elles ne pouvaient se dégager.

Le prince avait fait annoncer la veille qu'il ferait usage des pompes de la frégate pour alimenter le baptême ; mais M. de Las Cases avait gagné le maître-calfat et l'avait décidé à aller, pendant la nuit boucher les pompes. Heureusement la conjuration fut déjouée. Au moment de la cérémonie, les pompes, au grand étonnement de M. de Las Cases, remplirent admirablement leurs fonctions ; et le conspirateur fut un des mieux arrosés.

Le soir, il y eut grand bal paré et masqué sur le gaillard d'avant. La musique de la *Belle-Poule* exécuta les plus jolies contredanses et les plus frénétiques galops de feu Musard. Les cavaliers rivalisaient de prévenances et de politesses : les matelots qui remplissaient les rôles de dames, faisaient assaut de grâces et de minauderies ; c'était d'un grotesque à dérider le front le plus soucieux. A 8 heures tout rentra dans l'ordre comme par enchantement ; et le lendemain il ne restait du Baptême de la Ligne qu'un souvenir. On vit rapidement à bord.

Les membres de la Commission commençaient à être fatigués de la mer. L'intention du prince, en quittant Ténériffe, avait été de relâcher au Cap de Bonne-Espérance : mais il fallait encore une trentaine de jours pour y arriver, et c'était la mauvaise saison dans ces parages qui n'ont pas usurpé leur pre-

mier nom de *Cap des Tempêtes*. Le 24 août, à midi, il résolut de faire route vers Bahia, sur les côtes du Brésil.

Le 26, à 4 heures, il commença à venter bon frais, par rafales, au plus près; la pluie était presque continuelle, la frégate donnait fortement sur la bande ; il devenait de plus en plus impossible de se tenir sur debout le pont : « Messieurs, dit le prince en riant, c'est aujourd'hui mercredi le grand soir du bal de l'Opéra. Vous le voyez, nous ne perdons pas les habitudes de Paris : Les instruments à vent et à corde ne nous manquent pas. »

Le 28, à midi et demi, on signala la terre, qui se dessinait à peine dans un lointain brumeux. La nuit vint ; le prince voulut cependant aller mouiller dans la rade de Bahia, dont l'accès est facile à toute heure et dans toute saison. A 7 heures ½, on avait franchi les forts et les batteries de la passe, et l'on se trouvait dans le port. La nuit était profonde ; sur la droite, à une immense hauteur, des myriades de lumières étincelaient comme des étoiles ; il y avait là une grande ville qu'on n'apercevait pas ; tout le monde attendait le jour avec impatience.

Dès les premiers rayons de l'aube, Bahia, sortant du sommeil, apparaissait insensiblement, étagée sur son magnifique amphithéâtre. C'est un mélange gracieux de maisons blanches, couvertes de tuiles creuses, et de massifs d'arbres épais, d'une éternelle verdure. Chacun avait hâte de débarquer : on attendait avec impatience la fin des saluts d'usage. Mais on n'en est pas quitte à si bon marché avec le peuple brésilien, le peuple le plus cérémonieux peut-être du monde. Toutes les autorités vinrent successivement à bord présenter leurs civilités au prince. Elles étaient précédées de Son Excellence Thomas Xavier, le président de la province. C'était jour de fête nationale. Le Brésil célébrait la majorité de son jeune empereur qui ne se doutait pas certes alors que le jeune capitaine de vaisseau commandant la *Belle-Poule* épouserait un jour sa sœur *dona Francisca*, une princesse accomplie dont l'Amérique a fait don à l'Europe.

Les Français furent très bien accueillis à terre par le président et les principales familles du pays. M. Armandeau, consul de Sardaigne, en l'absence du consul de France, les reçut en

compatriotes et les traita en amis. Ils furent aussi très fêtés par monseigneur l'archevêque de Bahia, primat de l'Eglise brésilienne, prélat vraiment digne du haut rang qu'il occupait.

L'expédition resta mouillée dans ce port depuis le vendredi soir 28 août jusqu'au lundi matin 14 septembre seize jours pleins. Ce laps de temps s'écoula en banquets et en fêtes. Il y eut aussi une chasse dans l'intérieur du pays appelé le *Reconcavo*, contrée d'une fécondité remarquable, le long de la baie, vrai paradis terrestre s'il n'avait pas été, à cette époque, trop souvent ensanglanté par les passions des hommes.

On a raconté dans le temps bien des choses à bord des deux navires sur cette partie de plaisir, à laquelle prirent part le prince et plusieurs officiers. Suivant certaines versions, leur vie aurait été sérieusement menacée. M. de Las Cases, dans son *Journal*, M. l'abbé Coquereau, dans ses *Souvenirs*, se montrent fort laconiques sur toute cette longue relâche. On voulait, nous assure-t-on, cacher l'aventure au roi Louis-Philippe et surtout à la reine. Connaissant le caractère du prince de Joinville, nous avons toujours eu peine à croire qu'il eût recommandé le silence à ses compagnons de péril. Dans ce cas, ce secret, aurait été bien mal gardé. L'événement avait fait du bruit, il n'existait pas à bord un officier, un aspirant, un maître, un matelot qui le révoquât de doute. Quand à nous, personne ne nous ayant recommandé positivement le silence, nous avons tout lieu d'espérer qu'à près de vingt ans de distance, on excusera notre indiscrétion, si c'en est une.

Parmi les nombreuses versions qui ont circulé dans le temps, en voici une que nous choisissons parce qu'elle nous a paru la plus vraisemblable. Nous ne la garantissons pas dans tous ses détails ; nous ne faisons que la reproduire ; mais ce qui nous a paru à peu près incontestable, c'est que la vérité se trouve au fond de l'aventure, quels qu'en soient les détails.

De toutes les villes du Brésil, Bahia est la dernière que conservèrent les Portugais, grâce à sa formidable situation et à la bravoure du général Madeira, qui y commandait les soldats de la métropole européenne. Depuis son incorporation au nouvel Empire brésilien, il ne se passait pas, à cette époque, d'année que plusieurs révoltes n'éclatassent contre le gouvernement

de Rio-de-Janeiro, soit dans la ville elle-même, soit surtout dans le *Reconcavo* qui l'avoisine. Il n'en fallait pas chercher la cause autre part que dans les éléments divers, éléments fort modifiés aujourd'hui, dont se composait alors la population. Celle de la ville était l'image de celle de la campagne. A Bahia, sur 100.000 habitants, on comptait 30.000 blancs, autant de mulâtres à peu près et 40.000 nègres. Ces deux dernières classes faisaient cause commune contre la première, et, comme il y avait dans leur sein plus que sur aucun autre point du Brésil, des hommes qui, par leur industrie, avaient acquis une fortune indépendante et par conséquent une certaine influence, on avait toujours lieu de craindre que cet état de chose n'amenât quelque crise fâcheuse. L'empereur dom Pedro Ier avait essayé, sur la fin de son règne, de conjurer l'orage en éclairant les esprits et en envoyant surtout les fils de nègres et de mulâtres étudier dans les universités d'Europe. C'est la politique que suit son fils l'empereur dom Pedro II et le les fruits qu'il en retire sont de plus en plus satisfaisants.

Mais alors, autour des chefs de mécontents se groupait une masse considérable d'hommes mal intentionnés, aux dispositions plus que douteuses, n'ayant rien à perdre et ayant tout à gagner, poussant au vol et au brigandage, parce que le désordre était leur élément et qu'ils y voyaient une source d'indépendance et de fortune.

Ces turbulents, tenus à distance de la ville, rôdaient sans cesse aux environs. C'est au milieu d'un de ces partis que nos chasseurs auraient eu la mauvaise chance de tomber. Cernés à l'improviste dans une de ces épaisses *catingas*, taillis touffus et sombres qui obstruent le sol, ils auraient été amenés de force en lieu sûr. Vainement auraient-ils invoqué le droit des gens, inconnu à ces barbares, décliné leurs titres et qualités, employé tour à tour la persuasion et la menace, les bandits, n'écoutant que leur haine contre la race blanche et n'obéissant qu'à l'appât du pillage, en seraient venus au point de délibérer sur sur le sort de leurs prisonniers ; et la proposition aurait été sérieusement faite par les plus déterminés, de les fusiller sur l'heure.

Alors il serait venu à l'esprit du prince de prononcer devant

ces sauvages le nom de *Napoléon,* et de leur révéler la pieuse mission qu'il avait reçue d'aller recueillir ses cendres à Sainte-Hélène.

Le prestige moral de ce grand nom aurait produit sur-le-champ son effet, et du fond du tombeau, la renommée du grand empereur aurait protégé et sauvé le fils du roi Louis-Philippe et ses compagnons. Enfin, à la sentence de mort aurait succédé l'accueil le plus cordial, le plus enthousiaste ; et les bandits brésiliens auraient pieusement ramené les Français jusqu'au bateau à vapeur qui mouillé dans la baie, leur avait frayé le chemin de leur course aventureuse.

(*A suivre.*)



L'ENSEIGNEMENT DES LETTRES CLASSIQUES

D'AUSONE A ALCUIN

Il fut de mode jadis de parler des ténèbres du moyen âge. Durant cette longue suite de siècles qui se prolonge de la chute de l'Empire d'Occident (475) à la prise de Constantinople par les Turcs (1453), une nuit intellectuelle profonde avait régné. Il ne fallut rien moins que l'effort irrésistible de la Renaissance, de l'Humanisme et du Protestantisme pour déchirer le voile qui cachait la vérité et pour émanciper les intelligences et les consciences. Que valait cette opinion ? Il est bien à croire qu'elle fut, à tout prendre, exagérée, du moins en ce qui concerne la question de l'enseignement des lettres du IVe au VIIIe siècle ; et c'est un Universitaire qui nous l'apprend (1).

Jamais les études classiques, du IVe siècle à la Renaissance, ne disparurent complètement. Mais elles eurent à subir de nombreux et terribles assauts. La crise la plus grave et la plus ancienne fut celle qui se produisit du IVe au VIIIe siècle, d'Ausone à Alcuin. Et cependant, durant cette période si troublée, d'illustres professeurs, d'éloquents docteurs, en Gaule, en Italie et en Irlande, surent tenir haut et ferme, au milieu de la tourmente, le drapeau du classicisme. C'est l'histoire de cette crise, et c'est l'histoire de ces hommes, que M. Roger nous présente.

(1) *L'Enseignement des Lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, introduction à l'histoire des écoles carolingiennes, par M. Roger, professeur au Lycée Carnot, Picard, 1905. (Thèse pour le doctorat ès lettres, présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.)

Ecoutons le nouvel historien d'Ausone, de saint Grégoire, de Cassiodore, de saint Boniface et d'Alcuin. Il y a profit à l'entendre (1).

* * *

L'étude de M. Roger, qui s'ouvre à la seconde moitié du IV[e] siècle pour se clore au VIII[e], est une magistrale introduction à l'histoire des écoles carolingiennes (2). Au temps de l'empereur Julien (361-363) et de ses successeurs, les victoires des autocrates romains contribuèrent, entre autres résultats, à resserrer les liens qui unissaient la Gaule à l'Empire, et à arrêter les invasions des Barbares. Ce fut alors incontestablement une époque favorable à l'étude des lettres, certes bien déchues de leur ancienne splendeur. Quel fut donc de 350 à 420, de Constance et de Julien à Honorius, le sort de l'enseignement des lettres classiques en Gaule?

On peut dire que, somme toute, au IV[e] siècle, cet enseignement est prospère. Saint Jérôme, Symmaque, Ausone en sont les témoins, et ils l'affirment. Le Code Théodosien, en maints endroits, en fournit aussi la preuve. Des écoles célèbres sont florissantes. Trèves est un centre d'études, et elle le doit à sa situation privilégiée de résidence impériale. Mais Bordeaux rayonne d'un éclat incomparable, et les maîtres qui y enseignent sont la gloire de cette cité et de la Gaule. C'est une pléiade de rhéteurs, à qui nulle science du temps n'est étrangère. Grâce à Ausone, nous savons que la rhétorique et l'éloquence étaient enseignées par Tiberius Victor Minervius, Latinus Alcimus Alethius, Æmilius Magnus Arborius, Exuperius et Luciolus. Des grammairiens, Leontius Marcellus, Urbicus et bien d'autres s'y faisaient entendre. Citons encore l'archéologue Victorius, et enfin, et surtout, Ausone lui-même qui, pendant trente

(1) L'auteur, dans sa préface, rend hommage au R. P. Ehrle, qui a devancé, en sa faveur, l'ouverture de la Bibliothèque Vaticane.

(2) Cette étude est à compléter par celles publiées par M. Vacandard, sur la *Scola du Palais Mérovingien* (*Revue des Questions historiques*, t. LXI, p. 490; t. LXII, p. 546; t. LXXVI, p. 549.)

ans, réunit autour de sa chaire les intelligences désireuses de s'initier aux lettres grecques et latines.

Quel était le programme d'études adopté et suivi par eux? Nous le connaissons aussi. C'était, à peu de choses près, le plan d'études développé par Quintilien dans son *Institution oratoire*. Il est divisé en deux cycles : la grammaire et la rhétorique. Dès ses premiers pas dans la voie ardue de l'étude, l'enfant est mis en contact avec les poètes grecs et latins. On puisait d'emblée aux sources pures. Homère, Virgile, Ménandre seront expliqués et commentés. Viendront ensuite la grammaire et le vocabulaire, la musique et la géométrie.

Parvenu à l'âge adulte, l'enfant passe aux mains des rhéteurs. Il s'agit alors de faire de l'élève un homme capable de manier sa langue, de se pousser dans la vie, de parvenir aux charges et aux honneurs ; et l'éloquence en est l'outil indispensable. Composition, éloges, parallèles, déclamations, lecture des historiens et des orateurs, la rhétorique enseigne tout cela. Et ce n'est point tout. La philosophie, le droit civil, l'histoire sont les compléments indispensables d'une éducation destinée à former un homme complet, un homme public. Et, de fait, le programme est immense. C'est que le but aussi est colossal. Quintilien vise à créer de toutes pièces l'avocat, l'homme d'Etat, le gouverneur de province ; et en cela Ausone et ses collègues sont les disciples de Quintilien.

Docile aux exigences du grand rhéteur romain, le grammairien gallo-romain du IVe siècle initie l'enfant aux beautés des langues latine et grecque. La versification et la grammaire sont l'objet de ses soins assidus. Il commente Homère et Virgile et Ménandre ; il y joint également Horace, Salluste et Térence. C'est bien là l'éducation classique. La grammaire mise entre les mains de l'écolier est celle de Probus et de Scaurus ; il apprend l'histoire dans Varron et dans C. Népos.

Echappé à la férule du grammairien, l'enfant tombe aux mains du rhéteur. Il est alors en âge de composer et de déclamer. On lui inculque encore les éléments du droit usuel, et les principes de la morale. L'enfant lit Babrius, mais Ausone compose à son usage de courts traités de morale. Le fond en est tiré des moralistes païens, bien plus que de l'Evangile.

Gratien est élève d'Ausone, et il est chrétien. Ausone l'est aussi, mais combien peu ! Nul païen ne fut plus païen ; et il n'y a pas à s'étonner que l'auteur du *Centon nuptial* préférât la morale de Marc-Aurèle, de Solon, de Socrate, de Platon et de Pythagore à celle de Jésus-Christ.

Tel est l'enseignement en honneur dans les grandes écoles gallo-romaines. Que faut-il en penser? Pour le juger sainement, il est indispensable de ne point oublier le terme auquel on prétendait aboutir. De l'enfant, de l'écolier, on voulait faire un avocat, un homme public, un personnage d'administration. Pour cela, on le mettait en contact direct avec les orateurs anciens, on le nourrissait du plus substantiel de la pensée antique. Sans négliger la forme, le maître voulait pourvoir l'enfant d'un fonds solide de connaissances générales et variées. On estimait le manuel, mais on jugeait plus utile la pratique constante et quotidienne des grands modèles. Et l'on n'avait point tort.

Mais la médaille avait son revers. Les intentions étaient excellentes. Les résultats l'étaient moins. Outre que ce plan d'études, transplanté du siècle de Quintilien à celui d'Ausone, ne cadrait plus exactement avec les conditions d'existence nécessairement changeantes d'une époque à une autre, il avait le grave inconvénient de son étendue même. Débordés par l'immensité du cycle à parcourir, maîtres et élèves sacrifient peu à peu la pensée à son expression. On ne cherche bientôt plus qu'à « donner à tout un tour agréable, et à dire finement ce qui ne valait pas la peine d'être dit (1) ». On dédaigne les sciences, et on jette sur toute étude une teinte uniformément oratoire. L'avocat plaide, et plaide bien ; mais il préfère à l'éloquence utile et spontanée l'éloquence d'apparat : le panégyrique est son triomphe.

Evidemment un tel enseignement avait les faveurs de l'Etat. Au IVe siècle, le latin était la langue officielle ; et il ne pouvait déplaire aux maîtres de l'Empire que leurs sujets s'imprégnassent de cette antiquité païenne qui avait fait la puissance et la gloire de Rome; que les écoles publiques fissent sortir du moule

(1) GASTON BOISSIER, *La fin du paganisme*, t. II, p. 71.

officiel des citoyens dévoués à l'ordre de choses établi, uniquement ambitieux des charges et des dignités impériales. De fait, c'est à cela que menait l'enseignement classique. Julien, en 362, Gratien, en 376, achevèrent, par une série de décrets, de donner aux écoles municipales leur caractère. Il y eut désormais un enseignement et une doctrine d'Etat.

Cette doctrine et cet enseignement étaient du reste bien accueillis par le public. Le Gallo-Romain du IVe siècle est dévoué à l'Empire, et fier d'en être citoyen. Avide d'honneurs et de jouissances, il voit dans la fréquentation des écoles municipales le sûr moyen de parvenir, de participer à la richesse et à la puissance romaines. Formé, dès sa plus tendre enfance, à l'idée que les dignités impériales sont le plus haut idéal auquel il puisse aspirer, il sait que l'école en est la préparation indispensable et comme l'antichambre naturelle. Le Gallo-Romain du IVe siècle est essentiellement un fonctionnaire.

Mais à respirer cette atmosphère aussi officielle que païenne, on perdait vite le sens des principes de l'Evangile. Et pourtant, si la réaction païenne de Julien fut terrible, elle ne fut qu'éphémère, et s'évanouit avec lui. Les empereurs du IVe siècle sont chrétiens, et dans l'empire les conversions sont nombreuses.

En 391, est porté par Théodose le dernier coup au paganisme : les sacrifices aux idoles sont interdits. Le christianisme est religion d'Etat.

Il y a donc à la fois enseignement d'Etat et religion d'Etat, et il est malaisé de concilier l'un et l'autre. De fait, l'enseignement n'est que tardivement atteint par le christianisme. Si Ausone est chrétien de nom, il est païen d'idées et de tendances, et se montre peu soucieux, nous l'avons dit, d'harmoniser ses études et sa foi. La masse du public lettré essaye un compromis entre le Christ triomphant et le paganisme vaincu, entre les maximes austères de l'Evangile et la sensualité païenne. L'école favorise cet essai illogique de conciliation ; car elle est restée païenne par sa culture et ses traditions.

Mais l'Eglise catholique, représentée par ses pontifes et ses prêtres, ne peut s'accommoder d'un tel état de choses. C'est le monachisme qui, le premier, entreprend la lutte contre les idées païennes. A Ausone s'opposent saint Paulin de Nole

et Sulpice Sévère. Leur plan d'attaque est, si je puis ainsi dire, tout négatif. Sans doute, leur opposition est absolue, et ne souffre plus de compromis. Mais ce n'est cependant pas, à leur avis, par une lutte directe et inefficace qu'il faut mener le combat contre une société dissolue. Au nom des éternelles malédictions portées par Jésus sur le monde, Paulin rompt tout lien qui le rattache à cette société, et repousse tout commerce avec elle. L'Orient a donné l'exemple. Saint Antoine et les anachorètes ont montré le chemin. Qu'on les suive, et qu'on aille oublier dans les monastères les exemples dangereux et les maximes perverses d'un monde irrémédiablement corrompu.

Alors saint Martin fonde Ligugé en 360, et Marmoutiers vers 372. Alors saint Honorat, vers 410, bâtit le monastère de Lérins. C'est dans ces pieuses retraites que le moine va procéder à la transformation radicale de la société. Pour cela, l'homme doit commencer par se transformer lui-même. Science ardue, que le monachisme lui enseigne au moyen d'une double discipline, à la fois pratique et spéculative, qui purifie d'abord l'être moral pour lui révéler ensuite l'intelligence des choses divines. Hostile, — et à juste titre — à la vie romaine telle qu'elle se manifeste, « le monachisme a été l'officine où la société antique s'est dégagée du paganisme qui la pénétrait (1).

*
* *

Arrivons au ve siècle qui vit la fondation des royaumes barbares et l'affaiblissement progressif de la puissance romaine. Deux hommes se dressent en témoins et en représentants de leur époque : Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours.

C'est une triste époque que le ve siècle. C'est bien un de ces *tournants de l'histoire* devenus légendaires. Les Wisigoths (419) et les Burgondes (413) sur le Rhin, les Francs en Gaule arrachent aux fantômes d'empereurs romains, qui croient encore gouverner le monde, les derniers lambeaux de leur empire.

En un tel état de choses, il n'est point surprenant que le gouvernement impérial se soucie assez peu des écoles. Le vou-

(1) ROGER, *opus cit.*, p. 46.

drait-il qu'il ne le pourrait guère. Quant aux nouveaux maîtres, ils sont barbares, et ils sont nouveaux venus ; et ce sont là deux raisons pour lesquelles la question de l'enseignement classique n'est pas leur fait. Encore reste-t-il l'aristocratie qui, fidèle à l'Empire pour les avantages qu'elle en a reçus, ne se pique pourtant pas d'un dévouement capable d'aller jusqu'à l'héroïsme envers une cause chaque jour plus dangereuse à défendre. Aussi se tient-elle dans l'expectative, point tout à fait détachée du régime agonisant, prête néanmoins à tendre la main aux vainqueurs. Ce n'est pas que ce rapprochement séduise une caste qui doit tout à l'Empire. Mais l'intérêt est en jeu, et l'intérêt parle parfois plus haut que l'amour. Et alors à quoi bon se passionner pour un enseignement tout romain, destiné à préparer des fonctionnaires romains, quand l'Empire s'écroule, quand les dignités impériales ne sont plus que d'illustres souvenirs, quand un monde nouveau est en train de remplacer l'ancien ?

L'enseignement des lettres classiques est en triste posture. Il ne disparaît pas entièrement, mais il est délaissé, parce que les événements s'opposent à son développement. Voici comme il nous apparaît d'après la correspondance de Sidoine. On cultive encore le grec et le latin, on étudie la versification, la prosodie, la mythologie, la rhétorique, la dialectique, mais on néglige le droit. Quant à la morale, elle est et reste païenne.

Qu'a-t-on gardé du plan de Quintilien ? Peu de choses. La prosodie et la grammaire sont en honneur. On s'attache à la forme, mais la langue cicéronienne est bien oubliée. Le peuple parle toujours le latin rustique, mais les Barbares apportent avec eux leur langage ; et de ce double parler naît un idiome artificiel, moitié classique, moitié barbare, souillé de toutes les impuretés de l'une et l'autre source, sans en posséder les qualités.

Il est probable que les écoles publiques résistèrent quelque temps à la tourmente : elles durent subsister dans les grandes villes, Narbonne, Lyon, Bordeaux, jusque vers 420 ou 430. Puis l'enseignement devint privé. On déserta en masse les écoles, et l'aristocratie aux abois se décida à confier à des maîtres particuliers l'éducation de ses enfants.

Au VI[e] siècle, sonne le glas de l'enseignement classique. M. Roger s'inscrit en faux contre l'opinion trop longtemps admise qui, s'appuyant sur l'autorité de Dom Pitra et d'Ozanam, voyait dans les écoles du Palais une survivance des écoles impériales. Opinion inacceptable aujourd'hui, dont M. Vacandard a fait justice (1).

D'illustres personnages, cependant, essayent de s'opposer à la ruine définitive du classicisme. Fortunat (530-609) est un poète, d'origine italienne, fort bien en cour, familier de Sigebert et de Clotaire I[er]. Mais, prenant trop souvent ses désirs pour des réalités, il fait des poètes et des orateurs ses contemporains, prétendus représentants de la culture classique, un portrait aussi flatteur qu'exagéré.

La culture de Grégoire de Tours fut-elle aussi soignée que le disent Ozanam et Fustel de Coulanges ? Il est difficile de le soutenir, après les travaux des savants Mohl et Bonnet ; et il suffit de recevoir le propre témoignage de Grégoire lui-même (2), pour abandonner une légende qui a fait son temps.

*
* *

Il est intéressant de revenir en arrière et de se demander quelles furent l'attitude et l'influence de l'Eglise relativement aux lettres classiques, durant la période dont nous avons rapidement esquissé les vicissitudes.

L'Eglise, au V[e] siècle, était-elle favorable à l'enseignement classique ? Pour avoir chance de répondre d'une manière exacte à cette question, il faut, ce semble, distinguer le point de vue des principes et celui de leur application pratique.

Incontestablement, aux yeux de l'Eglise, la culture classique avait ses dangers. La morale en honneur dans les écoles était, nous l'avons dit, toute païenne. L'étude des grands modèles grecs et latins ne pouvait que favoriser la mise en pratique des maximes philosophiques chères à Platon, à Aristote ou à Cicéron, au grand dam de la vie chrétienne. Impos-

(1) Cf. *Revue des Questions historiques*, loc. cit.
(2) Cf. GREGOR. TURON., Vitae Patrum, 2, praefatio; *Hist. Franc.*, I, praef.; *De Virtut. SS. Martyr.*, I, praef.; *De gloria confess.*, praef.

sible cependant de s'interdire la lecture de chefs-d'œuvre inimitables de bon sens, de raison et de style, que la littérature chrétienne, trop jeune et trop inexpérimentée, n'était pas en situation de faire oublier, encore moins de remplacer. Un compromis s'imposait, qui permettrait d'utiliser les richesses incontestées des lettres classiques et d'en neutraliser les effets délétères. Ainsi s'expliquent les tergiversations et les apparentes contradictions des Tertullien, des Jérôme et des Augustin.

Mais alors ? Faut-il déserter les écoles publiques et se résigner à une infériorité intellectuelle dont la honte rejaillira inévitablement sur la cause même du Christianisme ? Nul prêtre, nul évêque éclairé ne s'y résout, car la lutte contre l'hérésie ou l'idolâtrie exige un fonds de connaissances, une valeur intellectuelle que peut seule fournir et alimenter la culture classique. Et c'est là le sens des protestations des chrétiens contre l'édit de Julien l'Apostat. Le lettré chrétien ne veut pas être inférieur au lettré païen, et il adoptera, en conséquence, la culture classique ; mais il le fera avec les ménagements et les tempéraments dictés par la prudence. D'autant que cette culture est elle-même nécessaire pour l'étude des lettres divines. Le principe, aux IVe et Ve siècles, sera donc celui-ci : cultiver les lettres classiques, non pour elles-mêmes, mais en vue d'aboutir à l'éducation chrétienne.

Il y a lieu de se demander maintenant dans quelle mesure ce principe reçut son application. Nous avons vu l'influence considérable que prend en Gaule, au IVe siècle, le monachisme. C'est une force énorme, à cette époque, et dont il convient de tenir compte. Quelle sera l'attitude du monachisme gallo-romain en face de l'enseignement des lettres classiques ? En général, il leur est peu favorable. Sulpice Sévère les méprise ; Paulin de Nole se montre sévère pour les poètes païens, et Cassien se prononce résolument en faveur de l'étude de l'Ecriture.

Tout compte fait, il est difficile de fixer les conditions de cet enseignement dans les monastères. Les textes ne disent rien, en ce qui concerne Noirmoutiers ; et nous sommes dans la même incertitude relativement à Lérins. Ce que l'on sait bien, en

tout cas, c'est que saint Martin ne reçut qu'une éducation classique fort rudimentaire.

La situation fut-elle différente dans les écoles épiscopales? Saint Hilaire, qui mourut en 368, avait fait de bonnes études ; mais il est difficile de tirer de ce fait une indication précise. Il semble que l'Eglise cherchait moins à vulgariser l'instruction romaine qu'à utiliser les Romains instruits. De 350 à 420, en Gaule, les prêtres et les évêques instruits ont puisé dans les écoles impériales leur culture classique. C'est bien tout ce qu'on peut affirmer.

Au v[e] siècle, les écoles impériales disparues, l'enseignement devient privé. C'est l'aristocratie qui maintient les traditions de haute culture, et c'est elle qui fournit à l'Eglise ses évêques et ses prêtres instruits. Sidoine Apollinaire, Avit, Eucher en sont les représentants les plus illustres. En somme, l'enseignement classique n'a pas les faveurs de l'Eglise, et les nécessités d'une lutte chaque jour moins ardente contre le paganisme à l'agonie ne semblent plus légitimer une tolérance dont les avantages ont à peu près disparu.

Les écoles privées ont succédé aux écoles impériales, pour avoir bientôt le même sort. Le vi[e] siècle voit s'accentuer l'indifférence générale pour l'instruction classique. Les évêques, et à leur suite le clergé, n'ont que peu d'estime pour cet enseignement. Il faut avouer, du reste, que l'exemple vient de haut. Le pape Grégoire le Grand († 604) adresse à l'évêque Didier de Vienne un blâme sévère en raison de son goût immodéré des belles-lettres. Les conciles, nombreux à cette époque, sont muets sur la question de l'enseignement classique, n'ayant probablement que peu de bien à en dire ; et si les règles monastiques de saint Césaire et de saint Ferréol et de bien d'autres, prescrivent aux moines de consacrer deux heures par jour à la lecture, ce n'est que de lectures spirituelles, point du tout classiques, qu'il s'agit. Peut-être, il est vrai, pourrait-on objecter l'exemple contraire d'illustres personnages de l'Eglise de Gaule, au vi[e] siècle ; mais les *Vies des Saints* de cette époque sont sujettes à caution, et les travaux des Bollandistes, de Mgr Duchesne, de MM. Molinier et Krush, nous apprennent avec quelle prudence il faut les manier.

Quoi qu'il en soit, nombreux sont les hommes d'église qui ont une teinture d'instruction littéraire ; mais la couche est mince. Les Didier de Vienne sont rares à cette époque ; et on a vu que ses goûts et son exemple n'avaient point eu l'heur de plaire en haut lieu. En réalité le clergé gaulois du VIe siècle possède des connaissances très élémentaires, et il s'en contente.

Pourquoi cette mésestime des lettres classiques grecques et romaines, alors que les Pères du IVe siècle, saint Jérôme et saint Augustin, avaient proclamé leur utilité et approuvé l'étude prudente de l'antiquité? Tout d'abord, si le clergé est peu excusable de cette approbation tacite de l'ignorance, il ne convient pas de le charger outre mesure. L'abaissement du niveau intellectuel était général, et s'étendait à toutes les classes de la société. Rien ne poussait le clergé à réagir, et à remonter le courant. D'une science quelque peu personnelle et approfondie, il ne sentait pas le besoin. Mais il est un autre motif qui explique bien l'abandon progressif, sur ce point, de la doctrine des Pères. Ceux-ci avaient prescrit de donner à l'enfant la culture classique dès le début de ses études, pour ne la point mêler plus tard à l'enseignement de la religion. Or, quand la coutume se fit générale de consacrer à l'Eglise les enfants de six à dix ans, il fut impossible de ne pas violer la règle jusqu'alors respectée. Les deux instructions classique et religieuse entrèrent de fait en concurrence, et il fallut que l'une fît place à l'autre : les lettres classiques furent sacrifiées.

*
* *

En somme le clergé gaulois professait pour la culture des lettres classiques un dédain dangereux. Une réaction était nécessaire. Elle se produisit, mais hors du territoire gaulois. Cette tentative de réforme intellectuelle fut surtout l'œuvre de moines étrangers, en Italie et en Irlande.

Quatre personnages du VIe siècle ont eu une influence considérable sur leurs contemporains, et il est utile d'étudier brièvement leur rôle en la question qui nous occupe. Ce furent saint Benoît, Cassiodore, saint Grégoire le Grand et saint Isidore de Séville.

Il faut remarquer d'abord que la décadence des études classiques avait été moins rapide en Italie qu'en Gaule. Les rois barbares, qui ont démembré à leur profit l'empire romain, sont loin d'être hostiles à la cause des lettres. Vers 533, les écoles publiques sont défendues au sénat par Athalaric, roi des Ostrogoths. Protégées par l'estime intelligente des vainqueurs, elles se multiplient, et contribuent à civiliser la barbarie des nouveaux maîtres du sol. C'est au début du VIe siècle (529) que saint Benoît fonde son ordre et écrit pour ses religieux la règle célèbre qui porte son nom. Evidemment la question, importante entre toutes, des études classiques ne pouvait échapper à son attention. Saint Augustin avait donné l'exemple de la tolérance. Saint Benoît permit-il, lui aussi, à ses moines l'étude de l'antiquité classique ? Faute de documents, une réponse précise est assez difficile à donner. Nous avons sur lui l'appréciation caractéristique de saint Grégoire le Grand. Ce fut, dit-il, un un homme *scienter nescius et sapienter indoctus* (1). Ces mots semblent définir les tendances de saint Benoît. Il redoutait les arts libéraux, et il ne paraît pas avoir imposé à ses disciples l'étude des anciens classiques. La *lecture sacrée* était l'objet et la raison d'être de leurs études. Elle ne réclamait point des moines du Mont-Cassin autre chose qu'une très élémentaire instruction.

Vers la même époque, Cassiodore, fort de l'appui du pape Agapet, voulut reprendre la tradition des anciens Pères, et remettre en honneur les arts libéraux. Frappé de l'influence considérable des écoles profanes sur la société, il conçut le projet de créer à Rome une école chrétienne capable de rivaliser avec celles-ci .La mort d'Agapet et les guerres qui désolaient l'Italie arrêtèrent pour un temps ses desseins.

Il les reprit vers 540, mais sur plan moins vaste, et résolut d'instituer, à l'usage de ses moines de Vivarium, un enseignement théologique. Il exposa ses idées dans un ouvrage auquel il donna le titre d' *Institutiones divinarum et saecularium lectionum.* Il est bon d'en dire quelques mots.

Cet ouvrage est divisé en deux livres : l'un a pour objet la lecture sacrée, l'autre les arts libéraux.

(1) *Dialog. II*, praefatio.

D'après Cassiodore, l'occupation principale du moine est la lecture sacrée ; et pour comprendre et méditer avec fruit les Saints Livres, il doit se livrer à une série d'études préparatoires indispensables. Un bon religieux lit les Pères, les historiens chrétiens ; il connaît la géographie. Il lui faut aussi s'appliquer à l'étude des arts libéraux, la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. Une suite de connaissances aussi profanes ne sont pas pour effrayer un homme voué par état à l'étude des Saintes Lettres. Elles ne sont pas elles-mêmes une fin, mais un moyen destiné à la recherche et à l'acquisition de la vérité.

Le second livre de l'ouvrage porte un titre spécial : *De artibus ac disciplinis liberalium litterarum*. Les arts libéraux y sont divisés en deux groupes : les *arts* proprement dits, qui comprennent la grammaire et la rhétorique, et les *disciplines*, qui englobent l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la musique. La dialectique participe de l'art et de la discipline.

Ce plan d'études, on le voit, n'est pas sans offrir quelque analogie avec celui de Quintilien et des écoles impériales. Mais Cassiodore, ce faisant, ne veut que reprendre la tradition des Pères, et mettre les arts libéraux au service de la lecture sacrée. Il mourut en 570, laissant à Fortunat le difficile honneur de la défense des lettres classiques.

Le pape Grégoire le Grand (540-604) avait reçu une instruction assez médiocre, mais son génie suppléa aux lacunes de son éducation première. Ce grand politique n'était pas un ennemi des lettres classiques. Cependant, tout en les estimant, il les redoutait comme un danger pour la foi. Il n'avait pas tout à fait tort. Car la méthode de Cassiodore pouvait, mise en œuvre par un cerveau parfaitement équilibré, donner d'excellents résultats ; elle restait dangereuse pour la moyenne des esprits auxquels elle prétendait s'adresser.

Boëce, philosophe et ministre de Théodoric, mort en 524, devait fournir à saint Grégoire un illustre exemple à l'appui de ses répugnances. Boëce avait reçu le baptême, il était chrétien ; mais la fréquentation assidue des classiques, et surtout des philosophes païens, avait imprimé à sa philosophie une allure nettement stoïcienne. Etranger aux maximes du chris-

tianisme, c'était à la sagesse païenne des Stoïciens que, dans sa prison, il avait fait appel, pour apaiser sa douleur et affronter la mort.

Un autre personnage, à peu près à la même époque, avait suivi les errements de Boëce, et — fait plus grave — c'était un évêque. Ennode, né à Arles, élevé à Milan et à Pavie, avait puisé dans une éducation toute profane son goût excessif pour les lettres classiques. Elu évêque de Pavie, il n'avait point su renoncer à cet exclusivisme fatal, et il était mort en 521, maudissant l'antiquité qu'il avait tant aimée et à laquelle il avait donné le meilleur de lui-même.

On le voit, Grégoire le Grand, dans sa haute sagesse, et son intelligence si merveilleusement avertie des besoins de son temps, n'avait que trop de motifs de suspecter l'enseignement classique. Ce furent de telles préoccupations, non une basse et aveugle jalousie envers quiconque tentait de relever le niveau intellectuel de ses contemporains, qui lui dictèrent sa lettre, peut-être trop sévère, à l'évêque Didier de Vienne.

N'y avait-il pas place, entre les sympathies excessives de Cassiodore et l'intransigeance de Grégoire, pour une troisième opinion, conciliatrice de deux tendances exagérées en sens contraire ? Le sage et savant évêque de Séville, Isidore (570-636) en sut trouver la formule. Ce n'est pas qu'il eût pour les lettres classiques une plus grande sympathie que saint Grégoire ; lui aussi, il les jugeait dangereuses. Mais il était trop clairvoyant pour n'en pas apercevoir l'évidente utilité. L'Espagne était alors en butte aux attaques de l'arianisme, et, pour combattre l'hérésie, il fallait un clergé zélé et instruit, capable de réfuter l'erreur et de rendre témoignage à la vérité. Depuis l'année 589, le roi Reccarède s'était converti au Christianisme. Sous peine d'entraver le mouvement de conversion qui secouait l'Espagne, et qui, parti du trône, s'étendait aux dernières couches de la population, le clergé espagnol se devait à lui-même de se rendre capable d'éclairer le doute et de dissiper l'erreur. Ce fut l'œuvre de saint Isidore. Mais son zèle n'admettait ni exagération, ni imprudence. Persuadé de l'utilité des sciences profanes, il en connaissait les dangers. Il stigmatise l'ignorance « mère des erreurs et nourrice des vices » ; mais

il ne veut dans l'étude ni curiosité inutile, ni indiscrète recherche de vanité. S'il peut donc épargner à son clergé le danger d'une fréquentation trop intime et trop assidue avec les auteurs païens, il n'hésite pas à le faire au prix d'un immense labeur ; et c'est peut-être — et c'est probablement — à ce noble souci de préservation morale que l'on doit les innombrables compilations dont ses ouvrages sont encombrés.

*
* *

Fidèles à notre but, d'exposer les vicissitudes de l'enseignement classique en Gaule et dans les pays latins, du IV[e] au VIII[e] siècle, nous ne suivrons pas M. Roger dans son exploration si documentée en Bretagne, en Irlande et chez les Anglo-Saxons. Une courte incursion en Italie et en Espagne nous a permis de constater les tendances opposées de Cassiodore, de Boëce, de saint Grégoire et de saint Isidore. Il est à propos de rentrer en Gaule, et de dire quelques mots de la grande émigration irlandaise qui se produisit au VI[e] siècle. Des hommes éminents que l'Irlande envoya à la Gaule, le plus célèbre fut saint Colomban (540-615). Accompagné de douze disciples, parmi lesquels se trouvait saint Gall, il débarqua vers 590 et fonda les monastères d'Anegrai, de Fontaine et de Luxeuil. Colomban avait reçu en Irlande l'éducation classique qui, à l'opposé de ce qui se passait en Gaule, était fort en honneur au VI[e] siècle. On pourrait croire qu'il apporta dans son nouveau pays d'adoption l'amour des lettres classiques et le désir de le faire partager à ses moines, et, par eux, à la société mérovingienne. Il n'en fut rien. L'arrivée en Gaule des moines irlandais n'exerça, au VI[e] siècle, aucune influence sur la restauration de l'enseignement classique. Tout au plus peut-on dire que ces religieux préparèrent à leur insu et de fort loin la réforme célèbre élaborée deux siècles plus tard par Charlemagne et Alcuin. Que si l'on en cherche les raisons, on peut les trouver dans la situation de notre pays à cette époque : la Gaule mérovingienne livrée aux luttes fratricides de l'Austrasie et de la Neustrie, aux rivalités de Frédégonde et de

Brunehaut (1). Ajoutez à cela l'ignorance profonde du clergé ; le peu d'instruction et de littérature qui avait survécu aux bouleversements politiques et sociaux réfugié dans le cloître ; les aspirations du monachisme qui, les yeux fixés sur la patrie céleste, fuit le monde corrompu et s'interdit tout rapport inutile avec lui ; le caractère, enfin, de la réforme de Colomban, venu pour opposer à la violence du vice et de l'erreur la digue infranchissable de la chasteté rigoureuse, de l'obéissance passive et de la mortification impitoyable, pour lutter contre le relâchement des mœurs et rétablir l'ascétisme primitif, non pour combattre l'ignorance : voilà, semble-t-il, bien des motifs capables d'expliquer le peu d'influence qu'eut sur l'enseignement classique gaulois l'exode de Colomban et de ses moines.

Du sort de l'enseignement classique au VIIe siècle, il y a peu à dire. Pour toutes les raisons signalées plus haut, la venue des Irlandais en Gaule ne changea rien, pour l'instant, à la situation. La nuit intellectuelle qui s'est étendue sur la vieille terre gauloise, se fait plus profonde. Ce n'est pas que les écoles manquent. M. Vacandard a parlé avec compétence des écoles du palais mérovingiennes (2), et il a prouvé que leur plan d'études ne reproduisait pas l'enseignement des arts libéraux. Quant aux écoles publiques, elles ne s'occupent pas davantage des lettres classiques. Leur programme est fort restreint. On enseigne l'écriture, la lecture, et c'est tout. C'est à peine si quelques hommes instruits, Paul de Verdun († 649), saint Germain († 667), saint Didier de Cahors († 654), peuvent être cités dans la foule des prélats et des moines qui se sont interdits toute fréquentation de l'antiquité classique.

Cependant, vers la fin du VIIe siècle et au début du VIIIe, les Anglo-Saxons, dont M. Roger a étudié le goût prononcé pour les lettres classiques (3), propagent en Gaule la soumission au Saint-Siège. Ce furent des hommes cultivés que l'Ile des Saints nous envoya ; mais eux non plus ne jugèrent pas à propos de répandre une instruction à laquelle ils devaient

(1) Cf. ABBÉ A. BOUCHARLAT, *Les Elections épiscopales sous les Mérovingiens*, p 71 et suiv. Picard, 1904.
(2) Articles cités de la *Revue des Questions historiques*.
(3) *Opus cit.*, ch. VIII, IX, X, XI.

pourtant beaucoup. Et, de fait, Pépin, élevé au monastère de saint Denys, ne reçut qu'une éducation toute religieuse ; et, si saint Chrodegang, évêque de Metz, instruit dans le palais, se fit remarquer par une science classique relativement étendue, c'est probablement, comme le conjecture M. Roger, que ce grand évêque sentit plus tard le besoin de compléter lui-même, par de nombreuses lectures, les lacunes de son éducation première.

Mais, à partir du milieu du VIII[e] siècle, de toutes parts se font sentir des prodromes de réaction. Le point de départ en fut la tentative réformatrice de saint Boniface. Nous n'avons pas à nous étendre sur l'apostolat de l'illustre missionnaire en Germanie. Il est certain que, sous l'action, peut-être, des grandes idées lancées dans le monde par Boniface, toute une suite de faits significatifs se produit, qui indiquent la tendance générale dont va profiter la culture intellectuelle classique si abandonnée. C'est la langue qui, peu à peu, s'épure, s'assouplit et se précise. C'est le style qui, devenant plus correct, s'embellit et s'affine. Le grec lui-même prend sa revanche, le jour où le Pape Paul I (757-767) adresse à Pépin toute une collection d'ouvrages écrits en grec. Malgré tout, l'influence des églises irlandaise, anglo-saxone et romaine, n'a pas été complètement inefficace. Le bon grain, tombé en terre par hasard plutôt que semé, a levé en dépit des hommes et des temps, et la moisson, modeste sans doute, se fera bientôt.

Ce fut Charlemagne qui eut le mérite et l'honneur d'en recueillir les fruits, au prix de mille efforts. Profondément affligé de l'ignorance en laquelle semble se plaire la Gaule, il fait une tentative décisive pour l'arracher à ses ténèbres intellectuelles. Fort de sa volonté et de sa puissance, il entretient une correspondance assidue avec les représentants, en Italie, de la culture classique, Pierre de Pise, Paulin, futur patriarche d'Aquilée, Paul Diacre et surtout Alcuin. Il ne disperse pas son action, au risque de la rendre inefficace ; il sait la concentrer sur le point précis et unique qui pouvait y être sensible. Il étaye sa réforme sur la restauration des écoles de son empire.

Ainsi avec Charlemagne et Alcuin, qui se fixa en Gaule vers

786, se réalisa et aboutit le long effort de trois siècles, préparé par les moines irlandais et anglo-saxons. Ce qu'avait été Ausone pour les dernières écoles impériales, Alcuin le fut pour les nouvelles écoles carolingiennes. Encore est-il bon de connaître les idées maîtresses qui permirent à Alcuin d'élaborer son programme et de faire concorder son action avec celle du grand Empereur. Enonçons-les brièvement. L'homme reçoit de Dieu sagesse et science, mais il faut, pour que leur éclosion se produise, l'effort assidu du maître. La nécessité de l'étude dérive de la conception de la sagesse, à laquelle on arrive par la foi, le sentiment du devoir religieux, la pratique de la vertu, la méditation de l'Ecriture. La science est un aspect de la sagesse et contribue à la connaissance de ce que Dieu révèle à l'homme. C'est donc l'union intime réalisée des sciences divines et des sciences humaines. Tel est le programme magnifique d'Alcuin.

Désormais, de l'aveu de M. Roger, — et il le déplore, en quoi nous ne saurions l'approuver — « les lettres ne servent plus à obtenir des places dans la hiérarchie impériale », comme aux temps de Quintilien et, plus tard, d'Ausone ; « elles servent à mettre le clerc en état d'aborder la seule science vraie, la théologie (1). » Moines, clercs et laïques ne doivent étudier les arts libéraux qu'avec précaution, se souvenant que ceux-ci sont un moyen, non une fin. « Mises au service de la *lecture divine*, les lettres antiques fournissaient un répertoire de mots et de faits, et tout leur intérêt consistait dans l'aide qu'elles pouvaient apporter à l'intelligence et à l'interprétation de l Ecriture lue dans la traduction latine. Toujours et partout, c'est la même méthode qui consiste à s'en servir comme de matériaux à mettre en œuvre pour le plus grand profit de la foi. Nul, parmi les Irlandais ou les Anglo-Saxons, n'a permis ni compris l'idée de les appliquer à la culture désintéressée. Ils les ont toujours considérées, non comme une fin, mais comme un moyen. Chargés d'instruire la société civile, les maîtres des écoles monastiques élargiront leur programme, mais aucun ne renoncera à ce principe, et c'est un excès de langage

(1) *Opus cit.*, p. 444.

de leur attribuer une intention quelconque de restauration intégrale de l'antiquité (1). »

* * *

Que pourrait-on ajouter à ce magistral tableau de l'enseignement des lettres classiques du IVe siècle au VIIIe ? Les quelques lignes que nous venons de citer résument bien l'esprit dans lequel l'auteur a composé son travail, d'ailleurs remarquable. Nous rendons justice à l'impartialité et à la bienveillance même qui ont présidé au choix des matériaux et à l'élaboration de l'œuvre. Nulle part, M. Roger ne dissimule l'action bienfaisante de l'Eglise, que les évêques ou les moines en soient les représentants. Mais il est impossible de conclure avec lui que les maîtres des écoles monastiques, pas plus aux dernières années de la domination romaine qu'au temps de Clovis ou à l'époque de Charlemagne, se soient trompés, en donnant comme but à leur programme classique l'union intime de la science et de la foi, en faisant même prédominer celle-ci sur celle-là. Non, ils n'avaient point tort, nos ancêtres du IVe et du VIIIe siècle, nos ancêtres par la foi ou par la nationalité, les Cassiodore, les Grégoire, les Isidore et les Alcuin. Ils rêvaient d'un accord indissoluble et permanent entre la théologie et les lettres, entre la science divine et la science humaine. Ils nous donnaient un grand exemple, dont nous devons profiter, nous qui assistons aujourd'hui à un essai de divorce entre la science et la foi. Ils ne possédaient pas les dernières conclusions, prétendues infaillibles et définitives, de la science. Ils ignoraient beaucoup de choses ; ils donnaient des phénomènes de la nature des explications qui nous font sourire. Mais ils savaient — et ce savoir-là a son prix — qu'on ne peut dresser rivaux, en face l'un de l'autre, le dogme scientifique et le dogme théologique, et que jamais la vérité ne se contredit elle-même, car toute vérité vient de Dieu, qui est par essence la Vérité.

(1) *Opus cit.*, p. 448.

Abbé A. BOUCHARLAT.



BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

La Pensée Chrétienne. « *Newman* », par Henri BRÉMOND. *Le Développement du Dogme Chrétien.* — 4me édition, entièrement refondue et corrigée, avec lettre-préface de Mgr MIGNOT, archevêque d'Albi. — In-16, XXXV-288 pp. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 3 fr.

Le succès ininterrompu de ce monument doctrinal fait honneur à tous ceux qui s'efforcent d'acclimater en France l'œuvre du Cardinal d'Oxford.

Je ne puis songer à en reproduire ici la plus sommaire analyse, mais il faut féliciter M. l'abbé Brémond d'avoir compris avec tant de justesse fine et pénétrante sa tâche délicate de haute vulgarisation.

Il ne s'est pas borné à toucher d'une main légère la traduction imparfaite de l'abbé Gondon, il a su donner, par l'agencement discret des textes, surtout par la magistrale préface qui relie son introduction à la lettre si forte et si pleine de Mgr Mignot, un travail personnel qui prolonge heureusement ses études précédentes.

Les *newmaniens* lui en seront très reconnaissants, et ils prennent acte de ses promesses pour l'avenir.

Le corps de l'ouvrage renferme le discours d'Oxford (1843) et le fameux *Essai* de 1845 ; toutes les parties importantes figurent *in-extenso*, le reste est représenté par un résumé substantiel ; sans doute, le lecteur français suit quelquefois avec un peu d'impatience ces longues et minutieuses démarches d'une pensée subtile à force d'être loyale et perspicace ; il n'est pas soutenu par le charme d'un style devenu classique dans l'original : raison de plus pour remer-

cier le guide aimable qui diminue sa peine en augmentant la sienne propre.

On nous permettra de terminer sur ces lignes admirables, où l'émotion intense brille et brûle à travers la concision voulue de la forme ; l'anglican qui les écrivit allait franchir le seuil de la véritable Eglise ; on s'en aperçoit d'instinct.

« Telles étaient, concernant la « bienheureuse vision de paix », les pensées d'un homme dont la longue et constante prière était pour demander au Très Miséricordieux de ne pas mépriser l'œuvre de ses propres mains, de ne pas l'abandonner à soi-même, alors que ses yeux étaient troubles encore, et sa poitrine oppressée, et qu'il ne pouvait employer que la raison dans les choses de la foi. Et maintenant, cher lecteur, le temps est court, l'éternité longue. N'écarte pas loin de toi ce que tu as trouvé ici ; ne dis pas que c'est là le simple chapitre d'une controverse éphémère ; ne t'arme pas pour me réfuter et ne va pas chercher le plus sûr moyen de le faire — ne t'amuse pas de la chimère que quelque désappointement a dicté ce livre, ou le dégoût, ou l'inquiétude, ou les sentiments blessés, ou une sensibilité exagérée, ou quelque autre faiblesse. Ne te calfeutre pas dans les associations de ta vie passée; ne décide pas que cela est vrai que tu préfères être vrai et ne sacrifie pas la vérité à l'idole de tes désirs.

Le temps est court, l'éternité longue.

Nunc dimittis servum tuum, Domine,
Secundum verbum tuum in pace ;
Quia viderunt oculi mei salutare tuum ! »

« La Divinité de Jésus-Christ ». *La Catéchèse apostolique,* par H. Couget. — In-12 (collection *Science et Religion*). — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

M. Couget s'est proposé de résumer, en une série de courts traités de la collection *Science et Religion*, l'histoire du dogme de la divinité de Jésus-Christ. C'est là une œuvre éminemment opportune et utile. Nous aurons, enfin, quelques excellents opuscules de vulgarisation à opposer à celui d'Albert Réville dont on connaît les tendances radicales et la détestable influence. Le premier volume résume la « catéchèse apostolique ». L'auteur nous expose d'abord la Didascalie de saint Pierre, d'après sa prédication, telle que les Actes nous la font connaître, puis ce que l'Evangile selon saint Marc, nous révèle de sa christologie. Le chapitre suivant est

consacré à exposer la Tradition palestinienne, autant que nous la pouvons déduire de l'Evangile selon saint Mathieu. Le volume se termine par une précieuse note sur le sens de la locution « Fils de l'homme ». Ce bref exposé n'a rien d'aride et il est d'une parfaite lucidité.

« La Divinité de Jésus-Christ ». *L'Enseignement de saint Paul*, par H. COUGET (Collection *Science et Religion*). — In-12. — Bloud, 1906.

Après avoir, dans un précédent opuscule, étudié le dogme de la divinité de Jésus-Christ dans la catéchèse catholique, M. Couget nous présente un très clair résumé de l'enseignement de saint Paul sur ce point fondamental de la doctrine catholique. Successivement il étudie la prédication de saint Paul d'après les Actes des Apôtres et d'après l'Evangile selon saint Luc. Puis il donne un exposé complet de la christologie paulinienne d'après les Epîtres en ayant soin d'examiner à part l'enseignement de l'Epître aux Hébreux. Il suffirait de parcourir l'annotation de ce petit volume pour voir que l'auteur est au courant des plus modernes travaux exégétiques. On se convainc en le lisant, qu'il se les est parfaitement assimilés et qu'il est pleinement maître de ce très délicat et très important sujet.

Le Catholicisme au Japon, par Albert VOGT. — Grand in-16, pp. 64. Paris, Bloud, 1905. — *Prix :* 0 fr. 60.

L'Eglise Catholique en Indo-Chine, par J.-B. PIOLET et Ch. VERDOT. — Grand in-16, pp. 64. — Paris, Bloud, 1905. — *Prix :* 0 fr. 60.

Nous réunissons ces deux ouvrages, parce que le sujet qu'ils abordent, la méthode qu'ils emploient, l'esprit qui les anime, offrent de très grandes similitudes. Il s'agit de l'état de l'Eglise catholique en Extrême-Orient. Les auteurs remontent aux origines mêmes, et suivent de siècle en siècle l'évolution des idées chrétiennes dans ces pays lointains, nous renseignent sur les mœurs, les habitudes, les qualités et les défauts des habitants et terminent par une statistique puisée à bonne source.

Le Japon a été d'abord évangélisé au XVIe siècle par saint François Xavier. On connaît les fruits abondants de salut que produisit cette première prédication. En quelques années des chrétientés florissantes furent fondées et le Japon comptait 200.000 chrétiens et 250 oratoires. Des résultats si merveilleux ne devaient pas du-

rer. Par suite des intrigues des bonzes furieux de voir l'influence leur échapper, et aussi de paroles imprudentes proférées par les Espagnols, une tempête formidable se déchaîna sur ces églises qui étaient en pleine prospérité. Le sang coula à flot et les portes du Japon furent fermées à tous les étrangers. Une mort cruelle attendait les audacieux qui, malgré les édits impitoyables du Mikado, osaient aborder dans l'île. La menace, en effet, était de nature à glacer d'effroi les plus hardis. « Que tous le sachent, portait l'édit, quand ce serait le roi d'Espagne en personne ou le Dieu des Chrétiens ou le grand Shaka lui-même, celui qui violera cette défense, le payera de sa tête. »

Dans les trois chapitres qui suivent, l'auteur nous raconte la résurrection de cette église au XIX[e] siècle. C'est Mgr Forcade mort archevêque d'Aix qui a été suscité de Dieu pour réparer les ruines du passé et restaurer le Christianisme au Japon. Comme toujours, ce fut au prix de sacrifices héroïques, de périls de toutes sortes, et de travaux vaillamment supportés. Trois phases marquent cette période de l'apostolat : La préparation religieuse (1844-1858), l'Eglise Japonaise de 1858 à 1872, la paix religieuse 1873-1904.

Un chapitre intéressant sur le caractère japonais termine le volume. Après avoir examiné les défauts et les qualités des habitants, l'auteur augure bien de l'avenir de ces nouvelles chrétientés. C'est l'aube d'un jour qui promet d'être radieux.

La matière est p'us compliquée dans le second volume et offre par là même des difficultés plus grandes. Il faut, en effet, connaître à fond son sujet, apporter beaucoup de tact au choix des idées pour ne rien omettre d'essentiel et réduire l'œuvre à 64 pages. Un premier chapitre nous donne la configuration, la topographie du pays et le portrait moral et physique des habitants. L'Indo-Chine est partagée politiquement entre les Anglais, à l'ouest, et au sud, dans la presqu'île de Malacca ; le royaume de Siam, au centre entre les Anglais et les Français, comme un Etat-tampon ; l'Indo-Chine française à l'est.

Dans une première partie il est question de l'Indo-Chine anglaise et du Siam. En Birmanie, dans la presqu'île de Malacca, les Anglais se montrent tolérants à l'égard des missionnaires, et leur permettent d'exercer en toute liberté leur ministère apostolique. Les résultats que l'auteur résume à la fin de chaque section nous mettent en état de mesurer les progrès du catholicisme. Ces progrès sont sensibles surtout chez les populations pauvres et adonnées à la vie des champs.

Le royaume de Siam est une monarchie despotique, tempérée

par des formes empruntées aux gouvernements européens. Le Boudhisme y domine, mais presque tous les systèmes religieux se rencontrent dans les villes du royaume. L'histoire de ce pays est assez intéressante pour les Français. Il s'en est fallu de peu que nos aïeux n'aient assisté à leur conversion. Malgré les obstacles sans nombre suscités au zèle des apôtres, l'Eglise compte encore aujourd'hui un nombre de fidèles assez considérable. Dans l'Indo-Chine française, la situation est meilleure. Sous le nom d'Indo-Chine, on comprend tous les Etats qui formaient l'ancien empire d'Annam : le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine et le Cambodge. L'histoire de ces missions, dit l'auteur, offre bien des faits connexes, des périls et des malheurs identiques. C'est au commencement du XVIII[e] siècle que le Christianisme y pénétra, grâce au zèle des Jésuites. Depuis, il n'a presque jamais cessé d'être en butte aux persécutions. On a essayé de l'étouffer par une oppression perfide et hypocrite, ou bien de le faire périr par la violence et en versant le sang à flot. Mais il a résisté à la tempête, l'arbre avait jeté dans le sol des racines profondes et aujourd'hui près d'un million de catholiques peuvent s'abriter sous le drapeau de la France.

Ph. GONNET.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Christianisme et Démocratie, Christianisme et Socialisme, par A. LEROY-BEAULIEU. — Grand in-16, pp. 63. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

Y a-t-il antagonisme entre le christianisme et la démocratie ? Y a-t-il antagonisme entre le christianisme et le socialisme ? c'est une question qui n'est pas nouvelle. Elle est au fond de toutes nos discussions politiques et religieuses et suivant la solution qu'on adopte, les partis forment deux camps bien tranchés. La réponse à ces deux questions n'est pas douteuse. Elle a été donnée bien des fois et les encycliques de Léon XIII ont éclairé le sujet d'une lumière très vive. Avant Léon XIII, les papes ont déclaré, à plusieurs reprises, que l'Eglise s'accommodait très bien avec une démocratie sage et tempérée. Pie VII, lorsqu'il était évêque d'Imola, disait dans un mandement : « Soyez tous chrétiens et vous serez d'excellents démocrates ».

La plupart des principes du socialisme et de la démocratie sont

empruntés à l'évangile. Les notions de liberté, d'égalité, de fraternité sont des notions chrétiennes. Mais ces notions transportées hors du sein de l'Eglise, ont déchaîné la tempête. « Le socialisme, dit avec beaucoup de raison, M. Beaulieu, est puissant pour la destruction ; je doute qu'il sache également reconstruire. » Pour édifier rien de solide et de durable, il faut des forces morales et, au premier rang de ces forces morales, je persiste, quant à moi, à placer le sentiment religieux (1). Ces vérités étaient connues, mais proclamées par une autorité aussi haute, elles ont une valeur indiscutable.

Ph. GONNET.

Le rôle social de la Charité, par F. DRILLON, avocat. — Grand in-16, pp. 64. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

« La charité, dit l'auteur de ce livre, a un double but : elle est est d'abord un instrument de perfectionnement individuel ; elle est aussi une nécessité sociale. » C'est ce dernier rôle de la charité qu'il se propose de mettre en relief. Dans un premier chapitre, il montre l'influence de la charité dans la société. La justice ne suffit pas à en assurer l'existence et à la conduire dans la voie du véritable progrès. Cette vertu, si elle n'est aidée de la charité, est impuissante à soulager les misères et à jeter un baume sur les blessures du malheureux. L'homme qui n'est que juste peut souvent fermer son cœur à la pitié et même devenir cruel en certains cas. La charité intervient et le protège contre ce danger. Mais il faut que cette charité soit intelligente. Autrement elle favorise la paresse et entretient la misère. Il faut se défier des faux pauvres et des vagabonds. C'est l'objet d'un second chapitre. A Paris, plus de dix millions et d'après certains calculs plus de vingt millions passent de la bourse du riche dans la poche des soi-disant miséreux.

L'Etat ne pouvait se désintéresser des problèmes que soulève le paupérisme. C'est même là une des prétentions du socialisme de le faire disparaître de la société. On a établi des lois sévères contre la mendicité et le vagabondage. Plusieurs gouvernements ont essayé de réagir contre cette plaie sociale. La solution du problème a été essayée par Napoléon. Un décret du 5 juillet 1808 décidait de créer dans chaque département un dépôt de mendicité où seraient recueillis tous les malheureux en quête de travail. L'idée était grandiose, très conforme aux idées de philanthropie qui pré-

(1) P. 62.

valent dans nos temps modernes. Mais le génie de Napoléon a succombé sous les difficultés de l'entreprise. Quoi que l'on fasse, il faut encore revenir à la pratique intelligente de la charité chrétienne. « La loi la meilleure, dit avec beaucoup de raison M. Drillon, ne peut remédier à toutes les misères et ne peut davantage réprimer tous les abus. » Il examine, dans un dernier chapitre, quelles formes doit revêtir la charité privée pour diminuer la place du paupérisme et panser les blessures de la lutte pour la vie.

Ph. GONNET.

Les Eglises romanes, par Louis BREHIER. — In-12, 62 pp. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

Le plan de cet ouvrage est très simple : Les origines des églises romanes. Les églises des différentes régions, Normandie, Bourgogne, Auvergne, Provence, Poitou. Les régions de transition, les écoles étrangères.

Il ne faut pas s'attendre à des études complètes sur les types variés des églises romanes. Ce n'est pas le but de l'auteur. Il se propose de nous faire connaître cette architecture depuis ses premiers débuts, d'en suivre l'évolution successive jusqu'à ce qu'elle ait fait place au gothique.

Dans le cours du XIe et XIIe siècle, il s'est constitué, dit-il, une architecture religieuse d'un caractère original. Il faut en chercher les origines lointaines moins dans la basilique gréco-romaine à charpente, que dans les basiliques orientales voûtées dont on a trouvé les restes en Asie Mineure et en Syrie. C'est surtout à l'influence des moines qu'est dû le développement de ce genre de construction. Les grandes abbayes comme celles de Saint-Denis, Tours, Jumièges, Cluny, Vézelai, possédaient à côté de leurs écoles, des ateliers où se formaient des architectes, des sculpteurs, des peintres. De là vient l'unité relative de l'art roman. Toutefois la nécessité de se plier aux conditions locales força les artistes à créer des types particuliers d'église, expression originale du génie de chaque province. Ainsi se formèrent diverses écoles. On peut distinguer l'école normande, l'école bourguignonne, l'école poitevine, l'école auvergnate, l'école provençale. L'auteur étudie ces différentes écoles, en explique les caractères, nous donne en abrégé leur histoire jusqu'au moment où elles durent céder la place à un nouveau genre d'architecture.

Ph. GONNET.

Les Basiliques chrétiennes, par Louis BREHIER, professeur à l'Université de Clermont. — In-12, 64 pp. — Paris, Bloud. — *Prix :* 0 fr. 60.

Dans une introduction intéressante, l'auteur s'étudie à démêler les origines de la basilique chrétienne. Ce n'est point une copie exacte de la basilique civile, comme on le prétend communément. Cette notion est trop étroite. La basilique, dès son apparition au grand jour, a été aménagée de manière à satisfaire à tous les besoins du culte. L'acte principal de la liturgie était le sacrifice de la messe Dès lors, un autel, une séparation d'avec les assistants et autres modifications qui nécessitaient une transformation de la basilique civile. Il fallait des édifices appropriés au baptême par immersion. Les tombeaux des martyrs étaient englobés dans l'église. Ce fut au IVe siècle, alors que la paix eut été donnée aux chrétiens, que les basiliques se multiplièrent dans toutes les parties de l'empire. Un grand nombre furent bâties de fond en comble. D'autres furent seulement transformées et on peut les diviser en trois catégories : 1° On continue à disposer des maisons particulières pour les besoins du culte à Rome, la maison des Laterani, fut donnée par Constantin à l'Eglise romaine; 2° dans la plupart des provinces, les temples païens furent changés en églises chrétiennes ; 3° enfin on adapta quelques basiliques civiles aux exigences du culte.

L'origine des basiliques étant expliquée, l'auteur les ramène à trois types de construction, qu'il étudie en détail dans les chapitres suivants : 1° la basilique gréco-romaine avec charpente et atrium ; 2° la basilique voûtée d'Orient ; 3° la construction centrale.

La basilique gréco-romaine ou basilique latine paraît avoir été le type le plus en faveur parmi les artistes chrétiens. On le trouve au fond de l'Orient à côté des types indigènes. L'auteur en décrit les caractères et le suit dans les diverses régions où il s'est développé. « En avant une tour carrée, entourée de murs et bordée sur trois faces au moins de portiques soutenus par des colonnes, sert d'entrée à l'église proprement dite, c'est l'atrium. Il est orné au centre d'une fontaine d'ablutions. L'église présente à peu près la même ordonnance que celle des basiliques civiles. C'est un long vaisseau divisé en plusieurs nefs par des rangées de colonnes qui supportent le mur. Parfois une nef transversale, le transept, vient donner à l'église la forme d'une croix. Au-delà du transept un espace carré plus ou moins développé forme le chœur où se tiennent les chantres. Enfin, la basilique se termine par une riche voûte au

fond de laquelle se dresse le trône de l'évêque. C'est l'abside au devant se trouve l'autel, table ou sarcophage sur lequel on célèbre le saint sacrifice (1). » L'auteur nous conduit dans toutes les provinces du monde chrétien, en Orient, en Italie, en Afrique, dans l'Espagne, dans les Gaules et dans la Grande Bretagne, et nous met sous les yeux les restes de ces monuments qui se continuent du IVe au XIIe siècle.

La basilique orientale offre des caractères différents. L'Orient en trouva le modèle dans ses traditions nationales. Là s'élevèrent des édifices grandioses, d'un appareil superbe, qui semblaient défier les siècles. On admire comme trait essentiel, les voûtes en berceaux et les coupoles soutenues par des piliers massifs. A côté des basilique à la forme allongée s'élevèrent de tous côtés des constructions de forme ronde ou polygonale recouvertes d'une coupole. C'est la construction à plan central. Elle vient probablement des Grecs. Les monuments consacrés aux héros affectaient cette forme. Au IVe siècle, saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse décrivent des « martyria » semblables élevés dans leur ville épiscopale. D'Orient, la construction à plan central se propagea en Occident, et avec des dimensions plus restreintes, elle fut employée.

La décoration des basiliques et le mobilier dont elles sont pourvues forment la matière des deux derniers chapitres. S'ils renferment moins de détails techniques, ils piqueront davantage la curiosité des lecteurs qui ne sont point des spécialistes. Dès le principe, on s'est appliqué à décorer les églises et on n'a pas craint de déployer une certaine magnificence dans la préparation du mobilier. Dans les catacombes, il existait déjà un art chrétien. Les artistes du IVe et du Ve siècle y puisèrent leurs inspirations. On conserva les symboles gracieux, l'orante, les poissons, le bon pasteur, sous lesquels les premiers chrétiens cachaient leurs aspirations intimes. On y célébra aussi la victoire que l'Eglise venait de remporter sur le paganisme. Plus tard les allégories de la mythologie se mêlèrent à ces symboles, et il y eut un singulier mélange de l'art chrétien et du paganisme.

(1) P. 9-10.

Ph. GONNET.



HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Histoire de l'Eglise Gauloise, depuis les origines jusqu'à la conquête franque, par l'abbé Louis LAUNAY. — Deux vol. in-12 de 506 et 539 pp. — Paris, Alph. Picard ; Angers, Germain et Grassen, 1906.

M. l'abbé Louis Launay projette d'écrire une histoire de l'Eglise de France, dont les deux volumes qu'il vient de publier sous le titre d'Histoire de l'Eglise Gauloise, seront l'introduction. Ces deux volumes embrassent la période qui va des origines au Concile d'Orléans (511). Ce travail n'aura pas un caractère de très grande originalité. L'auteur prévient, du reste, très loyalement le lecteur qu'il ne s'est pas servi de documents nouveaux résultant de ses recherches personnelles, mais de ceux qu'il a pu rencontrer cà et là dans les études particulières.

Mais du moins les deux épais volumes de M. l'abbé Launay témoignent-ils d'un labeur énorme. Les références disséminées au bas de ce millier de pages sont éloquentes. M. l'abbé Launay a certainement lu tout ce qui a été écrit sur l'histoire de l'Eglise Gauloise ; il connaît à fond le sujet qu'il traite ; c'est déjà très méritoire.

Ce qui est méritoire, aussi, c'est l'effort assez heureux qu'il a fait pour mettre de la clarté dans une matière naturellement assez confuse. Sans cesse il a l'occasion d'éclaircir quelque point, sujet à discussion, et s'il n'y prenait garde, ces digressions incessantes nuiraient à l'unité de son œuvre.

Peut-être enfin M. l'abbé Launay ferait-il bien de veiller à la scrupuleuse exactitude des moindres détails. Dans un ouvrage historique, c'est chose assez importante. De vigilants critiques ont relevé dans ses deux volumes, un certain nombre d'erreurs matérielles. Il lui sera, d'ailleurs, bien facile de les faire disparaître dans une prochaine édition.

Mais à tout prendre, et sans aller cependant aussi loin que l'auteur qui déclare que son ouvrage ne sera « guère qu'une *synthèse* », on peut considérer ces deux volumes comme la préface d'une œuvre qui, dans l'avenir, ne se consultera pas sans fruit.

D. C.

« Nouvelle Bibliothèque franciscaine », 1re série, XVI. *Deux Martyrs Capucins :* « Les bienheureux Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes », par P. LADISLAS DE VANNES. — In-12, VIII-332 pp. — Paris, Poussielgue, 1905. — *Prix :* 1 fr. 50.

Cet ouvrage est à la fois des plus neufs et des plus intéressants. Sur la floraison de la vie religieuse en France sous Louis XIII, et sur l'apostolat de nos Capucins en Orient, il complète à la fois les travaux de M. Fagniez et ceux de M. l'abbé Dedouvres au sujet du P. Joseph. Les missions d'Alep, du Liban et du Caire, les tentatives infructueuses chez les moines coptes de Nitrie, les malheureux conflits de juridiction en Terre-Sainte, les travaux philologiques et astronomiques des correspondants de Peiresc, enfin et surtout la grande expédition latine qui faillit ramener au Saint-Siège toute l'Abyssinie schismatique, tels sont les principaux chapitres de ce récit passionnant, qui appartient à l'hagiographie la plus authentique sans rien perdre de sa valeur historique, littéraire, on dirait volontiers : romanesque.

Le rôle odieux d'un luthérien allemand, Pierre Hyling, véritable auteur du supplice infligé par un négus faible et par un abuna perfide à nos intrépides compatriotes, se trouve exposé par le P. Ladislas avec autant de modération que de fermeté.

On ne dissimule pas les fautes commises et les erreurs de tactique; on soulève çà et là des problèmes attachants et difficiles qui méritent de fixer l'attention.

Comme critique, à peine certains *lapsus* à relever, par exemple, dans la référence en note de la p. 201 : le *Thesaurus* arabe de Giggei, imprimé à Milan par le typographe du Collège ambrosien, ne devrait pas figurer sous la rubrique équivoque : *Mediolani et Ambrosiani collegii typographus.* En général, ces notes sont précises et substantielles, riches de détails imprévus, qu'il s'agisse de généalogies familiales, de raretés bibliographiques, ou de simples curiosités. Ainsi, qui s'aviserait de découvrir l'origine du refrain si connu : « la Bonne Aventure au gué », dans le souvenir d'un passage du séraphique docteur à Vendôme, vers 1274, passage qui valut au couvent des Cordeliers, situé près du Loir, un nom devenu proverbial ? (note de la p. 19).

L'Argentine au XXe *siècle*, par Albert-B. MARTINEZ et Maurice LEWANDOWSKI, avec une introduction par Ch. PELLEGRINI, ancien président de la République Argentine. — Un vol. in-18 de XXXI-432 pp. — Paris, Colin, 1906. — *Prix :* 5 fr.

Ainsi que le déclare M. Charles Pellegrini — dans une substantielle introduction qui est de celles qu'il faut lire — cet ouvrage, destiné à faire connaître en France la situation présente et l'avenir économique de la République Argentine, arrive en un moment opportun pour remplir sa mission de vulgarisation. En effet, l'Argentine, après avoir subi dans les dernières années du siècle dernier, de nombreuses et cruelles épreuves, est enfin sortie d'une période aussi critique, et s'efforce de regagner le temps perdu, au point qu'en ce moment elle étonne véritablement le monde entier par le développement rapide de ses revenus et le plein épanouissement de sa richesse.

MM. Martinez et Lewandowski se sont livrés à une enquête aussi sagace que consciencieuse sur les ressources naturelles de ce pays et sur la prospérité qui semble devoir lui être réservée dans l'avenir. De cette enquête est sorti le livre dont il s'agit ici. C'est un livre que de longtemps on ne refera pas, car tout ce qui concerne la nationalité argentine, la géographie physique et la richesse de cette contrée, s'y trouve traité d'une façon magistrale et définitive. Et quant aux chapitres consacrés à l'agriculture, à l'élevage, à l'industrie, au commerce et enfin aux questions financières, s'ils contiennent des chiffres destinés à subir des modifications, du moins présenteront-ils pendant longtemps encore cet intérêt général que gardent toujours les études économiques lorsque, ne se contentant pas de faire le tableau du présent, elles visent, en outre, à montrer ce que sera l'avenir.

Cet ouvrage est, d'ailleurs, d'autant plus intéressant que le pays auquel il est consacré, est plus inconnu des Européens. L'Amérique du Sud est encore considérée chez nous comme un immense territoire presque désert, et dont les rares habitants sont rebelles à toute civilisation. Bien des gens seraient surpris d'apprendre que l'Argentine possède 20.000 kilomètres de voies ferrées, soit la moitié du réseau français, et que son commerce extérieur atteint le chiffre respectable de deux milliards et demi. Leur étonnement redoublerait s'ils savaient les gigantesques travaux accomplis durant ces dernières années dans les ports de La Plata, Buenos-Ayres, Rosario, Bahia Blanca : constructions de quais, de magasins, installation d'un outillage aussi complet que perfectionné. Nous pourrions citer

bien d'autres statistiques encore, car l'ouvrage de MM. Martinez et Lewandowski en est rempli.

Nous ajoutons, d'ailleurs, avec plaisir que la lecture en est aussi agréable qu'instructive. Les auteurs ont eu l'art de masquer l'aridité des chiffres en les enveloppant d'une forme à la fois élégante et précise qui donne à leur livre l'allure que devraient avoir toutes les études économiques, d'une lecture souvent si difficile.

D. C.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

Grammaire hébraïque abrégée, précédée de premiers éléments accompagnés d'exercices à l'usage des commerçants, par J. Touzard. — Un vol. in-8° de XXIV-435 pp. — Paris, Lecoffre, 1905. — *Prix :* 5 fr.

La grammaire hébraïque de M. Touzard présente d'abord en 68 pages, dans un ensemble complètement indépendant et mis à part, les premiers éléments de la langue, sorte de petite grammaire élémentaire à l'usage des débutants. Les principes les plus simples et les plus nécessaires, les formes communes du nom et du verbe y sont exposés avec toute la clarté et la méthode désirables. Si l'on ne peut parler, dans ces premières notions toutes pratiques, de connaissance proprement scientifique, l'auteur se garde néanmoins d'introduire aucune définition qui ne soit strictement exacte, et s'efforce de donner au débutant l'intelligence des diverses formes qui lui sont présentées. On sent dans toute cette partie l'expérience d'un maître qui a formé déjà de nombreux hébraïsants, qui connaît les difficultés spéciales aux commençants et sait comment on leur apprend à les franchir. Ce qu'il y a de plus nouveau peut-être dans ces éléments, ce sont les exercices, versions, thèmes, textes à vocaliser, qui obligent l'étudiant à appliquer les règles et l'initient peu à peu à la traduction. La sollicitude extrême avec laquelle l'auteur a débrouillé pour les élèves l'écheveau des premières difficultés ne paraîtra excessive qu'à ceux qui ne se souviennent plus de leurs débuts et qui n'ont pas eu depuis à enseigner l'hébreu à des commençants.

La grammaire proprement dite vient ensuite. Elle est divisée en trois parties. La première, outre des notions détaillées relatives à la lecture et à l'écriture, donne les principes de phonétique qui seront

appliqués plus tard dans la conjugaison verbale et la flexion nominale. Les propriétés des consonnes et des voyelles, et les règles concernant les diverses modifications qu'elles peuvent subir, sont notées et expliquées avec beaucoup de soin. La deuxième partie, la plus longue, est consacrée à la morphologie : elle expose dans le plus grand détail la conjugaison du verbe et la flexion du nom. M. Touzard veut prévoir et résoudre toutes les difficultés que rencontrera l'étudiant, aussi a-t-il souci de mentionner toutes les formes : il explique leur genèse, les rapporte à un certain nombre de formes typiques et s'efforce d'en montrer le caractère rationnel. La comparaison avec les autres langues sémitiques achève ici d'éclairer les principes de phonétique et leurs applications diverses. On trouvera de prime abord ces deux parties un peu chargées et compliquées : la première ne pouvait l'être moins et la seconde applique si régulièrement les principes de phonétique exposés dans la première, que sa complexité apparente devient, en réalité, pour qui la pénètre et en suit le fil conducteur, un exposé vraiment ordonné, où les phénomènes grammaticaux les plus divers trouvent une explication rationnelle. La troisième partie, qui traite de la syntaxe, est relativement brève, suffisante néanmoins, et l'avant-propos semble promettre, pour les éditions futures, de plus amples développements.

Le travail très consciencieux et compétent de M. Touzard nous donne enfin ce qui manquait en notre langue : une grammaire hébraïque d'un caractère vraiment scientifique, bien au courant des travaux les plus savants en la matière, et exposée avec l'ordre, la précision et la netteté qu'on exige encore en France. Elle permettra aux étudiants de se passer des ouvrages élémentaires, toujours insuffisants, parfois inexacts, dont ils devaient se servir jusqu'ici, et aussi d'acquérir, sans avoir constamment recours aux ouvrages de langue étrangère, une connaissance approfondie, et bien complète déjà, de la langue hébraïque. Elle aura de plus l'avantage de les initier à l'usage de la grammaire comparée et des méthodes actuelles. Il est à souhaiter, pour le progrès des études bibliques, que cette grammaire devienne classique dans les grands séminaires et les Facultés de théologie.

E. PODECHARD.

Dix-neuvième siècle. Esquisses littéraires et morales, tome IV, par le P. LONGHAYE, de la Compagnie de Jésus. — Un vol. in-12 de 462 pp. — Paris, Victor Retaux.

La première partie de ce volume, qui est le quatrième consacré au XIXe siècle par le critique sérieux et sûr qu'est le P. Longhaye, étudie la *comédie* et le *roman* de 1850 à 1900. C'est le plan qu'aurait peut-être dû suivre l'auteur pour tout son ouvrage : prendre les genres divers cultivés au XIXe siècle et les traiter chacun à part, pour en montrer l'évolution naturelle.

Ici, nous suivons très bien Emile Augier dans les trois phases de son œuvre dramatique, gâtée par l'anticléricalisme ; Alexandre Dumas fils, dans ses pièces à thèse, téméraires, imprudentes, dont les résultats sont fâcheux pour la morale ; Victorien Sardou, « le dramaturge à tout faire », et Labiche « l'amuseur ». Bornier, Coppée, Meilhac et Halévy, Henri Becque, Jules Lemaitre, Paul Hervieux, Maurice Donnay, Brieux, de Turel sont à peine nommés.

Le P. Longhaye ne veut pas, pour caractériser le *roman*, des nomenclatures en cours : réalisme, idéalisme, impressionnisme, etc. Il reconnaît trois groupes de romanciers : les spiritualistes, Octave Feuillet, Paul Bourget ; les sensualistes, Gustave Flaubert, Emile Zola ; les intermédiaires, Alphonse Daudet, Pierre Loti. Cette classification est-elle exacte et complète ? Beaucoup estimeront qu'elle laisse dans l'ombre des œuvres remarquables, celles de M. René Bazin entre autres.

La seconde partie de ce volume, intitulée *Quatrième série, Auteurs catholiques*, contient trois monographies, Montalembert, Veuillot, Lacordaire, avec quelques mots sur le P. de Ravignan, le P. Félix, le P. Monsabré, Mgr d'Hulst. On nous permettra de remarquer que ces monographies, excellentes en elles-mêmes et généralement justes pour des hommes de partis opposés, comme Louis Veuillot, d'un côté, Montalembert et Lacordaire, de l'autre, ne semblent pas à leur place, à la fin d'un siècle dont ces grands hommes ont occupé et dominé le milieu. Et puis, pourquoi ne pas parler de l'éloquence religieuse au XIXe siècle, de l'éloquence politique et du journalisme au XIXe siècle ? Lacordaire, Montalembert et Louis Veuillot auraient alors paru à leur place véritable, qui est la première pour chacun d'eux dans son genre respectif.

Mais ces réserves sur le plan d'une série d'études, que l'auteur gouverne et dispose à son gré, ne nous font nullement oublier les fortes et vigoureuses pages d'un livre à la doctrine irréprochable, aux idées toujours saines, à la critique impartiale et sachant recon-

naître que, si Montalembert s'oublia parfois dans son libéralisme, si Lacordaire manqua de formation méthodique dans son éloquence si riche et si forte, Louis Veuillot, l'éloquent et ardent journaliste, mais non pas « le premier prosateur de son époque », dépassa plus d'une fois la mesure dans ses polémiques contre les catholiques, les évêques et le second Empire : Napoléon III déchu ne méritait pas tant d'aigreur de la part de quelqu'un qui l'avait longtemps encensé.

L'abbé Théodore DELMONT.

Dans les Ténèbres, par Guy THORNE. « Histoire d'une grande conspiration ». — In-12 de 350 pp. — Illustrations de WITHELAW. — Paris, 1906, Lethielleux. — *Prix :* 3 fr. 50.

Comme l'indique le sous-titre, ce nouveau volume de la collection Lethielleux de romans chrétiens, traduits de l'anglais, contient le récit d'une odieuse conspiration ourdie contre le christianisme. Un riche juif de Manchester, Schuabe, député influent à la Chambre des communes, et sous des dehors corrects, possédé de la haine la plus violente contre la religion, conçoit le projet de la ruiner à jamais dans la conscience des fidèles par une prétendue découverte qui saperait par la base le principal de ses dogmes. Il s'assure, dans ce but, la complicité d'un savant, orientaliste déjà célèbre, directeur du British Museum, Robert Llwellyn, qu'une passion à laquelle il s'est abandonné tout entier, et les dettes considérables contractées pour la satisfaire, livrent en sa possession. Sous son inspiration, Llwellyn va en Palestine, fabrique de toutes pièces une inscription apocryphe à laquelle il donne toutes les apparences de l'authenticité, et l'introduit dans des ruines de tombeaux juifs du premier siècle, où la Société d'Exploration a déjà commencé des fouilles. Quelques mois après son retour, l'inscription est découverte. Elle est en vieux caractères et ainsi conçue : *Moi, Joseph d'Arimathie, je déclare que j'ai enlevé le corps de Jésus du tombeau où il avait été déposé en premier lieu et que je l'ai transporté ici.* Le délégué de la Société d'Exploration et un savant allemand de grand mérite sont les premières victimes de la fraude, et se font garants de l'antiquité de l'inscription. La nouvelle éclate dans le monde entier qu'elle révolutionne. Les auteurs mêmes de la supercherie sont épouvantés par le déchaînement des passions et les affreux désordres qui en sont la suite. Mais ce n'est là pour eux qu'un premier châtiment. Un jeune clergyman anglican, de foi profonde, qui avait été frappé avant l'événement, de l'accent de haine diabolique et d'une pré-

diction imprudente de Schuabe, puis mis sur la vraie piste par un certain nombre d'indices concordants, fait arracher l'aveu de l'imposture au Grec de Jérusalem chargé de la surveillance des ouvriers qui ont travaillé aux fouilles et Llwellyn lui-même livre son secret, d'une manière et dans des conditions sur lesquelles il y aurait quelques réserves à faire. Le malheureux meurt de désespoir aux pieds de sa femme restée chrétienne et qui lui montre le crucifix ; le juif Schuabe devient fou, et la religion trouve dans l'avortement du complot un regain de force et de vie.

Le récit est très bien conduit, très sobre et très saisissant ; les principaux personnages très vivants et très fortement caractérisés. On se demande si le dénouement est amené avec assez de vraisemblance. Sans compter que, avant de critiquer le dénouement, il faudrait peut-être critiquer le ressort principal de tout le récit, à savoir l'inscription et la teneur de l'inscription imaginée par les faussaires. Cette accusation portée contre lui-même par Joseph d'Arimathie, dans le secret d'un tombeau, est-elle croyable ?

Le livre pose une question intéressante, qu'il résout d'ailleurs à peu près comme il convient. Quelle devrait être l'attitude du croyant devant une découverte qui aurait les apparences scientifiques de l'authenticité, et qui serait contraire à la foi ? Il faudrait considérer l'incident comme une épreuve et attendre patiemment la solution du conflit. Les preuves de la divinité du christianisme sont trop nombreuses et d'ordres divers pour qu'une découverte de ce genre puisse d'emblée les ruiner. C'est l'avis de l'auteur. Mais il est permis de trouver qu'il justifie trop exclusivement cette fidélité de la foi à l'encontre des apparences scientifiques, par des raisons d'expérience religieuse. Il est vrai que, pour les anglicans qu'il met en scène, ce sont là les raisons apologétiques décisives.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

LYON. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.

CHARLES CHESNELONG

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE

Nous en sommes déjà convenus, mais j'ai besoin d'y revenir : l'histoire proprement dite exige un certain recul, comme la grande peinture d'histoire qui, toiles ou fresques, impose à qui veut la comprendre ou la juger, un peu d'éloignement et d'espace. Trente ou quarante années de distance ne sont pas de trop pour arriver à mettre, avec quelques chances d'exactitude et de justice, les faits en lumière et les gens en place. Il faut cela pour qu'un premier tassement comme un premier apaisement se produisent ; il faut cela pour que les documents originaux commencent à entr'ouvrir les portes de leurs cachettes ; il faut enfin que la mort ait fait son œuvre et que les principaux acteurs de la scène aient été, avec une partie des spectateurs, *semés en terre*, comme le grain de froment de l'Evangile.

On n'écrivait rien qui vaille touchant l'époque révolutionnaire, sous la Restauration, c'était trop près. Lorsqu'en 1840 le prince de Joinville ramenait les cendres de l'empereur, il y avait vingt-cinq ans de l'aventure des Cent-Jours, vingt ans (1) de la mort de Bonaparte, et l'on

(1) Exactement dix-neuf ans.



en était encore au Napoléon libéral et attendri de la légende, à moins qu'à une autre extrémité de l'opinion, on n'en fût resté à « l'ogre de Corse ». On n'a vraiment commencé à être équitable pour les Richelieu, les Martignac, pour Louis XVIII comme pour ses ministres, que vers le milieu du second Empire; et ce n'est qu'après la guerre de 1870 qu'on a compris toute la valeur d'un Casimir Périer, toute la sagesse d'un Guizot. Le grain historique meurt silencieusement en terre quoi que puissent au-dessus murmurer les vents et crier la tempête, ses éléments se désagrègent et se trient, ses lobes s'entr'ouvrent, sa tige se dégage, elle perce et se développe au soleil; mais il y faut le temps.

Partant de là, j'ai cru qu'on pouvait étudier avec une suffisante indépendance le second Empire, les désastres qui l'ont suivi et l'Assemblée chargée de réparer ces désastres. Cette phase de vingt années environ (1) entre à peine dans l'histoire sans doute; cependant, même pour la fin de l'*Assemblée nationale*, il y a, dès maintenant, un recul de trente ans. Presque tous les hommes qui ont occupé le théâtre en ces vingt années sont morts. Quelques députés, quelques officiers, deux ou trois ministres, sont là encore comme des témoins, mais des témoins forcément assagis eux-mêmes par leur croissant isolement; et en réalité plusieurs générations se sont succédé parlant, écrivant, constituant des archives aux portes désormais entrebâillées, accumulant pour ainsi dire toute sorte de débris dans lesquels on peut fouiller. Et j'ai cherché dans ces débris encore entassés afin de retrouver ce qu'on me permettra d'appeler l'ambiance de la vie de Chesnelong. J'y ai même puisé trop abondamment peut-être, dans mon

(1) Si je parle ici d'une période approximative de vingt années, c'est à cause des aperçus rétrospectifs des données et des faits antérieurs auxquels nous avons dû recourir pour établir la situation politique telle que la trouvait Chesnelong à son entrée dans la vie publique. Mais en réalité et quant à Chesnelong lui-même, la période parlementaire que nous avons étudiée, celle de sa participation aux affaires sous l'Empire et après, n'est jusqu'à présent que de onze années, puisqu'elle part de 1865, date de sa première élection, et le conduit au Sénat dans les dernières heures de 1876.

ardent désir de montrer, avec le plus de vérité possible, l'homme dans l'histoire, et d'éclairer l'histoire par l'homme. En tout cas, c'est là vraiment toute l'explication des *Etudes* qui précèdent.

Aujourd'hui, ce moyen m'échappe, et ce droit aussi. La plupart des acteurs de la période qui va suivre vivent et continuent à jouer leur rôle, les spectateurs sont là en foule et en effervescence ; au lieu de l'apaisement relatif dont j'ai bénéficié jusque-là, c'est le bouillonnement des flots contemporains.

Certainement la carrière dans laquelle nous entrons, un peu différente et bien plus longue que celle que nous venons de parcourir, les vingt-deux années de *Sénat* de Chesnelong (1) n'auraient pas moins de choses à nous apprendre que ses onze années de *Chambre des députés* ou d'*Assemblée nationale ;* mais nous ne sommes pas mûrs pour ces leçons, ou ces leçons ne sont pas pour nous *à point ;* le terrain brûle, et il brûle d'autant plus qu'en une monographie, l'histoire générale devient toujours plus ou moins anecdotique.

Je me bornerai donc à indiquer la marche que suivit Chesnelong, les principales occasions où il intervint, surtout les questions pour lesquelles il se dépensa davantage ; et, ce faisant, à citer avec fidélité ses paroles que l'analyse ne saurait remplacer; sans reconstituer la scène, sans recourir aux figurants ou aux autres personnages, et en pratiquant beaucoup de coupures. Lorsqu'on disait devant M[me] du Deffant que l'*Histoire de France* du Président Hénault était un squelette et une charpente : « Regardez bien — répondait-elle — et vous aurez la vision d'Ezéchiel... *Mon Président* a mis dans sa chronologie tout ce qu'il faut pour que les os se recouvrent de chair. » Je voudrais de même avoir mis dans ce qui précède assez de chair et de vie pour recouvrir et animer les ossements qui me restent à assembler.

(1) La carrière sénatoriale de Chesnelong commence avec l'année 1877 ; elle s'achève par sa mort le 22 juillet 1899, cela fait juste le double des onze années que nous venons de parcourir.

Chesnelong prend d'abord possession de la nouvelle assemblée, il en étudie la topographie politique et la géographie morale en homme qui aime à savoir où il se trouve; il joue des coudes pour s'y installer au large, et enfin, le 17 mars, une question de clocher le fait rebondir vers la tribune pour y interpeller le ministre de l'intérieur. Le cas, en l'espèce, est discutable et il ne s'agit point pour nous de le résoudre (1). Le Maire et l'adjoint d'Orthez ont été suspendus à l'occasion d'une *plantation de croix*, jugée, semble-t-il, peu opportune, même par l'autorité épiscopale; Chesnelong défend, avec son Maire, la liberté religieuse qu'il croit en jeu; le ministre qui prétend ne pas toucher à la liberté religieuse défend son préfet (2); et, courtoisement, ils s'expliquent tandis que, du sein des gauches, TESTELIN crie à Chesnelong qu' « il dit *des énormités* (3). » C'est une très bonne entrée en scène, en fonction, en parole, pour le nouveau sénateur.

De ces *énormités*, voici un échantillon :

CHESNELONG. — « ...Si la liberté de ne pas croire et de ne pas prier existe en France, la liberté de croire et de prier y existe aussi, Dieu merci! et doit y rester intacte..... Je suis sûr que M. le Ministre de l'Intérieur ne viendra pas

(1) Le ministre de l'Intérieur est Jules Simon qui, dans le conflit local dont il s'agit, marche avec l'Evêque de Bayonne autant qu'avec le Préfet de Pau. ce qui dans la discussion amène Chesnelong à dire à la gauche : « Je vous en prie, Messieurs, ne prenez pas la défense de l'autorité épiscopale contre nous... » Séance du 17 mars 1877.

(2) Jules Simon dit même alors cette très droite parole : « J'ai à cœur que tous les fonctionnaires qui dépendent de moi sachent que je suis en toute occasion disposé à les couvrir, *à moins que je ne les frappe*. (Voyez Sénat 17 mars 1877).

(3) Chesnelong souriant et un peu dédaigneux répond à ce mot : « Je ne relèverai pas ce propos, mon cher collègue, je me bornerai à dire qu'il est peu parlementaire. » Et il ajoute pour qu'on l'entende bien dès le début : « Toutes ces interruptions ne servent qu'à prolonger le débat. Je ne descendrai de la tribune qu'après avoir dit ce que je crois devoir dire. »

dire à cette tribune que l'accomplissement d'un devoir ou d'un acte chrétien expose les fonctionnaires publics à des sévérités officielles. Ce n'est pas de cette façon, je le crois, qu'il comprend et qu'il entend pratiquer le principe de la liberté de conscience. »

A quoi JULES SIMON répond :

— « M. Chesnelong a eu parfaitement raison de dire que je ne viendrai pas soutenir à la tribune que le Maire et les adjoints d'Orthez n'avaient pas le droit *de suivre une procession*. Vous pouvez en être certains, et je suis bien aise que mon collègue n'en ait pas douté un instant. Il sait, et j'espère que tout le monde sait, que la liberté de conscience n'a rien à craindre de moi, qu'elle ne sera troublée en aucun cas, quelle que soit l'opinion, la religion des personnes qui auront fait des manifestations religieuses. Non seulement je suis parfaitement décidé à respecter *toutes ces manifestations*, mais je suis très décidé à les faire respecter. J'ai multiplié, sur ce point, les déclarations, je les multiplierai encore tant qu'on voudra, et les actes suivront.....

« M. Chesnelong a tout à fait raison de dire que, heureusement dans la ville d'Orthez il n'y a pas d'antagonisme entre les deux cultes (1). Les habitants appartenant à l'une ou à l'autre communion vivent en bonne intelligence, c'est fort heureux, j'en félicite la ville d'Orthez. Et peut-être bien que cela est dû — je ne le sais pas, mais je le supposerais volontiers — à la longue administration de M. Chesnelong comme maire de cette ville. »

Les ministres républicains parlaient ainsi il y a vingt-huit ans.

Quelques mois après cette entrée en matière et en tri-

(1) Chesnelong réfutant l'hypothèse d'un conflit possible entre protestants et catholiques avait dit : « A Orthez, entre catholiques et protestants il peut y avoir des divergences sur le terrain politique; il peut y avoir, et il y a eu souvent, des luttes d'influences sur le terrain électoral ; mais sur le terrain religieux proprement dit, il y a toujours eu respect mutuel... Ces questions ont toujours été résolues au sein du Conseil municipal par un accord unanime... dans un sentiment de respect et de justice réciproque de tous pour tous. »

bune, c'est une autre prise ou reprise de possession. Chesnelong se réinstalle, dans le budget, l'une de ses spécialités qu'il abdique moins que jamais, alors, dit-il, qu'on « saccage les budgets », qu'on a « dévasté les finances (1) », « qu'on les a mises à mal (2) » par un système de dépenses et d'emprunts contre lequel il protestera jusqu'à sa mort. De 1878 à 1898, il remontera sur la brèche tous les ans, les mains pleines de chiffres, la parole nette, courtoise (on l'en remercie sans cesse) mais ardente et parfois coupante, quand l'indignation s'en mêle (3). « En matière de finances — déclare-t-il — la vérité seule peut préserver des infatuations téméraires, » et il dit la vérité. « En matière de finance — s'écrie-t-il encore — les *ingéniosités* sont dangereuses (4), » et il démasque les combinaisons trop ingénieuses.

Son autorité est faite de tout son passé, de son caractère devant lequel chacun s'incline, de sa sincérité indiscutée, de sa compétence reconnue, de sa puissance de travail, de la merveilleuse clarté de sa langue économique et financière. Il l'établit d'ailleurs et l'affirme lui-même à l'occasion ; et c'est ainsi qu'à sa première intervention budgétaire au Sénat, le 22 février 1878, il se retourne vers des interrupteurs et leur dit :

— « Je vous demande la permission de diriger une discussion comme je l'entends et non d'après les injonctions que vous voulez bien m'adresser. J'ai eu l'honneur, pour mon compte, d'être rapporteur général et unique du

(1) Séance du 21 février 1887. « L'Assemblée Nationale avait en cinq ans restauré les finances bouleversées par la guerre. Vous êtes venus et vous les avez dévastées. »

(2) Séance du 14 mars 1893. « Système qui a mis à mal vos finances. »

(3) On le lui reproche aussi, et un jour il s'écrie : « Messieurs, veuillez oublier quel est l'homme qui vous parle. Oui cela est vrai, je suis un défenseur *ardent* de nos libertés, quand elles ont été menacées je me suis souvent imposé à vous... Si cette obstination vous a paru quelquefois excessive et même violente, il m'est cependant impossible de m'en repentir, et je compte bien apporter la même *ardeur* jusqu'à mon dernier souffle, à la défense des mêmes causes. » (11 juillet 1888).

(4) Voir la séance du 18 janvier 1884.

budget, permettez-moi de m'autoriser du peu d'expérience que je puis avoir en cette matière pour insister... »

On l'entendra de même un jour où il aura provoqué une explosion de mécontentement en terminant un exposé de situation par ces mots : « Votre déficit est né de votre politique, et si votre politique ne change pas, les mêmes causes produiront les mêmes effets » ; on l'entendra, dis-je, répondre à ces colères républicaines :

— « Que signifient ces murmures ? Veulent-ils dire que vous n'êtes pas d'accord avec moi ?... Je le savais d'avance. Veulent-ils dire que les chiffres que je produits ne sont pas exacts ? J'en garantis l'exactitude, et j'attends qu'une contradiction se produise, non pas sous la forme de murmures indistincts, mais à la tribune. J'attends, et je défie la contradiction. »

Après quoi il ajoutera avec cette sorte d'ironie aimable dont il use quelquefois :

— « Je voudrais n'avoir à dire à la majorité du Sénat que des choses qu'elle pût entendre avec plaisir ; mais les luttes de tribune sont incompatibles avec ce désir... Mes chers collègues de la gauche doivent comprendre que je suis ici non pour exprimer leurs idées, mais pour les combattre (1). »

Et ailleurs :

— « Je ne suis pas monté à cette tribune pour exprimer vos pensées, mais pour défendre les miennes, et au besoin pour combattre les vôtres. C'est mon droit, souffrez que j'en use selon ma conscience et dans la plénitude de ma liberté (2). »

Du haut de cette situation vraiment incontestée, même par les « chers collègues de la Gauche », que les résistances et les déclarations toujours franches de Chesnelong exaspèrent souvent et charment quelquefois (3), Chesne-

(1) Séance du 25 mars 1888. Discussion du budget.

(2) Séance du 18 janvier 1884. Sur les ressources extraordinaires de l'exercice de 1884 : « Je n'ai pas l'habitude de reculer devant l'expression de ma pensée », disait-il dans la même séance.

(3) Il me suffira pour le prouver de citer quelques-unes des paroles des Rapporteurs du budget ou de quelques projets de loi, contre

long poursuit successivement, annuellement tous les ministres des finances pour les ramener aux carrières de l'économie et de l'équilibre, sommant M. Tirard d'être « résistant jusqu'à la férocité (1) », M. Peytral d'être « le défenseur énergique, actif, persévérant, *intraitable* des intérêts du Trésor (2) » ; M. Ribot de se rendre pour un temps « l'homme le plus impopulaire de France (3) » ;

lesquels Chesnelong combat et qui combattent contre lui : tous sont pris à gauche. Si ardents qu'ils soient à la bataille il y a des hommages qu'ils lui rendent toujours. « Je vais essayer de répondre à l'éminent orateur qui descend de la tribune, mon vaillant contradicteur », dit M. Edouard Millaud (28 juillet 1885). « Messieurs, s'écrie M. Demôle, avec toute la déférence due au caractère et au talent, je rends hommage à la sincérité de M. Chesnelong, mais il a été au-delà du vraisemblable, emporté précisément par la sincérité et l'intensité de sa foi... » (11 février 1884) M. Robert Dehault débutait ainsi pour le combattre : « L'honorable M. Chesnelong, dans le discours que vous venez d'entendre, discours si remarquable, je me plais d'abord à le dire... » (8 juillet 1879). « J'ai pris des notes », affirmait M. Dauphin, rapporteur général du budget « pendant le très remarquable discours de M. Chesnelong », et il expliquait que c'était afin de pouvoir tenir tête « à ceux qui en dehors de l'assemblée lui font partout cortège » (18 janvier 1884), ajoutant bientôt : « Je le connais trop pour ne pas être certain qu'il serait prêt à tout sacrifier, même ses rancunes politiques et ses tactiques parlementaires au rétablissement de l'ordre dans les finances ». — Oh! certainement, oui! affirmait alors M. Buffet (19 avril 1886). Quant à M. Gerville-Réache, « en entendant M. Chesnelong », faisait-il avec une sorte d'indulgence protectrice et narquoise, « il me semblait voir un gentilhomme du règne de Louis XIV qui se serait endormi dans ce château (on est à Versailles) et qui, reveillé tout à coup, se trouverait dans cette assemblée où il verrait des manants dans la demeure du maître » (8 août 1884). Naturellement le gentilhomme qu'est ici Chesnelong ignore que ces manants « sont l'expression d'une souveraineté *autrement auguste...* », et comme Chesnelong regarde avec quelque ironie du côté de la tribune : « Continuez votre sommeil, monsieur Chesnelong », lui crie l'orateur, non sans réjouir le Sénat. On pourrait poursuivre, mais ces quelques citations doivent suffire pour indiquer les sentiments complexes, mais pleins de respect et d'admiration de la gauche du Sénat pour son adversaire très déclaré.

(1) (Séance du 18 janvier 1884). « Je ne crois pas, ajoutait Chesnelong, après cette espèce d'objurgation, que M. Tirard en soit encore à la férocité, seulement je lui sais gré d'avoir fait des efforts, très insuffisants selon moi, mais enfin très loyaux, pour opposer un tout petit désir au mouvement désordonné des dépenses. »

(2) Séance du 14 mars 1893.

(3) Ce mot fut en réalité prononcé par M. Loubet, alors président de la Commission des finances (3 avril 1895), mais il était inspiré et il dérivait d'un discours de Chesnelong « écouté (disait M. Ribot) par le président du Conseil (qui était lui) avec toute la déférence due à M. Chesnelong. »

poursuivant dans ses derniers retranchements Jules Ferry et ses euphémismes (1) ; regardant enfin les ministres bien en face et leur disant : « Auriez-vous peur de la vérité?... (2). »

II

Ah ! le temps des intimidations est passé. Vous souvenez-vous, lecteur, des premières affres du député d'Orthez abordant la tribune? Il les confessait, ce qui le distingue de beaucoup d'autres ; mais au Sénat, ce sont les autres qu'il intimide. Presque aucun des orateurs de droite ou de gauche ne prend la parole après lui, sans s'excuser d'oser le faire. Et pour ne citer que les plus marquants, en appuyant toujours spécialement sur la gauche, c'est Jules Simon disant :

— « J'avoue mon embarras. On est toujours embarrassé pour traiter un sujet après M. Chesnelong. Il a donné toutes les raisons... Je ne sais pas comment on s'y prendrait pour apporter une réfutation. M. Chesnelong l'a démontré avec son éloquence ordinaire... » Et plus loin, alors que sur un point il se sépare de Chesnelong : « Je n'ai pas peur du nom de M. Chesnelong. Je reconnais que c'est un très grand esprit et un très noble cœur. Dans beaucoup de circonstances, je me trouverais volontiers derrière lui ; mais, dans la circonstance actuelle, je ne suis pas derrière lui... (3). »

C'est M. Tirard, débutant ainsi :

— « Messieurs, c'est assurément une grande témérité

(1) « Il a un très grand goût pour les euphémismes subtils. Pour lui, l'état de guerre s'appelle l'état de représailles ; il a découvert à côté de l'ancien blocus guerroyant le blocus pacifique, et les *impôts nouveaux dans sa langue adoucie, s'appellent des rectifications de taxes* (26 décembre 1884).

(2) Séance du 19 juin 1884.

(3) Séance du 16 juillet 1891. Ce discours de J. Simon est comme d'autres émaillé de phrases semblables : « M. Chesnelong dans son très beau discours, avec sa grande éloquence... »

de ma part que de monter à la tribune pour répondre au discours si complet que vous venez d'entendre. L'honorable M. Chesnelong a rendu justice aux efforts tentés. Il ne nous a cependant pas épargné ses critiques... inspiré par des sentiments de patriotisme que je suis loin de méconnaître et que tout le monde peut constater chaque fois qu'il monte à cette tribune (1). »

C'est M. Demôle s'écriant :

— « Messieurs, le talent et l'éloquence ont des droits que nos Assemblées françaises ne méconnaissent jamais, et c'est ainsi qu'à propos de cette matière si vulgaire, si terre à terre de la sonnerie des cloches des églises, M. Chesnelong a pu imposer l'attention et se faire entendre par nous tous avec le plaisir que nous éprouvons toujours à écouter sa parole éloquente... Je ne veux dire que deux mots..., ne voulant pas m'imposer la dure obligation de chercher à lutter dans l'état d'infériorité où je suis avec M. Chesnelong... (2). »

C'est M. de Pressensé se dérobant à demi en ces termes :

— « Un discours tel que celui que vous venez d'entendre, avec les développements brillants, passionnés — dans le bon sens du mot — réclamerait une réponse étendue... Je sens tout ce qu'il y aurait de périlleux à improviser ici une réplique... Je ne pourrais pas suivre, vous le comprenez bien, l'honorable monsieur Chesnelong, dans la riche variété, dans la complexité de son discours... »

Quelques lignes plus loin, parlant des catholiques : « Il était à leur tête, dit-il, comme le plus éminent !... » et encore touchant l'opinion de Chesnelong : « Il l'a soutenue, avec cette éloquence qu'on n'oublie pas !... (3). »

C'est M. Ribière, un adversaire résolu, qui ouvre ainsi le feu :

— « Messieurs, c'est assurément un périlleux honneur,

(1) Séance du 25 mars 1888. Et ainsi de même plusieurs fois : « Les observations si éloquemment présentées. »
(2) Séance du 10 mars 1884.
(3) Séance du 28 juin 1888.

oh ! assurément Messieurs ! que de répondre à notre éminent collègue, M. Chesnelong. »

Et comme, sur cette déclaration, quelques énergumènes se fâchent, M. Delsol crie à l'orateur :

— « Que ceux qui trouvent que c'est facile de répondre ici vous remplacent !... »

Et M. Buffet ajoute :

— « Oui, demandez-le-leur ! »

Sur quoi M. Ribière reprend :

« — Je me rassure en rappelant la dernière pensée exprimée par M. Chesnelong... Il ne doutait pas des intentions de ses adversaires... et j'espère que, malgré la grande éloquence de M. Chesnelong, le Sénat voudra bien voter... (1). »

C'est M. Peytral qui commence de la sorte :

— « J'ai *le devoir*, Messieurs, de répondre au très éloquent et très complet discours que vous venez d'entendre... Dans ce beau discours que vous avez applaudi, je vois cependant qu'il y a une forte part d'exagération... Je n'accuserai pas l'honorable M. Chesnelong de se laisser guider par l'esprit de parti ; mais il me permettra bien de penser... (2). »

C'est M. Carnot, alors aux finances, disant comme tous :

— « Après les développements éloquents que vous avez entendus, *je n'oserais* retenir le Sénat (3). »

C'est M. Férouillat qui ne cesse de dénoncer comme le plus redoutable obstacle quand surgit une question religieuse, « la parole ardente, puissante » de Chesnelong, sa « critique véhémente », les « éloquents et brillants discours dont il a le secret (4) », on n'y échappe pas, dit-il, « viennent les décrets d'expulsion, il les attaque avec une indignation qui fait pâlir celle de son dernier discours !... » Et à propos de ce dernier discours qui venait de remuer

(1) Séance du 16 mars 1882.
(2) Séance du 14 mars 1893.
(3) Séance du 29 juillet 1885.
(4) Voir surtout les séances du 2, 4, 6, 8, 20 février 1886 et 1er mars de la même année.

le Sénat (1) : « Pourquoi tant d'éloquence?... » fait-il (2). Ajoutant bientôt :

— « Je ne rentrerai pas dans la discussion. Après le discours si éclatant, si rempli que vous avez entendu, ce serait de ma part un tort impardonnable. Je ne veux pas ramasser les miettes de ce brillant débat (3). »

M. Fresneau non plus ne voudrait pas *ramasser les miettes*, ni moins encore les disperser. Amené un jour à prendre la parole après Chesnelong :

— « Je ne m'attendais pas — dit-il — à avoir à refroidir l'impression produite par les éloquentes revendications de M. Chesnelong... Je demande au Sénat d'oublier un instant l'éloquence de mon honorable ami et de vouloir me permettre de parler... (4). »

M. Lucien Brun en est là aussi :

— « Il est peut-être téméraire de venir après le discours de mon ami Chesnelong... (5). »

Et M. de Gavardie qui s'écrie : « — On n'ose pas lui répondre !... » et qui le répète jusqu'à se faire rappeler à l'ordre (6).

Mais laissons les amis. Ils arriveraient en foule, et la formule a dans la bouche des autres une portée tout à fait différente, revenons donc à ceux-ci. En voici un de marque, qu'en l'occurrence personne n'attendait. Ce n'est rien moins que l'exécuteur des hautes œuvres de la franc-maçonnerie, le père, non putatif, de la séparation, M. Combes lui-même !... Et bien ! il parle comme à droite, il parle comme à gauche : écoutez !

— « Je n'ai pas l'intention de répondre sur tous les

(1) Séance du 2 février 1886.

(2) « S'il est vrai, dit amèrement M. Férouillat à Chesnelong, que la politique républicaine a été de nature à ruiner nos institutions, d'où vient cette sollicitude pour la République ? Pourquoi, je le demande, tant d'efforts et tant d'éloquence pour retarder un événement qui doit combler les vœux de mon honorable contradicteur ? » (4 février 1886).

(3) Séance du 8 février 1886.

(4) Séance du 26 février 1897.

(5) Séance du 10 mars 1884.

(6) Séance du 25 mars 1885.

points au système si brillamment exposé par mon honorable collègue, M. Chesnelong. Ma tâche deviendrait trop difficile et trop vaste si je voulais suivre l'éloquent orateur... » Il y revient : « non », il ne répondra pas à « l'éloquente protestation qu'a fait entendre M. Chesnelong. » Et enfin : « Si l'honorable M. Chesnelong veut me permettre de le dire..., un tel débat serait, je ne dis pas oiseux par respect pour le grand talent de mon honorable collègue, mais... (1). »

J'ai suivi, dans le *Moniteur* et l'*Officiel*, le compte rendu de toutes nos assemblées, de 1865 à 1899, et je n'ai trouvé nulle part quelque chose de comparable à la *modestie contagieuse* que les citations précédentes expriment avec une sorte de monotonie (2), à cette timidité qui gagne de proche quand il s'agit de prendre la parole après Chesnelong (3). C'est un hommage si unique dans sa presque universalité, qu'il était nécessaire d'en tenir compte, ne fût-ce que pour comprendre ou expliquer le genre d'action qu'exerça dans tous les camps ce vaincu, ce défenseur des causes perdues devant lequel ceux qui allaient, non pas mourir mais parler, s'inclinaient en passant. On dira que cette action était nulle parce qu'elle n'amenait pas des victoires de scrutins. Hélas ! il y fallait alors, comme il y faut aujourd'hui, bien autre chose que le prestige d'un grand talent relevé par celui d'un beau caractère et d'une très noble vie ; mais en fait de victoires, il n'y a pas d'ailleurs que celles qui sont en titre et après lesquelles se chantent les *Te Deum*. Retarder une catastrophe, en diminuer les désastres, prévenir certains malheurs sont des victoires, bien qu'elles ne se nomment ni Rocroy ni Austerlitz ; et ce sont d'autres victoires encore que de tenir en respect, par l'autorité de son

(1) Séance du 7 juin 1889.

(2) J'en pourrais ajouter bien d'autres, mais celles-ci vraiment donnent assez la note générale et la note juste.

(3) Plusieurs fois dans les Assemblées antérieures des craintes du même genre avaient été exprimées par les orateurs qui succédaient à Chesnelong « dont la parole impressionnait toujours », comme disait Gambetta ; mais non pas exprimées avec cette espèce de suite et de quasi unanimité.



regard, par celle de sa parole et de son geste, des révolutionnaires ou des fauves. Ces victoires-là étant d'essence parlementaire aussi bien que les combats de scrutins, nous pourrions prétendre en toute vérité que Chesnelong ne fut pas toujours battu. Il contribua certainement pour une grosse part à retarder des catastrophes aujourd'hui menaçantes, imminentes ou accomplies ; il tint l'extrême-gauche en respect, même durant certaines explosions de jacobinisme et de colère où, en bon dompteur, il ne cessa de la regarder comme on l'a dit, « dans le blanc des yeux ». En tout cas l'on pourrait résumer ainsi sa carrière sénatoriale : Vingt ans de lutte ardente pour l'équilibre financier, pour les libertés d'enseignement et de conscience, pour la défense du pays et de l'armée, pour l'Eglise et contre la séparation. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait pas traité d'autres sujets ; mais simplement qu'il avait fait ceux-là siens comme aux assemblées précédentes, qu'ils furent tenus pour tels par le Sénat, et que même lorsque la mort commença à poser sur lui sa main très lourde, il resta pour eux sur la brèche.

Je donnerai quelques preuves et quelques exemples de ses interventions en ces matières. Mais avant, et pour achever en quelque sorte de *poser* solidement notre défenseur des causes patriotiques et religieuses, je veux ajouter aux témoignages précédents quelques hommages d'un autre ordre et d'une autre forme, non moins propres que les premiers à reconstituer devant nous sa situation spéciale et très personnelle. En nos jours où tout marche en automobile, même les êtres de raison, même les réputations et les souvenirs. — Oh ! les souvenirs ! Ils s'en vont sur l'aile des vents ! — En cette phase de vitesse et d'oubli où les hommes et les choses passent devant les générations comme des cinématographes, je continuerai à étonner mes lecteurs pour qui déjà Chesnelong est si loin, en leur remettant ainsi l'*Officiel* sous les yeux, les laissant libres du reste de contrôler mes citations s'ils supposent que j'exagère.

Un jour, c'était en 1884, à l'Assemblée Nationale réunie

à Versailles pour la revision de la Constitution, sorte d'entr'acte sur lequel je n'ai point à m'étendre et dont Chesnelong disait peu après : « Votre revision ne vaut pas le temps qu'elle nous a fait perdre (1). » Il venait, lui Chesnelong, d'exécuter la République avec une logique ferme, un ton supérieur et détaché (2), une froide ironie, et une éloquence parfois au contraire très chaude. On demandait en l'honneur de cette éloquence une suspension de séance. La Gauche trépignait, impatiente et agressive, le comte de Maillé s'écriait au nom de la Droite :

(1) « Pendant que nous aurions dû discuter le budget, nous étions au Congrès de Versailles... Eh bien, laissez-moi vous le dire, votre révision ne vaut pas le temps qu'elle nous a fait perdre. Vous avez agité le pays pendant plus d'une année pour aboutir à créer un collège électoral sénatorial... qui est un triage plus ou moins habilement agencé dans le but étroit d'assurer aux prochaines élections le succès, non pas même d'un parti, mais d'une fraction de parti, de celle qui détient le pouvoir et qui veut le garder. » (Sénat. Séance du 26 décembre 1884.).

(2) Pour en donner un exemple, voici Chesnelong traitant la question de la *constitution du pouvoir exécutif* : « Tant que vous voulez rester en République, je comprends bien que vous ne changiez pas les conditions actuelles du pouvoir exécutif. En République vous n'avez le choix qu'entre trois systèmes, et le système de 1875 ne me paraît pas plus mauvais que les deux autres.

« Vous auriez pu, en effet, constituer un pouvoir exécutif nommé par l'Assemblée, à tout instant révocable par elle. C'est le système appliqué en 1793, proposé en 48 par M. Grévy, mais c'est aussi le régime conventionnel dans toute sa crudité. Vous ne voulez pas de ce système ? Je ne vous en blâme pas ; je crois que vous irez assez vite à la République conventionnelle sans cela.

« Vous auriez pu établir que le pouvoir exécutif serait nommé par le suffrage universel... Vous ne voulez pas courir cette aventure. Je le comprends encore.

« Vous vous en tenez donc au système de 1875. Mais ce système, convenez-en, est bien médiocre... S'il accepte (le Président) un rôle absolument effacé, c'est un rouage constitutionnel qui ne marche pas..., une institution qui ne fonctionne pas. S'il veut user de ses prérogatives légales, vous savez bien ce qui arrive, vous l'accusez d'aspirer au pouvoir personnel, vous le sommez impérieusement de se soumettre ou de se démettre.

« Est-ce donc que le régime constitutionnel ne serait qu'un rêve. Est-ce qu'il n'y aurait pas quelque part un principe qui pourrait donner au pouvoir exécutif une autorité et une indépendance propres, sans menacer le pouvoir parlementaire ? Eh bien ! je vous annonce une bonne nouvelle, ce principe existe. Seulement, il faut sortir de la République pour le trouver..

— Gustave Rivet : — « Ce n'est pas un *principe*, c'est un *prince*.

— Chesnelong : — « Oui, c'est le pouvoir royal héréditaire. »

(Assemblée Nationale de Versailles, pour la Revision. Séance du 7 août 1884.

— « Nous voulons nous reposer sur ces belles paroles ! »

Et M. Baudry d'Asson :

— « Après un si beau discours, nous demandons que la séance soit suspendue. »

Mais l'Extrême-Gauche ne le voulait à aucun prix ; on se regardait, non pas comme des chiens de faïence, mais comme des dogues en colère, lorsque l'un des dogues les plus furieux, Madier de Montjau, dominant le vacarme, s'écria :

— « Quand la République est traitée comme elle vient de l'être, quand on a fait de la monarchie l'histoire que vous avez été condamnés à entendre, quand on prophétise le renversement des institutions qui nous sont chères... »

Et tout d'un coup, à la façon d'Oreste :

« — Ah ! qu'il (Chesnelong) reçoive mes félicitations ! Il l'a fait de main de maître !... (l'exécution de la République) avec l'art que je lui connais depuis longtemps, pour avoir eu l'honneur de siéger avec lui de 1874 à 1877, sur les bancs d'une autre Assemblée Nationale (1).

La Gauche resta figée, clouée, « stupide » aurait dit Corneille, qui aurait bien dit ; et Oreste, j'entends Madier de Montjau, recueillit, pour une fois, les frénétiques battements de mains de la Droite.

Un autre jour c'est Eugène Pelletan qui monte à la tribune après Chesnelong. Celui-ci vient de défendre la liberté des cultes — de tous les cultes reconnus et, en l'occasion, de la confession d'Augsbourg. — Il a rappelé et développé ces paroles de Thiers en 1867 : « Il faut prendre chaque culte tel qu'il est et vous n'avez pas à vous en mêler... On n'a pas plus de droit de se mêler de leur administration que de se mêler de leur foi » ; il s'est écrié, au nom de tous les hommes et de toutes les religions : — « Vous pouvez nous demander notre vie et celle de nos enfants pour défendre l'ordre et la patrie ; nous devons vous les donner. Vous pouvez nous demander notre part d'impôts

(1) (Séance du 7 août 1884). Ce « Ah ! qu'il reçoive mes félicitations ! » me rappelle-t-il pas, en effet, le : « Oui je te loue, ô ciel, de ta persévérance. »

pour subvenir aux services publics; nous devons les acquitter. Vous pouvez édicter dans l'ordre politique et civil des lois; nous devons nous y soumettre. Vous pouvez même en ce qui concerne la police extérieure des cultes, prescrire certaines dispositions pour des raisons d'ordre public; nous devons les respecter... Mais nos âmes sont à Dieu et à nous... » Eugène Pelletan donc prend la parole après lui.

— « Messieurs, dit-il..., je dois remercier l'honorable M. Chesnelong et le féliciter d'être venu, lui, *le représentant du catholicisme en France*, revendiquer dans une certaine mesure les droits de cette hérésie proscrite pendant un siècle, décimée, assassinée, brûlée dans ses temples... Dans ce même palais de Versailles d'où est partie la révocation de l'édit de Nantes, c'est un des défenseurs des doctrines catholiques en France qui vient stipuler pour les droits de ce qu'il appelle une hérésie (1). »

On voit, dans une autre circonstance, M. de Marcère perdre son aplomb parce qu'il doit parler après Chesnelong. Celui-ci combat pour la famille contre le divorce, sans illusion d'ailleurs sur ce que peut produire son intervention. « Je suis à cette tribune par devoir! Le Sénat voudra bien me tenir compte des difficultés d'une lutte en laquelle l'espoir ne me soutient pas. » Mais intervenir par devoir n'empêche pas de savoir ce qu'on dit, de dire ce qu'on veut, et même avec force et clarté. — « Le mariage un contrat ordinaire!... Tout le monde a compris que l'union conjugale, l'abandon de soi, la communauté des affections et des destinées ne sont pas choses de commerce..., que le mariage s'il est à quelques égards un contrat est surtout un sacrifice; j'emploie ce mot dans son sens le plus élevé... Tout le monde a compris que, même à ne le considérer que comme un engagement civil, le mariage est essentiellement d'ordre public... » Et plus loin : « La considération que le divorce est condamné par l'Eglise ne vous impose pas, je le vois bien...; mais viendrez-vous nous dire que

(1) Séance du 20 février 1879.

le divorce doit être adopté *parce qu'il est condamné par l'Eglise*, et que l'indissolubilité doit être rejetée *parce que l'Eglise la proclame ?...* » Tout le discours à l'avenant, M. de Marcère en reste sous le charme, est aussi sous le coup de l'intimidation. Ses hésitations sont touchantes et curieuses : « Je voudrais répondre aux considérations d'un ordre très élevé qui viennent d'être dans un langage très éloquent présentées au Sénat par M. Chesnelong..., tandis que, moi-même ravi, j'écoutais ce discours, il me semblait..., etc., M. Chesnelong l'a constaté avec un grand bonheur et une grande éloquence..., etc. (1). »

M. Goblet qui fut, en 1886 surtout, un adversaire très spécial de Chesnelong, qui trouvait sa parole « magnifique, mais singulière (2) » qui répondait au mot de « liberté jacobine » lancé par Chesnelong, en lui jetant au visage celui de « liberté jésuitique ». « L'un de ces deux mots n'est pas plus dur que l'autre — ajoutait-il — et j'ai l'habitude de rendre les coups que je reçois (3). » M. Goblet qui rendait si bien les coups et qui en reçut plus d'un de Chesnelong, s'écria un jour où il était cependant pris à partie comme ministre, mais avec la mesure, les formes, les égards, et en plus le charme que savait y mettre notre orateur quand il le voulait : « Tout cela est exquis, très délicat et très agréable à entendre, surtout de la bouche de l'honorable M. Chesnelong (4). »

On prétendait, en effet, que par les accents qui arrachaient de telles paroles à son rageur adversaire, « par les accords de sa lyre », ce charmeur avait *corrompu* jusqu'aux incorruptibles de profession, les présidents du Sénat, gens insensibles à l'éloquence par saturation et

(1) Séance du 19 juin 1884. En cette même séance, M. Lenoël prenant la parole procède ainsi : « L'honorable M. Chesnelong, dans son admirable langage, vous le disait tout à l'heure... »

(2) Le 4 février 1886 M. Goblet avait taxé de *singulier* le langage de Chesnelong, son adversaire.

« — Magnifique !... avait crié M. Buffet.

« — Magnifique, oui, répondit M. Goblet, mais singulier. » Plus loin, le même jour, il vantait la « courtoisie parfaite » de Chesnelong.

(3) Séance du 8 février 1886.

(4) Séance du 20 février 1886.

voués par état à l'impassibilité. M. de Gavardie, après une de ces séances où Chesnelong avait ainsi réveillé son Président jusqu'à l'entraîner à l'éloge, s'en allait disant : « Les pierres même criaient !... »

Je ne sais si l'*Officiel* reproduit tous ces « écarts » présidentiels et, si je m'en rapporte à mes souvenirs, je serais tenté de croire que non. Il est si facile et si naturel de faire rayer cela quand on est le maître, et qu'on tient à sauvegarder son caractère hiératique. Cependant, l'*Officiel* nous montre M. Le Royer interpellant la Gauche et lui disant : « Messieurs, M. Chesnelong discute avec assez de talent pour avoir le droit d'être écouté !... (1); et s'adressant à la Droite : « Messieurs, le Sénat a écouté M. Chesnelong avec beaucoup d'attention et d'admiration..., efforcez-vous maintenant de vous contenir (2). » Il nous montre M. Challemel-Lacour (3) coupant la parole à Chesnelong lorsque celui-ci à la tribune demande « pleine liberté de langage et bienveillance » pour s'écrier avec une hâte pas du tout hiératique : « Vous pouvez compter sur l'une et sur l'autre, Monsieur Chesnelong (4). » Il nous montre un autre Président qui depuis... s'est acquis une singulière notoriété, « le président Humbert », semonçant ainsi la Gauche qui bourdonne et fait de l'obstruction : « Veuillez cesser vos conversations... Le talent de l'orateur (Chesnelong) est certainement à la hauteur... (5). » Ici la phrase est étouffée par les voix de la Droite et des Centres qui répètent : « Nous voulons entendre !... » et nous ne saurons jamais quelle hauteur visait le président Humbert en proclamant le talent de Chesnelong (6).

N'insistons pas. J'ai compté — toujours à l'*Officiel* —

(1) Séance du 26 avril 1883.
(2) Séance du 26 avril 1883.
(3) Challemel-Lacour n'était que vice-président du Sénat, mais il présidait le 3 avril 1895.
(4) Séance du 3 avril 1895.
(5) Le « président Humbert aussi » était seulement *vice-président* du Sénat; mais en cette séance qui fut celle du 17 décembre 1889, il était *président* de fait.
(6) A l'*Officiel* on termina la phrase et l'on mit : « à la hauteur... *de la question.* »

plus de quatre-vingt phrases ou passages d'éloges sur la puissance morale et oratoire de Chesnelong (1); depuis le général Robert s'écriant après « un de ces discours dont il avait le secret » : « Que pourriez-vous entendre de plus beau ?... » (2); jusqu'à M. Hervé de Saisy, désignant de la main notre orateur et disant avec la plus pénétrante émotion : « Voilà notre O'Connel !... (3). » Tout cela venant des quatre points cardinaux de l'Assemblée comme le prouvent assez les citations qui précèdent. Et j'ai constaté encore qu'en ces mêmes années on ne trouve rien de pareil pour personne. Ces choses doivent être rappelées, et au besoin prouvées, aux générations nouvelles, ignorantes et dédaigneuses de leur passé, même le plus proche. Jadis, on abusait des ancêtres : familles, institutions, partis, aimaient à se draper dans leur toge, à idéaliser leur histoire, à évoquer leur souvenir à temps et à contre-temps; aujourd'hui nous sommes préservés d'un tel abus, guéris d'un tel orgueil : nous nous suffisons à nous-mêmes. Les démocraties n'ont pas de mémoire.

III

Et maintenant que Chesnelong est en posture, et nous en face de la situation qu'il s'est faite au Sénat; mettons-nous aussi en face de la tribune où il monte si souvent. Sans avoir à discuter autrement les questions qu'il traite, sans toucher au monde où elles se nouent, s'embrouillent et se dénouent, écoutons, sur les sujets principaux et déjà indiqués, cette parole si appréciée, si sûre d'elle-même et toujours prête. Prises un peu partout, au courant des années, de courtes citations suffiront à nous faire saisir le caractère de cette éloquence que M. de Ravignan définis-

(1) A tous les noms déjà cités, il convient d'ajouter, parmi les plus marquants, ceux de MM. de Freycinet, J. Ferry, Ribot.
(2) Séance du 6 février 1886.
(3) Séance du 1er août 1879.

sait ainsi : « Le langage du patriotisme, de la vérité et de la sincérité (1). »

Le budget d'abord qui revient tous les ans, dont nous venons de voir le nouveau sénateur reprendre littéralement possession et qui, tous les ans, trouve Chesnelong l'étudiant, l'épluchant, le possédant et le défendant l'arme au bras.

— « Les budgets sont comme le pays, déclare-t-il en 1878 (2), ils ont deux grands ennemis : les révolutions et les guerres. Dieu veuille nous les épargner ! Mais, vous le savez, elles ne nous ont pas manqué depuis soixante-quinze ans et, sans que je veuille à aucun degré faire entrer la politique dans ce débat, je ne crois pas faire injure au parti qui est aujourd'hui le maître, en lui disant qu'il ne saurait avoir l'orgueilleuse confiance de nous garantir contre les unes et contre les autres pendant les soixante-quinze ans qui sont devant nous... Eh bien..., si les crises venaient, si les plus-values ne se produisaient pas (3), si les moins-values les remplaçaient, comment feriez-vous face financièrement à la situation, avec des budgets dont tous les ressorts auraient été inflexiblement tendus... Vous avez atteint le maximum des charges que vous pouvez raisonnablement lui imposer, et si vous le dépassiez, vous courriez le risque d'atteindre le travail national dans les conditions de son développement, sinon de son existence. »

En 1882 (4) Chesnelong défend contre un projet de loi l'adjonction des *plus imposés* aux conseillers municipaux pour le vote des contributions extraordinaires, il insiste sur le principe élémentaire de *la charge consentie par qui la supporte*. M. Goblet, ministre de l'intérieur, lui crie : — « Il a déjà été répondu trois fois à cet argument !... »

(1) Séance du 29 juillet 1885.

(2) Le 28 mai, Chesnelong combat spécialement en cette séance le rachat des chemins de fer par l'Etat.

(3) Il avait été question de *plus-values* encore un peu vagues et Chesnelong s'était déjà écrié (même séance) : « Attendez ces plus-values, ne les escomptez pas; soyez assez sages pour prévoir qu'elles peuvent manquer. »

(4) Séance du samedi 2 avril.

Chesnelong : — « Eh bien, Monsieur le ministre, vous tâcherez d'y répondre une quatrième fois, et par de meilleures raisons...

La suprématie du nombre, qu'est-ce que c'est? Cette question, paraît-il, semble étrange à M. le ministre de l'intérieur, elle est pourtant très sérieuse et mériterait mieux, je crois, qu'un sourire ironique.

Le Ministre. — « Je vous demande pardon, je vous écoute avec un très grand intérêt...

Chesnelong. — « Vous dites que c'est un principe, moi je dis que c'est une idole. Ou la suprématie du nombre ne signifie rien, ou elle signifie ceci : Au-dessus de tous les pouvoirs constitués, il y a le nombre souverain qui a le droit actuel, immédiat, inaliénable de changer comme il le veut, parce qu'il le veut, les institutions sociales, gouvernementales. Aucune tradition ne le lie, aucune institution préexistante ne le limite. Un peuple n'est plus un être historique ayant des ancêtres et une postérité, continuant sa marche en rattachant le présent au passé dont il sort... Il peut recommencer chaque jour, selon sa fantaisie, le travail de formation d'un gouvernement et d'une société... Il le fait ou il ne le fait pas, cela dépend de son impatience ou de sa sagesse, dans votre théorie, il a toujours le droit de le faire et quand il exprime sa volonté par le nombre, cette volonté doit être obéie. Qu'est-ce que cela, Messieurs, si ce n'est pas le pouvoir absolu?... Le pouvoir absolu anonyme, irresponsable, mobile et inconscient? capable de tous les entraînements, de toutes les faiblesses, planant... sur la liberté, sur la prospérité du pays et les tenant en échec lorsqu'il ne les met pas en péril. »

Ainsi poursuivi sur le terrain des principes le ministre a abandonné ce champ de bataille et parlé de la suppression du *privilège* des plus imposés.

Chesnelong : — « J'en demande pardon à M. le ministre de l'intérieur, la loi ne détruit pas un privilège, elle supprime une garantie, ce qui est fort différent. »

Quelques mois plus tard (1), c'est son ancien adversaire

(1) Séance du 20 décembre 1882.

Léon Say que Chesnelong retrouve bourse et budget en mains.

Chesnelong : — « En 1877 les crédits supplémentaires se sont élevés à 54 millions. Si les administrations qui ont succédé au 16 mai, à commencer par celles dont M. Say faisait partie, avaient eu la même sagesse, nous ne serions pas acculés aujourd'hui à la situation contre laquelle nous nous débattons... Lorsqu'en 1870-71, il fallut faire des emprunts qui s'élevèrent au chiffre énorme de dix milliards... cinq milliards passèrent à l'étranger et diminuèrent d'autant la richesse nationale. Ce fut une blessure profonde ; le pays en souffrit beaucoup de 1871 à 1874 ; mais en 1875 la blessure était cicatrisée... Quand un pays peut en quatre ans refaire sa fortune, il atteste par cela même qu'il a une force financière incomparable. Il y a assurément tels autres pays à qui il eût fallu plus d'un demi-siècle pour réparer cette brèche... En 1875 le budget se soldait... par un excédent, très réel celui-là, de 78 millions. C'était la récompense de quatre années de fermeté, de sagesse, de prévoyance... De 1876 à 1881 vous avez eu un milliard 47 millions de plus-values. Vous étiez fiers de ces plus-values, et vous aviez raison. Mais vous ne vous en êtes pas tenus à la fierté, vous êtes allés jusqu'à l'enivrement. Vous avez cru que vous pouviez tout vous permettre... et vous qui auriez eu de quoi restaurer des finances désorganisées... vous en êtes arrivés à embarrasser des finances qui étaient remises à flots et parfaitement assises. Voilà ce que le système a fait *de cette immense bonne fortune !...*

« ... (Aujourd'hui) vos excédents ne sont qu'un mirage, quand on les regarde de près, ils s'évanouissent... Et pour le budget de 1882 vous n'en êtes même pas à un excédent apparent, vous en êtes à un déficit flagrant... La puissance financière du pays est venue à votre aide d'une façon merveilleuse et presque inespérée, vous en avez abusé, vous l'avez surmenée... Le budget n'en peut plus... L'emprunt n'en peut plus... La dette flottante n'en peut plus... (1). La

(1) Bien que je cite au lieu d'analyser, l'obligation d'abréger fait



situation est tendue, tendue outre mesure, sur toute la ligne. Je ne dis pas que le mal soit irréparable, je dis qu'il le deviendrait si le système ne changeait pas. »

Et le lendemain (1) :

« ... Quand on ne supprime pas les causes de dépenses, c'est une grande illusion de croire qu'on arrivera à supprimer les dépenses elles-mêmes... Nous avons depuis quatre ans voté cinq milliards, cinq cents millions de dépenses pour travaux publics, nous avons engagé pour une somme double peut-être des mêmes travaux, et quant aux ressources, nous ne les avons pas assurées... Après quatre années seulement de ce système, nous ne sommes pas maîtres de la situation, c'est la situation qui nous tient. Nous ne commandons pas à la dépense, c'est la dépense qui nous fait la loi... Nous ne pouvons plus ni interrompre les travaux sans grand dommage, ni les poursuivre sans grave péril... Vous en étiez à 59 millions en 1880, vous en êtes à 134 millions aujourd'hui... (2). Je ne veux pas examiner si ces dépenses n'ont pas pour but de tuer l'enseignement libre... Je ne veux pas examiner si elles n'ont pas pour but de déchristianiser la jeunesse encore plus que de l'instruire et de l'éclairer... Je reste sur le terrain financier... la fièvre de la dépense... s'attaque aux finances du pays par tous les côtés à la fois... Nous faisons nos budgets comme si nous devions toujours vivre dans des temps prospères... pas même un gage de ressources en cas de crises nationales..., en vue de ces éventualités qu'il faut toujours s'efforcer de conjurer, mais qu'il faut toujours prévoir... (3). Un Etat sortant de l'emprunt de la

que je ne donne toujours que le squelette de cette éloquence très vibrante et très nourrie, et les points de suspension remplacent souvent ici des membres importants et souvent essentiels du discours. Ici par exemple, un mot, une phrase substantiels indiquent comment le budget, l'emprunt, la dette n'en peuvent plus.

(1) Jeudi 21 décembre 1882.

(2) Plus, ajoutait-il, le budget extraordinaire de l'instruction publique 400 millions d'abord, porté ensuite à 700 millions.

(3) Chesnelong préconise ici une réserve annuelle de 200 millions qui, amortissement dans les années prospères, seraient le secours des autres.

veille pour préparer l'emprunt du lendemain !... On s'use très vite à ce jeu-là... Et puis la politique a été pour beaucoup dans les fautes financières qui ont été commises... parmi les moyens de relever sérieusement nos finances, il faudrait mettre au premier rang le retour à une politique qui pacifierait les consciences au lieu de les violenter ou de les séduire... Tout se tient dans un pays et la sécurité des intérêts se concilie mal avec le trouble des consciences. »

Au commencement de 1884 (1) nous entendons Chesnelong s'écrier :

— « Vous êtes aux prises avec un déficit chronique, permanent, créé par un système irrationnel, imprévoyant, téméraire, dont le budget d'emprunt est la principale expression, et dont les conséquences vous enlacent et vous étreignent. Vous êtes depuis cinq ans les maîtres de la France, qu'avez-vous fait pour sa prospérité et pour sa liberté ?... auxiliaire et complice d'un jacobinisme sectaire qui froisse toutes les consciences, saccage toutes les libertés..., voilà que vous livrez (l'esprit français) à des expérimentations pédagogiques qui le matérialisent et l'encombrent en le déformant... C'est assez de destructions comme cela !... »

L'année suivante (2) je cueille ceci dans un de ses discours :

Chesnelong : — « Des dépenses extraordinaires... il y en a eu de tout temps ; des emprunts accidentels... il y en a eu de tout temps. Ce qu'on n'a pas eu en d'autres temps, c'est un budget permanent, constamment et exclusivement alimenté par des ressources extraordinaires, par des emprunts, qui ne se ferme jamais ou qui du moins s'ouvre tous les six mois ou tous les ans pour satisfaire à des dépenses indéfinies. »

Et quatre mois plus tard (3) :

— « Huit ans vous ont suffi pour cette effrayante consommation de milliards, empruntés à la fois au passé, au présent, à l'avenir.

(1) Séance du vendredi 18 janvier.
(2) Séance du 3 mars 1885.
(3) Séance du 28 juillet 1885.

« Si vous révéliez tout d'un coup cette situation à un homme sensé qui, pendant ces huit années, y serait resté absolument étranger; il s'écrierait : — Mais qu'est-ce qui s'est passé dans cette pauvre France ? Quelle est la révolution qu'elle a subie ? Quelle est la guerre qu'elle a dû supporter ?... Et nous devrions lui répondre : Il n'y a eu ni révolution ni guerre, c'est la politique républicaine qui a passé sur le pays en dévastant ses finances. »

Bien que Chesnelong change tantôt le manche, tantôt les lanières du fouet dont il se sert contre les vendeurs du temple, il faut tous les ans revenir à peu près au même thème, les vendeurs étant toujours là, et le trésor du temple toujours menacé.

— « S'il s'agissait de liquider définitivement un mauvais passé — dit-il en 1886 (1) — je saluerais cet emprunt de 243 millions, et même un emprunt plus considérable, comme une délivrance. Mais... ce que vous demandez c'est de vous permettre de recommencer sans trop de gêne la politique d'expédients qui, depuis sept ans, a été suivie en matière de finances, cette politique où nous avons vu les déficits naître des emprunts, les emprunts accroître les déficits, les accroissements de la dette flottante préparer les consolidations, et les consolidations elles-mêmes ne servir qu'à créer de nouveaux accroissements de la dette flottante... J'éprouve une très grande répugnance à donner des facilités à cette politique et j'aimerais peut-être mieux lui laisser quelques embarras pour la contraindre à un peu de sagesse... Vous avez amorti un milliard de dettes anciennes (2), mais vous avez en même temps contracté cinq milliards de dettes nouvelles... personne, je pense, ne le conteste, car c'est impossible... Vous avez accru la dette de quatre milliards, en pleine paix, en plein ordre matériel... Cela ne s'est jamais vu en aucun temps et dans aucun pays. »

Le 21 février 1887, à propos du tarif appliqué aux

(1) Séance du lundi 19 avril.
(2) Ce passage : « Vous avez amorti un milliard » est du lendemain 20 avril 1886.

valeurs locatives et des nouvelles contributions en général :

— « C'est un robinet d'impôt que vous établirez à côté du robinet d'emprunt qui existe déjà. C'était trop d'un, ce sera beaucoup trop de deux. Par ces deux robinets la fortune publique finirait bien vite par s'écouler. »

Un an plus tard, le 25 mars 1888 :

— « Je vous supplie de considérer que la tribune est faite pour qu'on y apporte même les vérités qui peuvent être déplaisantes, même les vérités qui sont contraires au courant du jour... Si l'abus de l'emprunt est si regrettable, je dirai même si coupable en temps de paix, c'est que, sauf de très rares exceptions, il doit être réservé pour les nécessités patriotiques de la défense nationale... Le déficit du budget ordinaire serait encore de 272 millions — je défie que l'on conteste ce chiffre... — Est-ce que vous pouvez rester dans ce système d'emprunts flottants à jet continu ?... Cette situation n'est pas tenable, c'est le gouffre (1). »

Et le 22 décembre suivant :

— « Messieurs, dites-vous bien ceci : Le pays est arrivé au maximum des charges qu'il peut supporter et, *si vous dépassez ce maximum*, il en résultera un déclin de prospé-

(1) C'est en cette séance que Chesnelong passant en revue les depenses excessives avec une force et un éclat dont je ne puis donner l'idée, il faudrait reproduire plusieurs pages, s'écria après avoir parlé du plan chimérique de travaux publics à executer : « Vous cherchez la cause du déficit, elle est là pour 200 millions. » Après quoi la lutte contre l'enseignement chrétien : « Vous cherchez la cause du déficit ? Elle est là pour 95 millions. » Puis le personnel inutilement accru dans les administrations : « Vous cherchez la cause du déficit, elle est là au moins pour 40 millions. » Le personnel aussi de la magistrature épurée, « elle est là pour plus de 20 millions. Vous avez ainsi introduit dans le budget de l'année pour plus de 400 millions que l'intérêt du pays n'appelait pas... Il faut dire la vérité comme elle est, votre déficit est né de votre politique et, si votre politique ne change pas, *les mêmes causes produiront les mêmes effets...* » Alors, au milieu des tempêtes provoquées par la netteté de ce langage : « Puisque nous sommes des vaincus et qu'il ne nous reste d'autres armes que la protestation, laissez la protestation se produire en liberté. — Ma liberté, « je l'assurerai — !... et mettez-y le respect que vous devez à toute opinion consciencieuse ; j'ose croire que cela vous honorerait... J'attendrai le silence... et je ne descendrai de la tribune que lorsque j'aurai dit tout ce que j'ai à dire. »

rité..... Les impôts socialistes, nous y sommes; et *votre impôt sur le revenu*, comme celui sur les droits de succession est une pierre d'attente pour les IMPOTS QUI VIENDRONT DEMAIN... Vous n'oseriez pas, je le sais, proposer carrément un impôt sur la rente, vous seriez arrêtés par la violation des contrats, le respect des engagements pris, la crainte de porter atteinte au crédit public; mais ne pouvant mettre un impôt sur la rente, vous imaginez de le mettre sur le rentier... Moi qui n'ai pour la République qu'une tendresse très médiocre, je suis étonné de votre hardiesse... et c'est au nom du pays que je vous conjure de ne pas donner suite à ce projet. »

Ce projet, on a pu l'entrevoir, c'est l'impôt sur le revenu qui déjà assiège nos institutions financières. Désormais le socialisme est là. *Nous y sommes*, a dit Chesnelong qui le voyait venir. Ce nouvel arrivé (1) tend la main au radicalisme, lequel n'ose la prendre encore, sous l'œil des modérés, mais lui sourit comme furtivement. M. Combes, le lien futur, est entré en scène. Il était le *rapporteur* auquel répondait Chesnelong précédemment (2).

— « La vérité — dira bientôt celui-ci (3) — la vérité, c'est que nous avons les apparences du régime parlementaire, et que nous avons la réalité du gouvernement conventionnel; la vérité, c'est que le pouvoir exécutif et le Sénat sont moralement confisqués ; c'est que la Chambre... peut tout faire et tout défaire au gré d'une majorité jalouse de sa prédominance, variable dans ses caprices... Vous êtes le contraire d'un gouvernement de liberté. »

Après quoi, prenant plus directement à parti l'ennemi qui s'empare des institutions à la manière de la Lice de Lafontaine, il s'écrie en se débattant comme en un cauchemar (4) :

« — Je ne veux pas d'une autocratie d'Etat se substituant aux impulsions des activités libres... Je ne veux à

(1) Je dis *nouvel arrivé* dans les régions gouvernementales.
(2) En décembre 1888.
(3) Séance du 10 juillet 1889.
(4) Séance du 26 novembre 1889.

aucun degré, ni sous aucune forme du socialisme d'Etat... Je veux des corporations libres, je ne veux pas de corporations obligatoires. L'obligatoire, c'est la main de l'Etat partout, dominant aujourd'hui, pouvant opprimer demain. Je n'en veux pas, je n'en veux à aucun prix... »

Hélas ! ce cauchemar le poursuivra jusqu'à la fin, comme et avec celui du déséquilibre et du saccage financier. Je reviens à celui-ci dont j'ai pu paraître m'éloigner un instant, bien que tout fût pris dans les discussions budgétaires, et je passe, pour abréger, sur bien des années où Chesnelong défendit les finances communes comme jamais les siennes, avec d'inépuisables arguments et un renouvellement indéfini de formules. En 1893, le 14 mars, il vient de rendre justice à la sincérité de M. Peytral (1), à ses efforts; et même le ministre s'est montré tout à fait sensible à ce témoignage dont il connaît et confesse le prix. Chesnelong poursuit :

— « L'équilibre budgétaire a deux ennemis : l'emprunt qui le sape d'avance, et les crédits supplémentaires qui le désorganisent après coup. Vous êtes, Monsieur le ministre, mal défendu pour le budget de 1894 contre le premier de ces ennemis, et je vous demande de vous armer contre le second de l'énergie féroce dont nous avons parlé. » Bientôt il en vient aux dépenses militaires par lesquelles il ne demanda jamais d'économie. « Vous avez patriotiquement fait les choses », déclare-t-il au ministre, et il ajoute : « Nous aussi. » Ce qui le ramène à la question des *réserves* pour lesquelles il guerroie tous les ans, et qu'il n'ose nommer comme l'Allemagne : « le trésor de guerre » parce qu'on ne nomme que ce qui existe. »

Et alors il dit au Sénat : « Tout à l'heure, je louais votre prévoyance, mais sur ce point je suis confondu de votre imprudente témérité. Vous réglez vos budgets absolument comme si votre prospérité ne devait jamais être interrompue, vous augmentez vos dépenses, vous dévorez les

(1) L'exposé des motifs, dit-il, « est très juste et très sincère. M. le Ministre a cherché à y excuser les insuffisances du budget, mais il ne les a pas glorifiées, en tout cas, il ne les a pas dissimulées. » (Discours du 14 mars 1893).

accroissements de recettes; l'emprunt, cette ressource suprême qui devrait être la réserve sacrée des jours difficiles, *vous l'employez... aux usages journaliers de la maison.* »

La discussion est belle et serrée; le discours de Chesnelong qui, par deux fois, est obligé de demander et de prendre un temps de repos, est, au dire de M. Peytral, aussi *complet qu'éloquent*, et lui, le ministre, fait de bonnes promesses : On amortira, on va chercher à dégrever l'agriculture, etc., etc. Il y a bien une voix qui crie à l'orateur : « On vous fera des promesses et on les oubliera (1)! » Mais la bonne volonté semble générale. Chesnelong montre-t-il de loin le spectre de l'*emprunt sur le revenu*, M. Peytral proteste énergiquement : *il n'en veut pas, le gouvernement n'en veut pas*. Chesnelong en prend acte et il dit : « Dans une assemblée comme le Sénat qui a le respect de la liberté de discussion et pour les personnes une courtoisie bienveillante, on écoute l'opposition avec attention et patience — je le vois bien aujourd'hui et j'en suis très reconnaissant — mais enfin une vieille expérience m'a appris que les avis de l'opposition ne sont guère suivis... » et quand il a développé les voies et moyens, les conditions nécessaires du changement d'orientation demandé, il ajoute : « Je me permets de vous les soumettre, elles sont pratiques, elles seraient efficaces; mais pour qu'elles fussent acceptées, ce n'est pas l'opposition qui devrait les présenter .. »

Il n'a que trop raison. Deux ans après (2) nous l'entendons rappeler cette séance et ces incidents :

Chesnelong : — « Le budget de 1893 a eu le bénéfice de la Conversion, un bénéfice considérable qui s'est élevé à 65 millions. — Vous en souvenez-vous, Messieurs?..., nous nous en disputions à l'avance la disponibilité. Les uns demandaient qu'il fût appliqué à un dégrèvement sur les charges de l'agriculture; les autres — et j'étais de ce nombre — demandaient qu'il fût appliqué au rétablissement

(1) Cette voix est celle de M. Halgan.
(2) Séance du 1er avril 1895.

du crédit d'amortissement... L'honorable M. Peytral, alors ministre des finances, nous donnait à cet égard les plus grandes assurances... »

Dénégations répétées et violentes à gauche.

M. Ribot alors aux finances et président du Conseil, se lève et dit : « C'est exact. »

M. Peytral se lève aussi et ajoute : « Parfaitement. »

— « Oui... — reprend Chesnelong. — Et le Sénat tout entier l'encourageait dans sa résolution. — C'étaient là de vains espoirs. »

Il n'accuse personne ; il n'accuse pas même « les préparateurs successifs du budget de 1895 » qui mange, dit-il, « 27 millions de son capital », non, « ils ont fait à peu près ce qu'ils ont pu... Ce que j'accuse, c'est la politique financière qui a été suivie depuis 1879... Elle vous a engagés dans un tel engrenage de dépenses que lorsque, aujourd'hui, vous avez la bonne volonté de les restreindre, vous ne le pouvez pas... Et voici que nous sommes menacés d'un péril plus grave encore peut-être que celui de l'exagération des dépenses, c'est le péril de la perturbation des recettes.

« Dans la discussion du budget de 1894, je me permettais de dire au ministre des finances : « Ne touchez pas aux recettes, la refonte des recettes ne peut être que l'œuvre des jours prospères. Lorsque l'équilibre budgétaire est détruit, le premier devoir est de le rétablir, et l'heure n'est pas opportune... pour la transformation des recettes qui ont fait leurs preuves... » La question a pris depuis un caractère beaucoup plus grave... Ce qui me paraîtrait désastreux, c'est qu'on substituât à l'*impôt réel*, c'est-à-dire à l'impôt sur les choses par lesquelles le revenu se manifeste, l'*impôt personnel*, c'est-à-dire l'impôt atteignant le revenu selon la déclaration que le contribuable serait obligé de faire... Cela viendra avec le ministère radical homogène, et je crains que ce qui se prépare n'y conduise. (Ce qui se préparait c'était l'impôt successoral progressif...) Vos embarras financiers cette année vous ont fait présenter ce premier essai d'impôt socialiste ; d'autres embarras

surgiront, et il sera si commode... de se procurer de nouvelles ressources en élevant la progression. On n'y manquera pas... *Vous ne le ferez pas vous-mêmes, vos successeurs s'en chargeront :* la progression relativement modérée d'aujourd'hui conduira à la progression immodérée de demain... Quand vous en serez là, *le socialisme d'Etat sera fait, et c'est l'impôt progressif qui l'aura fait.*

« Je ne vous impute pas, Monsieur le président du Conseil, l'intention de vouloir nous conduire au socialisme d'Etat, je crois que vous en êtes l'adversaire. Je respecte trop la droiture de vos intentions, l'élévation de votre talent pour vous faire un tel procès de tendances... Je dis que l'impôt progressif sur les successions conduira *fatalement* à l'impôt progressif sur les autres contributions... Il vous appartient d'y bien regarder... Et voilà pourquoi vous parlant, non pas en homme d'opposition — je le suis, mais en ce moment je l'oublie — vous parlant en homme passionnément dévoué comme vous l'êtes vous-même aux intérêts les plus vitaux du pays, je vous adjure d'écarter du projet de loi la progressivité... Ce n'est pas une question de mesure qui se pose entre le plus et le moins. *Le moins* ici entraînerait fatalement *le plus ;* c'est une question de principe sur laquelle il faut dire *oui* ou *non*... Monsieur le président du Conseil, si vous dites *non*, les Chambres vous suivront... Si vous dites *oui*, si vous ouvrez la porte à l'impôt progressif... vous porterez au pays un de ces coups qui ébranlent tout et dont les contre-coups portent loin. »

Lorsque Chesnelong prononce cette magistrale harangue, dont ces fragments indiquent à peine l'une des faces, il entre dans sa soixante-seizième année, et s'il porte encore ainsi le poids des discussions les plus lourdes, s'il fait toujours de ces discours qualifiés de *complets*, en lesquels il donne, comme le disait Jules Simon « toutes les raisons »; c'est qu'en lui la volonté soutient l'homme, l'esprit porte la chair, l'âme vit et agit en dépit du corps qui s'affaisse. Il a été, en cette séance (1), il sera souvent

(1) Du 1er avril 1895.

obligé désormais, de demander au Sénat un temps de repos, des suspensions qui lui sont accordées avec une sorte de respect affectueux ; mais il n'en sera pas moins aux remparts avec toutes ses armes. Quelle envolée en faveur des congrégations et contre *le droit d'accroissement* à quelques jours de là (1), avec, pour conclusion, cette sentence : « Réfléchissez-y bien : Quand le droit n'est pas inflexiblement maintenu au profit de tous, il n'est efficacement garanti pour personne. » Et trois jours plus tard (2) quelle discussion juridique et serrée se terminant de la sorte : « Je ne puis voir qu'une raison (à l'acceptation par le Sénat de la loi d'accroissement) le désir de s'entendre avec la Chambre des députés... Mais les questions de justice ne se résolvent pas par des transactions. Au-delà de ce que la justice permet, le droit de l'impôt expire, et si l'on va plus loin, la confiscation commence. »

Oui la vieillesse est là. Elle alourdit la marche, elle affaiblit la voix qui naguère dominait sans effort les assemblées : aujourd'hui les efforts n'y suffisent pas toujours. Cependant, en 1897, au moment où il entre dans sa soixante-dix-huitième année, Chesnelong contrôle, épluche, discute à fond comme les années antérieures, loue et blâme tour à tour le projet budgétaire ; et le ministre des finances, M. Georges Cochery, ne se montre pas peu satisfait de l'entendre dire : — « Ce budget a, comme les précédents, ses lacunes et ses insuffisances... mais il me paraît... mieux assis financièrement que ses devanciers. Au point de vue des recettes, j'y constate deux améliorations importantes... Au point de vue des dépenses, nous faisons un pas vers le rétablissement complet et prochain d'un amortissement en rapport avec l'amortissement de la dette... Vous avez fait, dans le budget de 1897, un effort d'économie inaccoutumé après douze années de prodigalité sans frein... Jusque-là, si vous réduisiez certaines dépenses, vous en accroissiez d'autres, et la balance se traduisait par une augmenta-

(1) Séance du 8 avril 1895.
(2) Séance du 12 avril 1895.

tion... Cette année, pour la première fois, la balance se traduit par une diminution... Avec une gestion financière ferme, avisée et prudente, six ans suffiraient, sinon pour atteindre complètement le but (équilibre budgétaire, dégrèvement, diminution des impôts sur la propriété agricole, constitution d'une réserve) du moins pour s'en rapprocher (1). »

Toutefois ce promoteur d'économie se plaint « de deux misérables réductions » insérées en ce budget : 58.000 fr. supprimés pour les réparations d'églises et de presbytères de campagne, 18.000 francs enlevés aux invalides du clergé paroissial. Il voudrait, en écornant de 75.000 fr. un des millions de l'énorme budget de l'Instruction publique, remplacer cela. Il y a d'ailleurs — dit-il — deux lois iniques et oppressives « contre lesquelles je ne cesserai de protester *tant qu'il me restera un souffle de vie.* Les lois scolaires... »

A GAUCHE : « Nous attendions cela. »

CHESNELONG : — « Je vous remercie de l'honneur que vous me faites... Il y a là sur le budget une première tache d'iniquité. Il y en a une seconde, les lois fiscales contre les congrégations religieuses... Je déclare que j'aurais voulu voter le budget à cause des quelques améliorations financières qu'il renferme... Je ne le puis pas. Je ne voterai pas un budget où, par les lois scolaires, la justice est sortie ; où, par les lois contre les congrégations religieuses, la confiscation est entrée. »

Le lendemain (2) ce vieillard qu'est devenu Chesnelong, ne prouve pas moins par ses vives interruptions, par ses réponses au ministre qui le met fréquemment en cause, que ni son intelligence n'est diminuée, ni son âme refroidie ; et le 13 mars (3), il se met littéralement en travers du bloc futur et de son chef, du système de délation haute et perfectionnée dont on ne devine pas encore l'avenir très proche. Placé entre ses deux ministères, continuant l'un,

(1) Séance du 26 février 1897.
(2) Samedi 27 février 1897.
(3) 1897.

préparant l'autre (1), M. Combes est encore une puissance méconnue, et sa méthode, qu'il révèle discrètement, inspire plus de dégoût que de crainte. Donnons de nouveau, pour un moment, la parole à l'*Officiel*.

M. Combes a prononcé cette sentence : « C'est du côté de l'armée qu'est le véritable danger pour nos lycées et peut-être aussi pour l'Etat », il l'a promulguée après avoir dit : « — Nos fonctionnaires, nos propres fonctionnaires se détournent des établissements de l'Etat. Dans la plupart des administrations, surtout dans l'armée, dans la marine, dans la magistrature, le génie civil, dans les forêts, dans l'enregistrement. J'irais loin si je voulais continuer, les faits abondent, surtout aux degrés les plus élevés de la hiérarchie administrative... Ce n'est pas une explication de circonstance ou de fantaisie que j'apporte à cette tribune, c'est une constatation *qui ressort de documents certains recueillis sur ce point...* Ecoutez quelques citations... » Et les citations ont suivi, anonymes mais imputées en masse aux Recteurs de l'Université. On a réclamé presque de toute part, M. Halgan s'est écrié : « Mais ces rapports sont des pièces de ministère ! Un ancien ministre ne doit pas faire usage ici de pièces qui appartiennent au ministère !... » Et M. de Carné : « Vous n'avez pas le droit de les avoir, etc., etc. » Chesnelong gravit l'escalier de la tribune.

— « Je n'avais — dit-il — aucune intention de prendre la parole dans ce débat... Il ne m'a pas déplu — bien que je fasse des réserves sur la correction du procédé — d'entendre l'honorable M. Combes apporter à cette tribune des lettres de Recteurs (dont on n'a pas dit les noms) qui attestent que beaucoup de fonctionnaires appartenant à l'armée, à la magistrature même épurée, lorsqu'il s'agit de l'établissement où ils font élever leurs enfants, se déterminent dans leur choix, non d'après les inspirations d'une pru-

(1) *M. Halgan* le constate en cette séance même : « Messieurs — dit-il — l'honorable M. Combes vient de prononcer... un discours ministre... Il a voulu... indiquer... qu'il est prêt à faire partie du gouvernement qui suivra le gouvernement actuel. »

dence intéressée..., mais d'après leur conscience de pères de famille... La conscience du père de famille est, si je puis ainsi dire, une conscience *sui generis*, une conscience inspirée et purifiée par la tendresse. Le père de famille a pour ses enfants des délicatesses qu'il n'aurait pas quelquefois pour lui-même. Quand il s'agit de ses enfants il se dégage de ce qu'il peut y avoir dans son esprit de préjugés passionnés, de préventions préconçues... Oh ! cette conscience du père de famille... la plus noble, la plus vigilante et la plus désintéressée..., cette conscience, vient à nos collèges chrétiens; et c'est grâce à la conscience des pères de famille que nos collèges vivent... »

Dans cette improvisation, qui fut le dernier de ses grands discours, nous retrouvons toute la jeunesse d'âme de Chesnelong; il faudrait la donner tout entière pour rendre la démonstration plus complète ; mais j'ai dû me borner à cette citation qui fait aussi ressortir tout ce qui différencie cette parole vibrante de celle de l'adversaire. Nul ne fut étonné de voir le vieil athlète se redresser comme sous l'outrage en entendant « le discours ministre », et cynique des Loges; cela sembla naturel à tous que de sa main déjà tremblante, il ressaisît son fouet contre les méthodes jacobines et les pratiques renouvelées du Comité du salut public; les applaudissements ponctuèrent ses revendications, et l'on peut dire que lorsqu'avec sa marche pesante il regagna sa place, ce fut pour y recueillir le dernier triomphe parlementaire qui lui ait été décerné. J'entends par là la foule qui se lève, les mains qui se tendent, le murmure approbateur qui gronde, et les félicitations qui tombent comme une averse.

L'année suivante Chesnelong s'inscrit encore pour la discussion générale du budget et contre la loi sur l'impôt successoral ; mais quand arrive son tour de parole (1) il est indisposé et absent. Les jours suivants il est là, procédant par interruptions, faisant entendre des affirmations

(1) C'est en la séance du 3 février 1898 que Chesnelong inscrit se trouve absent et que M. Paul Strauss prend son tour de parole.

précises, posant des interrogations qui prouvent avec son attention, sa pleine possession du sujet. Il a, comme de coutume, étudié le projet, il en connaît le fort et le faible; il voudrait mettre en œuvre une fois de plus ce qu'il y a en lui d'expérience et de lumière, mais la tribune est devenue comme une terre promise que Dieu lui montre de loin... et dans laquelle il n'entrera plus.

D'autres lutteront après lui, et sans plus d'*efficace*, diraient les vieux scholastiques, contre les déficits *chroniques* et croissants, les emprunts « à jet continu », la frénésie des dépenses, les budgets à paravents et à manipulations trop savantes, « les robinets d'impôts, les robinets d'emprunts ». D'autres s'useront comme lui à dénoncer les économies de 18.000 francs ayant pour but de faire passer 500 millions d'augmentation ; d'autres repousseront l'impôt sur le revenu proportionnel, global, et tous les impôts spoliateurs. D'autres prêcheront enfin à son exemple l'économie, l'équilibre, les comptes en plein jour, les bonnes finances par la bonne politique ; nul certainement ne le fera après une étude plus consciencieuse, avec une plus indéniable sincérité et une autorité plus reconnue. Voilà, dans ses lignes essentielles, ce qu'on pourrait nommer la carrière financière de Chesnelong au Sénat. Après l'avoir ainsi, non pas reproduite, mais indiquée, nous allons maintenant retourner en arrière pour indiquer aussi ce que furent, là, au Sénat, son attitude et son action dans les questions de liberté de conscience et d'enseignement, de défense nationale, et de séparation entre l'Eglise et l'Etat.

M. de Marcey.





VOLTAIRE AU COUVENT

Rendons de solennelles actions de grâces à la Société française d'imprimerie et à M. Gazier; ils viennent de publier un livre de tout premier ordre (1).

Je dois dire, cependant, que ce n'est point la faute de M. Gazier si l'œuvre conserve de la fraîcheur et de la vie. Il a fait consciencieusement tout ce qui était en son pouvoir, pour introduire dans ce recueil de chefs-d'œuvre épistolaires, de la lourdeur et de la vulgarité. Mais Sœur Saint-Louis a tant d'esprit qu'on ne remarque même pas les bévues de son cicérone. Cette religieuse endiablée — est-il besoin de le dire ? — appartient au grand clan janséniste du dix-huitième siècle. Elle est, dans la force du terme, une pimbêche (2). Mais si on se place au seul point de vue littéraire, elle laisse de bien loin, après elle, tous les académiciens d'aujourd'hui et de demain. Même en réunissant leurs efforts ils seraient parfaitement incapables de tourner les jolis compliments qu'improvise cette impertinente personne. En lisant ces admirables lettres on se dit : ceci ne déparerait pas les écrits de Mme de Sévigné ; telles lignes font songer à Mme de Maintenon ; d'autres à Voltaire ; certaines pages figureraient assez convenablement, dans les *Provinciales*. Sœur Saint-Louis possède, à un très haut degré, un art qui est, pour ainsi dire, perdu en France depuis la mort de Louis Veuillot, l'art d'écrire. Comme

(1) Une suite de l'histoire de Port-Royal — Société française d'imprimerie et de librairie, rue de Cluny, 15, Paris.
(2) Ce mot de Péréfixe lui conviendrait à merveille.

l'audace de ces comparaisons et affirmations risque fort de scandaliser un certain nombre de lecteurs, je me sens obligé de citer des exemples. Sœur Saint-Louis écrit à Le Paige, un parlementaire janséniste, sacré grand homme, par M. Gazier : « Quelle fatalité est la mienne ! Je m'applaudissais du succès d'une éducation qui répondait à mon attente et au glorieux destin de ce petit Biby, c'est son nom, lorsqu'une chute arrivée deux jours après vous en avoir parlé a fait disparaître une partie des agréments, pour s'occuper de la cure d'une aile blessée par une chute. Je comptais achever radicalement la guérison, mais à l'âge de monsieur votre fils, la promesse d'un oiseau est intéressante, surtout d'un oiseau familier. Je vous supplierai seulement d'avoir la complaisance de le garder quelque temps dans votre appartement. Pour le faire rentrer dans sa cage, vous n'aurez seulement qu'à lui faire présenter le doigt ; il monte dessus, on le reconduit ainsi dans sa cage. Ne le mettez dans la compagnie d'aucun oiseau, il les exterminerait par jalousie. C'est encore le moindre de ses défauts ; car il est habituellement colère, volontaire et gourmand. Il est fort importun. Laitue romaine, laitue pommée, plantain, mouron, amusent à l'excès sa vivacité. Quelques graines de chenevis, durant la mue qu'il commence, le fortifieront pour la soutenir. J'ai mis dans une petite boîte sa nourriture ordinaire en cas que vous n'en ayez pas de prête. Lorsqu'il s'égare dans un appartement, il n'y a qu'à l'appeler ou Biby ou Bijou ; il arrive comme un chien qu'on appelle et qui entend son nom. C'est ainsi qu'il en agissait avant la fracture de son aile ; mais cela reviendra. Que j'aurais de plaisir qu'il pût amuser monsieur votre fils »...

C'est simple et distingué. J'imagine que la marquise, oui, la grande marquise elle-même n'eût pas mieux dit.

S'agit-il de questions graves, la Sœur Saint-Louis s'exprime en femme d'Etat, en élève, ou plutôt en émule de Mme de Maintenon :

« ...... J'oserai vous représenter très humblement, Monseigneur, que Madame la supérieure est fort en état de se passer de mes avis ; mais qu'en me soupçonnant d'être l'âme de ses conseils, il y aurait quelque injustice à m'en punir si

l'on est satisfait de sa conduite. Le roi est grand, le roi est bon; mais on peut me représenter coupable aux yeux de Sa Majesté. Je suis cependant, innocente, et puis prendre le ciel à témoin que, dans la position où s'est trouvée la communauté, je ne me suis expliquée qu'en faveur de nos droits, sans parler de la bulle, sur laquelle j'ai respectueusement observé le silence ordonné par mon roi. Au nom de Dieu, Monseigneur, ne m'exilez pas ! J'aime mon couvent. Ah ! Monseigneur, si Sa Majesté pouvait lire dans mon cœur le respect et l'amour dont je suis pénétrée pour sa personne sacrée, je craindrais peu les traits de la calomnie.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Trouverait-on beaucoup de suppliques mieux rédigées que celle-ci ?

Toutefois, par la nature de son esprit, Sœur Saint-Louis se rapprocherait plutôt de ces deux grands moqueurs qui s'appellent, le Pascal des *Provinciales* et Voltaire épistolier. Elle a l'élégance du tour, le ton impertinent, l'ironie élégante et intense. « Ces Messieurs (les trois délégués ecclésiastiques de l'archevêque) demandaient pour qui on les prenait, qu'ils n'étaient point des gens sans aveu ; et pour nous en convaincre plus parfaitement, ils se firent les uns aux autres des compliments réciproques tant sur leur dignité que sur leur mérite personnel ; et chacun recevait avec un air de modestie le compliment de son confrère. La matière étant épuisée sur chacun d'eux, ils conclurent tous unanimement qu'ils nous faisaient beaucoup d'honneur. »

La verve de Sœur Saint-Louis n'épargne pas plus les évêques que les vicaires généraux : « Je me flatte que M. de Saint-Hilaire vous aura fait part de la visite de M. de Québec et de l'étrange réception que nous lui avons faite. Il faut convenir qu'il y a encore dans l'épiscopat plus d'humilité qu'on ne pense. Eh ! qui ne verrait avec étonnement, un évêque en qualité de vicaire général, se rendre porteur dans un couvent de filles de la copie d'une lettre d'un autre évêque ? L'on voit bien, Monsieur, que rien n'est petit dans l'ordre hiérarchique, lorsqu'il s'agit de la propagation de la bulle (*Unigenitus*). »

Que M. Gazier se réjouisse donc dans son cœur janséniste,

on n'hésitera pas à accabler son héroïne sous les éloges, j'ose dire, les plus compromettants. Car, en vérité, il faut avoir un très faible souci de sa réputation littéraire pour oser rapprocher ainsi des noms les plus illustres du dix-septième et du dix-huitième siècle, le nom d'une religieuse inconnue.

Cependant, il est fort douteux que la publication de ces trop spirituelles lettres constitue un événement littéraire d'une haute importance. Critiques et auteurs de manuels ont leur siège fait : ils ne s'attarderont pas longtemps autour de ces lettres (1), d'ailleurs trop peu nombreuses de Sœur Saint-Louis. Ils sont bien rares les Français de 1906 qui lisent sérieusement la correspondance de Mme de Sévigné ou de Voltaire. Ceux-là se détacheront difficilement de leurs deux auteurs favoris qui sont si riches en pages étincelantes. Quant aux autres, ils ignoreront même le nom de Sœur Saint-Louis. Les révélations de M. Gazier qui charmeront quelques spécialistes ne modifieront pas les données générales de l'histoire littéraire.

Par contre, les lettres de Sœur Saint-Louis jettent un jour terrible sur les antécédents jansénistes de la Révolution et indirectement sur un certain état d'âme fort répandu de nos jours.

A priori, nous attribuons généreusement toutes les formes de l'austérité religieuse aux couvents jansénistes de femmes. On redit le mot célèbre de Péréfixe, en le complétant par des variantes : « pures comme des anges, attachées à leurs règlements, austères surtout » et on conclut : Comment se fait-il que tant de vierges irréprochables et tant de magistrats honnêtes n'aient pas craint de se constituer les collaborateurs des encyclopédistes et les précurseurs du jacobinisme ?

Le janséniste M. Gazier porte un coup décisif à cette poétique légende. Personne ne met en doute la pureté angélique de Sœur Saint-Louis et de ses compagnes de la Miséricorde. Mais à cette vertu près, on peut affirmer que tous les signes

(1) Je ne parviens pas à comprendre si, oui ou non, M. Gazier a publié intégralement ce qui a quelque valeur.



de la plus effroyable décomposition religieuse apparaissent dans ce couvent si vanté par les jansénistes. M. Gazier va nous en fournir des preuves.

L'athénienne Sœur Saint-Louis parle d'avance le langage des sans-culottes; elle appelle les jésuites vaincus déjà, et authentiquement persécutés : des ci-devant. Elle écrit, Monseigneur, en tête des lettres qu'elle adresse à un magistrat, mais elle affecte de dire Monsieur, à un évêque qui est le délégué officiel de son propre archevêque. Cette religieuse dont M. Gazier ferait volontiers une sainte est aussi anticléricale que M. Ranc. Etre femme, dit-elle, et par dessus le marché religieuse, c'est être deux fois filles d'Eve... Les prêtres jusqu'ici n'ont pas été admis à notre conseil, bien nous en a pris. » Peccadilles, diront les juges laïques de notre frondeuse, et ils l'applaudiront lorsqu'elle distribuera des surnoms aux archevêques. Ils l'applaudiront encore quand elle fera des applications équivoques et par là même scabreuses des textes les plus vénérables de la Sainte Ecriture. « L'archevêque, dit-elle, jura sur sa cuisse. » Même sous la plume de Voltaire la plaisanterie serait choquante. Que dire d'une religieuse qui traite de la sorte, un prélat très vertueux ?

Le genre de vie qu'on mène à la Miséricorde répond trop bien à ce style cavalier. « Nos façons, dit Sœur Saint-Louis, ne ressemblent nullement au silence et à la gravité des graves abbayes où elle a vécu. Ici nous vivons bourgeoisement et familièrement, plutôt trop que pas assez. Sa régularité la portera souvent à assister aux offices, au réfectoire, à la récréation ; la santé des unes, les occupations des autres, le petit nombre où nous sommes réduites ne lui laissera souvent apercevoir à ces observances que très peu de religieuses. On crie, on se pousse, on se tutoie. Oh ! je vois d'ici la fière gravité de Mme Molé, offensée. »

A bon entendeur, salut. Il n'est pas nécessaire de lire entre les lignes pour se rendre compte que la Miséricorde est une abbaye de Thélème, décente, assurément, mais une abbaye de Thélème.

A défaut de cette charité surnaturelle qu'on prêche dans les ordinaires couvents, les religieuses hospitalières de la Mi-



séricorde pratiquent-elles, du moins, les unes vis-à-vis des autres les règles d'une large et intelligente tolérance ?

Voici ce qui se passe dans l'intérieur du couvent : « Plus d'une demi-douzaine de religieuses se déchaînent, l'une dit qu'elle se désespère ; une autre dit enfin qu'on parviendra à lui faire sauter les murs. Comme housard de Madame, on m'apporte les cris et les plaintes. »

Il est assez naturel que dans un pareil enfer monastique, la sensibilité s'émousse vite. Même devant la mort, la haine des religieuses ne désarme pas. « On veut, dit Sœur Saint-Louis, que j'aie donné le coup de la mort à Sœur Saint-Ambroise, parce que le jour de l'élection elle versa un torrent de larmes. Ma conscience se rassure, parce que je n'ai jamais ouï dire qu'une femme mourut après avoir pleuré. » Celle qui tient ce langage a reçu des grandes dames jansénistes le doux surnom de « colombe ». Ce sont là, il faut l'avouer, d'étranges roucoulements.

La foi des religieuses hospitalières n'est pas plus intense que leur charité. Plus M. Gazier multiplie en leur honneur les épithètes ecclésiastiques, voire hagiographiques, plus on se demande si elles ont la foi. Sœur Saint-Louis écrit, sollicite, combat, raille et raconte toujours avec une verve prodigieuse, mais elle parle de Dieu sur un ton convenable, et assez rarement. « Adieu, Monsieur, écrit-elle à un de ses amis, priez Dieu que notre foi ne défaille pas dans un temps si nébuleux. » Mais, sans doute, les défaillances prévues se produisirent, car Sœur Saint-Louis en vint bientôt à parler le plus pur langage voltairien : « Nos vénérables frères, les grands chapeaux, nous envoient toute la canaille chrétienne de leur sainte direction pour notre noviciat ». Toutes ces vierges consacrées à Dieu professent pour l'autorité ecclésiastique un mépris tranquille qui tient de l'impiété. Elles s'appuient, en effet, sur le Parlement pour braver leur archevêque, ce qui leur vaut à chacune une excommunication nominale, parfaitement motivée. Elles n'en éprouvent pas le moindre chagrin. « Pouvez-vous être tranquilles dans le malheureux état où vous êtes ? demanda Tamponnet à la tourière ? » — « Comme des anges », répondit-elle.

Une telle réponse qui est monstrueuse, en vérité, nous ouvre un jour singulièrement effrayant sur la mentalité des jansénistes.

Mais il y a peut-être pire que ce mélange de dévotion et de voltairianisme. Aidée par son directeur de conscience, Sœur Saint-Louis trouve moyen de transformer sa prière quotidienne, en satire. Tous les matins, elle récite devant le Saint Sacrement, la prière suivante : Suscitez en lui (l'archevêque) l'esprit de vérité et de paix, l'esprit d'amour et de charité ; que votre sagesse préside à ses conseils ; dirigez ses pas et toute sa conduite selon votre esprit ; réunissez le pasteur et le troupeau, etc., etc. » Pour comprendre toute la saveur malsaine de cette étrange prière, il faut connaître la petite comédie que Sœur Saint-Louis, son confesseur et son médecin jouaient avec entrain, pour la plus grande joie du monde janséniste. A la seule pensée que l'archevêque de Paris était disgracié et exilé, la charitable religieuse risquait de mourir de plaisir. Mais pour des raisons de haute diplomatie, ses supérieurs imposaient silence à sa verve satirique. Dès lors, la santé de notre Voltaire en béguin courait de sérieux dangers. Jugez donc : être vive et naturelle, être bien aise et ne pouvoir le dire, être femme et ne pouvoir parler, que de genres de supplices ! Ainsi le médecin ordonnait à Sœur Saint-Louis de décharger sa bile et le confesseur lui ordonnait, sous peine d'excommunication, le silence absolu. Les deux augures cherchèrent un compromis, et de leurs négociations sortit la prière à double sens qu'on vient de lire. Il est facile de se représenter maintenant le ton, l'accent, toute l'ironie sarcastique que devait mettre dans la récitation de la formule médico-théologique, une frondeuse comme Sœur Saint-Louis.

A en juger par le couvent des Hospitalières de la Miséricorde, l'état d'esprit janséniste était donc aussi révolutionnaire et aussi anticatholique que les pires ennemis de l'Eglise pouvaient le souhaiter. Religieuses et parlementaires dévots préparaient allègrement la Constitution civile du clergé. L'Eglise de France n'allait aux grandes luttes de 1789 et 1793 qu'avec une moitié de ses forces ; l'autre moitié pactisait avec l'ennemi.

En constatant ce fait si douloureux et si grave, il est difficile de ne pas songer à certaine extrême-gauche catholique du vingtième siècle. Des progressistes persistent à se dire catholiques qui, en politique, en philosophie, en sociologie ou en exégèse pensent comme nos adversaires. Quelle sorte de lumière pénétrera-t-elle dans leur conscience, quand éclateront les prochaines tempêtes ?

Du moins, l'énergie de Pie X nous aura-t-elle épargné la plus cruelle des anxiétés religieuses, celle qui consiste à se méprendre gravement sur les caractéristiques essentielles des bons et des mauvais bergers.

L'astuce des jansénistes obtint, en effet, ce résultat déplorable. Les religieuses si justement condamnées et excommuniées par Christophe de Beaumont en appelèrent au tribunal de Montazet, archevêque de Lyon et primat des Gaules. Celui-ci, pour faire sa cour à Louis XV, condamna Beaumont et rétablit dans tous ses privilèges le couvent révolté. Restait, il est vrai, l'appel à Rome, mais les parlementaires firent si bien qu'ils le rendirent pratiquement impossible. En réalité, Sœur Saint-Louis, comme Voltaire, mourut en plein triomphe.

Celui que M. Gazier affecte d'appeler son adversaire aurait pu, en mourant, s'approprier, moyennant quelques modifications, le mot de saint Grégoire VII : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité et c'est pourquoi j'ai subi tant d'exils et reçu tant d'outrages ». Même chez nous, catholiques, on ne rend pas suffisamment justice à la grandeur d'âme de Christophe de Beaumont (1). Tandis que les prélats de cour comme Montazet et autres flattaient l'opinion dominante, l'archevêque se portait toujours au centre même de la bataille. Bien qu'isolé et conscient de son isolement, il faisait face aux deux groupes les plus redoutables de l'armée anticatholique, les encyclopédistes et les jansénistes. Et sa clairvoyance égalait son courage : « De toutes parts, s'écriait-il, les livres, les discours, les exemples tendent à établir l'empire de l'incré-

(1) Dans tel dictionnaire de théologie catholique où l'histoire occupe, cependant, une large place, le nom de Christophe de Beaumont n'est pas même mentionné.



dulité. Cette capitale, que vous habitez, ou que vous fréquentez, est devenue comme le centre des opinions perverses, des maximes antichrétiennes, des sophismes impies, des entreprises manifestes contre l'Evangile. C'est là que règne cette fière et profane philosophie dont nous avons dévoilé quelques traits. Elle s'insinue en mille manières différentes ; elle répand son poison dans les livres de morale, dans les recherches sur la nature, dans les systèmes de politique, dans les relations de voyage, dans les pièces de théâtre, etc. Elle infecte les sociétés publiques et particulières, la jeunesse et l'âge mûr, l'opulence et la médiocrité, les professions graves et les arts d'agrément. De là, comme d'une source aussi abondante que pernicieuse, sortent des ruisseaux empestés, qui se distribuent dans les villes de second ordre, qui pénètrent jusque dans les bourgades, et qui portent la contagion partout. »

Ces lignes n'ont rien perdu de leur justesse et de leur force; on les croirait écrites d'hier.

A défaut des intellectuels qui n'ont jamais su que railler et outrager l'archevêque, ou organiser contre sa mémoire la conspiration du silence, les pauvres de Paris composèrent la plus splendide des oraisons funèbres. Le jour de sa mort, ils vinrent au nombre de trois mille assiéger les portes de l'archevêché demandant un père et poussant des cris déchirants. Le bruit ayant couru que Christophe de Beaumont laissait en mourant ses affaires financières en fort mauvais état, « un citoyen riche et vertueux offrit la plus grande partie de sa fortune pour payer, disait-il, les dettes de son archevêque expirant et pour préserver sa mémoire d'une tache qui aurait pu rejaillir sur la religion; mais il ne tarda pas à être détrompé. « Le bon ordre qui régnait dans les affaires domestiques du prélat, son économie, sa frugalité, ses privations personnelles, tout cela empêcha que le trésor où il puisait sans cesse ne fût épuisé. »

Tel est l'homme dont M. Gazier avait à tracer le portrait. Notre collectionneur de papiers jansénistes ne se hausse pas une seule fois à admirer tant de vertus épiscopales. Il ferme les yeux à la lumière, il cherche dans une grande et belle vie

— sans les trouver d'ailleurs — quelques petites misères, après quoi il juxtapose des épithètes désobligeantes. Il serait bon que fût connu tout ce que l'ingéniosité de M. Gazier a pu trouver contre Christophe de Beaumont. « Le fanatisme de Christophe de Beaumont ne cesse de souffler la guerre, et comme il n'était pas le plus fort, il eut souvent recours à des stratagèmes et à des finesses indignes d'un archevêque... Il avait la ténacité qu'on remarque souvent chez les esprits médiocres... »

M. Gazier s'indigne fort contre Christophe de Beaumont qui s'efforce, sans le moindre succès d'ailleurs, de faire exiler Sœur Saint-Louis. Mais quand l'archevêque est exilé à son tour, M. Gazier applaudit vivement. Pour quel usage diplomatique réserve-t-il donc les vers de Victor Hugo ?

Ah ! n'exilons personne
Ah ! l'exil est impie !

Sans doute, Christophe de Beaumont appartient-il à une catégorie particulière d'êtres voués à tous les mépris et dignes de tous les châtiments. Il était affligé, en effet, d'un défaut que M. Gazier ne pardonne jamais : il avait l'esprit étroit. Qu'on se le tienne pour dit, M. Gazier professe une haine implacable contre les gens qui ont l'esprit étroit. Il ne craindra pas de se répéter à l'infini pour faire entrer cette vérité, profondément, dans l'esprit de ses lecteurs : « L'archevêque de Paris aurait dû comprendre que, cette fois du moins, il n'était pas le plus fort... Ce doux entêté, ce Breton du Périgord avait juré qu'il aurait le dernier mot, et son entêtement joint à son peu d'intelligence éternisa la lutte. »

Et la même accusation, revient, revient toujours.

Cependant, M. Gazier finit par découvrir un grief intéressant et nouveau. « Louis XV, dit-il, scandalisé de voir chez un archevêque une haine personnelle aussi tenace, déclara qu'il en avait assez. »

Ah ! l'admirable combinaison de mots ! elle mériterait de passer à la postérité la plus lointaine. Le pur, le pieux, le très vertueux archevêque devenu une pierre d'achoppement pour celui que M. Gazier dénomme Sardanapale, Beaumont scan-

dalisant Louis XV, voilà ce qui s'appelle une trouvaille. J'espère bien que cette prodigieuse formule figurera désormais en bonne place dans tous les dictionnaires historiques ou autres de la langue française.

M. Gazier n'en a pas moins conquis déjà, une place définitive, la première peut-être, parmi les panégyristes de Beaumont. Il serait difficile, en effet, de composer un plus bel éloge de l'archevêque fidèle à sa foi que ce pauvre factum qui participe à la fois du réquisitoire et de la satire ennuyeuse. M. Gazier a beau multiplier les épithètes malsonnantes ; il est obligé de raconter les faits. Or, même ainsi présentés, les faits disent bien haut le désintéressement, l'énergie calme, la piété, l'ardeur combative et les vertus apostoliques de Christophe de Beaumont.

N'oublions pas de remercier M. Gazier et d'invoquer, à l'occasion, son témoignage.

Sœur Saint-Louis et l'archevêque ne sont pas seuls en présence dans l'intéressante tragi-comédie janséniste qui remplit presque tout le dix-huitième siècle. L'impertinente religieuse ne se permettrait pas tant de réflexions incorrectes, si elle ne se savait protégée par un groupe puissant de parlementaires. Ce groupe avait pour chefs, Saint-Hilaire, Le Paige et le premier président Molé, le fils aîné de Thémis, comme disait Sœur Saint-Louis. En voyant à l'œuvre ces trois dévots personnages on songe à Julien l'Apostat et à Voltaire. Est-il possible de pousser aussi loin la haine de l'Eglise et le mépris de toute autorité ecclésiastique ? Oui, car tous ces parlementaires avaient une âme cinq ou six fois hérétique ; ils étaient régaliens, gallicans, fauteurs de schisme, jansénistes, protestants et philosophes. « Je ferai remarquer, dit de Maistre, que le caractère le plus distinctif et le plus invariable du Parlement de Paris se tire de son opposition constante au Saint-Siège... Déjà, le XVIIe siècle comptait parmi les principaux membres de véritables protestants, tels que les présidents de Thou, Ferrières. Au dix-huitième siècle, le Parlement devint en totalité un corps véritablement anticatholique et tel, que « sans l'instinct royal de la maison de Bourbon et sans l'influence aristocratique du clergé, la France eût été

conduite infailliblement à un schisme absolu. Les magistrats régentèrent les évêques, ils saisirent leur temporel... ils firent brûler des mandements d'évêques et même, si l'on ne m'a pas trompé, des bulles du Pape par la main du bourreau. »

Chose curieuse ! les magistrats jansénistes du XVIII[e] siècle procédèrent comme les magistrats dreyfusistes du vingtième. Il y eut d'abord la chose jugée, l'équivalent de la condamnation de Rennes. Excommuniés par l'archevêque de Paris, leur supérieur légitime, les religieuses de la Miséricorde s'accommodaient ou du moins paraissaient s'accommoder d'un état de choses que de simples chrétiens eussent trouvé intolérable. On leur disait : pourquoi n'avez-vous pas suivi les voies canoniques ? il fallait s'adresser au primat des Gaules qui est le supérieur de votre supérieur... » Une religieuse répondit alors que ses compagnes avaient envie de vivre et que sûrement elles seraient toutes mortes de vieillesse avant la fin d'une semblable négociation. Sœur Saint-Louis n'approuvait guère cette façon d'agir ; elle disait même dans son langage imagé que ce recours à la primatie était bien dangereux parce qu'on jouerait quitte ou double. Brusquement, les conseillers protecteurs changent d'avis ; ils décident que les religieuses vont en appeler à la primatie. Pourquoi ? parce que la mort aidant, ils ont, si j'ose m'exprimer de la sorte, cuisiné la Cour de cassation ecclésiastique, laquelle se composait du seul archevêque de Lyon. La victoire du Parlement eut pour conséquence, l'écrasement du pouvoir religieux par le pouvoir civil, comme l'affaire Dreyfus a servi de point de départ ou de prétexte à une violente et victorieuse campagne contre l'Eglise de France.

La subordination du clergé à une magistrature anticatholique prend dans cette affaire, des proportions inouïes. En sa qualité d'évêque d'Autun, Montazet a droit, paraît-il, à l'archevêché de Lyon ; il pourrait donc faire preuve d'une certaine indépendance. Mais soit que son âme ait pris le pli définitif de la servilité, soit qu'il attende des faveurs nouvelles, il agit en petit commis de M. le premier président Molé, plutôt qu'en archevêque de Lyon, primat des Gaules. Montazet, dit M. Gazier, fut appelé secrètement chez le premier président

Molé ; il étudia le dossier; il adhéra sans hésiter au projet de pacification et donna lui aussi son assentiment aux trois écrits de Le Paige. Mais il crut devoir proposer une modification légère, une simple addition, et sa confiance en Le Paige était si grande qu'il demanda instamment, le 8 mars, que la pièce à modifier fût mise au point par l'admirable bailli du Temple.

La noblesse rivalise de zèle révolutionnaire avec le clergé janséniste ou semi janséniste et la magistrature. Elle est représentée ici par cette sotte et malheureuse famille de Luxembourg qui protégea si persévéramment le plus grand ennemi de la noblesse et de la monarchie françaises : Jean-Jacques Rousseau (1). Sœur Sainte-Julie apprend à Le Paige que la protection du noble duc s'étend sur les hérétiques aussi bien que sur les philosophes. « M. de Luxembourg étant malade d'une grosse fluxion a envoyé les deux aînés de ses jeunes enfants. M. de Paulmy m'a dit qu'il s'empressait de leur faire connaître et aimer de bonne heure, notre maison. Cela s'entendait ; j'aurais pu lui dire que nous l'avions bien secondé, parce qu'effectivement nous les avons comblés. Je me suis contentée de lui répondre : Sans doute, Monsieur, ce sont des protecteurs que vous avez la bonté de nous envoyer de loin ».

Ainsi, tout conspirait à rendre inévitable la grande débâcle sociale et religieuse de 1793. La fière attitude de Beaumont n'en est que plus admirable. Au milieu de cette course générale à la mort, il est seul ou peu s'en faut, à lutter pour la vie.

Est-il souhaitable qu'un historien catholique ou simplement impartial reprenne, à pied d'œuvre, le travail de M. Gazier ?

Peut-être.

(1) J'avais assurément lieu de compter sur les bontés de M. de Luxembourg et sur son appui dans le besoin ; car, jamais il ne me donna de marques d'amitié, ni plus fréquentes, ni plus touchantes. Au voyage de Pâques, mon triste état ne me permettant pas d'aller au château, il ne manqua pas un seul jour de venir me voir, et enfin, me voyant souffrir sans relâche, il fit tant qu'il me détermina à voir le frère Côme, l'envoya chercher, me l'amena lui-même, et eut le courage rare certes et méritoire dans un grand seigneur de rester chez moi durant l'opération qui fut cruelle et longue... Je ne me rappelle jamais ce soulagement que je dois à M. de Luxembourg sans m'attendrir sur sa mémoire. (*Confessions*, partie II, liv. XI.)

M. Gazier laisse voir si naïvement ses préférences et ses haines qu'il se rend suspect à tous ses lecteurs. On le laisse dire, et, d'instinct, on se met en garde contre ses appréciations. Les documents parlent assez d'eux-mêmes ; ils disent l'étonnante distinction littéraire d'une Sœur Saint-Louis, mais surtout, ils confirment une fois de plus le juste jugement que de Maistre a porté sur le jansénisme. « Cette secte la plus dangereuse que le diable ait tissue, comme disaient le bon sénateur et Fleury qui l'approuve, est encore plus vile, à cause du caractère de fausseté qui la distingue. Les autres sectaires sont au moins des ennemis avoués qui attaquent ouvertement une ville que nous défendons. Ceux-ci, au contraire, sont une portion de la garnison, mais portion révoltée et traîtresse, qui, sous les livrées mêmes du Souverain, et tout en célébrant son nom, nous poignarde par derrière, pendant que nous faisons notre devoir sur la brèche. »

Ce verdict, assurément, ne sera pas du goût de M. Gazier. Mais M. Gazier est un adversaire de Taine et un ami de Renan ; il professe, je crois, une vive admiration pour M. Combes et ses œuvres : il se réjouit de toutes les mesures qu'un gouvernement vraiment laïque a prises, ces dernières années, contre l'Eglise. En cela, il reste fidèle, approximativement, à la tradition janséniste. Si Molé revenait au monde, il ferait sans doute partie de la Cour de cassation, et il ne voterait pas contre M. Baudouin. Le duc de Luxembourg solliciterait les suffrages du Bloc, en compagnie de M. le comte de Noailles.

Quant à Sœur Saint-Louis, elle trouverait difficilement une place dans les cadres de la société contemporaine. Mais grâce à M. Gazier, elle remplit fort convenablement son office posthume de Voltaire en jupons. Son mauvais esprit s'exerce encore aux dépens de l'Eglise catholique.

Abbé Delfour.



UN INTERPRÈTE DE KANT

CHARLES DE VILLERS

SOMMAIRE :

I

Que Villers était informé des travaux sur la philosophie kantienne, parus en France, — en Allemagne. — Insuffisance des travaux français.

II

Dans quelles conditions se trouvait Villers pour étudier Kant : conditions matérielles, — conditions morales ? — Ses travaux antérieurs sur Kant.

III

Le livre de l'*Exposition des Principes fondamentaux de la Philosophie transcendante* : Les formes *à priori* de la sensibilité. — Analyse de l'entendement. — Critique de Ginguené. — La dialectique transcendantale. — Résumé de la doctrine. — Critiques de Schelling et de Degérando. — Conclusion.

L'année 1905 a été particulièrement heureuse pour le public studieux de la doctrine de Kant. Elle a vu en effet paraître successivement la première traduction française exacte de la *Critique de la Raison pure*, et l'admirable livre de M. Delbos, intitulé : *La Philosophie pratique de Kant*. Il est devenu ainsi possible au lecteur français de prendre une connaissance exacte de l'ensemble de la grande doctrine qui a dominé, et domine encore tout le développement de la philosophie contemporaine. Il semble, en effet, que l'on ne puisse bien apprécier la plupart des tentatives faites par les philosophes du XIXe siècle

pour constituer une théorie de la connaissance, et une métaphysique de la nature, qu'en les rapportant à la doctrine d'où elles découlent comme d'une source dont la profondeur n'a pas encore été entièrement sondée.

Notre but est ici d'attirer l'attention sur un de ceux qui contribuèrent, Kant vivant encore, à le faire connaître du public français.

L'œuvre de Ch. de Villers est considérable. Ses ouvrages essentiels sont difficiles à trouver, et une bonne partie de ses lettres et de ses papiers sont encore inédits. Nous n'avons parlé pour cette fois, que de l'interprétation qu'il a donnée de la *Critique de la Raison pure* dans un de ses principaux ouvrages sur Kant.

I

Charles de Villers ne pouvait pas ignorer en exposant les *Principes de la philosophie transcendantale*, en 1801 qu'il avait eu des devanciers en France, et que la doctrine de Kant y comptait depuis plusieurs années des adversaires et des admirateurs.

De 1787 à 1792, date de son départ pour l'exil, nous trouvons de Villers en garnison à Strabourg qui était alors un centre intellectuel pour les Allemands et les Français, et il savait bien que beaucoup de ses compatriotes, à l'esprit curieux et éveillé, s'initiaient comme lui, non seulement aux cures magnétiques de Mesmer (1), mais au grand mouvement philosophique signalé surtout par Reinhold (2). Parmi eux se trouvaient Grégoire et Sieyès déjà connus (3), et que Villers devait d'autant moins perdre de vue que les événements auxquels ils furent mêlés les désignèrent à l'attention de tous ; or tous

(1) Villers écrivit en 1787 un roman *Le magnétiseur amoureux*, fruit de ses études sur le magnétisme.
(2) Ses lettres sur Kant avaient paru en Weimar, en 1786.
(3) Le premier par son *Essai sur la régénération des Juifs* (1789).

deux tentèrent de faire connaître Kant aux Français avant 1801 (1).

Devenu suspect à cause de son ouvrage sur la *Liberté* (Metz, 1791), Villers fut obligé de quitter la France et de chercher un asile sur la rive droite du Rhin. Il se fit inscrire comme étudiant à Gœttingue. Son âge et sa maturité d'esprit le firent bientôt remarquer de ses professeurs ; il se lia avec eux (2), et s'initia de plus en plus à la langue et aux mœurs de sa nouvelle patrie.

A partir de cette époque ses relations avec ses amis français devinrent sans doute moins fréquentes; mais il n'en continua pas moins à rester bien informé des événements littéraires de son pays ; comment ne l'aurait-il pas été avec des correspondants tels que Fauriel et Benjamin Constant; et, puisque c'est surtout son information kantienne qui nous intéresse ici, ne sommes-nous pas en droit de penser qu'elle a été aussi complète que possible en ce qui concerne les écrits français ? Sans doute, étant en relations avec des philosophes tels que Eichhorn (3), Reinhold, Jacobi, etc., il devait se préoccuper surtout de leur opinion sur la philosophie allemande, mais précisément ce milieu bien informé le renseignait sur les publications de l'étranger ; de plus, à Hambourg où il fait de fréquentes excursions pendant son séjour à Lubeck, les émigrés arrivent en nombre de 1795 à 1800, et des écrivains comme Rivarol et Baudus (4) pouvaient le renseigner sur l'état de la philosophie en France.

Ce n'étaient plus les doctrines encyclopédiques qui y régnaient : on commençait à attribuer au sensualisme et à la morale de l'intérêt une partie des maux qui venaient de désoler la France. A l'Institut en particulier, il n'y avait plus d'alliés des Jacobins; ses principaux membres, « Volney, Garat, Cabanis

(1) Voir les lettres échangées à ce sujet entre Siéyès, le professeur Müller et Grégoire. — *Revue philosophique*, juillet 1888.

(2) Surtout avec les professeurs Tichhorn, Heyne, Kostner, Sartorius, Spittler, Schlözer.

(3) Eichborn, conseiller d'Etat à Weimar, fut nommé professeur de philosophie à Goettingue, en 1788.

(4) Baudus fonda à Altona le *Spectateur du Nord*, Villers devint son principal collaborateur.

« Lakanal, Daumou, Rœderer, Destutt de Tracy, Laromiguière, « Thureau, qui se rattachaient à Condillac, pour la méthode tout « au moins, tentaient alors, non sans succès, de donner un vigou- « reux élan aux recherches philosophiques (1) ». C'est encore parmi les membres ou les lauréats de l'Institut que nous trouvons Grégoire et Sieyès qui avaient tenté de faire connaître Kant, et François de Neuchateau (2). Ce dernier avait présenté à l'Institut, le 30 avril 1800, deux volumes contenant un choix de morceaux destinés « à donner une idée de la philosophie de Kant qui fait tant de bruit en Allemagne », et une traduction de la *Théorie de la pure religion*, considérée dans ses rapports avec le pur christianisme par Ph. Huldiger. Charles de Villers connaissait ces deux volumes puisqu'il dit que l'auteur de la traduction (qu'il suppose même signée d'un pseudonyme), « a passablement saisi les principaux points de la philosophie critique (3) ». De plus, à deux reprises différentes, en 1797, la *Décade philosophique* avait signalé l'importance de la philosophie allemande : en octobre, par l'article de Dorsch, employé au ministère des relations extérieures, qui parle de la révolution opérée par Kant dans la métaphysique, le 20 novembre et le 10 décembre, par les articles de Guinguené sur Prévost qui « croit avantageux pour le progrès de le science de traduire « en français les ouvrages de Kant, mais qui estime cette entre- « prise très difficile (4) ».

En 1797 encore avaient paru dans les *Réactions politiques*, les critiques de Benjamin Constant sur la morale kantienne (5)

Pourquoi donc en 1801, de Villers a-t-il tant insisté sur le

(1) Picavet, traducteur de la *Raison pratique*, préface, p. XVIII.
(2) Il faudrait encore ajouter Reinhard, Degérando et Prévost.
(3) *Philosophie de Kant*, p. LXI.
(4) Picavet; ouvrage cité.
(5) Il combattait l'opinion de Kant sur le mensonge. On pourrait ajouter aux ouvrages qui pouvaient faire connaître le Kantisme en France, le mémoire de Mérian sur le Phénoménisme de Hume, qui avait paru en 1793, dans lequel il avait exposé et combattu la philosophie de Kant ; et le dialogue d'Ancillon (1796), entre Hume et Berkeley, qui est en même temps une satyre contre la terminologie de Kant.

Ces deux ouvrages intéressent plutôt l'histoire du Kantisme en Allemagne, bien qu'ils soient écrits en français, puisque leurs auteurs étaient allemands.

nouveauté de la doctrine qu'il offrait à la nation ? Il dédie son ouvrage à « l'Institut national de France, tribunal investi d'une d'une magistrature suprême dans l'empire des sciences, juge naturel et en premier ressort de toute *doctrine nouvelle* offerte à la nation ». Dans sa préface, et dans tout son ouvrage, il s'efforce de persuader les philosophes français de leur ignorance et de leur en faire un crime. Ils restent enfoncés dans une matérialisme sensuel et grossier qui a été cause de tout le mal fait à la morale et à la religion pendant ces dernières années, qui a dégradé l'homme et doit le ramener à l'état des brutes (1). Et tandis qu'il n'y a rien à apprendre dans les ouvrages français, pas une idée saine à y acquérir (p. 29), que la nation est menée par la populace « philosophique », l'Allemagne, depuis vingt ans bientôt a été sauvée par Kant ; « il a donné le coup de grâce au matérialisme (p. 85), et « pas un corps savant, pas un de ceux qui écrivirent des mémoires sur ces questions n'eût discuté, ni même cité la nouvelle doctrine (p. 174). Il est temps de la dévoiler, et de la présenter comme un remède aux maux causés par des maximes contraires (p. LXVIII).

Mais ne sera-ce pas en pure perte ? Villers a une si piètre idée de l'intelligence de ses compatriotes qu'il les défie à l'avance de rien comprendre à la nouvelle métaphysique, d'abord parce qu'ils sont routiniers : il s'attend à une résistance opiniâtre de la part de « quelques vieilles têtes de fer qui ne peuvent rien changer à leur tendance et à leur organisation » (art. VII) ; puis ils sont légers et superficiels, il aura contre lui « le persiflage, la dissipation, une secte niaise qui, au nom du bon goût, prononce sur tout en ignorant tout » (Picavet, o. c. p. XVIII).

Ces aménités n'étaient pas faites pour attirer des adhérents à la nouvelle doctrine et la faire accepter. Nous avons vu que Villers ne pouvait pas ignorer les travaux des membres de l'Institut, s'il les passe sous silence, c'est par fatuité; il craindrait de diminuer le rôle de révélateur de la doctrine de Kant qu'il s'est donné auprès de ses amis d'Allemagne (2). Il a une

(1) Villers attribue à la philosophie du dix-huitième siècle tous les excès du jacobinisme.

(2) « J'ai le périlleux avantage, écrit-il à Jacobi, le 25 novembre 1799, d'être jusqu'ici le seul interprète qui se soit présenté. » (Isler. *Briefe an Ch. de Villers*, p. 146.)

haute opinion de sa valeur personnelle, et des tendances à croire que personne ne peut l'égaler (1) ; il ne veut pas connaître ce qu'il juge trop au dessous de lui. Mais, cette réserve faite, il faut bien convenir que les idées de Villers, sur l'état du kantisme en France, si elles n'étaient pas habilement présentées, étaient cependant exactes. En effet, les articles de la *Décade* ne faisaient qu'inviter le public à s'instruire d'une doctrine inconnue pour lui ; les traductions étaient fort imparfaites (2) ; l'ouvrage de Neuchateau, comme le remarque Villers lui-même même (3), « ne pouvait donner que d'insuffisantes lumières à des lecteurs peu initiés » ; enfin toutes ces tentatives, auxquelles Villers aurait dû rendre justice, au moins par courtoisie, n'avaient pas réussi à donner aux Français une idée exacte de la nouvelle philosophie, n'avaient pas réussi non plus à créer un mouvement de sympathique curiosité parmi les philosophes et parmi le grand public ; les critiques l'emportaient sur les éloges (4) et surtout sur les appréciations fondées sur une connaissance approfondie du système ; il semble que l'on ne peut reprocher à Villers d'avoir écrit : « des voix s'élevèrent de la capitale de la France qui crièrent de compagnie sans savoir pourquoi, tant l'exemple est contagieux... (5) », et il ajoute : « Kant ne s'est oublié qu'une seule fois jusqu'à se retourner vers ces aboyeurs (6) ».

(1) « Mon exposition de la Philosophie de Kant, écrit-il à Mme de Staël en juin 1802, a du moins un trait de commun avec votre dernier ouvrage: c'est qu'il était trop fort pour le public à qui il était destiné. — Vos vues fines et profondes n'ont pu être saisies par les myopes de notre capitale. » (*Isler*, ouv. cité, p. 266.)

(2) En août 1796, la *Décade* avait annoncé celle des Observations sur le sentiment du beau et du sublime par Feyer Imhoff.

(3) *Philosophie de Kant*, p. LXI.

(4) Nous avons vu, en effet, que les ouvrages qui étaient connus ou pouvaient l'être des Français étaient en général des critiques.

(5) *Philosophie de Kant*, p. XXXI.

(6) Il veut probablement parler de l'opuscule de Kant : Du prétendu droit de mentir par humanité (1797), réponse à l'article de B. Constant qui avait paru dans les *Réactions politiques*. — L'opuscule de Kant a été traduit par Barni à la suite de la *Métaphysique des mœurs*.

II

Villers pouvait-il mieux faire, et a-t-il mieux fait que les autres, c'est ce qui nous reste à examiner. « Pour juger une chose, a-t-il dit lui-même, il faut être placé dans son point de vue... et le Parisien est dans un point de vue étranger d'où il voit tout louche et confus ainsi qu'un tableau qu'on regarde sous un faux jour. » Evidemment, Villers se trouvait dans de meilleures conditions pour étudier Kant que les Parisiens auxquels il s'adressait ; il était sur place, il connaissait bien l'allemand (1), il vivait dans un milieu d'Allemands intelligents et lettrés, la maison de Rodde à Lubeck était le rendez-vous de tous les pommes éminents, et il élargissait encore son cercle de connaissances en fréquentant les hommes les plus distingués des villes voisines (2), Hambourg, Berlin, Altona. Parmi eux se trouvaient des philosophes admirateurs ou adversaires de Kant, tels que Eichhorn, Bardili (3), Reinhold, et surtout Jacobi devenu son ami. Cette facilité de puiser directement aux meilleures sources d'informations, ce contact avec les philosophes, sont des avantages de première importance, sur lesquels on ne saurait trop insister.

A ces excellentes conditions matérielles on peut dire que Villers joignait aussi les meilleures conditions morales.

Après sa vie agitée de jeune officier, les inquiétudes causées par les événements de la Révolution (4), les soucis d'avenir,

(1) Il s'en rend lui-même témoignage : « Je connais quelques personnes, écrit-il à Mme de Staël, qui ont eu le même courage (apprendre l'allemand); quelques-uns ont en effet appris la langue, aucun n'a appris le point caché derrière les formes de l'idiome. Ils ont continué à penser en français avec des mots allemands. »

(2) On peut citer parmi eux le poète dramatique Gerstenberg qui a exposé avec talent les théories de Kant, et surtout celles des catégories (troisième volume des œuvres complètes de Gerstenberg) et Stolberg, Voss, le chanoine Meyer, Habseler.

(3) Il a combattu Kant dans sa *Logique première*. (Stuttgard, 1800.)

(4) Revenu furtivement à Boulay, sa terre natale, il avait été dévalisé par des voleurs, et avait failli périr parce que les révolutionnaires au pouvoir le surveillaient. (Cité par Stapfer, *Biographie universelle*, art. Villers.

il avait trouvé un asile dans la maison de l'historien Schlözer, alors qu'il se rendait en Russie pour chercher une situation ; là, à l'abri du besoin, il pouvait se livrer à ses études favorites, la littérature et la philosophie allemandes, études ébauchées seulement à Metz et à Strasbourg. De plus, il avait trouvé dans sa liaison avec Mme Rodde (1) un certain apaisement moral. Ce calme qu'il cherchait depuis longtemps, dont il avait besoin, allait révéler un Villers inconnu : « Il n'est pas devenu allemand, dit Paul Gautier (2), il s'est reconnu en Allemagne... au dire de Süpfle, nul n'a pénétré plus avant dans l'âme allemande. » C'est dire qu'il y avait en lui, à côté de l'officier au tempérament actif et ardent, un méditatif, un rêveur qui avait besoin d'oublier le réel, de croire à la souveraineté de la science, à la bonté et à la perfectibilité de l'espèce humaine, et qui était tout préparé à accepter la philosophie qui pouvait fortifier ses tendances.

Allemand d'idées, Villers l'est encore de sentiments. Il n'a plus d'attaches avec son ancienne patrie, il n'a pour elle que de la rancune et du mépris. » Etre condamné à passer ma vie ici, écrit-il de Paris à Mme de Staël, me serait un supplice insupportable (3). » Ce qu'il aime, c'est l'Allemagne travailleuse et paisible, ce sont ses malheurs qui le touchent, ses grands hommes qu'il admire et qu'il veut faire connaître. Si la sympathie excite et soutient l'intelligence, ne peut-on pas dire que celle de Villers pour les gloires allemandes l'a aidé à comprendre Kant. Les autres Français l'étudiaient par curiosité, pour la seule satisfaction de le connaître, et peut-être de pouvoir le critiquer, Charles de Villers est sans doute le seul qui ait cherché à le pénétrer avec une admiration sincère et dans un but d'apostolat.

Il n'a rien négligé pour remplir en conscience sa mission « d'apôtre de Kant ». Il est difficile de préciser à quelle date

(1) Fille de l'historien Schlözer, personne très instruite, que ses connaissances littéraires avaient fait recevoir docteur de l'Université de Goettingue.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1906 : Un idéologue sous le Consulat.

(3) Archives de Broglie. — Cité par Gautier, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1906, art. cit.

il se l'est imposée. Stapfer prétend même qu'il lui a sacrifié de sérieux avantages intéressant son avenir (1). « Dès 1797, dit Isler (2), à Lubeck il se consacra avec assiduité à la littérature allemande, et avant tout à la philosophie kantienne, et tâcha de rendre accessible à ses compatriotes les avantages de cette littérature et les résultats de cette philosophie. »

La même année paraissaient les *Lettres Westphaliennes* dans lesquelles il parle de la nouvelle philosophie. De 1798 à 1799, parmi les nombreux articles (3) qu'il écrit dans le *Spectateur du Nord*, il faut remarquer sa *Notice littéraire sur Kant et l'état de la métaphysique en Allemagne ;* l'essentiel en a été reproduit dans les *Notions préliminaires* de son ouvrage de 1801. Nous y voyons que l'auteur s'est préoccupé de ne pas isoler la philosophie de Kant, de la replacer dans son milieu, et, puisque c'est surtout sa métaphysique qu'il se proposait de faire connaître, il s'est informé de l'état de la métaphysique en Allemagne, et c'est là une excellente manière de se rendre compte des progrès que réalise la nouvelle philosophie et de ce qu'elle doit aux autres. Il étudie Leibnitz, Wolf, Hume, Garve, Schluze, Reinhold, Jacobi, Fichte ; il s'informe de l'opinion de Gœthe, de Schiller, de Klopstock, de Humboldt, etc. !

Il a retenu de cette enquête intelligente que « l'esprit spéculatif » avait presque disparu en Allemagne avant les écrits de Kant. Il accuse sans ménagement l'influence française depuis Frédéric II surtout, d'avoir fait régner le goût du bel esprit et de la frivolité, aux dépens des qualités sérieuses de la nation allemande. Leibnitz et Wolf avaient alimenté les tendances méditatives et réfléchies de leurs compatriotes « mais, depuis plusieurs années, l'école leibnitzio-wolfienne était presque éteinte, rien ne l'avait remplacée... (4) ». « Dans les chaires

(1) *Biographie universelle*, art. Villers.
(2) Isler. *Briefe an Ch. de Villers.* — Introduction.
(3) Ainsi il ne faudrait pas croire que son admiration pour Kant ait été spontanée, irraisonnée; elle est en grande partie le fruit de ses études, et il a raison d'écrire à Fauriel : « Ce n'est pas une partialité peu philosophique qui me fait m'incliner pour la culture morale et intellectuelle de l'Allemagne protestante; c'est, j'ose le dire, un sentiment de préférence très motivé fondée sur dix ans d'études et d'observations. » (Cité par Sainte-Beuve. *Portraits contemporains;* t. IX, p. 176, art. Fauriel.)
(4) *Philosophie de Kant*, p. XXI.

de philosophie, on ne professait plus qu'une doctrine éclectique et superficielle venue d'Angleterre et de France. Une métaphysique frivole et phrasière avait dégoûté tout le monde d'une étude plus sérieuse, et l'*insouciance* était devenue (ainsi qu'elle a déjà commencé à l'être en France 30 ans avant la révolution) la seule philosophie qui eût cours (1). »

Ce tableau, un peu exagéré sans doute (2), ne doit pas nous empêcher de dire que ce n'est pas un amateur novice qui tentera de présenter Kant aux Français. Une série de travaux préliminaires l'y ont préparé (3) ; il s'est tenu au courant des opinions les plus diverses, de celle des prédécesseurs et des contemporains de Kant, de ses adversaires français et allemands (4). N'oublions pas qu'il discute avec Jacobi, « le plus redoutable de tous », et, chose curieuse, qu'il lui soumet le plan de son ouvrage (5), en 1799.

(1) *Villers*, ouv. cit., p. XXII.
(2) C. f. Delbos. — *Philosophie pratique de Kant.* Ses antécédents, chap. I; *passim.*
(3) Et plus il approfondit la doctrine de Kant, plus son enthousiasme grandit.
(4) Les seuls qui comptent pour lui.
(5) Voici ce plan d'après Isler : *Briefe an Ch. de Villers*, p. 143; Lettre de Villers à Jacobi, 25 novembre 1799 :
1° Quelle idée doit-on se former d'une philosophie en général ?
2° En particulier, d'une métaphysique ? Ce que c'est ?
3° Quatre principaux systèmes de métaphysique possibles et, en effet, existants.
4° Idée d'un point de vue trascendental en métaphysique. Sa nécessité. Distinction du transcendantal et du transcendant.
5° Quelle métaphysique a régné jusqu'ici en France ? Empirisme.
6° Son insuffisance pour expliquer les premiers principes de nos connaissances. Il lui faut des fondements plus profonds. — Nécessité d'en revenir au transcendantal ou à un examen de la cognition humaine.
7° Voilà ce qu'a tenté Kant. Analyse du fameux livre intitulé : *Critique de la raison pure.*
8° Ce qu'on peut encore trouver à redire dans ce livre, qui a cependant fait faire à l'esprit humain un pas gigantesque vers le but, et qui a mis sur le chemin pour y parvenir. — Traduction littérale de la dissertation sur l'*Idéalisme transcendantal.*
9° Comment de cette courte dissertation sont nés de gros livres. *Aperçu du « Standpunct » de Bech*, de la *Mathéséologie* (*Wissenschaftslehre*). Sectes entre les philosophes critiques. Abus de leur doctrine, provenant des incursions qu'ils se permettent, sans s'en apercevoir, dans le transcendant.
10° Résultat en peu de mots, et ce que le sens commun peut garder de la partie spéculative de la philosophie critique.
11° Court aperçu de la partie morale (*Kritik der praktischen Vernunft*).
12° Court aperçu de ses principes pour le goût (*Kritik der Urtheilskraft*).



Ce plan a subi peu de retouches en 1801, peut-être d'après les conseils de Jacobi (1) ? L'admiration de Villers pour le grand philosophe s'est encore accrue pendant les deux années qu'il met à écrire son livre, puisqu'il supprime l'article 8 : « Ce qu'on peut encore trouver à redire dans ce livre (Critique de la Raison pure), qui a cependant fait faire à l'esprit humain un pas gigantesque vers le but, et qui a mis sur le chemin pour y parvenir (2).

Ainsi, la situation dans laquelle se trouve de Villers à l'étranger, ses dispositions d'esprit, ses travaux, parlent déjà en faveur de l'orthodoxie kantienne de son grand ouvrage.

III

Celui-ci parut en août 1801 (3), sous ce titre : *Exposition des principes fondamentaux de la philosophie transcendantale de Kant.* Il se compose de deux parties : la première contient les notions préliminaires ; la seconde un exposé de la doctrine des deux critiques ; c'est elle qui nous intéresse surtout (4).

Charles de Villers nous a avertis dans sa préface du point de vue duquel il s'est placé : « Une des plus grandes difficultés « que j'ai eu à vaincre, dit-il, est d'avoir été obligé de me faire « une méthode différente de celle qu'a suivie Kant, lequel, « ayant à parler à sa nature est parti du point de vue où il se « trouvait lui-même, de la philosophie de Leibnitz et de Wolf, « pour en venir à la doctrine critique. C'est cette direction « qu'il a donnée à toute sa polémique. Il m'a fallu, au contraire,

(1) On ne possède pas la réponse de Jacobi à la lettre de Villers contenant le plan de son ouvrage.

(2) Il a supprimé aussi la traduction littérale de la dissertation sur l'Idéalisme transcendantal, l'aperçu des principes pour le goût (art. 12) qu'il réservait pour en faire le sujet d'un ouvrage spécial. Il a supprimé encore tout l'article 9.

(3) La *Décade philosophique* l'annonça le 20 thermidor an IX, — 18 août 1801.

(4) Les notions préliminaires contiennent les explications nécessaires pour initier le lecteur à ce terminologe de Kant et au sens de sa doctrine.

« partir d'un point de vue tout opposé, de la doctrine régnant « en France... en sorte que j'ai eu à m'expliquer, non seulement dans une langue très différente, mais encore dans un « sens très différent de l'original (1) ». C'est-à-dire qu'il se préoccupera surtout de faire ressortir dans la doctrine de Kant ce qui lui paraît réfuter le matérialisme qui est pour lui la philosophie française. Et cette déclaration, pour peu que l'on y réfléchisse, ne doit pas nous paraître illégitime ; peu importe de quel point de vue on examine une doctrine, si l'on aboutit aux mêmes conclusions que son auteur.

Villers ne se dissimule pas qu'il ne peut donner en quelques pages une connaisssance complète de la nouvelle doctrine ; il veut seulement « indiquer au lecteur attentif quelle est la *tendance générale* de l'école critique, quel but elle s'est proposé, quel chemin elle s'est frayé pour y parvenir (2) (p. LXV). Il va donc s'efforcer de ne dire que l'essentiel ; il le trouve justement dans les trois Critiques et c'est d'abord à la Critique de la Raison pure qu'il va s'attacher puisque, « c'est par elle que doit commencer l'étude de la nouvelle philosophie » (p. LXVI).

Nous ne suivrons pas Villers dans les détails de son exposition ; nous nous contenterons d'indiquer la marche qu'il a suivie, d'apprécier ses conclusions et de le défendre au besoin des attaques injustes.

Après avoir distingué avec Kant les trois facultés de notre cognition, Villers explique, en n'employant que les termes usuels de la langue française, mais avec une grande fidélité d'interprétation, que l'espace et le temps sont les conditions subjectives de notre faculté de connaître ? (3). L'espace est la forme dont notre sens externe revêt par sa nature toutes nos impressions (p. 270). Le temps est la forme de notre sens interne (p. 274). Il résulte de là, que l'espace est une condition nécessaire et indispensable de la possibilité des corps, et que les corps

(1) Ouv. cit., préface, p. LXV.
(2) L'exposition de la doctrine de Kant n'occupe pas 200 pages dans l'ouvrage. L'auteur a voulu « ménager les lecteurs français », incapables selon lui de suivre un long raisonnement. Ajoutons que ces quelques pages sont encore mêlées de réflexions personnelles, d'approbations, d'injures pour les adversaires, etc.
(3) Chapitre XII (p. 263 à 280).

ne sont nullement nécessaires à la possibilité de l'espace (p. 264).

Ainsi, le premier résultat des recherches transcendantales est « la subjectivité et l'*a priori* de l'espace et du temps » ; « ils sont les deux formes originaires et virtuelles de notre sensibilité, ils sont les produits de notre sensorium, comme les couleurs sont les produits de l'œil (1), les sons celui de l'oreille, les saveurs celui du palais. Pour nous, et dans les objets en tant que perçus par nous, ils ont toute réalité, hors de là ils n'en ont aucune (p. 277). Et pressé d'attaquer son ennemi, le matérialisme, Villers conclut tout de suite à la fin de son chapitre « qu'il « qu'il n'est qu'une opinion dépourvue de sens, qu'il repose sur une base illusoire, faisant objectif ce qui est purement subjectif (p. 279). Puis il consacre le chapitre XIII à l'Analytique, à celle des concepts et à celle des principes, en s'efforçant de donner une idée exacte des catégories, du schématisme transcendantal, des axiomes de l'intuition et de la perception.

C'est cette analyse de l'entendement que Guinguené, croit-on (2), critique plaisamment dans la *Décade* du 30 fructidor an XII : ... Je ne pense pas qu'il y ait un seul être cognitif, quelque pur qu'on le fasse, qui y comprenne rien, quelque simple qu'on le suppose qui ose croire y rien comprendre et, dans ce ce cas, il n'a ni le besoin, ni l'obligation d'aller plus loin, ce qui est assez doux... Kant est une philosophe célèbre, dont on peut fort bien ne pas plus aimer certaines opinions que l'harmonie préétablie de Malebranche, mais qu'on ne pourra jamais traiter avec légèreté... Notre auteur... a trop cru, en rentrant dans ce pays-ci qu'on n'y savait rien, parce qu'il ne savait rien de ce qui s'y faisait... S'il veut prendre la peine de motiver son

(1) Villers en employant cette comparaison, aurait dû ajouter la remarque indiquée par Kant : « Le but de cette remarque est seulement d'empêcher qu'on ne s'avise de vouloir expliquer l'idéalité que nous affirmons de l'espace par des exemples trop insuffisants, puisqu'en effet on considère avec raison, par exemple, les couleurs, les odeurs, etc., non comme des propriétés des choses, mais seulement comme des modifications de notre sujet, modification qui peut être diverse selon les différents individus. (Traduction Tremesaygues et Pacaud, p. 71-72.)

(2) L'article de la *Décade* n'est pas signé. La supposition a été faite par Picavet; traduction de la *Raison pratique*, introduction, p. XIX.

analyse de l'intelligence humaine, ou de l'être cognitif, comme il l'appelle, et de la justifier contradictoirement avec celle de Condillac, ou de tel autre philosophe, nous la discuterons posément avec lui; il verra que c'est là le nœud de la question. »

Ainsi le critique reproche à Villers d'avoir traité Kant avec l'esprit léger et superficiel des lecteurs français. C'est faire échange des mêmes reproches. Demander à Villers une discussion de la doctrine au lieu d'une exposition, ce n'est pas non plus apprécier son œuvre, c'est lui en demander une autre.

Quant au reproche d'obscurité, Ginguené ne semble pas qualifié pour l'adresser (1). Les termes dont il se moque sont employés par Kant et non par Villers, celui-ci s'est contenté de suivre le plan même de la Critique de la Raison pure, et si l'analyse en paraît bizarre, ce n'est pas la faute de l'interprète. Accordons cependant à Ginguené que la pensée de Kant perd sa richesse à être trop résumée ; que Villers ne nous l'a pas expliquée tout entière ; mais son analyse, pour être incomplète, n'est pas nécessairement inexacte, et d'ailleurs l'auteur de l'article ne précise aucune erreur. La doctrine de Kant lui paraît en général obscure et étrange, parce qu'elle diffère totalement de celle de Condillac qu'il a étudiée.

Remarquons, au contraire que dans son explication de l'Analytique, Villers a insisté, comme il fallait le faire, sur le rôle de l'entendement, qui est « d'organiser les objets épars de l'espace et du temps, sans quoi il n'en résulterait jamais une nature; (p. 281-296) sur la différence essentielle entre l'intuition et la conception, et sur la faute qu'il y aurait à ne pas rapporter avec exactitude chaque représentation à la faculté particulière à qui elle appartient.

C'est par des amphibolies semblables que « Leibnitz a intellectualisé les sensations, et Locke a sensualisé les conceptions (p. 297) ; c'est pourquoi aussi la question de la divisibilité de la matière a été agitée si longtemps.

Villers a seulement indiqué à la fin de l'article XIII, l'insuffisance du principe de l'imitation de la nature « qu'on a pré-

(1) Ginguené est un littérateur et non un philosophe; il n'a laisse que des ouvrages de littérature.

tendu assigner aux beaux-arts comme leur non *plus ultra* (1) ». (p. 309).

Suivant toujours le plan de Kant, il s'occupe dans l'article XIV (p. 311 à 347) de la Dialectique transcendantale « qui donne la clé de toutes les illusions de la dialectique », du mode de génération des objets intelligibles, de la loi de l'absolu, des idées transcendantales, des paralogismes, des antinomies et de l'idéal de la raison pure, et enfin des preuves spéculatives de l'existence de Dieu, et il indique en terminant le rôle de la raison pratique pour déterminer l'existence de Dieu.

Cette exposition, comme celle des articles précédents, n'est que le résumé de la Critique de la raison pure, avec quelques explications pour l'éclaircir.

Ce qui nous importe, ce sont les résultats du travail de Charles de Villers. Il a pris soin de nous indiquer lui-même dans un substantiel résumé, à la fin de l'article XV, ce qu'il a retenu pour nous le communiquer, c'est-à-dire ce qui lui a paru le plus important de la célèbre doctrine. Il nous semble indispensable de citer ce résumé, dont nous avons numéroté les principales thèses, pour plus de clarté.

D'après Villers, la Critique de la raison pure nous a enseigné :

1° Ce qu'il y a de subjectif dans nos connaissances ;

2° A fixé l'énoncé des premiers problèmes du savoir humain, mieux qu'il ne l'avait encore été.

3° A introduit une grande précision de pensées et d'expressions dans l'analyse de nos facultés intellectuelles.

4° Elle a coupé court à toutes les subtilités de la dialectique de l'école, comme à toute fade logomachie du sensualisme tant prôné dans le monde des beaux esprits.

5° A donné une direction nouvelle à l'esprit philosophique

(1) M. Picavet (ouv, cit., p. XVIII) cite à propos de ce paragraphe un article railleur de la *Décade* : le grand philosophe de la Germanie va nous apprendre ce que personne n'avait imaginé avant lui, que le principe de la nature dans les beaux-arts est mesquin et insuffisant. Nous nous empressons de recueillir avec respect et reconnaissance les sublimes maximes de ce dernier. — Cette critique s'adresse à la fois à Villers et à Kant ; elle est trop superficielle pour être discutée.

en le détachant des choses pour le ramener sur lui-même, l'inviter à s'étudier, à s'examiner à froid, ce qui inspire en général à l'homme un certain détachement des sens et lui inspire une tendance plus haute et plus pure (Villers fait remarquer la similitude de ce résultat avec celui de la philosophie de Descartes).

6° A posé une base profonde et sûre pour la théorie des arts.

7° A conduit sur la voie d'une vraie théorie des sciences naturelles (1).

8° Elle a mis les mathématiques pures à l'abri de toute attaque du sophisme, en leur garantissant leur objet, en démontrant leur possibilité et en donnant la raison de leur certitude apodictique, en faisant voir, suivant la pensée de Platon, Descartes, Newton, Leibnitz que la géométrie reposait *à priori* dans l'esprit de l'homme.

9° Kant a établi d'une manière sensible et exacte la distinction entre la sensibilité et la raison et l'entendement, qui prévient la confusion parmi les divers objets de ces facultés, il a tiré une ligne de démarcation invariable entre le domaine des diverses sciences qui s'y rapportent.

10° Le plus important est d'avoir circonscrit le domaine où la spéculation peut connaître, savoir et prouver, d'avoir placé hors du champ de la spéculation et des atteintes du raisonnement les lois régulatrices de notre vouloir, la question de notre libre arbitre, l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu. La démonstration, toute-puissante dans les choses sensibles, répand le doute et l'obscurité sur ce qui est hors du district de l'expérience.

Ce sont bien là, nous semble-t-il, les conclusions que Villers pouvait tirer de son étude de Kant, et celles que les philosophes admettent généralement aujourd'hui. Elles supposent une connaissance exacte de la doctrine, et indiquent ce que Villers s'est proposé de faire connaître aux Français : « la tendance générale de l'école critique, quel but elle s'est proposé, et quel chemin elle s'est frayé pour y parvenir. »

(1) Il aurait mieux valu dire de la nature, c'est-à-dire de la physique.

Tout le programme de Villers est contenu dans ces trois lignes ; elles indiquent à la fois les limites et l'étendue de son ouvrage, et la plupart des critiques qui lui ont été adressées, viennent de ce que l'on n'a pas tenu compte de son intention. Il a été volontairement incomplet et superficiel, si l'on entend par là qu'il a cherché autant que possible à éviter les obscurités d'expressions et de pensées. Villers a eu sans cesse devant les yeux le public auquel il s'adressait, et qu'il supposait ignorant, et il n'a pas dissimulé qu'il faisait effort pour se mettre à la portée de son élève.

Cet effort a consisté d'abord à simplifier la terminologie de Kant qui est une difficulté pour les lecteurs novices (1) ; puis à dégager de la doctrine les idées générales ; ce sont celles-ci que le grand public est appelé à comprendre. (Villers a pris soin de les indiquer en résumant à la fin de chaque chapitre l'essentiel de son contenu.) Son effort a consisté aussi à tirer du kantisme des conclusions propres à combattre le matérialisme. Le livre de Villers est une œuvre de combat contre la philosophie du XVIIIe siècle, il le proclame hautement, et il signale en passant d'un ton vainqueur, tout ce qui peut la réfuter (2). On peut même lui reprocher de l'avoir trop fait. Son exposition aurait gagné à être plus calme, à n'être dirigée contre aucun adversaire ; ses affirmations présentées d'une façon moins tranchante auraient été mieux acceptées. Il a trop considéré le matérialisme d'un point de vue dogmatique, il n'a pas assez vu (3) que la doctrine critique domine à la fois le matérialisme et le spiritualisme ; » elle entend constituer un point de vue supérieur, d'où elle soit à même d'apprécier la vérité et l'erreur relatives. « Elle est une méthode plutôt qu'un système (4). »

C'est sans doute ce point de vue auquel Villers s'est placé, autant que le reste de son ouvrage, qui lui a valu le reproche

(1) Villers a soin de ne pas employer un terme nouveau sans l'avoir défini, voir par exemple p. 217, 221, 261, 278, etc.
(2) Principalement dans l'article VII et aux pages 166, 279, 297, etc., 233 (contre Condillac).
(3) Cela ne veut pas dire qu'il ne l'a point vu. Voir par exemple sa *Philosophie de Kant*, p. 81.
(4) Weber. *Histoire de la Philosophie européenne*, p. 443.

de Schelling de n'avoir pas compris Kant. « La représentation que vous donnez dans votre ouvrage de la philosophie de Kant, lui écrit-il (1), qui, il y a déjà longtemps, régnait en Allemagne, est maintenant mise de côté (2). »

Schelling aurait dû ajouter qu'elle était mise de côté par lui; mais il se considérait comme un philosophe trop important pour penser que l'on pouvait juger Kant sans tenir compte du renouvellement de la doctrine dont il avait été le promoteur. Comment pouvait-il permettre à Villers d'en être encore au point de vue de l'idéalisme transcendantal et de l'idéalisme subjectif, après Fichte, et surtout après le « Système de l'idéalisme transcendantal (3) », qui avait fait de la philosophie, non plus la science de la relation du moi et du non moi, mais la science de l'absolu. Villers est pour Schelling un *interprète arriéré ;* il serait facile de le montrer avec plus de détails, mais cette épithète nous indique une fois de plus que Villers est resté fidèle à la doctrine de Kant.

On peut également, nous semble-t-il, défendre Villers des reproches de Degérando. Pour lui « l'ouvrage ne représente pas la véritable tendance de la philosophie de Kant ; il est de peu de ressource pour l'étude du criticisme... S'il a voulu s'adresser aux hommes superficiels, son analyse est beaucoup trop obscure; s'il a voulu s'adresser aux penseurs, elle est beaucoup trop insuffisante (4).

N'oublions pas que Degérando devait accuser Kant d'être tombé dans l'idéalisme et dans l'empirisme (5), et que les erreurs (6) qu'il trouve dans son système sont autant de fautes d'interprétation que Villers n'a pas commises.

(1) Isler; ouv. cit., p. 246; Schelling à Villers, juin 1803.

(2) Schelling lui adresse encore d'autres reproches sans importance. Le compte rendu de l'ouvrage de Villers avait été fait dans le journal critique de la philosophie que Schelling publiait en collaboration avec Hégel.

(3) Paru en 1800.

(4) Cité par Picavet : *La philosophie de Kant en France*, p. XXIII.

(5) Voir Degérando, *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, t. III, chap. XIII. *Considérations sur le criticisme*, p. 517, au sujet de l'idéalisme; 537 et suiv. sur l'empirisme defini par Kant, et autorisé par lui.

(6) Degérando trouve trois erreurs capitales dans le système de

Villers n'a jamais eu la prétention de s'adresser aux penseurs, mais à cette partie intelligente du grand public qui, sans approfondir les questions philosophiques, veut les connaître et s'y intéresser. Pour ceux-là, qui sont instruits et habitués à un certain degré d'abstraction, Villers n'a évidemment pas dépassé la mesure.

« Villers mit la doctrine du transcendantalisme à la portée des esprits les moins habitués à suivre les raisonnements de la métaphysique; ils comprirent ce que les disciples de cette philosophie entendaient par formes *a priori*, et comment, dans leur point de vue, il était impossible de soutenir que tout est matière (1). »

C'est en effet ce qu'il importait à Villers de faire comprendre, puisque les partisans du matérialisme qu'il voulait détruire ne se trouvaient pas tant à l'Institut que dans cette classe des intelligences moyennes auxquelles il s'adressait.

Pour nous, Villers a donné une idée exacte, mais incomplète du kantisme. Ses lecteurs ont pu se rendre compte des tendances générales de la doctrine ; ils n'ont pas pu en saisir la richesse et la complexité ; ces qualités essentielles disparaissent dans un résumé. Le kantisme perd à être éclairci et vulgarisé, il semble même qu'il ne puisse pas l'être. Des spécialistes peuvent fort bien reprocher à Villers d'avoir un peu trahi la doctrine. Nous l'avons déjà remarqué plus haut. De même lorsqu'il dit : « Une conception pure, appliquée à la forme pure de « la sensibilité, devient un schéma ou type primitif, c'est le « premier degré de la sensibilisation de la pensée, si l'on veut « me passer ce terme », le schéma pourrait être défini plus

Kant. Première erreur, l'extension de la puissance à l'idée, lois qui dérivent de la nature de notre esprit changées en principes.

Seconde erreur : d'avoir supposé que les perceptions, les notions de l'espace et du temps sont entièrement l'ouvrage de notre esprit seul, qu'il n'en a tiré les éléments que de lui seul.

Troisième erreur : d'avoir, par une extension nouvelle, conclu que la philosophie a besoin d'une science qui détermine *a priori* la possibilité, les principes de toute expérience. Il a attribué aux vérités *à priori* une valeur qui n'appartient point à leur nature (ouv. cit., p. 347 et suiv.).

(1) Stapfer. *Biographie universelle.* Mme de Staël écrivait aussi à Villers (août 1802) : Vous avez au suprême degré la clarté qui lui manque (à Kant), Isler, ouv. cit., p. 270.

rigoureusement : ce n'est ni une forme, ni un concept, c'est un intermédiaire entre les deux ; il ne résulte pas de leur union, comme semble le dire Villers, il la rend possible (1).

Ces remarques, que nous pourrions multiplier, montrent l'appauvrissement subi par les idées de Kant, lorsqu'on veut les simplifier ; mais Villers s'en est rendu compte lui-même, il serait injuste d'insister. « Il m'a fallu, dit-il, négliger les « détails qui vivifient (2), passer sous silence une foule de « preuves, d'applications, de développements et des parties « entières qui portent le jour et la liaison dans l'ensemble (3). « J'ai dû me contenter d'indiquer la tendance générale de la « nouvelle doctrine (4). »

Villers a saisi l'important, ce qui a vécu du kantisme, le détail a été caduc. Son livre est un résumé intelligent, un effort louable pour présenter le criticisme d'une façon claire, il est ce que nous appelons aujourd'hui un *ouvrage* de *vulgarisation*. S'il n'a pas été apprécié, ce n'est pas comme le pensait Villers « parce qu'il était trop fort pour le public à qui il était destiné (5) », mais bien, ainsi que le lui répondait finement Mme de Staël, « parce qu'il n'avait pas voulu avoir de l'adresse dans sa manière de présenter les idées de Kant et de combattre celles de ses adversaires (6) ». C'est parce que son livre était trop allemand (7).

(1) Les termes mêmes de Kant sont encore plus clairs, il appelle schéma « l'idée du procédé général par lequel on peut fournir à un terme son image ».

(2) Par exemple Villers n'explique pas que pour Kant les jugements mathématiques sont des jugements synthétiques.

(3) Il résume trop la question des antinomies. — Ne parle pas de la théorie transcendantale de la méthode — pas assez de la discipline de la raison pure, etc.

(4) *Philosophie de Kant*, p 400.

(5) Isler, ouv. cit., p. 267, Villers à Mme de Staël.

(6) Isler, ouv. cit , p. 270, Mme de Staël à Villers.

(7) Paul Gautier remarque que Mme de Staël « a pénétré moins avant que Villers dans la connaissance de l'Allemagne et de ses œuvres, mais, c'est peut-être la raison pour laquelle elle a agi plus fortement sur nos écrivains et nos poètes. Ce qu'il y a en son livre de superficiel, explique en partie son succès en France ». (Art. cité. — *Revue des Deux Mondes*, mars 1906.)

E. O.



LE NOUVEAU STATUT LÉGAL

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE

Suite (1)

Le Pape, une seconde fois, a condamné la loi de séparation.

Il en a condamné l'application pratique, comme il en avait condamné le principe, en termes d'une force et d'une précision telles qu'ils ne laissent aucune place aux essais d'adaptation et d'accommodement.

Cet auguste verdict, nous l'avons reçu avec un respect, une reconnaissance et une soumission absolue.

Nous commande-t-il de déposer notre plume et d'arrêter ici l'étude interrompue de ce qui demeure, hélas ! le « statut légal de l'Eglise de France », comme les lois de mai furent naguère le statut légal de l'Eglise d'Allemagne, comme les édits de Néron et de Dioclétien furent aussi en leur temps les statuts légaux de l'Eglise romaine ? Nous ne le pensons pas.

Les lecteurs qui ont bien voulu nous suivre jusque-là peuvent nous rendre ce témoignage, qu'en analysant la partie proprement destructrice et spoliatrice de la « loi néfaste », nous répondions déjà par avance à l'appel du Souverain Pontife, réfutant, pour qu'elle ne trompe point les simples

(1) V. l'*Université catholique* des 15 février, 15 mars, 15 avril, 15 mai, 15 juin et 15 août 1906.

et les ignorants, les apologies hypocrites d'une loi que les ennemis de l'Eglise s'efforçaient de présenter comme libérale, et repoussant préventivement, en quelque sorte, les récriminations qu'ils vont maintenant élever contre l'intransigeance du Saint-Siège.

Cette tâche, plus sacrée désormais à tout jurisconsulte catholique puisqu'elle lui est assignée par le vœu formel de Pie X, il nous reste à l'achever.

Nous l'achèverons dans le même esprit où nous l'avions entreprise, nous défendant de donner aux catholiques les directions qu'ils ne doivent attendre que de leurs évêques; mais leur présentant un tableau sincère d'une législation qu'il leur faut bien connaître, non pas pour y chercher un abri dérisoire, mais pour en éviter autant que possible les embûches, et plus encore pour comprendre la profonde sagesse du Pilote qui écarte leur barque d'un écueil où quelques passagers peu clairvoyants croyaient entrevoir un port hospitalier, tout au moins un abri passager contre la tempête.

TITRE III

Des Edifices du Culte

La loi du 9 décembre 1905, par la liquidation des établissements publics ecclésiastiques et la suppression du budget des cultes, a fait table rase du passé. C'est à cette portion, purement destructrice, de son œuvre que le titre II était consacré. Les titres suivants vont organiser le régime nouveau.

Mais quelque soin que le législateur ait pris d'abolir le passé avant d'édifier l'avenir, il semble que le passé résiste à ces efforts impies. Sur le sol nivelé, il dresse encore d'impérissables témoins : ce sont nos églises, avec leurs pierres tout imprégnées de la foi et de l'idéal national. Leur fermeture ou leur profanation serait sans doute le plus téméraire entre tant d'attentats contre la religion des Français. Il faut donc décider quel sort on leur fera, comment seront réglées leur propriété, leur affec-

tation, et quelles mesures seront prises pour assurer la conservation de celles, au moins, qui offrent un intérêt particulier pour l'art ou l'archéologie. En même temps que ces questions se posent au sujet des églises, elles se posent aussi au sujet des évêchés, des presbytères, des séminaires qui, groupés à l'ombre des clochers, abritaient les prêtres près du temple. Ce sont, en un mot, les « édifices des cultes » sur lesquels l'attention du législateur a dû nécessairement s'arrêter au moment d'aborder la nouvelle organisation des cultes.

PROPRIÉTÉ

Article 12

On peut, à bon droit, s'étonner que la question de propriété des édifices des cultes soit envisagée par la loi de séparation dans un titre et sous un article spécial. Il eût été naturel de ne pas distinguer ces sortes d'immeubles des autres biens qui formaient le patrimoine des établissements ecclésiastiques supprimés et dont la dévolution a été réglée au titre précédent. Le législateur n'a suivi une autre méthode que pour se ménager une occasion solennelle d'affirmer sur cette nouvelle portion des biens de l'Eglise, et non la moindre assurément, l'emprise usurpatrice de l'Etat.

Voyons donc, puisqu'il lui a plu de poser en pleine lumière la question, comment il convenait de la résoudre. En montrant ensuite que le législateur de 1905 a adopté une solution que l'histoire et l'équité contredisent, nous devrons fixer des limites à l'application de la thèse légale et chercher pour les situations qu'elle laisse en dehors d'elle d'autres solutions dans le droit commun.

§ 1. — *La propriété des églises devant l'histoire et l'équité.*

Pour qui ne se laisse point abuser par des fictions légales et des subtilités d'école, la question de propriété de nos églises est bien vite tranchée. Il suffit de se demander par qui elles ont été construites et dans quel but.

Construites au moyen âge par le clergé séculier, avec des dons en argent et avec le concours gratuit et spontané des populations, ou par les monastères avec leurs propres ressources ; plus tard, lorsque les fabriques apparaissent, sous une forme d'ailleurs bien différente de celle que le XIX[e] siècle a connue, construites et entretenues par les fabriques au lieu de l'être par le clergé, mais toujours à l'aide de donations et de concours volontaires ; parfois enfin construites et plus souvent seulement réparées par les soins des intendants royaux, mais encore et toujours, en dehors des dons offerts par des bienfaiteurs particuliers, avec les deniers et les corvées des seuls paroissiens, il est évident que jusqu'à la Révolution nos églises étaient bien la chose exclusive des fidèles et que ni l'Etat ni les divers organes de la puissance laïque ne pouvaient justifier d'aucun titre à leur propriété.

Les choses ont elles changé au cours du dernier siècle ? De bonne foi, on ne pourrait le dire. Il y a eu des églises construites par des particuliers, il y en a eu davantage construites par les fabriques ; un certain nombre l'a été à frais communs par les fabriques, les communes et quelquefois l'Etat. Presque toujours, en pareil cas, la fabrique recueillait les souscriptions des habitants et formait ou grossissait ainsi le chiffre de son apport. Eh bien ! la proportion des contributions des fabriques, des communes et de l'Etat est caractéristique. On peut dire en s'appuyant sur les statistiques les plus sérieuses que les fabriques ont payé à elles seules presque toute la dépense.

M. J. Auffray a fait cette démonstration pour les églises du département de la Sarthe, en s'appuyant sur les recherches d'un érudit patient et consciencieux, M. Robert Triger. Rien n'est plus convaincant que son discours (1).

Or quand des prêtres, des fabriques et des fidèles employaient ainsi leur argent et leur travail à faire surgir de terre nos superbes cathédrales ou nos pauvres églises de village, quelle inspiration les poussait, vers quel but tendaient-ils? On l'a dit à la tribune de la Chambre, en un noble langage : « Basiliques romanes, cathédrales gothiques ou églises modernes, elles résu-

(1) Chambre des Députés, séance du 8 juin 1905.

ment dans leurs murs la mentalité des âges disparus, elles sont un lambeau de notre histoire nationale, elles sont un lieu de prière et de recueillement où s'accomplissent les actes principaux de la vie domestique depuis le baptême des enfants jusqu'aux suprêmes devoirs rendus à ceux qui ne sont plus et dont la disparition a laissé dans nos âmes la désolation et la douleur. Un gouvernement se grandit lui-même à respecter ces choses (1). »

La conclusion s'impose, semble-t-il, si l'on n'écoute que le bon sens et l'équité. Nos églises sont à nous. Elles appartiennent à l'Eglise, aux fidèles, c'est-à-dire, pour mettre cette vérité dans le moule d'une formule juridique, elles appartenaient sous le régime concordataire aux établissements publics du culte catholique, spécialement aux fabriques, et dans les prévisions de la loi de séparation, elles devraient être transmises par les fabriques aux associations cultuelles appelées à leur succéder.

On objectera ce que j'appelais tout à l'heure des fictions légales et des subtilités d'école. On fera valoir les prétentions élevées par l'Etat et par les communes, précisément sous le régime concordataire, et la jurisprudence qui avait fini par sanctionner ces prétentions. Il y a là tout un ordre d'arguments que nous allons bientôt retrouver. Sans les discuter en détail pour le moment, nous leur opposons simplement cette considération de loyauté et d'opportunité :

Que sous le régime du concordat, l'Etat, les départements, les communes aient pu s'accommoder sans trop d'inconvénients de la complexité des rapports juridiques qu'entraînait la distinction de la propriété et de l'usage des églises, réclamant pour eux la première sans disputer la seconde aux fabriques, la chose se conçoit. Mais que dans un régime de séparation, l'Etat, les départements, les communes, qui ne peuvent plus inscrire à leur budget la moindre dépense cultuelle, qui doivent officiellement ignorer toute église et toute religion, continuent cependant à affecter aux cultes des immeubles du domaine public, c'est une contradiction trop manifeste. Si le culte a cessé d'être un service public, les édifices affectés au culte doivent cesser

(1) Discours de M. Dansette. — Chambre des Députés, séance du 8 juin 1905.

aussi de compter dans le domaine public. Ou bien, pour leur conserver l'affectation qu'ils tiennent de la volonté indiscutable de leurs fondateurs, ces édifices seront abandonnés en pleine propriété aux représentants des fidèles. Ou bien l'Etat, les départements, les communes, retenant la propriété, les soustrairont à leur affectation séculaire. Comme en 1793, ils s'en feront un objet de crédit, une source de revenus, une valeur négociable. Ce sera l'usurpation brutale et qu'il ne sera plus possible de couvrir sous des apparences spécieuses, comme au temps où l'Etat pouvait tenter de justifier ses empiètements par l'intérêt du culte. C'était, sous le Concordat, pour mieux les conserver à leur affectation que l'Etat ou la commune prétendaient classer les églises dans leur domaine public. Ce ne peut être, en temps de séparation, que pour les fermer aux fidèles qu'ils les classent dans leur domaine privé.

Ne fût-ce donc que pour éviter cette fâcheuse attitude et s'épargner un nouveau reproche de spoliation, le législateur aurait fait sagement de renier, dans la loi qu'il posait pour l'avenir, les prétentions fort discutables qu'il eut dans le passé et de renoncer formellement à toute propriété sur les édifices du culte.

C'est tout le contraire qu'il a fait dans l'article 12. Il faut remarquer seulement que ce texte ne s'applique pas à tous les édifices du culte, mais seulement à ceux qui ont subi une première fois la confiscation révolutionnaire et qui ont été restitués au culte en vertu de la loi de l'an X, ou qui dans la suite ont été propriété de l'Etat, des départements et des communes. La rédaction de l'article 12 suppose que les édifices cultuels peuvent avoir d'autres propriétaires. Il y a donc ici matière à des distinctions nécessaires.

« *Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, en vertu de la loi du* 18 *germinal an X, servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres* (*cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires*), *ainsi que leurs dépendances immobilières et les objets mobiliers qui les garnissaient au moment où les dits édifices ont été remis aux cultes, sont et demeurent propriété de l'État, des départements et des communes.*

« *Pour ces édifices, comme pour ceux postérieurs à la loi du* 18 *germinal an X dont l'État, les départements et les communes seraient propriétaires, y compris les Facultés de théologie protestante, il sera procédé conformément aux dispositions des articles suivants.* »

§ 2. — *Édifices restitués par la loi du* 18 *germinal an X.*

I. — C'étaient, sans doute, de tous les édifices du culte ceux à la propriété desquels l'Etat ou les communes pouvaient le moins justement prétendre.

Ces édifices ont été compris dans la « nationalisation » révolutionnaire des biens ecclésiastiques. Mis à « la disposition de la nation » en 1789 (1), ils ont été « remis à la disposition des évêques » par le Concordat (2). Ainsi, dans les deux circonstances, ce sont les mêmes termes qui ont été à dessein employés. On peut équivoquer sur la portée du décret de 1789 et prétendre qu'en mettant les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation l'Assemblée nationale n'entendait pas en rendre la nation propriétaire. Il faudrait alors conclure que l'Eglise et ses représentants reconnus par la loi française n'ont jamais cessé d'être propriétaires des édifices du culte, mais que la disposition seule, c'est-à-dire je ne sais quel droit mal défini exprimé par ce mot, leur en avait été enlevée par la législation intermédiaire pour leur être rendue au Concordat. Mais s'il l'on accepte l'idée courante qui est aussi la thèse officielle de l'Etat, d'après laquelle l'Etat s'est affirmé en 1789, par la mise à la disposition de la nation, propriétaire des biens ecclésiastiques, il n'est pas possible de se refuser davantage à conclure que par la mise à la disposition des évêques en l'an X il s'est à son tour dépouillé de la propriété des églises qu'il rendait au culte.

(1) Décret du 2 novembre 1789.

(2) « Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées, nécessaires au culte, seront remises à la disposition des évêques. » Concordat du 26 messidor an IX, devenu la loi du 18 germinal an X, art. 12.

Adde, article 75 des Organiques : « Les édifices anciennement destinés au culte catholique, actuellement dans les mains de la nation, à raison d'un édifice par cure et par succursale, seront mis à la disposition des évêques, par arrêté du préfet du département... »

On ne doit pas s'étonner que les évêques aient été choisis lors du Concordat pour recevoir les églises restituées aux catholiques. Cette collectivité n'avait aucun organe constitué, aucun représentant autorisé. Ni les menses ni les fabriques n'étaient encore organisées. Mais dès 1809 on voit la paroisse indiquée au lieu de l'évêque. C'est dans un décret du 17 mars 1809. L'article premier, élargissant l'article 75 des organiques et l'article 12 du Concordat, assimile aux anciennes églises non aliénées et restituées au culte celles qui, ayant été aliénées, rentraient dans la main du domaine pour cause de déchéance. Puis l'article 2, prévoyant le cas où les acquéreurs déchus de ces dites églises auraient souscrit envers le trésor une reconnaissance de leur prix d'achat, une « cédule » demeurée impayée, ajoutait : « Dans le cas de cédules souscrites par les acquéreurs déchus, à raison du prix de leur acquisition, le remboursement du montant de ces cédules sera *à la charge de la paroisse à laquelle l'église sera rendue.* »

Sans doute, pas plus que l'évêque, la « paroisse » ne représentait le propriétaire définitif des églises concordataires. Les détails de la réglementation administrative n'étaient pas encore fixés en 1809. Mais si les paroisses n'étaient pas destinées à recevoir la personnalité civile et si par conséquent on ne peut soutenir sans erreur que les églises leur appartiennent (1), c'était déjà une approximation par laquelle le décret de 1809 faisait suffisamment comprendre que les églises restituées appartenaient, par l'intermédiaire d'un représentant légal, aux fidèles groupés par circonscription ecclésiastique. Le représentant légal n'allait pas tarder à être défini. Ce sont les fabriques auxquelles un autre décret de 1809 (30 novembre) allait bientôt donner leurs titres et leurs statuts.

II. — Mais, malgré la force de ces déductions, la jurisprudence avait fini par se fixer en ce sens, fort peu obvie, que les églises cathédrales remises par le Concordat à la disposition des évêques étaient demeurées la propriété de l'Etat et les églises paroissiales devenues la propriété des communes. Sui-

(1) C'est pourtant l'opinion soutenue dans le *Traité des biens ecclésiastiques* de M. Affre.

vant les mêmes errements quant aux logements des ministres du culte, la jurisprudence attribuait en propriété à l'Etat les palais épiscopaux et les grands séminaires, aux communes les presbytères. Les départements ne recevaient que quelques palais épiscopaux.

Cette jurisprudence remonte à deux avis du Conseil d'Etat du 3 nivôse et du 6 pluviôse an XIII, avis approuvés par l'Empereur et transmis aux préfets, mais non insérés au *Bulletin des lois*, ce qui infirme considérablement leur valeur et leur enlève toute force obligatoire. Ils supposent que les églises et les presbytères appartenaient avant la Révolution aux communes. Or ce n'est pas exact, du moins pour la plupart des cas. C'est la Législative, dans les décrets des 4 et 14 septembre 1792, qui les a remis pour la première fois aux communes, après que l'Assemblée nationale les avait mis en 1789 à la disposition de la nation. Puis la loi du 24 août 1793 les excepte, il est vrai, de l'attribution générale qu'elle fait à la nation de tous les biens des communes. Il n'y a rien là qui, en bonne logique, puisse fonder les droits des communes sur un titre plus ancien et plus respectable que la nationalisation initiale de 1789, nationalisation révoquée formellement par le Concordat.

On a invoqué contre les fabriques un autre sorte d'argument. Pour qu'elles aient acquis la propriété des églises restituées au culte, il faudrait, assure-t-on, qu'elle en aient été envoyées en possession en la forme administrative prévue dans l'arrêté du 7 thermidor an XI et l'avis du Conseil d'Etat des 25 et 30 janvier 1807, c'est-à-dire par un arrêté préfectoral pris sur avis du directeur des domaines et approuvé par le ministre des finances.

Mais c'est oublier que la formalité de l'envoi en possession, dont la nécessité n'a pas d'ailleurs été toujours reconnue (1), ne concerne pas les édifices du culte mis par le Concordat à la disposition des évêques. Elle ne peut concerner que les biens restitués directement aux fabriques en exécution de l'arrêté du 7 thermidor an XI ou des actes ultérieurs par lesquels l'Etat

(1) L'avis du Conseil d'Etat du 30 avril-31 mai 1807, l'arrêt du Conseil d'Etat du 19 février 1823, notamment, ne tiennent pas l'envoi en possession pour nécessaire.

a successivement constitué le patrimoine des fabriques. Pour revendiquer sur nos églises la propriété de nos fabriques, c'est sur un texte tout différent et de date antérieure que nous nous fondons : c'est exclusivement sur l'article 12 du Concordat et sur l'article 75 des organiques qui n'en est que la reproduction.

Rien n'était moins probant que cette jurisprudence. Rien n'était moins certain que sa persistance en face des objections qu'elle avait en quelque sorte accumulées contre elle. C'est cette jurisprudence si contestable cependant que l'article 12 de la loi du 9 décembre consacre définitivement : « Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, en vertu de la loi du 18 germinal an X, servent à l'exercice public des cultes et au logement de leurs ministres... sont et demeurent propriété de l'Etat, des départements et des communes. » Disposition prise « au mépris de tous les droits », suivant la forte expression de l'Encyclique *Vehementer*.

III. — Ce n'est pas seulement aux édifices restitués en vertu de la loi du 18 germinal que s'appliquait cette jurisprudence et que s'applique maintenant la loi du 9 décembre 1905, c'est encore « *à leurs dépendances immobilières* » ; c'est même « *aux objets mobiliers qui les garnissaient au moment où lesdits édifices ont été remis aux cultes* ».

a) Les *dépendances immobilières*, ce sont, par exemple, les chemins d'accès ; cours, murs de soutènement, etc., qui font en quelque sorte corps avec l'édifice. Ce sont aussi les immeubles par destination, c'est-à-dire les objets mobiliers unis et incorporés à l'édifice par un lien physique, par exemple par un scellement, pourvu que cette incorporation soit le fait du propriétaire de l'édifice (1). Il ne faut pas perdre de vue cette dernière condition. Toutes les fois qu'une statue, une boiserie, etc. aura été placée dans l'église par la fabrique postérieurement

(1) Code civil, article 525.
« Il y a lieu de considérer comme immeubles par destination les autels fixes, les boiseries scellées dans les murs et faisant corps avec le bâtiment, les stalles fixes, la chaire, les tribunes, les orgues élevées sur une maçonnerie, les tableaux et ornements encadrés dans la boiserie, les statues placées dans les niches (même si elles n'y sont pas scellées) et généralement tous les objets scellés. » Instruction ministérielle relative aux inventaires du 2 janvier 1906.

à la restitution de l'église au culte, ce ne sera plus un immeuble par destination. Dans ce cas, si l'objet ne peut être enlevé sans détériorer l'édifice, la fabrique devra être indemnisée par par le propriétaire de l'église, conformément aux règles de l'accession (1).

b) *Les objets mobiliers* placés dans l'église ne sont en effet propriété de l'Etat, aux termes de l'article 12, que s'ils garnissaient l'édifice au moment où celui-ci a été remis au culte.

Encore faut-il admettre, ce semble, conformément à la jurisprudence antérieure à 1905, que la fabrique ne saurait être tenue de représenter aucun meuble dont la nature est de se consommer ou se détériorer par l'usage, même s'il y en avait quelqu'un dans l'édifice au moment où il a été remis au culte.

IV. — Il faut bien lire l'article 12 et ne pas le traduire ainsi : « Les édifices enlevés au culte pendant la Révolution et restitués au culte *après le Concordat* sont et demeurent la propriété de l'Etat, des départements et des communes. » Ce serait une étourderie que de confondre ainsi le *post hoc* avec le *propter hoc*.

a) Parmi les biens ecclésiastiques nationalisés, un certain nombre avaient été achetés par des particuliers qui les rendirent eux-mêmes au culte après le Concordat. La restitution n'a pas été faite, dans ce cas, par l'Etat. Elle présente tous les caractères juridiques d'une véritable donation. Pour décider de la propriété de l'édifice, il suffit de connaître quel fut alors le donataire. Ce fut parfois la commune et parfois la fabrique. Quand ce fut la commune, la donation était habituellement subordonnée à la condition de l'affectation cultuelle de l'édifice. La commune sera donc exposée à la révocation pour inexécution des charges quand elle supprimera cette affectation ; révocation ouverte, selon les règles du droit commun, à tous les héritiers du donateur, devant les tribunaux civils. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que l'hypothèse échappe absolument à la règle de l'article 12 § 1er.

b) Echappent aussi à cette règle certaines églises et chapelles, nationalisées pendant la Révolution et restituées après le

(1) Code civil, art. 555.

Concordat par l'Etat, mais non plus en vertu de la loi du 18 germinal an X.

La loi du 18 germinal an X prescrivait la remise *aux évêques* des églises non aliénées qui seraient nécessaires au culte. En conséquence l'Etat dota chaque paroisse d'une église que la jurisprudence, comme nous l'avons vu, classa plus tard dans le domaine public de l'Etat ou de la commune, la déclarant à ce titre inaliénable. Mais l'Etat n'utilisa pas ainsi tous les édifices nationalisés, j'entends tous ceux de ces édifices restés à sa disposition faute d'avoir trouvé acquéreur ou rentrés à sa disposition par la déchéance des acquéreurs. Les circonscriptions nouvelles n'étaient pas assez nombreuses pour cela. Il resta donc à l'Etat des biens assez considérables ayant appartenu aux paroisses supprimées.

Un décret du 7 thermidor an XI prescrivit la réunion de ces biens à ceux des églises conservées. Puis un autre décret du 30 mai 1806 déclara que *les églises et presbytères supprimés* font partie des biens *restitués aux fabriques et pourront être aliénés* au profit des églises conservées (1).

Voilà donc des édifices des cultes restitués par l'Etat, non plus il est vrai au culte public, mais du moins au principal organe du culte, à la fabrique, postérieurement au Concordat, et qui comptent cependant, en principe tout au moins, dans le patrimoine de la fabrique, dans la masse attribuable en vertu du titre second. Mais il est vrai que s'ils échappent ainsi à l'article 12, ce n'est que pour tomber sous l'article 5. De toutes façons l'Etat reprend les biens qui « proviennent de lui ».

§ 3. — *Édifices postérieurs au Concordat.*

Le second paragraphe de l'article 12 indique que certains de ces édifices, mais non pas tous, appartiennent en propriété à l'Etat, aux départements ou aux communes.

Quel est le *criterium ?*

C'est dans le droit commun qu'il faut le rechercher, ainsi que l'instruction ministérielle du 2 janvier 1905 le reconnaît.

(1) *Adde*, décret du 17 mars 1809.

A. — Or le droit commun n'offre que deux titres sur lesquels l'Etat, les départements et les communes puissent fonder leur propriété.

a) Ou bien c'est une *donation*. Ce cas est d'autant plus fréquent que lorsqu'un particulier voulait affecter au culte à perpétuité un immeuble qu'il possédait, soit parce que lui ou ses auteurs l'avaient acquis de la nation pendant la période révolutionnaire soit parce qu'il l'avait construit sur son terrain et à ses frais, le gouvernement n'accordait fort souvent l'autorisation d'ouvrir l'édifice au culte public, autorisation nécessaire sous la législation concordataire, qu'à la condition que l'immeuble fût cédé en toute propriété à la commune. Bien entendu cette donation, faite en vue de l'exercice du culte dans l'immeuble donné, peut être révoquée, selon les règles du droit commun, si la commune cesse d'observer les conditions et charges imposées par le donateur.

b) Ou bien c'est l'*accession*, telle que l'article 552 du Code civil en pose le principe fondamental : « La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. » En vertu de ce principe, tout édifice cultuel construit sur un terrain communal appartient à la commune, comme il appartiendrait à l'Etat ou au département si le sol qui le supporte appartenait à l'Etat ou au département.

Mais l'application de l'article 552 entraîne celle de l'article 555. Donc, lorsque l'édifice aura été construit sur le terrain communal, national ou départemental « par un tiers et avec ses matériaux », c'est-à-dire par un particulier ou par la fabrique, il y aura lieu à un règlement d'indemnité entre le propriétaire du sol qui bénéficie de la construction et le constructeur.

Or, en pareil cas, le constructeur aura presque toujours été de bonne foi. C'est donc le troisième paragraphe de l'article 555 du code civil qui lui est applicable. Le propriétaire du sol ne peut pas l'obliger à supprimer à ses frais l'édifice, mais il doit lui rembourser « la valeur des matériaux et le prix de la main-d'œuvre » ou, s'il le préfère, « la plus-value procurée à la propriété par la construction ».

Ce règlement pourra être réclamé par le constructeur ou ses ayants-cause lorsque l'Etat ou la commune reprendront la libre

jouissance de l'immeuble. Les actions judiciaires soulevées à ce sujet seront en tout soumises au droit commun.

c) Dès qu'un édifice cultuel antérieur ou postérieur au Concordat appartient à l'Etat, à la commune ou au département, ses dépendances immobilières ainsi que les objets mobiliers qui lui sont incorporés et qui présentent le caractère d'immeubles par destination appartiennent également à l'Etat, à la commune ou au département.

Mais les meubles proprement dits qui garnissent ces édifices échappent à toute présomption de propriété analogue à celle du premier paragraphe de l'article 12, lorsque les édifices ne sont pas ceux visés au dit paragraphe, c'est-à-dire ceux restitués au culte en vertu de la loi de germinal an X. Ils doivent être alors tenus jusqu'à preuve contraire pour appartenir à la fabrique investie de la jouissance de l'église ou au prêtre investi de l'usage du presbytère. Ce n'est qu'en produisant des titres spéciaux que l'Etat ou la commune pourraient prétendre à la propriété de quelqu'un d'eux.

B. — Ne sont donc point la propriété de l'Etat, des départements et des communes :

1° Les édifices construits sur un terrain privé dont le propriétaire n'a fait cession ni à l'Etat, au département ou à la commune, ni à la fabrique. La loi de séparation ne change rien au droit du propriétaire sur ces édifices.

2° Les édifices construits sur un terrain de la fabrique ou régulièrement cédés à la fabrique par leur propriétaire. Ceux-là comptent dans le patrimoine de la fabrique ; ils font partie des biens qui devaient être attribués aux associations cultuelles, en vertu de l'article 4 (1).

3° Enfin, d'une part les objets mobiliers placés dans les édifices du culte par les fabriques et ceux qui leur ont été donnés. Ils appartiennent aux fabriques. Jusqu'à preuve contraire, il y a lieu de présumer la fabrique propriétaire de tout meuble placé dans l'église. Et d'autre part les objets mobiliers placés dans les édifices du culte par des particuliers sans abandon de

(1) Décret du 16 mars 1906, art. 26. — V. aussi les déclarations du Rapporteur en réponse à M. de Castelnau, à la Chambre des députés, séance du 13 juin 1905.

la propriété. Jusqu'à preuve contraire, il y a lieu de présumer que tous les meubles placés dans les presbytères appartiennent au curé.

JOUISSANCE

Articles 13-15

Le titre III ne concerne que les édifices cultuels et le mobilier de ces édifices dont l'Etat, les départements et les communes « sont et demeurent propriétaires ». Les règles de la jouissance que nous allons expliquer sont donc faites exclusivement pour ceux-là.

Tout en consacrant la jurisprudence antérieure et en « consolidant » en quelque sorte la propriété de l'Etat, des départements et des communes sur la plupart des édifices du culte, le législateur de 1905 n'a pas cependant osé supprimer pour cela du premier coup l'affectation traditionnelle de ces édifices. Il en maintient la jouissance aux établissements publics du culte, et après eux il l'entendait maintenir aux associations cultuelles, mais dans des conditions différentes pour les églises et pour les autres bâtiments.

I. — JOUISSANCE DES ÉGLISES

Article 13.

Nous devons rechercher successivement quels auraient été les caractères de cette jouissance, quelles ses conditions, de quelles charges elle aurait été grevée, enfin comment et dans quelles circonstances elle eût pris fin, et quelles conséquences eût entraînées sa cessation.

§ 1er. — *Caractères de la jouissance.*

« *Les édifices servant à l'exercice des cultes ainsi que les objets mobiliers les garnissant seront laissés gratuitement à la disposi-*

tion des établissements publics du culte, puis des associations appelées à les remplacer auxquelles les biens de ces établissements auront été attribués par application du titre II (1). »

I. — *Obligatoire.* — Le premier caractère de la jouissance, c'est que la concession en est obligatoire pour les communes et les départements aussi bien que pour l'Etat. Sous aucun prétexte, ils ne peuvent la refuser aux établissements publics du culte tant qu'ils subsistent, et après eux aux associations dûment qualifiées.

II. — *Gratuite.* — La jouissance doit être gratuite, en ce sens que l'Etat, la commune ou le département ne peuvent exiger aucun loyer de l'établissement ecclésiastique ou de l'association cultuelle. Mais cela ne veut pas dire que, pour ces dernières la jouissance ne soit pas très onéreuse, en raison des charges qui la grèvent et que nous énumérons plus bas.

III. — *Exclusive.* — Le propriétaire conserve le droit de surveiller l'usager, mais il n'a pas celui de partager ni de contrarier sa jouissance.

IV. — *Permanente.* — La jouissance est concédée pour une durée illimitée, en principe. Elle est soustraite aux révocations arbitraires du propriétaire. Mais la loi fixe elle-même les cas de déchéance qui ont pour conséquence forcée le retrait de la jouissance. En réalité ce caractère de permanence est plutôt fictif que réel, parce que les cas de déchéance sont si nombreux qu'il n'est pas d'association cultuelle qui ait pu se flatter de les tous éviter.

V. — *Incessible.* — Les associations cultuelles ne peuvent, pas plus que les établissements ecclésiastiques auxquels elles devaient succéder ne le pouvaient sous le régime concordataire, aliéner leur droit de jouissance sur les édifices du culte. Ce droit, strictement personnel, est hors du commerce.

VI. — Il n'y a pas lieu de pousser plus loin l'analyse du droit de jouissance reconnu sur les églises aux associations cultuelles. Il faut se garder surtout de l'assimiler aux droits définis et classés dans le Code civil sous les termes d'usufruit, d'usage ou d'emphytéose. C'est un droit spécial, *sui generis*, qui ne peut

(1) Loi du 5 décembre 1905, art. 13, § 1er.

être rapproché que de cet autre droit, mal défini et équivoque, concédé dans le régime concordataire sur les mêmes églises aux établissements publics du culte par la jurisprudence qui leur en déniait la propriété.

C'est bien le même droit appuyé désormais sur un fondement légal et par conséquent hors de conteste. Mais c'est le même droit profondément modifié et diminué. D'une part, s'il demeure perpétuel en principe, en fait, il est soumis à des causes toutes nouvelles de révocation. Et d'autre part il implique pour l'association cultuelle des charges et des obligations sans précédent dans le régime antérieur.

§ 2. — *Conditions et charges de la jouissance.*

I. — Tant que subsistent les anciens établissements ecclésiastiques, jusqu'au 12 décembre 1906 au plus tard, les choses restent en l'état. Les églises sont conservées à la disposition des établissements publics ecclésiastiques qui en jouissaient déjà.

Après cette date, pour avoir droit à la jouissance, l'association cultuelle devra, aux termes de l'article 12, § 1er, précité, être appelée à remplacer l'établissement du culte qui jouissait jusque-là de l'église et de plus avoir reçu l'attribution des biens de cet établissement par application des dispositions du titre II.

Il y a là une double condition :

1° Il faut que l'association cultuelle soit appelée à remplacer l'établissement du culte qui jouissait de l'église. Ceci impliquait que l'association cultuelle répond aux prescriptions de l'article 4, qu'elle est constituée conformément aux règles d'organisation générale du culte, et aussi suivant les prescriptions de l'article 19, et qu'elle est formée dans la même circonscription que l'ancien établissement du culte ou dans une circonscription limitrophe ;

2° Il faut que l'association cultuelle ait reçu l'attribution des biens de l'ancien établissement du culte. Le législateur n'a pas voulu qu'une association cultuelle pût recevoir la jouissance de l'église, en répudiant l'attribution des biens et en se soustrayant par là à la charge des dettes de l'ancien établisse-

ment. Il a voulu que la jouissance de l'église et celle des biens fût indivisible, selon l'expression de M. Ribot (1).

II. — La jouissance des églises, c'est-à-dire le droit d'en user conformément à leur affectation naturelle *sans les détourner de leur destination* (2), sans les louer par exemple, — droit pour le maintien duquel les associations cultuelles auraient pu comme tout usager ester en justice, suivant les règles du droit commun, devant les tribunaux civils, — voilà, plus encore que l'attribution en propriété de certains biens des fabriques, le grand appât par lequel le législateur espérait amener l'Eglise à tolérer les associations cultuelles, et les populations à accepter la loi tout entière.

Sans répéter ici l'adage : *Timeo Danaos*, il est cependant nécessaire de se rendre exactement compte des charges que cette jouissance eût entraînées, et qui l'auraient fait peser sur les associations cultuelles d'un poids si différent de ce qu'elle était naguère pour les établissements publics du culte.

A. — L'article 6, § 3, impose aux associations cultuelles « les *annuités des emprunts* contractés pour depenses relatives aux édifices religieux en proportion du temps pendant lequel elles auront l'usage de ces édifices ». C'est une charge que fort souvent jusqu'ici avaient assumée les communes. Lorsque les fabriques, ayant elles-mêmes contracté l'emprunt, en payaient les annuités, c'était ou bien qu'elles étaient les propriétaires incontestés de l'église ou bien qu'elles trouvaient dans la législation concordataire l'assurance d'une jouissance perpétuelle. Désormais la charge pèsera toujours, tout entière, sur les associations cultuelles, sans que celles-ci puissent prétendre à la propriété des immeubles ni se tenir assurées d'en conserver toujours la jouissance : « *Quantum mutatus ab illo !* »

B. — Le dernier paragraphe de l'article 13 est bien plus grave encore.

« *Les établissements publics du culte, puis les associations bénéficiaires, seront tenus des réparations de toute nature ainsi que des frais d'assurance et autres charges afférentes aux édifices et aux meubles les garnissant.* »

(1) Chambre des députés, séance du 18 mai 1905.
(2) Loi du 9 décembre 1905, art. 13, § 2, 4°.

1° D'abord, les associations cultuelles sont chargées des dépenses qui incombent à tout usager ou usufruitier, c'est-à-dire des réparations d'entretien.

2° Mais elles le sont, en outre, de toutes les dépenses qui n'incombent en droit commun qu'au propriétaire. C'est contraire au bon sens, puisque les associations cultuelles n'ont sur les édifices religieux qu'une simple jouissance et une jouissance révocable dans les cinq cas prévus par la loi. C'est également contraire aux précédents puisque les fabriques, dont la jouissance était cependant moins fragile, avaient la ressource de se faire, en certains cas, aider par les communes.

a) Les charges qui incombent d'habitude au propriétaire et sont cependant imposées aux associations cultuelles, ce sont d'abord les impôts. Sous le régime concordataire, les édifices affectés au culte appartenant à l'Etat, aux départements ou aux communes étaient exemptés de l'impôt foncier et de l'impôt des portes et fenêtres. L'article 24, § 1er, de la loi leur maintient le bénéfice de cette exemption. Les associations cultuelles n'auraient donc à payer l'impôt que pour les églises qui leur appartiendraient en propriété.

b) Mais elles devraient supporter, dans tous les cas, *les taxes locales*.

c) Et les *contributions d'assurance*. Sous le régime concordataire, les frais d'assurances étaient supportés soit par la fabrique, soit par la commune, selon que la police avait été souscrite par l'une ou par l'autre. Désormais, c'est-à-dire, *dès le 1er janvier* 1906, la charge des assurances est imposée, sans aucune distinction, aux établissements publics du culte, c'est-à-dire aux fabriques pendant leur survivance provisoire, puis aux associations. L'article 13 s'explique formellement à cet égard.

d) Enfin, depuis le 1er janvier 1906, les fabriques, puis les associations cultuelles sont chargées de toutes les réparations aux églises; non seulement des réparations d'entretien, mais même des grosses réparations.

Dans bien des cas ce serait une charge hors de toute proportion avec les ressources dont disposerait l'association. Sous le régime concordataire et notamment d'après la loi municipale

du 5 avril 1884, en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique, la commune était obligée à faire elle-même les frais des grosses réparations. Et cette obligation s'expliquait soit par la qualité de propriétaire déjà attribuée à la commune par la jurisprudence, soit plutôt par l'obligation générale où elle était d'assurer au culte un local convenable. Désormais la commune se voit interdire d'inscrire à son budget aucune dépense « relative à l'exercice d'un culte », et de subventionner une association cultuelle « sous quelque forme que ce soit » (1). C'est l'association qui répondra seule des grosses réparations, à moins que l'édifice ne soit classé comme monument historique.

Mais, dira-t-on, si elle n'y peut suffire ? Eh bien! alors l'édifice tombera en ruines, et la jouissance en sera retirée à l'association pour insuffisance d'entretien. C'était le sort réservé, on peut le dire avec certitude, aux associations cultuelles qui eûssent succédé dans nos campagnes à de pauvres fabriques dont le budget n'atteignait qu'à peine quelques certaines de francs ; c'était le sort réservé à nos églises rurales dont pas une ne serait encore debout, si, pour empêcher ses murs et son toit de tomber, les subventions des communes ne s'étaient réunies aux dons particuliers et aux collectes volontaires des fidèles.

§ 3. — *Retrait de la jouissance.*

Nous l'avons dit, la jouissance des églises est concédée à perpétuité aux établissements publics du culte, puis aux associations appelées à les remplacer.

Mais si cela signifie d'abord que la jouissance ne doit pas prendre fin par la seule échéance d'un terme fixé d'avance, ainsi que le ferait la jouissance d'un locataire ou d'un usufruitier ; si cela signifie encore qu'elle ne peut pas être retirée à l'association cultuelle arbitrairement, selon le caprice du propriétaire de l'édifice, cela ne veut pas dire que la jouissance soit à l'abri de toute révocation.

I. — L'article 13 lui-même indique cinq cas dans lesquels un décret *devra* prononcer le retrait de jouissance et *pourra*

(1) Loi du 9 décembre 1905, art. 3 et art. 19, § 6.



prononcer la désaffectation de l'édifice. Il faut y ajouter un sixième cas, celui de la désaffectation de l'édifice, lequel serait non la conséquence mais la cause de la cessation de jouissance. Ces six cas sont limitatifs. En dehors d'eux, la jouissance ne peut pas être retirée. Mais on va voir combien certains d'entre eux sont mal définis et comment ils auraient placé les associations sous le pouvoir discrétionnaire du gouvernement.

« *La cessation de cette jouissance et, s'il y a lieu, son transfert seront prononcés par décret, sauf recours au Conseil d'Etat statuant au contentieux :*

1° *Si l'association bénéficiaire est dissoute ;*

2° *Si, en dehors des cas de force majeure, le culte cesse d'être célébré pendant six mois consécutifs ;*

3° *Si la conservation de l'édifice ou celle des objets mobiliers classés en vertu de la loi de* 1887 *et de l'article* 18 *de la présente loi* (monuments historiques) *est compromise par insuffisance d'entretien, et après mise en demeure dument notifiée du Conseil municipal, ou, à son défaut, du préfet ;*

4° *Si l'association cesse de remplir son objet ou si les édifices sont détournés de leur destination ;*

5° *Si elle ne satisfait pas soit aux obligations de l'article* 6 *du dernier paragraphe du présent article, soit aux prescriptions relatives aux monuments historiques.*

La désaffectation de ces immeubles pourra, dans les cas ci-dessus prévus, être prononcée par décret rendu en Conseil d'État. En dehors de ces cas, elle ne pourra l'être que par une loi. »

A. — *Dissolution de l'association bénéficiaire.* — La dissolution peut être volontaire ou prononcée par justice. Dans l'un et l'autre cas, elle entraîne nécessairement la cessation de la jouissance des édifices religieux. Il faut songer que la dissolution judiciaire n'est jamais que facultative pour le juge, mais qu'elle peut être prononcée par lui pour les infractions les plus légères.

B. — *Interruption de célébration du culte.* — Pour justifier le retrait de jouissance il faut : 1° que l'interruption ait été prolongée pendant plus de six mois consécutifs. La célébration d'un seul office pendant les six mois suffirait à paralyser cette cause de déchéance.

2° Il faut que l'interruption soit imputable à l'association cultuelle. Les cas de force majeure sont formellement exceptés.

C. — *Insuffisance d'entretien.* — L'insuffisance d'entretien de tout immeuble dont l'association cultuelle a la jouissance par application de l'article 12 est une cause de déchéance. Mais pour les *objets mobiliers*, l'insuffisance de leur entretien n'est pris en considération qu'autant qu'il s'agit de meubles classés par application de la législation sur les monuments historiques (1).

Pour que l'insuffisance d'entretien puisse fonder le retrait de jouissance, il faut que l'association ait été au préalable *mise en demeure* d'y remédier. La mise en demeure doit émaner, dit la loi, du Conseil municipal ou à son défaut, du préfet. Il faut interpréter ce texte, dont la rédaction est évidemment négligée, en ce sens, que la notification de la mise en demeure doit être faite par le maire, en exécution d'une délibération du Conseil municipal, si l'église est communale, et à défaut du maire, par le préfet —et par le préfet seul, si l'église appartient à l'Etat.

Quand y a-t-il insuffisance d'entretien? A quel moment la négligence de l'association cultuelle compromet-elle la conservation de l'édifice ou des objets classés dont elle a la jouissance ? — Question de fait, donc solution laissée à l'arbitraire des conseils municipaux et des préfets. On avouera que c'est peu rassurant. Plus vagues et plus dangereuses encore sont les deux causes de retrait de jouissance indiquées après celle-là.

D. — *L'association cesse de remplir son objet, ou détourne les édifices de leur destination.*

a) Qu'est-ce à dire, que l'association cessera de remplir son objet? Sans doute qu'elle refusera de subventionner le ministre du culte ou d'ouvrir aux fidèles les portes de l'église. Mais quoi encore? Voici l'administration introduite dans les affaires intérieures de l'association. Combien cela est peu conforme aux principes essentiels d'un régime de séparation !

On remarquera que l'article 8, § 5, permet aussi de retirer

(1) Cette distinction a été précisée par M. Ribot et le Rapporteur à la Chambre des députés, seance du 9 juin 1905.

aux associations cultuelles tous les biens qui leur ont été transmis par les établissements publics du culte « dans le cas où l'association attributaire n'est plus en mesure de remplir son objet ».

b) L'hypothèse d'une association cultuelle qui détourne les édifices religieux de leur destination n'est pas plus précise. Sans doute, le reproche sera justifié si l'association installe une école dans l'église au lieu d'y faire célébrer les offices, ou si elle la prête ou la loue à des tiers pour des usages profanes, tels que marchés ou spectacles. Mais qui garantit qu'on ne soulèverait pas le grief, quand le ministre du culte aurait tenu en chaire des propos taxés de séditieux, et serait accusé de transformer sa chaire en tribune de conférences ?

C'est tout au plus si nous aurions été admis à soutenir que l'abus, pour entraîner le retrait de jouissance, doit être durable et qu'il ne suffit pas d'un fait accidentel pour le constituer (1).

E. — *L'association ne paie pas les dettes et charges que la loi lui impose ou contrevient aux règles protectrices des monuments historiques.*

C'est ainsi qu'on peut traduire le 5° de l'article 13.

Les dettes et charges imposées par la loi aux associations cultuelles, c'est d'abord tout le passif des anciens établissements publics du culte qu'elles auraient recueilli en recevant l'attribution d'une partie seulement de leurs biens actifs, ce sont les annuités des emprunts contractés pour dépenses relatives aux édifices religieux tant qu'aurait durée leur jouissance sur ces édifices, ce sont enfin tous les frais relatifs à ces édifices, les réparations même, les « frais d'assurance » (2) et autres charges quelconques.

Toute interprétation plus modérée nous semble conjecturale devant la rédaction très générale de cet alinéa cinquième. Les travaux préparatoires sont muets, et l'arbitraire des juges

(1) En ce sens, on peut invoquer la rédaction du texte légal, adoptée sur la proposition de M. Ribot, par opposition au texte primitif de la Commission ainsi conçu : « Si les édifices sont employés à un usage étranger au culte. » (*Chambre des députés*, séance du 9 juin 1906.)

(2) C'est-à-dire le paiement des annuités échues de la police en cours.

du conseil d'Etat aurait été seul ici pour tempérer l'arbitraire des agents du gouvernement.

Il n'y a pas lieu de rechercher si, dans chacun de ces cinq cas, le retrait de jouissance est obligatoire ou facultatif. C'est le gouvernement qui eût pris, quand et comme il lui eût plu, l'initiative du retrait. S'il l'avait prise en dehors des cas limitativement prévus par la loi, il eût violé la loi et donné ouverture au recours des intéressés.

F. — Outre ces causes de cessation de jouissance, indiquées au second paragraphe de l'article 13, il en est une sixième, prévue par le paragraphe troisième. C'est la désaffectation de l'édifice prononcée *par une loi*. La loi en France est toute-puissante. Elle se met au-dessus de la foi des traités, comme l'atteste la rupture unilatérale du Concordat. Quand bien même la disposition que nous étudions ne serait point inscrite en termes exprès dans l'article 13, il n'en serait pas moins certain qu'une loi nouvelle aurait eu le pouvoir de retirer, selon le bon plaisir du législateur, la jouisssance de nos églises, en dehors de toute prévision particulière et de tout grief spécial, soit à quelques-unes des associations cultuelles soit même en bloc à toutes les associations cultuelles. C'était même là une des étapes probables de la persécution future. Ce qu'on peut admirer c'est qu'en 1905, ceux-là même qui se piquaient de voter une loi libérale et bienveillante, aient tenu à inscrire cette menace dans leur texte.

II. — A quelles règles de forme le retrait de jouissance aurait-il été subordonné ?

L'article 13, § 3, indique deux procédures.

Dans les cinq cas du paragraphe second, le retrait de jouissance devait être prononcé *par décret*. Il n'aurait donc pas suffi que l'une des causes légales de cessation de jouissance se fût produite pour que la jouissance cessât *ipso facto*. Il aurait encore fallu dans tous les cas un décret.

C'est surtout pour le cas de dissolution judiciaire de l'association que la remarque doit être faite. Ce n'eût pas été le tribunal qui aurait prononcé la dissolution qui eût prononcé par le même jugement la cessation de jouissance. Il aurait fallu, même alors, que le pouvoir exécutif intervint pour tirer, dans un décret, cette conséquence de l'arrêt du pouvoir judiciaire.

En dehors de ces cinq cas, la *désaffectation* prononcée par une loi a pour effet immédiat et nécessaire de faire cesser la jouissance sur l'édifice désaffecté.

Contre la loi il n'y a pas de recours.

Mais contre le décret, l'article 13, lui-même prévoit explicitement le recours au conseil d'Etat siégeant au contentieux, recours soumis aux règles du droit commun, et par conséquent non suspensif.

§ 4. — *Conséquences du retrait de jouissance.*

I. — *Transfert à une autre association cultuelle.* — Dans les cinq cas du second paragraphe de l'article 13, le même décret qui eût prononcé le retrait de jouissance à l'association bénéficiaire aurait pu prononcer aussi le transfert de la jouissance à une autre association.

Or, pas plus qu'à l'artcle 9, pour l'attribution par décret des biens d'une association dissoute, la loi ne reproduit à l'article 13 la condition de l'article 4, la conformité aux règles d'organisation générale du culte. Et l'on peut se poser la même question : Cet oubli permet-il d'argumenter par analogie de l'article 4 ? Ou bien nos églises étaient-elles menacées, et légalement menacées, d'être mises à la disposition, sinon d'emblée du moins après avoir été une première fois remises puis retirées aux associations orthodoxes, d'associations qui n'auraient plus eu de catholique que le nom ?

Le gouvernement est-il *obligé* de transférer l'église à une autre association, s'il s'en présente ? Nous le croyons ; il y a là pour lui plus qu'une simple faculté. L'association qui n'aurait pas obtenu le transfert à son profit aurait la ressource du recours contentieux contre le décret qui aurait prononcé le retrait de jouissance.

II. — *Désaffectation.* — A défaut de seconde association cultuelle pour recevoir la jouissance retirée à la première, l'église revient à la disposition de son propriétaire légal : Etat, département ou commune. La situation redevient la même que s'il ne s'est jamais présenté, même à l'origine, d'association cultuelle.

Il ne peut être question d'aucun séquestre analogue à celui prescrit par l'article 8 pour les biens non attribués dans les délais légaux des anciens établissements ecclésiastiques. Le propriétaire, c'est-à-dire l'Etat ou la commune est présent et son droit non litigieux ; il reprend lui-même la jouissance et l'administration de son bien (1).

Mais ce n'est pas encore une jouissance utile. Tant que l'église n'est pas *désaffectée*, elle ne peut être employée à des usages profanes ni aliénée, elle demeure « hors du commerce » parce qu'elle fait toujours partie du domaine public.

L'Etat, le département ou la commune pourront, s'ils le veulent, conserver indéfiniment ce caractère à leurs églises.

Mais ils pourront aussi faire cesser cet état de choses en provoquant la *désaffectation* de l'édifice. Désaffectée, l'église passera du domaine public dans le domaine privé, elle deviendra prescriptible et aliénable comme toute autre propriété. L'Etat, le département ou la commune pourront la vendre ou la louer à qui bon leur semblera.

La désaffectation d'une église est donc même sous le régime de séparation, une mesure plus grave que le simple retrait de jouissance. Aussi fait-elle l'objet d'une procédure distincte, procédure qui n'est pas, d'ailleurs, utilisée seulement à la suite d'un retrait de jouissance, mais qui peut l'être également en l'absence de toute concessioninitiale de jouissance à une association cultuelle depuis la promulgation de la loi du 9 décembre.

A. — La désaffectation est possible, sans être jamais obligatoire :

1° Lorsqu'un décret a prononcé le retrait de la jouissance de l'association investie, sans transférer la jouissance à une autre association (art. 13, § 3).

2° Lorsque dans « *les immeubles autrefois affectés aux cultes,... les cérémonies du culte n'ont pas été célébrées pendant le délai d'un an antérieurement à la loi du* 9 *décembre* ». (*Ibid.*, § 4, 1°.)

3° Lorsque la désaffectation de ces édifices « *a été demandée antérieurement au* 1er *juin* 1905 ». (*Ibid.*, § 5.)

(1) Gustave Théry, « *Après le 11 décembre 1906* », dans *Revue d'organisation et de défense religieuse* du 20 mai 1906, p. 197.

4° En dehors de ces trois cas, elle n'est possible que deux ans après la promulgation de la loi (11 décembre 1907), pour « *les immeubles autrefois affectés aux cultes... qui n'ont pas été réclamés par une association cultuelle dans le délai de deux ans après la promulgation* ». (*Ibid.*, § 4, 2°.)

5° Enfin, sans délai et sans conditions, la désaffectation peut toujours être décidée par une loi.

B. — Hors de l'hypothèse toute spéciale d'une loi, la désaffectation est prononcée par un décret *rendu en Conseil d'État*. Ainsi pour un retrait de jouissance suivi de désaffectation, il faudra deux décrets, un décret simple pour prononcer le retrait de jouissance, et un décret en Conseil d'Etat pour prononcer la désaffectation. C'est même la seule hypothèse pour laquelle la loi exige formellement un décret rendu en Conseil d'Etat. Mais il n'existe aucune raison de supposer que le législateur ait eu l'intention d'établir une procédure différente pour les autres cas de désaffectation.

Contre le décret qui prononce la désaffectation, le recours au Conseil d'Etat pour excès de pouvoir ou violation de la loi est ouvert, conformément au droit commun.

III. — Une dernière conséquence de la cessation de jouissance n'aurait-elle pas dû être le règlement de certaines indemnités ?

A. — Entre le propriétaire qui reprend la jouissance de son bien et l'ancien usager, il semble bien que la question se pose et nécessairement aussi doit être résolue par l'affirmative.

L'Etat ou la commune devraient donc être à même de réclamer à l'association cultuelle des dommages-intérêts pour les pertes et les détériorations survenues autrement que par cas fortuit à l'église et aux objets mobiliers pendant la jouissance. Le procès-verbal de remise et les états annexés rendraient facile ce règlement.

Réciproquement, l'association cultuelle devrait être admise à se faire rembourser la plus-value que ses dépenses de reconstruction ou d'agrandissement auraient apportée à l'immeuble.

Mais tandis que la loi est muette sur ces indemnités réciproques, il faut reconnaître que le rejet de nombreux amen-

dements montre le législateur peu favorable au recours de l'association contre l'Etat ou la commune (1).

B. — Il est un autre recours auquel l'Etat et les communes peuvent se soustraire moins encore qu'à celui de l'association. C'est le recours des donateurs et de leurs héritiers. Il faut supposer que la commune ou l'Etat avait acquis la propriété de l'église, par une donation ou un legs grevé de la charge que l'immeuble donné serait affecté au culte public .

L'inexécution de la condition ouvre l'action en révocation, action de droit commun, que les intéressés porteront devant les tribunaux civils et que, sous aucun prétexte, on ne peut enfermer dans les limites exceptionnelles posées par les articles 7 et 9. Sur ce point, l'avis formel de M. Briand à la Chambre et du président de la commission au Sénat sont d'accord avec les principes (2).

L'action en révocation, qui n'est en somme qu'une action en répétition de la chose donnée ou d'une indemnité équivalente, ne saurait être davantage refusée aux donateurs et à leurs ayants-cause lorsque la libéralité, au lieu d'avoir l'édifice lui-même pour objet, a consisté en sommes d'argent données pour la construction, la restauration ou l'entretien de l'église, sous la même condition d'affectation permanente de l'église au culte public. La seule difficulté consistera dans la preuve des intentions du donateur qui seront parfois moins apparentes dans ce second cas que dans le premier.

II. — JOUISSANCE DES ARCHEVÊCHÉS, ÉVÊCHÉS PRESBYTÈRES ET SÉMINAIRES

Article 14.

« *Les archevêchés, évêchés, les presbytères et leurs dépendances, les grands séminaires et facultés de théologie protestantes seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics*

(1) *Chambre des députés*, séance du 13 juin 1905. — *Sénat*, séance du 30 novembre 1905.
(2) Mêmes séances.

du culte, puis des associations prévues à l'article 13, *savoir : les archevêchés et évêchés pendant une période de deux années ; les presbytères dans les communes où résidera le ministre du culte, les grands séminaires et facultés de théologie protestante, pendant cinq années à partir de la promulgation de la présente loi.*

Les établissements et associations sont soumis, en ce qui concerne ces édifices, aux obligations prévues par le dernier paragraphe de l'article 13. *Toutefois ils ne seront pas tenus des grosses réparations.*

La cessation de la jouissance des établissements et associations sera prononcée dans les conditions et suivant les formes déterminées par l'article 13. *Les dispositions des paragraphes* 3 *et* 5 *du même article sont applicables aux édifices visés par le paragraphe* 1er *du présent article.*

La distraction des parties superflues des presbytères laissés à la disposition des associations cultuelles pourra, pendant le délai prévu au paragraphe 1er, *être prononcée pour un service public par décret rendu en Conseil d'État.*

A l'expiration des délais de jouissance gratuite, la libre disposition des édifices sera rendue à l'État, aux départements ou aux communes.

Les indemnités de logement incombant actuellement aux communes, à défaut de presbytères, par application de l'article 136 *de la loi du* 5 *avril* 1884, *resteront à leur charge pendant le délai de cinq ans. Elles cesseront de plein droit en cas de dissolution de l'association.* »

En principe les règles posées pour la jouissance des églises auraient été applicables à la jouissance des immeubles affectés au logement des ministres du culte et des grands séminaires (1). Il nous suffira de marquer les différences.

(1) Il n'est question dans le texte que des grands Séminaires, dont la propriété était attribuée par la jurisprudence à l'Etat. Les locaux des petits Séminaires appartiennent, suivant les cas, à l'établissement public qualifié de séminaire diocésain, à la mense épiscopale, à un particulier ou à une société civile. Le titre III, qui ne vise que les édifices dont l'Etat, le département ou la commune sont propriétaires, n'avait pas à s'en occuper.

§ 1er. — *Caractères de la jouissance.*

Ce sont les mêmes à la seule différence, capitale à la vérité, de la durée. La jouissance ici n'est plus permanente, mais limitée *à deux années* pour les archevêchés et les évêchés, à *cinq années* pour les presbytères et les séminaires.

§ 2. — *Conditions et retrait de la jouissance.*

A. — Outre les conditions déjà connues, la jouissance des *presbytères* était subordonnée à la condition que le ministre du culte résidât effectivement dans la commune. La loi n'exige pas que le même ministre du culte soit maintenu dans la commune pendant les cinq années de la jouissance ; le changement de titulaire serait sans influence. Mais il faut que pendant les cinq années le poste ne soit pas laissé sans titulaire, sinon la jouissance pourrait être retirée à l'association.

Les communes auraient donc dû laisser pendant cinq ans leurs presbytères à la disposition des associations cultuelles pourvu que les associations aient eu un ministre du culte résidant sur le territoire de la commune. Sous le régime concordataire, certaines communes non pourvues de curé ou de desservants, mettaient leurs presbytères à la disposition d'un curé voisin pour lui faciliter le « binage ». Cette situation est désormais en dehors des prévisions légales. La commune où ne réside pas le prêtre n'a pas à mettre son presbytère à la disposition de l'association cultuelle. Mais toute commune est tenue de laisser à l'association cultuelle la jouissance de son presbytère, pour y loger un prêtre *résidant*, sans qu'il y ait lieu de rechercher si ce presbytère servait sous le régime précédent de résidence à un curé ou desservant ou de logement passager, de pied à terre à un bineur, et sans même que la commune puisse se soustraire à cette obligation en excipant d'un bail antérieurement consenti par elle sur l'immeuble (1).

B. — Lorsqu'il n'existe pas de bâtiments communaux affectés au logement des ministres du culte, aujourd'hui comme

(1) Déclarations du ministre des Cultes en réponse à M. Paul Meunier. (*Chambre des députés*, séance du 13 juin 1905.)

sous le régime concordataire, la commune est obligée d'y suppléer par une *indemnité de logement*. Cette indemnité compte au nombre des dépenses obligatoires du budget communal, d'après l'article 136 de la loi du 5 avril 1884, texte visé dans l'article 14 précité.

L'indemnité de logement est due dans les mêmes conditions que la jouissance du presbytère. Elle cesse d'être due dans tous les cas où la jouissance est retirée. Cependant le dernier paragraphe de l'article 14 spécifie qu'elle cessera *de plein droit* en cas de dissolution de l'association. Il n'y a, ce nous semble, qu'une façon correcte de lire ce texte, c'est de le rapprocher du troisième paragraphe du même article 14. On conclura de ce rapprochement que dans un seul cas, celui de dissolution de l'association, il n'est pas besoin d'un décret pour prononcer la cessation de l'indemnité. Dans tous les autres cas, la suppression de l'indemnité suit la même procédure que le retrait de jouissance de l'immeuble. Cette distinction, que les travaux préparatoires n'expliquent point, pourrait bien d'ailleurs être simplement le résultat d'une étourderie du législateur.

§ 3. — *Charges de la jouissance.*

Les associations cultuelles ne devant conserver la jouissance des presbytères, évêchés, etc., que pendant cinq ans ou deux ans, la loi ne leur imposait pas la charge des grosses réparations.

Mais il faut noter que les exemptions d'impôt dont bénéficient les églises ne s'étendent pas aux édifices affectés au logement des ministres du culte. C'eût donc été une charge de plus au compte des associations.

ARTICLE 15.

L'article 15 rend purement et simplement applicables les dispositions des articles 12, 13 et 14 aux édifices des cultes situés dans la Savoie et l'ancien comté de Nice. Les fabriques Sardes pouvaient invoquer des titres spéciaux à la propriété de leurs églises et de leurs presbytères. Mais on ne pouvait

attendre du législateur de 1905 un plus grand respect des « franchises provinciales » que de la foi des traités. L'article 15 ne permet plus aujourd'hui de discuter cette question d'un haut intérêt historique.

MONUMENTS HISTORIQUES

Articles 16 et 17.

I. — *Maintien de la législation antérieure.* — La loi du 30 mars 1887 assure la protection des monuments qui présentent un intérêt artistique et historique et sont classés comme « monuments historiques ». De nombreuses églises, quelques autres édifices religieux, presbytères, évêchés ou séminaires, se trouvent sur ces listes, ainsi même que certains objets mobiliers à l'usage du culte. La loi du 9 décembre conserve pour ces édifices et ces objets l'état de choses antérieur.

Un doute pouvait naître à l'égard des édifices et des objets mobiliers qui, jadis propriété des fabriques et comme tels biens d'établissements publics, allaient perdre ce caractère et revêtir celui de biens purement privés. La loi de 1887 règle, en effet, différemment ces deux sortes de biens. Des paragraphes 3e et 4e de l'article 16 de la loi du 9 décembre, il résulte qu'au point de vue de la législation des monuments historiques, les biens en question ne changent pas de caractère. Déjà classés, ils le demeurent; non encore classés ils peuvent l'être à l'avenir, dans les mêmes conditions que les biens de l'Etat, des départements et des communes :

« *En outre, les immeubles et les objets mobiliers, attribués en vertu de la présente loi, aux associations, pourront être classés dans les mêmes conditions que s'ils appartenaient à des établissements publics.*

« *Il n'est pas dérogé pour le surplus aux dispositions de la loi du* 30 *mars* 1887. »

Le décret réglementaire du 16 mars 1906 en dit autant pour les « documents, livres et manuscrits » attribués à des associa-

tions cultuelles, ce qui n'est pas l'application du même principe et ce qui est, au contraire, absolument contestable, pour ceux « laissés aux anciens titulaires ecclésiastiques » évidemment parce qu'ils sont présumés leur appartenir. C'est également à l'égard de tous les monuments classés dont elles ont l'usage, sans distinction de ceux dont elles n'ont que l'usage, la propriété demeurant à l'Etat, au département ou à la commune, et de ceux dont elles ont l'usage et la propriété, que les associations sont astreintes à respecter les prescriptions relatives aux monuments historiques, sous peine du retrait de jouissance prévu par l'article 13, § 2, 5°. Ainsi telle association propriétaire d'une église classée, qui aurait la jouissance d'un presbytère communal non classé, aurait couru le risque de se voir retirer la jouissance du presbytère si elle enfreignait sur son église quelqu'une des prescriptions de la loi de 1887 ou des articles 16 et 17 de la loi du 9 décembre.

II. — *Classement nouveau.* — Il est certain que beaucoup d'édifices et d'objets mobiliers qui présentent un intérêt historique ou artistique ont échappé jusqu'ici au classement prescrit par la loi de 1887.

A. — L'article 16, § 1er contient l'invitation au ministre compétent (le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts) de procéder à un classement complémentaire des édifices du culte, de ceux qui appartiendraient aux associations cultuelles aussi bien que de ceux qui appartiennent à l'Etat, aux départements ou aux communes. Ce classement s'opérera dans les formes fixées par la loi de 1887. Il sera donc *individuel* et non pas général.

« *Il sera procédé à un classement complémentaire des édifices servant à l'exercice public du culte, dans lequel devront être compris tous ceux de ces édifices représentant dans leur ensemble ou dans leurs parties une valeur artistique ou historique.* »

Le classement individuel est opéré par un arrêté ministériel, ou s'il y a opposition de l'établissement propriétaire par décret en forme de règlement d'administration publique. (Circulaire ministérielle du 10 décembre 1905.)

B. — En outre, pour les objets mobiliers et immeubles par destination qui appartiennent à l'Etat, aux départements et

aux communes, *pour ceux-là seulement, à l'exclusion de ceux qui étaient la propriété des établissements ecclésiastiques et devraient le devenir des associations cultuelles*, le paragraphe second de l'article 16, suppléant d'office aux lacunes des classemennts antérieurs, les classe tous *en bloc*, provisoirement, en attendant le classement complémentaire définitif qui doit avoir lieu dans le délai de trois années :

« *Les objets mobiliers ou les immeubles par destination mentionnés à l'article* 13, *qui n'auraient pas encore été inscrits sur la liste de classement dressée en vertu de la loi du* 30 *mars* 1887, *sont par l'effet de la présente loi, ajoutés à la dite liste. Il sera procédé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dans le délai de trois ans, au classement définitif de ceux de ces objets dont la conservation présenterait, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt suffisant. A l'expiration de ce délai, les autres objets seront déclassés de plein droit.* »

III. — *Inventaire des archives et bibliothèques.* — Théoriquement l'inventaire général prescrit par l'article 3 a permis aux agents des domaines de constater l'existence des archives et des bibliothèques en la possession des établissements publics ecclésiastiques, et d'en contrôler ensuite la reprise par l'Etat ou l'attribution par les représentants des établissements supprimés. Mais le législateur a pensé que l'intérêt particulier qui s'attache à ces collections exigeait des précautions plus détaillées et plus minutieuses. C'est pourquoi, dans l'article 16, § 5, il a prescrit un second inventaire spécial.

« *Les archives ecclésiastiques et bibliothèques existant dans les archevêchés, évêchés, grands séminaires, paroisses, succursales et leurs dépendances, seront inventoriées et celles qui seront reconnues propriété de l'État lui seront restituées.* »

Pareillement celles reconnues propriété du département ou de la commune seront restituées à leur propriétaire. Le législateur eût bien fait de préciser les règles d'après lesquelles tel document, tel livre sera « reconnu propriété de l'Etat ». Il y a là une source de difficultés qui ont souvent laissé perplexes les tribunaux et que les articles 20 à 24 du décret du 16 mars 1906 n'aident guère à résoudre à l'avenir. Car la loi n'enlève pas aux établissements ecclésiastiques et aux associations qui leur suc-

céderaient le droit de contester les allégations des archivistes et de se défendre par la voie judiciaire contre les prétentions abusives de l'Etat, du département et des communes. L'article 21 du décret indique que l'inventaire portera, notamment, sur : 1° les titres et papiers visés par les lois du 7 messidor an II et 5 brumaire an V, et 2° sur les registres paroissiaux antérieurs à la tenue des actes de l'état civil. Mais cette indication n'est pas limitative, et d'ailleurs elle ne tranche pas la question de propriété.

IV. — *Inaliénabilité.* — La loi de 1887 n'assurait que de façon fort incomplète l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des objets classés. L'article 17 de la loi de 1905, dont la portée dépasse la sphère naturelle de la loi de la séparation et atteint *tous* les monuments historiques classés à un titre quelconque, réorganise plus sérieusement les garanties de leur inaliénabilité.

A. — « *Les immeubles par destination classés en vertu de la loi du* 30 *mars* 1887 *ou de la présente loi sont inaliénables et imprescriptibles.* »

La loi de 1887 ne parlait pas des immeubles par destination. Désormais il n'y a plus de doute possible à leur égard. Tous les objets classés, meubles ou immeubles sont, en principe, inaliénables.

B. — Mais la loi de 1887 autorisait l'aliénation des objets mobiliers sous réserves de certaines autorisations administratives et sans que la vente ait pour effet de déclasser l'objet. Cette faculté subsiste ; seulement les conditions en sont un peu modifiées.

a) La vente doit être autorisée par le ministre des Beaux-Arts, et à peine de nullité (loi de 1887, art. 11 et 13).

b) Le vendeur doit respecter le droit de préemption accordé à divers intéressés et réglementé par l'article 17, § 2 :

c) Et, dans aucun cas, l'acheteur ne peut exporter l'objet classé hors de France. (*Ibid.*, § 3.)

« *Dans le cas où la vente ou l'échange d'un objet classé serait autorisé par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un droit de préemption est accordé :* 1° *aux associations cultuelles ;* 2° *aux communes ;* 3° *aux départements ;* 4° *aux*

musées et sociétés d'art et d'archéologie ; 5° à l'État. Le prix sera fixé par trois experts que désigneront le vendeur, l'acquéreur et le président du tribunal civil.

Si aucun des acquéreurs visés ci-dessus ne fait usage du droit de préemption, la vente sera libre ; mais il est interdit à l'acheteur d'un objet classé de le transporter hors de France. »

La sanction de ces prescriptions est sévère, et elle est étendue à diverses prescriptions analogues de la loi de 1887.

« *Toute infraction aux dispositions ci-dessus ainsi qu'à celles de l'article* 16 *de la présente loi et des articles* 4, 10, 11, 12 *et* 13 *de la loi du* 30 *mars* 1887 *sera punie d'une amende de cent à dix mille francs, et d'un emprisonnement de six jours à trois mois ou de l'une de ces deux peines seulement* (1). »

V. — *Surveillance.* — Pour assurer les effets du classement il importe de prévenir les détériorations et de diriger les réparations dans un sens conforme au style et au caractère historique du monument.

Dans ce but, le règlement du 16 mars 1906, art. 29, charge le ministre des Beaux-Arts d'assurer l'inspection des objets classés.

La loi du 9 décembre elle-même prescrit pour les réparations :

« *Nul travail de réparation, restauration ou entretien à faire aux monuments ou objets mobiliers classés ne peut être commencé sans l'autorisation du ministre des Beaux-Arts, ni exécuté hors de la surveillance de son administration, sous peine, contre les propriétaires, occupants ou détenteurs qui auraient ordonné ces travaux, d'une amende de seize à quinze cents francs* (2). »

VI. — *Visite des édifices.* — Enfin, par une dernière disposition qui paraît étrange déjà pour les monuments dont les associations cultuelles ne devaient recevoir que l'usage, mais qui l'est bien davantage pour ceux dont elles auraient eu la propriété, l'article 17, § 5 prescrit :

« *La visite des édifices et l'exposition des objets mobiliers classés seront publics ; elles ne pourront donner lieu à aucune taxe ni redevance.* »

(1) Loi du 9 décembre 1905, art. 17, § 5.
(2) *Ibid.*, § 4.

Le décret réglementaire du 16 mars, art. 29, explique que les jours et heures réservés à cette visite et exposition seront fixés par les associations cultuelles, *sous réserve de l'approbation du Préfet*, et par le ministre, si l'association quoique mise en demeure par le préfet, a négligé de prendre des dispositions à cet égard, ou si les dispositions qu'elle a prises n'ont pas été approuvées par le préfet.

SORT DES ÉDIFICES RELIGIEUX EN L'ABSENCE D'ASSOCIATIONS CULTUELLES

En résumé, le titre III consacre l'usurpation définitive de l'Etat sur des édifices que leur origine comme leur destination marquaient indiscutablement du sceau de l'Eglise. Si, pour reculer une échéance que le législateur de 1905 redoutait, il laisse encore la jouissance de ces édifices aux organes officiels du culte, c'est une jouissance parfois brève, toujours précaire et incertaine dans sa durée, onéreuse au-delà des facultés probables des usagers et sujette par surcroît à une surveillance que le prétexte d'un intérêt artistique ou historique n'empêchera pas toujours de dégénérer en mesquines vexations.

Et c'est pourtant dans la loi de séparation, l'une des parties dont on vantait le libéralisme et que l'on représentait comme les plus favorables aux croyants !

On conviendra qu'en repoussant ces prétendues faveurs, le Pape a déchargé les fidèles de lourdes responsabilités et de redoutables surprises.

Toutefois, sa décision pose une question angoissante : Quel va être le sort de nos églises, en l'absence de toute association cultuelle ?

Nous seront-elles fermées le 12 décembre 1906 ? Et la persistance du culte y deviendra-t-elle légalement impossible ?

A relire le texte de l'article 13, à relire les travaux préparatoires, on serait facilement tenté de le croire. Evidemment, c'est ainsi que nos législateurs envisageaient les choses quand ils croyaient amener par leurs feintes avances le Pape et les

fidèles à l'acceptation de leur loi. Aujourd'hui que l'hypothèse d'associations cultuelles catholiques est écartée, on voit percer d'autres avis et s'élaborer une théorie nouvelle. Pour inattendue qu'elle paraisse, il ne s'ensuit pas qu'elle soit moins digne d'examen (1).

La voici, telle qu'elle se dessine, avec ses aspects favorables et ses points faibles évidents :

Après la mort légalement définitive des fabriques, après le 11 décembre 1906, les communes, les départements ou l'Etat reprendront la disposition de *leurs* églises. Ils ne pourront les désaffecter ou plutôt en provoquer la désaffectation qu'au bout d'une autre année, après le 11 décembre 1907. Donc jusque-là, et même au delà de ce terme, tant que le décret de désaffectation ne sera pas intervenu, l'église conservera son affectation antérieure. Son affectation antérieure, c'est d'être consacrée à la célébration du culte catholique. Si une association cultuelle régulière se présentait pour célébrer ce culte, la commune devrait lui céder la jouissance de l'église. Mais s'il ne s'en présente point, la commune devra quand-même souffrir sans la troubler la célébration du culte par le clergé et les fidèles. Ainsi l'exige la permanence de l'affectation de l'édifice.

Sans doute, ceci suppose que l'exercice du culte par le clergé et les fidèles, en dehors et en l'absence d'une association cultuelle, n'est pas par lui-même illicite. Autrement l'église serait fermée, en dépit de son affectation, non par la commune, au nom de son droit de propriété, mais par le gouvernement, au nom de ses pouvoirs de police. Mais la légalité du culte en dehors des associations cultuelles, est un point que l'on doit admettre; nous l'établirons en étudiant le titre V^e^, sur la police du culte.

Seulement le maintien des églises à la disposition des fidèles et de leur clergé cessera d'être assuré dès le terme du 11 décembre 1907. Après cette date, un décret de désaffectation risquera toujours d'intervenir. La désaffectation rendra

(1) Voir notamment les déclarations de M. Clémenceau rapportées par le *New-York Herald*.

à la commune la libre disposition de l'église. La commune pourra désormais en interdire l'entrée aux fidèles ou continuer à la leur permettre. Elle pourra même leur en assurer la jouissance, soit pour un temps limité par un bail, soit à perpétuité par une vente, à la condition qu'elle ait en face d'elle une personne capable de contracter, un particulier, peut être une société civile, ou une association déclarée conforme à la loi de 1901. En somme, dès le 11 décembre 1907, les fidèles, pour garder leurs églises, ne devront plus compter que sur la bonne volonté des conseils municipaux.

Ce séra un régime précaire et bien contraire aux droits séculaires de la société religieuse; pas beaucoup plus cependant que le régime que la loi nous offrait, avec les associations cultuelles.

Mais quel culte pourrons-nous *légalement* célébrer dans les églises où nous parviendrions à nous maintenir légalement, sans associations cultuelles ? Sera-ce le culte public, sera-ce seulement le culte privé ? Grave question que nous devrons résoudre en étudiant le titre V de la loi, sur la police des cultes. Il nous faut voir auparavant ce qu'étaient ces associations cultuelles à la formation desquelles le législateur avait attaché comme seuls avantages l'attribution de quelques biens et la conservation, sous menace en quelque sorte permanente de retrait, des édifices religieux. Le profit était mince. Le prix qu'il l'eût fallu payer n'était-il pas excessif?

(*A suivre.*) P. R. DU MAGNY.



L'EXPÉDITION DE SAINTE-HÉLÈNE

Suite (1)

VIII

Départ du Brésil. — Route vers Sainte-Hélène. — Les *jengadas.* — Le parfum des côtes. — Les exercices à feu. — La cible. — Les branle-bas de combat. — Une heure dans les haubans. — Un crime. — Le conseil de guerre. — Les coups de cordes. — Revision du code pénal maritime. — Regrets et vœux du prince. — Le catéchisme. — Les mousses transformés en enfants de chœur. — Une alerte. — La petite guerre. — Les calmes. — Attaque d'une corvette par une escadrille. — Les vents généraux. — Approche de Sainte-Hélène. — Cris de joie. — Le mouillage. — Navire anglais. — Navire français. — Calme plat sous la terre. — Savante manœuvre du prince. — Le brick l'*Oreste.* — Le capitaine Doret. — Ses antécédents. — Uniformes rouges. — Préparatifs de réception du gouvernement britannique.

Le lundi, 14 septembre, à 5 heures du matin, le prince de Joinville commandait l'appareillage. Cette fois on faisait voile vers Sainte-Hélène. Enfin ! A mesure qu'on s'éloignait de Bahia, la mer se couvrait de *jengadas*, radeaux brésiliens sur lesquels flotte une large voile latine, et qui sont montés par deux ou trois nègres, sans bas, ni souliers, la tête couverte d'un grand chapeau de paille, et vêtus d'un simple caleçon avec une chemise par-dessus. La cargaison se compose de fruits d'Amérique, surtout d'oranges et de délicieux melons

(1) Voir le numéro de septembre.

d'eau, qu'ils portent au marché de la ville. C'est une rencontre fort agréable pour des navigateurs européens qui voient pour la première fois la côte après une longue traversée. Mais les marins de la *Belle-Poule* et de la *Favorite* avaient eu le temps de se rafraîchir à terre. Rien de plus pittoresque que ces petites flottes, se dressant tantôt sur la pointe des vagues, tantôt disparaissant au fond de l'abîme avec les hommes qui les montent, et ne présentant plus à l'œil que des voiles éparses, comme si tout le reste était englouti. Il n'est pas rare par un beau temps, de voir ces frêles embarcations s'aventurer à plusieurs lieues au large et venir apporter leurs fruits savoureux aux navigateurs qui n'ont pas encore aperçu la terre.

Quant à l'expédition de Sainte-Hélène, elle a beau s'éloigner de ce rivage qui a failli lui être si funeste, la brise de la côte persiste à lui envoyer les plus suaves parfums, entre lesquels domine surtout l'odeur balsamique du citronnier.

Avant d'arriver à Bahia le 27 août, il y avait eu à bord exercice à feu, soit au fusil, soit au pistolet. Ces manœuvres se succédaient fréquemment depuis qu'on avait atteint les vents alizés ; le prince les commandait. A la cible un supplément de ration était la récompense du vainqueur : Aussi les bons tireurs n'étaient-ils pas rares parmi les marins de la *Belle-Poule*.

Le 16 août il avait fait exécuter pour la première fois le branle-bas de combat. Il n'y a pas de règlement uniforme dans la marine pour cette grande prise d'armes. Le prince avait rédigé une instruction particulière pour sa frégate. Le lendemain eut lieu un deuxième branle-bas. Après la manœuvre, un grand dîner fut donné à bord de la *Belle-Poule*, M. Marchand, passager sur la *Favorite*, y fut invité.

Le 21, rencontre d'une goélette hollandaise qui faisait voile vers Batavia.

Le 23 et le 24, nouveaux branle-bas de combat. A l'issue du second, exercice à feu.

Le vendredi 25, un matelot, qui avait commis une faute contre la discipline, fut condamné à passer une heure dans les haubans. L'usage était à cette époque d'attacher le coupable avec de petites cordes, de peur qu'il ne s'endormît et ne tombât

à la mer. Notre homme, entêté Breton, coupa deux fois les siennes. La troisième fois, il opposa une résistance désespérée aux camarades qui voulaient le garrotter; et une capote fut percée d'un coup de couteau. Ce coup avait-il été porté à dessein ? Le cas était grave. Que devenir en mer sans la discipline ? Sur la *Belle-Poule*, on comptait 500 matelots, et il n'y avait que 9 officiers. Le coupable fut mis aux fers.

Le lendemain, samedi 26, il fut jugé : le conseil de guerre le condamna à recevoir douze coups de cordes. A 4 heures tout l'équipage fut en bataille sur le pont. On amena le coupable, la sentence fut lue, elle dut être exécutée. Le prince était profondément ému; et, en effet, la discipline doit être maintenue à bord plus sévèrement encore qu'à terre. Mais on a senti plus tard, trop tard malheureusement, qu'il était grandement temps de reviser sur ce point le code pénal de la marine. « Quand la torture, la question, tous les supplices pareils, avaient été effacés de nos lois générales depuis plus d'un siècle, continuer, en 1840, à bord de nos vaisseaux, de frapper les matelots à coups de cordes, c'était, disait le prince, une anomalie qu'on ne comprenait plus, non pas à cause de la peine matérielle en elle-même, mais parce qu'elle humilie et ravale l'homme. On nous objectera qu'on n'agit pas différemment dans diverses marines étrangères. Eh! que nous importe ? L'Angleterre fouette bien aussi ses soldats. Devons-nous fouetter les nôtres? Je défie qui que ce soit de dire oui. »

Les jours suivants, les exercices à feu continuèrent. La brise était sensiblement tombée, la frégate marchait lentement ; des vents debout, des calmes mettaient souvent à de rudes épreuves la patience des passagers. Le temps se traînait, on causait, on lisait ; l'abbé Coquereau faisait le catéchisme aux mousses, qu'on préparait à remplir les fonctions d'enfants de chœur dans les cérémonies de Sainte-Hélène.

Tout à coup, dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre, à 11 heures du soir, tandis que la moitié de l'équipage reposait, le tambour se fit entendre... C'était la générale... Chacun se trouva bientôt sur pied; les hamacs furent pliés, enlevés ; la batterie s'éclaira comme en plein jour ; les officiers coururent à leur poste, les canonniers à leurs pièces. — « Tout est-il

paré dans la batterie? » cria le prince; — et sur la réponse affirmative qui lui fut faite, les feux de section, de peloton, de file, continuèrent sans interruption pendant plus d'une demi-heure ; puis le tocsin mugit sourdement. Etait-ce l'incendie, ce compagnon presque inséparable de tout combat à bord des vaisseaux et si dangereux au milieu de ces amas de bois sec, de toile, de cordes goudronnées? Heureusement les pompes étaient prêtes, elles eurent bientôt inondé le pont.

D'un autre côté, la compagnie d'abordage était à son poste ; les balles pleuvaient des hunes ; les terribles grenades étaient étaient lancées des extrémités des vergues, garnies de marins d'élite.

Enfin, après plus d'une heure de combat, le tambour battit la retraite...

La petite guerre avait cessé; il s'était agi seulement d'exercer l'équipage : en quelques minutes, il avait été prêt au combat ; en quelques minutes tout était rentré dans l'ordre, sans le moindre accident, et le plus profond silence régnait de nouveau à bord.

Depuis quelques jours les calmes ne discontinuaient pas.

Le 3 octobre, à 10 heures du matin, des dispositions extraordinaires furent faites sur la frégate; l'équipage prit les armes; les six embarcations flottèrent le long de bord, commandées chacune par un officier et portant des obusiers de montagne et des pierriers. La chaloupe seule reçut un obusier de trente ; et les six embarcations prirent le large montées par 396 hommes. Assis dans son petit canot avec son officier d'ordonnance, le prince surveillait les détails de l'expédition et réglait les mouvements de l'escadrille. Celle-ci se déploya en bataille devant le beaupré de la *Favorite*, manifestant l'intention de l'attaquer à la faveur du calme et de l'enlever à l'abordage ; mais on était toujours prêt là-haut.

Les assaillants furent reçus par un feu de mousqueterie bien nourri ; la corvette chercha à les tenir à distance. Malgré le calme, elle manœuvra de manière à leur présenter le flanc et à les mitrailler. L'escadrille devina l'intention de son formidable adversaire ; redoublant d'adresse, elle, chercha à le surprendre par l'avant ; le combat fut acharné, la victoire indé-

cise ; on attaqua, on se défendit tour à tour pendant près d'une heure. Le prince, jugeant enfin qu'assiégeants et assiégés avaient assez fait pour l'honneur, commanda la retraite et ramena l'escadrille. Il n'y avait eu de part et d'autre aucun accident.

Ces exercices fréquents, inattendus, avaient l'immense avantage de former le matelot, de le rendre prompt, alerte, habile à la manœuvre et au maniement des armes.

Enfin, le lundi 5 octobre, la brise se déclara ; les voiles ne battaient plus en retombant pesamment le long des mâts, elles s'arrondissaient ; la frégate frémissait joyeuse ; elle roulait dans le creux des lames qu'elle entr'ouvrait ; la brise soufflait de l'arrière. Le 6, il fraîchit ; on venait d'atteindre les vents généraux, ceux qui devaient pousser l'expédition jusqu'à Sainte-Hélène. Tout le monde les salua avec transport ; on avait souffert de ces calmes sans fin qui éternisent la marche d'un vaisseau, assoupissent le corps et l'esprit, et livrent à une paresse, à une oisiveté intolérables, le bâtiment et tout ce qu'il porte.

Le 7 octobre, à midi, après une navigation de 23 jours, le prince dit aux passagers : « Messieurs, si, comme on l'assure, Sainte-Hélène s'aperçoit de loin, nous ne tarderons pas à la voir ; nous n'en sommes plus qu'à vingt-quatre lieues. »

A 3 heures, le matelot qui veillait sur la vergue de misaine, annonça la terre ; elle était encore à 17 lieues. Tout le monde accourut sur le pont ; tous les yeux se fixèrent sur cette Terre Promise, sur ce rocher qui apparaissait à peine au loin comme une ligne de brouillard à l'horizon. Réflexions, travaux, causeries, tout avait cessé; on se heurtait aux échelles; les bancs de quart, la dunette, les bastingages étaient envahis ; on s'arrachait les lunettes. « Sainte-Hélène ! Sainte-Hélène ! » C'était l'exclamation de tous ceux qui se rencontraient sur le pont. Il y avait trois mois, jour par jour, qu'on avait quitté Toulon. C'était juste le temps de la traversée du *Northumberland* qui avait apporté sur la terre d'exil le célèbre prisonnier impérial. Peu à peu le roc se dessinait ; et ses pointes plus marquées rompaient l'uniformité des lignes. Adieu les poésies de la mer ! Adieu les ravissantes relâches ! Tout allait revêtir désormais

un caractère solennel. On était en face du Calvaire, la couronne d'épines reposait sur ce sol maudit.

A 7 heures du soir, la nuit vint dérober la terre aux regards des navigateurs ; elle n'était plus qu'à neuf lieues. On continua à faire route de ce côté ; et le prince resta sur le pont jusqu'à minuit. Il y reparut le lendemain dès 4 heures. On avait couru des bordées toute la nuit. A 8 heures on se remit en route.

Qu'on se figure une masse de rochers qui semblent inaccessibles, des pics de huit cents pieds de haut qui s'élèvent du sein de l'océan ! L'uniformité de cette surface n'est brisée que par les fondrières qui la déchirent. On n'y voit ni arbres ni végétation ; les diverses couches de lave qui composent le sol, marquent seules les degrés de sa formation volcanique. Le roc est de couleur bistre. Devant la frégate à gauche se montraient l'île Saint-Georges et celle des Piliers d'Hercule. Sainte-Hélène semble menacer l'étranger comme une vaste tour. On passa ensuite devant la pointe du Télégraphe et devant *Prosperous-Bay*. Le petit nombre d'arbres à gomme qu'on a laissés debout sur la brordure du plateau de Longwood, apparaissaient tristement entre le pic de Diane et *Barn's-Point*, dont la dentelure rappelle si fidèlement le profil du héros qui est mort sur cette terre d'exil.

A 10 heures 3/4, on commença à doubler *Barn's-Point*, derrière lequel se dresse le Pain-de-Sucre; puis le plateau de Longwood se déroula. Les signaux qu'on y faisait, annonçaient, sans doute, le passage des deux navires.

A 11 heures, la *Belle-Poule* fila six nœuds, et le Pain-de-Sucre s'élargissant étala sa formidable ceinture de batteries. Le mouillage était là derrière ; on commençait à l'apercevoir. On distingua d'abord un beaupré ; tous les yeux le dévorèrent. Etait-ce un bâtiment qui apportait des nouvelles de la patrie ? Vain espoir ! Trois mâts suivirent le beaupré, puis un pavillon, un pavillon anglais. Mais voici voici un second beaupré, puis un pavillon tricolore ! — « Français ! Français ! » s'écria à la fois tout l'équipage qui oubliait la discipline. — « Oui, mes amis, c'est un navire français, répondit le prince. Au signal ! au signal ! qu'on lui demande son numéro ! »

Le bâtiment se fit reconnaître : c'était le brick l'*Oreste*, qui,

depuis le départ de l'expédition, avait quitté les rivages de France et qui apportait un pilote de la Manche. Tout près étaient mouillés un navire marchand hollandais, venant de Batavia, et le brick de guerre anglais le *Dolphin*, qui avait apporté à Sainte-Hélène les ordres de son gouvernement pour l'exhumation.

Cependant, l'expédition s'approchait lentement du mouillage. Arrivée sous la terre, elle éprouva un calme plat ; puis la brise du nord se leva ; et jointe au courant, elle entraîna les deux navires à deux milles au large. Plusieurs personnes de la ville venaient de monter à bord de la frégate en ce moment ; c'étaient le lieutenant Middlemore, fils du gouverneur de l'île, envoyé par son père malade pour saluer le prince ; le capitaine Alexander, commandant le génie, le lieutenant Barnes, major de place, le commandant du port, M. Salomon agent consulaire de France, et quelques autres. Il était 11 heures ½.

Le prince fit observer que la place de la *Belle-Poule* était devant la ville, et que, se trouvant tout à fait sous le vent, il fallait qu'il manœuvrât à travers les folles brises pour y arriver. L'entreprise semblait difficile aux officiers anglais qui connaissaient la rade ; l'issue leur en paraissait douteuse. Le prince persista ; et, à 3 heures ½, il mouilla juste au lieu qu'il avait indiqué.

La population de l'île se pressait sur les quais. L'expédition échangeait ses saluts avec les batteries de la terre et avec le brick anglais le *Dolphin*. Les forts hissaient nos trois couleurs. L'*Oreste* y répondait par ses bordées, avec tout son équipage sur les vergues. Le capitaine Doret (Louis-Isaac), qui le commandait, avait quitté Cherbourg le 29 juillet ; il apportait au prince des instructions et des lettres. Cette mission lui était due.

En 1815, M. Doret, n'étant encore qu'enseigne de vaisseau, avait été présenté par le général Bertrand à l'Empereur, alors à l'île d'Aix : plusieurs officiers de marine s'étaient réunis pour offrir à Napoléon de le transporter aux Etats-Unis à travers la croisière anglaise. Deux chasse-marées de douze tonneaux avaient été armés dans ce but; M. Doret en commandait un. Quelques officiers de la suite de l'Empereur furent embarqués,

et les deux petits navires, se rendirent à la pointe d'Aiguillon. Ce projet n'eut pas de suite, on sait, hélas ! pourquoi.

Après le départ de Napoléon Ier ces malheureux officiers de marine furent dénoncés comme ayant déserté leur drapeau pour favoriser l'évasion de l'*usurpateur* (ainsi que la réaction bourbonienne désignait alors le héros), et rayés sans pitié des contrôles de l'armée navale. M. Doret n'avait repris du service qu'en 1830. Il était, en ce moment, capitaine de corvette et commandait le brick l'*Oreste*. Son état-major se composait de M. Gachot (Pierre-Claude), lieutenant de vaisseau; MM. Thoyon (Jean-Alfred), Pujol (Louis-Joseph), et Gicquel (Destouches-Alfred), enseignes de vaisseaux ; M. Lainé (Edouard), commis d'administration ; M. Bionard (Félix), chirurgien de 2e classe ; M. Marquer (Eugène), chirurgien de 3e classe ; M. Turin (Albert-Joseph), aspirant de 1re classe ; et de MM. Cels (Eugène-Alexandre) et Aubert (Alexandre-Hildevert), volontaires de marine.

Cependant une multitude d'embarcations couvraient la mer autour de la *Belle-Poule* et de la *Favorite*, on distinguait les uniformes rouges des officiers anglais et les plumes blanches de leurs chapeaux. Alors on se prenait à penser involontairement à l'agonie du héros, et des larmes mouillaient les paupières.

Après les premiers compliments, on connut les préparatifs faits par le gouvernement britannique pour recevoir dignement ses hôtes. Le château était mis à la disposition du prince, avec une table de trente couverts, soir et matin. Les membres de la commission de Sainte-Hélène avaient des appartements séparés ; et des chambres étaient également préparées pour tous les officiers de l'expédition.

Enfin, la *Belle-Poule* et la *Favorite* touchaient au terme de leur voyage. Elles allaient accomplir leur sainte mission. La France avait les yeux sur elles.

IX

Sainte-Hélène. — Course infructueuse de deux Français. — Exploration plus heureuse de deux officiers. — *James-Town.* — La maison où l'Empereur passa une nuit. — Visite du prince au *Dolphin.* — Débarquement. — Accueil cordial. — Excursion dans l'intérieur. — L'île de la désolation et des tortures. — Le salon d'Hudson-Lowe. — Stipulations. — Le bol de punch du Diable. — La maison du général Bertrand. — Le tombeau de l'Empereur. — Scène de recueillement. — Les deux saules pleureurs. — La source. — Le gardien. — Reliques cueillies. — Une vieille spéculatrice éconduite. — Description de Longwood, la demeure historique du grand homme exilé. — Honteux assemblage de hangars, de granges, de greniers, d'écuries, d'étables. — Moulin à blé, cloisons renversées, murs décrépits, vitres cassées, planchers pourris. — Triste repas au retour.

Le jeudi 8 octobre, jour de l'arrivée de l'expédition à Sainte-Hélène, à 6 heures du soir MM. de Las Cases et de Chabot descendirent à terre. Le premier brûlait de revoir les lieux, où, il y avait vingt-cinq ans, bien jeune encore, il avait passé près de l'empereur Napoléon des moments qui ne s'effaceront jamais de son souvenir. La nuit interrompit trop tôt leur pieux pélerinage ; ils durent revenir à bord, à leur grand regret.

Le lendemain 9, quelques officiers des deux navires abordèrent de bonne heure la terre d'exil du grand homme. Après avoir suivi pendant cinq cents pas un chemin taillé dans le roc, ils franchirent une porte étroite, à pont-levis, flanquée d'un corps de garde ; puis, après deux cents pas encore de marche, ils arrivèrent à la porte de James-Town, capitale et unique bourgade de l'île contenant la plus grande partie de sa population, laquelle ne s'élevait entière qu'à 1.600 âmes environ ; la garnison en formait le tiers ; les colons les trois sixièmes, et les esclaves ou Chinois travailleurs le sixième restant. Les colons étaient, pour la plupart, d'anciens employés subalternes de la compagnie des Indes, retirés du service civil et militaire. Les marchands étaient presque tous juifs.

Les deux énormes rochers noirs et arides qui étreignent

James-Town ont 550 pieds de haut et sont couronnés par des batteries. Le rocher de droite, *Ladder Hill*, la montagne de l'Echelle, doit ce nom à la pente qui descend du fort à la ville, pente tellement rapide qu'on n'a pu l'utiliser qu'au moyen d'un escalier de bois formant une véritable échelle. Le rocher de gauche, *Munden's Hill*, la montagne de Munden, est d'un accès un peu moins difficile. On raconte que l'amiral Richard Munden, s'étant approché de la côte à la faveur de la nuit, y fit hisser du haut des vergues ses matelots, qui reprirent l'île aux Hollandais. Le fait n'est pas vraisemblable. Au pied du roc se montre le débarcadère, peu commode à cause d'un ras de marée continuel.

La ville court du nord au sud. En y jetant les yeux de la rade, on aperçoit d'abord des massifs d'arbres qui semblent sortir de la mer et qui croissent sous la batterie de la côte qui ferme la gorge. Derrière, un peu en amphithéâtre, se déroule la grande, rue, ou plutôt la seule rue de la bourgade ; derrière encore, beaucoup plus loin et plus haut, se dresse la maison blanche, la maison d'alarme, *Alarm House*, tout environnée de pins.

Les officiers de l'expédition en entrant dans la ville, traversèrent la place de la parade, qui a 170 pieds de long sur 160 de large. A gauche ils remarquèrent le palais du gouvernement et et le jardin de la compagnie, à droite l'église et les administrations ; à la suite du jardin de la compagnie, une maison d'assez modeste apparence qui fait l'angle de la rue ; c'est celle que l'Empereur habita la seule nuit qu'il passa à James-Town. Arrivé en rade le 15 octobre 1815, à midi, débarqué le 17, à 6 heures ½ du soir, il partit, le lendemain 18, à 5 heures du matin, avant le jour. Il ne devait plus revoir ces lieux. Nos officiers s'inclinèrent avec respect devant ces douloureux souvenirs.

A la place de la parade commence la grande rue qui a deux cent quarante pas de long sur quarante de large; elle est bordée de jolies maisons peintes, d'une propreté remarquable, garnie de trottoirs, fort bien pavée, ainsi que la place, et pourvue de ruisseaux souterrains pour l'écoulement des eaux. Un peu plus loin elle se divise en deux branches, dont l'une, celle de droite, d'un aspect beaucoup moins attrayant, remonte la

vallée, tandis que celle de gauche, qui ne forme plus qu'une qu'une rampe, *Lide Path*, côtoie la montagne et mène dans l'intérieur à Brian, à Alarm-House, à Longwood. En se retournant, on a sous les yeux un panorama magnifique : à gauche, dans les profondeurs, un ruban de maisons qui borde la vallée, la bourgade pressée entre ses deux montagnes arides et noires, les casernes d'infanterie, le Champ de Mars, le jardin botanique, le jeu de paume, l'hôpital, le cimetière, la rue qui traverse la ville, la rade, les navires à l'ancre et la mer qui se perd à l'horizon.

A 10 heures, le prince de Joinville alla visiter le capitaine du *Dolphin*, qui le salua de vingt-un coups de canon, immédiatement rendus par la frégate. A 11 heures, deux embarcations portaient à terre le jeune commandant, son aide-de-camp, MM. de Chabot, Bertrand, Gourgaud, de Las Cases, Marchand, l'abbé Coquereau et une partie des officiers de la *Belle-Poule*, de la *Favorite* et de l'*Oreste*. Elles se dirigaient vers le débarcadère, où le prince était attendu par les notabilités de l'île. Le brick anglais rendit les honneurs du salut royal avec ses matelots sur les vergues, et les canons de la ville et des forts y répondirent ; puis le lieutenant colonel d'artillerie Trelawney donna la main au prince pour sauter sur le quai. Trois cents hommes du 91e de ligne formaient une double haie. Toutes les autorités civiles et militaires de l'île se pressaient autour de lui. Arrivé au château, dans les appartements qui avaient été disposés pour lui, il reçut les personnes qui lui furent présentées. On se rendit ensuite sur la place de la parade, où une vingtaine de chevaux de selle et deux voitures attendaient les Français. A midi, la cavalcade se mit en marche. L'aumônier avait pris place dans une des voitures.

On pénétra dans l'intérieur de l'île ; la nature y est triste et sauvage : quelques aloès croissent sur un sol pierreux, les fleurs étiolées des tropiques, des pins, des mélèzes au noir feuillage, des genêts à fleurs jaunes, des torrents desséchés, la mer qui gémit au loin, oh ! c'est bien là l'île de la désolation et des tortures.

On gravit les flancs de *Ladder Hill ;* le vent était froid et il tombait une pluie fine. On commença à apercevoir dans le

lointain *Plantation-House*, située sur le revers d'une colline, avec de belles allées plantées d'arbres, une vaste pelouse entourée de fleurs, un corps de garde et deux ailes ; Plantation-House bâtie avec des matériaux venus d'Europe et qu'habitait en ce moment le gouverneur de l'île, le général Middlemore.

Il était malade quand les Français arrivèrent ; il se leva néanmoins pour les recevoir. On les introduisit dans un salon où se tenaient la femme du gouverneur et ses trois filles. Le prince leur présenta ses compagnons de voyage. Bientôt il se retira dans un appartement voisin avec M. de Chabot et le gouverneur ; ils y demeurèrent plus d'une heure enfermés ; on y stipulait les droits de la France ; et, pendant ce temps MM. Bertrand, Gourgaud, de Las Cases, Marchand se regardaient silencieux et tristes ; ils étaient dans le salon de Hudson-Lowe. Quel souvenir !

Enfin la porte s'ouvrit ; le gouverneur, s'efforçant d'égayer son visage malade, rentra au salon en disant : « Messieurs, jeudi 15, les restes mortels de l'*empereur Napoléon* seront déposés entre vos mains. » Ce langage était noble et bien différent des injures que Hudson-Lowe adressait au *général Bonaparte*, son prisonnier par trahison.

Le prince prit congé du gouverneur. Deux lieues séparaient la cavalcade du tombeau de l'empereur. Cependant on tenait à le visiter ce jour-là même. L'aspect de l'île était toujours le même : des montées abruptes, de rapides descentes, une chaleur étouffante dans les vallées, un froid rigoureux sur les collines.

Le prince marchait en tête avec le capitaine Alexander, le chef de la justice, le commandant de la place et du bataillon. De pauvres enfants en guenilles précédaient la caravane ouvrant de temps en temps les barrières qui interceptaient la route.

Tout à coup la vallée s'évase et forme un gouffre d'apparence circulaire ; que les Anglais appellent le Bol de punch du Diable, *Devil's punch bowl*. D'immenses sillons nus et rougeâtres descendent des bords de l'abîme dans ses profondeurs ; on n'y aperçoit d'autre végétation que des buissons de ronces. Mais tout à coup de cette hauteur on distingue à droite, au pied d'un

mamelon, une maison bâtie sur un terrain gazonné, c'est celle du docteur Kay. A l'autre extrémité apparaît *Hut's-gate*, qu'habita le général Bertrand. La gorge finit là.

En tournant brusquement à droite pour prendre un nouveau sentier, le prince arrêta son cheval et mit pied à terre. Tout le monde suivit son exemple. Près de la maison du docteur coule une source limpide. Le tombeau de l'Empereur était à quelques pas.

Lorsque les restes mortels furent confiés à cette terre, le gouvernement de l'île fit pratiquer le chemin par lequel, quittant la grande route de *Alarm House* à *Hut's gate*, on descend dans ce lieu où la nature semble renaître ; la végétation s'y ranime, une douce teinte de lumière s'épanche des hautes montagnes, un silence profond règne à l'entour, et tout, dans cette enceinte respire le calme , la solitude et le recueillement.

Le prince s'était découvert, ainsi que les Français et les Anglais qui l'accompagnaient. A gauche de la porte, à genoux au pied du cyprès, l'aumônier priait. Depuis l'inhumation c'était le seul prêtre catholique qui eût prié dans cette enceinte.

Le tombeau était d'une extrême simplicité ; au niveau du sol trois dalles noircies par le temps formaient un carré d'environ neuf pieds de long sur six de large ; elles étaient bordées d'un cordon de pierres blanches que longeaient quelques pouces de terre végétale, sur laquelle la comtesse Bertrand et de fidèles serviteurs avaient semé des pensées et d'autres fleurs, pieux souvenir que le temps n'avait pas entièrement détruit. Une grille de fer très ordinaire, surmontée de fers de lances et de pommes aux coins, protégait l'humble monument. Il n'y avait pas de porte ; il fallut enlever un barreau pour pénétrer dans l'enceinte.

Le corps de Napoléon avait été enterré à l'ombre de deux saules pleureurs, dont les feuilles ont longtemps alimenté la religieuse avidité des pèlerins qui de toutes les contrées du monde venaient visiter sa tombe. L'un était encore debout ; le tronc de l'autre jonchait le sol : c'était celui dont les branches avaient servi de point d'appui pour descendre le cercueil dans les entrailles de la terre ; il semblait n'avoir pas voulu survivre à cette noble destination ; sa mort avait suivi de près

celle du grand homme. Dix-huit petits saules avaient été plantés depuis par les soins de Mme Dallas, femme du brigadier général, dernier gouverneur de l'île.

Le tombeau, la grille en fer et les saules étaient entourés d'un grillage en bois peu élevé, enceinte irrégulière de soixante-quinze pieds environ de développement. Elle était bordée intérieurement de trente-quatre cyprès. A la tête du tombeau, en dehors de l'enceinte et à demi-cachée sous une arête de roches, la source dont on a parlé, à l'eau fraîche, limpide, et, sur une pierre blanche à côté, un gobelet de fer-blanc.

Tout près étaient la guérite et la maison du sergent anglais, gardien de ces lieux, brave homme qui avait toujours professé un grand respect pour la mémoire de Napoléon. Il cumulait avec 600 francs de pension les libéralités des voyageurs. L'enlèvement des restes mortels du grand homme allait le ruiner ; le prince promit de s'intéresser à lui et il a tenu parole.

Rien n'était écrit sur ces dalles noires dont les assistants ne pouvaient détacher les yeux, rien, pas même une épitaphe modeste, pas même un nom. La haine de ses ennemis avait poursuivi le héros jusque dans son cercueil. A sa mort, la seule inscription que Hudson-Lowe avait cru pouvoir autoriser, était encore un outrage. On n'en mit aucune.

Le prince fit lentement le tour de la tombe ; puis, se baissant du côté où reposait la tête, il cueillit quelques fleurs à demi fanées, et fit donner au vieux gardien du tombeau tout l'argent qu'on put réunir. Chacun déroba à la terre un brin d'herbe, une pierre, une racine, quelques feuilles de cyprès. Les Anglais comprirent ces silencieux hommages ; et une voiture apporta à la demeure de nos compatriotes le vieux saule tout entier.

Ce lieu se nommait autrefois la vallée du Géranium.

Les Français se disposaient à prendre à gauche pour aller visiter Longwood, quand une vieille Anglaise, mistress Torbett, autrefois propriétaire du terrain où gît Napoléon, vint présenter au prince une pétition demandant une indemnité pour le tort immense qu'allait lui faire l'enlèvement des dépouilles mortelles du grand homme. Elle tenait une taverne près de là ; on y buvait, moyennant rétribution, de l'eau de la fontaine. En outre, mistress Torbett avait été bien indemnisée : elle

avait reçu 300.000 francs du gouvernement britannique pour la cession de son terrain. Le prince remit la pétition à M. Chabot et promit à la vieille de faire prendre des renseignements. Comme de raison, il n'a pas été fait droit, on le pense bien, à cette étrange demande.

A moitié chemin de Longwood, on salua *Hut's-gate*, cette petite maison de trois ou quatre pièces, où le général Bertrand avait séjourné plusieurs mois avec sa famille en attendant qu'on lui préparât une demeure près de l'Empereur. Ces montagnes, aux flancs arides, aux pics couronnés de nuages, offrent un effrayant contraste avec les vallons sinueux dont les ruisseaux alimentent la végétation. Quelques points de verdure marquent leur source au milieu des rochers, sur ces oasis et le long des vallées, s'élèvent de jolies maisons blanches à contrevents verts, couvertes de tuiles ou en ardoises. La coquetterie de leur architecture rappelle ces petites maisons de bois peint qu'on vend dans les magasins de tabletiers pour amuser les enfants. Partout où la nature a fait brèche entre les montagnes de la côte, la mer semble se confondre avec les brouillards qui voilent l'horizon ; et les vaisseaux de la rade apparaissent comme des bateaux de pêcheurs à travers ce rideau brumeux.

Après avoir traversé un bouquet d'arbres d'un aspect aussi triste que le sol aride qui les porte, on arrive à Longwood. Les deux baraques qui en forment l'entrée, étaient alors dans le même état de délabrement que le jour où l'Empereur y arriva. Entre ces baraques et l'habitation régnait un espace de huit cents pas environ, autrefois planté d'arbres à gomme ; tous ceux qui étaient à gauche de la route avaient été remplacés par des pins et des défrichements. La maison consistait en un rez de chaussée très bas ; les pièces en petit nombre dont elle se composait, étaient étroites, sombres, humides ; leur aspect n'avait pu être guère plus riant quand elles étaient meublées et que Napoléon y résidait. En ce moment la maison était complètement dévastée.

On mit pied à terre. Le prince monta les quelques marches qui menaient à la première salle. Tous, Français et Anglais, se découvrirent en y entrant. Un triste silence régnait parmi eux. Il n'y avait là que quatre murs ; par les croisées, on n'apercevait

que des étables et des hangars. A l'intérieur, ce n'était pas la destruction du temps ; c'était l'indifférence des hommes.

La chambre où le héros rendit le dernier soupir, n'était plus qu'une grange au plancher pourri, aux murs décrépits. Un moulin à blé, l'occupait presque entière; les vitres étaient cassées les fenêtres tombaient en ruines ; la porte délabrée ne tenait plus que par un seul gond. A gauche, en entrant, une petite table en sapin, noircie d'encre, supportait un registre sur lequel s'inscrivaient les visiteurs. A côté, une cheminée en bois, hachée, tailladée; des noms écrits au couteau, à la plume, à la craie, couvraient les murs.

De là on passait à l'ancienne salle à manger. Le plafond en était troué pour donner passage au blé qui descendait par une coulisse en bois dans le moulin qui occupait la première pièce. A gauche la bibliothèque; à droite l'appartement de l'Empereur. La bibliothèque était convertie en volière; la porte de l'appartement en était murée; il fallait sortir par la cour pour y entrer. Cet appartement se composait, du temps de l'Empereur, de quatre petites pièces ; les cloisons maintenant en étaient en grande partie renversées ; son cabinet de repos était devenu un grenier ; cette pièce où il avait dicté les Mémoires qu'il a légués à la prospérité, était transformée en grange ; et sa chambre à coucher, les pavillons de MM. Gourgaud et de Montholon, en écuries. Quelques personnes montèrent à la soupente où couchait M. Emmanuel de Las Cases ; on pouvait à peine s'y tenir debout.

Comment s'étonner de ce que Napoléon s'est plaint avec amertume des indignes traitements qu'on lui faisait subir ? La maison qu'on lui avait assignée pour résidence était si affreuse, que, malgré les souvenirs imposants qui s'y attachaient, on ne l'avait jugée bonne depuis sa mort qu'à servir de grenier, d'étable et d'écurie ! Il ne restait alors à Longwood aucune trace de son séjour. La nouvelle habitation que lui destinait le gouvernement britannique était grande, commode, assez jolie et bien meublée; mais, lorsqu'on l'acheva, les progrès de sa maladie ne lui permettaient plus d'en prendre possession.

Le soir, le prince dîna avec son état-major et les membres de la mission. Toutes les autorités civiles et militaires de l'île

avaient été invitées. Les Anglais furent pleins de prévenances mais le souvenir tout récent de Longwood poursuivait les Français, et ils répondirent mal aux politesses de leurs hôtes. A 10 heures, ils étaient à bord sous le pavillon français. Ils avaient besoin de repos; la journée s'était écoulée pour eux bien bien douloureuse.

(*A suivre*)



LES SONNETS DE SYLVESTRE

I. *SONNETS RUSTIQUES* (suite).

PRIÈRE DU SOIR

Les lueurs du couchant pâlissent sur les cimes ;
Les ravins sont noyés dans les ombres du soir ;
Les cascades tout bas pleurent dans le bois noir ;
Une blanche vapeur s'élève des abîmes.

La brise entre les pins, le torrent qui s'enfuit
Emplissent le vallon de leurs notes profondes ;
Les fenêtres des *mas* et les étoiles blondes
De moment en moment s'allument dans la nuit.

C'est l'heure solennelle où la nature entière
Fait monter vers les cieux sa plainte et sa prière,
Par la voix des forêts, des monts et des ruisseaux ;

L'heure où la fleur sauvage exhale son arôme
Comme un encens mystique ; où les vents et les eaux
Se renvoient les versets de leur éternel psaume.....



LA TOURMENTE

Par les grands espaces déserts
Comme elle mugit, la tourmente !
Entendez-la qui se lamente
Dans les rameaux des chênes verts.

C'est une cavale écumante
Qui galope et rue à travers
Le ciel ténébreux des hivers.
Salut, tempête, ô mon amante !

La nuit, tes accents courroucés
Et ta plainte âpre et douloureuse
Semblent la voix des cœurs blessés.

Viens, et qu'une étreinte amoureuse
Nous tienne longtemps enlacés
Sous le regard des monts glacés !



JEUDI SAINT

Pour adorer le Fils de l'Homme,
Dès l'aurore du Jeudi Saint,
Les cloches, bourdonnant essaim,
S'envolent en chantant vers Rome.

Les enfants se sont éveillés
En grand émoi ; leurs yeux candides
Jusqu'à nuit close, émerveillés,
Explorent les espaces vides.

Vous n'avez rien vu, chers petits ;
Les oiseaux d'airain sont partis
Trop tôt de leurs cages de pierre ;

Mais ce soir vos anges charmés
Offriront au Christ la prière
De ceux qu'il a le plus aimés.



AU SOLEIL

Sous un ardent soleil la campagne endormie
Montre languissamment l'or pâle de ses blés ;
Les yeuses poudroient, et dans leur ombre amie
Les rudes moissonneurs s'allongent accablés.

De lointains angélus par le ciel envolés
Ont bercé leur repos d'une vague harmonie ;
La lande terne et rase et les sillons brûlés
Envoient d'âcres parfums à la voûte infinie.

L'air n'a pas une brise et l'oiseau pas un chant.
Seuls, les yeux dans les yeux et leurs mains se touchant,
Deux amants parlent bas alors que tout sommeille.

Ils inclinent leurs fronts inondés de clarté,
Et leurs serments d'amour murmurés à l'oreille
Ont pour témoins la plaine et le soleil d'été.



LE PÊCHEUR

La mourante clarté des étoiles scintille
Dans les cieux que pâlit l'aurore, et sur les eaux
Des brouillards argentés tendent leurs fins réseaux,
Comme au front d'une vierge une blanche mantille.

Tantôt parmi les rocs le flot court et babille,
Tantôt il se promène au milieu des berceaux
Que font l'aulne et l'osier, puis dort sous les roseaux
Où se tapit la loutre à l'affût d'une anguille.

Ainsi que l'amoureux devançant le soleil
Pour surprendre une belle et guetter son réveil,
Avant l'aube, pêcheur, tu rejoins la rivière ;

Car l'onde où chaque jour tu jettes ton filet
Est ta fidèle amante, et comme une prière
Son murmure plaintif dans la nuit t'appelait.



II. *EN MARGE DES VIEUX CLASSIQUES*

SOUS LES MURS D'ILION

Quand l'âpre vent du Nord, déchaîné sur les flots,
Vient assombrir leur nappe azurée et limpide,
Les lames, bondissant dans la plaine liquide,
Se poursuivent avec des heurts et des sanglots.

Le Ciel pâlit, voilé d'une poussière humide;
La mer s'est soulevée et fait courir ses eaux,
Vague après vague, au loin parmi la grève aride,
Ou sur les caps se rue en furieux assauts.

Alors les sables blancs souillés d'algue et d'écumes,
Les falaises, les rocs sous la gaze des brumes,
Tremblent oyant ses voix mugir de toutes parts.

Tel l'ost des Achéens, ondulant dans la plaine
En d'immenses remous et battant les remparts,
Insulte de longs cris les ravisseurs d'Hélène.



DIOMÈDE

Les fils du vieux Darès — ainsi chantait l'aède —
Poussent leur char de guerre armé d'un triple airain
Sur l'ost de Ménélas, qui se replie et cède
Devant leur cri sauvage et leurs chevaux sans frein;

Quand seul, à pied, soufflant, l'œil en feu, Diomède,
Aux guerriers d'Ilion vient barrer le chemin.
Phégée en vain l'attaque; un trait part de sa main;
Le Troyen se renverse en appelant à l'aide;

Il vomit un sang noir, il meurt. Épouvanté,
Son frère l'abandonne et fuit vers la cité;
Une longue clameur sort des remparts de Troie,

Tandis que comme un fauve acharné sur sa proie,
Se ruant au butin que nul n'a disputé,
L'Eginote frémit de colère et de joie.



PARIS

Comme un jeune coursier, aux champs Etoliens,
Irrité d'un trop long repos, las de la crèche,
Se débat et s'échappe en rompant ses liens,
Va baigner ses jarrets dans l'eau courante et fraîche,

Hume le vent, s'élance et fuit — telle la flèche
Que dardent vers le but les longs arcs Locriens —
Hennit, bondit, se roule à travers l'herbe sèche,
Malgré l'appel du maître et les abois des chiens;

Ainsi le beau Pâris sort des bras blancs d'Hélène,
L'œil en feu, ceint de pourpre et cuirassé d'airain,
Agitant sur son casque un panache de crin,

Et la blonde Vénus suit de l'œil dans la plaine
Le héros qui s'élance, aspirant l'air marin
Et l'âcre odeur du sol gonflé de sang Hellène.



LA MORT D'ANTINOOS

Le mendiant, debout sur le seuil de la porte,
Les traits et le carquois à ses pieds, l'arc en main,
Le front haut, l'œil brillant d'un éclat surhumain,
A dit aux prétendants d'une voix brève et forte :

« C'est l'heure de viser un but d'une autre sorte,
Guerriers; ces flèches vont suivre un nouveau chemin.
Je commence le jeu sans attendre à demain;
Qu'Apollon me protège et que chaque coup porte ! »

Il tend la corde, il tire, et perce Antinoos
Fils d'Hermès, qui levait nonchalamment sa coupe;
Le fer a traversé la gorge jusqu'à l'os.

Aux menaces, aux cris irrités de la troupe,
Aux défis, il répond : « Ulysse est de retour,
« Et vous allez servir de pâture au vautour ! »



L'AUTEL DES NYMPHES

Il est une fontaine, auprès de la cité,
Qui dans un marbre antique épanche ses eaux claires.
Ce limpide bassin fut l'œuvre de trois frères,
Nommés dit-on Chrysès, Ithaque et Nérité.

Autour, un frais bosquet de trembles est planté;
Un ruisseau le traverse et court parmi les pierres.
Sur le rocher vêtu de mousses et de lierres
Vois ce rustique autel. Là, par les soirs d'été,

Les femmes des hameaux, jetant dans la cascade
Des guirlandes de fleurs, invoquent l'Oréade,
Ou bien passant avec ses brebis, un berger

S'arrête et sacrifie aux Nymphes une chèvre,
Pour son enfant chétif et brûlé par la fièvre,
Puis il s'écarte à l'ombre et s'oublie à songer.



LE VOYAGE DES OMBRES

Mercure, fils de Zeus, assemble autour de lui
Les ombres des héros morts sous les coups d'Ulysse.
De crainte que leur pied ne s'égare ou ne glisse,
Il guide le cortège aux sentiers de la nuit.

Comme un troupeau de bœufs, aux plaines de Larisse,
Piétine sur les pas du chef bouvier qu'il suit,
Ces âmes vont après le dieu qui les conduit
Vers le repos sans terme ou l'éternel supplice.

Elles trouvent au long du chemin ténébreux
Des spectres gémissants qui murmurent entre eux
Et se confient tout bas les secrets d'outre-tombe.

Enfin, passant le Styx et le Tartare affreux,
Les morts voient sous Leucade et son roc qui surplombe
Les Champs Élyséens, séjour des bienheureux.



LES PRÉSAGES

Ulysse a prié Zeus, le père très clément :
Le dieu dans un ciel pur fait éclater sa foudre;
Mais le roi doute encore et ne sait que résoudre :
Quel sera son destin, si le présage ment?

Dans la cour, une esclave est attardée à moudre
Sous les meules de grès l'orge et le pur froment.
Laissant tomber ses bras las et blanchis de poudre,
La malheureuse exhale en ces mots son tourment :

« Hélas ! faudra-t-il donc user ma triste vie
Pour apaiser la faim toujours inassouvie
De lâches prétendants, ivres dès le matin ?

« Que le blé de mon maître et le vin de sa vigne,
Puissent bientôt servir à leur dernier festin ! »
— Ulysse a loué Zeus et dit : « Voilà mon signe ! »

LES CAVALES

Dumélos, fils du riche Hermas, roi de Phérès,
Nourrit en ses haras deux superbes cavales.
Leur force et leur beauté sont partout sans rivales;
Elles siéraient au char de l'invincible Arès.

Jamais archer Crétois n'a su lancer des traits
Plus vites que leur course ardente et triomphale.
Tous les chefs Achéens, de Trézène au Stymphale,
Vantent leurs fins naseaux, leur croupe et leurs jarrets.

Elles ont même taille et montrent un pelage
Aussi noir que le Styx. Un pareil attelage
Egale les trésors de Tyr et de Sidon,

Car c'est le blond Phébus qui les avait dressées,
Et qui, faisant au fils d'Hermas ce noble don,
Lia de pourpre et d'or leurs crinières tressées.



LES JARDINS D'ALCINOÜS

Le clos d'Alcinoüs est peuplé d'arbres verts
Où croissent sans repos la grenade et l'olive,
Car les dieux immortels ont béni cette rive :
Elle ne connaît point la rigueur des hivers.

Des figuiers hauts et drus bordent la source vive
Qui s'épanche du roc et murmure au travers
Des vergers, tour à tour, fuyant sous leurs couverts,
Ou parmi les bassins, immobile et captive.

Une vigne à côté donne en toute saison
Ses raisins, ici mûrs, ailleurs en floraison,
Là séchant au soleil sur les parvis de marbre;

Et devant son palais, assis au pied d'un arbre
Où se jouent les zéphyrs, le maître de ces biens,
Abreuve d'un vin noir les chefs Phéaciens.



LE SANGLIER

Les fils d'Autolycos dès l'aube entrent en chasse;
Leurs limiers, leur veneurs fouillent chaque hallier;
Quand le soleil se lève aux flancs noirs du Parnasse,
La meute a joint la piste et court le sanglier.

Les Achéens sous bois avancent tête basse,
Ecartant les rameaux que leur bras fait plier.
Le monstre est dans sa bauge; on reconnaît la place;
Un taillis sombre et dru lui sert de bouclier.

Mais les cris, les abois l'irritent; il attaque,
Met en fuite les chiens, fond sur le roi d'Ithaque
Qui l'attend le front haut, l'épieu ferme en sa main.

L'animal l'a chargé, l'atteint, lui fend la cuisse,
Revient sus. Le fer brille, il trouve son chemin;
Le verrat colossal expire aux pieds d'Ulysse.



L'ARC DE PANDAROS

Sais-tu quel vaut le mieux, de l'arc ou de l'archer ?
Moi, je balance encor ; douter me paraît sage ;
Mais cette arme et celui qui seul en fait usage
Ne visèrent jamais un but sans le toucher.

Pandaros ne l'a point achetée au marché :
Comme il guettait les cerfs sur l'Ida, le Pélasge
Tressaillit en voyant une chèvre sauvage
Qui buvait l'air du soir au sommet d'un rocher.

Le veneur s'est tapi sous la brande, il approche ;
Il a tiré ; l'œgare est gisant sur la roche :
Ses cornes mesuraient seize palmes de long.

Les mains d'un artisan fameux les ont ouvrées ;
C'est un arc aujourd'hui qu'envierait Apollon
Pour sa hampe flexible et ses pointes dorées.



DOMPTEURS DE MONSTRES

Lorsqu'Ulysse fut sourd à l'appel des Sirènes
Et pour les fuir tendit sa voile au vent marin,
Un souffle plus clément fit sur les mers sereines
Courir sa nef errante à l'éperon d'airain.

Lorsque Bellérophon, d'un geste souverain,
Eut dompté la Chimère, effroi des chefs Hellènes,
Tous, voyant le sang noir dont ses mains étaient pleines,
Au héros désormais cédèrent le terrain.

Tous deux, ayant vaincu ces êtres nés du rêve,
Ces monstres fabuleux, terribles ou charmants,
Etaient maîtres du monde et rois des éléments.

Est-il œuvre en effet que n'aborde et n'achève,
Malgré tous les périls, celui qui fut vainqueur
Des songes enivrants enfantés par son cœur ?



LE CHASSEUR DE L'IDA

Scamandrios naquit aux versants de l'Ida,
Où l'arc en main courait Diane chasseresse.
Enfant robuste et fier, il plut à la déesse,
Qui par les claires nuits sur les monts le guida.

Il eut d'elle les traits acérés qu'il darda,
L'art savant du veneur et la force et l'adresse ;
Puis, quand Troie en péril vit les nefs de la Grèce,
Il prit, quittant l'épieu, le harnais du soldat.

Mais ni son œil d'autour, ni sa flèche homicide,
Ni l'abri protecteur de son bouclier peint
Ne le purent sauver du javelot d'Atride.

Il s'abattit, frappé d'un seul coup, tel un pin
Qui tombe avec fracas l'hiver sous la cognée,
Au sein de la forêt vainement indignée.



AUX PORTES SCEES

Sur les gradins de marbre, au sommet de la tour
Où, commandant la mer, s'ouvrent les portes Scées,
Les vieillards sont assis, et leurs têtes lassées
Se penchent tristement sous un fardeau trop lourd.

Ils savent qu'Ilion s'affaiblit chaque jour;
Ils voient ses guerriers morts, ses enceintes rasées ;
Le désespoir se lit sur leur faces usées ;
Leur regard morne, errant par les champs d'alentour,

Leur a montré les Grecs ordonnés dans la plaine,
Prêts à l'assaut final. Mais quand paraît Hélène,
Quand sa beauté funeste éclaire les vieux murs,

Soudain ils oublient tout, ils n'ont d'yeux que pour elle,
Et son port et ses traits dignes d'une immortelle
Leur ont fait les destins moins proches et moins durs.





BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

Essays on some theological Questions of the day by Members of the University of Cambridge, edited by H. BARCLAY SWETE, Regius professor of Divinity. — In-8°, XIII, 593 pp. — London, Macmillan, 1905. — *Prix :* 15 fr.

De jeunes docteurs de l'Université de Cambridge se sont réunis pour étudier les problèmes religieux que soulèvent de nos jours la science, l'exégèse et la critique historique. Ils nous présentent aujourd'hui le résultat de leurs recherches. Le Dr B. Swete explique dans la préface le but et le contenu de ce volume. On a voulu, nous dit-il, fournir un exposé méthodique des principales positions chrétiennes... Après avoir établi le point de vue chrétien (W. Cunningham) on montre que la croyance en Dieu n'est pas incompatible avec une adhésion loyale aux résultats assurés des recherches physiques ou philosophiques. (R. Tennant, A. Caldecott). On examine ensuite la position de l'homme par rapport à la nature (H. Duckworth), ou dans ses relations avec Dieu et dans la conscience qu'a l'homme du péché (H. Askwith), la possibilité d'une communication entre Dieu (M. Wilson), et l'homme et les moyens par lesquels elle s'effectue (W. Robinson).

Il est traité ensuite de divers problèmes que rencontre l'étudiant au seuil de la révélation chrétienne : la crédibilité des miracles (F. Murray), la valeur permanente de l'Ancien Testament, (E. Barnes), la valeur historique des évangiles (H. Chase). Quelques traits essentiels du christianisme sont ensuite étudiés : la personne du Christ, telle que la révèlent les évangiles (J. Mason), l'œuvre et l'influence du Christ dans l'histoire (J. Foakes-Jackson). La collection est complétée par deux essais sur la valeur morale des

doctrines chrétiennes (F. Bethune-Baker), sur la puissance de l'idéal chrétien et sur l'espérance de la vie future (M. Butler).

Nous ne pouvons donner une analyse même succincte de ces diverses études, il suffira de dire que toutes, sauf une, nous ont paru excellentes. Pour M. Wilson, la révélation est toute en nous ; elle est l'éveil du sens moral. Il n'y a aucune discontinuité entre les faits, c'est-à-dire il n'a été introduit aucun élément nouveau dans la série. C'est exclure par là même tout surnaturel, ce que nous ne pouvons admettre. En revanche, nous adhérerons presque sur tous les points à l'exposé très prudent du Dr H. Chase sur la valeur historique des évangiles. Après avoir fait observer que l'Evangile, c'est-à-dire la bonne nouvelle apportée par Jésus-Christ et mise en acte dans la société chrétienne, est antérieur aux évangiles, il étudie la valeur qu'il faut attribuer à ceux-ci comme garants des paroles du Christ. Il constate que ces paroles, prononcées primitivement en araméen, ne nous ont été conservées qu'en grec, qu'elles ont été confiées longtemps à la mémoire des auditeurs, et qu'enfin elles ont reçu l'empreinte littéraire de l'écrivain, d'où il conclut que si l'on doit les tenir pour rigoureusement exactes dans leur sens général, on ne peut argumenter ou baser une doctrine sur un mot ou sur une tournure de phrase, qui serait regardé comme la reproduction littérale d'une parole du Christ. De là, M. Chase passe à l'étude des faits évangéliques et il s'arrête à trois : la résurrection, les miracles, la naissance surnaturelle du Christ. C'est bien sur eux que portent actuellement toutes les discussions.

L'étude suivante du Dr Mason sur le Christ dans le Nouveau Testament est aussi fort intéressante. L'auteur cherche à dégager la figure du Christ telle qu'elle se présente à nous d'abord dans les épîtres de saint Paul, puis dans l'évangile de saint Marc et chez les autres synoptiques, enfin, dans saint Jean. Il conclut que le Christ historique n'est pas seulement un homme, mais qu'il est le Fils unique de Dieu, venu du Père, le Verbe fait chair.

Nous en avons assez dit pour montrer tout l'intérêt de ces études, lesquelles sont vraiment ce qu'elles ont voulu être « une apologie de notre foi ». La matière est loin d'être épuisée, et les jeunes Oxfordiens, qui ont posé ce qu'on peut regarder comme des jalons, sont invités à pousser leurs travaux plus avant et à prouver dans le détail les points qui n'ont été qu'effleurés. Nous leur serons reconnaissant de compléter leur œuvre, en la poursuivant d'après les mêmes règles scientifiques.

E. JACQUIER.



La Transcendance de Jésus-Christ, par l'abbé Louis Picard, avec une lettre d'approbation de S. E. le Cardinal Coullié. Préface de M. Ferdinand Brunetière, de l'Académie française. — Deux vol. in-8° de 1058 pp. — Paris, 1905, Plon-Nourrit. — *Prix :* 16 fr. Tome premier : *La vie et la psychologie de Jésus-Christ.* Tome second : *La prédication du Royaume de Dieu et la Fondation de l'Eglise.* Ouvrage accompagné d'une carte de la Palestine.

Etablir la transcendance de Jésus-Christ, en d'autres termes, sa divinité, par la démonstration du caractère unique, exceptionnel, divin du Fils de l'Homme, tel est le travail remarquable accompli par M. l'abbé Picard.

Il faut d'autant plus en savoi gré à l'auteur que la tâche était vraiment ardue après tant de beaux commentaires de l'Evangile, d'ouvrages sur Jésus-Christ, Fils de Dieu, sur l'Eglise, etc. Mais le talent de M. Picard l'a préservé de l'imitation et si, dans un cadre très vaste il a su — d'après la parole éminente du cardinal Coullié— renfermer « à peu près tout le dogme et toute la morale selon l'Evangile (1) », il n'en a pas moins fait une apologétique nouvelle avec des documents très anciens. Son originalité réside, en particulier, dans un très louable attachement à l'argument de fait, à une époque où la méthode dite d'immanence compte de nombreux adeptes et dans la place prépondérante assignée à la question du « Royaume de Dieu », à un moment encore où cette question a été si controversée. Il n'est pas inopportun, en effet, de montrer combien la conception théologique du Royaume de Dieu, d'après les Ecritures et la Tradition, est opposée à celle de M. l'abbé Loisy : la première établit la divinité du Christ, la seconde l'ébranle, la détruit.

On ne peut, enfin, assez féliciter M. Picard d'avoir prouvé que « la morale chrétienne n'est pas une morale comme les autres, en ce sens qu'elle ne propose pas à notre activité le même objet que les autres ; et elle n'est pas une morale comme les autres en ce sens que tout en nous proposant un objet extérieur, pour ainsi dire à l'humanité, ses prescriptions — si nous les observions — seraient encore les plus avantageuses que l'on pût concevoir aux intérêts humains de l'humanité (2) ».

Il est donc faux d'essayer de démontrer « que de toutes les religions et de toutes les philosophies se [dégage] « une morale commune », identique en ses prescriptions, foncièrement conforme à

(1) Lettre d'approbation, p. ij.
(2) Préface, p. xiij.

elle-même, dont les variations [ne sont] que des erreurs d'applications passagères ou contingentes. » Jamais on ne pourra assimiler la morale de Jésus-Christ à celle de Kant, de Nietzsche ou de quelque grand philosophe ancien ou moderne (1).

Il est difficile de juger, d'après ce faible exposé du programme de M. Picard, de l'intérêt et de l'utilité de son ouvrage.

Nous regrettons seulement que M. Picard ne se soit pas abstenu de soulever — pour les résoudre — de nombreuses objections. L'étendue de son sujet ne lui permettait pas d'entrer dans les détails et d'opposer à ses adversaires tous les arguments qu'il avait en son pouvoir. Forcé de traiter superficiellement des problèmes — dont la résolution demanderait parfois des volumes, il eût mieux fait, croyons-nous, de ne pas les aborder. Nous regretterons aussi que l'auteur ait jugé nécessaire d'écrire une introduction critique où il aborde les questions d'authenticité et de valeur historique des évangiles. Ce n'est pas que nous ayons à relever des inexactitudes dans cet exposé, mais nous l'avons trouvé peu au courant des travaux de la critique moderne.

Il ne suffit pas de citer sur la question synoptique l'ouvrage de M. Jacquier, *Histoire des Livres du Nouveau Testament*, il aurait fallu s'en servir et l'on n'aurait pas affirmé avec M. Wallon, comme l'explication la plus plausible, « que le premier évangile a été connu du deuxième, et que le premier et le deuxième ont été connus du troisième ». Quant aux dernières conclusions de l'école historique moderne qui se rapprocheraient des dates traditionnelles, il n'y a pas lieu d'en triompher et d'affirmer que « l'autorité des évangiles, comme sources historiques originales, a triomphé et que, par conséquent, les miracles sont des choses arrivées, des faits certains. » En réalité, l'école critique moderne, qu'elle soit représentée par Harnack, Bousset ou Holtzmann, Wrede, von Soden, nie complètement le surnaturel évangélique, et tout en reconnaissant dans Jésus-Christ un personnage historique, refuse d'y voir le Fils de Dieu, sinon au sens figuré. Nous devons donc constater que M. Picard est, à un certain degré, au courant des travaux et des discussions actuels, mais que son information, surtout en ce qui concerne les auteurs allemands, dont il estropie souvent les noms, n'est pas complète et paraît toujours être de seconde main.

Ces restrictions faites, lesquelles d'ailleurs n'atteignent que des points de détail, il nous plaît de rendre hommage au talent, à l'habileté d'exposition de l'auteur et de terminer par cet éloge qui les

(1) Préface, p. xij.



résume tous : il nous semble impossible, après avoir étudié la vie et l'œuvre de Jésus-Christ sous la direction de M. l'abbé Picard, de ne pas proclamer — avec Simon bar-Jona — la divinité du Fils de Marie.

B. J.

Eléments de Patrologie et d'Histoire des dogmes du Dr RAUSCHEN, traduits de l'allemand et adaptés par E. RICARD, professeur au grand séminaire d'Aix. — Un volume In-12, de 365 pp. — Paris, Roger et Chernoviz, 1906. — *Prix :* 3 fr.

En signalant aux lecteurs de l'*Université catholique* (novembre 1903), les *Eléments de Patrologie* (*Grundriss der Patrologie*) du Dr Gerhard Rauschen, j'avais insisté sur l'utilité qu'il y aurait à en donner une traduction française.

Le manuel analogue du bénédictin B. Schmid étant en effet depuis longtemps épuisé, nous ne possédons dans notre langue, en fait d'ouvrages récents sur la patrologie, que les trois volumes traduits de Bardenhewer, et les deux volumes de Mgr Batiffol et de M. R. Duval sur la littérature grecque et la littérature syriaque, le troisième volume, qui doit traiter de la littérature latine, manquant encore dans la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.*

Or, ce sont là, sans doute, des livres d'un très grand mérite, et d'une indispensable nécessité à quiconque veut pousser tant soit peu ses recherches dans le domaine de l'ancienne littérature chrétienne, mais dont le prix est un peu élevé pour le commun des séminaristes et des prêtres, et dont l'étendue et les détails minutieux sont plutôt de nature à rebuter les laïcs qui désirent simplement compléter, par l'étude d'un bon manuel de patrologie, leur instruction religieuse. De ces derniers — qu'on veuille bien le croire — le nombre est fort grand. Les questions religieuses préoccupent plus que jamais, en ce moment, les esprits ; l'étude des origines chrétiennes, nos dogmes y compris, est, si l'on peut parler ainsi, à la mode ; et donc il m'avait paru que l'on ferait œuvre opportune en procurant en France, soit au clergé, soit aux hommes du monde, un résumé d'histoire de notre ancienne littérature chrétienne et de nos dogmes tel que celui du Dr Rauschen, court, précis, de science et d'esprit irréprochables.

Cette idée vient d'être réalisée par M. l'abbé Ricard, licencié ès lettres et professeur au grand séminaire d'Aix. Dans son travail, il s'est appliqué moins à traduire servilement l'ouvrage original

qu'à en reproduire fidèlement la pensée en une langue claire, coupée et bien française. Les changements introduits dans le texte ont consisté exclusivement en quelques corrections exigées par le progrès des découvertes et de la critique, ou à remplacer, dans la bibliographie, quelques-uns des ouvrages d'abord indiqués par d'autres plus récents, surtout par des ouvrages français, quand il s'en rencontrait d'égale valeur sur le sujet. Enfin, et pour faciliter l'étude et l'analyse de l'ouvrage, M. Ricard a fait imprimer en caractères gras les mots de valeur qui caractérisent la situation personnelle ou doctrinale des Pères, et résument leur enseignement. Il s'est efforcé ainsi d'améliorer le livre sans le modifier notablement, et de l'adapter aux lecteurs auxquels cette traduction est destinée.

Nous sommes persuadés que ce petit volume, qui ne tardera pas à devenir classique dans les grands séminaires — on m'a dit qu'il devait être adopté à Saint-Sulpice de Paris, — y rendra les plus grands services, et sera consulté avec fruit et avec plaisir par tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre ancienne littérature religieuse.

J. TIXERONT.

Saint Jérôme, par J. TURMEL. Collection de la *Pensée chrétienne*. — Un vol. in-12 de 276 pp. — Paris, Bloud et Cie, 1906. — *Prix :* 3 fr.

Saint Jérôme tient, parmi les Pères latins, le second rang après saint Augustin. Au point de vue de l'érudition, il vient au premier. Cet infatigable liseur et chercheur avait tout parcouru et retenu quelque chose de tout. Linguiste, exégète historien, géographe, archéologue, maître de spiritualité, saint Jérôme est tout cela, et, avec tout cela, fin lettré, écrivain savoureux et pittoresque, ironiste dont la plume quelquefois se trempe dans la bile, et, comme celle de Tertullien, brûle ainsi qu'un fer rouge. Théologien, saint Jérôme n'en est pas un proprement, si l'on veut réserver ce nom aux penseurs qui ont personnellement réfléchi sur les problèmes dogmatiques et moraux de leur temps, et leur ont fait faire un progrès appréciable. Mais si saint Jérôme n'est pas un ouvrier du dogme, il en est, malgré ses outrances, un témoin précieux. Il avait donc droit, à plus d'un titre, à ce qu'on lui consacrât un volume dans la *Pensée chrétienne*.

Le sort a voulu que le soin de le composer revînt à M. Turmel. Peut-être le g and docteur, s'il avait pu choisir, aurait-il préféré un introducteur d'esprit moins curieux et d'yeux moins clair-



voyants. C'est bien assez d'avoir eu, pendant sa vie, un Rufin qui va dénicher toutes vos petites faible ses origénistes, sans en trouver un second après sa mort. D'autant plus qu'on n'a plus sa bonne plume pour se défendre. Mais ainsi l'a voulu la Providence : saint Jérôme a toujours été persécuté.

Hélas ! cette dernière persécution — tant est grande la malice humaine — fait justement notre joie. M. Turmel sait si bien pincer sans rire ! Cette persécution ne va pas d'ailleurs sans compensation, et si les préventions origénistes et autres de saint Jérôme sont soigneusement relevées, la sûreté générale et l'ampleur de la doctrine ne le sont pas moins. M. Turmel a glissé rapidement sur le *directeur spirituel :* les *Lettres choisies* de saint Jérôme, publiées par Mgr Lagrange le faisant assez connaître à ce point de vue. Il s'est arrêté plus longtemps sur l'*exégète*, sur ses travaux de critique textuelle et de traduction,sur ses commentaires et lesprincipes qui l'y dirigent, sur ses théories du canon scripturaire et de l'inspiration. Sur le *théologien* l'étude est encore plus étendue : elle embrasse toutes les parties de la théologie de saint Jérôme, et cite sur ces différents points les textes les plus topiques et les plus importants : travail d'autant plus précieux que, jusqu'ici, si je ne me trompe, il n'en existe pas d'analogue.

A la plume si diserte de M. Turmel, je signalerai cependant une distraction (p. 165) : l'hérétique Apollinaire n'était pas évêque d'Hiérapolis — comme son homonyme l'apologiste du IIe siècle — mais bien de Laodicée de Syrie.

J. TIXERONT.

C. LATREILLE, *Joseph de Maistre et la Papauté.* — In-12 de 359 pp. — Paris, Hachette, 1806. — *Prix :* 3 fr. 50.

Dans un article très remarqué de la *Revue des Deux-Mondes*, l'étude de M. Latreille sur *Joseph de Maistre et la Papauté* a été naguère présentée au public par M. Brunetière (1er mai 1906). Et si c'est toujours une excellente fortune pour un livre que le patronage de l'éminent critique, il faut ajouter ici que c'est une fortune bien méritée, car, de tous les ouvrages de M. Latreille, son dernier livre est celui qui fait encore le plus d'honneur à son érudition, à sa patience de chercheur, en même temps qu'à la pénétration, à la souplesse et à la solidité de son esprit.

Jusqu'ici, observe M. Brunetière, « on n'avait parlé de Joseph de Maistre que comme on fait d'un contemporain, dont on est plus curieux de savoir ce qu'il est, ce qu'il pense, et ce que nous

en pouvons attendre, que de connaître les circonstances de la publication de ses livres, la littérature des sujets qu'il a traités, les sources de son érudition, l'origine de ses idées... » Mieux assurés de la durée de son œuvre et de son nom, nous pouvons enfin « en parler comme d'un classique », lui appliquer les méthodes d'information et d'analyse qui sont en faveur aujourd'hui. — Aussi devait-on faire et ne refera-t-on pas l'ouvrage de M. Latreille dont les conclusions, celles du moins qui sont de pure critique, apparaissent comme sérieusement fondées et même définitives.

Pour citer tout de suite quelques exemples, je ne crois pas qu'on songe désormais à assigner d'autre date de composition au *Pape* que celle de 1816-1817 indiquée par M. Latreille, ni qu'on s'évertue à ramener la genèse du livre à une simple idée de « réparation » envers l'autorité pontificale — encore que ce soit une tradition chère aux de Maistre et agréable à M. Brunetière. — A moins qu'on ne rencontre des documents plus décisifs, il paraît bien aussi que, si Rome a pu souhaiter la réfutation du livre de M. Stourdza en faveur de l'Eglise grecque, il n'y a pas néanmoins de corrélation précise entre ce désir et la composition du *Pape*, qui n'a pas été écrit par ordre ni par complaisance : préoccupé seulement, et à bon droit, de la théorie protestante des *dogmes fondamentaux* qui inspire la Sainte Alliance et tend à unir les diverses communions chrétiennes par-dessus le pape et en dehors de lui, Joseph de Maistre ressent l'affront fait au Saint-Siège et veut parer le coup porté à son autorité. — S'il a fait pour cela, ou du moins s'il a tâché de faire œuvre de science, s'il a véritablement lu, étudié, comparé, amassé, et de quelle manière, avec quels défauts de scrupules, avec quels préjugés il l'a fait, c'est un point sur lequel M. Latreille jette une lumière très vive. « Le *Pape* et l'*Eglise gallicane*, sortis de la même plume intrépide, auraient affronté dans des conditions défavorables le jugement du public, si J. de Maistre n'avait eu le bonheur de rencontrer sur son chemin G.-M. de Place ». — Qui était de Place ? Beaucoup de lecteurs l'apprendront probablement de M. Latreille. Celui-ci a eu entre les mains, outre le premier manuscrit du *Pape* « qui est très différent du texte connu », six cahiers d'observations soumises par de Place à Joseph de Maistre au moment de l'impression, et de nombreuses feuilles contenant les réponses de l'auteur. Il résulte de la confrontation entre ces documents et le texte imprimé que l'ouvrage définitif ne « nous

apporte qu'un écho affaibli de la grande colère de J. de Maistre contre les ennemis de la papauté : les violences éclataient furieuses dans la version primitive; les à-peu-près, les inexactitudes, les erreurs même s'y entassaient pêle-mêle ». Guy Marie de Place fut alors l'*avertisseur* souvent écouté — J. de Maistre se croyait très docile ! — qui a empêché le *Pape* d'être une œuvre suspecte à tout lecteur de bonne foi. A plus d'une reprise aussi, en suggérant à l'auteur des aperçus nouveaux, ce Lyonnais patient et modeste a mérité le titre de *collaborateur* que M. Latreille lui donne, et que l'histoire ne lui retirera pas.

On voit assez, par ces trop brèves notations, qu'il ne sera plus possible à l'avenir d'écrire de Joseph de Maistre ni de son œuvre principale, sans recourir au travail de M. Latreille.

Où nous ne le suivrions pas jusqu'au bout sans réserves, c'est sur le terrain théologique où sa curiosité intellectuelle n'a pas manqué de le conduire, tellement il est vrai que les penseurs à la de Maistre, même s'ils sont étrangers à nos formes habituelles de pensée, nous provoquent à penser avec eux ou contre eux. M. Latreille a-t-il assez vu que les problèmes soulevés aux livres I et II du *Pape :* monarchie absolue, infaillibilité, théocratie, etc... se présentent sous la plume de J. de Maistre avec des modalités et sont résolus avec des arguments que l'Eglise, en consacrant sur le tard quelques-unes de ses théories, est loin d'avoir intégralement adoptés et canonisés ? Au moment où le livre parut, le Saint-Père n'osa pas en accepter la dédicace ; Joseph de Maistre, au dire de sa fille, n'eut « pas seulement cette consolation avant de mourir ». Cette abstention n'était pas uniquement dictée par la politique. A Rome même, ne pouvait-on pas être offusqué du sans-façon avec lequel J. de Maistre parlait, par exemple, des conciles ? — Et, du reste, que l'idée d'infaillibilité soit attachée à celle de souveraineté, je ne crois pas non plus que J. de Maistre ait réussi à faire entrer ce concept dans la philosophie qui prépare le catholique de nos jours, et qui prépara les Pères du concile du Vatican, à accepter le dogme de l'infaillibilité ! Pourtant ce concept est essentiel dans le système théologique que développe l'auteur du *Pape.*

De ce que les *conditions* de l'infaillibilité apparaissent un peu vagues chez J. de Maistre, de ce qu'il tend à en élargir le plus possible le domaine, il ne s'ensuit pas, enfin, que les tentatives pour préciser ces conditions aient complètement échoué après lui : M. Latreille cite le texte arrêté sur ce point dans la IVe session

générale du Concile du Vatican, ce texte ne manque pas de netteté; et les « conditions » que M. Brunetière énumérait un jour, dans une controverse, ne ressemblent pas le moins du monde, pour qui a l'habitude du langage de l'école, à un « maquis théologique », ainsi que les qualifiait M. Renard. Les canons conciliaires ont leur exégèse, comme le droit a sa jurisprudence. En ces matières, la « subtilité » elle-même est une précision, et l'élasticité demeure une liberté.

A la lumière des explications que l'Eglise a déjà données de l'infaillibilité de son chef et de celles qu'elle pourra donner encore, en suivant la loi même de son développement si curieusement entrevue par Joseph de Maistre (qui fut en cela un des précurseurs de Newman), les difficultés *historiques* qui mirent longtemps aux prises ultramontains et gallicans, qui semblent à leur tour arrêter M. Latreille, se prêtent plus aisément à être éclaircies; elles aident même, et sûrement elles ont aidé et aideront encore à discerner où l'infaillibilité est engagée, où elle ne l'est pas. En tout cas, après avoir fait couler tant d'encre entre les deux partis adverses, elles ne sauraient être examinées et résolues en quelques pages, et comme en passant. Pour faire court, M. Latreille ne pouvait que les effleurer. Etait-il nécessaire même, dans un livre aussi alerte et aussi élégant, de les effleurer? Très séduit par la grandeur de notre passé religieux et pris ainsi de quelque ferveur gallicane, il n'a pas cru pouvoir omettre des questions qui ont tant agité les esprits, depuis Bossuet, dans notre pays.

A notre avis, M. Latreille a été mieux inspiré de suivre la trace des doctrines du *Pape* à travers les livres ou dans la pensée des écrivains catholiques du dernier siècle, Lamennais, Montalembert, Veuillot, etc... Ce sont là des recherches qui pouvaient et devaient tenter sa pénétration. Je ne crois donc pas qu'il ait trop souligné l'influence directe ou indirecte, mais certaine, du *Pape* sur plusieurs des condamnations doctrinales inscrites au *Syllabus*. Plus lointaine, et déjà un peu plus impalpable, croyons-nous, a été l'influence de J. de Maistre sur les décisions conciliaires de 1870; mais on ne saurait refuser à M. Latreille qu'elle ait été réelle, après qu'on l'a vu détailler toutes les voies à travers lesquelles elle s'est fait jour. A ce propos, M. Latreille note — ce que M. Brunetière a aussi noté avec insistance après lui — une des formes les plus curieuses de l'intervention des laïques dans la marche de la pensée théologique et même dans la forma-

tion des courants doctrinaux au sein de l'Eglise. En sorte que rien ne prête plus à réfléchir que cette petite conclusion : « L'histoire religieuse du XIXe siècle relève avant tout de l'auteur du *Pape* ». Plus d'une fois, du reste, il arrive au lecteur de M. L. de s'arrêter ainsi au coin d'un chapitre, de méditer sur les problèmes qu'il soulève, alors même qu'il en souhaiterait quelquefois les conclusions un peu différentes. C'est que ce livre n'est pas seulement un de ceux qui, depuis plusieurs années, témoignent le mieux de la sagacité et de l'érudition lyonnaise; il ajoute aussi à notre histoire littéraire, et même à notre histoire ecclésiastique, des pages très originales et très suggestives.

Cl. BOUVIER.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Egoism : « a study in the social premises of religion », by Louis WALLIS. — Un vol. in-16 de XIV-12 pp. — Chicago, University Press, 1905. — *Prix :* 5 fr. 50.

Ouvrage singulier : l'idée maîtresse est que toute l'activité humaine dérive de l'égoïsme ; les égoïsmes rivaux s'imposent réciproquement l'altruisme et le jeu de ces deux forces explique toute la sociologie. A son tour, la sociologie rend raison de tous les phénomènes de l'histoire religieuse, et en particulier de l'histoire de la religion d'Israël. M. Wallis parcourt les différentes périodes de cette dernière et recherche dans la situation sociale de telle ou telle époque la cause de ses origines et de ses développements. Il se défend à plusieurs reprises de vouloir se prononcer sur la valeur objective de la religion, mais il est des pages qui prétendent nettement à trouver dans la sociologie l'explication complète et suffisante des phénomènes d'ordre religieux.

On rencontre dans ce livre de la philosophie, de la sociologie, de l'exégèse et beaucoup d'idées vagues. Quand donc renoncera-t-on à vouloir expliquer la religion par autre chose que par elle-même, et reconnaîtra-t-on que le phénomène religieux est d'ordre à part et qu'il ne se résoud en aucun autre ? L'excuse de M. Wallis, c'est qu'il est sans doute sociologue, et pour lui la sociologie suffit à tout expliquer : chacun, en effet, considère le monde à son point de vue et s'imagine que son point de vue suffit à en rendre compte ; des chimistes ont cru trouver dans la chimie une explication suffisante

de la vie et même de la pensée. On fait ainsi sa petite théorie de la vie et de la machine ronde, puis on dort tranquille, car il est remarquable qu'un fait classé, encadré, enrégimenté, n'embarrasse plus personne : comme si une théorie était une explication, et comme si les faits ne restaient pas en eux-mêmes ce qu'ils sont, quel que soit le casier de notre cerveau où il nous plaise de les ranger arbitrairement.

Le travail de M. Wallis ne sera pourtant pas inutile : il attire l'attention sur les rapports étroits de la religion d'Israël avec son état social et sur le retentissement que les crises sociales ont eu sur la religion, en un mot sur la part de la sociologie dans l'évolution religieuse. Cette part est réelle et il était bon de la signaler plus qu'on n'avait fait jusqu'à présent. Mais la sociologie ne rend pas complètement compte du développement religieux quand elle le favorise, et encore moins quand elle le contrarie, comme il est arrivé. Les mêmes faits sociaux ont existé ailleurs qu'en Israël, et aucune religion n'en est sortie, et les mêmes crises sociales qui ailleurs ont amené la décrépitude de telle religion n'ont pas enlevé à la religion d'Israël sa vitalité.

E. P.

Les Moines précurseurs de Gutenberg, étude sur l'invention de la gravure sur bois, par Gaëtan Guillot. — Grand in-16, pp. 62. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 0 fr. 60.

Le présent ouvrage est de nature à modifier certaines opinions sur l'origine de l'imprimerie. On croit communément qu'il faut en attribuer l'honneur à Gutenberg. Il paraît que ce n'est pas tout à fait exact. Il a été précédé dans cette voie par des Français et ces Français sont des moines. De bonne heure on comprit dans les monastères tout le parti qu'on pouvait tirer du dessin pour faciliter l'intelligence des manuscrits au moyen d'enluminures et servir à la production des images de propagande religieuse. Ils trouvèrent les éléments de la gravure sur bois et transformèrent en corps de métier ces fragments isolés. C'est cette invention de la gravure sur bois qui a pu rendre possible l'invention de l'imprimerie. D'après cette opinion qui paraît reposer sur des fondements solides, Gutenberg ne serait plus l'inventeur de cette œuvre si féconde en résultats. Pour employer l'expression de l'auteur, il nous apparaît comme le metteur en œuvre de procédés déjà connus, l'homme intelligent, doué de volonté et d'énergie, qui sut organi-

ser en métier des combinaisons auxquelles il ne manquait plus qu'une méthode pour être reliées les unes aux autres.

La thèse est hardie, elle étonnera peut-être les lecteurs qui ne sont pas des spécialistes. Mais elle est bien prouvée. L'auteur se réfère à des documents incontestables qui précèdent l'époque de Gutenberg. Ces documents sont datés. Rien de brutal comme une date. Une étude fort intéressante et fort documentée sur le travail et l'organisation des abbayes, sur la difficulté pour les laïques d'inventer la gravure sur bois, donne une très grande solidité à cette thèse.

Ph. GONNET.

VOGELSANG. Extraits de ses œuvres traduits de l'allemand, préface de l'abbé de PASCAL. — 2 vol. de 64 pp. — Paris, Bloud, 1906. — *Prix :* 1 fr. 20.

La collection *Science et Religion* qui obtient un si vif et si légitime succès vient de s'enrichir de deux opuscules destinés à faire connaître au public français les idées du baron de Vogelsang. Ces opuscules s'adressent à tous ceux qui abordent l'étude des questions sociales, chaque jour plus poignantes.

Le premier de ces opuscules est composé d'extraits relatifs à la morale et à l'économie sociale. Il est précédé d'une courte préface où M. l'abbé de Pascal fait brièvement connaître la personne et l'œuvre de Vogelsang, ce docteur de l'organisation corporative professionnelle. C'est à cette organisation qu'il demandait la solution de tous les problèmes sociaux qui font de la triple question de la propriété, du travail et du crédit, une énigme insoluble à ceux qui ne veulent point y avoir recours.

M. l'abbé de Pascal montre au début du second opuscule que la politique sociale de Vogelsang est le couronnement de sa doctrine sur l'économie sociale. On s'en convaincra aisément en lisant les fortes pages qu'il a consacrées à la société et à l'Etat, aux éléments primaires et aux éléments complémentaires du corps social.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

L'Inde. — Manières, coutumes et cérémonies, par l'abbé DUBOIS. — Traduction anglaise sur le dernier manuscrit de l'auteur, avec des notes et des corrections, par Henry de BEAUCHAMP, 3e édition. —In-12, XXIII, 741 pp. — Oxford, Clarendon presse.

Cet ouvrage nous offre une étude très approfondie des manières, des coutumes et de la religion des Indiens. Il est divisé en trois parties : 1º une vue générale de la société dans l'Inde ; 2º la vie des brahmanes considérée sous quatre aspects très importants ; 3º la religion.

La société indienne est fondée sur la division en castes. On en compte quatre principales, les brahmanes, les kshatryas ou rajahs, les vaysias et les marchands, les soudras ou cultivateurs. Le système des castes qui paraît si opposé à nos idées modernes, convient à ce pays, et il en résulte de grands avantages que l'auteur fait valoir avec une grande compétence. L'origine est très ancienne. Les livres sacrés la rapportent à leur dieu Brahma. Sans vouloir discuter les parcelles de vérité qui se cachent sous cette légende, on ne peut nier qu'elle n'ait existé de tout temps. On la retrouve plus ou moins chez les Egyptiens, les Hébreux et d'autres peuples.

La seconde partie nous fait parcourir les quatre degrés de la vie des brahmanes. C'est une partie très étudiée. Il est difficile de porter plus loin la précision et l'exactitude des détails, la justesse des traits, la vérité psycholog que. Le premier degré de la vie du brahmane, c'est la jeunesse. Elle commence par la cérémonie de la triple corde qui lui donne l'investiture et lui confère le titre de *brahmchari*. Le second degré est l'é at de mariage. Devenu père, il est alors appelé *grahasta*. Le troisième est celui du brahmine qui se retire dans la solitude avec sa femme et qui est alors connu comme *vana-prastha*. Au quatrième, c'est la séparation complète d'avec le monde. Ils jouissent d'une très haute considération aux yeux du peuple. La vie des brahmanes est entourée de mystère. Elle était très imparfaitement connue en Europe. La description qu'en a faite M. Dubois a dissipé bien des erreurs, réformé des notions fausses, et nous permet d'entrer dans un domaine qui nous était presque entièrement fermé.

La troisième partie intéressera les spécialistes qui s'occupent de l'histoire des religions. La religion des Hindous est étudiée sous ses

différents aspects. Les croyances, le culte, les temples, le sacerdoce, l'administration des propriétés sacrées, tout est passé en revue, et présenté aux yeux du lecteur de manière à ce qu'il puisse facilement s'orienter dans ce dédale de coutumes et de croyances bizarres.

Disons un mot de l'abbé Dubois et des circonstances qui l'ont amené à composer son ouvrage. L'abbé Dubois est un prêtre du diocèse de Viviers, qui a vécu de longues années dans les Indes, et qui, revenu en France, fut nommé supérieur de la maison des Missions étrangères à Paris. Ordonné prêtre à l'âge de vingt-sept ans, en 1792, il quitta le diocèse de Viviers, et alla porter la lumière de l'Evangile dans les pays infidèles. Il fut attaché à la mission de Pondichéry. Il travailla avec un zèle infatigable à la conversion des habitants et s'acquit une très haute considération. Si le succès ne répondit pas toujours à ses efforts et à l'ardeur de son zèle, il améliora la situation matérielle du pays. Ainsi il fonda des colonies agricoles, introduisit la vaccine pour prévenir les effets désastreux de la petite vérole. Afin de gagner la confiance, il se fit tout à tous, selon la parole de saint Paul, adopta les usages du pays, prit le costume, s'accommoda à leurs préjugés, et vécut absolument de la vie d'un Indien. Toutes les portes lui furent ouvertes, il put même s'immiscer dans la vie intime des brahmanes. Par cette conduite si prudente il nous déclare avoir trouvé un cordial accueil auprès de toutes les classes de la société, et il put obtenir par là des renseignements très curieux sur leur vie intime.

C'est en 1806, après quatorze ans de ministère, qu'il composa son ouvrage. La Compagnie des Indes Orientales avait réclamé par la voie des journaux des documents authentiques sur l'Inde, en vue d'une préparation de l'histoire de ce pays. Il se mit à l'œuvre, et préparé par une expérience de quatorze ans, par de longues et minutieuses recherches, il fit un premier travail qui fut remis entre les mains du Major Wilks, résident anglais dans la province. Ce manuscrit intéressa vivement ce personnage. Il le fit examiner par deux autres savants qui en apprécièrent la valeur. Il fut acheté par la Compagnie des Indes. Il fut transmis à Londres pour être traduit en anglais et publié. Ce ne fut pourtant que vers l'année 1816, que l'ouvrage ainsi traduit fut livré à la publicité avec la sanction de la Compagnie et la revision personnelle du Major Wilks.

Ce premier travail qui excita l'admiration des hommes compétents, fut complété. Une nouvelle édition, où M. l'abbé Dubois consigna le résultat de nouvelles recherches plus approfondies, lui fut demandée à Madras par M. Campbell. Cette édition est restée dans

les archives du gouvernement de Madras, et c'est la première édition qui seule a été exploitée par les écrivains anglais. Des savants illustres tels que Mill, Wilson, ont reconnu les services qu'elle pouvait rendre aux orientalistes.

C'est cette édition de Madras ainsi transformée par M. l'abbé Dubois lui-même, que M. Henry K. Beauchamp offre au public. Déjà la presse a fait un excellent accueil à cette publication. Dans l'Inde elle est saluée comme un événement littéraire. Cet ouvrage quoique déjà ancien n'a rien perdu de sa valeur. Il n'est pas de livre qui renferme une connaissance plus approfondie des mœurs et des coutumes de ce pays. En traduisant cet ouvrage, et en le complétant par les notes excellentes qu'il a ajoutées, M. Beauchamp a fait revivre la mémoire d'un grand missionnaire qui fut en même temps un observateur pénétrant et érudit.

Ph. GONNET.

C. BOUVIER, *Un prêtre, continuateur de Le Play*, Henri DE TOURVILLE (1842-1903). — Un vol. in-12 de 158 pp., Paris, Bloud, 1905. — *Prix :* 1 fr. 50.

L'*Université catholique* a été la première à annoncer l'étude de M. Claude Bouvier sur Henri de Tourville, et ses lecteurs ont eu la primeur de quelques-unes des pages les plus brillantes de ce travail (*mars*, 1906).

A lire ce portrait si vivant de la Philothée du XXe siècle d'après M. de Tourville, on a pu se convaincre que ce prêtre modeste, dont le nom n'a presque pas dépassé encore le cercle assez restreint de ses disciples immédiats, mérite vraiment de sortir de l'ombre, et que, pour révéler au public l'ensemble de sa pensée et en faire saisir la merveilleuse opportunité, il ne pouvait rencontrer un biographe plus pénétrant et plus éloquent que M. Bouvier. A vrai dire, ce n'est point une biographie détaillée qu'on trouvera dans ce petit livre : en attendant l'œuvre définitive que les disciples de M. de Tourville voudront sans doute consacrer à sa mémoire, c'est un portrait intellectuel et moral que M. Bouvier a voulu tracer, en profitant pour cela de la communication qui lui a été faite de nombreuses notes, encore inédites, de l'abbé de Tourville. Aussi, après quelques pages consacrées à la formation de H. de Tourville et aux influences diverses qui de loin le préparèrent à son œuvre, le biographe s'attache aux trois aspects en lesquels se résume toute la carrière de son héros, et étudie

successivement en lui le *sociologue*, l'*apologiste* et le *directeur d'âmes*. Ces trois formes de l'activité de Tourville sont d'ailleurs inséparables, et, comme M. Bouvier l'a très bien fait ressortir, elles procèdent d'une même inspiration fondamentale. Chez H. de Tourville, en effet, les convictions du savant qui, disciple de Le Play, perfectionne la méthode du Maître, ouvre des voies nouvelles et de plus larges horizons à la *Science sociale* établie par lui sur des bases définitives, les spéculations du théologien désireux de moderniser l'exposé des vérités religieuses et de leur appliquer les mêmes méthodes d'observation scientifique si fécondes en tout autre ordre de pensée, les inspirations enfin du mystique qui cherche à développer dans les âmes qu'il dirige l'initiative et la personnalité, en même temps que la confiance humble et aimante en Jésus Sauveur, tout cela révèle un même esprit, que M. Bouvier a su parfaitement dégager, et qui fait la valeur foncière et durable de l'œuvre de l'abbé de Tourville.

On pourra discuter et corriger telle ou telle partie de cette œuvre, — et M. Bouvier, quoiqu'il se soit constitué rapporteur plus que critique, a lui-même discrètement signalé ce qu'il y a parfois d'excessif et de paradoxal dans les vues de Tourville, — mais on n'en saurait trop admirer l'inspiration fondamentale. Il y a tout profit à voir comment ce prêtre d'une intelligence si lumineuse, d'une conscience si haute et d'une foi si vive, a envisagé et résolu pour son compte les grands problèmes religieux et sociaux qui préoccupent les esprits à l'heure présente. Il faut donc remercier M. Bouvier d'avoir révélé au grand public, dans une étude d'une lecture si attachante, un homme en qui on ne craindra pas sans doute de saluer, quand on le connaîtra mieux, un des maîtres de la pensée catholique.

L. VENARD.

Chez les ennemis d'Israël, par l'abbé DARD. — In-12, 234 pp. — Deux cartes, cinq photogravures. — Paris, Lecoffre, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

Voulez-vous faire, à bon prix, un voyage de découverte et d'agrément ? Prenez le livre de M. Antoine Dard. Ne vous effrayez pas du titre un peu rébarbatif : *Chez les Ennemis d'Israël* (Amorrhéens, Philistins). Même si la table des matières, avec ses deux parties : *Dans la terre de Huss*, *Au pays des Philistins*, et des chapitres intitulés : *El Horn*, *L'Hauranitide*, *Les Druses*, *Le Ledjah*, *Ascalon*,

Gaza, ne vous rappelait aucun souvenir précis (qui paraît impossible), partez à la découverte, comme l'explorateur : vous serez payé de votre peine.

Certes, les spécialistes trouveront mieux leur compte que les profanes à cette double expédition. Ils sauront gré au courageux fureteur d'avoir, avec l'Ecole Biblique de Jérusalem, affronté le climat et les dangers d'une région mal ravitaillée et peu sûre, pour identifier un nom ou retrouver les traces d'une bourgade ou d'un héros. Quand on ne jouit pas du prestige d'un grand nom ou d'une immense fortune, il est malaisé d'aller, même sous les auspices des consuls français, de la région du lac Tibériade à Damas par l'Hauranitide, la Batanée et la Trachonitide. « Ce sont des pays de razzias. » Aussi, à chaque page, s'attend-on à entendre parler la poudre et à voir surgir les Druses ou les Bédouins pillards.

Attente vaine ! le récit est calme parce qu'il est sincère. Au pas cadencé et nerveux des maigres chevaux arabes, on va d'un village à l'autre, ou plutôt d'une ruine à un désert. De temps en temps, un coin de paysage, ici un portrait, là une silhouette ; des descriptions minutieuses de chapiteaux, de voûtes effondrées, de splendeurs disparues ; quelques scènes rapides contées avec humour ; des traits de mœurs notés à la course ; en somme, un récit rapide qui ne se surcharge pas de notions étrangères et que n'alourdissent point les notes marginales. A peine quelques citations nous rappellent-elles que le pays a été visité par de rares privilégiés. Cela vaut mieux ainsi peut-être ; il semble que le voyage s'accomplit à deux, et l'on en vient à revivre les heures que l'auteur a vécues.

Peu à peu l'impression grandit, à mesure que l'on s'enfonce dans l'inconnu et que l'imagination se représente les objets qui sont mis sous ses yeux. Ces ruines, ces amoncellements de blocs déjetés et disloqués qui furent jadis harmonieusement groupés, ces rares hommes tapis dans l'immensité des cités disparues, cette civilisation orientale endormie et irrésistiblement emmaillottée dans les prescriptions du Koran, cette nature impassible qui a vu se dérouler tant d'événements, exulter tant de triomphes et couler tant de sang, qui a enveloppé l'homme, depuis son apparition en ces lieux, du même soleil surchauffé et des mêmes pluies bienfaisantes, qui l'a contemplé pauvre et faible blotti dans des cavernes, puis logé dans des palais de marbre et d'or et enfin abrité par des gourbis de paille et de boue, qui a salué tour à tour sur ce même emplacement le temple de l'impure Astarté, la *cella* des dieux romains, le clocher chrétien et le minaret musulman, tout cela finit par

prendre corps. Vous ne savez plus bientôt si vous êtes au siècle des Patriarches ou d'Abdul-Aziz. Là-bas, les noms sont restés les mêmes depuis des « millénaires » ; les lois de l'hospitalité se pratiquent comme au temps de Jacob et près des sources vont et viennent des Rebeccas en costume mi-parti bleu et blanc, la tête chargée d'amphores ou de gargoulettes ventrues.

Il n'est pas jusqu'au style du livre, tourmenté lui-même parfois, qui ne soit une couleur locale et n'augmente l'impression d'exotisme qui finalement ressort de l'ouvrage. N'est-ce pas le but à atteindre, en dehors des résultats purement scientifiques que je n'étudie pas ? à savoir transporter le lecteur au pays dont on lui décrit l'étrangeté et lui tenir si bien l'esprit dans le « milieu » qu'il en oublie ses habitudes ordinaires de penser et de voir.

C'est une excellente façon de photographier et l'*épreuve* fournie par un tel récit vaut bien souvent celle que donne l'objectif avec cette supériorité incontestable qu'elle est plus colorée et plus vivante. Examinez à ce point de vue la visite à la mosquée d'El-Mebrack et la réception du *mudir* à Bosra, la scène du *kaouhé* dans le *menzoul* de Soueida, le défilé à travers les basaltes du Ledjah, la peinture de la plaine d'Ascalon. La description est minutieuse et précise ; les détails se détachent en relief comme les maisons blanches sur un fond de verdure orientale.

« Il est midi, *Kubah* protégera notre déjeuner contre les feux du soleil... L'Evêque ? où peut-il bien habiter ? Notre cheik enfin déniche un naturel, un chrétien qui nous conduit au palais épiscopal. Le palais épiscopal ! Imaginez ce que pouvait être la demeure d'un apôtre, de Pierre chez le corroyeur de Jaffa, de Paul chez les faiseurs de tentes et vous aurez à peu près l'idée du palais épiscopal du Hauran. Une cour assez vaste entourée de murs ; devant, une large porte d'entrée, à l'angle sud-ouest, une cave d'un étage. Et tout cela reflète un air de Khan syrien, d'abri passager où bêtes et gens trouvent un pauvre gîte avant de poursuivre leur chemin ; c'est notre cas personnel. Le palais épiscopal grisonne de la poudre fine charriée par le vent lourd du désert ; patine des vieux jours, décrépitudes, lézardes se sont posées sur le palais. C'est à le confondre avec les plus misérables bâtisses du voisinage. » (p. 197)

Lisez donc et vous comprendrez la raison de l'obscur travail des chercheurs d'inscriptions. Ils fouillent les ruines au prix de longues fatigues et de véritables dangers pour rétablir un fait ou préciser une date. Qui les paiera de leur labeur ? Non pas le vulgaire qui les ignore, mais la science elle-même, la vraie à laquelle ils auront

apporté une des certitudes dont elle vit, et aussi cette joie subtile de repasser par les voies des anciens et de vivre là où tant d'autres moururent.

Toutefois, ne pensez pas échapper complètement à l'humanité dont vous faites partie, car, en cours de route, il vous arrivera de rencontrer des Druses fanatiques (les détails sur leur histoire sont très intéressants) et des Arabes dangereux. « En voici un qui nous lance des œillades mauvaises et grince des dents tandis que le cheik et sa famille sourient avec une touchante bonhomie. C'est un revenant de la Mecque... qui nous vaticine tout bas des anathèmes... » Le temps semble prochain où les *Roumis*, c'est-à-dire les catholiques exciteront les grincements de dents des fanatiques et des libres-penseurs qui n'ont pas eu besoin d'aller bien loin de nous raviver leur colère et leur intolérance : tous les Philistins ne sont pas non plus en Terre Sainte. Pourvu que ces manifestations du progrès humanitaire et de l'adoucissement de nos mœurs ne s'accompagnent pas de ruines et de catastrophes comme là-bas !

A. MILLIAT.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

A Grammar of New Testament Greek, based on W. F. MOULTON's edition of G. B. WINER's *Grammar* by J. H. MOULTON. Vol. I, *Prolegomena*. — In-8°, XIV, 274 pp. — Edinburgh, T. Clark, 1906. — *Prix :* 10 fr.

Cette Grammaire opérera une révolution dans l'enseignement du grec du Nouveau Testament. On n'ignorait pas, il est vrai, les données principales sur lesquelles elle est fondée, mais on ne les avait pas encore appliquées d'une façon systématique à la syntaxe du Nouveau Testament. Le Dr Deissmann a été le précurseur, lorsqu'il a prouvé que le grec néo-testamentaire était le grec parlé au Ier siècle de l'ère chrétienne. Son travail s'était appuyé surtout sur le sens des mots ; le Dr Moulton pousse l'idée plus avant et la démontre par l'étude de la syntaxe. Il a l'intention de publier une grammaire complète du grec du Nouveau Testament ; pour le moment, afin de bien établir son point de vue et de déblayer le terrain, il étudie à part les particularités qui distinguent le grec du Nouveau Testament du grec classique, dont il trouve la trace dans la langue grecque populaire du Ier siècle du christianisme.

Après avoir précisé les caractères généraux et fait l'histoire du grec, que nous lisons dans le Nouveau Testament, il passe en revue toutes les formes du discours et signale ce que la syntaxe néo-testamentaire offre de nouveau. Les matériaux du travail sont fournis principalement par les papyrus et les inscriptions. Voici quelques-unes des conclusions : aux siècles avoisinant le christianisme, le grec était devenu la langue internationale, parlée dans tout le bassin de la Méditerranée. Même au point de vue littéraire, elle n'avait pas conservé la pureté classique. A l'état de langue parlée, elle était devenue beaucoup plus simple, moins périodique. Les auteurs du Nouveau Testament ont écrit dans cette langue et, sauf dans les évangiles et les Actes, dont plusieurs parties ont été, primitivement araméennes, ils ont admis peu d'hébraïsmes dans leurs ouvrages. Les expressions et les tournures de phrase, étrangères au grec classique, et qu'on avait qualifiées d'hébraïsmes, étaient des vulgarismes, que l'on retrouve dans les papyrus et les inscriptions du temps. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à comparer les écrits du Nouveau Testament avec la version des Septante, où les hébraïsmes abondent.

Nous voudrions montrer par le détail l'usage qui pourra être fait de ces études philologiques pour la critique et l'exégèse du Nouveau Testament ; ce serait un peu long, et peut-être fastidieux pour quelques lecteurs. Deux ou trois exemples suffiront. Dans le IVe évangile on trouve d'ordinaire l'adjectif ἐμός au lieu du pronom μου ; c'était l'usage courant en Asie Mineure, ce qui nous indique le lieu d'origine de cet écrit. Les pronoms ἡμεῖς et ἐγώ étaient employés indistinctement l'un pour l'autre, ce qui explique l'usage de ces pronoms dans les lettres de saint Paul. L'expression de Marc, III, 21, οἱ παρ' αὐτοῦ se retrouve avec le sens de « sa famille ». L'étude sur l'emploi des temps, des modes et des voix des verbes, sur les conjonctions est très suggestive. Ainsi, on a constaté que Marc emploie dans son récit le présent historique 151 fois, Matthieu, 93 fois, Luc, 8 fois seulement. Or cet usage est populaire, d'où il suit que le récit de Marc reproduit le mieux la tradition primitive, tandis que Matthieu et surtout Luc l'ont corrigée.

Nous remercions l'auteur de nous avoir mis entre les mains un pareil instrument de travail. Nous souhaitons qu'il nous donne bientôt la grammaire complète et s'il veut que son travail soit à la portée de tous les étudiants, nous l'engageons à donner un petit lexique des expressions grammaticales qu'il emploie ; il en est quelques-unes que nous n'avions pas encore rencontrées, le terme

« elative » par exemple, et plus d'une, en outre, n'ont pas chez tous les philologues la même signification.

Cette grammaire a été si bien accueillie du public que l'auteur a été obligé d'en publier déjà une seconde édition. Il a corrigé les fautes qui lui avaient été signalées, et a fait de nombreuses additions, en particulier 8 pages de notes (p. 242-249). Il déclare que, son travail étant absolument nouveau, il supprime dans le titre la mention « basée sur l'édition de Moulton de la *Grammaire* de Winer ». Nous pensons qu'il a eu raison; car, non seulement son travail ne contient rien de l'ancien Winer, mais encore il est fondé sur des principes tout différents.

E. JACQUIER.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — *Acta S. Eustathii.* Versio latina. Poussielgue. 3 fr. 50. — BARBIER (abbé E.), *Rome et l'Action libérale populaire.* Victorion. In-32, 2 fr. 50. — BELSER (J.), *Die Briefe des heiligen Johannes*, Freiburg, Herder, 8°, IX-166 p., 3 fr. 75. — FEI (R.), *De Evangeliorum inspiratione*, Beauchesne, 8°, 114 p., 2 fr. 50. — GAY (Mgr), *Lettres de direction spirituelle*, III, Oudin. In-8, 6 fr. — LECLERCQ (dom.), *Les Martyrs*, t. VI, Oudin. In-8, 4 fr. 50. — *Paillettes d'or.* XIII. 1904, 1905, 1906. Avignon. Aubanel. 156 p., in-18, 0 fr. 60. — RAUSCHEN (G.), *Eléments de Patrologie*, Roger, in-12, VIII, 365 p., 3 fr. — THOMAS (J.), *Genesis and Exodus als history*, London, Sonnenschein, 8°, 550 p., 7 fr. 50. — *Zepher Ha-Zohar.* T. I. Leroux. Gr. in-8, 20 fr.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — *Annuaire général de photographie.* 15e année. Plon. In-8, 6 fr. — *L'enseignement de la grammaire.* Conférences du Musée pédagogique. A. Colin. In-8, 3 fr. 50. — FABRE (C.), *Traité pratique de photographie stéréoscopique.* Gauthier-Villars. 207 p., in-8, 6 fr. — GANDILLOT (M.), *Essai sur la gamme.* Gauthier-Villars. XVI-575 p., in-8, 32 fr. — LAPPARENT (A. DE), *Abrégé de géologie.* 6e édition. Masson. XVI-438 p. in-16, 4 fr. — *La Renaissance française 1450-1550.* Leroux. In-8, 7 fr. 50.

Histoire et Géographie. — AZAMBUJA (G. d'), *La Grèce ancienne.* Paris. Science sociale. In-8, 5 fr. — BARDOUX (A.), *Le comte de Montlosier et le Gallicanisme.* Calmann-Lévy. In-8, 4 fr. — BLANCHARD R.), *La Flandre.* A. Colin. 540 p. in-8, 12 fr. — BOUCHÉ-LECLERCQ

(A.), *Histoire des Lagides.* III, I. Leroux. In-8, 10 fr. — BOUTET DE MONVEL (R.), *George Brummel* et *George IV.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — COLLEVILLE (Vte de), *Pie X intime.* Juven. 300 p. in-16, 3 fr. 50. — DARD (E.), *Hérault de Séchelles.* 1759-64. Perrin. In-8, 5 fr. — FINZI (G.), *Pétrarque, sa vie et son œuvre.* Perrin. In-16, 3 fr. 50. — FONTAINE DE RAMBOUILLET, *La Régence et le cardinal Dubois.* Calmann-Lévy. In-18, 1 fr. — LANG (A.), *Les mystères de l'histoire.* Perrin. In-16, 3 fr. 50. — MASSON (F.), *Jadis.* II. Ollendorff. In-18, 3 fr. 50. — MEUNIER (R.), *La guerre russo-japonaise.* Berger-Levrault. 688 p. in-8, 15 fr. — RÉMUSAT (Mme DE), *Mémoires.* T. III. Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. — SCHRADER et GALLOUÉDEC, *Atlas classique.* Hachette. In-4, 7 fr. 50. — URECHIA (N.), *Dans les Carpathes roumaines.* Plon. In-16, 3 fr. 50.

Philologie et Belles-Lettres. — D'ARTHEZ (D.), *La fin du rêve.* H. Gautier. In-18, 3 fr. — AUVRAY (M.), *La prière de Lucette.* H. Gautier. In-18, 2 fr. — BOS (Dr A.), *Romania.* Table des trente premiers volumes (1872-1901). Champion. VIII-324 p. in-8, 2 fr. — DU VALLON (G.), *Michel Smirlof.* H. Gautier. In-18, 2 fr. — GERMAIN (A.), *Cœurs inutiles.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — HOFFMANN (E.-T.-A.), *Contes fantastiques.* Garnier. In-18, 3 fr. — HUYSMANS (J.-K.), *Les Foules de Lourdes.* Stock. In-18, 3 fr. 50. — KIPLING (R.), *Capitaines courageux.* Hachette. In-16, 3 fr. 50. — MAIGRON (L.), *Fontenelle.* Plon. In-8, 7 fr. 50. — ROD (Ed.), *L'Incendie.* Perrin. In-16, 3 fr. 50. — SHEEHAN (P.-A.), *Succès dans l'échec.* Lethielleux. 538 p. in-16, 5 fr. — VEUILLOT (L.), *Pages choisies.* Vitte. 400 p. in-8, 5 fr.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.



LE RÔLE DES PRÊTRES FRANÇAIS

DANS LA

FORMATION DE L'ÉGLISE AMÉRICAINE

Au milieu des tristesses qui nous envahissent, nous pouvons trouver le réconfort dont nos âmes patriotiques ont besoin dans les souvenirs toujours si doux de nos gloires passées, sources d'espérance pour l'avenir. Il fait bon, ce me semble, parcourir quelques pages de nos annales religieuses et contempler le spectacle, à nul autre pareil, de notre apostolat national. La France a reçu la Foi des disciples des apôtres et du Saint-Siège apostolique. Depuis lors, ni l'hérésie n'a pu corrompre en elle la doctrine de l'Eglise, ni le schisme n'a eu la puissance de la séparer du Vicaire du Christ. Cette belle France, car tel est le nom qu'on lui donne à l'étranger, Dieu l'a destinée à lui servir d'instrument de choix pour la propagation de son Evangile à travers le monde, et, en aucun temps, elle n'a manqué à sa sublime mission. On dirait que l'Eglise n'a jamais pu se passer de cette chevaleresque nation qui est la nôtre, et que cette chère patrie dont nous sommes aujourd'hui les enfants angoissés, n'a jamais su trouver de prospérité et de paix que dans son dévouement filial à l'Eglise. Inutile de rappeler ici les faits de notre épopée religieuse de quatorze siècles à l'éclat et aux leçons desquels nous ne pouvons, en aucun temps, nous dérober. Ils nous poursuivent, si je puis parler ainsi, pour s'emparer de notre âme française et lui dire : Sache toujours être fière de ton pays et espère.

Au XVII[e] siècle rayonnèrent sur toutes les parties du monde les ardeurs de notre apostolat, œuvre commune de nos rois, de nos évêques, de nos législateurs, de nos guerriers et de nos moines. Notre zèle atteignit tous les rivages. Il pénétra dans les contrées qui furent le berceau du Christianisme et que désolaient à la fois toutes les hérésies, il franchit l'Océan et se jeta au milieu des nations idolâtres de l'Extrême-Orient, il affronta les peuplades sauvages de l'Afrique, il s'enfonça dans les solitudes profondes du Continent Américain et s'introduisit parmi les tribus indiennes du Saint-Laurent jusqu'au golfe du Mexique, dans les forêts vierges et le long des grands lacs. J'ai décrit ailleurs le triomphe de notre Foi dans le Nouveau Monde. Ce furent chez ces nations sauvages des merveilles de transformation sociale, rien n'égala leur ferveur chrétienne. L'héroïsme français donna à l'Eglise au prix du sang le plus pur de ses martyrs qui ne craignirent ni la hache, ni les bûchers des Indiens, la moitié du continent américain, à l'est du Mississipi. C'est vrai, le souffle glacial de la Philosophie, la ruine de la Compagnie de Jésus tramée par les ennemis de notre foi, paralysa un instant nos armées d'apôtres, et détruisit notre œuvre. Ce fut le XVIII[e] siècle, le siècle de Voltaire, le siècle le moins français et le moins chrétien de notre histoire, comme l'a nommé Brunetière. Mais c'est ici peut-être l'aspect le plus touchant, la preuve la plus éclatante de notre mission providentielle. Chose étrange ! L'extension du royaume du Christ dans le monde semble toujours se mesurer aux possibilités de l'apostolat de la France, et les épreuves imposées dans notre propre pays à notre foi conquérante, semblent, tôt ou tard, à l'heure de notre réveil ou de notre liberté reconquise, n'être qu'un stimulant plus puissant à notre action apostolique. La Révolution éclate, décime le clergé, appauvrit l'Eglise par la spoliation; il n'y a plus d'hommes, plus de ressources; et voilà que du sein même de la persécution, jaillit l'irrésistible élan de l'évangélisation française au-delà des mers. Ceux de nos prêtres que la Terreur contraint de s'expatrier, emportent dans l'exil une foi plus que jamais impatiente de se donner et de conquérir. C'est par eux que l'Angleterre reçoit les premières semences de ce catholicisme qui n'a fait que grandir depuis cette

bénédiction. Les mêmes orages qui jettent nos proscrits sur les côtes de la Grande-Bretagne, lancent d'autres héros à travers l'Atlantique sur le Nouveau Continent, et par eux aussi, va se constituer dans la grande République Américaine une puissante Eglise, l'une des plus belles parures du catholicisme en nos temps. C'est le spectacle de l'apostolat français comme instrument de Dieu pour la formation de l'Eglise américaine que je voudrais contempler un instant. Je suis certain qu'à la vue de la prodigieuse fécondité de notre foi française, nous sentirons renaître en nous cet orgueil national chrétien dont il faut savoir éprendre nos âmes aujourd'hui, pour nous animer à la lutte et nous donner de notre triomphe futur l'espérance inébranlable.

Voici tout mon sujet : Je dis que les prêtres français ont formé l'Eglise américaine, c'est-à-dire qu'ils ont contribué à lui garantir sa stabilité et à lui donner son premier essor. C'est avec eux, par eux, qu'elle a pu tout d'abord s'implanter sur le sol protestant des Etats-Unis, et prendre, pour ainsi dire, possession de cette jeune République au sein de laquelle s'élaborait une grande nation. Avec eux, par leur action, sous leurs influences, animée de leur esprit, attachée à leurs méthodes, elle distribua ses forces évangélisatrices, explora son domaine, fit ses premières conquêtes d'âmes. Cette phase de formation comprend tout l'épiscopat du premier évêque d'Amérique, Mgr Carroll, de 1789 à 1815. La seconde phase de formation est celle que j'appellerai volontiers phase d'affermissement de l'Eglise Américaine au milieu des premières luttes à livrer, des premières résistances à vaincre. C'est la phase d'organisation générale. Alors elle fonde avec nos prêtres ses premiers évêchés, elle constitue sa hiérarchie, développe sa discipline, ouvre ses écoles, se range en bataille. Cette période, presque toute française, se couronne en 1829, par le premier concile provincial. Dans cette Assemblée, l'Eglise pose, avec la coopération prééminente des évêques de France, les bases de sa législation future. Vient ensuite la phase d'enracinement, de consolidation. C'est à travers cette dernière période de formation que nous pouvons apercevoir son glorieux avenir, elle nous amène jusqu'au premier concile

national de 1852. A ce moment, l'Eglise américaine est si inébranlablement constituée, si puissante d'action, qu'elle pourra se livrer, sinon sans crainte, du moins avec le sentiment du succès, à la poursuite de l'idéal qu'elle réalise aujourd'hui et qu'elle ambitionne de rendre plus beau toujours. Je ne me trompe pas, l'histoire m'en est garant : l'Eglise de France est la mère de l'Eglise américaine. Si je parviens à le démontrer, il me sera permis de me bercer, en toute justice, dans quelques réconfortantes pensées, sur cette France dont j'aurai admiré l'œuvre, qui m'aura révélé une fois de plus son inépuisable richesse de vie.

PREMIÈRE PHASE

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE AMÉRICAINE SOUS L'ACTION DES PRÊTRES FRANÇAIS

Que la Providence est admirable ! La simple nomenclature des événements et leurs mystérieuses harmonies le démontrent avec évidence. En l'année 1763, le traité de Paris nous enlevait dans le Nouveau-Monde notre superbe empire colonial, nous perdions le Canada et les régions qui longent l'Ohio et le Mississipi. Le Maine, c'est-à-dire toutes les terres des bords de l'Atlantique, nous avait été ravi en 1713 par le traité d'Utrecht. Ce fut virtuellement la fin de nos missions indiennes ; à peine quelques prêtres épars purent-ils tenter encore quelque ministère caché auprès de ces tribus converties. La suppression de la Compagnie de Jésus en 1773 acheva la ruine. Les Canadiens et les Indiens demeurèrent à peu près sans secours dans les anciennes colonies françaises, excepté dans la Louisiane qui passa à l'Espagne et dans un territoire limité du Nord-Ouest, où la France, en cédant à l'Angleterre nos possessions américaines, voulut par un traité sauvegarder les droits sacrés de la liberté.

A cette heure même, les premières agitations de l'Indépendance apparaissaient dans les colonies britanniques. La lutte

gigantesque d'où devait sortir la nation américaine commence en 1775. Il se trouvait alors au collège de Liège un professeur natif d'Amérique qui s'appelait Carroll, membre sécularisé de la Compagnie de Jésus. Résistant à la séduisante invitation de Lord Arundel qui lui offrait son château de Wardour en Angleterre, le P. Carroll n'eut plus qu'une pensée : aller servir l'Eglise dans son propre pays. Pauvre Eglise américaine ! ! Elle avait déjà plus de cent ans d'existence ! Elle datait de 1634, lorsque Lord Cecil Baltimore eut abordé avec deux petits vaisseaux : *l'Arche* et *la Colombe*, au point où le fleuve Potomac se jette dans la baie de Chesepeake ; mais depuis lors, elle n'avait connu que la persécution. Toute organisation hiérarchique lui avait été impossible. Et cependant son sang coula sur les champs de bataille pour la liberté nationale. Aussi le traité de paix entre l'Amérique et l'Angleterre qui fut signé à Paris en 1783 mit-il fin à l'oppression. La première convention nationale des Etats-Unis tenue à Philadelphie en 1784, abolit le serment de fidélité à la foi protestante comme condition d'éligibilité aux fonctions publiques, le premier congrès de la République américaine proclama l'absolue liberté de conscience et des cultes. Entre temps Pie VI pour donner un gouvernement autonome aux pauvres missionnaires restés fidèles à leur poste au milieu de tant d'épreuves, nomma le P. Carroll, préfet apostolique en 1782, puis le plaça sur le premier siège épiscopal des Etats-Unis en le créant évêque de Baltimore. Le moment était solennel. Washington, premier président de la République du Nouveau Monde était appelé le Père de la Patrie Américaine; Mgr Carroll, son ami d'ailleurs, était reconnu comme le fondateur de la hiérarchie ecclésiastique dans cette République si riche d'espérance.

Premier Evêque ! ! Il l'était ! mais qu'allait être son épiscopat ? Quel était son diocèse ? Le plus grand du monde. Il comprenait les treize colonies anglaises devenues maintenant les Etats-Unis et toutes les terres depuis la rive droite du Saint-Laurent jusqu'aux frontières de la Floride, depuis l'Atlantique jusqu'aux montagnes Rocheuses. Son troupeau, composé d'environ 25.000 catholiques se trouvait dispersé à travers ces contrées presque inconnues sur un espace de plus

de 1000 lieues de long sur 800 de large. Mgr Carroll avait pour tout clergé 19 prêtres dont plusieurs âgés, épuisés par les travaux de leurs missions : clergé décimé chaque année par la mort ou la maladie. Seul, sans ressources, regardé par beaucoup, au point de vue politique, comme un enfant de la Révolution, qui n'avait pour se légitimer que le succès, n'apparaissant, au point de vue ecclésiastique, que comme membre d'un ordre dissous par le chef même de la chrétienté, que pouvait Mgr Carroll ?

D'ailleurs, bien que les décrets de l'autorité fédérale eussent donné comme une existence officielle au catholicisme en Amérique, la liberté était plutôt négative. L'Eglise avait cessé d'être persécutée, mais elle ne pouvait échapper à la domination orgueilleuse du Protestantisme. Contre elle, devant des peuples crédules, les ministres de toutes les sectes déclamaient toujours les horreurs de la Nouvelle Babylone. C'était la haine du Papisme partout. Et pour vaincre tous ces obstacles, *pour* remplir sa difficile mission, cette pauvre petite Eglise n'avait encore ni écoles, ni pensionnats, ni séminaires, ni temples, presque point d'autels ! Mgr Carroll eût pu désespérer de la tâche. Il partit pour se faire consacrer à Londres dans la chapelle du château d'Edworth. Il avait mis le nonce de Paris, Mgr Dugnani, au courant des besoins de l'Eglise naissante des Etats-Unis. Le pape Pie VI lui avait ordonné tout spécialement de fonder un séminaire dans les Etats-Unis pour se procurer par ce moyen un clergé suffisant aux besoins de son vaste diocèse. Mais les moyens de réaliser ce plan du pontife! Les voies de Dieu sont cachées et suavement vibrantes leurs harmonies !

En ce moment, la tempête révolutionnaire ébranlait en Europe palais et cathédrales. Sous les coups de l'orage qui s'abattit sur Paris et les provinces de France, M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, résolut d'envoyer sur la terre étrangère des prêtres de la Société dont il avait la charge. Dans sa pensée, raconte son historien, les confrères dont on disposerait ainsi, seraient des apôtres qui prêcheraient Jésus-Christ aux hérétiques et aux infidèles. Ils se consacreraient, d'une manière spéciale, à la formation d'un clergé, qui lui-

même, répandrait au milieu des protestants et des sauvages la connaissance et l'amour de l'Eglise catholique. Après avoir fait cette œuvre, si la Providence le permettait, ils pourraient rentrer dans leur Patrie pacifiée, reprendre la direction des séminaires et relever de ses ruines l'église gallicane. M. Emery s'en confia, lui aussi, au nonce apostolique de Paris. Dans le même cœur se déversaient donc et les angoisses de l'évêque américain à la recherche d'auxiliaires et les désirs d'un vénéré prêtre de Paris brûlant de toutes les ardeurs de l'apostolat. On ne peut plus touchante est la correspondance qui s'échangea entre l'évêque de Baltimore, le supérieur de Saint-Sulpice et le nonce du Pape. De la part de M. Emery, la première condition qu'il mettait à ses services, c'était de n'être à la charge ni du prélat américain, ni des habitants des Etats-Unis. Il voulait que ses confrères envoyés au Nouveau Monde trouvassent dans leurs propres ressources de quoi fournir à leur propre entretien. Mgr Carroll écrivait le 9 septembre 1790 au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande : « A la prière de Son Excellence le nonce apostolique, un des directeurs de St-Sulpice est venu à Londres ; nous avons conclu avec lui dans des conférences l'établissement prochain d'un séminaire à Baltimore. De cette fondation, il faut l'espérer, résultera un bien immense pour la religion. A mon avis, c'est un dessein très manifeste de la bonté de Dieu de susciter ainsi des généreux prêtres de France pour nous apporter un si grand secours dans le temps où nous avons un si urgent besoin de leurs travaux.

Au mois de mars 1791, quatre directeurs de Saint-Sulpice, MM. Nagot, Tessier, Garnier et Levadoux auxquels s'adjoignirent quatre séminaristes, s'embarquèrent à Saint-Malo. M. Nagot devait diriger le nouvel établissement et en être le premier supérieur. A défaut de service régulier entre l'Europe et l'Amérique, ils durent engager à leurs frais un navire pour eux et les quelques passagers qui se mêlèrent à leur groupe. De ce nombre était M. Lareau, chanoine de Saint-Martin de Tours, qui désirait travailler dans les missions d'Amérique, un maître d'école de Saint-Malo, destiné à la paroisse catholique de Philadelphie, et enfin un jeune homme,

égaré par les sophismes de Voltaire, qui allait parcourir les savanes de l'Amérique, les forêts vierges et les grands fleuves : le vicomte de Chateaubriand. Le voyage retardé par le mauvais temps ne put s'accomplir en moins de 104 jours. Je n'en raconterai pas les péripéties. Le 10 juillet 1791, la petite colonie arriva heureusement à Baltimore. Leur venue avait été annoncée aux catholiques d'Amérique par une lettre de Monseigneur Carroll. « C'est un événement de grande importance, et d'heureux augure pour notre diocèse, disait le prélat, bien qu'il soit triste à penser que cette bénédiction de la Providence ne nous est accordée qu'à l'occasion de l'état lamentable de la France. » Une maison qui servait de cabaret, à un mille de la ville (ce qui la fit appeler : *one mile tavern*) fut d'abord louée avec un terrain de six hectares, mais presque immédiatement achetée par M. Nagot, pour la somme de 2.266 dollars, 11.330 francs de notre monnaie. La transformation de l'immeuble, quelque radicale qu'elle dût être, fut poursuivie avec tant d'activité qu'avant la fin du mois, Saint-Sulpice put prendre possession du local qui fut le premier séminaire d'Amérique. C'est le foyer d'où va maintenant jaillir la vie catholique, le centre des forces qui vont former l'Eglise du Nouveau Monde. En face d'un champ incommensurable qu'il s'agit de défricher, où il faudra tout créer au milieu d'insurmontables difficultés, le spectacle n'est pas sans émouvante grandeur. Je regrette beaucoup de ne pouvoir donner qu'une trop rapide esquisse de ces grands exploits de Dieu par la France. *Gesta Dei per Francos.*

Le départ des premiers émigrés français contribua à amener bientôt sur ces terres ouvertes à la culture apostolique d'autres prêtres de France. Un de ceux qui offrirent tout d'abord leurs services et leurs dévouements fut le futur évêque de New-York, Jean Dubois. Né à Paris en 1764, M. Dubois avait fait de brillantes études au collège Louis-le-Grand où il avait eu pour condisciples des jeunes gens d'une piété éminente, mais où s'étaient assis sur les mêmes bancs que lui, des élèves comme Robespierre et Camille Desmoulins. De nouvelles recrues vinrent aussi se joindre aux Messieurs de Saint-Sulpice. En 1792, M. Emery envoya en Amérique trois sujets de sa

Compagnie que les fureurs persécutrices de la Révolution forçaient à se cacher en France : MM. Chicoisneau, David et Flaget. Ces prêtres emmenèrent avec eux deux jeunes Français, MM. Théodore Badin et Barret qui se joignirent aux premiers élèves venus à Baltimore avec M. Nagot. L'arrivée de tous ces ecclésiastiques donna au culte divin un cachet de grandeur qu'il n'avait pu avoir jusqu'alors. Une lettre de Mgr Carroll au Cardinal préfet de la Propagande nous dit l'impression que firent sur lui et sur les habitants de Baltimore les cérémonies religieuses. Rappelons-nous à ce propos, qu'en 1830, une messe avec diacre et sous-diacre était encore inconnue à New-York. Le premier encensement et le premier baiser de paix à une grand'messe furent l'objet de conversations pendant plusieurs semaines parmi les catholiques. Le 24 du mois de juin de la même année 1792, de nouveaux départs de France eurent lieu. Aux directeurs de Baltimore vinrent s'associer trois nouveaux confrères : MM. Maréchal, Richard et Ciquard. Un digne ecclésiastique, M. Matignon, les accompagnait et venait se mettre à la disposition de Mgr Carroll. M. Maréchal, de famille fortunée, avait reçu une haute éducation. Ses parents l'avaient destiné au barreau. Ce fut au milieu des orages de la Révolution qu'il reçut en secret le sacerdoce à l'âge de 23 ans. Il dut attendre pour célébrer sa première messe jusqu'à son arrivée sur la terre étrangère. M. Gabriel Richard était par sa mère allié à la famille du grand Bossuet. M. Ciquard, ancien professeur au séminaire de Bourges, avait 38 ans. M. Matignon était docteur de Sorbonne, il tenait un rang élevé dans le clergé de Paris. Cette petite armée d'ouvriers évangéliques devait naturellement se disperser au loin où l'appelaient les âmes.

A peine, par la fondation du premier évêché, la hiérarchie ecclésiastique avait-elle été établie aux Etats-Unis, que le Saint-Siège s'était empressé de recommander à Mgr Carroll la convocation d'un synode diocésain. Cette assemblée du clergé d'Amérique était, en effet, de la plus grande importance. Il fallait mettre en contact les uns avec les autres les ministres de l'Evangile. Il était urgent d'adopter une discipline commune et en harmoniser les statuts avec les besoins de l'Eglise dans la République américaine. Là serait la garantie de l'unité

et l'uniformité d'action dans l'œuvre des missions. Le synode fut donc le premier acte public auquel les émigrés de France prirent part après leur arrivée à Baltimore.

Evidemment une ère nouvelle s'ouvrait pour l'Eglise. Monseigneur Carroll, comme un chef d'armée, distribua les postes, traça la ligne d'action. C'est maintenant à travers les régions lointaines de ce premier diocèse que nous devons voir les prêtres français à l'œuvre.

Il serait difficile de se faire une idée juste du terrain sur lequel, en dehors de quelques centres populeux comme Baltimore, New-York et Boston, devait s'exercer le zèle de nos compatriotes. L'intérieur des terres n'était pour ainsi dire pas habité, à peine y rencontrait-on çà et là un village, une ferme comme perdus au milieu d'un désert immense. Le sol était couvert de forêts dont la profondeur n'avait jamais été sondée, entrecoupé de larges cours d'eau, embarrassé de marais qu'avait formés le débordement des fleuves et des rivières. C'est là dans ces solitudes infinies que, bravant toutes les difficultés, à la recherche de terres qu'ils prenaient sur les Indiens, s'étaient enfoncés de courageux colons. Impatiemment supportés dans les villes où dominait le fanatisme protestant, les catholiques s'étaient surtout dispersés dans les campagnes. Pauvres gens pour la plupart, ils avaient dû s'éloigner des lieux où la valeur des terres s'était accrue par la concurrence. Privés des droits de citoyen, étrangers à la vie publique, ils n'avaient aucun intérêt à se réunir les uns avec les autres, et leur religion jusqu'alors proscrite, n'avait pu leur offrir aucun centre autour duquel ils eussent été sollicités de se grouper. Les missionnaires avaient des titres de résidence. De fait, ils ne résidaient nulle part, courant incessamment de village en village, de ferme en ferme, à la recherche des fidèles. L'homme de Dieu s'ouvrait alors un chemin presque au hasard à travers les hautes herbes des savanes ou la végétation luxuriante des bois. C'était la lutte pendant de longs jours contre une nature sauvage. Souvent les nuits s'écoulaient sans que la nécessité de veiller à sa sûreté permît au héraut de la foi de se reposer dans le sommeil. Presque toujours incertain de la route qu'il devait suivre, il tremblait de se perdre dans ces solitudes

immenses où aucune voix humaine n'aurait répondu à ses cris. Après une pénible journée, il ne trouvait parfois que quelques racines amères pour tromper sa faim, et sa soif ne pouvait être étanchée que dans une eau corrompue et fétide. D'énormes troupeaux de buffles lui disputaient le passage des prairies, il rencontrait l'alligator au bord des rivières, le tigre dans le désert, l'ours dans la montagne et ce n'était qu'à force de précautions, au prix de fatigues inouïes, qu'il parvenait à éviter les embuscades des Indiens païens. Les difficultés semblaient naître sous ses pas. Les dangers le pressaient à la fois de tous les côtés. L'air était infecté d'insectes qui s'acharnaient à sa poursuite, les herbes de la terre cachaient une variété infinie de reptiles venimeux, les grands serpents s'agitaient dans la vase des marais ou dans les broussailles des bois, les exhalaisons putrides qui s'échappaient d'un sol humide et bourbeux viciaient l'atmosphère et répandaient comme des germes de mort. Ainsi enveloppé de misères, de douleurs, de menaces, intrépide, calme, le missionnaire allait partout où l'appelait une âme, la nuit comme le jour, à pied ou à cheval, seul ou avec un guide sous l'œil et dans les mains de la Providence. Ni les ardeurs de l'été ni les rigueurs de l'hiver, toujours extrêmes dans ces climats, ne pouvaient le retarder ou l'interrompre. Arrivé au milieu des fidèles qu'il cherchait, c'était pour lui le travail intense : administration de sacrements, catéchismes, instructions, consultations, visite des malades dans des directions opposées, sollicitude des intérêts matériels dont il prenait charge. Tels furent nos missionnaires.

Envoyés donc de Baltimore comme d'un centre d'opération, par celui que Dieu avait mis à leur tête, MM. Levadoux, Dilhet, Olivier organisèrent l'Eglise du Nord-Ouest et plantèrent l'étendard de la croix dans ces villages qui depuis sont devenus les évêchés de Détroit, Sault-Sainte-Marie, Green-Bay, Grands-Rapides, Saint-Paul. M. Richard ne cessa de ranimer la foi des catholiques répandus dans l'Indiana, le Michigan, l'Ohio. Ses travaux vraiment prodigieux lui attirèrent le singulier honneur d'être élu membre du Congrès ; à ce titre, il prit une part prépondérante à toutes les grandes entreprises de l'Etat du Michigan, et fut l'un des plus efficaces

agents de civilisation dans ces vastes contrées. On peut voir aujourd'hui sa statue sur la façade de l'hôtel de ville de Détroit. M. Badin, le premier séminariste ordonné aux Etats-Unis, passa cinquante ans de sa vie sacerdotale dans les missions du Kentucky. Le seul confrère qu'il pouvait voir était à deux cent milles de distance. Il a dit lui-même que ses courses à cheval ont dépassé cent mille milles ! et quelle vie ! ! Sa nourriture était des plus grossières. Il pilait lui-même du blé d'Inde et se l'apprêtait pour son repas. Il lui arrivait de rester quatre jours sans manger. A peine avait-il des vêtements ! ! En l'année 1796, alors que ses souffrances étaient les plus intenses et ses travaux les plus ardus, ce pauvre proscrit de France reçut une lettre du gouverneur espagnol de Sainte-Geneviève, le pressant de quitter le Kentucky et de venir s'établir près de lui avec un salaire de 3.000 francs et un riche casuel. Douce perspective pour un homme moins surnaturel! M. Badin eut une sainte terreur de la tentation, jeta la lettre au feu et ne répondit pas. Son église à Saint-Etienne était une hutte couverte de simples planches, manquant même de vitres aux ouvertures qui servaient de fenêtres. Un morceau de bois grossièrement raboté lui servait d'autel. Son invariable coutume était de passer une partie des nuits à instruire parents et enfants. Le jour il confessait jusqu'à une heure de l'après-midi. Sa devise était : Aime la Providence.

Quelques prêtres français vinrent à son secours : M. Olivier de Nantes, MM. Fournier et Salmont du diocèse de Blois. Tous ces généreux exilés brûlaient de servir l'Eglise de Jésus-Christ jusqu'au martyre s'il le fallait. Leur zèle fut infatigable. M. Salmont mourut perdu dans la neige au milieu de ses courses.

Au poste de Vincennes *dans l'Indiana* fut envoyé M. Flaget avec M. Levadoux. Qu'on se figure deux jeunes prêtres se mettant en route pour parcourir en charrette ou en bateau une distance de 300 lieues, avec la douloureuse perspective d'une prochaine séparation qui devait les laisser l'un et l'autre dans la plus affreuse solitude.

De l'est aussi, sur les bords de l'Atlantique, venaient à Mon-

seigneur Carroll des appels pressants pour la prédication de la foi. En 1790, les Indiens du fleuve Saint-Jean dans le Maine, lui envoyèrent un ambassadeur pour demander un prêtre. « Il nous faut une robe noire, s'écriaient-ils » ; c'étaient les descendants de ces magnanimes catholiques indiens évangélisés au XVIIe siècle par les prêtres français. Mgr Carroll leur donna M. Ciquard. M. Matignon, notre jeune docteur de Sorbonne, fut envoyé dans la Nouvelle-Angleterre, à la recherche de quelques familles catholiques. Dans ce foyer ardent de fanatisme puritain, le vaillant missionnaire voulut rester jusqu'à la fin de ses jours. C'est là que vint le joindre son compagnon d'exil à Londres, M. de Cheverus. « Envoyez-moi où vous savez qu'on a le plus besoin de moi, sans vous occuper de pourvoir à ma subsistance », écrivait à Mgr Carroll ce noble fils des croisés de France, « je suis tout prêt à travailler de mes mains. Je crois que j'en ai la force, je jouis d'une bonne santé et j'ai trente ans ». Les voyages sur un territoire de deux cents lieues de long et cent lieues de large, au milieu d'innombrables obstacles physiques et moraux, ont fait de M. Matignon et de M. de Cheverus les plus dignes successeurs des héroïques missionnaires du XVIIe siècle.

Ce ne fut pas seulement à l'ouest des Alleghanys, sur les anciens théâtres de l'apostolat français, ou sur les côtes de l'Atlantique, que les émigrés de la Révolution montrèrent leur esprit de zèle. En Virginie, dans le sud, M. Dubois fonda les premières missions. Ses prédications et ses catéchismes le rendirent également célèbre dans tout le Maryland. A Baltimore même, nos prêtres émigrés se partagèrent la ville. Rien n'arrêtait leur ardeur. M. Tessier et M. Dubourg créèrent une paroisse de nègres. M. Garnier constitua la première paroisse de catholiques irlandais et d'exilés acadiens. Tel fut le rôle français dans l'exploration d'un empire à gagner à Jésus-Christ.

Entre temps, le séminaire faisait son œuvre de formation du clergé. Les vocations, quoique rares, s'y cultivaient, au milieu de mille entraves. A côté du noviciat ecclésiastique, surgissait, en 1802, un brillant collège que l'assemblée législative même du Maryland reconnut d'utilité publique, et auquel elle accorda le

titre de faculté de l'Etat. De cette institution française sont sortis les futurs évêques et archevêques de l'Eglise américaine et les plus illustres citoyens du pays. Pour assurer davantage encore le recrutement sacerdotal d'où dépendait l'avenir de l'Eglise en Amérique, le zèle inépuisable de nos compatriotes alla chercher dans un milieu plus humble et plus catholique, sur les frontières de la Pensylvanie et de la Virginie, une solitude qui lui permît d'ouvrir une petite école cléricale à quelques fils de fermiers. M. Nagot, oubliant son grand âge, s'y rendit, en 1806, avec M. Dilhet et un séminariste. Il était beau de voir ce vénérable vieillard de soixante-dix ans qui, pendant plusieurs années, avait compté parmi ses élèves ou ses pénitents l'élite de la capitale de France, employer ses derniers jours et ses dernières forces à instruire quelques pauvres enfants, et considérer cette modeste occupation comme la gloire et la consolation de sa vieillesse.

M. Dubois, lui aussi, fondait dans les montagnes, à Emmittsburg, à quarante milles de Baltimore, un collège ecclésiastique. Que ne puis-je en raconter l'émouvante histoire ? Cette maison a donné à l'Eglise du Nouveau Monde des prélats qui prennent rang parmi les plus remarquables évêques des Etats-Unis, et à la patrie des laïques capables d'occuper les plus hautes situations. Florissante aujourd'hui plus que jamais, elle forme des générations d'hommes de courage et de zèle prêts à affirmer leur foi catholique et à la faire respecter dans le monde.

Ainsi se dispersaient dans toutes les parties des Etats-Unis nos héros de France. La Foi grandissait, le champ d'évangélisation s'étendait. La Louisiane, annexée aux Etats-Unis en 1803, recula encore à l'ouest du Missipipi les limiles de l'immense juridiction de Mgr Carroll. Aussi Pie VII créa-t-il, en 1808, la province ecclésiastique de Baltimore avec quatre évêchés suffragants : New-York, Philadelphie, Boston et Bardstown.

Mgr Carroll fit nommer, en 1812, Mgr Dubourg, administrateur de la Louisiane qui comprenait toutes les anciennes provinces espagnoles. L'archevêque mourut en 1815. Fécond, en vérité, avait été son épiscopat. Il avait donné à la jeune Eglise amé-

ricaine une unité forte, une stabilité que ni les vicissitudes du temps ni les influences de l'émigration n'ont pu détruire.

Mais, dans cette phase d'exploration du premier diocèse d'Amérique par les missions, n'est-ce pas notre devoir de saluer les nobles enfants de France et de proclamer, une fois encore, les inépuisables richesses de vie catholique de notre bien-aimée patrie, foyer toujours ardent de zèle, de sacrifices et de sainteté ?

DEUXIÈME PHASE

L'AFFERMISSEMENT OU L'ORGANISATION

Les prélats placés à la tête des vastes districts assignés à leur juridiction ont été appelés à juste titre les Pères de l'Eglise américaine. Ils ouvrent glorieusement la liste de cette puissante hiérarchie dont s'honore aujourd'hui l'Amérique. Sur cinq évêques, trois étaient français. Mgr Egan, de Philadelphie, était un religieux de Saint-François, venu aux Etats-Unis en 1802. Il avait exercé le saint ministère en Pensylvanie, à titre d'auxiliaire d'un missionnaire belge, M. Louis de Barth. La consécration de ces prélats fut pour les habitants de Baltimore un spectacle nouveau. Bien des Américains qui venaient de lutter pour la conquête de leurs libertés, ne pouvaient voir sans émotion, malgré leurs préjugés anticatholiques, la confiance et la vénération dont les fidèles entouraient leurs chefs religieux. D'instinct, ils admiraient ces hommes de Dieu, qui, sans autres ressources que leur courage, sans autre force que celle d'en haut, ne craignaient pas d'aller porter l'Evangile aux populations dispersées dans de si vastes régions.

Le cadre restreint de cet article ne me permet pas, hélas ! de faire une description détaillée de la prodigieuse activité d'apostolat déployée par ces vaillants pionniers de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, ni des extrêmes souffrances qu'ils eurent à supporter. Une vie manuscrite de Mgr Flaget, écrite par un de ses confrères, nous donne le récit des démarches multipliées que fit ce saint prêtre pour n'être point chargé du

fardeau épiscopal. Il voulut traverser l'Océan pour aller supplier M. Emery de ne point le soumettre à pareille épreuve. Il échoua. Les premières paroles de M. Emery à ce nouvel arrivé, qui paraissait devant lui après une absence de seize années, furent cette froide exclamation : « Quoi! Monseigneur, vous ici ! vous devriez être dans votre diocèse ! » Déconcerté, n'espérant rien gagner après cet accueil, M. Flaget écrivit au Souverain Pontife lui-même. Le Pape confirma sa première décision, à sa grande terreur. « Pourquoi tant de répugnance, lui dit alors le vénérable supérieur, pour remplir un siège dans le désert ? vous serez l'évêque des bois. » Mgr Flaget courba la tête en signe de soumission. M. Emery le voyant ainsi résigné l'embrassa avec tendresse. Au moment de la séparation, il lui fit deux présents d'une espèce singulière. C'était une boîte et un livre. La boîte contenait *des aiguilles ;* le livre avait pour titre : *La Cuisinière bourgeoise.* « Monseigneur, lui dit-il, avec une agréable gaieté, ces aiguilles pourront vous être grandement utiles au milieu de vos sauvages, et comme je me méfie de leur cuisine, prenez encore le livre que voici. » Dans sa vieillesse, Mgr Flaget se rappelait ce trait avec bonheur.

Le départ eut lieu le 10 avril 1809. L'évêque emmenait avec lui M. Bruté, futur évêque de Vincennes, M. Chabrat, sous-diacre dont il fit plus tard son coadjuteur, et cinq jeunes ecclésiastiques.

Que ne puis-je raconter les édifiants détails de la traversée et les dramatiques incidents du voyage de ce groupe d'apôtres de France, se rendant à Bardstown, chef-lieu du diocèse, à six cents lieues de Baltimore ? La charité publique subvint aux frais de la route. Pour donner un gîte à l'évêque et à ses compagnons, on organisa dans le village deux petites cabanes. L'une servait à Mgr Flaget. Dans l'autre, trois de ses compagnons surent trouver un dortoir, un réfectoire et une salle d'études. Un quatrième confrère parvint à placer un matelas dans le galetas de la maison du prélat. Ce palais improvisé, grossièrement blanchi avec de la chaux, n'offrait pour tout meuble à Sa Grandeur, qu'un lit, six chaises, deux tables et deux rayons de bibliothèque. C'est de cette forteresse que Mgr Flaget, avec sept prêtres, tous des héros, se lança à la

conquête des âmes sur une étendue de territoire plusieurs fois grande comme la France, où prospèrent aujourd'hui plus de vingt évêchés. L'histoire nous le montre parcourant à cheval, en barque ou à pied, son immense champ de labeurs, prêchant, catéchisant, administrant les sacrements. « Je ne crois pas, disait-il, vers la fin de sa vie, avoir couché deux fois de suite dans le même lit, pendant les cinq premières années de mon épiscopat. »

En 1835, outre son grand et petit séminaire, Mgr Flaget possédait dans son diocèse, deux grands collèges reconnus par l'Etat, donnant l'éducation chrétienne à plus de quatre cents élèves. Plus de trois cents religieuses se dévouaient à l'éducation de sept à huit cents jeunes filles ; trois ordres de sœurs de charité se prodiguaient au soulagement de toutes les misères ; un asile pour les orphelins, une grande école industrielle avaient surgi de terre ; une cathédrale s'était élevée, à la gloire du catholicisme dans l'ouest. Sous son inspiration, sa propre nièce vint fonder au Kentucky un établissement pour l'éducation des sourds et muets. A son appel, arrivèrent encore les religieuses du Bon-Pasteur, les tertiaires dominicaines. Et chaque fondation eut son histoire particulière de sacrifices et de douleurs. A son contact, les jeunes séminaristes s'étaient enflammés de l'esprit apostolique. Pour subvenir à leurs propres frais et gagner leur vie, ils faisaient l'école aux pauvres enfants des villages ; ils aidaient, pendant leurs récréations, aux travaux de maçonnerie ou d'agriculture ; à leur table austère venait s'asseoir avec joie leur saint évêque, fier de ses futurs collaborateurs. Mgr Flaget dut aller, comme tous ses collègues dans l'épiscopat à cette époque, mendier des secours en Europe ; nous pouvons le suivre alors parcourant quarante-sept diocèses de France et d'Italie, pour donner par sa parole une impulsion féconde à l'œuvre naissante de la Propagation de la Foi qui date de cette année son merveilleux épanouissement. De nouveau dans son diocèse, il recommence ses courses d'apôtre ; après quarante ans d'épiscopat, il put, avant de mourir, contempler la création de onze évêchés dans les seules limites de sa juridiction primitive. Son influence fut immense dans l'Eglise d'Amérique. « Qu'il me soit permis de baiser

les mains qui ont fait de si grandes choses pour la cause de l'Eglise, lui disait un jour l'illustre évêque de Charleston, Mgr England ». C'était bien le *Gesta Dei per Francos*.

Dans la Nouvelle-Angleterre qui compte aujourd'hui six évêchés, Mgr de Cheverus fut tout aussi héroïque. La pureté de sa vie, la grandeur de son savoir, la noblesse de ses manières, son dévouement aux malades pendant une épidémie, lui attirèrent la sympathie et l'admiration de tous les Bostonais sans distinction de religion. Il était si vénéré que les mères de famille se plaisaient à appeler leurs enfants du nom de Jean, celui de leur évêque. La résidence épiscopale de ce fils de famille consistait en une seule chambre ouverte à tout le monde; un bois de lit et quelques chaises constituaient tout son mobilier ; son lit tenait lieu de fauteuils, quand les visiteurs étaient nombreux. Il se servait lui-même et coupait son bois. Assidu au confessionnal, enseignant le catéchisme, il se faisait tout à tous ; la nuit et le jour, il allait à plusieurs milles de distance pour consoler les affligés. Un jour, dit son historien, il apportait du bois à une pauvre femme, et il se mit à le scier lui-même. Visites pastorales aux Indiens, prédications aux protestants et aux catholiques, constructions d'églises, de couvents, de pensionnats de jeunes filles, conférences publiques : telles furent les œuvres de son inépuisable zèle.

Le même consolant spectacle de l'apostolat français se présente à nos regards, dans les régions du golfe du Mexique, à la Louisiane, sous l'administration de Mgr Dubourg.

Après la cession de ces contrées par la France aux Etats-Unis, en 1803, les protestants vinrent s'y établir en grand nombre : méthodistes, quakers, anabaptistes et presbytériens y eurent leurs ministres, leurs prêches et leurs écoles. La population catholique fut débordée par une foule d'émigrants qui s'y précipitèrent de toutes les parties de l'Union. La philosophie du XVIIIe siècle, d'ailleurs, avait pénétré chez les créoles de la Louisiane ; habitant un pays brûlant où l'indolence est naturelle et l'esclavage une source de corruption, les catholiques abandonnèrent leur foi. Quant aux Indiens, beaucoup restaient infidèles, ou l'étaient devenus. Il n'y avait plus eu d'autorité épiscopale depuis 1802. Mgr Dubourg y rencontra une

dizaine de prêtres, la plupart très âgés et infirmes; il n'y trouva presque pas d'églises, aucun établissement religieux, aucune école; les enfants étaient élevés dans l'ignorance de la religion, et les adultes devenus presque partout indifférents. A ce lamentable état de choses s'ajoutait l'opposition systématique de l'ancien clergé. Consacré évêque de la Nouvelle-Orléans à Rome par le Pape lui-même, le prélat commence à parcourir la France pour chercher des secours de toute nature ; à Lyon, il s'attache un nombre considérable de séminaristes de haute valeur, dont plusieurs devinrent plus tard évêques ; en Italie, il supplie le supérieur des Lazaristes de lui accorder quelques Pères ; à Paris, il obtient de la sainte fondatrice des Dames du Sacré-Cœur, quelques-unes de ses religieuses, parmi lesquelles madame Barrat, pour ouvrir des écoles à la Nouvelle Orléans. Il s'embarque avec trente compagnons dont cinq prêtres, vingt séminaristes et plusieurs laïques; mais les portes de sa ville épiscopale lui sont fermées : on le voit alors franchir avec sa noble caravane six cent milles pour se rendre à Saint-Louis. Les routes lamentables de la Pensylvanie le forcent à aller à pied, le bâton à la main, de Baltimore à Pittsburg, à plus de soixante milles de distance. Il était épuisé de fatigue, le sang coulait de ses pieds, ses compagnons alarmés lui procurent un cheval, mais il refuse à s'en servir. « C'est au capitaine, dit-il, à donner l'exemple à ses soldats. Il ne lui est pas permis de se laisser vaincre en courage. »

Les *Annales de la Propagation de la Foi* nous ont laissé les émouvants récits des courses apostoliques de cet homme de Dieu, le long du Mississipi, à travers une région qui comprend aujourd'hui douze évêchés. Rien n'échappe à son zèle : aux Pères Jésuites, il confie toute l'évangélisation des sauvages du Missouri; aux Pères Lazaristes, ceux du Mississipi. Il fonde une société de Frères agriculteurs, ouvre des écoles industrielles, des crphelinats, des séminaires. Son empire, car c'était bien toute une nation dont il avait devant Dieu la redoutable charge, il le parcourt à plusieurs reprises, voyageant plusieurs centaines de lieues à travers des plaines désertes, coupées de forêts impraticables. C'était l'apôtre et l'apôtre de France. Il en était partout ainsi.

Revenons au foyer de cette vie, à Baltimore. A Mgr Carroll et à son coadjuteur Mgr Neale venait de succéder un prélat français, M. Maréchal. « Je ne puis vous cacher la terrible nouvelle, écrivait ce vénéré professeur du séminaire à ses supérieurs de Paris, je suis archevêque, mon sort est décidé pour le temps et pour l'éternité, priez pour moi. » L'épiscopat de Mgr Maréchal fut un épiscopat de luttes.

Sous l'influence de la Révolution et sans doute au contact du protestantisme, les commissions laïques des églises prétendaient avoir le droit, comme dans les sectes protestantes, de fonder des paroisses, de choisir et de nommer les pasteurs, sans l'assentiment de l'évêque et parfois contre son gré. Plus ou moins secondées par quelques prêtres ou religieux turbulents, elles s'attribuèrent l'administration complète des propriétés ecclésiastiques et virtuellement la direction des diocèses. L'agitation fut extrême, suscita des schismes et des révoltes violentes ; à Buffalo, à New-York, la révolution s'en prit aux écoles ; à la Nouvelle-Orléans, l'insubordination s'enhardit jusqu'à vouloir entraîner le pays tout entier. Mgr Maréchal eut à remplir le rôle de pacificateur : en pareilles circonstances, c'était le rôle d'un saint.

Un autre péril, non moins grave et menaçant, apparaissait à l'horizon : l'ingérence, non point du gouvernement de la République, mais des nations européennes dans la direction de l'Eglise américaine, surtout en ce qui concernait le choix des évêques. Il semblait que les Etats-Unis, séparés de l'Angleterre, dussent être considérés comme une dépouille à partager. Je n'entrerai pas dans cette histoire. Mgr Carroll n'avait cessé de combattre pour cette cause patriotique. Il n'admettait pas que des influences, autres que celles de Rome, eussent une voix prépondérante dans la destinée de l'Eglise de son pays. Le patriotisme de Mgr Maréchal s'inspira du même esprit. Il voulut, lui aussi, l'indépendance de l'Eglise américaine. « Nous confessons, disait-il, dans un mémoire au Souverain Pontife qu'il alla porter lui-même à Rome, que nous n'avons aucun droit de présenter des évêques pour les sièges épiscopaux. Il est certain cependant qu'ils doivent être recommandés par quelqu'un. Qui pourra discerner les sujets dignes ? La distance,

la difficulté de connaître nos besoins en rendent les étrangers incapables. » Une pareille énergie de plaidcirie fut victorieuse. Mgr Maréchal donna à l'Eglise américaine son autonomie, en obtenant de Rome le droit de présenter des candidats à l'épiscopat. C'est en vertu de ce pouvoir que ce vaillant pionnier des libertés religieuses de sa patrie d'adoption obtint que l'Alabama ajouté à la Floride formât l'évêché de Mobile et fût confié à Mgr Portier, un de ces généreux séminaristes qui s'étaient donnés à Mgr Dubourg en 1812. Le Mississipi devint vicariat apostolique sous la juridiction de Mgr Dubourg. La Louisiane fut partagée entre deux diocèses : celui de la Nouvelle-Orléans, et celui de Saint-Louis, dont le P. Rosati, un des religieux Lazaristes formés à l'école de Mgr Dubourg, devint évêque. Deux sièges étaient vacants, celui de Boston par la translation de Mgr de Cheverus à Montauban en France, 1823, et celui de New-York par la mort de Mgr Connolly. Les évêques de la province de Baltimore recommandèrent, en vertu du privilège accordé par Rome, le P. Fenwick, jésuite, pour Boston et Mgr Dubois pour New-York. L'un était un ancien élève du collège de Sainte-Marie de Baltimore, le second était supérieur et fondateur du collège d'Emmittsburg. Mgr Maréchal enfin demanda comme coadjuteur le Père Whittfield, son ancien élève au séminaire de Saint-Irénée de Lyon, qu'il avait appelé auprès de lui en Amérique. Ensemble ils préparèrent, après en avoir reçu l'approbation du Pape, la tenue du premier concile provincial. Mgr Maréchal mourut en 1828. Grand organisateur de la juridiction ecclésiastique, il doit être considéré par l'histoire comme le digne successeur de Mgr Carroll. Il acheva l'œuvre à laquelle le fondateur de la hiérarchie américaine avait consumé sa vie : la liberté de l'Eglise, sous l'unique dépendance de Rome.

Le concile dont il avait personnellement préparé l'exécution, s'ouvrit le 14 octobre 1829, dans la cathédrale de Baltimore. Parmi les théologiens, presque tous directeurs du séminaire, on remarquait M. Carrière, futur supérieur général de Saint-Sulpice, alors en visite aux Etats-Unis.

Les vingt-huit décrets de cette première assemblée provin-

ciale forment la base de la discipline ecclésiastique aux Etats-Unis.

Il n'y a pas vingt ans, écrivaient les Pères au Souverain Pontife Pie VIII, que Sa Sainteté Pie VII éleva Baltimore à la dignité de siège métropolitain, et voilà que l'Eglise d'Amérique, comme une mère joyeuse et fière, offre à son époux, Jésus-Christ, dans la création de nouveaux évêchés, une progéniture de jeunes Eglises qui deviennent à leur tour riches et fécondes. Dieu nous a bénis. Il y avait, en effet, prospérité dans la jeune Eglise du Nouveau Monde.

Les faits parlent assez d'eux-mêmes. C'est bien l'apostolat de la France dans les premières évolutions de cette jeune Eglise américaine qui préside à tout, sans lequel rien ne se fait. Identifié au pays auquel il se donne, il le façonne à son esprit, il le dirige dans le progrès de la foi, il donne à l'Eglise son autonomie administrative. Je ne m'étais donc point trompé, la phase d'organisation du catholicisme en Amérique, comme la période d'exploration, l'établissement de l'Eglise américaine comme son affermissement dans la République du Nouveau Monde, nous commandent d'en attribuer la plus grande gloire à nos prêtres français.

TROISIÈME PHASE

L'ENRACINEMENT ET LA CONSOLIDATION

Il fallait pour achever la formation de l'Eglise américaine, consolider ses assises, enraciner ses forces dans le sol national, la rendre capable de demeurer ferme sous les tempêtes futures, l'habituer aux luttes pour la préparer à la victoire et garantir sa destinée providentielle dans l'avenir. L'année 1829 marque un tournant dans l'histoire des Etats-Unis. A cette heure, une révolution s'accomplit dont on n'a pas assez tenu compte peut-être, mais que Claudio Janet fait ressortir dans son ouvrage sur les Etats-Unis. L'élection du président Jackson accentue l'esprit démocratique dans les institutions du pays. Le suffrage

universel s'implante dans la plupart des Etats, la corruption politique s'introduit un peu partout, l'œuvre de Washington se modifie à ne presque plus la reconnaître, une transformation sociale et morale s'opère grossie de troubles et de dangers. Ce fut d'ailleurs l'effet des progrès matériels de la jeune République et de son extension territoriale. Cette nouvelle puissance atteignit, à cette époque, un degré de force et de prospérité probablement sans exemple dans l'Histoire des nations. La population, dans l'espace de quarante ans, depuis la formation du gouvernement fédéral de 1789, s'éleva de quatre à quatorze millions d'âmes. De nouveaux Etats avaient été créés dans le vaste territoire qui s'étend des montagnes de l'Est au Mississipi. Quelques années après, en 1836, le Texas se sépara du Mexique et s'annexa à la République. C'était une acquisition de territoire équivalant à l'Autriche et à la Suisse réunies. Le traité de la Guadeloupe, en 1848, enrichit les Etats-Unis des provinces de Californie, du Nouveau-Mexique et de plusieurs autres districts adjacents qui surpassent en étendue l'Allemagne, la France et l'Espagne. L'Eglise dut prendre possession de ces champs immenses, fécondés autrefois par les missionnaires espagnols mais retombés plus ou moins en friche depuis longtemps. Qu'on s'imagine l'intensité de labeurs qu'il faudra dépenser pour développer dans ces nouvelles nations la juridiction ecclésiastique et pourvoir aux besoins des âmes! C'est précisément à cette époque, d'ailleurs, que l'émigration commença à déverser ses flots pressés sur le continent. En occupant des régions de constitution physique et économique différente, elle ébranla l'équilibre normal du pays; la nationalité américaine en fut gravement altérée sous le rapport de la race, de la langue et des mœurs; de nouvelles directions sont alors ouvertes à cette nation toujours croissante ; l'industrie, le commerce se développent, les villes se peuplent. Tous les problèmes sociaux sont posés dans ces milieux en fermentation. D'autre part, les premiers colons anglais virent avec jalousie cette invasion inattendue d'étrangers. Ce fut l'origine du mouvement appelé le « *native americanism* », mouvement qui devint bientôt, sous l'influence de préjugés religieux, une opposition systématique au catholicisme accusé d'être antinational.

Cet antagonisme violent caractérise, on peut dire, cette dernière phase de formation que j'ai à décrire aussi rapidement que possible.

Excitations d'une presse haineuse, calomnies contre les dogmes et les pratiques catholiques, attaques du clergé, prêches contre les abominations de Rome, incendies de propriétés ecclésiastiques, émeutes où le sang coula : rien ne manqua à la terrible épreuve que devait, dans les mystérieux desseins de la Providence, subir cette jeune Eglise destinée à croître et à rayonner dans le monde d'un si brillant éclat.

Que projetèrent alors les évêques ? Dans leur pensée, il fallait pour arriver au triomphe, rendre la vie catholique de plus en plus intense *par les conciles* tout en prémunissant les fidèles contre l'esprit sectaire. L'Eglise avait besoin plus que jamais de réunir ses forces contre le danger, sans cesser pourtant de se développer au milieu du prodigieux accroissement de la nation. Telles furent les raisons qui motivèrent une série d'assemblées provinciales dont le salutaire écho alla se répercuter dans de nombreux synodes diocésains. Ces conciles portèrent partout des fruits de paix et de vie chrétienne, non seulement en établissant dans tous les Etats une discipline uniforme, à la fois simple et solide, mais encore en attirant l'attention de milliers de protestants de bonne foi, désireux de savoir quelle était cette église dont tant de bonnes volontés se faisaient un bonheur de reconnaître et d'aimer l'autorité et le pouvoir. Une force en rejaillit devant laquelle les ennemis se trouvèrent impuissants. Je ne vais me livrer qu'à une simple nomenclature. Elle est irrésistiblement éloquente d'elle-même et chante de nouveau les gloires de notre bien-aimée Patrie.

J'ai parlé du premier concile qui eut lieu en 1829. Le second s'ouvrit en 1833, sous la présidence de l'archevêque de Baltimore, Mgr Whittfield. Il est considéré comme le complément de l'assemblée de 1829. Rome reçut de lui la demande de la création des évêchés de Vincennes et de Détroit. Ce dernier diocèse, situé dans l'Etat de Michigan, avait été, depuis la mort de M. Richard, administré par des prêtres français. Le diocèse de Vincennes, détaché de celui de Louisville ou de Bardstown, fut confié à Mgr Bruté, prêtre de Paris, qui avait

accompagné, comme je l'ai dit, Mgr Flaget aux Etats-Unis en 1808. Cet humble professeur du collège d'Emmittsburg était occupé à préparer une classe de latin lorsqu'il reçut ses bulles. C'est à genoux qu'il en prit connaissance. Je ne puis décrire ses angoisses. Il fallut se soumettre. « J'ai trouvé pour cathédrale, écrivait le saint prélat quelque temps après, un bâtiment en brique entièrement nu, il n'était pas même plâtré. Un pauvre autel en bois muni de six chandeliers et d'un crucifix donnés par l'ancien gouverneur français constituait tout l'ameublement de l'église. Mon clergé se composait de quatre prêtres, la population catholique s'élevait à 25.000 âmes disséminées sur une étendue de territoire égale à celle de la France. J'ai fait en quelques mois plus de mille lieues à cheval. Une seule visite aux quatre mille Indiens m'a fait parcourir plus de deux cents lieues. Tout m'est demandé : églises à construire, écoles à fonder, clergé à recruter.

Mgr Bruté mourut à la peine. Après cinq ans d'épiscopat, il laissa dans son diocèse une trentaine de prêtres presque tous de France, vingt-sept églises, trente chapelles de station, un couvent, un séminaire diocésain, deux institutions de charité et des écoles. Plusieurs évêques français comme Mgr de la Hallandière, Mgr Bazin et Mgr de Saint-Palais occupèrent ce siège épiscopal avant 1852.

Ce type de chevalerie apostolique française, je le retrouve en Mgr Dubois, évêque de New-York. Certaines parties de son diocèse étaient si éloignées et tellement en dehors des voies de communication, qu'elles n'avaient vu ni évêque ni prêtres depuis les temps, lointains déjà, des premiers missionnaires venus du Canada; sa pauvreté ne lui permit pas de se faire accompagner. Il partit seul et, pendant deux années, parcourut les Etats de New-York et de New-Jersey dans tous les sens, avec le même zèle qu'il avait parcouru dans sa jeunesse la Virginie et le Maryland.

Tandis qu'il se prodigue sans réserve, les fanatiques brûlent ses églises, détruisent ses œuvres ; il recommence encore, favorise la presse catholique, fonde un journal, ouvre un collège d'où sortiront plus tard d'illustres prélats. Il parlait, dans ses lettres intimes, de son âme flétrie par la douleur, de son cou-

rage abattu devant les difficultés et l'impossibilité de les vaincre. Il mourut, lui aussi, sous le poids de ses labeurs et de ses angoisses ; mais son cœur avait donné à l'Eglise américaine, dans la personne de son ancien élève de Sainte-Marie d'Emmitsburg, Mgr Hughes, un des plus illustres pontifes, des plus brillants et victorieux champions de l'Amérique catholique.

Sur le siège archiépiscopal de Baltimore était assis, à cette époque, un évêque non français, mais élève de Saint-Sulpice, dont l'éducation était toute française, Mgr Eccleston. Il faudrait un volume pour décrire la fécondité de cet épiscopat. Lui encore pousse des cris de détresse, puis il se lance, corps et âme, dans la mêlée. Il appelle les Frères des Ecoles chrétiennes, supplie les Pères Rédemptoristes de venir à son aide, multiplie les associations pour toute la variété possible de progrès chrétiens à réaliser, de forces catholiques à concentrer et à dilater, consacre son immense fortune à la diffusion de la presse, engage les directeurs du séminaire et du collège à créer dans leurs maisons une puissante organisation pour la propagation de la foi catholique. Alors enflammés d'enthousiasme, ces humbles prêtres français commencent par établir chez eux une imprimerie pour vendre au plus bas prix les livres de piété, controverse ou instruction religieuse, puis ils se forment en société avec leurs élèves pour la composition de tracts qu'ils sèment à travers tout le pays. Et, entre temps, l'infatigable évêque, de concert avec son ancien supérieur, M. Deluol, prêtre de Saint-Sulpice, prépare cette œuvre grandiose des conciles provinciaux de Baltimore, d'où devait sortir, avec tout un code de discipline ecclésiastique, le triomphe éclatant de notre foi sur le sol américain.

En effet, de 1836 à 1852, sous la direction de Mgr Eccleston, se tinrent dix assemblées épiscopales dont chacune obtint de Rome l'érection de nouveaux évêchés. Je ne puis que faire parler les chiffres. C'est peut-être la meilleure philosophie de ces pages d'histoire que je résume, hélas, trop rapidement.

En 1837, le troisième concile se composait de huit évêques dont cinq français. Tous les autres prélats et les théologiens sortaient des maisons d'éducation françaises. Les Pères proposèrent la création des évêchés de Nashville où fut envoyé

un lazariste français; de Natchez, dans le Mississipi, qui fut confié à Mgr Chanche, professeur du séminaire sulpicien; de Dubuque dans l'Iowa dont devint titulaire Mgr Lucas, natif de Lyon, condisciple du saint curé d'Ars. En 1840, le quatrième concile comprenait quatorze évêques, dont sept de France; Mgr Chanche et Mgr Portier en furent les promoteurs. A la suite de la cinquième assemblée épiscopale composée de seize évêques, dont huit français, le Souverain Pontife érigea les sièges épiscopaux de Little-Rock, Chicago, Milwauke, Hartford, donnés à des Français ou à des prêtres élevés dans nos collèges français des Etats-Unis. Vingt-trois évêques assistèrent au sixième concile. L'église américaine grandissait, la discipline s'organisait, les forces d'apostolat se multipliaient. Le septième concile de 1849 donna le nouveau diocèse de Saint-Paul à Mgr Crétin, prêtre de Lyon, fit du Nouveau-Mexique un vicariat apostolique dont il confia l'administration à Mgr Lamy, français. Je passe sous silence les extraordinaires travaux de ces infatigables apôtres qui prennent possession d'un pays grand comme l'Europe. Chaque diocèse, on peut le dire, eut ses héros, et ses héros martyrs.

Sur ces champs de bataille, arrivèrent pendant cette période agitée, les ordres religieux de France. Les Pères de Sainte-Croix, les prêtres de la Miséricorde, les Frères de Marie de Lyon, les Oblats de Mgr Mazenod, traversent les mers; les Sœurs de Saint-Joseph, de la Sainte-Enfance, de Notre-Dame, s'expatrient à leur tour. Dans ces circonstances difficiles, la France, par l'œuvre de la Propagation de la Foi, rendit d'immenses services. Avec son concours, des cathédrales se bâtissaient, des Séminaires s'ouvraient, les hôpitaux et les pensionnats se multipliaient. C'était la vie partout. L'église commençait à séduire les plus brillantes intelligences. Plusieurs ministres protestants, le philosophe Brownson, des magistrats, vinrent chercher dans son sein la paix et la lumière. C'est dans ces conjectures que se tint à Baltimore le premier concile national, en 1852, sous la présidence de Mgr Kenrick, ancien élève de Mgr Flaget. Dans les grandes nefs de la cathédrale bâtie par Mgr Maréchal, les fidèles et les protestants étonnés virent se déployer le majestueux cortège de sept archevêques et vingt-

quatre évêques. Dans ce brillant Sénat de successeurs des apôtres, la France avait la joie de compter parmi ses enfants ou ses pupilles, cinq archevêques et vingt évêques (1). L'Eglise américaine avait eu, depuis l'organisation de sa hiérarchie, quarante-cinq évêques, dont vingt furent français, et dix-huit préparés, éduqués, formés par des Français. Le concile demanda l'érection de sept autres diocèses. C'était vraiment le spectacle d'une expansion religieuse qui semble n'avoir eu d'égale que celle des premiers siècles, lorsque dans la fraîcheur de sa jeunesse et la rigueur du zèle apostolique, l'Eglise s'emparait de l'Empire romain pour y fixer sa royauté éternelle.

Telle fut l'œuvre de formation que je voulais décrire. J'aurais dû parler des vocations religieuses que nos hérauts de la foi firent germer et épanouir dans les âmes d'élite sur le sol américain, et il y a là tout un monde de merveilles. J'aurais dû vous mentionner les communautés religieuses américaines qu'ils fondèrent ou dirigèrent : Sœurs de Charité, Sœurs de Providence, Sœurs de Nazareth, de Lorette. Tout cela forme la plus saisissante révélation des miracles de la Providence dans cette Eglise d'Amérique (2). Il m'aurait plu de faire con-

(1) Dans les sept provinces ecclésiastiques se trouvaient quatre archevêques français, et trois archevêques élèves d'institutions françaises.

Sur vingt-quatre évêques, dix étaient français, et dix élèves de collèges français. Quatre seulement n'avaient pas été élevés dans des écoles françaises, mais avaient été missionnaires avec des prêtres français. (Voir le *Directory* de 1852.)

(2) Voici la nomenclature des Ordres religieux français en Amérique, en 1852 :

Les Trappistes arrivés en 1805 ;
Les Lazaristes, 1816 ;
Pères de Sainte-Croix, 1840 ;
Pères de la Miséricorde, 1842 ;
Frères des Ecoles chrétiennes appelés par Mgr Eccleston en 1846 ;
Oblats de Marie, 1848 ;
Frères de Marie, 1849 ;
Les Sœurs de Nazareth, 1812 ;
Les Sœurs de Lorette, 1812 ;
Les Dames du Sacré-Cœur, 1818 ;
Les Sœurs de Saint-Joseph appelées par Mgr Rosati, 1836 ;
Les Sœurs de la Sainte-Enfance, par Mgr Bruté, 1839 ;
Les Sœurs de Notre-Dame, 1840 ;
Les Sœurs de Sainte-Croix, 1843 ;
Les Sœurs du Bon-Pasteur, 1843.

naître davantage l'œuvre capitale des grands et petits séminaires à laquelle nos missionnaires mirent toujours un légitime orgueil à se dévouer avant tout.

Ce serait tout un volume à publier. Peut-être me donnerai-je, un jour, la consolation de l'écrire. Mais il me semble avoir démontré ma thèse : l'Eglise de France est la Mère de l'Eglise américaine. Que me reste-t-il à conclure de cette richesse d'apostolat dont je viens d'esquisser l'histoire ? Tout d'abord, j'admire ce que peuvent, dans un pays, des prêtres selon le cœur de Dieu, et j'espère que nos phalanges sacerdotales, si vaillantes dans le passé, seront aujourd'hui et demain, sur notre sol natal, dans nos temps d'épreuves et de luttes, ce que la France réclame plus que jamais qu'ils soient : des héros par le courage et la sainteté.

Je me réjouis à la vue de ces âmes de jeunes prêtres qui se rencontrent dans tous nos séminaires. Pleines d'ardeur et de foi, pénétrées du sentiment de leurs responsabilités, elles se préparent dans le recueillement de la prière et du travail aux abnégations de leur apostolat. Elles sont sûres du triomphe parce qu'elles comprennent que leur mission n'est autre que le don total de leur vie à la cause du Christ.

ANDRÉ.

MANUEL D'ÉPICTÈTE

Suite

Dans un article précédent, nous avons considéré la morale d'Epictète par les côtés extérieurs, et nous n'avons pu nous empêcher de reconnaître que, malgré ses imperfections et ses lacunes, elle se recommandait par un caractère particulier de grandeur. Ce n'était que le dehors de l'édifice, ou plutôt quelques avenues à travers lesquelles nous pouvions diriger nos pas. Il nous reste maintenant à entrer dans l'édifice, à en examiner les diverses parties, à en faire admirer la structure harmonieuse. Pour nous expliquer sans métaphore, après avoir examiné les traits généraux de la direction morale d'Epictète, son principe, son esprit, sa méthode et ses moyens, parcourons en détail les règles qu'il a prescrites, les vertus qu'il recommande. C'est un véritable code de perfection, code minutieux et pratique, le plus complet peut-être que nous ait légué l'antiquité payenne.

I

Une question s'impose au début de cette étude. Epictète avait-il une notion nette du devoir, et sur quel fondement établissait-il cette notion ? l'idée du devoir est une de ces notions primitives qui sont évidentes par elles-mêmes, et qui n'ont pas besoin d'être démontrées. Dès lors qu'on admet



l'existence du bien moral en lui-même, il faut bien accepter l'idée d'une obligation pour l'homme. D'ailleurs comment expliquer les remords de la conscience, si on supprime la croyance au législateur suprême et à une loi primitive qui règle les actions des hommes ? La pensée d'Epictète n'est pas douteuse, et il n'est pas nécessaire d'insister longuement. Il distingue trois sortes d'actes, les uns bons, les autres mauvais, et d'autres enfin qui ne sont ni bons ni mauvais, qui sont indifférents. Cette distinction se retrouve un peu partout dans l'œuvre d'Arrien qui est l'interprète d'Epictète. Or cette distinction n'a aucun sens si on exclut l'idée d'une obligation morale. Dans une foule d'endroits, il parle des lois que Dieu a établies, et, que nous devons suivre. Il parle des commandements de Dieu. Je souhaite de pouvoir dire à Dieu au moment de mourir : Seigneur j'ai gardé vos commandements... Il dit ailleurs : Cela est contraire à la loi immuable de Dieu. L'homme de bien, le véritable sage se souvenant toujours qui il est, d'où il vient, et qui l'a créé, garde toujours son poste, et ne cherche qu'à montrer son obéissance à Dieu, en lui disant : « Seigneur, vous voulez que je sois encore ici, j'y demeure. Vous voulez que j'en sorte, j'en sors, car comme je n'y suis que pour vous, je n'en sors non plus que pour vous, et j'ai toujours devant vos yeux vos commandements, et vos défenses. » Dieu déteste l'injustice. Il y a donc des actions qui ne sont point indifférentes. Il y a donc des devoirs. « Tu peux plaire à Dieu, souviens-toi donc qu'il ne hait rien tant que l'impureté et l'injustice. »

Quels sont les fondements sur lesquels repose la notion du devoir ? Il professe sur ce point la doctrine d'Aristote, mais avec une nuance de mysticisme qu'il est intéressant de relever. Le philosophe de Stagyre avait placé la bonté morale des actions humaines dans leur conformité avec la droite raison. Cette théorie, saint Thomas l'a reprise, a fait disparaître quelques incohérences et lui a donné une ampleur et une clarté qui a relégué au second plan l'œuvre première, pourtant si bien conçue et si puissante.

Cette conformité avec la droite raison, Epictète la pose comme principe premier, toutes les fois qu'il discute sur la

bonté morale de nos actions. Que signifie en effet cette nécessité pour l'homme d'agir conformément à la nature, s'il veut atteindre à sa fin? Cette conformité doit s'entendre non seulement de la nature en général, mais surtout de la nature de l'homme, qui est un être raisonnable. Elle est exposée en termes assez précis dans un passage fort curieux que nous allons traduire aussi fidèlement que possible. « Il est beaucoup de choses qui dépendent de nous seuls et dont nous avons besoin en tant qu'animal raisonnable. Beaucoup de choses aussi nous sont communes avec les animaux. Mais la différence qui nous sépare, c'est que la raison tient en nous le gouvernail. Autre chose est l'usage des sensations, autre chose est le gouvernement de la sensation par l'intelligence. Aux animaux il suffit de manger et de boire, de propager la race et d'exercer tous les actes qui conviennent à leur fin mais à nous il a été donné de les accomplir avec intelligence, et cela encore ne suffit pas. Mais pour arriver à notre fin, il faut encore y apporter de l'ordre et de la suite, les mettre en harmonie avec notre nature et notre organisation. Car les êtres qui ont une organisation différente, ont aussi une destinée différente, et doivent conformer leurs actions avec cette destinée. Dieu a fait les animaux pour notre usage. Les uns servent à notre nourriture, les autres nous aident dans les travaux de l'agriculture, ceux-ci nous fourniront du lait et du fromage, ceux-là nous rendront d'autres services. Qu'était-il besoin pour cela d'avoir le discernement des sensations et de jouir du don précieux de l'intellect ? » Jusqu'ici c'est Aristote que nous entendons, c'est le philosophe qui raisonne à froid, et qui tire ses conclusions avec une logique impeccable. Mais voici qu'entraîné par une sorte d'élan mystique, il s'écrie avec l'accent d'une conviction sincère : « Dieu a introduit l'homme dans le monde pour contempler ses œuvres, et non seulement pour les contempler, mais pour en être l'interprète. Il est donc honteux pour lui de commencer et de finir où finissent les brutes. Il faut plutôt commencer là où elles finissent, et de nous élever jusqu'aux sommets où s'élève notre nature. Or ces sommets se trouvent dans la contemplation, dans l'intelligence, dans une conduite en par-

faite harmonie avec notre nature. Prenez donc garde, ô hommes, à ce que nous ne sortiez pas de ce monde sans l'avoir contemplé (1). » Ainsi, d'après Epictète, c'est parce que l'homme possède la raison qu'il se distingue des animaux et que sa mission ici-bas est incomparablement plus élevée. Dieu l'a placé sur cette terre pour comprendre l'œuvre de la création. De là pour lui des obligations morales dont le fondement est en Dieu lui-même. Pour employer une expression énergique d'Arrien, les animaux étaient nécessaires pour user des choses extérieures, l'homme devait contrôler cet usage et célébrer l'ordre qui règne dans l'univers.

II

Abordons maintenant l'étude de ces devoirs en eux-mêmes. Comment s'orienter dans cette matière qui est assez étendue et compliquée. Il y a d'abord une division célèbre qui remonte à Platon, qu'Aristote a développée dans sa Morale, et qui est devenue classique dans la théologie, c'est la division en quatre vertus cardinales, la prudence, la justice, la force, et la tempérance. Tous nos devoirs rentrent plus ou moins dans ce cadre, car la piété et la religion qui semblent ne pouvoir en faire partie, se rapportent, à la justice. Il en est même de la charité. Epictète n'a pas ignoré cette division. Rigide observateur de la doctrine stoïcienne, il y mêle des souvenirs nombreux des enseignements de Socrate, et quand il parle de la justice et de la prudence, il n'est parfois que l'écho de cette parole qui fit les délices d'Athènes pendant un demi-siècle. Toutefois il paraît suivre un ordre différent dans le Manuel, et il rattache nos devoirs aux différentes liaisons des hommes. Il le dit formellement dans le 30e paragraphe du Manuel : « Tous nos devoirs se mesurent sur nos liaisons », et il indique quelques-unes de ces liaisons, celles du père, du frère, du voisin. Nous avons des rapports avec Dieu, avec le prochain, avec

(1) Arrien, *Dissert.*, I, VI, 12-22.

nous-mêmes, de là une division qui est indiquée : les devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers nous-mêmes.

Nous avons des devoirs envers Dieu et quels sont ces devoirs? C'est une question qui ne manque pas de difficultés. Pour les déterminer, il faudrait connaître la véritable pensée d'Epictète sur la nature de Dieu. Il dit bien quelque part que Dieu est intelligence, science, ordre, raison. Mais ce Dieu qui est intelligence et sagesse est-il un être infini, subsistant par lui-même ? ou bien se confond-il avec le monde ? Les expressions dont il se sert sont loin d'être nettes et de nous renseigner sur ce point. Tantôt il adopte la terminologie populaire, et nous croirions entendre Hésiode ou Homère. Prie les dieux, εὔχου θεοῖς (1). Voici ce que dit Zeus, ô Epictète : ἀλλὰ τί λεγει ὁ Ζεύς, Ἐπίκτητε. Plus souvent, il parle de Dieu comme en parlent Platon et Aristote et il employe le terme ὁ θεός au singulier. Dans un assez grand nombre de passages, il se rapproche de la doctrine chrétienne, et on croirait entendre un Père de l'Eglise. Citons deux ou trois phrases : γεγόναμεν ὑπὸ τοῦ θεοῦ, nous venons de Dieu, Dieu est notre créateur ποιυτὺς, notre père πάτερ, il a pour nous des soins pleins de tendresse λυδεμόνα. Voici une exhortation très curieuse qu'il adresse à un ami : « Tu te ferais scrupule de commettre des actions déshonnêtes devant une statue ou une image des dieux. Tu as Dieu θεόν en toi-même, il te voit, il t'entend ὁ θεὸς et tu ne rougis point d'avoir en sa présence des pensées obscènes, de faire des actions impures qui le déshonorent, qui le blessent, qui l'affligent, ô l'ennemi de Dieu, ô le lâche. Est-ce le stoïcien ou le chrétien qui parle ?

Quelle que soit l'incertitude qui règne dans la métaphysique d'Epictète, le défaut de logique et les incohérences qui la déparent, il semble se ressaisir quand il reste sur le terrain de la morale. Sauf quelques restrictions à noter, son programme sur les devoirs envers Dieu est irréprochable. Il nous l'a tracé dans le Manuel. Nous allons le transcrire en entier... Mais il y revient en d'autres endroits et en des termes d'une onction touchante qui ne déplairait dans nos livres de piété.

(1) *Dissert.*, I, XIII.

« Sache que le principal et le fondement de la religion consiste à avoir des dieux des opinions saines et droites, à croire qu'ils sont, qu'ils étendent leur providence sur tout, qu'ils gouvernent cet univers très parfaitement et avec justice, que tu es dans le monde pour leur obéir, pour prendre en bonne part tout ce qui arrive, et pour y acquiescer volontairement et de tout ton cœur, comme à des choses qui viennent d'une providence très bonne et très sage. De cette manière tu ne te plaindras jamais des dieux, tu ne les accuseras jamais de n'avoir pas soin de toi. Où est l'utilité, là est aussi la piété. Ainsi tout homme qui a soin de régler ses désirs, et ses aversions selon les règles prescrites, a soin aussi de nourrir et d'augmenter sa piété. Dans ses libations, et dans ses offrandes, chacun doit suivre la coutume de son pays et les faire avec pureté, sans nonchalance aucune, sans négligence, sans irrévérence, sans mesquinerie, et aussi sans une somptuosité au dessus de ses forces (1). »

Il est facile de reconnaître dans ce programme les principaux actes du culte intérieur, extérieur et public. D'abord, il faut croire à l'existence de Dieu, et à sa providence générale et particulière. Il faut purifier son âme de toutes les erreurs et les opinions malsaines. De plus, il ne faut s'approcher de Dieu qu'avec un cœur pur, et bannir de son âme les désirs et les aversions qui pourraient la troubler. L'obéissance aux ordres de Dieu nous est recommandée comme un devoir rigoureux. Ainsi la foi, l'adoration, la reconnaissance, la docilité sont une partie essentielle de la religion. Voilà pour le culte intérieur. Voici maintenant pour le culte extérieur et public. Nous devons offrir à Dieu les prémices de nos biens, faire des libations ; prendre part aux sacrifices. Ces prémices que l'on offre à Dieu, les libations que l'on répand à terre pour honorer les divinités n'est-ce pas la manifestation extérieure de notre piété? Remarquons ici la gradation observée par le philosophe. Nous avons d'abord dédié à Dieu notre âme, en rectifiant nos opinions en les dégageant de toute erreur... en la soumettant à une règle de vie conforme à la nature. Nous lui

(1) *Manuel*, XXXI.

consacrons aussi notre corps en le nettoyant de toutes les taches visibles et invisibles, c'est ce qu'indiquent ces mots, faire les cérémonies avec pureté. Enfin nous devons honorer Dieu par le sacrifice de nos biens, et les lui offrir comme témoignage de notre amour.

Ce programme déjà si net s'éclaircira davantage à l'aide de quelques citations empruntées à l'œuvre d'Arrien. Epictète est constamment mis en scène par l'écrivain, et il s'exprime d'une façon touchante toutes les fois qu'il parle de Dieu. Il développe avec force et ampleur tout ce qu'il nous a prescrit dans le Manuel. Il veut que nous pensions continuellement à Dieu. « Si tu es né de parents nobles, tu es si plein de noblesse que tu ne cesse d'en parler, et que tu en étourdis tout le monde. Mais tu as Dieu pour père, tu as Dieu au dedans de toi et tu oublies cette noblesse, et tu ignores d'où tu es venu, et ce que tu portes ! Voilà pourtant de quoi tu devrais te souvenir dans toutes les actions de ta vie. Dis-toi à tout moment : c'est Dieu qui m'a créé ; Dieu est au dedans de moi, je le porte partout. Pourquoi le souillerais-je par des pensées obscènes, par des actions basses et impures, et par d'infâmes désirs (1) ? »

L'adoration et la louange de Dieu pouvaient-elles revêtir une forme plus saisissante que dans les paroles qui vont suivre? « Si nous avions de l'intelligence, ne faudrait-il pas nous employer sans cesse, en public comme en particulier, à chanter un hymne en l'honneur de Dieu? Dans tous nos travaux, soit que nous labourions ou que nous bêchions, dans nos repas, laissons échapper de nos poitrines ce cri de louange : Il est grand le Dieu qui nous a donné des mains pour travailler, un gosier pour avaler la nourriture, un estomac pour la digérer, qui nous fait croître et grandir à notre insu, qui entretient la respiration durant notre sommeil... Louons-le surtout de ce qu'il nous a doués d'une raison capable de comprendre ses œuvres, et d'user des créatures avec sagesse et modération. Si j'étais un rossignol, j'accomplirais l'œuvre d'un rossignol, si j'étais un cygne, je chanterais comme le cygne. Je suis un

(1) *Dissert.*, l. II, ch. VIII, XIII, XIV.

être raisonnable, ma raison m'impose le devoir de louer Dieu. C'est là mon œuvre, je l'accomplirai (1). »

Cette louange adressée à Dieu se manifeste surtout par une obéissance complète à ses ordres. « L'homme de bien, le véritable sage, se souvenant toujours qui il est, d'où il vient, et qui l'a créé, garde toujours son poste, et ne cherche qu'à montrer son obéissance à son Dieu en lui disant : « Seigneur, vous voulez que je demeure ici, j'y demeure. Vous voulez que j'en sorte, j'en sors. Car comme je n'y suis que pour vous, je n'en sors non plus que que pour vous. J'ai toujours devant les yeux vos commandements, et vos défenses (2). »

Cette obéissance doit aboutir à une entière conformité de désirs et de volonté. « J'aime toujours mieux ce qui arrive, car je suis persuadé que ce que Dieu veut est meilleur pour moi que ce que je veux. Je m'attache donc à lui, je le suis comme un serviteur fidèle. Je règle sur lui mes désirs, mes mouvements, mes volontés, mes craintes. En un mot, je ne veux que ce qu'il veut (3). »

III

La doctrine stoïcienne a exercé une influence plus grande et, je ne crains pas de le dire, plus fâcheuse sur la morale sociale. Epictète ne met pas en doute nos devoirs envers nos semblables. Il veut que nous leur fassions du bien, que nous les soulagions dans leurs épreuves, et que nous les protégions contre les traits de l'adversité. Il ne nie pas que nous ne devions payer de notre personnne, et qu'en certains cas, le sacrifice de nos biens et même de notre vie peut devenir un devoir rigoureux. Mais quelle est la nature du bien que nous devons procurer au prochain ? C'est ici qu'apparaît la rigueur du stoïcisme, et son action plus ou moins délétère sur nos rapports avec les autres. Comme ce point est d'une grande

(1) *Dissert.*, I, XVI, 18-20.
(2) *Ibid.*, l. II, ch. 24, 95-98.
(3) *Ibid.*, IV, 7-20.

importance, nous croyons devoir entrer dans quelques détails.

La nature du bien, dit-il dans le Manuel, est dans les choses qui dépendent de nous (1). L'œuvre propre de l'homme n'est pas d'obtenir une charge ou d'être invité à un grand festin, mais dans les biens qui sont en notre pouvoir (2). Or, quels sont ces biens? Il en fait l'énumération en plusieurs endroits : c'est la constance, la fermeté, la pudeur, surtout la tranquillité de l'âme qui s'obtient au prix de la liberté et de l'indépendance complète. Tout le reste est indifférent, et ne peut contribuer à notre bonheur. Les richesses, la gloire, l'opinion des hommes, tout ce qu'on range dans la catégorie des biens extérieurs, la santé, la beauté, l'agilité, tous les avantages corporels en un mot, ne méritent pas d'être estimés ni recherchés. D'un autre côté, la privation de ces biens n'est pas un mal. Ainsi nous ne devons craindre ni la mort, ni la pauvreté, ni les humiliations. Nous les transformerons en biens véritables, si nous avons des opinions saines et si par le moyen des opinions saines, ils deviennent pour nous la source de vertus fécondes. Socrate regarda la mort d'un air souriant car elle ne lui paraissait pas être un mal. Cratippe dédaignait les injures, car il les considérait à la lumière de la raison. Agrippinus fut condamné à l'exil par le Sénat. Sans se troubler, et d'un air tranquille, il répondit : Partons sans différer. Allons dîner à Ariné, nous y dînerons aussi bien qu'à Rome (3).

On devine par là ce que deviendra la morale sociale dans Epictète. Nos premiers devoirs envers le prochain, se rapporteront à l'âme. Jusque-là il est dans le vrai, et son appréciation est tout à fait juste. Car, l'âme est au-dessus du corps, les qualités de l'âme sont le plus précieux de tous les biens et les avantages du corps ne peuvent entrer en parallèle avec la vertu et la science. C'était la doctrine communément reçue chez les anciens, et surtout dans l'école de Platon et d'Aristote. La triple division des biens en biens de l'âme, biens du corps, biens extérieurs est devenue classique. Pour Epictète les biens

(1) *Manuel*, XIX.
(2) *Ibid*, XX.
(3) *Dissert.*, I, 1, 30.

de l'âme seuls sont de véritables biens. Tous les autres rentrent dans la catégorie des choses indifférentes, ἀδιάφορα.

Mais si le disciple d'Epictète s'attache à guérir les plaies de l'âme de ses semblables, s'il veut les enrôler sous la bannière du stoïcisme, il est fermé à la compassion à l'égard des misères du corps. La maladie, la pauvreté, les disgrâces de la fortune ne sont pas des maux véritables, pourquoi plaindre ceux qui sont aux prises avec de pareilles épreuves ? il faut les rendre forts et vigoureux en face de l'infortune, leur inculquer des opinions saines, leur apprendre à régler leurs désirs et leurs aversions. Tel est le service qu'il prétend rendre à ces infortunés. Mais la compassion il ne la connaît pas, mais les mille soins qu'inspire une charité tendre et affectueuse, il les dédaigne ou les ignore.

« Lorsque tu vois quelqu'un pleurer, lorsque tu te trouves en présence de quelqu'un qui est dans le deuil à cause d'un fils qui lui a été enlevé, ou qui a perdu sa fortune, prends garde de te laisser emporter par ton imagination, comme si réellement les choses du dehors étaient des maux. Mais que cette pensée se présente aussitôt à ton esprit : ce qui lui arrive, ce n'est pas ce qui le tourmente, mais c'est l'opinion qu'il a de son prétendu malheur. N'hésite pas à condescendre à sa douleur mais des lèvres seulement. S'il le faut, ajoute quelque gémissement, mais garde-toi de gémir dans ton cœur (1). »

A plus forte raison, n'essayera-t-il pas de pousser ses amis dans la carrière des honneurs, ni de travailler lui-même à l'embellissement de la cité. Il s'explique d'une manière très nette sur ces différents services que nous attendons de nos amis. Il parle à quelqu'un qui regrette son impuissance à le soulager. « Tes amis seront sans aucun secours de ta part? Qu'est-ce à dire sans aucun secours? Tu ne leur donneras point d'argent. Tu ne les feras pas citoyens romains. Qui t'a dit que ces choses sont du nombre de celles qui dépendent de notre volonté (2) ? » Plus loin il ajoute : « Mais, diras-tu, ma patrie ne recevra de moi aucun service? Quel service? Elle n'aura

(1) *Manuel*, XVII.
(2) *Ibid.*, XXXIV, 2.

pas par ton moyen des portiques, elle n'aura pas de bains. Mais si tu donnes à la patrie un autre citoyen sage, modeste et fidèle, ne lui rendras-tu aucun service (1) ? » Ces recommandations sont sages et s'inspirent de sentiments très élevés. Il faut avouer toutefois qu'il y règne un ton de froideur qui côtoye l'indifférence, et que cette vertu n'est pas très propre à créer des sympathies et à gagner les cœurs.

Nous n'étonnerons pas le lecteur en disant que le disciple d'Epictète se refusait à recommander un homme qui était dans la nécessité, ou que s'il se décidait à le faire, la charité n'avait aucune part à ses paroles. Epictète cite l'exemple de Diogène en l'approuvant. « Diogène répondit un jour à un homme qui lui demandait des lettres de recommandation : Mon ami, celui à qui tu veux que j'écrive en ta faveur, verra d'abord, sans moi, que tu es un homme, et s'il est bon connaisseur, il verra encore si tu es bon ou méchant : au lieu que s'il n'est pas bon connaisseur, je lui écrirais cent lettres, qu'il ne t'en connaîtrait pas mieux. Tu n'as qu'à être comme une pièce d'or qui se recommande elle-même à quiconque sait distinguer, le bon or d'avec le faux (2). »

Il nous a laissé lui-même un modèle de recommandation. Le morceau est singulier et bizarre. Nous le citons à titre de curiosité. « Je ne vous demande point de lettres de recommandation, gardez-les pour celui qui est lâche et timide. En voici le modèle. Je vous recommande ce cadavre, une outre de sang qui n'est pas encore figé. Voilà comment il faut recommander un homme qui n'a pas l'esprit de sentir qu'il ne dépend pas d'un autre de le rendre malheureux (3). On ne peut évidemment approuver de pareils procédés. Les lettres de recommandation sont utiles, et c'est le motif de la charité qui peut les inspirer. Les plus grands saints en ont usé. Le modèle tracé ici est une véritable plaisanterie. Peut-être était-il question d'un paresseux qui redoutait le travail et la peine, et n'employait le crédit de ses amis que pour vivre dans la fainéantise. Ce serait l'explication et l'excuse d'un pareil modèle.

(1) *Manuel*, XXIV, 4.
(2) *Dissert.*, l. I, ch. III.
(3) *Ibid.*, l. I, ch. IX, 34.

La morale d'Epictète est incomplète dans tout ce qui touche aux devoirs de la charité.

Elle en ignore toutes les délicatesses, elle ferme les cœurs à tous les sentiments de la pitié. Loin de panser les plaies de ceux qui souffrent et d'adoucir leurs souffrances, elle les irrite en appliquant des remèdes inopportuns. Mais elle se relève du côté de la justice, et là elle brille par un caractère de grandeur qui ne se retrouve guère que dans la morale de Platon.

Quels sont les fondements de ces devoirs de justice? Nous les avons indiqués plus haut. Ce sont les liaisons des êtres entre eux. Tout est lié dans le monde. L'univers est comme une vaste cité où l'homme créature intelligente occupe la première place. L'homme est comme le centre du monde. Tout se rapporte à lui. Les animaux et les plantes n'existent que pour son usage. Il a des rapports avec Dieu, avec ses semblables et avec les êtres inférieurs. Ces rapports déterminent la nature de ses devoirs, ils en sont les plus fermes soutiens, et ils établissent entre eux une sorte de hiérarchie.

Je dis que ces liaisons déterminent la nature de ces devoirs. Nous avons parlé des liaisons que nous avions avec Dieu et des devoirs qui en étaient la conséquence. Nous avons des liaisons avec nos semblables et de ces liaisons naissent des obligations absolues, rigoureuses, imprescriptibles. « Tu as un père, dit Epictète, il t'est prescrit de le soigner, de lui céder en tout, de le supporter s'il t'injurie, s'il te frappe. Mais il est méchant. Eh quoi ! mon ami est-ce à un bon père que la nature t'a associé, et non pas à un père? Ton frère commet une injustice à ton égard ? Conserve le rang de frère à son égard, et ne considère pas ce qu'il fait. Ainsi en est-il du voisin, du citoyen, du stratège. Tu trouveras quels sont tes devoirs, si tu t'habitues à examiner les liaisons que la nature a établies (1). »

Je dis en second lieu qu'en nous appuyant sur ces différents rapports, nous pouvons reconnaître une sorte de hiérarchie entre les devoirs. C'est ce que fait Epictète avec une logique serrée. D'abord nous sommes hommes, et en cette qualité nous sommes citoyens du monde. Ici peut-être le stoïcisme se

(1) *Manuel*, XXXIII.

fait jour, et nous verrons se produire une de ces exagérations qui lui sont si familières. Nous sommes une partie du monde. Des semences détachées de l'univers flottent dans l'espace et se sont répandues sur nos aïeux, et c'est ainsi que naissent toutes ces générations qui sont venues jusqu'à nous. En d'autres termes comme il le dit dans une autre endroit, notre âme est une étincelle échappée de la substance divine. L'univers entier est un développement du premier être, et nous sommes les parties privilégiées de ce vaste système. C'est du pur panthéisme. Nous nous égarons dans les rêves fantastiques de Zénon et de Chrysippe.

Mais, ajoute Epictète, par notre raison nous participons à la divinité, notre vie doit nous rapprocher de Dieu. Le monde est une vaste cité dont les êtres intelligents sont réunis par les liens étroits et ont une destinée commune.Ils sont appelés, comme je l'ai dit plus haut, à contempler l'œuvre de la création, à en admirer les harmonies sublimes. Ici le philosophe prend son essor et se dégage des entraves d'une métaphysique trop étroite. L'homme est un citoyen du monde. Or quels sont les devoirsdu citoyen? Il doit vivre pour la cité et travailler avant tout pour l'intérêt général. Ainsi l'homme ne doit se pas renfermer dans un égoïsme mesquin. Il doit avoir pour tous les hommes de sentiments d'une réelle affection, étendre à l'humanité tout entière ses pensées, ses soins, sa prévoyance. Il a même eu recours à une comparaison qu'on dirait empruntée à saint Paul. « Si le pied ou la main avaient la raison, s'ils comprenaient leur organisation naturelle, ils n'auraient aucun désir, aucune aspiration qui ne se rapportât au reste du corps (1). »

Ce sentiment d'humanité était peu connu chez les Grecs. L'homme ne sortait guère des limites de la cité. L'étranger était exclu de tout droit à être secouru dans ses misères, quand il n'était pas traité en ennemi. Aussi Socrate étonna-t-il ses contemporains, quand il se proclama citoyen du monde. La vertu était purement politique, et se mêlait aux préjugés d'un patriotisme étroit. Les stoïciens les premiers agrandirent

(1) *Dissert.*, l. III, ch. x.

le cercle de la morale. L'idée de la fraternité universelle, encore très obscure, commença à se faire jour, et prépara l'avènement de la notion plus haute de la charité évangélique. Parmi les payens nul ne l'a si bien compris qu'Epictète, et ne l'a proclamée avec tant de force et d'autorité.

Après les devoirs envers l'humanité, viennent les devoirs de la famille. Nous avons cité plus haut les paroles énergiques du philosophe. En voici d'autres qui ne manquent pas d'intérêt : « Considère que tu es fils. Ce nom que t'impose-t-il? Il « t'oblige à regarder tes biens comme les biens de ton père, à lui « obéir en tout, à ne jamais le blâmer devant personne, à ne rien « faire, à ne rien dire qui puisse lui déplaire, à le secourir dans « ses travaux. Tu as des frères, ce sont là de nouvelles liaisons, « d'où naissent des obligations particulières. Si tu veux remplir « la signification de ce titre, tu lui céderas le pas, tu te montre- « ras obséquieux, tu parleras bien de lui. Toutes les choses « mêmes qui ne dépendent pas de ta volonté, tu les lui aban- « donneras de grand cœur. Et en faisant ce sacrifice tu ne per- « dras rien au change. Car tu obtiendras en échange les vérita- « bles biens, c'est-à-dire la modération, la justice et l'équité. « Tous les avantages seront pour toi. Tu auras renoncé pour « ainsi parler à une laitue ou à une place d'honneur et tu rece- « vras comme compensation des biens incomparables. Quelle « victoire ne sera pas la tienne (1) ! »

Nous avons parlé de la famille. Les rapports de citoyens à citoyens entraînent aussi des obligations qu'il ne faut pas négliger. Au premier rang figurent les obligations des sénateurs et des chefs d'Etat. Ceux qui comprennent leur mission, apportent tous leurs soins à maintenir les sujets dans une situation tranquille et prospère. La charge des supérieurs est pénible. Hippocrate dit des médecins qu'en soignant les maladies, ils contractent des maux qui leur sont propres, cette parole est encore plus vraie des supérieurs. S'ils remplissent leurs devoirs, et s'ils témoignent un grand zèle pour le bien public, ils recueillent comme récompense des soucis, des peines, des inquiétudes. Les préoccupations qui les assiègent les empê-

(1) *Dissert.*, l. II, ch. x, 7-9.

chent de travailler à leurs affaires propres les jettent dans des angoisses continuelles et troublent le repos de leur vie. Les sujets leur doivent le respect, l'obéissance, le dévouement et par là ils adouciront les rigueurs de leur tâche et serviront l'intérêt même de la communauté.

Les citoyens d'une même ville ont droit à des égards et à des privilèges. La cité en effet est une mère commune qui représente le père et la mère dans la famille, et à ce titre les citoyens doivent être traités comme des frères. Il faut vivre avec eux dans une harmonie vraiment fraternelle, leur procurer autant que possible les biens de l'âme et ceux du corps. Le soin de l'âme doit passer avant celui du corps. Car si nous réussissons à leur inspirer l'amour de la vertu il fera très bon vivre avec eux, et leur société contribuera à notre bonheur. Parmi les citoyens il faut distinguer les voisins. Cette relation ne doit pas être traitée légèrement. Le voisin vu les circonstances est en contact journalier avec nous. Il y a donc des règles de convenance qui s'imposent. « Tu as un voisin, dit Epictète. Il ne faut pas agir avec lui comme avec les autres hommes. On doit s'affliger des maux qui lui arrivent, compatir à ses souffrances, lui apporter quelque soulagement dans ses maladies, témoigner dans les compagnies qu'on est toujours prêt à le secourir (1). »

Une des liaisons les plus fréquentes, celle peut-être qui est la plus féconde en vertu, c'est celle qui engendre l'amitié. Elle joue un grand rôle dans la vie humaine. Lorsqu'elle est consacrée par la religion, que la prudence et la discrétion en garantissent la solidité, elle est une consolation dans les épreuves de la vie, et un soutien contre les écueils cachés sous nos pas. Mais l'amitié entraîne des obligations morales. Epictète nous trace les règles à suivre dans le choix de nos amis et dans la conduite que nous devons tenir à leur égard quand nous les avons choisis.

Rien n'est plus important que le choix de nos amis. Ce n'est l'intérêt, ni la passion, ni même la sympathie qui doivent nous inspirer, mais la conformité des mœurs et surtout la communauté de vues sur la nature du bien. Je dis la conformité des

(1) *Dissert.*, I, x.

mœurs. Il est impossible que des caractères opposés puissent vivre dans une paix durable. Comment des esprits bouillants et impétueux pourraient-ils s'accommoder de la lenteur d'un tempérament mou et lympathique ? Je dis en second lieu l'uniformité des jugements sur les grands principes de la morale. Un stoïcien ne peut vivre longtemps dans l'intimité d'un disciple d'Epicure. Fidèle à ses principes, Epictète exige que tous deux placent le bien dans les choses qui dépendent de la volonté, et qu'ils professent pour tout le reste une indifférence complète. Il conserve sur ce point toute l'intransigeance de ses principes. « Veux-tu savoir, dit-il, si ces deux hommes sont amis? Ne demande pas s'ils sont frères, s'ils ont été élevés ensemble, s'ils ont eu les mêmes maîtres et le même précepteur, demande seulement en quoi ils font consister leur utilité. Et si c'est dans les choses qui ne dépendent point de nous, garde-toi bien de dire qu'ils sont amis. Mais s'ils placent cette utilité dans les choses qui dépendent de nous, et dans les saines opinions, ne te mets point en peine s'ils sont père et fils, ou frères, ni s'ils se connaissent depuis longtemps. Car l'amitié est-elle ailleurs que dans la pudeur, la fidélité et la communication de tout ce qui est beau et honnête (1). »

Le choix des amis étant fait il s'agit de les conserver. Nous y parviendrons si nous appliquons la maxime des anciens : tout est commun entre les amis, si nous en usons avec eux comme nous voulons qu'ils en usent avec nous. Il faut leur céder en tout avec plaisir, puisque notre ami est un autre nous-même. Il est difficile qu'il ne se produise dans le cours de la vie quelque froissement. L'indulgence nous portera à pallier les torts de notre ami, à grossir ceux qui auraient pu nous échapper. Nous supporterons ses défauts avec une patience inaltérable. Un dernier devoir et le plus important c'est de remplir à son égard l'office de précepteur et de gouverneur. A l'occasion nous ne craindrons pas de les avertir de leurs fautes, avec discrétion et douceur. Nous leur parlerons avec une grande franchise, mais nous mêlerons à notre langage une

(1) *Dissert.*, l. II, ch. XXIII, 27-30.

expression de tendresse et d'affection qui ne fera que resserrer les liens de notre amitié.

Il ne fait ici que reproduire les idées communément reçues par les philosophes. On connaît l'importance que les Pythagoriciens attachaient à cette vertu. Ils la regardaient comme le fondement et le lien de la perfection. Sans l'amitié, l'homme trouvera difficilement le chemin de la perfection véritable. C'était un adage reçu parmi eux qu'il n'y a aucune vertu qui puisse jeter de profondes racines dans une âme fermée à tous les mouvements de la sympathie envers ses semblables.

Cette nomenclature toute incomplète qu'elle est suffit à nous faire comprendre la pensée d'Epictète. Nos devoirs dépendent des rapports qui nous unissent à nos semblables. Quelles que soient leurs qualités, quel que soit la nature de leurs procédés à notre égard, ces devoirs, subsistent, et nous font contracter des liens que nous ne pouvons pas briser. Il l'a affirmé pour le père, le fils et le frère. Le titre de citoyen, de voisin, de stratège nous donnant des relations d'une autre nature, sert aussi de base à l'obligation morale. Mais il est une autre relation, la plus puissante de toutes, c'est celle qui est tirée de notre qualité d'homme. A ce titre nous devons respecter nos semblables, fussent-ils placés au dernier rang de la société. Cette doctrine il la met pour ainsi dire sous nos yeux dans une petite scène qu'il décrit d'une façon assez pittoresque. Un homme de condition lui avouait qu'il ne pouvait se résoudre à supporter la négligence et l'indocilité de ses esclaves. « Esclave, lui répond Epictète, tu ne supporteras pas ton frère, « qui a Jupiter lui-même pour père, qui est né de la même « semence que toi. Si tu es placé dans une condition éminente, « de suite tu te conduis en tyran. Ne te souviens-tu pas qui « tu es, quels sont ceux à qui tu commandes, c'est-à-dire, des « parents par la nature, des frères, des hommes issus de Ju- « piter (1) ? » Changez quelques expressions et vous aurez la doctrine de l'évangile. La morale sociale présente de graves lacunes, ainsi que nous l'avons vu plus haut, l'austérité dont elle fait parade confine bien souvent à la sécheresse, cette

(1) *Dissert.*, l. I, ch. XIII, p. 3-4.

vertu qui s'exalte au-dessus de l'humanité elle-même, vise à l'ostentation, n'est parfois qu'une sorte d'égoïsme raffiné qui tient à l'esprit même du stoïcisme. Mais on ne peut lui refuser une certaine grandeur qu'elle doit peut-être en partie à l'influence chrétienne. Voyons maintenant quels sont les devoirs envers nous-mêmes.

IV

C'est surtout dans les devoirs envers nous-mêmes que le stoïcisme a marqué plus fortement son empreinte. L'effort, l'énergie, transpire à travers toutes les exhortations qui remplissent le Manuel. La présomption aussi et la confiance de l'homme en lui-même dirigent la plume du philosophe, et servent comme de préambule à toutes ses prescriptions. Toutefois c'est la partie la plus complète, et la plus approfondie de sa morale. C'est elle qui a passé presque tout entière chez les ascètes chrétiens. Pour ne pas nous perdre dans les détails, nous les ramènerons à trois chefs : les règles à suivre vis-à-vis de notre âme, de notre corps, des biens extérieurs. Nous signalerons quelques maximes générales qui forment un groupe séparé, et qui, pour la précision, l'éclat et la finesse, méritent d'être placées sous les yeux du lecteur.

Les devoirs envers l'âme sont les plus importants et aux yeux d'Epictète ils constituent presque la morale individuelle dans toute sa substance. Mais ici revient la même difficulté qui nous a troublés quand il s'est agi de la morale religieuse. Qu'est-ce que l'âme ? Est-elle distincte du corps ? Subsiste-t-elle par elle-même, ou bien est-elle une collection de phénomènes. Ne se confond-elle pas avec l'âme divine qui anime le monde? On peut soutenir les trois opinions. Tantôt il dit : Zeus t'a donné ton corps qui est un peu de boue ingénieusement pétrie. Il t'a donné la puissance de désirer et de t'éloigner d'un objet, la faculté d'user de tes sensations, et d'agir librement, il t'a donné une partie de lui-même. Nos âmes sont enchaînées et unies à Dieu, elles sont une partie et une émana-

tion de sa substance. Ne dirait-on pas à l'entendre que l'âme est une collection de phénomènes, et qu'elle se confond avec la substance divine ? Ailleurs il distingue très bien l'âme du corps, et il semble adopter la théorie de Platon qui place la personnalité humaine dans l'âme seule. Dans d'autres passages, il admet la thèse stoïcienne dans toute sa rigueur. On sait que c'est le panthéisme matériel. La matière seule existe, seulement dans la matière il y a un principe actif et un principe passif. Le principe actif c'est Dieu qui anime le monde et le gouverne. Dans l'homme aussi il y a un double principe, le principe passif qui est le corps, le principe actif qui est l'âme; dans l'âme résident les diverses facultés, la sensation, la connaissance διάνοια, la raison τὸ ἡγεμονικόν, l'opinion ὑπόληψις, δόγμα. Il règne donc une assez grande incohérence dans cette métaphysique de l'âme. Mais elle n'a pas eu d'influence sur la morale qui est réellement pure et très élevée dans tout ce qui touche aux devoirs individuels.

L'âme doit être l'objet de tous nos soins. Elle a la prééminence sur le corps et la conserve en toutes les circonstances. « Que toute son attention se porte sur ton âme (1). » Le bien et le mal ne se trouvent que dans cette partie de nous-mêmes. Une comparaison très juste nous indique quel est ce soin que nous devons prendre de notre âme. « Comme dans une promenade, tu prends bien garde de ne pas heurter contre un clou, et de ne pas te faire une entorse, prends garde de même de ne pas blesser la partie principale de toi-même, celle qui te conduit. Si dans chaque action de notre vie nous observons ce précepte, nous apporterons plus de sécurité à nos entreprises (2). » Il nous signale ici deux écueils. Ou bien les passions tiennent notre intelligence asservie sous un joug rigoureux et humiliant. Comme les clous s'enfoncent dans le pied, ainsi les passions s'attachent pour ainsi dire à la substance de l'âme, paralysent ses facultés, et en entravent l'exercice. Ou bien des opinions fausses se forment dans l'esprit, ce qui est un danger plus grand. Car alors l'esprit perd toute droiture et se jette aveuglément

(1) *Manuel*, XLII.
(2) *Ibid.*, p. XXXVIII.

au milieu du tourbillon des affaires. Il suit alors une marche tortueuse, et finit par être précipité dans l'abîme sans se douter de la situation douloureuse où il est placé.

Arrien dans un chapitre intéressant nous décrit les différentes étapes de cette discipline intellectuelle. D'après les stoïciens on distingue dans l'âme une double série de phénomènes. Les uns ont rapport à la volonté, les autres à la connaissance. Parmi les premiers, les tendances et les répulsions, ὁρμαί et ἀφορμαί, les désirs et les aversions ὀρέξεις et ἐκκλίσεις, puis la volonté libre ou le choix προαίρεσις. Les derniers prennent différents noms suivant le degré qu'ils occupent. C'est d'abord la sensation ou l'idée, φαντασία, puis l'acquiescement συγκατάθεσις, l'opinion δόγμα. Dans la région supérieure habite la raison τὸ ἡγεμονικον. C'est à elle qu'appartient le gouvernement. Elle préside à tous les mouvements intérieurs et maintient l'harmonie entre les divers agents de cette république tumultueuse.

Le premier devoir de l'homme c'est de maintenir les facultés de l'âme dans le rôle que la nature leur a assigné. A la raison convient l'autorité suprême. Dans la terminologie stoïcienne elle s'appelle τὸ ἡγεμονικόν, celle qui commande. L'appétit concupiscible où se déchaînent les tempêtes les plus violentes sera le siège de la tempérance s'il ne secoue pas la tutelle bienfaisante qui est destinée à le contenir et à le diriger. L'appétit irascible docile au frein de la raison, la secondera dans sa lutte redoutable contre les passions. Ainsi toutes les facultés agissant chacune dans leur sphère d'action et ne franchissant pas leurs limites, l'harmonie s'établira dans le monde intérieur dont les éléments s'agitent dans une fermentation continuelle. C'est la théorie de Platon. D'après le grand philosophe, la perfection c'est l'ordre κόσμος, et l'ordre ne se réalisera dans l'homme que lorsque la raison tiendra le gouvernail, et que des autres facultés subiront son influence et lui prêteront leur concours. Epictète l'a adoptée, en l'accommodant au système de Zénon et de Chrysippe. Le sage doit comprimer ses désirs, et même les supprimer dans les choses qui ne dépendent pas de lui. Il doit n'admettre que des aversions et des craintes qu'il puisse dominer, facilement, et encore ces craintes et ces aver-

sions n'auront pour objet que des choses soumises à son libre arbitre. Il pourra les éloigner à son gré et ainsi il gouvernera la fortune.

Le second devoir de l'homme par rapport à l'âme est de purifier les facultés qui ont rapport à la connaissance, de corriger les erreurs et de rectifier nos jugements. Le sage ne juge pas des événements comme le vulgaire. Le seul bien pour lui consiste dans l'exercice raisonnable de ses facultés, et dans les choses qui dépendent de lui. Ces choses sont, comme il le dit au début du Manuel, l'opinion, les premiers mouvements de l'âme, le désir et l'aversion, et toutes les opérations de l'âme qui dépendent de nous. Le corps la richesse, la gloire, les charges publiques ne sont pas des biens. Le sage ouvrira son intelligence aux seules opinions saines, c'est-à-dire, à celles qui sont conformes à la doctrine de Chrysippe. Son corps lui est étranger, l'âme seule constitue sa personnalité, la richesse est indigne d'un esprit élevé, la gloire est une vaine fumée qui se dissipe dans les airs, les charges publiques sont une source d'inquiétude et de misère. Par conséquent la pauvreté, le mépris, l'exil, la mort elle-même ne troubleront pas la tranquillité de celui qui sait appprécier la véritable valeur des choses, et qui ne se contente pas de les regarder par le dehors. Les devoirs envers notre âme sont les plus importants, et même à suivre la doctrine d'Epictète dans sa rigueur, on pourrait dire que la morale tout entière se résume dans ces premiers devoirs. Car tous les autres s'y rattachent comme à leur racine et n'en sont guère que le développement.

V

C'est l'intelligence qui doit régler le soin que réclame notre corps et l'usage des biens extérieurs. Notre corps est notre compagnon de route dans ce douloureux voyage à travers la vie, il est associé à toutes nos actions et suivant que l'homme se conforme à la droite raison ou laisse s'éclipser ce flambeau divin, le corps l'aide puissamment à gravir les rudes sentiers

de la perfection, ou l'entraîne dans la ruine. L'usage des biens extérieurs gouverné par l'intelligence est une source féconde de hautes vertus.

Dans les diverses prescriptions relatives au soin de notre corps, Epictète semble se relâcher de la rigueur stoïcienne. On peut même admirer un caractère de modération et de sagesse qui contraste avec ses exagérations ordinaires. Ainsi il ne s'élève point contre notre délicatesse et nos soins assidus et empressés. Il ne nous interdit pas une certaine complaisance pour notre faiblesse et notre excessive timidité. Il descend à quelques détails pratiques, tels que la nourriture, la boisson, le vêtement, l'habitation, les domestiques. Mais il veut que nos soins ne dépassent pas la mesure des nécessités physiques, et ce qu'il réprouve avant tout c'est l'ostentation et la mollesse. « Reçois les choses qui regardent le corps, autant que la pure nécessité l'exige, ainsi la nourriture, la boisson, les habits, le logement, les domestiques. Mais retranche tout ce qui est inspiré par l'ostentation et la mollesse (1). » Il ne suffit pas de retrancher tout ce qui est superflu. Ces soins qu'exige la conservation de notre vie, il faut les regarder comme une œuvre secondaire et accessoire. Notre pensée doit planer sans cesse dans une région plus haute. Ce n'est pour ainsi qu'en passant et avec une espèce de mépris que nous obéirons à cette nécessité de notre nature. Aller au delà c'est presque se dégrader et déchoir. C'est faire preuve d'une grande étroitesse d'esprit. Il le dit avec une grande force dans un paragraphe que nous allons traduire. « C'est le signe d'une homme mal né que de s'attarder aux soins du corps, comme de se livrer trop souvent aux exercices corporels, de manger beaucoup, de boire beaucoup, de donner beaucoup de temps aux autres fonctions inférieures (2). » Pour Epictète comme pour Platon l'essence de l'homme consiste dans l'âme, le corps n'est qu'un instrument vil et méprisable. C'est donc, conclut-il logiquement le signe certain d'une mauvaise nature de subordonner les opérations du corps à celles de l'âme. Quel est l'ou-

(1) *Manuel*, XXXIII, 7.
(2) *Ibid.*, XLI.

vrier qui emploie son temps à polir ses instruments, et qui néglige l'art auquel ils sont destinés ? C'est de plus la preuve que nous avons pour lui un amour excessif et déréglé? Il est convenable que le soin du corps ne soit que secondaire et que la culture de l'âme prenne la première place.

Il n'est pas besoin d'insister longtemps sur l'usage des biens extérieurs. C'est la richesse, la réputation, les honneurs, les charges publiques. Pour Epictète ce ne sont pas des biens véritables. Son disciple ne les recherchera point pour eux-mêmes. Mais il arrivera souvent que sans courir après la fortune, il la rencontrera en chemin et qu'il sera comblé de ses faveurs. Alors quelle sera sa conduite, et comment fera-t-il honneur à ses maîtres? Selon son habitude il a recours à une comparaison, et cette comparaison est trop originale pour ne pas être citée. « La mesure des richesses pour chacun c'est le corps, comme « le pied est la mesure du soulier. Si tu t'en tiens à cette règle, « tu garderas la juste mesure. Mais si tu la dépasses, il est « nécessaire que tu roules comme dans un abîme. Ainsi arri-« ve-t-il dans les souliers, si tu dépasses la mesure de ton « pied, tu auras d'abord des souliers dorés, ensuite tu en auras « de pourpre et en enfin tu en voudras qui soient ornés de « perles et de pierres précieuses. Il n'est plus de borne pour « qui a passé une fois les bornes (1). » Il semble ici adoucir la rigueur de la doctrine stoïcienne. Cette règle qui est marquée du sceau de la sagesse et de la modération n'est pas sans analogie avec la parole de saint Paul: *habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti simus*. L'apôtre pour extirper la cupidité jusque dans sa racine, nous engage à borner nos désirs aux vêtements et à la nourriture. Dans les paroles du philosophe payen, la pensée est la même quoique sous une autre forme très expressive et très vive. La mesure des richesses, dit-il, c'est le corps. Il nous fait connaître quelle est la véritable destination de la richesse. Elle nous est donnée pour que nous en usions, et la mesure de cet usage c'est le corps. Elles ont pour but de nous procurer des vêtements et de la nourriture. Il nous en montre ensuite le danger, quand il nous avertit de ne

(1) *Manuel*, XXXIX.

pas ouvrir notre cœur à des désirs immodérés, sous peine d'être entraînés dans un abîme de maux.

Il est plus sévère et avec juste raison quand il s'agit des dignités et des charges publiques. A ses yeux elles ne contribuent en rien à notre tranquillité et à notre bonheur. Il n'y a rien en elles de réel, et elles n'ont de prix et de valeur que si, par notre dévouement à la patrie, notre habileté à les remplir, nous faisons éclater notre patriotisme, et notre esprit de sacrifice. « Quand j'entends appeler quelqu'un heureux, parce qu'il est favori du prince, je demande d'abord qu'est-ce qui lui est arrivé. Il a obtenu un gouvernement de province. Mais a-t-il obtenu en même temps tout ce qu'il faut pour la bien gouverner? Il a eu une préture. Mais a-t-il tout ce qu'il faut faut pour être préteur? ce ne sont pas les dignités qui rendent heureux, c'est de les bien remplir et d'en faire un bon usage (1). » Il engage même son disciple à les dédaigner, à les regarder comme des objets vains et futiles. Il s'écrierait presque comme l'Ecclésiaste: Vanité des vanités et tout est vanité. « On jette dans le public des figues et des noisettes. Les enfants se baissent pour les ramasser, mais les hommes n'en tiennent aucun compte. On distribue des gouvernements de province, voilà pour des enfants : des prétures, des consulats, voilà pour les enfants. Ce sont pour moi des figues et des noisettes. Il m'en tombe une sur ma robe, je la reçois et je la mange ; c'est tout ce qu'elle vaut. Mais je ne me baisserai pas pour la ramasser, et je ne pousserai personne (2). »

S'il y a de la grandeur d'âme à mépriser la gloire, à se dérober aux acclamations d'un peuple, qui se laisse éblouir par des chimères comment ne pas admirer l'homme assez maître de lui-même pour se défendre de toute émotion en présence de l'injure et de la calomnie? C'est à ce degré de perfection que nous convie Epictète dans les deux préceptes qui suivent: « Si quelqu'un te rapporte qu'on a mal parlé de toi, ne t'amuse point à réfuter ce qu'on a dit. Mais réponds simplement, celui qui a dit cela de moi, ignorait sans doute mes autres vices.

(1) *Dissert.*, l. IV.
(2) *Ibid.*, l. IV, ch. VII, 21-23.



Car il ne se serait pas contenté de ne parler que de ceux-là (1). »
N'est-ce pas là ce que nous disent tous les auteurs ascétiques pour nous engager à pardonner les injures? Voici le second précepte. Il renferme un raisonnement très juste quoique un peu subtil. Il émet ce principe que l'auteur de l'injure et de la la calomnie se fait tort à lui-même, victime de sa propre malignité. Il obéit à une opinion fausse, ce qui est pour l'homme un malheur difficile à réparer. L'homme patient qui supporte l'injure, n'éprouve aucun mal, il pratique de grandes vertus. « Lorsque quelqu'un cherche à te nuire par les discours, souviens-toi qu'il juge convenable de parler ainsi. Il n'est pas possible qu'il se conforme à tes opinions, mais il se croit obligé de suivre les siennes propres. Ainsi il se blesse puisqu'il se trompe. Si quelqu'un accuse de fausseté un syllogisme très juste et très serré, ce n'est pas le syllogisme qui en souffre, mais celui qui se trompe en jugeant mal. Si tu t'appuyes sur ce principe, tu témoigneras de la douceur à ceux qui parleront mal de toi. Tu n'auras qu'à répéter chaque fois cette parole : cela lui plaît ainsi (2). »

Avant de terminer cette étude nous croyons utile de rappeler au moins en quelques mots les exhortations qu'il adresse au disciple à propos du silence, des conversations, des repas, etc. Il nous restera de cet exposé rapide et sommaire, une connaissance plus approfondie de la morale d'Epictète, et une appréciation plus juste de l'esprit qui l'inspire. Il lui recommande d'abord de garder volontiers, le silence, de ne converser que rarement et à propos. Il indique les vertus qui doivent orner nos conversations, telles que la modestie, la réserve, la pudeur, la charité.

« Garde le silence, le plus souvent, ou ne dis que les choses nécessaires et en peu de mots. Parle rarement, et lorsque l'opportunité t'y invite. Mais que ta conversation ne roule pas sur des choses vulgaires. Ne parle ni des combats de gladiateurs, ni des courses de chevaux, ni des athlètes; ni du boire, ni du manger, qui sont le sujet des conversations ordinaires. Surtout

(1) *Manuel*, XXXIII, 8.
(2) *Ibid.*, XLIII.

ne parlons jamais des hommes pour les blâmer. Si tu le peux, change les discours et fais les tomber sur ce qui est convenable. Si tu te trouves avec des étrangers, garde le silence (1). » Ce précepte est un emprunt fait à la doctrine de Pythagore. On sait que ce philosophe imposait un silence rigoureux à ses disciples pendant leur noviciat. Ce petit paragraphe a passé presque en entier dans les règles monastiques. Le quatrième examen de Tronson sur les conversations n'en est que le commentaire. « Ne parlons-nous point trop souvent des affaires d'Etat, de l'armée, des nouvelles du siècle, et de plusieurs autres choses, vaines, dissipantes, éloignées de notre profession? Ne prenons-nous point un singulier plaisir à nous entretenir de belles maisons, de festins, de richesses et du bonheur de ceux qui font fortune dans le monde ? Qu'on s'abstienne d'éclater de rire, au aussi bien que de rire trop souvent. La modestie dans le parler demande qu'on ne parle ni trop, ni trop peu (2).

Un second précepte sur le rire peut être mis à côté du précédent. Il en est la confirmation. « Que le rire ne soit pas excessif, ni à propos de beaucoup d'objets, ni déréglé (3). » On retrouve ici la doctrine de Platon. Dans les trois livres de la République, ce philosophe après avoir condamné par la bouche de Socrate les lamentations et les pleurs, condamne aussi le rire immodéré. « Il ne faut non plus, dit-il, être enclin à rire. Car dès qu'un homme s'est abandonné à un rire excessif, il est impossible qu'il n'arrive en lui un changement considérable. Il ne faut donc pas qu'un poète nous représente des hommes de condition livrés à ce rire immodéré, encore moins des dieux. »

Les repas pour qui veut arriver à une haute perfection offrent plus d'un péril. L'esprit se dissipe et revient avec difficulté aux méditations sérieuses. Les passions parfois se réveillent, et échappent à la surveillance de la raison. La chair traitée avec une délicatesse excessive livre à l'esprit des combats meurtriers. Epictète tient en garde son disciple contre ces écueils. « Evite les invitations à des festins où se trouvent des hommes

(1) *Manuel*, XLIV, 2.
(2) Tronson, *Examens de conscience*, *IVe Examen sur les conversations;* voir aussi *Examen sur la modestie*, IV et V.
(3) *Manuel*, XLIII, 4.

vulgaires. Si les convenances exigent que tu les acceptes, que ton attention soit toujours tendue, de peur que tu ne glisses dans la vulgarité. Sache que si ton compagnon est souillé il est nécessaire que par le frottement avec lui, tu contractes quelques souillures, quelque pureté que tu aies toi-même (1). »

Les banquets chez les anciens étaient pour les sages une occasion de se réunir et de mettre en commun les trésors de leur sagesse. La bonne chère et la volupté n'étaient pas le motif qui inspirait ces réunions à la fois joyeuses et savantes. C'était un moyen de détendre l'esprit et de lui donner une nouvelle vigueur. C'était surtout comme un champ clos où l'esprit s'aiguisait dans des discussions savantes, et engageait des batailles animées sur des sujets de morale ou de politique. Des dissertations très intéressantes se mêlaient aux plaisirs de la table et en était le condiment ordinaire. L'antiquité nous en a laissé de remarquables exemples dans les ouvrages de Platon, de Xénophon et de Plutarque. Ces trois auteurs ont tous un traité intitulé *Banquet*. Epictète permet à son disciple d'accepter des invitations à des banquets de ce genre. C'est aussi pour faire honneur à un ami, ou bien sur les conseils d'un père. Dans ce banquet il surveillera sa tenue et ses paroles. Souviens-toi que le voisinage d'un compagnon peu modeste peut porter atteinte à la pureté de tes mœurs. Un contrôle rigoureux sera exercé sur la conversation, et il prendra garde de se laisser aller à un langage indigne d'un philosophe.

Signalons un dernier conseil dont on ne peut trop louer l'exquise délicatesse. Dans les banquets l'intempérance de la langue ne connaît presque pas de limite. Echauffés par la boisson, les convives s'exaltent, rompent trop souvent les digues que la bonne éducation et la réserve naturelle à un esprit élevé imposent à tout homme de bonne compagnie. Il y a surtout trois défauts qui déparent ces réunions divertissantes, la vantardise effrénée, la trivialité, et l'obscénité. Epictète l'a prévu, et nous trace la ligne de conduite que nous devons suivre. « Dans les conversations [de table], garde-toi bien de « parler mal à propos, et trop longuement de tes exploits et

(1) *Manuel*, XLIII, 6.

« des dangers que tu as courus. Car si tu trouves du plaisir « à te souvenir de tes dangers, il n'est pas aussi agréable aux « autres d'écouter le récit de tes aventures. Loin de toi le « rôle de bouffon. Le pas est glissant vers la vulgarité des « manières et en même temps c'est ouvrir la porte aux pro- « pos obscènes. T'arrive-t-il d'assister à une conversation de « ce genre? Si tu le juges à propos réprime l'audace de celui « qui va jusque-là. Sinon, garde au moins le silence et montre « par la rougeur de ton front et la sévérité de ton visage que « ces discours te sont à charge (1). »

On ne sait qu'admirer le plus ou de la connaissance du monde, ou de la discrétion des conseils ou de l'exquise pureté de la peinture. Epictète n'était pas homme de société, il vivait dans la solitude, et peut-être n'avait-il jamais assisté à ces réunions tumultueuses où toutes les passions se donnaient libre carrière, où des conflits de toute sorte éclataient au milieu des extravagances d'une gaieté désordonnée et amenaient les scènes les plus bizarres. C'est un tableau piquant, digne du pinceau de la Bruyère, où la vivacité du coloris n'a d'égale que la finesse de l'observation.

Qui ne reconnaîtrait le grand peintre du cœur humain, lorsqu'il nous décrit, avec tant de justesse, le passage de la bouffonnerie à l'obscénité? Les remèdes qu'il propose sont dignes d'un grand moraliste. Que faisons-nous autre chose, nous directeurs des âmes, que de suivre les conseils d'Epictète? Nous engageons les fidèles à imposer silence aux premières saillies des téméraires qui osent profaner la pureté de nos oreilles mais en même temps à choisir l'occasion favorable et à user de prudence. Nous leur demandons ensuite de montrer au moins notre déplaisir par un visage sévère et par la rougeur de notre front. Sans nous en douter, nous entrons dans la voie tracée par le vieux philosophe, heureux quand notre parole est écoutée et que nous contemplons les résultats d'une direction si bien adaptée aux besoins de la nature humaine.

A la fin du Manuel, il fait un retour en arrière, et s'adressant à son disciple, il lui fait connaître à quels signes il pourra se

(1) *Manuel*, XXXIII 13.

justifier à lui-même qu'il ne s'est pas égaré dans la route, et qu'il a fait des progrès. C'est un résumé fidèle de la morale renfermée dans le Manuel. Il nous permet de la juger d'un coup d'œil d'ensemble, et même de la compléter sur quelques points. Nous transcrirons la traduction d'une façon à peu près exacte. Nous disons à peu près exacte. Car qui peut se flatter d'une exactitude rigoureuse quand on a à lutter corps à corps avec un esprit aussi puissant qu'Epictète? « Signes d'un homme qui fait du progrès. Il ne blâme personne, il ne loue personne, il ne se plaint de personne, il n'accuse personne, il ne dit rien de lui, comme s'il était quelque chose ou comme s'il savait quelque chose. Lorsqu'il rencontre quelque empêchement ou quelque obstacle [à ce qu'il veut], il s'accuse lui-même. Si quelqu'un le loue, il rit en lui-même, de celui qui le loue; si on le blâme, il ne se justifie point. Il se promène, comme les convalescents, évitant d'apporter quelque trouble aux progrès obtenus, avant qu'ils n'aient acquis de la consistance. Il a retranché de lui-même toutes sortes de désirs, quant aux aversions il les a transportées aux choses contre nature et qui dépendent de notre volonté. Si on le traite de sot et d'ignorant il ne s'en met pas en peine. En un mot il est toujours en garde contre lui-même, il se regarde comme un ennemi toujours prêt à dresser des embûches. » (1)

(1) *Manuel*, XLVIII, 2.

Ph. GONNET.



LE TESTAMENT DE M. OLLÉ-LAPRUNE [1]

Attirer l'attention de certains catholiques français sur des sujets autres que la politique et la question sociale, est devenu chose impossible, ou peu s'en faut. Un tel état d'esprit afflige ceux d'entre les nôtres qui ne veulent confier la direction de leur intelligence, ni à des conférenciers hebdomadaires, ni aux coryphées de la presse quotidienne. Même dans l'intérêt de la politique religieuse et de ce que nos jeunes gens appellent, quelquefois à tort, la question sociale, il serait bon que les catholiques fissent trêve, périodiquement, à des préoccupations exclusives, trop pratiques et qui seront bientôt si elles ne le sont déjà, routinières. Chose triste à dire, notre opinion est à la merci de quelques orateurs brillants qui s'agitent toujours et ne qui réfléchissent jamais. Où prendraient-ils le temps de se recueillir ? ils passent leur vie à vagabonder et à se battre, je veux dire à faire des tournées oratoires et à soutenir d'inutiles polémiques.

Par contre, personne n'écoute les penseurs intelligents et informés qui ont fait de la vie contemporaine, l'objet de toutes leurs études. Qui songe à prendre, en ce moment, les avis de M. Ollé-Laprune? Il y a quelques mois à peine, M. Victor Delbos publiait une œuvre posthume (1) de ce grand chrétien qui ne semble pas avoir fait grand bruit dans le monde. Or, cette œuvre, de toutes façons admirable, contient des vues originales et profondes sur la grande lutte qui se livre sous nos yeux,

(1) La *Raison et Rationalisme*, par Léon OLLÉ-LAPRUNE avec préface de M. Victor DALBOS. Paris, Perrin.

entre le catholicisme et la libre-pensée. Il faudrait, cependant, essayer de mettre à profit, tant d'excellents conseils.

M. Victor Delbos loue son maître avec une émotion sincère et discrète, sans faire jamais appel à la rhétorique officielle. « Comme Malebranche, qu'il avait étudié avec tant d'amour et d'indépendance à la fois, M. Ollé-Laprune admettait la possibilité et la nécessité d'une philosophie chrétienne : à vrai dire, dans un sens différent de celui du grand oratorien. Malebranche professait, en fin de compte, que tout le contenu essentiel de la religion est dans la raison, que le rôle de la révélation consiste à proportionner la raison aux hommes, à conduire par les sens les hommes à la raison. M. Ollé-Laprune concevait tout autrement la continuité de la raison et de la foi. Pour lui, ainsi que l'a si bien fait ressortir M. Em. Boutroux, « le rapport de la philosophie à la religion était quelque chose comme le rapport de la matière à la forme, de la puissance à l'acte dans la philosophie d'Aristote. La matière a en soi une disposition à réaliser la forme. Mais cette disposition ne peut passer à l'acte que sous l'influence de cette forme même, déjà réalisée dans un être supérieur. Le monde désire Dieu. Mais c'est seulement sous l'action de Dieu que ce désir peut devenir un réel mouvement vers lui. »

On voit que le sage panégyrique de M. Delbos s'adresse à un public spécial ; il est très scolaire, universitaire et normalien. Je voudrais, au contraire, adapter la suprême pensée de M. Ollé-Laprune à nos milieux catholiques et surtout inspirer à quelques lecteurs, le désir de mieux faire connaître une œuvre très remarquable. Sans doute, M. Ollé-Laprune n'est pas le génial écrivain qu'attendent certains catholiques, mais dans ses méticuleuses recherches, il fit toujours preuve d'une haute probité intellectuelle, il connut et comprit la pensée de son siècle sans toutefois, se laisser dominer par elle. Peut-être a-t-il résolu ainsi, pour son propre compte, le redoutable ou les redoutables problèmes dont la solution serait le salut de la France.

Le premier mérite de cette admirable étude posthume est un mérite d'ordre linguistique. On sait combien les barocos et les baraliptons, imités de l'allemand, rendent difficiles la lecture des philosophes modernes, j'entends des grands philo-

sophes. Car la déplorable facilité des autres m'inspirerait de multiples inquiétudes qui ne se rapportent pas toutes à l'obscurité intrinsèque des questions. Ces messieurs sauraient-ils attacher toujours un sens précis et authentique aux expressions savantes dont ils abusent si volontiers? Il est impossible de ne pas se le demander quelquefois, tandis qu'on lit Nietzsche et Hartmann.

M. Ollé-Laprune a fait ce tour de force qui consiste à philosopher naturellement, comme on cause entre honnêtes gens, sans cérémonie scolastique ou kantienne... A traduire ainsi dans un langage simple, aussi clair et aussi intelligible que possible, les données de la plus haute métaphysique, il ne facilite pas seulement le travail de ses lecteurs, il se donne à lui-même des garanties de sincérité. Il s'assure qu'il ne répète pas des formules apprises mais qu'il repense bien, au contraire, en la corrigeant ou en la complétant, la pensée des maîtres. Prenons, par exemple, le mot postulat dont tel philosophe, directeur d'âmes, use très fréquemment sans jamais le définir. Les explications de M. Ollé-Laprune sont si lumineuses qu'un enfant pourrait les comprendre. « En géométrie, le postulat se distingue de l'axiome. C'est ce qu'on demande pour établir une démonstration. On admet le postulat, on serait bien aise de le démontrer. C'est un aveu d'impuissance que ne comporte pas l'axiome.

Aujourd'hui on multiplie les postulats. On en voit partout. On regarde chacun comme libre de prendre son point de départ où il veut. Ce qui n'est pas. Il y a des points de départ imposés, donnés, naturels : faits primitifs, principes premiers. C'est ce qu'il faut invoquer pour critiquer autrui ; c'est ce qu'il faut tâcher de trouver soi-même pour procéder légitimement, dûment et utilement. Cela n'est pas libre, pas arbitraire, pas laissé au bon vouloir de chacun. »

M. Ollé-Laprune, soumet à la même critique toutes les formules ou expressions dites philosophiques qui donnent je ne sais quelle fausse apparence d'autorité à des discours d'ailleurs médiocres ; il explique avec le même succès les mots *devenir, inconscient, raison pure, raison pratique, déterminisme, subjectivisme,* etc.

Et son explication, précisément parce qu'elle est claire et profonde, devient une réfutation. L'éminent philosophe ne dit pas : « Je repousse telle ou telle théorie allemande, pour tel ou tel motif. » Non, il dit : « Je supprime simplement tout le verbiage prétentieux et barbare sous lequel Allemands ou Français germanisés cachent leurs pensées; je vous montre la réalité nue et authentique. Il vous suffit de m'écouter et de voir. » En d'autre termes, M. Ollé-Laprune permet à notre modeste bon sens de s'appliquer moyennant quelques efforts à des sujets métaphysiques, c'est-à-dire, de devenir haute raison. Des Français intelligents apprennent, par exemple, qu'un Fichte ou un Nietzsche s'attribue modestement le mérite d'avoir créé le monde. Ils haussent les épaules et murmurent à demi-voix le mot d'Ariste : ces deux Allemands ont le timbre un peu fêlé, oui. Mais un spécialiste qui entend ces propos de Welches, s'indigne contre la légèreté et l'ignorance française. Voilà bien, s'écrie-t-il, nos compatriotes, ils ne se « doutent même pas qu'il existe un problème de la connaissance. Comment le scepticisme partiel inauguré par Kant aboutit logiquement aux conceptions cosmogoniques de ses émules ou successeurs, ils n'essaient même pas de le savoir. »

Ici, intervient M. Ollé-Laprune : il rassure d'une part le bon sens effaré des Français dont la sincérité naturelle se refuse d'instinct à subir la transcendance germanique et, d'autre part, il réduit à sa véritable valeur l'érudition servile des spécialistes. Qui ne comprendrait la page suivante ? « *Connaître* n'est en aucune façon *faire être.* Connaître, c'est, par un acte propre, irréductible à tout autre, par un acte *mien*, prendre en moi et *pour* moi ce qui, de soi, est *sans* moi, ce qui est posé, constitué dans l'être indépendanmmet de ma volonté, indépendamment de ma connaissance, indépendamment du regard qui me le manifeste, du tact qui fait qu'il commence d'être pour moi.

Ma connaissance le fait être pour moi parce que précisément il *est* sans moi.

La vieille formule est bonne ; la connaissance *suppose* son objet et ne le *fait* pas.

De quelque façon que vous puissiez essayer ensuite d'expli-

quer cette *appréhension* ou *assomption* ou *intussusception*, si l'on peut dire, ou encore *perception* et *aperception*, toujours est-il que cet acte incomparable, indéfinissable, irréductible à tout autre, simple, primitif, original, qui est la connaissance précisément prise, abstraction faite de toutes les opérations préparatoires ou concomitantes, cet acte, dis-je, consiste à saisir ou à voir ce qui est *donné*. »

La méthode de M. Ollé-Laprune est donc très française, scolastique au meilleur sens du mot, et surtout, honnête. Elle a pour principales caractéristiques, l'affranchissement des superstitions germaniques, la probité linguistique, la haine des formules toutes faites qui favorisent la paresse, la clarté enfin, la clarté.

Que s'est-il proposé au juste, en composant son admirable testament philosophique? Deux choses, me semble-t-il. Prémièrement démontrer que, étant donné le fait catholique, l'usage légitime et régulier de nos facultés intellectuelles aboutit à la foi, et inversement, que le rationalisme contemporain, parce qu'il représente un monstrueux abus de la raison, conduit à la pure anarchie.

Qu'on ne dise pas que l'ambition de M. Ollé-Laprune est trop modeste. En rectifiant notre façon de comprendre faussée par plusieurs siècles d'orgueilleuse critique, il a, d'une certaine façon, tout instauré dans le Christ. Des hommes pratiques décideront peut-être que tant d'études spéculatives supposent un emploi peu judicieux du temps. N'est-il pas juste que les efforts de tous les croyants aient, en ce moment, pour objectif unique, la grande bataille politique et sociale? Etrange raisonnement stratégique, en vérité, comme si la première opération militaire n'était pas de se procurer de bons instruments de combat ! Comme si, pour un généralissime et ses collaborateurs immédiats, la possibilité de se recueillir facilement, même au milieu du tumulte de la bataille, ne représentait pas la plus indispensable condition de victoire ! M. Ollé-Laprune s'est posé au centre de toutes les questions vitales. A l'apologétique traditionnelle, il a su adapter respectueusement et discrètement une apologétique nouvelle. Je ne dis pas moderne, car on abuse prodigieusement du modernisme, depuis quelques années.

Voici en quoi consiste son innovation. On voyait d'un côté les grands maîtres de la philosophie traditionnelle, Aristote, saint Thomas, Leibnitz, Bossuet, de l'autre Kant et les nombreux penseurs qui se réclament de Kant. Comme chacun de ces deux groupes a sa langue propre, il semblait que toute explication décisive fût impossible. Il n'y avait plus qu'à choisir, disait-on, entre deux méthodes, et naturellement on optait pour Kant, après avoir rejeté dans un passé archéologique saint Thomas et Bossuet. M. Ollé-Laprune crée une langue nouvelle qui est intelligible pour les kantistes, puisqu'elle sert à exposer admirablement leurs idées et qui sonne agréablement aux oreilles scolastiques. Une comparaison devient ainsi possible entre les deux écoles, il faudrait dire, entre les deux armées ennemies.

Or, de cette comparaison, il résulte d'après M. Ollé-Laprune, premièrement que la philosophie traditionnelle de l'Eglise demeure substantiellement vraie, deuxièmement que l'ensemble des concepts kantiens est fort loin d'avoir toute la solidité et même toute l'importance qu'on a bien voulu dire. — « D'abord, il semble que tout le cercle des explications ait été parcouru. Il semble que la nouveauté ne soit plus qu'un recommencement. Ce peut être une illusion, sans doute, et je n'entends pas enchaîner l'avenir, mais c'est, le plus souvent au moins, une illusion que de prétendre être neuf, quand on ne fait que reproduire le passé avec quelques rajeunissements. L'histoire de la philosophie apprend à *réduire le nombre des conceptions originales.*

Ils (les systèmes) orientent la pensée d'une certaine manière qui ne semble pas très heureuse ; ils l'engagent dans les directions qui semblent mener à des abîmes.

L'anarchie intellectuelle est certaine, elle est visible, et elle est extrême.

On a toujours été *divisé.* Cela est de tous les temps. Mais cela paraissait faiblesse et s'expliquait par la passion.

Aujourd'hui, cela paraît chose convenable. Et je n'examine pas si c'est bien ce que Descartes ou Kant ont voulu. Il me suffit, ici, que ce soit ce qui paraît dérivé d'eux, et ce *dont presque partout on les remercie.*

Les *systèmes* ont de moins en moins de crédit.

On en a trop vu.

Ils apparaissent, de plus en plus, comme *des jeux*.

Et, quand on n'est de force qu'à composer des variantes sur un thème donné, à quoi bon jouer au faiseur de systèmes? » Ainsi se trouve réduite à sa véritable valeur, certaine apologétique modern-style. Quelques catholiques, vaguement intimidés par le kantisme ou le positivisme, faisaient déjà aux représentants de ces deux écoles antichrétiennes des concessions graves. Ils nous disaient à nous leurs frères : « Comment voulez-vous prouver à vos adversaires la divinité de Jésus-Christ ou la suprématie de l'Eglise romaine? Ils mettent en doute l'existence du monde extérieur, ils inclinent à croire que le mot cause ne répond à aucune réalité. Commencez par leur expliquer, avec preuves à l'appui l'authenticité du monde physique, démontrez-leur qu'il n'y a point d'effet sans cause. » Nous autres gens de France nous pensions, sans oser trop le dire que toutes ces précautions oratoires et philosophiques sont peut-être superflues ; nous ne nous sentions pas de force à réfuter d'aussi profonds métaphysiciens. Enfin, M. Ollé-Laprune vient nous rassurer; il nous déclare que la bonne métaphysique, s'accorde ici avec le bon sens, ce que nous soupçonnions, à dire vrai, mais il ajoute aussitôt : Gardez-vous de prendre au tragique tous ces systèmes trop vantés. »

A la bonne heure ! Et loué soit ce grand chrétien qui a libéré notre âme d'une lourde superstition !

On ne reste pas longtemps dans les généralités avec M. Ollé-Laprune. Il prend corps à corps, chacune des formes qu'a revêtues le rationalisme, et l'issue de la lutte ne se fait pas attendre (1).

(1) Il n'y a pas lieu d'insister sur les deux premières formes desquelles Tocqueville, Taine et d'autres avaient signalé déjà le vice fondamental. Sauf dans les milieux politiques, chacun sait à quoi s'en tenir sur le jacobinisme intellectuel. La troisième compte encore de nombreux et puissants adeptes. C'est le rationalisme scientifique. Bien des progressistes font de la science, une idole; ils réduisent l'œuvre de la raison à la science et tout à la science ; ils n'admettent que ce que la science explique. Les tenants de ce système un peu démodé se recrutent d'ordinaire parmi les professeurs de sciences naturelles : les médecins, les demi-savants et les primaires. Plus dan-

Les principaux efforts de notre courageux polémiste sont dirigés contre les deux derniers avatars du rationalisme, savoir, la réaction fidéiste et la libre pensée ennemie du surnaturel positif.

Pour résumer, conclut M. Ollé-Laprune, « les dialecticiens et les philosophes, les savants et les métaphysiciens, les critiques, les fidéistes, tous si différents entre eux, peuvent s'entendre pour *interdire à Dieu, au nom de leur raison, d'intervenir dans le monde,* d'ajouter à l'ordre surnaturel, de se révéler, de faire des miracles et pour *réduire les faits religieux à la mesure de notre pensée.* On prend pour mesure du connaître et de l'être ce que nous comprenons, ce que nous expliquons, ce dont nous faisons la science, ce que notre critique saisit ; et l'on déclare la révélation surnaturelle impossible.

Et voilà une dernière forme du rationalisme, le rationalisme en fait de religion, le rationalisme libre-penseur, avec des nuances à l'infini, depuis la négation brutale jusqu'à l'exégèse délicate qui essaye d'interpréter les faits positifs d'une manière tout humaine. »

Ceci n'est que l'énoncé du problème que M. Ollé-Laprune étudie dans son dernier chapitre. Il faut relire ces pages où le rôle de la raison n'est ni sacrifié, ni exagéré, ces pages graves et fortes, aussi claires que le comporte la difficulté du sujet et qui aboutissent à cet axiome, saisissant résumé de tout le livre : *On ne se passe nulle part de la raison et la raison n'est pas tout :* traduction en style simple de la grande pensée de Pascal : affirmer où il faut; et aussi douter où il faut, et aussi se soumettre où il faut. Oui, se soumettre où il faut. Loin que la raison donne le dernier mot de la vie, elle a constamment besoin d'appui et de secours, elle ne saurait vivre isolée de Dieu, isolée de l'Eglise interprète de Dieu.

Ici interviennent, les adversaires de la foi catholique : Hé quoi? vous, le défenseur de la raison, vous abdiquez votre autonomie intellectuelle entre les mains des représentants de l'Eglise. « Parfaitement, leur répond M. Ollé-Laprune, mais ma

gereuse est la quatrième forme du rationalisme qui est un spinosisme rajeuni par les hégéliens et les kantistes. Elle a beaucoup de points communs avec la sixième que M. Ollé-Laprune appelle la critique.

soumission au dogme est rationnelle, elle n'a rien de commun avec le *fidéisme* sentimentaliste dans lequel vous êtes tombés vous-mêmes. »

La réplique est plus que jolie : on pourrait, je crois, la considérer comme le dernier et victorieux effort de la pensée catholique contre le kantisme. Je recommande spécialement aux lecteurs de l'*Université catholique* les pages 210-226 de la *Raison et le rationalisme.* Jamais on n'avait pesé, jugé et condamné les théories kantiennes avec cette sévérité et cette force qui imposent la confiance. Non pas que l'argumentation de M. Ollé-Laprune soit précisément nouvelle, mais il a la certitude communicative et surtout il remplace ce qu'il vient de détruire, puisqu'il présente aux philosophes et aux demi-philosophes un ensemble clair de conceptions rationnelles et vécues.

Je demande qu'on ne m'accuse pas d'opposer, ici, le consciencieux et pénétrant philosophe qui s'appelait M. Ollé-Laprune au très puissant penseur qu'était le grand homme de Kœnigsberg. Mais sans être un créateur de systèmes on peut constater que la dictature du kantisme et les théories de l'Inconscient ont enfin vécu, on peut surtout mettre sans trop de peine en déroute les partisans attardés d'une royauté intellectuelle déchue.

M. Ollé-Laprune constate simplement un fait d'une très haute importance. Selon lui, le triomphe insolent d'une certaine philosophie anticatholique importée d'Allemagne n'est qu'une sorte d'anomalie destinée à disparaître. On verra bientôt, on voit déjà la véritable tradition de l'humanité reprendre son cours normal, interrompu depuis deux siècles. Cette tradition qui va d'Aristote au Concile du Vatican en passant par saint Thomas et Bossuet, porte en elle, les vérités essentielles qui font vivre l'humanité. M. Ollé-Laprune a ce rare courage de rejeter absolument ou peut s'en faut, tous les postulats de l'hypercritique, du kantisme et de la philosophie de l'Inconscient, puis d'aller demander le secret de la bonne métaphysique aux Pères du Vatican.

Il est profondément regrettable que ces excellentes conclusions ne soient pas mieux connues. À en croire certains catholiques, il faudrait purement et simplement accepter

l'état d'esprit, les méthodes d'investigation et les principes généraux de métaphysique que le monde moderne a reçus d'Emmanuel Kant et de ses successeurs. Comment un croyant peut-il concilier ces opinions étranges avec la soumission qui est due aux décrets du Concile du Vatican et à la mémorable Encyclique de Léon XIII sur la philosophie de saint Thomas? C'est ce que je ne suis jamais parvenu à bien comprendre. Mais puisque aux yeux de ces Messieurs le moderne et le profane seuls ont du prix, du moins, devraient-ils prêter quelque attention aux discours d'un Ollé-Laprune. Ils témoignent que l'auteur a su comprendre ses adversaires. Pour mieux appuyer sa thèse générale, M. Ollé-Laprune explique, traduit à notre usage et, si j'ose dire, réhabilite un certain nombre de principes régulateurs et soutiens de la pensée sur lesquels nous n'osions plus nous appuyer vraiment. Telles sont les idées de cause, de substance et de fin. La raison pure des philosophes classiques et chrétiens reprend la confiance en ses propres forces qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Mais cette sécurité, conditionindispensable des recherches un peu sérieuses, ne doit pas engendrer la paresse, au contraire.

Deux sujets de discussion traités par M. Ollé-Laprune intéressent de façon particulière les croyants de notre temps. La mode transcendantale aujourd'hui est de supprimer le transcendant, c'est-à-dire Dieu, un Dieu personnel et conscient, distinct du monde qu'il a créé, qu'il domine et dirige. Nos incrédules ou demi-incrédules en arrivent à ce beau résultat moyennant deux petites opérations intellectuelles fort curieuses. D'abord ils déclarent leur fière raison incapable d'appréhender sérieusement les noumènes, c'est-à-dire, les substances, et par conséquent, Dieu. M. Ollé-Laprune n'admire nullement cette surprenante modestie, et pour la confondre il n'hésite pas à rééditer l'exemple classique de l'horloge.

« Je dénombre les parties de mon horloge, je fais une analyse. Je compte les rouages, les ressorts, je les reconnais *comme tels*, comme rouages, comme ressorts, ayant un rôle déterminé dans l'ensemble, non pas seulement une *place*, mais une *action*; c'est un concert, c'est un *agencement*. Tout cela se *tient*. *Connexion* parfaite.

Est-elle vraiment expliquée, l'horloge? De ce qu'*elle est*, de *son existence* et de *sa nature*, de *son organisation*, de *son fonctionnement*, tenons-nous *toutes les raisons? Sommes-nous contents?*

Oui, *si*, de parti pris, comme le font les kantistes, *nous décidons que*, pour parler d'elle, *nous ne sortirons pas d'elle.*

Non, si nous suivons les pentes de notre raison, *si nous allons jusqu'au bout*, car il s'agit de monter.

Ces ressorts, cet agencement, qui les a disposés? Qui a conçu cela, et qui l'a réalisé? Question naturelle, je pense, quoique d'un autre ordre, et inévitable, et dont vous voyez la portée. Pour y répondre, je sortirai de la chose donnée, je sortirai de la série, mais je ne penserai tenir la raison première ou dernière, la raison suprême ou ultime, que *si je rattache la série à ce qui ne fait point partie de la série même.* »

Les incrédules ne se déclarent pas convaincus par cette argumentation pourtant si forte et irréfutable : ils s'obstinent dans leur humilité. « Comment, disent-ils, pourrions-nous connaître l'Inconnaissable? » M. Ollé-Laprune leur répond avec son inlassable douceur :

« *Nous ne savons le tout de rien, le fond de rien.*

Soit : mais connaissance mêlée de non connaissance est connaissance.

Notre connaissance n'est pas instinctive ni immédiate, sauf pour les premières données, et encore quel travail ne faut-il pas pour les discerner, les recueillir, les énoncer !

Mais connaissance discursive et médiate n'est pas non-connaissance.

Connaissance du supra-sensible par voie de causalité, par voie d'exclusion, par voie d'analogie : c'est connaissance.

Le fondamental et le transcendant est pour nous incompréhensible, dirai-je d'un mot.

Si un rationalisme insolent l'a oublié, n'allons pas prétendre par réaction que nous ne *savons rien du tout*, que nous ne savons pas *que* le fondamental et le transcendant *est*, ni en aucune façon *ce que c'est.* »

Non moins importante est la question du surnaturel que M. Ollé-Laprune pose et résout avec une netteté remarquable. Une fois écartés, le fidéisme et le rationalisme, il montre com-

ment l'ordre surnaturel se distingue de l'ordre naturel et s'y superpose ; enfin il analyse l'acte de foi. Toute cette partie de son discours s'inspire non plus seulement des philosophes mais des théologiens classiques, de saint Thomas et des Pères du Vatican. Le mérite de M. Ollé-Laprune, ici, c'est d'avoir opposé sa définition du surnaturel à toutesles variétés de la vie pseudo-religieuse par quoi les intellectuels ont la prétention de le remplacer. La foi, dit-il, n'est pas l'*opinion :* elle est plus ferme, mais elle est plus que la conviction laquelle est subjective ; elle n'est pas non plus, elle est encore moins une pure persuasion subjective fondée sur le sentiment et l'imagination ou un simple besoin ou instinct religieux, mais d'autre part, elle n'est pas la connaissance médiate... Nous commençons à voir en quoi consiste la foi ; c'est un assentiment volontaire à une vérité révélée, en tant que révélée, parce que c'est Dieu qui révèle.

Voilà qui est loyal, sain et catholique, voilà surtout qui nous repose agréablement de la phraséologie trop onctueuse mise à la mode en ces cinquante dernières années par Channing, Renan, Auguste Sabatier et autres. Point d'illuminisme, point de symbolisme, point de subjectivisme, mais une manière à la fois nouvelle et traditionnelle de dire : Je crois.

Cette admirable fin d'une admirable vie toute consacrée aux plushautes spéculations me remplit de joie. Certes, personne n'a jamais mis en doute la sincérité et la piété profonde de M. Ollé-Laprune, il a toujours édifié tous ceux qui l'ont connu. Mais il était terriblement universitaire et normalien. Or, la plupart des catholiques qui nous arrivent de la rue d'Ulm portent avec eux un singulier parfum de petite chapelle. Ils croiraient s'abaisser dans leur prose savante et laborieuse, s'ils pensaient ou disaient ce qu'un autre a pu penser et dire comme eux. Rien de ces petits travers n'apparaît dans l'œuvre posthume de M. Ollé-Laprune ; rien, ou si peu que ce n'est pas la peine d'en parler. Le normalien ne se laisse pour ainsi dire pas deviner. Seul, le chrétien se fait entendre ici, et sa voix ressemble souvent à celle d'un apôtre.

Son testament philosophique exprime le meilleur de son âme, il mérite mieux qu'une notice bibliographique, mieux que les éloges émus de quelques amis ou la reconnaissance char-

mée d'un petit nombre de lecteurs. Les catholiques de France ne sauront-ils pas faire une destinée à ce petit livre qui s'appelle *la Raison et le Rationalisme?* Sans doute, nous succombons sous le poids des publications ineptes ou médiocres ou simplement honnêtes. Ce n'est pas un suffisant motif de laisser dépérir dans l'oubli, des œuvres supérieures.

Celle-ci s'oppose précisément à un livre trop vanté qui fait des ravages et chez les libres-penseurs et chez les catholiques : *L'Esquisse d'une philosophie de la Religion* par M. Auguste Sabatier.

Pour qui ne se laisse pas éblouir par l'abondance stérile d'une phraséologie philosophico-mystique, le testament du docteur protestant n'a ni l'originalité ni la profondeur qu'il n'est point malaisé de découvrir dans les écrits posthumes de M. Ollé-Laprune. Feu le doyen de la faculté de théologie calviniste se contente d'exposer, après bien d'autres, le système kantien. Si cet exposé, d'ailleurs assez pédantesque, a obtenu tant de succès auprès des Français libres-penseurs et des Français catholiques, c'est que les uns et les autres ont perdu de leurs qualités natives. Je ne sache rien de plus anti-français que l'*Esquisse d'une philosophie de la Religion*. Qu'annonce-t-il, en effet, le prophète kantiste, sinon la fin d'un christianisme, la fin du catholicisme, la fin de la civilisation latine, le triomphe définitif du rationalisme germano-protestant ?

Quelques-uns des nôtres, ont la bonté de croire ou affectent de croire ,dit-on, que la doctrine de M. Auguste Sabatier n'est point trop éloignée du catholicisme. Et, en effet, ce représentant autorisé du *Temps* et du *Journal de Genève* aimait à s'approprier quelquefois le titre de catholique. Mais il faut lui rendre cette justice que sur cette question, au moins, il s'exprimait avec franchise et netteté. M. Auguste Sabatier supprimait la divinité de Jésus-Christ, le magistère de l'Eglise, le Symbole de Nicée, toute la hiérarchie épiscopale et sacerdotale, le culte de la Sainte Vierge et des Saints, les Sacrements et les Sacramentaux, le surnaturel, les miracles et bien d'autres choses encore. A cela près, il était très catholique.

Un aussi mauvais livre que l'*Esquisse d'une philosophie de la Religion* appelait une réfutation intégrale et positive.

Soit dessein prémédité, soit hasard providentiel, il arrive que M. Ollé-Laprune détruit d'abord, puis remplace toutes les affirmations de M. Auguste Sabatier. Le chapitre capital de l'*Esquisse d'une philosophie de la Religion* est consacré à la théorie de la connaissance religieuse laquelle ne se distingue pas de la connaissance philosophique. Procédé fort commode pour séculariser et anéantir en définitive, l'acte de foi. Acceptez cette petite théorie de M. Auguste Sabatier et très difficilement vous échapperez, désormais, à la tyrannie de son système. Qui contemple un paysage, une forêt, par exemple, à travers un vitrail rouge, peut se donner l'illusion de voir rouges, les frondaisons printanières qui sont d'un vert tendre. M. Auguste Sabatier tient pour vraie et définitivement vraie, la théorie kantienne de la connaissance. « En satisfaisant l'esprit, elle fait saillir du même coup, les antinomies essentielles dont le jeu normal constitue la vie même du moi et en explique les multiples manifestations. » Justement, M. Ollé-Laprune démontre que ce jeu n'est pas normal. Sa conclusion ressemble à un chant de victoire.

« *Solide* est la raison, s'écrie-t-il. Solide sont les principes d'éternelle vérité, solides sont ses œuvres.

Solide la science, qui n'est jamais faite, où il y a du définitif et des parties mouvantes, avec des prétentions abandonnées après expérience et des faillites partielles : elle ne donne pas le dernier mot des choses, elle ne donne pas le dernier mot de la vie.

Solides, les affirmations de la raison sur le supra-sensible et le transcendant ; non que ce ne soit lent, acquis avec peine, mélangé d'erreurs, et qu'on puisse méconnaître, négliger les conditions morales.

Solides, certaines affirmations philosophiques, pourvu qu'on sache tenir compte du mouvement incessant des esprits.

Mais la raison, indispensable partout, ne suffit nulle part. »

Ces affirmations ont une importance apologétique qu'il serait difficile d'exagérer. On ne sait pas assez en effet qu'Emmanuel Kant fit lui-même de ces prétendues découvertes métaphysiques autant de machines de guerre contre l'Eglise.

La principale raison d'être de son hautain rationalisme est

de transformer les vérités transcendantes objectives du christianisme en notions purement humaines et logiques. Kant nie tout surnaturel, il supprime tous les dogmes fondamentaux. Avoir une religion, selon lui, est un devoir de l'homme (1) envers lui-même. Il va sans dire que la divinité de Jésus-Christ fait l'objet d'une démonstration spéciale où viendront puiser tous les protestants et quelques-unes de nos catholiques. Du moins, le maître est-il plus net, disons-nous le mot, plus franc que ses disciples.

« Ce qui, dit-il, peut faire d'un monde l'objet des décrets divins et le but de la création, c'est l'humanité (le monde rationnel surtout) dans sa perfection morale dont la béatitude est la conséquence immédiate dans la volonté de l'Etre Suprême. Cet homme qui seul plaît à Dieu est en Dieu de toute éternité, l'idée de cet homme résulte de l'être même de Dieu ; il n'est pas une chose créée ; il est le Fils premier né de Dieu, le Verbe (le Devenir) par lequel toutes les choses sont et sans lequel rien n'existe de ce qui existe ; il est la splendeur de la gloire divine. »

Trop connue, hélas, est cette parodie de révélation! elle sert de fondement à toutes les opinions antichrétiennes de notre temps. Tels spécialistes dissertent impartialement et froidement, semble-t-il, sur les vertus de Julien l'Apostat, ou sur la date du quatrième Evangile, ou sur l'importance de l'idée de Dieu en morale. Ils se disent et ils se croient sincèrement dominés par le seul souci de la vérité historique ou critique ou philosophique. Erreur ! ils sont dominés par le grand postulat kantien. Le sage de Kœnigsberg a décrété d'avance que les historiens et les critiques ne découvriront jamais d'Homme-Dieu. Ceux-ci se le tiennent pour dit, et consciencieusement, ils travaillent sur des données anti-chrétiennes. Plus et mieux que Voltaire, autant que Rousseau, Kant dirige la grande guerre que les intellectuels de la Révolution ont entreprise contre l'Eglise. Son immense réputation n'a probablement pas d'autre d'origine. Car enfin l'histoire de la pensée humaine compte

(1) Dans son traité : *De la religion dans les limites de la raison pure.*



de plus grands noms que celui de Kant. Comment se fait-il que le verbe de ce Saxon protestant soit mieux écouté que celui d'un Aristote, d'un saint Thomas ou d'un Bossuet ?

Ou plutôt, il est inutile de poser des interrogations puisque nous savons à quoi nous en tenir. A la déplorable dictature de Kant il ne faut pas assigner d'autres causes que l'audace du rationalisme protestant et la timidité intellectuelle des catholiques. Voici M. Ollé-Laprune qui ose penser et écrire contre le mauvais berger des intellectuels.

Osons, du moins, souligner et applaudir son admirable protestation.

Abbé DELFOUR.

L'Eglise catholique, La Renaissance, Le Protestantisme.[1]

J'ai eu le plaisir, il y a un an, de présenter aux lecteurs de l'*Université catholique* un ouvrage auquel les tristesses et les incertitudes des temps que nous traversons, donnaient un intérêt tout particulier : *Quatre cents ans de concordat*, par M. l'abbé Baudrillart. Aujourd'hui, je voudrais présenter à ceux d'entre eux qui ne le connaîtraient pas encore, un autre volume du même auteur : *L'Église catholique, la renaissance, le protestantisme*. Je ne m'attarderai pas à louer cet écrit ; il sera mieux et plus profitable de l'étudier. Je ne m'attacherai pas non plus à énumérer les mérites de M. l'abbé Baudrillart et à faire valoir ses titres à la confiance du lecteur. Qu'il me suffise de rappeler qu'ancien élève de l'école normale supérieure, il est aujourd'hui chargé de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris et que, par deux fois, l'Académie française lui a décerné la plus haute de ses récompenses, le grand prix Gobert.

La renaissance, ce rationalisme à demi païen, et la réforme protestante, ce christianisme diminué, ont constitué deux

(1) *L'Eglise catholique, la Renaissance, le Protestantisme*, par M. l'abbé Alfred Baudrillart, professeur à l'Institut catholique de Paris. 1 vol. Bloud et Cie.

périls redoutables en présence desquels l'Eglise catholique s'est trouvée placée aux XVe et XVIe siècles. On s'est plus d'une fois étonné de la voir manifester en face de ces deux mouvements des dispositions bien différentes et cette diversité d'attitude lui a valu, dit notre auteur, deux sortes d'accusations tout opposées. « On lui a reproché... de s'être montrée trop bienveillante à l'égard de celui de ces mouvements qui était le moins chrétien, bienveillante au point de se laisser atteindre dans une certaine mesure et corrompre elle-même ; trop impitoyable, au contraire, à l'égard du plus chrétien et trop inintelligente de ce sentiment religieux intime et profond, qui était, dit-on, le véritable christianisme et qui pouvait seul revivifier la religion chrétienne après la décadence du moyen âge expirant. »

Ainsi se trouve posé un problème qui est historique mais qui n'est pas seulement historique, « car nous sommes toujours en présence de l'esprit de la renaissance et de l'esprit de la réforme. Ce sont toujours les deux courants qui s'unissent, qui s'allient encore aujourd'hui contre l'Eglise catholique, courants qui semblent contraires et qui ont cependant une source commune : l'autonomie, ou si vous le voulez, l'indépendance absolue de la raison individuelle. »

M. l'abbé Baudrillart se propose donc d'étudier successivement l'attitude de l'Eglise en face de la renaissance et son attitude en face du protestantisme. Essayons de nous rendre compte nous-même, à sa suite et à la lumière de ses observations, des motifs qui déterminèrent cette double attitude et des résultats qui en furent la suite.

*
* *

LA RENAISSANCE EN GÉNÉRAL. — LA RENAISSANCE EN ITALIE

Mais d'abord qu'éveille en nous le mot de Renaissance ? M. l'abbé Baudrillart répond : il éveille « avant tout l'idée d'une des époques les plus brillantes de l'histoire intellectuelle et artistique de l'humanité. Abandonnant les sources chrétiennes et chevaleresque du moyen âge, on s'attacha principalement

à l'étude de l'antiquité païenne, œuvres de l'art, œuvres de la pensée. Dans tous les genres on se préoccupa d'imiter les modèles classiques, si bien que la Renaissance nous apparaît d'abord comme la renaissance de l'antiquité. Mais ce n'est pas que cela : c'est aussi, ajoute-t-on, la renaissance de l'esprit humain, car on puisa dans l'étude des anciens les germes des idées qui devaient renouveler la science, l'ordre social et politique, et dans une certaine mesure même, les doctrines et les croyances de l'âge précédent. Beaucoup allèrent chercher dans l'antiquité les principes directeurs de leur pensée et de leurs actes. Mais surtout on emprunta aux anciens le grand ressort, le grand levier de leur esprit, l'usage exclusif de la raison, l'observation de la seule nature ; et c'est par là que ce retour au passé fut l'aurore d'un âge nouveau, le principe même d'un progrès indéfini; par delà l'antiquité et grâce à elle, on retrouva la nature et la raison, devenues reines et maîtresses des temps modernes ; et voilà la Renaissance entendue dans son sens le plus large, celui qu'ont mis en lumière avec l'enthousiasme antichrétien que l'on sait, un Michelet ou un Burckhardt. »

La Renaissance est, assurément, un fait complexe et un fait auquel on ne saurait assigner une date précise. « Si, laissant pour quelque temps de côté les conséquences philosophiques, religieuses et sociales qu'elle a eues dans la suite, écrit M. J. Guiraud, on ne veut voir en elle qu'un renouveau littéraire et artistique, déterminé par l'étude de la nature et de l'antiquité, on peut en constater l'existence en Italie dès les dernières années du XIIIe siècle. N'était-ce pas alors que les deux hommes de génie, Dante et Giotto, composaient les œuvres grandioses qui excitèrent l'admiration de leurs contemporains et servirent de modèles aux générations suivantes ? Assurément, le poète de la *Divine Comédie* et le peintre des fresques d'Assise étaient avant tout des hommes du moyen âge ; ils en partageaient les enthousiasmes et les préjugés, les passions politiques et les aspirations religieuses ; la théologie et la scolastique restaient leurs principales sources d'inspiration, l'Evangile leur unique idéal. Cependant il y avait une grande différence entre la *Divine Comédie* et les poésies latines et provençales que Dante avait étudiées, entre les compositions de Giotto et les mosaï-

ques byzantines qui avaient été ses premiers modèles ; car l'un et l'autre avaient renouvelé les sources de l'inspiration poétique et artistique en faisant appel à la nature et à l'antiquité. En cela, ils étaient vraiment les grands précurseurs de la Renaissance (1). »

Mais comment donc, inoffensif à ses débuts et pendant longtemps considéré comme tel, le mouvement de la Renaissance devint-il pour l'Eglise un danger considérable et comment eut-il finalement, aux xve et au xvie siècles, ce résultat de détacher d'elle un si grand nombre d'esprits? La réponse qui paraît la plus satisfaisante nous est fournie par l'état du pays qui en a été le premier et principal théâtre, l'Italie. L'Italie des xive et xve siècles a connu, en effet, un état politique et social qui a produit, au moins dans les hautes classes de la population, un état psychologique et moral singulièrement propre à leur faire comprendre et goûter les leçons, bonnes et mauvaises, que l'antiquité, remise en honneur, allait leur présenter. Quel était donc cet état social et politique d'où devait sortir l'homme de la renaissance, cet homme qui, par la double ruine de la doctrine et des mœurs, cessera d'être chrétien ? J'essaierai de le dire en peu de mots.

Au commencement du xive siècle, deux grandes puissances qui avaient été la gloire de l'Italie, au moyen âge, et aussi, dans une certaine mesure, la garantie d'un ordre social légitime, lui font définitivement défaut. L'empire s'est écroulé en 1250, et, bien que restauré en Allemagne, il n'exercera plus sur la péninsule qu'une influence secondaire et passagère. La papauté va s'établir sur les bords du Rhône en 1305 et les papes résideront à Avignon pendant cette longue période que l'Italie livrée à elle-même et veuve de cette grande institution, pourra appeler une seconde captivité de Babylone. Alors s'ouvre pour cette malheureuse contrée une ère marquée par d'atroces guerres civiles, par la mêlée sanglante des partis et par l'établissement de tyrannies locales aussi illégitimes et aussi odieuses les unes que les autres. Contre ces princes devenus

(1) J. Guiraud, dans son intéressant ouvrage : *L'Eglise et les origines de la Renaissance*. 1 vol. in-12. Lecoffre, éditeur.

les fléaux de leurs sujets, ceux-ci n'hésitent pas à user de tous les moyens de résistance; le tyrannicide est pratiqué et exalté comme dans l'antiquité et pour frapper le tyran avec plus de sûreté on le frappe dans le lieu saint, au pied des autels. Sous ce régime, les caractères deviennent énergiques, les volontés fortes, les individualités originales jusqu'à la monstruosité ; mais nulle part on n'a de scrupules sur les moyens à employer. La loi chrétienne tombe dans le mépris ; après l'avoir foulée aux pieds pendant leur vie la plupart de ces aventuriers triomphants meurent en se riant des foudres de l'Eglise.

« Le contre-coup était certain, dit M. Baudrillart : peu à peu des hautes classes de la société, cette démoralisation gagne les couches inférieures. Tous voulaient être riches, puissants et orts ; le succès et la jouissance, le succès pour la jouissance, voilà le but que chacun se propose d'atteindre. Où donc était le sens chrétien ? —L'Italien ainsi formé était prêt à subir l'influence de l'esprit antique dans le sens le plus mauvais, nous pouvons dire le plus païen. Or, à ce moment même, l'antiquité renaissait sous des formes multiples. »

Elle renaissait en Italie ; de l'Italie le mouvement devait s'étendre aux principales nations de l'Europe. Mais en Italie, cette renaissance était presque spontanée. L'Italien n'avait qu'à porter son regard en arrière pour retrouver l'antiquité classique. Par ses *ruines éloquentes* (1), la seule ville de Rome avait déjà provoqué bien des retours vers cette antiquité, avait déterminé bien des vocations artistiques, historiques, littéraires, voire même des essais de transformation politique. Rienzi n'avait-il pas, vers le milieu du XIV[e] siècle, tenté de restaurer l'ancienne république romaine ? N'avait-il pas fait flotter sur la ville éternelle l'étendard du Sénat et du peuple? Et le triomphe éphémère du tribun n'avait-il pas été salué par l'enthousiasme de Pétrarque? Ce dernier n'avait-il pas écrit à Rienzi : « J'ai vu plus d'une personne qui ne savait ce qu'elle devait admirer davantage, de vos paroles ou de vos actes, car vous agissez comme Brutus et écrivez comme Cicéron » ?

La rénovation artistique eut sa part dans le mouvement

(1) Ozanam.



de la renaissance, mais c'est le retour aux lettres anciennes qui produisit les effets les plus profonds et les plus durables. Et ce n'était pas seulement la beauté souvent merveilleuse de la forme, le splendide vêtement donné par les anciens à leur pensée qu'on cherchait à s'approprier. On s'appropriait aussi, d'une manière plus ou moins consciente, la substance même des idées. Ces idées pénétraient peu à peu dans les esprits d'où la pensée chrétienne avait été chassée comme l'eau du ciel, tombant goutte à goutte, pénètre dans une terre où une longue sécheresse a fait disparaître toute trace d'humidité.

« Le génie du monde ancien renaissant de ses cendres, écrit le baron de Hübner (1), avait envahi les esprits, les âmes d'élite d'abord, puis les classes supérieures, les gouvernements, les princes, les chefs et tribuns des villes libres, les magistrats, les cercles élégants et lettrés, et, à un moindre degré, même les membres du haut clergé et des ordres monastiques. Il dominait dans les sciences et dans les arts, gagnait les mœurs, compromettait déjà la foi... A la tête de cette révolution pacifique, marchaient les savants connus sous le nom d'*humanistes*. Ils remplissaient les chaires publiques, occupaient des places de confiance auprès des princes, se mettaient au service des gouvernements républicains, des grands et petits seigneurs, alors si nombreux en Italie. Engagés le plus souvent pour un temps fort limité, pour un ou quelques semestres seulement, comme on engage de nos jours les artistes dramatiques pour une saison, ils voyageaient sans cesse, se répandaient dans toute la péninsule et jouirent pendant longtemps d'une très grande autorité. Mais étourdis par le succès, ils devinrent eux-mêmes les artisans de leur ruine. La présomption, le cynisme du langage, le mépris des convenances, la cupidité, l'immoralité qu'on leur reprochait généralement, les rendirent de plus en plus odieux, et lorsque, vers la fin du siècle, l'imprimerie nouvellement introduite en Italie, eût répandu les lexiques et les éditions à bon marché des classiques, ils se virent soudainement privés du monopole dont ils avaient joui et abusé auprès des générations précédentes. Ces hommes, vénérés, d'abord, comme

(1) *Sixte-Quint*. Introduction.

les dispensateurs de la science, supportés ensuite comme une nécessité, tombèrent enfin parce qu'on les méprisait et qu'on avait appris à se passer d'eux. »

Ce qui caractérise les humanistes, c'est une curiosité toujours inassouvie des choses de l'antiquité grecque ou romaine, c'est le désir enthousiaste de connaître toujours davantage et toujours mieux la Grèce et Rome et de propager cette connaissance dans le monde. La curiosité de ces hommes ne s'arrêtait pas à l'étude des auteurs anciens, elle s'appliquait avec une ardeur égale à la recherche des traces matérielles que l'antiquité avait laissées après elle. L'un d'eux, par exemple, Blondus (*Flavio Biondo*) déplorait les dévastations successives qui avaient fait disparaître tant de vestiges de l'antiquité romaine et, prévoyant que la suite des temps, leur porterait de nouvelles atteintes, il voulut en dresser une sorte d'inventaire descriptif pour la postérité. Il réalisa ce projet en écrivant la *Roma instaurata* qu'il dédia au pape Eugène IV et qui, de nos jours encore, est consultée avec profit par les archéologues.

Rien n'égale l'ardeur des humanistes à exhumer les restes de l'antiquité et à rechercher les trésors littéraires enfouis dans la poussière des bibliothèques. Pétrarque estimait à l'égal d'une victoire la conquête d'un manuscrit de Tite-Live et de Cicéron, et le don d'un objet de ce genre suffisait pour opérer une réconciliation entre Alphonse-le-Magnanime et Laurent de Médicis. — En sa qualité de secrétaire apostolique, Pogge (*Poggio*) était à Constance pendant le concile tenu en cette ville. Il eut l'idée qu'on pourrait peut-être faire de précieuses découvertes littéraires dans les bibliothèques de la région. Il parcourut donc les antiques monastères de Suisse, d'Allemagne et de France, visitant en particulier les abbayes de Saint-Gall, de Fulda et de Cluny. Le succès dépassa toutes ses espérances, dit M. J. Guiraud ; successivement, il mit au jour un exemplaire complet de l'*Institution oratoire* de Quintilien qu'il emporta à Constance et copia lui-même en cinquante jours, les *Argonautiques* de Valerius Flaccus, les *Silves* de Stace, l'*Astronomie* de Manilius, l'*Architecture* de Vitruve, l'*Agriculture* de Columelle, l'*Art de la guerre* de Végèce, les *Puniques* de Silius Italicus, les *Histoires* d'Ammien Marcellin et plusieurs discours de Cicéron.

Ces découvertes, poursuit le même auteur, excitèrent le plus grand enthousiasme dans le monde des lettrés et furent saluées par eux avec la plus grande joie.

Quelques années plus tard, le cardinal Orsini, un des membres les plus influents du sacré-collège sous Martin V et Eugène IV, désirant réunir dans sa bibliothèque une riche collection de manuscrits, fit faire d'actives recherches en France et en Allemagne. Nicolas de Trèves, un de ses agents, revint avec un manuscrit qui contenait des comédies de Plaute. La découverte parut si importante que plusieurs humanistes ne pouvaient y croire. On ne possédait jusqu'à ce moment que huit pièces du grand comique et le manuscrit rapporté par Nicolas, en contenait seize dont douze n'étaient pas encore connues. Lorsque la grande nouvelle se fut répandue, il y eut dans le monde des humanistes, une explosion d'enthousiasme comparable à celle qu'avaient déterminée les découvertes de Pogge dans la région de Constance.

Les humanistes jouaient donc, à Rome et dans toute l'Italie, un rôle important. Chez quelques-uns, comme Pétrarque et Boccace, la valeur personnelle était éminente. D'autres, comme Vittorino da Feltre, acquéraient l'influence en fondant des écoles et des universités où ils formaient la jeunesse à leur image ; d'autres, enfin, étaient les éducateurs des princes, des grands seigneurs, des citoyens les plus haut placés dans les villes d'Italie et ces éducateurs trouvaient dans les chefs des familles au sein desquelles ils avaient été admis, de véritables Mécènes. Il y eut alors, dit M. l'abbé Baudrillart, un singulier engouement en faveur de ces hommes dont l'esprit semblait supérieur et de qui on attendait tout progrès. L'humaniste fut un personnage indispensable aux républiques, aux princes, aux papes eux-mêmes. Auprès de ces derniers, il occupait la charge de secrétaire apostolique, rédigeant les bulles et autres actes pontificaux et s'appliquant à leur donner le tour et l'élégance classiques. Les registres du Vatican donnent pour chaque bulle le nom du secrétaire qui l'a rédigée.

Pourquoi faut-il ajouter qu'un grand nombre de ces humanistes semblèrent prendre à tâche de se rendre indignes, au point de vue moral, de la faveur qu'on leur prodiguait si libé-

ralement? Quand on étudie les documents de l'époque, on les voit se déshonorer par leur insupportable orgueil, par leur cupidité, par leur passion de jouir. Ils se querellent entre eux, quelquefois à propos des questions les plus minimes et ils se jettent, en un latin digne de Cicéron, il est vrai, les pires injures à la tête. L'un d'eux, Valla, se trouve en désaccord avec un jurisconsulte de Bologne, Benoît Morand, sur le point de savoir si Lucius et Aruns étaient les fils ou les neveux de Tarquin l'Ancien. La question nous laisserait bien froids aujourd'hui, j'imagine ; elle échauffa tellement les deux adversaires qu'ils en vinrent à se lancer l'un contre l'autre, des pamphlets de la dernière violence.

Ce qui est plus grave c'est l'immoralité qui régna dans la vie et dans les écrits de la plupart de ces humanistes. Nous avons nommé Pogge. C'était, dit Pastor, une des figures les plus repoussantes de son temps, un épicurien, un jouisseur, et la vie de cet homme qui n'avait pas, il est vrai, reçu les ordres majeurs mais qui était pourtant engagé dans la cléricature, n'était rien moins que régulière. Son volume de *Facéties* est un recueil d'obscénités et d'impiétés qu'on ne saurait lire sans dégoût. Un autre bel esprit du temps, Beccadelli, dit le Panormite, professeur à l'université de Pavie est un maître de la littérature pornographique. Son livre l'*Hermaphrodite* est une des œuvres les plus cyniques de la Renaissance. Un troisième, Valla, avait publié, en 1431, à Pavie, son traité *De voluptate* où il affirmait hardiment que le plaisir était le vrai bien, qu'il n'y en avait pas d'autre, et ce plaisir Valla ne dissimulait pas que c'était pour lui, la volupté. Il donnait ainsi raison, longtemps à l'avance, à George Sand qui a dit : L'humanisme c'est la résurrection de la chair. Il est vrai que les propositions émises dans son livre produisirent un tel scandale qu'il crut nécessaire de les atténuer dans un nouvel écrit.

Ces tristes principes étaient condamnés par la morale chrétienne mais nos humanistes ne s'embarrassaient pas pour si peu ; ils condamnaient la morale chrétienne. Ils condamnaient le christianisme lui-même, tantôt le passant dédaigneusement sous silence, tantôt tournant en ridicule ou dénonçant à l'indignation de l'humanité régénérée ses dogmes, à leur avis,

surannés. Le clergé qui, par son magistère et ses vœux, personnifiait le principe d'autorité et l'idéal du renoncement, fut l'objet de leurs attaques passionnées et les moines qui représentaient cet idéal à un plus haut degré, leur furent particulièrement odieux. Les uns, Pogge, Filelfe, Léonard l'Arétin (1) ne voient dans le moine qu'un être perfide qui, vicieux en réalité, en impose aux âmes naïves et crédules par une vertu simulée. Pour d'autres, l'idéal monastique est, en lui-même, immoral. Le moine qui le réaliserait dans sa perfection, ne mériterait que leur mépris. Laurent Valla est allé jusqu'à émettre ces affirmations que le lecteur me permettra de reproduire pour les signaler à son indignation : « Les filles perdues sont plus utiles à l'humanité que les sœurs et les vierges... Ceux qui tiennent en honneur les ordres de femmes sont bien fous ou bien intéressés. » Et, chose remarquable, plus un ordre est sévère et fervent, plus il est attaqué. Les Franciscains réformés, ou de l'Observance, disciples de saint Bernardin de Sienne (un ami des lettres, pourtant), sont l'objet des plus grossiers sarcasmes, tandis que les bénédictins et les conventuels que leurs richesses rendent plus accessibles aux pensées du monde, sont ménagés.

Hâtons-nous d'ajouter, néanmoins que tout n'était pas perversion et impiété dans le monde des lettrés italiens. « Assurément, dit M. J. Guiraud, il y eut, dans l'entourage des papes, des humanistes chrétiens qui essayèrent de mettre dans des formules littéraires antiques les pensées et les sentiments du christianisme : tels furent, à la cour d'Eugène IV, le pieux général des Camaldules, Antoine Traversari qui, aussi saint religieux que savant écrivain, travailla avec la même ardeur à la réforme de son ordre et à la publication d'auteurs anciens, le chanoine Augustin Maffeo Vegio qui appliquait aux louanges de sainte Monique et de saint Augustin, son talent de versificateur et conservait à la postérité la description de l'antique basilique de Saint-Pierre qu'avec douleur il voyait disparaître ; le pieux Ange Correr dont la vie fut admirable...

(1) Ne pas confondre Leonardo Bruni, dit l'Arétin, avec Pierre l'Arétin qui est plus connu et qui vécut au XVIe siècle.

C'étaient, à la cour de Nicolas V, l'illustre cardinal Bessarion et son protégé Théodore de Gaza, le savant cardinal Nicolas de Cusa et Giannozzo Manetti. »

Malheureusement ce ne furent pas ces humanistes chrétiens qui donnèrent à la renaissance l'esprit qui devait l'inspirer. C'estun tout autre esprit qui la domina. Ce n'est pas, qu'en lui-même, le retour aux lettres classiques, fût chose mauvaise ; que l'étude bien entendue des littératures anciennes fût dangereuse. Ce n'est pas que l'étude de la forme et la recherche de la beauté artistique fussent dignes de blâme. Ce n'est même pas que l'étude extérieure de la nature ou même de la nature humaine fût condamnable. Ce qui mit la renaissance italienne aux antipodes du christianisme ce fut le retour à l'esprit de l'antiquité païenne, retour que nous avons essayé de mettre en lumière et que M. J. Guiraud résume dans les lignes suivantes : « Tandis que l'Eglise prêchait la déchéance de l'homme, son incurable faiblesse naturelle et la nécessité d'un secours divin, l'humanisme, devenu païen, proclamait la bonté de la nature et déifiait l'homme. Tandis que l'Eglise assignait à la vie humaine une raison et un but surnaturels, plaçant en Dieu le terme de notre destinée, l'humanisme devenu païen limitait à ce même monde et à l'homme lui-même l'idéal de la vie. »

*
* *

LA RENAISSANCE EN ALLEMAGNE, EN ANGLETERRE ET EN FRANCE

En Italie, la Renaissance a donc été un retour à l'antiquité classique et, grâce aux connivences qu'elle a trouvées dans l'état moral de la nation, un retour à l'esprit antique, à l'esprit rationaliste et païen. En Allemagne, on reviendra aussi à l'antiquité classique, mais de l'antiquité classique on prétendra passer à l'antiquité chrétienne et on aboutira non pas à une résurrection de l'esprit païen mais à une prétendue restauration du christianisme primitif. En Angleterre et en France, on s'acheminera vers une solution mixte. Sous l'influence de causes étrangères à l'humanisme, à la Renaissance, au progrès

de l'esprit humain, l'Angleterre se laissera peu à peu conduire vers ce protestantisme mitigé qui s'identifiera avec elle pendant de longs siècles. Quant à la France, elle subira un ébranlement profond, mais elle se ressaisira, elle résistera et à la Renaissance et au Protestantisme qui pourtant ont pris pied chez elle ; elle se soustraira à leur influence ou du moins, elle ne la subira que dans la mesure nécessaire pour trouver un terrain de conciliation entre sa foi traditionnelle, la culture antique et les aspirations religieuses du XVIe siècle dans ce que cette culture et ces aspirations religieuses pouvaient avoir d'acceptable ou de bienfaisant.

Mais dans les trois pays que nous venons de nommer, le mouvement humaniste et le mouvement religieux tendaient à se confondre. Ce fait peut nous étonner car ils sont logiquement contradictoires. Qu'est-ce donc qui les a rapprochés ?

Ils se sont d'abord trouvés rapprochés par l'époque de leur apparition et par leur co-existence au sein de ces trois nations. Au XVe siècle et dans le premier quart du XVIe, l'Italie est en pleine renaissance. C'est alors que son action commence à se manifester en Allemagne, en Angleterre et en France, c'est alors aussi que Luther publie ses thèses sur les indulgences et jette son défi à l'Eglise romaine.

En outre, comme nous l'avons fait observer, dans ces trois contrées la Renaissance est, en quelque sorte, un produit venu de l'étranger. Elle ne sort pas des entrailles du pays ; elle aura moins d'influence sur les esprits.

En Italie, l'action de l'humanisme est secondée par l'action de l'art. Mais cet art n'est autre chose que l'art antique renaissant, avec son culte avoué de la forme pour la forme, de la beauté pour la beauté. Au contraire, en Allemagne, en Angleterre, en France, même, il y aura pendant la première moitié du XVIe siècle, une très belle floraison artistique. Les artistes de ces pays ne prétendent pas ne rien emprunter, ne rien devoir aux manifestations de l'art italo-antique, mais ils demeurent néanmoins fidèles à leurs traditions nationales. L'art allemand reste l'art allemand, l'art anglais reste l'art anglais et « chez nous, dit M. Baudrillart, cette délicieuse renaissance qui est la grâce et comme le sourire des règnes de Charles VIII, de

Louis XII, de la plus grande partie même de celui de François Ier, comme elle reste française! »

De même, dans l'ordre des idées, puisqu'en Allemagne, en Angleterre et en France elle est une importation venue de l'étranger, l'antiquité renaissante n'aura qu'une influence limitée; le génie national aura la force d'absorber les éléments que l'Italie lui envoie et bien qu'effleurés par l'esprit nouveau, un Colet, un Thomas Morus, une Marguerite de Navarre demeureront anglais ou français.

Ajoutons enfin que, dans l'ordre moral lui-même, la Renaissance ne trouve pas le terrain préparé en Allemagne, en Angleterre ou en France comme elle l'avait trouvé en Italie. Il y a de l'ordre dans ces trois pays, les diverses classes de la société y vivent dans une commune subordination à une autorité respectée et en général respectable. La masse de la population n'est ni démoralisée ni déchristianisée, de fait, comme en trop de villes italiennes.

Il est donc naturel, conclut notre auteur, qu'en Allemagne, en Angleterre, en France, le mouvement de la renaissance ne tourne pas à un réveil du paganisme. S'il est réformateur, c'est sur le terrain religieux qu'il essaiera de se porter, et là où la masse de la population sera, pour différentes causes, disposée à suivre les novateurs religieux, elle subira l'influence de cet humanisme qui est associé à leur œuvre; c'est ce qui arrivera en Allemagne. Au contraire, là où la masse sera hostile aux réformateurs religieux, elle tiendra en suspicion les humanistes qu'elle regardera comme leurs alliés; c'est ce qui se vérifiera en France.

Mais il ne suffit pas à M. l'abbé Baudrillart de rechercher pourquoi entre le mouvement humaniste et le mouvement religieux des XVe et XVIe siècles il y eut des points de contact, pourquoi leurs origines se confondent ou semblent se confondre. Il espère nous montrer maintenant dans quelle mesure s'est produite cette réelle ou apparente confusion.

« La vie intellectuelle du peuple allemand, dit M. Janssen, entre, à partir de la deuxième moitié du XVe siècle, dans une phase nouvelle et heureuse de son développement. » Elle y devient intense, les hommes de valeur abondent, ce sont, pour

la plupart, des chrétiens convaincus et l'imprimerie, récemment découverte, répand leurs idées. Des humanistes de marque paraissent sur divers points de l'Allemagne, cherchant dans l'étude des classiques, non pas des armes contre le christianisme, mais un complément à leur formation chrétienne. « Ce n'est pas l'étude de l'antiquité classique qui est dangereuse pour l'éducation chrétienne, écrit l'un des plus célèbres d'entre eux, l'alsacien Wimpheling, c'est la manière fausse de l'envisager, c'est le mauvais usage qu'on en peut faire. Sans aucun doute elle serait funeste si, comme il arrive fréquemment en Italie, on propageait par les classiques une manière païenne de juger et de penser et si l'on mettait entre les mains de nos étudiants des œuvres littéraires qui pourraient mettre en péril dans leurs jeunes esprits, le patriotisme ou les mœurs chrétiennes. Mais, au contraire, l'antiquité bien comprise peut rendre à la morale et à la science théologique les services les plus précieux. » — Trithème exhorte, lui aussi, à l'étude des anciens tous ceux qui s'y livrent pour la formation de leur intelligence et pour amasser, grâce à elle, à l'exemple des Pères de l'Eglise, des semences précieuses propres à servir le développement des sciences chrétiennes. » — Rodolphe Agricola, professeur à Heidelberg, mort en 1482, partageait ces vues et agissait en conséquence. « S'il est si grand, écrivait de lui Wimpheling, c'est parce que sa science et sa philosophie ne lui ont servi qu'à l'affranchir de toutes les passions et à concourir au grand œuvre de perfectionnement personnel dont Dieu est lui-même l'architecte dans la foi et dans la prière. »

« Ces premiers humanistes, pour la plupart chrétiens, dit M. Baudrillart, désirent une réforme dans l'Eglise où ils voient des abus, et ils n'ont pas tort, mais une réforme modérée, sans rupture avec Rome. Par malheur, avant la fin du XVe siècle, se développe un nouvel humanisme, bien différent du premier dans son action comme dans ses principes, et cet humanisme sera le principal agent de la grave et vaste révolution qui va s'accomplir dans le monde des idées : c'est l'humanisme précurseur et allié de Luther, » l'humanisme qui croit avoir retrouvé l'Evangile comme il a retrouvé l'*Iliade*.

Son représentant le plus considérable est Erasme, Erasme

qui, par la multiplicité prodigieuse de ses connaissances, l'abondance de ses vues, la richesse de son style, la vivacité et le mordant de son esprit, exerça sur son époque une influence qu'on a pu comparer à celle de Voltaire sur la sienne. Il s'est toujours défendu de vouloir faire la guerre à l'Eglise elle-même et il ne paraît pas s'être rendu compte de la portée de ses attaques contre sa constitution, ses pratiques, ses enseignements. Dans son inconsciente audace, il propose tout simplement la révision d'un certain nombre de doctrines depuis longtemps admises dans l'enseignement chrétien ; il déclare ridicules les prières du bréviaire, il interprète d'une façon presque rationaliste l'Ecriture sainte. Lui qui, recueilli à sa naissance, une naissance illégitime, par la charité sacerdotale a eu, plus tard, l'heureuse fortune d'être admis au sein du chapitre régulier de Stein, il poursuit les religieux et les moines de ses sarcasmes les plus mordants, il les livre, avec les docteurs et les théologiens, à la risée du public et si le jour vint où il eut lui-même l'honneur d'être en butte aux fureurs de Luther, il n'en est pas moins vrai que, de fait, il lui avait préparé les voies en altérant gravement le respect dû à l'autorité, en ébranlant les croyances et qu'un pieux auteur, son contemporain, a pu se demander si Luther *érasmisait* ou si Erasme *luthérisait.*

Quant à la renaissance anglaise elle dérive directement de la renaissance italienne. Ses premiers représentants, Grocyn, Linacre et Colet, avaient étudié le grec à Florence sous Chalcondyle et Ange Politien, et revenus à Oxford, ils y avaient inauguré le nouvel enseignement. Déjà célèbre à vingt ans, Thomas Morus s'était joint à eux. L'inspiration du *cénacle* d'Oxford est une inspiration religieuse. L'adhésion et surtout le martyre de Morus sont sa plus pure gloire. Pour le moment, Henri VIII est le grand protecteur des humanistes anglais.

Le mouvement de la Renaissance fut transmis à la France par l'Italie et l'Allemagne. Le fait qui chez nous témoigne authentiquement d'une réaction contre le passé, contre la scolastique et ses méthodes, c'est la fondation, accordée après de longues hésitations, par François Ier, du *collège des trois langues* ou *collège de France* pour l'étude, suivant l'esprit nouveau et par les méthodes nouvelles, des langues hébraïque,

grecque et latine, de la philosophie et des sciences (1530). Peu d'années plus tard, Rabelais pouvait écrire : « maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées : grecque sans laquelle c'est honte qu'une personne se die sçavant, hébraïcque, chaldaïque, latine. » Surtout, les méthodes des âges précédents sont écartées avec mépris, non, peut-être, sans soulever quelques protestations car le même Rabelais s'indigne « qu'il se trouve encore des gens qui ne peuvent ou ne veulent ôter les yeux de ce brouillard gothique et cimmérien dont nous étions enveloppés. »

On ne voit pas que la réaction contre les méthodes anciennes ait entraîné une réaction contre les idées et les doctrines elles-mêmes. On ne voit pas que les idées de l'antiquité païenne aient beaucoup pénétré dans les esprits. Ramus, il est vrai, ébranle bien des principes généralement admis jusqu'à lui. Rabelais est un adversaire du clergé; ses pamphlets contre le pape rappellent ceux de Luther. Il n'est pas tendre, d'ailleurs, pour « les démoniacles Calvins, imposteurs de Genève. » Dolet paraît avoir versé dans l'incrédulité, Bonaventure des Périers est un précurseur de Bayle et de Voltaire, mais ces hommes ne forment, en somme, qu'un groupe assez restreint. Seulement, à côté de ce groupe, il en était un autre que M. l'abbé Baudrillart appelle groupe des *protestantisants* et dont il faut dire un mot après lui.

A sa tête était un vieux professeur de mathématiques devenu exégète, Lefèvre d'Etaples, lequel a écrit : « Pendant longtemps, je me suis attaché aux études humaines, et j'ai à peine goûté du bord des lèvres les études divines : car elles sont augustes et ne doivent pas être approchées témérairement. Mais déjà dans le lointain, une lumière si brillante a frappé mes regards que les doctrines humaines m'ont semblé des ténèbres, en comparaison des études divines... » Beaux sentiments et belles paroles. Malheureusement, leur auteur s'égara lorsqu'en 1512, il affirma dans son *Commentaire* sur les *Epîtres de saint Paul*, l'autorité exclusive de l'Ecriture sainte et le salut par la foi seule et lorsqu'en 1522, il publia sous le nom de *Commentaire latin sur les Évangiles*, un écrit qui peut être tenu pour le premier manifeste de la réforme en France.

Lefèvre d'Etaples exerça une influence considérable sur

beaucoup d'hommes de sa génération : Budé, Vatable, Gérard, Roussel, Etienne Poncher. Les uns allèrent jusqu'au protestantisme, les autres revinrent au catholicisme. Parmi ces derniers il faut citer Briçonnet, évêque de Meaux, et la reine Marguerite de Navarre.

« Telle fut, dit notre auteur, la Renaissance en Allemagne, en Angleterre, en France, c'est-à-dire dans les pays qui, avec l'Italie frayèrent les voies à la civilisation nouvelle ; bien moins radicale dans ses effets, bien moins immorale, bien moins païenne qu'en Italie, bien plus conciliable par conséquent avec le christianisme. On conçoit qu'elle ait séduit non seulement des prélats mondains et quelque peu sceptiques, mais même des évêques vraiment dévoués à leur mission spirituelle. Elle nous laisse entrevoir déjà la solution chrétienne du problème intellectuel et moral posé à l'aube du XVI[e] siècle, solution que l'état de l'Italie ne nous avait, n'est-il pas vrai, guère permis d'espérer et que la France après bien des tâtonnements, aura le bonheur et l'honneur de trouver. »

*
* *

LES PAPES ET L'ÉPISCOPAT EN FACE DE LA RENAISSANCE

« Peux-tu nier, écrivait le prince Albert de Carpi à Erasme, que chez vous, ainsi qu'en Italie (et cela depuis longtemps), partout où les prétendues belles-lettres sont cultivées avec une ardeur exclusive, partout où les disciplines philosophiques ou théologiques d'autrefois sont méprisées, une triste confusion ne se soit mise entre les vérités chrétiennes et les maximes païennes ? Ce désordre regrettable se glisse partout ; l'esprit de discorde s'empare des esprits, et les mœurs ne s'accordent plus en rien avec les prescriptions morales du christianisme. »

Erasme lui-même écrivait en 1516 : « Un seul scrupule retient encore mon esprit, que sous le couvert de la littérature antique, le paganisme ne cherche à lever la tête ; il en est, parmi les chrétiens, qui ne reconnaissent Jésus-Christ qu'extérieurement, mais qui au dedans respirent la gentilité ? »

De son côté le connétable de Montmorency, au rapport de

Reynier de la Planche, « estoit persuadé que les lettres avoient engendré les hérésies et accru les luthériens qui estoient au royaume, en sorte qu'il avoit en peu d'estime les sçavants et leurs livres. »

Nous savons, en effet, qu'en Italie, l'humanisme aboutit au réveil d'un demi-paganisme rationaliste et immoral et que, dans les autres contrées de l'Europe, il favorisa l'éclosion et les progrès du protestantisme. Et pourtant, les papes, à Rome, et dans dans les divers états de la chrétienté, nombre de hauts dignitaires ecclésiastiques ne lui ont-ils pas prodigué les marques de leur sympathie? Manquaient-ils donc soit de conscience soit de clairvoyance ?

Il est incontestable que plusieurs papes, et, à leur exemple, bien des prélats, ont protégé l'humanisme et favorisé la renaissance, en général. Nous voyons, par exemple, Innocent VII peupler sa chancellerie d'humanistes. Il y fait entrer auprès de Pogge qui s'y trouve déjà, Leonardi Bruni et Pierre-Paul Vergerio. Sous Grégoire XII, de nouveaux venus y pénètrent, entre autres A. Loschi qui substitua le style cicéronien à l'ancien style des lettres pontificales. Eugène IV appelle dans ce collège des secrétaires apostoliques, Flavio Biondo (Blondus), humaniste moral et chrétien, celui-là, auteur d'une étude historique et descriptive sur la ville de Rome, étude dont nous avons parlé.

Le sacré-collège s'était lui-même peu à peu rempli d'humanistes. Plusieurs de ses membres avaient formé d'admirables bibliothèques qu'ils ouvraient généreusement aux hommes d'étude et le palais de l'illustre cardinal grec Bessarion était devenu le rendez-vous des savants les plus distingués de la Grèce et de l'Italie.

A la mort d'Eugène IV (1447), l'humanisme s'éleva jusque sur le siège de saint Pierre, en la personne de Thomas Parentucelli qui prit le nom de Nicolas V. Son élection fut accueillie par les lettrés avec les transports d'une joie délirante, joie bien naturelle, de leur part, car on a pu dire du nouveau pontife :

Excoluit doctos, doctior ipse, viros.

S'il méritait la sympathie des humanistes, Nicolas V méritait

aussi l'estime de ceux qui ne plaçaient qu'à un rang inférieur les préoccupations littéraires ou scientifiques, car s'il protégeait les artistes, les savants, c'était avec une pensée et dans des vues chrétiennes. Au dessus des auteurs profanes, il savait placer les Pères, et saint Augustin était sa lecture préférée. Le peintre qui eut ses prédilections fut ce pieux Frà Angelico dont les œuvres respirent une foi si vive et si tendre (1). D'ailleurs, à ses yeux, bien que l'Eglise eût par elle-même des titres suffisants au respect et à l'obéissance de ses enfants, il était utile que les peuples la vissent briller d'un certain éclat extérieur et surtout de celui que donnent l'art et le savoir. N'y a-t-il pas dans ces vues une large part de vérité et que n'eût-on pas dit, que ne dirait-on pas encore contre la papauté si elle eût impitoyablement blâmé ou flétri le mouvement des esprits vers un idéal nouveau ? Comme on eût dénoncé et comme on dénoncerait encore en elle l'ennemie de la civilisation et du progrès !

Avec Nicolas V se clôt la première des deux périodes que l'on peut distinguer dans l'histoire de l'humanisme et de la renaissance.

Pendant cette période les papes ont-ils dépassé la juste mesure dans la faveur accordée par eux au mouvement qui emportait les esprits ? Quelles que soient les explications et les atténuations possibles, n'hésitons pas à répondre affirmativement. Pour quelques-uns de ces papes, la valeur littéraire des humanistes est trop prépondérante et soit par excessive largeur d'esprit, soit par un naïf aveuglement, on ne prévoit pas le mal que leur immoralité fera à la société chrétienne. Dès le début du XV[e] siècle, sous Boniface IX, Pogge a pris place parmi les secrétaires apostoliques et il conservera cette charge lucrative sous huit papes successifs et pendant un demi-siècle. Nous savons combien peu digne d'estime est ce personnage

(1) L'inscription qu'on lit sur la tombe du grand artiste chrétien, dans l'église de Sainte-Marie-sur-Minerve, fut composée par Nicolas V :

Non mihi sit laudi quod eram velut alter Apelles,
Sed quod lucra tuis omnia, Christe, dabam.
Altera nam terris opera extant, altera cœlo :
Urbs me Joannem flos tulit Etruriæ

qui, au concile de Constance, occupait ses loisirs du soir, dans le palais même du pape, à des entretiens avec ses amis où l'on criblait de railleries les gens d'église, à commencer par le souverain pontife et où on échangeait des propos scandaleux et obscènes.

Eugène IV (1431-1447) laisse entrer à la cour romaine plus d'un bel esprit d'opinions suspectes. Du moins il refuse énergiquement d'autoriser le retour à Rome de Laurent Valla, l'auteur du *De voluptate* et il interdit sous peine d'excommunication la lecture du livre infâme de Beccadelli, le Panormite, dont il a été question plus haut.

Son successeur, Nicolas V, est plus indulgent. Les humanistes les plus païens l'entourent : Poggio, Fililfo, Marsuppini, Valla lui-même qui est nommé notaire apostolique et chargé de traduire Thucydide.

Cependant la conjuration de Stefano Porcaro qui, en 1453, tenta de rétablir, à Rome, le système républicain, donne à réfléchir au gouvernement pontifical. Les ordres religieux, les Dominicains et les Franciscains en particulier, élèvent leurs réclamations en faveur de la morale outragée. Bientôt on entendra tonner la voix puissante de Savonarole. Ne soyons pas surpris de voir une réaction se produire sous les pontificats de Calixte III et de Pie II. Ce dernier, Æneas Piccolomini, avait pourtant partagé tous les sentiments des humanistes et ces derniers avaient tressailli d'espérance en apprenant son exaltation. Mais, éclairé par la réflexion et l'expérience, sur les dangers que leurs doctrines et leurs actes faisaient courir à la foi et à la morale chrétiennes, il bannit sans pitié les écrivains aux mœurs dépravées et n'accorda sa sympathie qu'à ceux qui se respectaient.

Sous Paul II (1464-1471), néanmoins, la renaissance est plus païenne que jamais, et à l'occasion d'une réorganisation du collège des abréviateurs, le pape ayant supprimé, dans ce corps, un certain nombre d'emplois, les humanistes atteints par cette mesure, firent entendre un long cri d'indignation. L'un d'eux, Platina, adressa au pape une lettre insolente qui lui valut quatre mois de détention dans un froid cachot. Le même pape prononça la dissolution de l'*Académie romaine*, société litté-

raire dont les membres se considéraient comme un collège de prêtres de l'antiquité, célébraient certaines fêtes païennes sous la présidence d'un *pontifex maximus* et s'adonnaient, quelques-uns du moins, aux vices les plus répugnants. Leur *pontifex maximus* était Pomponius Lætus, le plus païen d'entre eux. En même temps qu'il prononçait cette dissolution, le pape prenait des mesures pour restreindre l'étude de l'antiquité.

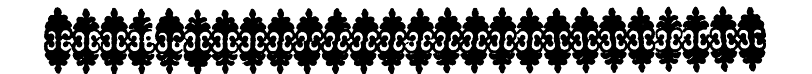
Mais bientôt Sixte IV succède à Paul II et la scène change. Le nouveau pape revient, en les accentuant, aux traditions de Nicolas V. Il déploie une ardeur prodigieuse dans la recherche des manuscrits ; il réorganise la bibliothèque du Vatican et en confie la direction à Platina lui-même. A ce même Platina il commande son *Histoire des papes* et en accepte la dédicace. De fait, cette histoire contiendra de violentes attaques contre Paul II. L'Académie romaine rouvre ses portes et Pomponius Lætus y reprend ses leçons sans entraves. « Avec Sixte IV, dit M. l'abbé Baudrillart, nous sommes entrés dans la série des papes politiques, aux préoccupations humaines, mondaines, hélas ! quelquefois pires. C'est le temps d'Alexandre VI et de Jules II. Il n'y a pas à compter sur eux pour réprimer les excès de l'humanisme.

Sous Léon X, la renaissance païenne règne en maîtresse à la cour pontificale. Le pape a eu pour maîtres le néo-platonicien Marcile Ficin, Pic de la Mirandole, Ange Politien et a respiré, à la cour de Florence, un air saturé de paganisme. Les poètes l'entourent, l'assiègent et s'ils ne peuvent l'aborder, lui tendent des suppliques où figurent toutes les divinités de l'Olympe. On est allé jusqu'à dire que Léon X aurait subi personnellement l'influence du paganisme renaissant au point de n'être chrétien ni par la doctrine ni par les mœurs. L'allégation est sans fondement. La doctrine de Léon X n'a jamais, croyons-nous, donné prise à une critique sérieuse et quant à ses mœurs, qu'il nous suffise de citer le témoignage que lui rend un de ses historiens, le protestant Roscoë : « Le peuple aimait Léon X avec passion... parce qu'il admirait en lui des mœurs d'une pureté si éclatante que la calomnie n'essaya pas même de les ternir. »

La renaissance demi-païenne triomphait donc. Mais souvent, du triomphe à la ruine l'intervalle est bien court. Encore quelques années et les bandes de Frondsberg et du connétable de Bourbon auront passé sur Rome comme un effroyable cyclone. Ces humanistes qui ont vraiment vendu trop cher l'élégance de leur style à une Eglise que souvent ils méconnaissaient ou détestaient, sont chassés par la tempête. « En détruisant leur centre de réunion, dit le Baron de Hübner (1), le sac de Rome leur avait porté le dernier coup. Obligés de s'enfuir, ils se dispersèrent de tous côtés. Leur règne était fini à jamais... Sous l'action de la tourmente qui avait fondu sur la ville éternelle, l'atmosphère avait subitement changé et s'était comme purifiée. Tout faisait pressentir une ère nouvelle. » Assaillie en même temps par la réforme protestante, obligée de défendre l'Eglise menacée simultanément en Allemagne, en France, en Angleterre, en Suisse, la Papauté sera, heureusement pour elle, arrachée et arrachée pour toujours aux séductions malsaines de la Renaissance. L'épiscopat qui, sur divers points de la chrétienté, a créé des centres intellectuels où l'influence nouvelle domine à l'excès se déprendra lui-même des préventions trop favorables qu'il a pu nourrir en sa faveur et l'Eglise tout entière sera rendue à son rôle religieux.

(1) *Sixte Quint.* Introduction.

(*A suivre.*) Ch. DE LAJUDIE.



REVUE DES PÉRIODIQUES

THÉOLOGIE

Quels concepts avons-nous des vérités surnaturelles ? par le R. P. E. Hugon, O. P. — « Revue thomiste », septembre-octobre 1906.

L'Eternité des peines de l'Enfer, par F. Dubois. — « Revue du Clergé français », 1er octobre 1906.

Le Bouddhisme et les Evangiles canoniques, par L. de la Vallée-Poussin. — « Revue biblique », juillet 1906.

PHILOSOPHIE

Les lois de la science, par ***. — « Correspondant », 25 septembre 1906.

Nécessité de la métaphysique, par Ermoni. — « Revue néo-scolastique », août 1906.

Des droits de l'Etat en matière d'enseignement, par R. P. Pègues, O. P. — « Revue thomiste », septembre, octobre 1906.

La Passion esthétique par T. L. Ribot. — « Revue bleue », 6 octobre 1906.

DROIT CANONIQUE

Le syndicalisme ecclésiastique par A. Mater. — « Revue de Paris », 6 octobre 1906.

Motu proprio de S. S. Pie X, nous en empruntons la traduction aux questions actuelles du 15 septembre 1906.

Les associations cultuelles en Allemagne, Cf. « Ami du clergé », 4 octobre 1906.

SOCIOLOGIE

Le socialisme en Australie, par Biard d'Annet. — « Revue des Deux Mondes », 1er octobre 1906.

La victoire éclatante du Bloc, par E. Abt. — « Etudes », 5 octobre 1906.

Les inconvénients de l'excès de législation sociale, par P. Leroy-Beaulieu. — « Economiste Français », 15 octobre 1906.

L'élargissement du divorce, par A. Colin. — « Revue de Paris », 1er octobre.

Le secret des Trusts, par A. Raffalovich. — « Nouvelle Revue » 1er octobre 1906.

HISTOIRE

L'armée sous le Directoire, par Art. Roë. — « Revue de Paris », 1er octobre 1906.

Un nouvel historien de Rome, M. G. Ferrero, par C. Vergniolo. — « Quinzaine », 1er octobre 1906.

Doléances recueillies par les enquêteurs de saint Louis, par C. V. Langlois. — « Revue historique », septembre-octobre 1906.

La France et la rédemption des esclaves en Algérie à la fin du XVIIe siècle, par Q. Bonnet-Maury. — « Revue des Deux Mondes », 15 octobre 1906.

THÉOLOGIE

L'Eternité des peines de l'Enfer, par F. Dubois. — *Revue du Clergé*, 1er octobre 1906.

L'éternité de l'enfer est un des dogmes que l'Eglise a le plus de peine à faire accepter aux intelligences de notre temps, toutes plus ou moins imprégnées de matérialisme. M. Dubois, l'étudie dans saint Thomas et montre que la démonstration philosophique de cette vérité n'est pas moins solide que la démonstration scripturaire : peut-être est-elle un peu trop négligée dans l'enseignement chrétien.

Il prouve d'abord que la nature même du péché qui est une « interversion de la finalité » appelle le châtiment, que la peine suit la faute d'une manière infaillible et en quelque sorte mécanique.

« Les punitions de l'enfer ne sont nullement une vengeance, au sens brut et grossier du mot, ce sont d'inévitables conséquences des lois de la vie méconnues et violées (1)... » « la

(1) Cf. Fonsegrive, *le Fils de l'Esprit.*

réaction de la sainteté divine contre la révolte de l'homme..., de l'ordre violé contre le pécheur..., et Dieu lui-même n'est pas libre de renverser cet ordre, une fois établi par sa providence ; il ne peut pas plus se refuser à l'âme fidèle, au terme de l'épreuve, qu'il ne peut se donner à celle qui l'a volontairement repoussé. »

Si ce châtiment devient définitif c'est qu'il est de notre condition humaine d'arriver à un état de cette sorte. Ne pas vouloir l'admettre c'est nier les conditions mêmes de la nature et de la vie ; ne pas vouloir voir que la mobilité présente de l'homme est transitoire, qu'il est un être *qui se fait*, que c'est là précisément sa noblesse, mais qu'une fois fait il ne pourra pas plus se défaire qu'aucune autre créature ne peut se défaire ou se transformer elle-même.

Demander que Dieu « pardonne » un jour à tous et malgré tout c'est demander par exemple qu'à une âme qui l'aura toujours et constamment refusé — ce qui est possible d'après la notion même de la liberté — il s'impose cependant; par suite qu'il ne tienne aucun compte de cette liberté, qu'il la détruise.

Quant aux difficultés, tirées de l'ignorance et de l'obscurité de la conscience humaine, elles placent la discussion sur un tout autre terrain, où d'ailleurs il lui est impossible d'aboutir. Aucune objection de *fait*, tirée des données de l'expérience historique et psychologique, ne peut prévoloir contre la réponse de *droit* et de *fait* qui résume l'enseignement catholique : « que nul ne se damne sans l'avoir voulu ».

Quels concepts avons-nous des vérités surnaturelles ? par R. P. E. Hugon, O. P. — *Revue Thomiste*, septembre-octobre 1906.

Les lignes suivantes nous paraissent répondre d'une manière parfaitement claire aux questions si discutées depuis quelque temps de la nature de nos concepts dogmatiques et de leur développement.

« 1° Ce ne sont point des idées intuitives. Tirées du monde sensible, elles portent avec elles la marque de leur origine,

elles ne nous manifestent les réalités intelligibles et divines que dans une lointaine analogie, par voie de négation, d'élimination, de comparaison, de proportionnalité.

2° Ces concepts ne sont point de purs symboles, ni des signes qui n'offriraient aucun sens pensable ; ce sont des représentations obscures sans doute et inadéquates, mais non point mensongères ; car elles nous donnent de chaque mystère une définition ou une description parfaitement saisissable par nos esprits et qui s'appliquent à tel objet et nullement à d'autres.

3° Ces notions ne sont point entièrement caduques : l'image et l'expression peuvent se modifier et se parfaire, mais il y a un fond immuable, une réalité conceptuelle qui survit aux vicissitudes des systèmes et des écoles.

4° Ce n'est point cependant l'immobilité du roc : ces concepts sont susceptibles du progrès propre à la vie. Pour le dogme l'évolution consiste, non point dans la création ou la découverte d'un article de foi nouveau, ni dans les développements syllogistiques et les inductions originales par lesquelles le travail et le génie font avancer la science humaine, mais dans le passage, souvent très long et parfois mouvementé, de l'implicite à l'explicite ; pour la théologie, dans l'épanouissement rationnel et scientifique qui des principes révélés tire des conclusions véritablement nouvelles, inconnues et même insoupçonnées aux premiers âges du dogme.

Ici pas plus que sur les autres terrains, l'Eglise ne saurait redouter le progrès ; mais elle sait tenir le juste milieu entre un rationalisme radical qui prétend arriver à supprimer tous les mystères, et un traditionalisme déprimant qui condamne tout effort de l'esprit humain en quête de la vérité divine.

Ce n'est que chez elle que le développement doctrinal est fécond. « Y a-t-il dans le Paganisme une forme comparable à celle-là? Quel philosophe a laissé ses paroles à la postérité comme un talent qui puisse porter intérêt, comme une mine qui puisse être exploitée? C'est là ce qui distingue l'hérésie ; ses dogmes sont stériles ; elle n'a pas de théologie ; en tant qu'hérésie, elle n'en a point. Otez-lui ce qu'elle garde de la théologie catholique, que lui reste-t-il? des polémiques, des

explications, des protestations, elle se rabat sur la critique de la Bible, sur les évidences de la Religion, à défaut d'une autre sphère que celle-là. Ses formules sont sans portée, sans développement, parce qu'elles ne sont que des mots ; elles sont stériles, parce qu'elles sont mortes. Si elles avaient la vie, on les verrait croître, se multiplier ; ou si elles vivent et portent du fruit, ce n'est que comme « le péché qui, quand il est consommé, engendre la mort ». Son développement, c'est la dissolution ; mais elle ne crée rien ; elle ne tend à aucun système : son dogme principal, c'est la négation de tous dogmes, de toute théologie, sous le règne de l'Evangile (1). »

Dans l'Eglise catholique la vérité progresse, sans changer. Le terme définitif de ce progrès doctrinal n'est pas encore atteint. Les ressources de plus en plus appréciées de l'histoire et de la théologie positive, le vivant travail de la synthèse et de la théologie spéculative, peuvent encore donner à notre science du surnaturel une nouvelle fécondité. »

Le Bouddhisme et les Evangiles canoniques, par L. DE LA VALLÉE-POUSSIN. — *Revue biblique*, juillet 1906.

Montrer que le christianisme primitif n'est qu'une transformation de certains cultes orientaux, que du moins il a été fortement influencé par eux, est une des préoccupations actuelles de l'incrédulité. La tentative a été faite au sujet du Bouddhisme (2). Voici comment elle est jugée dans la *Revue Biblique*.

« Je n'ai pas l'intention d'écrire ici tout au long, avec les développements théoriques et la documentation qu'il comporte, un des plus curieux chapitres de l'histoire de la « Science des Religions », chapitre consacré aux prétendus emprunts faits par le christianisme au bouddhisme et aux méthodes en vertu desquelles on a dressé le bilan de ces emprunts. Tout au plus espéré-je que le présent article inspirera peut-être à

(1) *Newman*, par H. BRÉMOND, p. 18.
(2) Cf. *Buddhists and Christian Gospels*. By S. EDMUNDS. — Londres, 1904.

quelque écrivain, courageux, patient et bien informé, le projet d'exploiter cette riche matière, à plusieurs points de vue instructive. Dans le livre que je prévois sur l'Histoire comparée des Religions, telle qu'elle a été prônée et pratiquée au XIXe siècle, le chapitre « Bouddhisme et Christianisme » ne manquera pas d'intérêt, — encore que l'hypothèse des infiltrations bouddhiques dans nos Evangiles soit presque négligeable, qu'elle n'ait jamais été prise en considération par les gens du métier et qu'en définitive aucun intérêt apologétique ou contre-apologétique ne soit sérieusement en cause. Trop évidemment, en effet, les problèmes historiques relatifs à l'Evangile ne sont pas, par excellence, des problèmes hindous ; les traditions et les idées juives, palestiniennes, syriennes, grecques, égyptiennes ou persanes ont sur les traditions bouddhiques l'avantage d'être moins lointaines, géographiquement et moralement, du milieu où a vécu le Sauveur et où a pris naissance le Christianisme. En un mot, les partisans du « tout au Bouddhisme » peuvent à peine se flatter d'apporter un argument d'appoint à ceux de leurs confrères qui défont et refont l'histoire chrétienne primitive, les uns avec Mithra ou Eleusis, les autres avec la gnose juive ou alexandrine. Mais c'est précisément le caractère oiseux et inoffensif de la controverse « bouddhisante » qui la rend symptomatique. Nulle part ailleurs, et pour un profit aussi mince, aussi aléatoire, l'historien des religions n'a déployé avec autant d'inconscience les tendances et les ressources d'un esprit ingénieux mais fourvoyé. — On sait de reste que les problèmes d'histoire religieuse ont mal inspiré les philologues. Des juges impartiaux ont souvent blâmé chez eux, surtout quand il s'agit du christianisme une singulière complaisance pour les hypothèses aventureuses, la hâte et l'irréflexion qui portent à confondre les hypothèses avec les faits, une trop grande estime de la valeur des déductions et des explications arbitrairement élevées à la dignité de documents ; la négligence des cas analogues et mieux connus ; l'oubli, qu'on croirait inconscient s'il n'était habituel, des documents qui troublent ou renversent les théories. L'ethnographie religieuse n'est qu'un vaste roman, sur le genre duquel on n'est pas fixé : certains chapitres du *Rameau d'or*, par

exemple (1), constituent, ou peu s'en faut, une réfutation du système par l'absurde. Mais les comparateurs professionnels du Bouddhisme et du Christianisme ont été si loin dans cette voie qu'ils ont paru, chose extraordinaire, compromettants aux patrons mêmes de l'histoire des religions. Sans que le jeu en vaille la peine et comme sous l'empire d'une idée fixe, ils se sont donné les coudées plus franches que leurs collègues et se sont brouillés plus systématiquement s'il est possible, avec la dialectique comme avec la grammaire. Sincérité douteuse dans l'interprétation des textes et des contextes, aucun sentiment de ce qui est vraisemblable ou absurde : c'est une philologie sans garde-fous. On ne sait s'il faut s'étonner davantage du sans-gêne avec lequel ils établissent les données du problème ou de la légèreté d'esprit que révèle l'architecture ruineuse, le surplomb vertigineux de leurs conclusions. »

PHILOSOPHIE

Nécessité de la métaphysique, par Ermoni. — *Revue Néo-scolastique*, août 1906.

Il est de mode pour une certaine classe d'esprits parmi nos contemporains, de témoigner un profond dédain de la métaphysique. Il faudrait, à les entendre, la rayer du nombre des « Sciences », la reléguer au nombre des fantaisies de l'intelligence. M. Ermoni montre que si la philosophie demeure une science, la métaphysique en est une au même titre.

« ... la métaphysique est le couronnement, le sommet de la philosophie, à tel point qu'une philosophie sans métaphysique serait un corps tête, un tronc sans branches, bien plus, elle cesserait d'être une *philosophie*, c'est-à-dire une explication. »

En effet

« On a beau dire, on a beau protester : nous ne pouvons ni modifier les problèmes que nous pose la science ni changer la nature et les conditions de la réalité, ni supprimer le néces-

(1) Cf. Lang, *Magie and Religion.*

saire, l'indispensable au système des faits et des lois. Nous sommes comme saisis dans un enchaînement et cet enchaînement nous force à aller toujours plus loin, à monter toujours plus haut jusqu'à ce que nous arrivions au dernier terme d'où tout découle et où tout aboutit. Les problèmes que se pose notre esprit en présence des données de la nature demandent une solution, vraie au fausse, certaine ou probable, n'importe, mais ils en demandent une ; nous avons soif d'explication. Cette explication s'impose : elle est naturelle, elle est légitime, car absolument parlant, elle est possible...

Or si nous prenons la réalité telle qu'elle nous apparaît, nous nous apercevons immédiatement qu'elle sollicite notre esprit, le provoque et cherche des explications et l'entraîne fatalement au delà des données empiriques. Le principal caractère de la réalité cosmique c'est qu'elle ne se suffit pas à elle-même. »

Et dès là que nous cherchons cette explication, nous faisons de la métaphysique :

« ... une science qui voudrait se passer de la métaphysique, devrait forcément renoncer à expliquer le monde et se renierait elle-même, parce qu'elle cesserait d'être la science, c'est-à-dire un continuel effort, une incompressible tendance vers l'explication...

La métaphysique existe : la métaphysique est nécessaire à tel point que *philosophie* pris dans sa haute signification et *métaphysique*, sont deux termes synonymes. »

M. Ermoni établit ensuite comme une contre-épreuve de sa démonstration en montrant que les écoles qui nient la métaphysique ne le font qu'en instituant une métaphysique rivale :

Le positivisme en raisonnant sur les limites du savoir humain et en établissant une théorie de la connaissance ;

Le kantisme qui n'est lui-même qu'une métaphysique *critique* au lieu de *didactique* non seulement en reconstituant la théorie de la raison pratique, mais en se prononçant sur la valeur et la nature des premiers principes et des notions générales qu'il déclare purs formes de l'esprit. « Après tant de travaux et d'enquêtes, le criticisme de Kant n'a pas réussi à supprimer la métaphysique... il n'a fait que déplacer son axe. »

L'auteur conclut avec une profonde vérité selon nous :

« ... la métaphysique est nécessaire aux disciplines philosophiques. La philosophie ne peut pas plus vivre sans la métaphysique que le corps humain sans la respiration. Nous avons vu qu'on a beau vouloir la mettre de côté, on subit son joug et son influence. Et comme il n'y a qu'une métaphysique vraiment sérieuse, la péripatéticienne, nous croyons qu'on finira par y revenir, dans un avenir plus ou moins prochain, après avoir goûté de toutes les théories et éprouvé toutes les désillusions. »

Les lois de la science, par ***. — *Correspondant*, 23 septembre 1906.

L'article sans signature que publie le *Correspondant* dans son numéro du 25 septembre, établit en quelque s rte la *réciproque* de celui de M. Ermoni. Sous une forme vive et paradoxale, il développe cette affirmation que : La métaphysique existe puisqu'il y a un domaine légitime de l'esprit où la Science (au sens moderne du mot) n'atteint pas.

L'auteur souligne en effet tout d'abord la signification restreinte à laquelle est réduit aujourd'hui le terme de « Science ». « Le mot a perdu de sa généralité et... l'usage courant a fini par en exclure tout ce qui n'est ni sciences exactes, ni sciences naturelles. »

Lors donc qu'au nom des sciences, de la *Science* on attaque quotidiennement les convictions chrétiennes, cette prétention repose sur une équivoque. En réalité c'est au nom de la métaphysique que les hommes de sciences — ou prétendus tels — dogmatisent. Or sur ce terrain, leur dit l'auteur, vous n'avez nul avantage !...

« Vous sortez de votre science, vous entrez dans la métaphysique ! C'est votre droit assurément comme c'est le droit de toute créature intelligente ; mais vous cessez d'être arithméticien ou géomètre. En d'autres termes, ce n'est plus au nom de votre science que vous parlez : vous entrez dans un domaine où vos formules n'ont plus et ne peuvent plus avoir

force de loi : dans ce monde nouveau ma raison vaut la vôtre, je n'ai que faire pour vous répondre du bagage de votre science.

...Vous êtes devenu philosophe ce dont je pourrai vous féliciter ou vous plaindre suivant la tournure de mon esprit ; vous ne faites pas acte de science, si on attache à ce mot le sens restreint que nous avons défini plus haut. Quoi que vous puissiez faire, Dieu ne se trouvera dans aucune de vos formules de géométrie ou d'algèbre et par une réciprocité qui est évidente aucune de vos formules ne prouvera davantage que Dieu n'est pas. »

En effet : les sciences peuvent se diviser en trois groupes :

Les sciences exactes proprement dites ;

Les sciences d'observation proprement dites ;

La physique-mathématique.

Et la confiance que nous leur accordons « ... n'est légitime qu'à une condition c'est qu'on ne les fasse pas sortir de leur domaine. » Or

Les conclusions des mathématiques — les seules qui aient une certitude absolue — ne sauraient sortir du domaine matériel.

A plus forte raison peut-on dire la même chose des sciences d'observation puisque aucune certitude n'égale celle des mathématiques; bien plus, les prétendues *lois* naturelles n'ont rien de la certitude et de l'immutabilité que le terme semble indiquer puisque la plupart — toutes peut-être — sont inexactes dans les énoncés que nous en faisons, que nos observations limitées nous permettent d'en faire (Lois de Mariotte, de Képler, par exemple). « Dans les sciences d'observation, le mot *loi* n'implique pas la certitude. »

Enfin la physique-mathématique, n'est pas dans une situation meilleure puisqu'elle n'est qu'une science d'observation qui emploie le calcul *comme instrument.*

Et dès lors il faut conclure :

« Premièrement : que dans les sciences d'observation sans exception et en y comprenant la physique-mathématique, aucune loi ne présente le caractère de certitude.

Secondement : qu'aucune science sans en excepter les mathématiques ne sort du domaine du matériel. »

Si Laplace avait ajouté à sa fameuse *Théorie des mondes*, un chapitre sur l'existence de Dieu, nous saurions sans doute ce qu'il pensait de la Divinité, mais « ce chapitre de philosophie n'avait pas sa place dans un livre de mathématiques et s'il l'avait écrit, il n'aurait eu aucune valeur mathématique. »

Que la science garde donc son domaine et l'accroisse mais ... « qu'elle ne s'attaque pas aux problèmes des causes premières, elle se heurtera là, jusqu'à la fin des temps à un infranchissable obstacle... La science ne verra jamais le surnaturel... elle ne connaîtra jamais de la question (1). »

Des droits de l'Etat en matière d'enseignement. — L'ENFANT APPARTIENT-IL A L'ETAT ? par le R. P. PÈGUES, O. P. — *Revue Thomiste*, septembre-octobre 1906.

L'Etat a-t-il le droit de s'attribuer le monopole de l'enseignement, de se substituer aux parents dans leur rôle d'éducateurs?

« Lors [donc] qu'on s'autorise des droits de l'Etat pour demander que l'enfant soit soustrait aux parents, on commet une erreur qui provient d'une confusion grossière. On estime que l'enfant se réfère à l'Etat directement, alors qu'il se réfère directement aux parents et que c'est par les parents seulement qu'il se réfère à l'Etat. L'enfant, jusqu'à ce qu'il soit maître de lui, n'existe, pour l'Etat, que par la famille. L'Etat n'a rien à voir avec l'enfant ; il n'a pas à traiter avec lui ; l'enfant, comme unité sociale, n'existe pas pour lui. Il ne peut traiter qu'avec les parents. Et, sans doute, en traitant avec les pa-

(1) A cette conclusion il faut un commentaire. La science ne connaîtrait-elle donc pas du miracle ?

Si bien, répondrons-nous, croyant interpréter la pensée de l'auteur : la science constate le miracle en ce sens qu'elle en *contresigne le procès-verbal*. Devant un *démenti formel* à ses conclusions et une dérogation formelle à ses données, son dernier mot est un aveu exprès d'ignorance. L'affirmation d'une intervention divine suit inévitablement, mais en elle-même elle n'est plus un acte de science (au sens défini plus haut), elle est un *acte philosophique* et c'est bien pourquoi elle procède des facultés de l'homme prises dans leur complexité, du cœur et de la conscience en particulier d'où peuvent venir des obstacles : « dilexerunt... magis tenebras qnam lucem : erant enim eorum mala opera. » Joann. III, 19.

rents, il aura à tenir compte de l'enfant ; mais ce ne pourra être que pour faciliter aux parents leur tâche qui est de procurer à l'enfant la plus grande somme de bien, soit physique, soit moral, dont ils demeurent les arbitres naturels et seuls responsables. L'Etat ne pourrait obliger les parents à faire de leur enfant autre chose que ce qu'ils sont eux-mêmes, qu'à la condition de déclarer préalablement illicite et coupable leur propre manière de vivre. S'il tolère que les parents soient ce qu'ils sont, il faut de toute nécessité qu'il tolère aussi qu'ils puissent faire de leur enfant ce qu'ils sont eux-mêmes. De droit naturel, les parents et l'enfant ne font qu'un. Toucher à l'enfant, c'est violenter les parents, c'est aller contre le plus sacré de tous les droits naturels.

Voilà ce que la raison proclame et qui ne saurait être obscurci par aucun sophisme. D'ailleurs et tout en reconnaissant que cette vérité première ne dépend en rien du critère proposé par les théoriciens du monopole, qui est le suffrage universel, nous accepterions avec confiance une consultation loyale des pères et des mères de famille sur la question de savoir si leurs enfants sont à eux, de telle sorte qu'ils aient le droit et le devoir de veiller, sous leur responsabilité absolue, au bien physique et moral de ces enfants ou s'ils appartiennent à l'Etat, en telle manière que celui-ci ait le droit de les leur soustraire pour les élever physiquement et moralement comme il l'entendra, sans qu'ils aient eux-mêmes d'autre action sur leurs enfants que celle qu'il plaira à l'Etat de leur accorder. Qu'on pose la question aux pères et aux mères de famille. D'avance nous nous rangeons au verdict de leur sentence. »

La Passion esthétique, par Th. Ribot. — *Revue Bleue*, 6 octobre 1906.

M. Th. Ribot étudie la passion esthétique et incidemment traite la question de l'immoralité dans l'art. Il examine cette affirmation qu'elle serait un dérivatif. La littérature et généralement les arts immoraux épargneraient à notre société des crimes *d'actes*, et les instincts mauvais se satisferaient ainsi

d'une manière fictive et en tous cas moins dangereuse pour l'Etat.

« G. Ferrero a fait observer avec raison que si l'on se plaint de l'art contemporain si souvent pessimiste, névrosé, macabre, satanique, ce mal ne va pas sans quelque bien : c'est une soupape de sûreté, un émonctoire. L'art morbide, dit-il, « est une défense contre des tendances anormales » qui finiraient sans cela par se transformer en actions. » Beaucoup de passions se contentent d'une satisfaction littéraire, plastique ou musicale. »

Au point de vue moral cette thèse est insoutenable. La gravité d'un crime ou d'une faute, ne se mesure point aux désordres extérieurs qu'ils engendrent. Mais même au point de vue purement sociologique, il est infiniment probable qu'elle ne vaut pas mieux. Disséminer l'infection au lieu de la combattre est une thérapeutique qui ne paraît guère sérieuse. Bien qu'avec des hésitations il semble cependant que ce soit en ce sens que conclut l'auteur.

« Cette thèse paraît incontestable. On peut aussi concéder à l'auteur que la suggestion exercée par l'œuvre d'art n'a pas la puissance de la suggestion directe, celle du fait vu, perçu et que de ce chef, elle est moins dangereuse : mais comme sa diffusion est plus grande et qu'elle agit surtout sur les prédisposés, on peut se demander si, finalement le gain est sérieux. »

DROIT CANONIQUE

Le syndicalisme ecclésiastique, par A. Mater. — *Revue de Paris*, 15 octobre 1906.

On connaît la thèse si savamment défendue par le Révérendissime Dom Adrien Gréa, le fondateur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception (1) ; thèse dont la règle de son institut n'est que la vivante application. En principe,

(1) Cf. *L'Etat religieux et le clergé paroissial*, par Dom Gréa. Voir aussi : *La vie canonique dans le passé et l'avenir*, par Dom P. Benoit, de la même congrégation.

les obligations des clercs et des moines ne seraient pas distinctes. L'observance des trois vœux monastiques aurait été à l'origine la règle des uns et des autres. La sécularité ne serait qu'une dégénérescence de la discipline ecclésiastique, une tolérance » plutôt qu'une institution.

Ce n'est ni plus ni moins qu'une défense inattendue de cette thèse que nous apporte le très curieux article de M. Mater. L'auteur constate que la tendance à se grouper en associations, à restaurer sous des formes variées la vie régulière est en progrès dans le clergé ; que les mesures persécutrices dont l'Eglise est l'objet vont accentuer ce mouvement analogue au *syndicalisme* laïc. Il en examine les origines et la portée qu'il croit considérables. L'Eglise selon lui n'a qu'à gagner à ramener les prêtres à l'observance de la vie commune.

« ... Cet article vise précisément à montrer qu'il faut prendre au sérieux le développement des associations sacerdotales, pour deux raisons : d'abord parce que *en fait* ce développeloppement n'est pas une nouveauté dans l'Eglise mais a toujours précédé les crises de croissance du catholicisme ; ensuite parce que la théorie actuelle du phénomène permet et commande même de l'envisager comme un mouvement de réaction et de défense contre l'hostilité grandissante des Etats, notamment contre la suppression du budget des cultes.

... Or cette évolution, ce développement des organisations collectives, des associations, des chanoines réguliers, cette introduction dans le service paroissial d'ecclésiastiques liés par une règle, s'observe chaque fois que l'Eglise, ébranlée par une crise, va se réformer et s'affermir. L'Eglise a connu d'autres difficultés et de plus graves, que la suppression du budget des cultes. Chaque fois, l'un des procédés employés pour la régénérer fut l'établissement ou le rétablissement de la vie commune, de la vie régulière, soit sous la forme d'ordres religieux qui prenaient accessoirement du service paroissial, soit sous la forme d'associations qui imposaient au clergé paroissial la discipline des religieux. »

En ce qui concerne les origines, l'auteur déclare le problème insoluble. On ne peut établir ce qui a été règle et ce qui a été exception sur ce point de discipline au Ier siècle. Mais dès le

IIe et le IIIe siècle un mouvement se dessine et se propage que peut-être la situation difficile de l'Eglise primitive n'avait fait que retarder. Saint Apollinaire à Ravenne, saint Projectitius à Bergame, saint Hilaire à Poitiers, saint Martin à Tours établissent la vie commune des clercs dans leurs diocèses. Saint Augustin le fait à Hippone au IVe siècle et la pratique en est à peu près générale en Espagne au VIe siècle. Enfin au temps de Charlemagne l'aboutissement de la réforme semble universel « tous les ecclésiastiques sont moines ou chanoines ».

Dans la période suivante les prescriptions des conciles attestent à la fois le désir de l'Eglise de maintenir la discipline établie et la décadence de cette discipline : le progrès de la *sécularité* et comme *corollaire inévitable* l'introduction des moines dans le ministère paroissial et l'apparition des groupements particuliers de chanoines réguliers. Ceux-ci reprennent et continuent la tradition des clergés diocésains réguliers ; les grands Ordres du XIIIe siècle continueront cette fonction de suppléance et seront continués eux-mêmes par les instituts de clercs réguliers du XVIe et XVIIe siècle. Enfin dans la dernière moitié du XIXe siècle, une tendance se manifeste, très nette, attestée par les vœux des conciles provinciaux et les innombrables instituts et associations sacerdotales nés en France, à résoudre ce dualisme des clergés dans la conception primitive du clergé diocésain régulier.

Ce qui ressort de cette courte revue historique, c'est le caractère *complémentaire* du clergé monastique dont l'influence et le rôle croissent à mesure que s'accentue la sécularité du clergé diocésain, diminuent au contraire à mesure que ce dernier se rapproche de la vie régulière. Manifestement l'Eglise a une préférence en faveur des réguliers, mais les nécessités de son gouvernement l'empêchent souvent de la satisfaire.

La raison théologique de cette préférence, la « théorie » du phénomène historique comme dit notre auteur, nous semble avoir été beaucoup moins bien comprise par lui. Il paraît assez clair que s'il connaît l'Eglise c'est *du dehors* et que pour cette raison certains états, certaines attitudes de l'intelligence catholique spécialement à l'égard de la vie spirituelle, le laissent un peu surpris et déconcerté.

Il est de toute évidence qu'il serait préférable que ceux qui ont dans l'Eglise la charge du ministère extérieur, fussent les mêmes que ceux qui réalisent le plus visiblement dans leur vie l'idéal de la perfection morale. Mais la faiblesse humaine ne permet que rarement cet accord. D'ordinaire un partage s'établit :

D'une part les moyens de perfectionnement moral que fournit la vie régulière sont trop puissants pour que les individualités qui s'y soumettent n'aient pas une valeur morale moyenne, supérieure, et ne s'imposent pas par là à l'estime et au respect des fidèles. D'autre part, l'exercice du ministère extérieur exige un ensemble d'aptitudes naturelles ou acquises de tous temps nécessaires, particulièrement dans notre vie occidentale ; et ces aptitudes la piété ne saurait les suppléer, tous les mystiques sont là-dessus d'accord. L'Eglise est donc contrainte de chercher ailleurs, les instruments humains nécessaires à sa vie et à son action. Prendre ses pasteurs parmi les plus édifiants ou parmi les plus habiles, voilà le terrible dilemme qu'elle doit perpétuellement résoudre : trop heureuse quand la Providence lui fournit dans un saint, la synthèse surhumaine des deux mérites ou qu'un de ces grands mouvements d'âmes dont les causes échappent à notre analyse et relèvent de sa vie surnaturelle, pousse en foule vers la pratique de la perfection les hommes parmi lesquels elle a recruté son sacerdoce.

Touchons-nous, comme le croit notre auteur, à un de ces moments? Verrons-nous bientôt la vie sacerdotale se rapprocher de la vie religieuse, et suivant la pensée de Dom Gréa, un nouveau Grégoire VII faire triompher l'idéal de la pauvreté comme le premier fit triompher l'idéal de la chasteté ? Il est permis de le croire et de l'espérer. On constate avec raison que l'obéissance sacerdotale est mieux observée qu'elle ne l'a jamais été, que la dignité et la simplicité de la vie cléricale se rapprochent déjà beaucoup de la régularité conventuelle. Une réforme consacrant et accentuant cet état de choses, ne trouverait pas grand obstacle, en France tout au moins ; elle répondrait aux aspirations et aux vœux secrets d'un très grand nombre.

D'ailleurs que M. Mater s'illusionne sur les conséquences de cette réforme et s'imagine qu'elle pourrait aboutir à la suppression de l'épiscopat, cette erreur surprend chez quelqu'un qui semble si bien connaître l'histoire et la constitution de l'Eglise, mais elle ne diminue en rien la valeur de ses considérations et la solidité des espérances qu'elles inspirent.

« L'organisation du clergé paroissial en associations, non seulement n'est pas une nouveauté, une innovation, une hypothèse, mais remonte aux temps primitifs de l'Eglise, au xe siècle, le clergé tout entier vivait en communauté ; cet ancien régime et les réformes qui l'avaient précédé ou qui l'ont suivi ont laissé dans les recueils canoniques assez de vestiges pour que l'Eglise universelle, sous l'impulsion d'un Pape et d'un concile, ou des Eglises particulières sous l'impulsion d'un évêque et d'un synode, puissent imposer au clergé la pratique intégrale de la vie commune et syndicale, sans rencontrer la moindre contradiction sérieuse...

L'extension des associations sacerdotales ne bouleverserait donc pas l'Eglise, mais, sans aucun doute, la modifierait et perfectionnerait. »

Motu proprio de S. S. Pie X relatif à la fondation des congrégations religieuses. Nous en empruntons la traduction aux *Questions actuelles* du 15 septembre.

Voici les dispositions de ce bref. Il peut être utile de remarquer qu'elles constituent un retour à l'ancien droit que la papauté avait laissé fléchir en faveur de la pratique française surtout.

« I. — Aucun évêque ou ordinaire de quelque lieu que ce soit ne fondera ou ne permettra de fonder dans son diocèse un nouvelle Congrégation de l'un ou de l'autre sexe sans l'autorisation écrite du Siège apostolique.

II. — L'Ordinaire, pour obtenir cette autorisation, devra adresser à la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers une supplique dans laquelle il fera connaître le nom et la personne du fondateur de la nouvelle association et la raison qui l'amène à faire cette fondation ; le nom ou le titre de l'association

qu'il vient fonder ; la forme, la couleur, la matière et les pièces constitutives de l'habit que porteront les novices et les profès ; le nombre et le genre d'œuvres que l'association veut entreprendre ; quelles ressources lui assureront une vie durable ; enfin, s'il existe dans le diocèse des Instituts similaires et à quelles œuvres ils se consacrent.

III. — Quand la permission de la Sacrée Congrégation aura été obtenue, rien ne s'opposera à ce que l'Ordinaire fonde ou permette de fonder la nouvelle association, mais avec le titre, l'habit, le but, et selon les autres conditions examinées, approuvées ou désignées par cette Sacrée Congrégation, sans le consentement de laquelle rien ne pourra jamais être modifié dans la suite.

IV. — L'Ordinaire devra examiner les constitutions de la Congrégation ainsi fondée ; mais il ne les approuvera pas avant d'avoir pris soin d'exiger qu'elles soient rédigées conformément aux règles que la Sacrée Congérgation a édictées en cette matière.

V. — La Congrégation ainsi établie, même si, au cours des années, elle se répand en plusieurs diocèses, restera, tant qu'elle n'aura pas obtenu le décret d'approbation ou d'éloge du Souverain Pontife, sous la juridiction des Ordinaires, ainsi qu'il a été décrété par la constitution *Conditæ* de notre Prédécesseur. »

Les associations cultuelles en Allemagne. Consultation de l'*Ami du clergé*, 4 octobre 1906.

L'auteur se demandant ce qu'il faut répondre à ceux qui répètent que le Pape repousse les associations cultuelles en France et les tolère en Allemagne, rapporte le passage de l'encyclique relatif à cette objection et ajoute :

« Bien que ces paroles du Pape ne visent pas uniquement le royaume de Prusse, c'est l'administration des biens d'Eglise en Prusse qu'ont à peu près uniquement en vue ceux qui se servent, comme d'une objection contre le rejet des associations cultuelles en France, de la tolérance accordée pour la Prusse à l'observation de la loi du 20 juin 1875. C'est de la Prusse que

nous nous occuperons : de la Prusse, disons-nous, et non de l'Allemagne, parce que c'est seulement pour la Prusse, et non pour les autres Etats d'Allemagne, qu'a été faite la loi du 20 juin 1875.

Au point de vue de la hiérarchie et des droits de l'Eglise, seules questions dont nous ayons à nous occuper, voici ce que contient la loi prussienne de 1875. Notons bien qu'il ne s'agit que de l'administration des biens d'Eglise, et non d'aucun autre des droits et des devoirs des évêques et des prêtres.

Le curé fait, de droit, partie du conseil d'administration art. 5, 1°; dans les succursales et chapelles il en est de même pour l'ecclésiastique chargé du service. De plus en vertu d'une loi postérieure, du 21 août 1886, le curé ou l'ecclésiastique chargé du service est, de droit, président du conseil d'administration (art. 14).

L'évêque jouit d'un droit de surveillance sur l'administration des biens d'église ; il peut intervenir pour décider s'il y a lieu de ne pas procéder à l'élection des représentants de la communauté (art. 35) ; pour la révocation d'un conseiller d'administration (art. 37) ; pour la dissolution du conseil d'administration et pour prescrire de nouvelles élections (art. 38) ; pour l'inscription d'office au budget des dépenses nécessaires qu'auraient refusé de voter le conseil d'administration ou l'assemblée des représentants (art. 53) ; pour prendre toutes les mesures propres à défendre les intérêts de la paroisse vis-à-vis des tiers (*ibid.*).

A cette surveillance et à ces droits de l'autorité ecclésiastique, la loi associe l'autorité civile sans attribuer à celle-ci la prééminence, sinon en cas d'appel du conseil d'administration contre une décision de l'autorité épiscopale (art. 49), et dans le cas où l'autorité ecclésiastique ne ferait pas usage de ses droits, mais seulement trente jours après l'invitation faite par l'autorité civile (art. 48).

Sont considérés comme biens d'église (art. 3) :

1° Les propriétés destinées à subvenir aux besoins du culte, ainsi que les fonds réunis pour la construction éventuelle d'églises ou de presbytères ; de même les biens destinés à payer les traitements des ecclésiastiques ou d'autres servi-

teurs de l'église ainsi que les frais occasionnés par les anniversaires ;

2° Les propriétés destinées à d'autres besoins de l'église, à des œuvres de charité ou d'instruction ;

3° Le montant des quêtes faites par les membres du clergé, soit à l'église même, soit publiquement, et qui doivent servir à des œuvres de religion, de charité et d'instruction ;

Les fondations faites dans le même but religieux, charitable et instructif, en faveur de la paroisse et administrées jusqu'à présent par les organes de l'église.

De ces extraits il ressort : 1° que la loi prussienne reconnaît la hiérarchie épiscopale ; 2° qu'elle ne s'ingère en rien dans ce qui est son domaine, sinon dans l'administration des biens d'église ; 3° que, dans cette administration, elle laisse à l'autorité épiscopale un rôle assez important, bien qu'elle lui impose des limites contraires au droit divin et qu'elle consacre une intrusion de l'autorité civile ; 4° qu'elle donne un réel pouvoir aux évêques sur les conseils d'administration, bien qu'il ne soit pas sans entraves ; 5° qu'elle respecte la propriété des biens d'église et ne réglemente que leur administration ; 6° qu'elle reconnaît en fait à l'Eglise le droit de posséder des biens, non seulement pour les besoins religieux de toute nature, mais encore pour des œuvres scolaires et charitables ; 7° qu'elle ne restreint dans aucune limite le droit de l'Eglise à se procurer des ressources pour toutes ces œuvres et tous ces besoins.

Cette loi empiète sans doute sur les droits divins de l'Eglise ; mais il faut avouer qu'elle laisse encore à la hiérarchie ecclésiastique une assez grande latitude, même pour l'administration des biens ecclésiastiques, et qu'elle ne lui cause aucun dommage pour tout le reste. En tolérant que les évêques et les fidèles se prêtent à son application, le Saint-Siège n'a toléré qu'un empiètement partiel de l'autorité civile sur les droits de la hiérarchie dans l'administration des biens d'église. Tous les autres droits des évêques et le principe même de la propriété ecclésiastique demeuraient intacts. »

SOCIOLOGIE

Le socialisme en Australie, par Biard d'Aunet. — *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1906.

Il existe un peuple qui depuis une dizaine d'années déjà fait, en grand et méthodiquement l'expérience du socialisme. C'est l'Australie. Plusieurs mesures législatives qui paraissent encore lointaines pour nous et dont les socialistes européens noius promettent merveille sont réalisées et appliquées là-bas. L'étude de ces mesures et de leurs résultats est donc profondément intéressante et instructive. Il y a même lieu de se demander pourquoi elle n'est pas davantage vulgarisée parmi nous, et de s'étonner du silence que gardent les théoriciens du socialisme français, par exemple, sur leurs collègues des antipodes. L'expllcation est d'ailleurs facile à trouver dans les différences assez profondes des doctrines. Si le but final reste le même, « suppression progressive de la propriété individuelle », les moyens employés et l'attitude des partis ne sont point les mêmes.

Le socialisme européen est internationaliste ; le socialisme australien, profondement, ardemment et solidement « nationaliste » et patriote. Le socialisme européen est hostile à toute idée religieuse. La lutte contre ce qu'il appelle superstition et préjugé est un des points essentiels de son programme. Le socialisme australien se tient à l'écart des questions religieuses et une « protection efficace, impartiale et déférente » à l'égard des cultes reste sa règle de conduite invariable. Enfin, alors que les actes de violence entrent de plus en plus dans les habitudes des ouvriers européens, le respect de l'ordre public est un principe essentiel du parti ouvrier australien. Au total, la conduite des socialistes australiens apparaît infiniment plus méthodique et plus sage et c'est probablement une partie de l'explication de leurs succès.

« C'est pourquoi sans doute ils (les socialistes français), ne veulent rien savoir de la leçon politique qui leur est donnée

à l'autre bout du monde et n'ayant pas su en profiter, désirent qu'elle reste inconnue. Elle n'en est que plus intéressante. »

Vers le milieu du XIXe siècle, le taux des salaires pour les travailleurs manuels était en Australie, comme dans tous les pays neufs, exceptionnel. Un maçon gagnait de 30 à 35 francs par jour. Cette situation ne tarda pas à se modifier par l'immigration et la libre concurrence. Les travailleurs se groupèrent alors pour essayer de la maintenir. En 1890, des grèves eurent lieu ; mais le parti renonça vite aux moyens violents et se tourna vers l'action politique. Par la part qu'il prit à l'accomplissement de la Fédération australienne (janvier 1901) il sut conquérir et garder l'influence sinon le pouvoir et c'est sous cette influence que fut accomplie l'œuvre d'unification administrative de l'Australie.

Le caractère général de cette législation, sinon ses résultats est dès maintenant bien caractérisé. Poursuivant sa triple lutte : contre le principe de la libre concurrence, contre la liberté individuelle et contre la propriété, elle a successivement établi :

Un protectionisme rigoureux, et qui a pris l'aspect d'une véritable lutte contre le commerce extérieur par les mesures douanières ;

L'interdiction de l'immigration, qui depuis quelques années a complètement cessé en Australie tant les mesures la restreignant ont été sévères et aussi arbitraires (1).

Une réglementation tellement minutieuse des conditions du travail qu'elle fait songer aux règlements des anciennes corporations.

En particulier, l'arbitrage obligatoire a été un des moyens les plus puissants de cette réglementation, l'arbitrage obligatoire non accepté de commun accord mais demandé par l'une des parties et imposé à l'autre. Syndicats d'ouvriers et syndi-

(1) Il est à remarquer que cette mesure, surtout de la part d'une nation aussi peu peuplée que l'Australie est odieuse :
« L'accès libre du territoire d'une nation civilisée est un principe universellement reconnu... en se décidant à n'en tenir aucun compte, les socialistes australiens se plaçaient dans une certaine mesure, en dehors du droit des gens. »

cats de patrons ont la personnallité civile bien qu'avec une responsabilité limitée. Or :

« Une instance ne peut être introduite devant la Cour d'arbitrage que par une *Union* enregistrée (Syndicat reconnu) quoique tous les patrons soient justiciables de cette Cour. Pendant le temps nécessaire à cette introduction, et pendant la durée de l'instance, toute grève et toute fermeture des ateliers sont interdits ainsi que toute tentative ou incitation à cet effet. La cour, formée d'un juge inamovible nommé par le gouvernement et assisté de deux assesseurs permanents, désignés l'un par l'*Union* des ouvriers, l'autre par celle des patrons, possède les pouvoirs les plus étendus ; elle statue sur toutes les questions qui lui sont soumises, à la simple majorité, et en dernier ressort. Ses sentences sont immédiatement exécutoires. Les biens et propriétés des *Unions* peuvent être saisis pour assurer cette exécution... »

On voit sans peine à quel point une pareille institution est restrictive de la liberté individuelle. C'est assurément une des plus audacieuses parmi celles en vigueur chez les peuples modernes.

Quels ont été les résultats de cet ensemble de mesures législatives ? La prospérité de l'Australie a-t-elle gagné ou perdu à cette vaste expérience sociale ? L'auteur estime que l'on ne peut faire aucune réponse décisive :

« Dans une période de dépression (1893-1902) on a attribué au *labour party* le marasme des affaires et la baisse du crédit ; dans une période de relèvement (1902-1906), le *labour party* s'est attribué le mérite de la prospérité générale. Ce sont là des assertions non seulement hypothétiques mais erronées.

Il y a en Australie un facteur de la richesse publique dont l'importance est bien au-dessus des agitations politiques, de la sagacité du gouvernement et de l'influence des partis. Ce facteur c'est la pluie. L'Australie est avant tout et pour longtemps un pays agricole. Pendant les huit années qui ont précédé 1903 et surtout pendant la seconde moitié de cette période la sécheresse a désolé le pays...

Depuis 1903, quatre excellentes années se sont succédé en

Australie. Les industries pastorales et agricoles ont retrouvé leur ancienne prospérité.

... L'activité et les progrès du mouvement socialiste se sont développés, puis ralentis, sous l'influence de ce changement économique dont les phénomènes météorologiques étaient les causes dominantes. »

Mais à regarder de très près les tendances de la masse du pays et l'état de l'opinion, il semble très improbable que le caractère collectiviste de cette législation s'accentue, ni même qu'il se maintienne. Un recul est au contraire à prévoir :

« Les circonstances qui ont favorisé le développement du socialisme aux antipodes résultaient des conditions de la première période de colonisation, et ne se reproduiront plus. »

En définitive, l'expérience socialiste australienne n'est pas un succès dont puissent se prévaloir bien avantageusement les partis socialistes européens ; mais elle n'est pas non plus un échec que l'on puisse retourner contre eux. Il semble bien seulement que dès maintenant un résultat soit acquis : c'est qu'une réglementation très étroite du travail, l'organisation d un véritable régime corporatif moderne, est possible et qu'un tel régime est loin d'être aussi meurtrier pour la prospérité industrielle, que le croient certaines écoles économiques contemporaines.

L'évolution du socialisme allemand, par M. Lair. — *Correspondant*, 10 octobre 1906.

Les actes les plus récents du parti socialiste allemand témoignent d'une modification grave dans son esprit et ses tendances. Au lieu de l'attitude légale de « l'optimisme parlementaire » où il semblait jusqu'ici se complaire, une tendance se dessine très nette vers l'emploi des moyens violents, « l'émancipation révolutionnaire des travailleurs ». Bien que combattu par les chefs de parti, ce mouvement anarcho-socialiste s'accentue d'une manière inquiétante pour l'avenir.

« Les socialistes-anarchistes sont sans doute une minorité. Mais leur influence se fait de plus en plus sentir. Chaque année

se multiplient et s'aggravent les conflits entre dirigeants et dirigés, entre ouvriers et patrons, entre le capital et le travail. L'Allemagne a vu 1.056 grèves en 1901... 2.403 en 1905. Pendant ces cinq années le nombre des grévistes a passé de 35.000 à 408.000. Certes, le jour n'est pas proche où l'Allemagne suivra l'exemple de la Russie. Un orateur l'a fait remarquer à Mannhein : aucune assimilation n'est possible entre le Slave et le Germain. Nul moins que celui-ci ne se complaît dans l'anarchie : il a le « sens de l'Etat » et le génie de l'organisation. Mais c'est précisément là ce qui ferait le prolétariat allemand une force redoutable, le jour où il s'ébranlerait pour la conquête de nouveaux droits, où il s'attaquerait directement au régime militariste, bureaucratique et autoritaire dont le système électoral prussien n'est que la vivante expression. »

La victoire éclatante du Bloc, apparences et réalités, par M. Abt. — *Etudes*, 5 octobre.

Lorsqu'on examine dans le détail, les résultats des dernières élections législatives, l'importance de la victoire remportée par les hommes de gauche, apparaît bien différente suivant que l'on considère les *sièges gagnés*, ou le *vôte des électeurs*, les chiffres électoraux.

M. Abt fait cet examen et en résume ainsi les résultats :

« En parcourant la longue liste des 75 circonscriptions, on voit que dans chacune d'elles, la masse des 15.000, des 20.000, 30.000 électeurs votants, se partage en deux moitiés à peu près égales, pour le « Bloc » et contre le « Bloc ». Ce n'est qu'un petit excédent d'un cinquantième, d'un centième, ou d'un millième des électeurs qui se trouve être, comme par aventure du côté des sectaires. »

Quand, chiffres officiels en main, on peut montrer qu'en un pays où il y a 11 millions d'électeurs inscrits, le vôte différent de 23.000 électeurs, c'est-à-dire d'une fraction très minime, un quatre centième de la masse énorme des électeurs, aurait suffi pour transporter, en grande partie, de gauche à droite,

le nombre de sièges gagnés, on ne peut pas dire vraiment que la France elle-même, que tout le pays s'est prononcé d'une façon si claire et si frappante pour les gauches. »

Ils (les hommes du Bloc) ne comptent pour eux en les additionnant toutes, que 5.025.000 voix sur 11.166.000 électeurs inscrits, c'est-à-dire moins de la moitié (45 p. 100).

En outre, si nous prenons précisément les voix qu'ont obtenues les 395 députés de la majorité, le nombre de ces voix, 558.000 atteint péniblement 32,2 p. 100 des électeurs inscrits

Ainsi nos législateurs tout-puissants ne représentent pas le tiers des citoyens adultes. »

Ces constatations précises et sûres ont leur valeur à un moment surtout où un des principaux motifs du découragement des catholiques est la conviction que « la masse du pays » leur est hostile. On voit ce qu'il en est en réalité. Elle l'est, pourrait-on dire, parce qu'elle croit l'être. C'est proprement un phénomène de suggestion, que les sectaires ont su provoquer en France.

Les inconvénients de l'excès de législation sociale, par Paul Leroy-Beaulieu. — *Economiste français*, 13 octobre.

Que le repos hebdomadaire et en particulier le repos dominical soit rendu obligatoire, aucun catholique ne peut sérieusement s'en plaindre. Mais on peut fort bien hésiter sur la question de savoir s'il est préférable que cette obligation soit imposée par l'Etat ou au contraire par l'initiative privée, l'action du syndicats par exemple. M. Paul Leroy-Beaulieu se prononce pour cette dernière solution.

« On est en train d'éprouver en France, les inconvénients du système excessif d'interventionisme que pratique de plus en plus le législateur dans l'ordre industriel et commercial. En une certaine mesure, une réglementation législative ou administrative, dans ce domaine, est soit justifiée, soit excusable.

Elle est justifiée quand il s'agit de protéger soit les forces physiques, soit le développement moral des enfants et des

adolescents, que des parents avides ou des patrons rapaces peuvent dans un dessein de lucre, être portés à compromettre. Même en ce cas cependant, il faut que le législateur évite les excès ; il est nécessaire d'interdire le travail précoce des enfants et le travail exagéré des adolescents ; mais d'autre part, en voulant les couvrir d'une protection trop méticuleuse, soit trop prolongée, non seulement on entrave le développement de l'industrie, on restreint l'accroissement désirable, en France du moins, de la population, mais encore on voue à la paresse, à la fainéantise, aux mauvaises habitudes une partie de ces jeunes êtres dont on a la prétention de sauvegarder l'avenir.

Quand il s'agit de femmes adultes, la réglementation de la durée du travail est déjà beaucoup plus contestable ; elle peut toutefois invoquer encore soit des raisons, soit des prétextes.....

En ce qui concerne les hommes adultes au contraire, nous ne voyons pas comment on peut légitimer la réglementation des heures du travail par l'autorité ; nous ne saisissons pas non plus, la méthode qui pourrait fixer à l'autorité une fois qu'elle aurait commencé à se livrer à cette réglementation, des limites autres que ses conceptions variables, ses impulsions changeantes, et en un mot l'arbitraire.

... Le concert de réclamations et la succession des désordres qu'a provoqués la dernière loi française sur le repos hebdomadaire, témoigne de la vérité des observations qui précèdent.

Certes, il est au plus haut point désirable que tous les membres des nations civilisées se reposent un jour par semaine et que ce jour soit autant que possible, le même pour tous, à savoir le dimanche, jour qui est consacré non seulement par la religion et les sentiments de l'immense majorité des peuples civilisés, mais par la tradition, la possession d'état.

Le mouvement social spontané s'acheminait d'ailleurs, au chômage quasi universel du dimanche. Tous les bureaux des administrations privées, tous les ateliers privés également sont, quasi sans exception, fermés le dimanche. Il tendait à en être de même de la généralité des magasins, sauf ceux de l'alimentation et quelques magasins de nouveautés.

Les seules exceptions considérables que l'on rencontrât au chômage du dimanche provenaient des travaux publics gou-

vernementaux, départementaux, ou municipaux. Toutes les fois que l'on construisait un bâtiment pour l'Etat, le département ou la commune, que l'on ouvrait ou réparait une voie publique, on était assuré que le chantier était ouvert le dimanche ; on y travaillait comme les autres jours. Les pouvoirs publics donnaient ainsi, ce qui est assez leur habitude, le plus détestable des exemples sociaux. Il leur eût été facile de stipuler dans les contrats avec leurs entrepreneurs que les chantiers seraient fermés le dimanche ; non seulement ils se gardaient bien de le faire, mais on pouvait croire qu'ils exigeaient que les entrepreneurs, ayant contracté avec eux, travaillassent ce jour-là ; c'était un scandale permanent.

Les pouvoirs publics auraient dû commencer par se réformer eux-mêmes et par donner le bon exemple : il dépendait d'eux, d'inscrire dans les cahiers des charges pour tous les travaux et toutes les fournitures les concernant, c'est-à-dire intéressant l'Etat, le département ou la commune, l'interdiction du travail dominical, ce bon et d'ailleurs très tardif exemple des pouvoirs publics, ajouté au mouvement social spontané dans le même sens, eût fini par triompher des principales résistances au repos dominical... »

L'auteur signale ensuite les principales difficultés que rencontre l'application d'une loi de ce genre, en particulier de la loi française ; la facilité qu'elle a d'être éludée et tournée.

« Si l'Etat veut sérieusement le repos hebdomadaire et en particulier le repos dominical, il faut, avons nous dit, qu'il commence par donner l'exemple, qu'il fasse observer ce repos dans tous les travaux faits pour son compte, soit en régie, soit par des entrepreneurs ou des fournisseurs.

Ses propres services aussi alors même que le repos dominical n'y pourrait être établi complètement, se prêtent à des améliorations dans ce sens. Rien ne serait plus facile à l'Etat, notamment pour les Postes, de faire ce qui se fait en Belgique, à savoir de vendre des enveloppes à lettres portant la mention : « ne pas distribuer le dimanche... »

Pour le reste, le législateur et l'administration n'ont qu'à s'en remettre aux intéressés et avoir foi dans le mouvement social spontané, qui accomplira son œuvre peut-être avec plus

de lenteur, mais avec beaucoup plus de sûreté et d'efficacité.

Il y a maintenant des syndicats tant d'ouvriers que de patrons, à peu près dans toute les branches de l'industrie et du commerce ; la généralisation du repos hebdomadaire dans quelques branches, où il n'est pas habituel encore, concerne essentiellement ces syndicats. Ils sont assez forts pour pouvoir faire triompher leurs prétentions légitimes, puisqu'ils en font parfois admettre de fort illégitimes. Les Bourses du travail également, au lieu de se livrer à une propagande purement révolutionnaire, pourraient s'occuper pacifiquement et utilement de cette question compliquée. Enfin l'opinion publique aurait aussi à jouer un rôle en cette matière ; ce serait à elle qu'il appartiendrait d'exercer une pression salutaire et vigilante pour prévenir le travail du dimanche, en dehors des nécessités sociales évidentes ; elle y parviendrait certainement avec le temps. »

L'élargissement du divorce, par A. Colin. — *Revue de Paris,* 1er octobre.

« Lorsque Jules Simon en 1884 combattit au Sénat, la loi rétablissant le divorce il termina son discours par ces paroles prophétiques : « Vous commencez par un petit divorce, prenez garde à la suite ! défiez-vous des petits commencements des grandes choses, ne commencez pas par le petit divorce parce que le grand divorce ne serait pas loin. »

Il est désormais certain que la loi sera revue. Le débat ouvert depuis quelques années devant l'opinion publique par des écrivains comme les Margueritte, H. Coulon, Urbain Gohier, etc. d'un côté, P. Bourget, Fonsegrive, A. Daudet, de l'autre, finira par être porté à la Chambre. Il y a d'ailleurs de bonnes raisons pour cela.

« Les réformes juridiques sont moins passionnantes que les lois politiques et sociales... elles ont cependant l'avantage de coûter beaucoup moins cher... Il faut nous attendre à ce que la réforme du code figure en bonne place sur le menu parlementaire de demain. »

Les opinions de M. Colin sont bien éloignées du dogme catholique puisqu'il admet pleinement le principe du divorce mais les aveux suivants n'en sont que plus précieux à enregistrer.

C'est d'abord celui de l'insuccès de la loi.

« La réforme apparaissait comme une panacée contre tous les malaises sociaux. Le divorce, en ouvrant les perspectives du remariage aux époux désunis, devait diminuer le nombre des unions illégitimes et des enfants naturels (1)... Or pour nous en tenir aux statistiques officielles, nous constatons aujourd'hui que le chiffre des poursuites pour adultères qui avant 1884 était de 824 en 4 années atteint 2.214 pour la dernière période de 4 ans... On avait prédit d'autre part que le nombre des divorces serait probablement assez élevé au début... mais qu'il diminuerait peu à peu. Or, en 1885, il y eut en chiffres ronds 4.000 divorces prononcées. En 1902, il y en avait plus de 11.000 ! »

Les lignes suivantes laissent bien voir sur quelle pauvre argumentation reposent les revendications en faveur de « la liberté ».

« En partant même de cette idée contestée cependant et contestable en droit pur, que le mariage soit un contrat, c'est en tous cas un contrat relatif à l'état des personnes, et qui dès lors ne peut être soumis aux mêmes règles que les contrats du patrimoine. Voici par exemple, l'adoption, autre contrat. Est-ce qu'une fois l'adoption réalisée, il dépendrait des parties d'en anéantir les effets à la première saute de leur volonté? »

Enfin la conclusion contient la condamnation du principe même du divorce.

« Au fond nous assistons à un épisode de la lutte qui se poursuit partout à l'heure actuelle entre deux conceptions opposées. L'homme est-il né avant tout pour le bonheur? ou l'homme est-il né pour le devoir?... l'homme prétend se débarrasser de tout ce qui le gêne. Par un contraste dont l'étrangeté a frappé déjà nombre d'esprits, tandis que l'idée de contrainte, qui

(1) Il est à peine besoin de faire remarquer qu'aux yeux de la conscience, les enfants nés dans le divorce sont illégitimes.

est à proprement parler l'idée sociale, pénètre de plus en plus dans le droit économique, on voudrait nous pousser, dans la partie du droit qui régit les rapports de famille et les relations des sexes, vers l'individualisme le plus effréné... Mais quelle est la loi qui pourra jamais parer à toutes les misères individuelles? et faut-il pour le soulagement de ceux dont l'âme inquiète ne saurait se plier à la loi, faut-il aller jusqu'à briser cette vieille loi, qui durant tant de siècles, a abrité les calmes destinées du plus grand nombre?... Les démocraties ne vivent que par le droit et le droit n'est pas autre chose que la *sanction des devoirs*. »

Le secret des trusts, par A. RAFFALOVICH. — *Nouvelle revue*, 1er octobre.

La lutte de l'opinion et du gouvernement américain contre les trusts continue à s'accentuer malgré la solide défense que les intéressés, comme l'on pense, sont déterminés à faire. Le succès — inexplicable littérairement — du roman de M. Upton Sinclair, *la Jungle*, témoigne de cet état de l'opinion. Quoiqu'avec moins de retentissement, M. Th. Lawson de Boston, vient lui aussi de porter un coup sérieux à l'ennemi. Dans *Frenzied Finance* il dévoile les dessous du *Système* qu'il a soutenu naguère et contre lequel il se retourne après sans doute avoir été trahi lui-même. Il révèle par quels procédés d'intimidation en particulier l'obtention de rabais, secrets sur les transports, par quelles manœuvres inavouables souvent, ont été préparés les succès des *Rois du pétrole* et de la *Standard Oil Company* par exemple.

« Si ceux-ci sont riches et redoutables, c'est parce qu'ils savent user et abuser de toutes les facilités que leur offre l'organisation moderne. Le point de départ de la fortune des Rockfeller a été la mainmise sur les puits de pétrole, l'organisation de la vente, mais s'il n'avait pas réussi à obtenir des rabais secrets, un traitement différentiel de la part des compagnies de chemins de fer, en échange de la promesse d'un gros trafic, jamais ils n'auraient étonné le monde par une accumulation

de dollars comme celle qu'ils possèdent aujourd'hui... Les rabais secrets sur le tarif des transports, c'est l'instrument le plus redoutable dans l'arsenal des *trustificateurs*, mais ce n'est pas le seul... tous les moyens sont bons pour se débarrasser de ceux qui résistent. On les attaque dans leur crédit... on ne recule pas devant les plus petites manœuvres, on fait retarder l'arrivée des marchandises attendues... on entame des procès, on fait voter des lois vexatoires.

Il est d'autres procédés encore d'une portée plus générale... Ajoutez à cela la domestication d'une partie de la presse politique et financière, la domestication des législateurs siègeant dans les assemblées des Etats particuliers et jusque dans les deux chambres qui forment le Congrès des Etats-Unis. »

Les conclusions satisferont assurément ceux qui pensent que le besoin le plus pressant de l'Europe et de la France n'est pas de « s'américaniser » et que le tableau qu'on nous fait de la « vie intense » a bien ses ombres — intenses aussi.

« Les financiers, les manieurs d'argent, les spéculateurs de la vieille Europe, sont moins en évidence que leurs compères américains. Ils disposent, de ressources infiniment moindres, et ils n'ont pas un champ d'activité aussi fécond. De temps à autre, il surgit à Londres ou à Paris un faiseur d'affaires, qui sait exploiter une idée, en tirer quelque avantage considérable, mais s'il transgresse les lois du pays et s'il se met en contradiction avec les règles du bon sens, s'il prétend défier les principes économiques, sa chute est à peu près certaine. Les conditions actuelles au milieu desquelles nous vivons de ce côté-ci de l'Atlantique, nous mettent à l'abri, non pas du mauvais placement, de majorations indues — surtout elles ne nous mettent pas à l'abri de nos propres angoisses et de nos propres folies, mais elle nous protègent dans une certaine mesure contre la constitution de systèmes financierscomme ceux qu'a décrits M. Lawson et qui peuvent donner de la matière à un Balzac américain. »

La loi sur la Séparation et l'encyclique « Gravissimo », par A. ESMEIN. — *Revue politique et parlementaire*, 10 octobre 1906.

Alors qu'un certain nombre de catholiques accusaient l'encyclique d'obscurité, M. Esmein qui n'est pas des nôtres — il conseille en définitive aux catholiques de désobéir au Souverain Pontife — déclare que le sens lui en paraît « parfaitement clair ». Pour lui, à défaut d'un remaniement de la loi, c'est le *culte privé* que recommande le Pape. Il se demande si les catholiques pourront l'exercer. Venant d'un adversaire, la réponse qu'il fait nous paraît intéressante.

« Légalement cela est-il possible? Oui en principe. Voici ce que disait au Conseil d'Etat M. Saisset-Schneider, rapporteur sur le projet du troisième règlement d'administration publique rendu en conformité de la loi du 9 décembre 1905 : « La liberté des cultes est accordée sans restriction pour le culte privé », et plus loin : « Nous savons d'autre part, que la loi, qui ne soumet à aucune réglementation le culte privé, n'admet et ne garantit le culte public que si une association cultuelle est formée pour l'exercer. » Mais que faut-il entendre au juste par culte privé?

Il en est une première forme, qui ne peut faire aucune difficulté, le *culte familial*... Mais c'est là une goutte d'eau, quand on veut un océan... »

L'article 294 du Code pénal n'existant plus, tout propriétaire est libre de prêter sa maison pour l'exercice d'un culte. Tout catholique peut acquérir un immeuble à cet effet. Même l'acquisition et la possession des églises à titre collectif nous paraissent licites.

... Quant aux réunions des fidèles dans ces églises elles se feraient sous la forme de réunions privées... Il faudrait donc ici des convocations et des invitations individuelles pour chaque réunion et seuls les invités pourraient y prendre part. Ces précautions nécessaires seraient d'ailleurs suffisantes...

Enfin grâce aux règles admises en matière de dons manuels et surtout de souscriptions scientifiques, charitables ou autres les curés et les évêques pourraient directement recueillir les offrandes qui fourniraient aux frais du culte. »

HISTOIRE

L'armée sous le Directoire, par Art. Roë. — *Revue de Paris*, 1er octobre 1906.

C'est une étude profondément intéressante que celle de l'évolution qui fit si rapidement de l'armée républicaine de la Convention l'admirable instrument de conquêtes de l'Empire. Justifiant d'une manière inattendue la parole de Joseph de Maistre sur la Révolution : « *la guerre la fait vivre, donc la paix la fera mourir* », l'auteur montre qu'il était dans la destinée inévitable de la France révolutionnaire de devenir militaire et conquérante, et qu'à son tour ce rôle nécessitait le rétablissement d'un pouvoir personnel et absolu. Mal commandée et mal administrée par le gouvernement anarchique du Directoire, l'armée attend et réclame le chef unique qui saura la conduire encore aux triomphes dont elle a pris l'habitude et le goût. Il apparaît ainsi que les guerres de l'Empire ne sont que la suite et la conséquence nécessaire des guerres de la Révolution.

« L'armée les (les Directeurs) entraîne vers la guerre, comme le long d'une pente et par l'effet d'une pesanteur : la fatalité de cette attraction étonne, quand on suit de près l'enchaînement des phénomènes militaires depuis la Convention jusqu'au Consulat. On vérifie la justesse du mot de Barras : « que la Révolution n'est qu'un combat », on voit dans Bonaparte, le soldat tard venu pour continuer ce combat interminable aux autres et que lui-même n'achèvera pas, l'ouvrier moins nécessaire qu'il n'est nécessité, l'homme du Destin qui obéit aux causes, et que les causes souveraines remplaceraient par un autre, s'il venait à leur manquer...

« C'est que par l'effet seul d'une guerre incessante, les armées républicaines sont devenues de jour en jour plus actives, plus offensives, plus agressives ; une prompte évolution morale les a séparées de la nation, jusqu'à les lui rendre étrangères et jusqu'à faire d'elles un outil prêt à toute heure et pour toute

besogne... L'armée que le Pouvoir imprudent surmène et dont il abuse, s'emporte et gagne à la main dans une carrière où personne ne l'arrêtera plus. »

L'auteur décrit ensuite en détail l'état de nos armées sous le Directoire et après avoir signalé leur situation et leurs exigences vers 1798, particulièrement après Aboukir, conclut :

« ... le 18 brumaire, an VIII, l'armée et la France tomberont ensemble dans la main de l'homme désigné pour tenir dans le monde l'épée de la Révolution.

A tout instant et même à cette heure décisive on voit que l'acteur prédestiné n'a joué qu'un rôle secondaire : il attendait que la cause qu'il regardait agir... eût achevé de travailler pour lui.

...Ces causes apparaissent à distance, quand on embrasse dans un regard d'ensemble les faits de ce temps. On voit la France entraînée sans fin dans les conséquences du défi militaire jeté à l'Europe en 1791... Rien ne peut achever cette lutte nécessaire : le Directoire finit la guerre de la Convention et commence sa guerre propre ; le Consulat finit la guerre du Directoire, mais il en prépare une autre ; l'Empire courant de victoires en victoires à la conquête de la paix impossible ne la trouvera qu'au fond de l'abîme ou il s'écroulera... »

Un nouvel historien de Rome, M. G. Ferrero, par C. VERGNIOL. — *Quinzaine*, 1er octobre 1906.

M. G. Ferrero a accompli ce tour de force d'obtenir un succès de librairie avec une *Histoire Romaine*. Sans doute dans ce succès il y a bien une part de snobisme : M. Ferrero est étranger, parent de Lombroso, etc., il y a peut-être bien autre chose aussi et des paradoxes tapageurs comme le plaidoyer en *faveur* de Néron (1) ne peuvent qu'aider à certaines réputations. Mais il y a aussi d'incontestables et brillantes qualités. Une des principales et des plus neuves est d'avoir introduit dans l'étude des sociétés antiques les données — et le langage — de la sociologie moderne.

(1) *Revue de Paris*, 13 juin 1906.

« Pour ressusciter le passé. M. Ferrero s'est avisé d'un moyen fort simple, subtil et séduisant. Il a envisagé l'Italie ancienne, comme il ferait par exemple de la France moderne, Rome comme Paris, et les contemporains de Sylla ou de César comme nous-mêmes... il écrit délibérément (parlant des Romains du Ier siècle)... Impérialisme, conservateurs, haute banque, romantisme décadent, trust, leader, high-life, antimilitaristes, nationalisme, nouvelles couches, féminisme, etc., etc. » Il compare (I, 398). César à un moderne chef des socialistes, au plutôt à un *boss* de la *Trammany-Hall* de New-York. »

Doléances recueillies par les enquêteurs de saint Louis et des premiers Capétiens directs, par C. V. Langlois. — *Revue historique*, septembre-octobre 1906.

« Le confesseur de la Reine Marguerite, qui a résumé les les dépositions des témoins entendus pour la canonisation de Louis IX, donne d'après ces témoins, comme preuve du singulier amour de la justice dont le roi était travaillé, les enquêtes qu'il fit faire pour recueillir les doléances de ses sujets. « Sachant, dit-il, que les prévôts et les baillis faisaient au peuple de sa terre injures et torts contre la justice, il accoutuma d'instituer certains enquêteurs, Frères Mineurs et Frères Prêcheurs, clercs séculiers ou même chevaliers, pour enquérir chaque année, voire plusieurs fois par an, contre les prévôts, les baillis et les autres officiers du royaume. Ces enquêteurs étaient autorisés à faire rendre aux plaignants ce que les officiers prévaricateurs leur auraient injustement ôté et à destituer les coupables. »

L'analyse de ces rapports suggère les réflexionssuivantes à M. Langlois :

« En résumé, les enquêtes de 1247, donnent l'impression d'un pays administré de très près, par une hiérarchie qui jouit d'une autorité très étendue : aucun indice, nulle part, de la moindre résistance. Il devait donc se produire des abus, les abus ordinaires qu'engendre la puissance d'en commettre avec impunité : vénalité, concussion, arbitraire. Des milliers

de faits de ce genre furent en effet soumis aux délégués de Louis IX.

... Il semble que les enquêteurs de saint Louis ne reçurent point de bien terribles confidences. On se dit que si tous les officiers royaux ne furent pas, au XIIIe siècle, plus coupables que ce Matthieu de Beaune dont il parut nécessaire de soumettre l'administration à une enquête spéciale, ce n'étaient ni des tyrans ni de malhonnêtes gens ; les enquêtes des enquêteurs de saint Louis sont donc, somme toute, à l'honneur d'officiers, évidemment investis d'une autorité très étendue, qui n'ont pas prêté davantage à la médisance. »

La France et la Rédemption des esclaves en Algérie à la fin du XVIIe siècle, par G. Bonnet-Maury. — *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1906.

Le temps nous semble déjà fort loin où la crainte des pirates était inséparable d'un voyage en Méditerranée, où des Français et des Françaises pouvaient être enlevés et vendus comme esclaves, aller servir dans les bagnes turcs et arabes. Ce n'est cependant que notre conquête de 1830 qui a mis fin à cette barbarie. Il est intéressant et consolant de suivre depuis, le XVIIe siècle, les efforts parallèles des Ordres Religieux consacrés au rachat des captifs, et de notre diplomatie, pour sauver le plus possible des malheureux esclaves. Il apparaît ainsi que la dernière conquête de la monarchie finissante ne fut que la continuation de son œuvre et à quelques égards son couronnement. N'a-t-elle pas été, aussi, la dernière guerre chevaleresque, la dernière entreprise au nom du droit seul, sans que la préoccupation dominante des intérêts financiers et commerciaux, vînt en diminuer la gloire?

« Tandis que les Mathurins, Mercédaires et Lazaristes n'étaient mus que par un sentiment d'humanité et de solidarité catholique, les agents du roi de France eurent en vue un intérêt patriotique.

... La persévérance du gouvernement français à racheter ces esclaves, à protéger notre marine marchande n'eut d'égale que

la mauvaise foi des Algériens dans l'exécution des traités...

Il fallait en finir. La présence de ce nid de pirates, à trois jours de Marseille, était une honte pour l'Europe et un reproche pour notre gouvernement. Une dernière insulte faite à notre consul par le dey Baba-Hussein amena la rupture et décida Charles X à tirer le glaive justicier de la France... »

J. BARRALLON.



LES SONNETS DE SYLVESTRE

II. *EN MARGE DES VIEUX CLASSIQUES* (suite)

LA COUPE DE NESTOR

Le cratère d'argent où s'abreuve Nestor,
Ciselé dans Pylos, ouvre ses flancs immenses.
Le pied massif figure un socle, et les quatre anses
Imitent des serpents et des colombes d'or.

On voit sur le pourtour Pégase et Chrysaor,
Ces deux coursiers divins, les Nymphes et leurs danses,
Les Faunes aux sabots fourchus, aux larges panses;
Et vers le haut s'enroule un cercle de clous d'or.

La captive aux yeux bleus qui prend soin de sa cave
Y verse la moitié d'une outre de vin noir
Quand il festine avec les princes grecs le soir.

Il boit d'un trait, sourit et fait signe à l'esclave,
Qui doit, pour étancher la soif du vieux Nestor,
Remplir une autre fois la coupe jusqu'au bord.



LAËRTES

Laërtes, le vieux maître, est seul dans sa maison,
Et seul il sacrifie à l'autel domestique,
Car la mer autrefois lui prit son fils unique;
Maintenant ce domaine est tout son horizon.

Il cultive ses champs, et d'après la saison
Avec ses serviteurs, suivant l'usage antique,
Il taille ou plante, il sème ou lève la moisson,
Tête nue et couvert d'une pauvre tunique.

Mais le vieillard, parfois, émondant son verger,
Laisse tomber la serpe et se prend à songer.
« Où peut être à présent, dit-il, mon fils Ulysse?

« Vit-il encor? Dort-il sous l'herbe ou sous les flots? »
Et ses esclaves voient une larme qui glisse
Sur sa joue, et pensifs écoutent ses sanglots.

LE BOUCLIER DE CYDIAS

Ces colonnes de marbre et ce jeune olivier,
Monuments qu'ont dressés la nature et l'histoire,
Honorent Cydias, dont le lourd bouclier
Pend ici couronné par la mort et la gloire.

Il a cueilli sa branche à l'antique laurier
Quand sur le Celte Arès nous donna la victoire.
Pour la première fois sa main portait l'acier,
Et ce combat unique illustra sa mémoire.

En son printemps en fleur, sous le fer des Gaulois,
Il est tombé luttant pour les dieux et les lois;
Plus d'un brave envia son glaive et sa blessure;

Et comme il descendait aux champs Elyséens
Les vierges de l'Attique en meurtrissant leurs seins
Baignèrent de leurs pleurs les trous de son armure.



LES SIRÈNES

La galère, pareille aux cygnes indolents,
Fendait avec lenteur le sein des mers lointaines.
Cléon, fils d'Amintas, polémarque d'Athènes,
Contemplant du tillac les flots étincelants,

Que la lune argentait de ses lueurs sereines,
Comme en rêve entendit des chants doux et troublants
Résonner dans la nuit, et soudain les Sirènes
Montrèrent sur les flots leur torse et leurs bras blancs;

Puis tout s'évanouit; le Grec perdit leur trace;
Mais ces monstres charmants qu'il ne put oublier
Lui firent délaisser l'épouse et le foyer.

Il ne revit jamais le berceau de sa race,
Et sur toutes les mers il chercha vainement
A ressaisir le songe enchanté d'un moment.



LA PRISE DE PHOCÉE

Cambyse, roi des rois, fait aux Ioniens
Sentir amèrement sa grandeur offensée :
Milet a succombé, puis Ephèse, et Phocée
Voit périr tous les jours ses meilleurs citoyens.

De la ville éperdue inutiles soutiens,
Les dieux sont restés sourds, ou leur force est brisée;
Et la cité, pleurant sa fortune éclipsée,
Attend l'assaut final, le fer et les liens.

Mais Zeus veillait. Le Perse a consenti la trêve ;
Une foule empressée apporte sur la grève
Les armes, les trésors, l'image des aïeux ;

Et le vainqueur dès l'aube, en gravissant les brèches
Les arcs bandés, a vu, laissant tomber ses flèches,
Un peuple libre et fier voguer vers d'autres cieux.





BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

La théologie sacramentaire, étude de théologie positive, par P. POURRAT, professeur au Grand Séminaire de Lyon. — Un vol. in-12 de XV-372 pp. — Paris, Lecoffre, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

La doctrine sacramentaire est peut-être, de toutes les parties de la théologie catholique, celle où se manifeste le plus clairement l'existence de ce développement ou progrès doctrinal dont a parlé si éloquemment Newman. Qu'est-ce bien qu'un sacrement? Combien y a-t-il de sacrements et quels éléments les composent? quelle est la nature précise du rapport qui rattache le rite sacramentel à la grâce conférée? La foi, la sainteté, l'intention du ministre sont-elles requises pour la validité ou du moins pour l'efficacité du sacrement? Quel rôle jouent, dans la production de la grâce sacramentelle, les dispositions de celui qui la reçoit? Autant de questions auxquelles on chercherait en vain, non seulement dans l'Ecriture, mais même dans les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles des réponses définitives et complètes : autant de problèmes dont la plupart n'ont reçu leur solution raisonnée qu'au XIIe et au XIIIe siècle, et sur lesquels, avant les conciles de Florence et de Trente, on ne trouve que des décisions authentiques partielles et dispersées.

Les protestants du XVIe siècle, et aujourd'hui encore les protestants libéraux ont profité ce cet état de choses pour déclarer que plusieurs de nos sacrements avaient une origine purement humaine, et pour assurer que notre doctrine sacramentelle s'était élaborée sous des influences philosophiques et religieuses absolument étrangères à la pensée du Christ. A les en croire, nos rites les plus véné-

rables ne seraient que des cérémonies païennes démarquées, et l'enseignement que l'Eglise nous donne à leur sujet serait le résultat de théories imaginées par saint Augustin et les scolastiques pour des besoins de controverse, ou pour expliquer les usages chrétiens conformément aux données de l'aristotélisme triomphant.

Rien n'est plus faux. Mais pour démontrer cette fausseté, il ne suffit pas, on le comprend, d'aligner, comme le font les traités élémentaires, des fragments de textes de Pères ou de conciles sans ordre et parfois sans critique : il faut, en descendant le cours de l'histoire de l'Eglise et de la littérature chrétienne, noter d'abord avec soin les premiers linéaments de la doctrine sacramentaire, tels qu'ils se présentent dans l'Evangile et les plus anciens documents ; montrer ensuite comment ces premiers germes ont naturellement conduit la pensée chrétienne à des conclusions plus compréhensives et plus nettes ; et enfin exposer comment celles-ci, à leur tour, ont abouti, sous la pression des circonstances et par une réflexion légitime des théologiens, à un système arrêté et complet, à des définitions conciliaires irréformables. Il faut surtout bien mettre en relief ce fait, que, dans ce long travail de pénétration et d'expression de son dogme, la théologie catholique a bien pu s'aider des enseignements religieux ou philosophiques parallèles, mais qu'elle ne leur a rien emprunté d'inhérent et d'essentiel à la doctrine qu'elle propose ; que cette doctrine, par conséquent, reste bien dans le prolongement de la pensée de Jésus-Christ et des apôtres, qu'elle n'est que la mise en lumière, dans des formules techniques, des principes impliqués par la vie sacramentelle des premières communautés chrétiennes.

C'est ce travail si intéressant, mais si difficile, qui vient d'être réalisé excellemment par M. Pourrat, en un volume qui s'impose dès maintenant à l'attention des théologiens et des historiens de l'Eglise. Prenant tour à tour les questions du traité *Des sacrements en général*, l'auteur fait, en sept chapitres, l'histoire du progrès doctrinal sur *La définition du sacrement*, *La composition du rite sacramentel*, *L'efficacité des sacrements*, *Le caractère sacramentel*, *Le nombre des sacrements*, leur *Institution divine*, *L'intention du ministre et celle du sujet des sacrements*. Chemin faisant et à l'occasion, les prétentions protestantes sont réduites à leur juste valeur. L'enquête, commencée avec les données évangéliques, se poursuit jusqu'au concile de Trente, et même, pour certaines questions, jusqu'à nos jours. Elle est menée, d'après les sources, avec une méthode rigoureuse et une critique absolument impartiale. L'auteur est, à ce point

de vue, dans les meilleures traditions ; et il a encore conservé celle, bien française, d'un exposé net et d'un style très clair, ce qui n'est pas pour diminuer son mérite, ni notre satisfaction.

J'aurais voulu maintenant donner ici une analyse de l'ouvrage, et indiquer les faits les plus saillants mis en lumière dans chaque chapitre. La complexité du sujet et les bornes étroites d'un simple compte rendu m'obligent à y renoncer. Notons du moins les principales périodes de ce développement du dogme sacramentaire, telles qu'elles se dégagent du livre de M. Pourrat.

La première comprend les quatre premiers siècles jusqu'à saint Augustin. Pendant cette période, on vit les sacrements et on en use plus qu'on en raisonne. Les Grecs ont cependant insisté sur la notion de *signe* de la grâce comme inhérente au rite sacramentel. On a remarqué que ce rite lui-même comportait deux ou trois éléments, une matière sensible préalablement bénite et des paroles. La controverse baptismale a provoqué les décisions du pape Etienne et du concile d'Arles (314) qui reconnaissent comme valable le baptême conféré par les hérétiques. On parle couramment de la *sphragis* ou du caractère imprimé par deux ou trois sacrements, et, de fait, on ne les réitère jamais quand on a constaté qu'ils ont été validement reçus. On regarde surtout comme sacrements les trois rites de l'initiation chrétienne, et aussi l'ordination. Le reste de la doctrine est supposé plutôt qu'énoncé, et demeure souvent imprécis.

Avec saint Augustin, commence une seconde période. Saint Augustin est amené à examiner la question des sacrements d'abord par sa curiosité naturelle, qui est insatiable, puis par les nécessités de la controverse donatiste. Le premier, il ébauche une définition du sacrement, insuffisante sans doute, mais qui a l'avantage d'y fixer définitivement la notion de *signe*. Il entrevoit la composition binaire du rite sacramentel : *accedit verbum ad elementum et fit sacramentum*. Il lie si étroitement la grâce produite avec le rite qui la signifie, que l'on a pu croire qu'il avait réellement enseigné que le rite est *cause* de la grâce. En tout cas, il proclame hautement, contre les donatistes, que l'efficacité du sacrement est indépendante de la sainteté du ministre ; introduit, le premier, l'expression *obicem opponere*, pour désigner l'indisposition du sujet ; explique, par la théorie du *caractère*, que le sacrement puisse être valide et non réitérable sans être, pour cela, fructueux, et commence à poser, sur la nécessité de l'intention dans le sujet et dans le ministre, un certain nombre de questions qu'il ne résout pas toutes, mais qui seront,

dans l'avenir, une matière inépuisable de discussions pour les théologiens.

Les théories augustiniennes, bien qu'un peu contrariées par les fantaisies étymologiques d'Isidore de Séville, font loi jusqu'au IXe siècle, jusqu'à ces siècles de fer (les IXe, Xe et XIe) où toute science semble périr. Une troisième période de spéculations sacramentaires commence avec le XIIe siècle. Le mouvement est donné par l'école de Saint-Victor dans la personne de Hugues, par l'école abélardienne dans la personne d'Abélard lui-même et de Roland Bandinelli, plus tard pape sous le nom d'Alexandre III. Il est continué par Pierre Lombard, et achevé par les grands théologiens du XIIIe siècle, Pierre de Poitiers, Guillaume d'Auxerre, Alexandre de Halès, saint Bonaventure, Albert le Grand et saint Thomas. C'est à cette époque proprement que la théologie sacramentaire est constituée et fixée. Pierre Lombard formule la définition exacte du sacrament et dresse la liste *ne varietur* des rites auxquels ce nom convient. L'*opus operatum* distingué de l'*opus operantis* apparaît dans Pierre de Poitiers († 1205) ; l'idée de *cause*, diversement entendue, est introduite pour expliquer l'efficacité du rite sacramentel ; la conception aristotélicienne de l'hylémorphisme est appliquée à ses deux éléments matériel et verbal. En même temps, on spécule sur la nature du caractère et la convenance des sept sacrements ; on précise le mode dont Jésus-Christ a dû les instituer, et l'on détermine de plus près quelle doit être, pour les conférer ou les recevoir, l'intention du ministre et du sujet. Saint Thomas résume et met au point toutes ces recherches et ces conclusions : on peut dire que dans ses ouvrages la doctrine sacramentaire est, dans ses grandes lignes, achevée.

A ces conclusions cependant il manquait, d'une part, la consécration de l'Eglise et, de l'autre, la contre-épreuve que fait toujours subir aux constructions spéculatives une étude plus approfondie de l'histoire et des faits. Une quatrième période s'ouvre donc au XVe siècle pour l'histoire des sacrements, période qui n'est pas encore entièrement close. Si les conciles de Florence et de Trente ont reçu, en grande partie, les thèses sacramentelles du moyen âge, en revanche, le mouvement critique occasionné par la Réforme et les vastes recherches historiques inaugurées au XVIIe et au XVIIIe siècle par les Petau, les Jean Morin, les Mabillon, les Assemani et les autres ont ramené à des formules plus circonspectes et moins tranchantes certaines de ces thèses, laissées d'ailleurs à la libre discussion par les décisions des conciles. M. Pourrat en donne un remar-

quable exemple dans la question de l'institution divine des sacrements.

Mais il faut arrêter ici ces notes qui dépassent déjà la dimensicn moyenne d'une recension. Mieux vaut, au lieu de les continuer, renvoyer à l'ouvrage lui-même, en répétant au lecteur qu'il trouvera dans ce volume, fruit d'un enseignement déjà expérimenté, le résultat des études les plus consciencieuses mis en œuvre par la plus irréprochable orthodoxie.

J. TIXERONT.

J. SOUBEN. *Nouvelle Théologie dogmatique*, fascicule VIII. — *Les Sacrements*, in-8°. — Paris, Beauchesne, 1906. — *Prix :* 2 fr. 50.

Le P. Souben a donné la deuxième partie de son étude sur les Sacrements. Elle comprend la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre, le Mariage.

Jésus-Christ a institué le sacrement de Pénitence : la preuve en est dans saint Jean : *quorum remiseritis*... Et il n'est pas question ici du baptême, car il s'agit bien d'une puissance judiciaire. A-t-on raisonné ainsi dans la primitive Eglise? Hermas ne soupconnait pas sans doute qu'il y eût tant de choses dans saint Jean. Quoi qu'il en soit, le P. Souben ne pose pas la question. — Mais nous sommes renseignés sur la nature de la vertu de pénitence : « Les vertus sont susceptibles de se rattacher à des vertus supérieures, comme l'espèce au genre. Ce processus de classification se retrouve partout dans la nature, et il n'y a pas lieu d'en excepter les habitudes morales. » p. 25. Et la vertu de pénitence est rattachée à la justice. — Suit une petite esquisse d'une histoire théologique de la Pénitence.

Le Mariage, simple contrat, est un contrat d'un ordre spécial. « Originairement, il n'a pu exister qu'entre un homme et une femme... En effet, ce qui correspond suffisamment et complètement à un homme, c'est une femme et non plusieurs », p. 100. Ce contrat est perpétuel. — Le Mariage est aussi un sacrement. Le P. Souben convient que le texte de saint Paul ne suffirait pas à prouver scientifiquement que le Mariage est un sacrement. La tradition heureusement, ne laisse pas beaucoup à désirer : « Clément d'Alexandrie reproche aux jeunes filles de se présenter avec de faux cheveux à la bénédiction nuptiale. » A qui le prêtre imposera-t-il les mains? qui bénira-t-il? Non la femme qui est ornée, mais les faux cheveux et par eux la tête d'une autre » ! ! ! (p. 103). « Tertul-

lien déclare qu'au mariage est attaché le patronage de la grâce. » Et « le P. Garrucci a reproduit une série de verres dorés, sur lesquels est représentée la scène du mariage chrétien...... Sur le premier, les époux se tiennent par la main droite, entre eux, il y a une petite colonne, très probablement un autel, au-dessus duquel leurs mains se joignent, l'inscription dit : Vivez en Dieu.. etc. » (p. 104).

Quand ce sacrement a-t-il été institué? Les uns pensent que c'est au moment où la nature divine en la personne du Verbe s'unit à la nature humaine. D'autres pensent que c'est aux noces de Cana. D'autres croiraient plutôt que c'est saint Paul qui aurait promulgué ce sacrement.

On peut juger du reste. — L'ouvrage est écrit en français. C'est surtout par là que cette théologie est nouvelle. Elle a le mérite pourtant d'introduire dans un manuel certains détails historiques que l'on retrouve aujourd'hui un peu partout en dehors des manuels classiques. Cette théologie peut ainsi offrir un peu plus d'intérêt aux débutants, mais elle ne pose aucun des problèmes auxquels s'intéressent les esprits de nos jours.

G. O.

Jules SOUBEN. *Nouvelle théologie dogmatique*, fascicule IX. — *Les Fins dernières*. In-8°, 137 pp. — Paris, Beauchesne, 1906. — *Prix :* 2 fr. 50.

Cet ouvrage comporte six études : la mort (ch. I), l'enfer (ch. II), le purgatoire (ch. III), le ciel (ch. IV), la résurrection de la chair (ch. V), enfin le jugement général et la consommation de toutes choses (ch. VI). Il se termine par des tables générales (index scripturaire, index des auteurs, index des choses) des neuf fascicules.

Disons, de suite, que le livre à titre un peu tapageur est tout ce qu'on peut rêver de plus orthodoxe : la *nouvelle théologie* ne renferme aucune *nouveauté*, elle expose selon l'*ancienne* méthode, les thèses *anciennes* de la plus pure scolastique. Sans doute le R. Père a jeté par dessus bord quelques théories du moyen âge qui, décidément ne nous intéressent plus, et que certains manuels conservent, comme on fait des antiques, religieusement. Ses lecteurs lui en sauront gré, mais ils regretteront que son geste n'ait pas été plus large et plus généreux son sacrifice. Par exemple telle description du bonheur, des plaisirs des élus, p. 71-74, pouvait avoir avantageusement pareil sort : que savons-nous au juste des « *harmonies divines qui* « *résonneront aux oreilles des élus* », p. 71 ; du « *bien-être parfait ré-*

« *sultant de la température toujours égale de l'organisme sous les ef-* « *fluves et caresses de la lumière éternelle* » (?) ; des « *parfums les plus* « *suaves s'exhalant du corps des bienheureux* »; des « *excursions non* « *plus seulement aux Andes ou à l'Himalaya, mais à travers la voie* « *lactée* » (p. 73) ?

Ces fantaisies qui ne dépareraient pas le livre d'Hénoch à supposer qu'il ne les ait pas inspirées en partie, sont-elles à leur place dans une théologie qui veut être scientifique? Elles peuvent intéresser des touristes, des impressionnistes et non des théologiens ni tant d'âmes religieuses pour qui, à l'heure actuelle, de bien autres problèmes se posent sur l'eschatologie.

Croire. Instructions aux hommes du monde.— In-12, IV, 313 pp.— par l'abbé de GIBERGUES. —Paris, Poussielgue, 1906. — *Prix :* 3 fr.

Les six conférences renfermées dans ce volume ont été prêchées à Paris dans les églises de Saint-Augustin et de Saint-Philippe-du-Roule. Elles s'adressaient à un auditoire d'élite. « C'étaient, comme le dit l'évêque d'Agen, dans une lettre, des chrétiens convaincus, mais moins instruits de leur religion que désireux de la défendre et de la pratiquer, des hommes du monde, souvent troublés dans leur foi par des objections audacieuses, des jeunes gens résolus à demeurer fidèles à leurs croyances, mais faibles en présence des passions, et dès lors, exposés à perdre de vue leurs principes. » Ces conférences sont admirablement adaptées à ce genre d'auditeurs. Il s'agit de les confirmer dans leur croyance par une doctrine solide, de les prémunir contre les attaques de tout genre qu'une presse impie ne cesse de multiplier sous les formes les plus variées et les plus séduisantes, de faire, en un mot, de ces croyants des hommes éclairés et intrépides, prêts à tous les sacrifices pour conserver intact le dépôt de leur foi.

L'auteur, pour y arriver plus sûrement, prend corps à corps les objections des contemporains, les réfute par des arguments décisifs, puisés à bonne source, présentés d'une façon originale, et par leurs propres aveux. Ainsi le besoin de croire est démontré par le témoignage des incrédules eux-mêmes. Fichte, Hamilton, Renouvier, Spencer sont unanimes à affirmer que la foi est la condition de toute pensée et de toute certitude. L'incrédulité elle-même, dit le cardinal Newman n'est pas fondée sur la raison, elle est elle-même un acte de foi.

Les trois premières conférences ont surtout un caractère apologétique. Elles sont intitulées Psychologie de la foi, besoin et transcendance de la foi. La foi répond à la nature de l'homme, elle met en activité les trois facultés principales de l'âme, la raison, le cœur, la volonté, c'est la loi même de l'homme moral. M. Renouvier n'admet de certitude que celle qui procède tout ensemble de la raison, du cœur et de la volonté. Nulle de nos fonctions humaines ne saurait être écartée de la certitude. Avec de très beaux développements, cette conformité de la foi avec la nature de l'homme acquiert une lumineuse clarté. Dans les trois dernières, les détails pratiques abondent. Le fidèle a été confirmé dans sa foi. Il est instruit et peut défier les aggressions violentes des ennemis déclarés et les séductions de la volupté plus dangereuses à la vertu. Nos devoirs envers la foi, l'esprit de foi, Jésus-Christ auteur et consommateur de la foi, ces trois sujets nous font parcourir presque en entier le cercle de la vie du chrétien. Tout homme est obligé de chercher la foi et quand il a eu le bonheur de trouver cette perle précieuse, il doit faire tous ses efforts pour la conserver, ajouter sans cesse à sa perfection la communiquer aux autres. Ce n'est pas assez... Cette foi doit se traduire dans la pratique de la vie. Imiter Jésus-Christ, c'est le devoir de tout chrétien, c'est par là qu'il se distingue des incroyants. Ces vérités pratiques, l'orateur les expose avec chaleur et avec une onction pénétrante. Sans négliger les emprunts faits aux philosophes tels que Pascal et Maine de Biran, ou les allusions à de grands poètes, Lamartine et Victor Hugo, il commente surtout les divines Ecritures et s'inspire des auteurs ascétiques dont il nous donne la substance.

Mgr Touchet. — *Les seize Carmélites de Compiègne.* « Panégyrique prononcé dans l'église Saint-Sulpice ». — In-12, br. — Paris, P. Lethielleux.

Ce Panégyrique, prononcé le 13 juin devant un des plus beaux auditoires qu'un orateur chrétien ait jamais réunis autour de sa chaire, est un véritable chef-d'œuvre d'éloquence. Mais si l'éminent évêque a fait entendre ce jour-là un de ses discours les plus parfaits, et si les Bienheureuses martyres ont trouvé en lui le plus brillant et le plus profond de leurs panégyristes, l'auditoire, de son côté, n'a pas eu de peine à tirer, du tableau émouvant de l'héroïsme des Carmélites en face de la persécution, quelques leçons admirables et très-actuelles. Il suffira donc de signaler cette brochure pour la recommander.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Maine de Biran, par Marius COUAILHAC, docteur ès lettres (récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques). — In-8° de VIII-304 pp. — Paris, Félix Alcan, 1905. — *Prix :* 7 fr. 50.

La collection des « grands philosophes » que dirige, après en avoir pris l'heureuse initiative, M. l'abbé Piat, nous donne encore un volume qui lui fait le plus grand honneur. C'est une étude de haute allure sur Maine de Biran, sa vie et sa doctrine.

L'auteur s'était fait un nom par sa thèse de doctorat : « La liberté et la conservation de l'énergie » (1897). Il est mort avant d'avoir achevé son second ouvrage et c'est M. Piat lui-même qui s'est chargé de le mettre au point pour le publier. « La tâche était délicate, nous dit-il, mais je me trouvais dans des conditions spéciales pour la remplir. D'intimes et fréquentes conversations m'avaient fait pénétrer la pensée de l'auteur, et, quelque temps avant sa mort, je m'étais entendu avec lui sur les modifications désirables. »

L'éditeur a mis tant de discrétion dans son travail, qu'à peine devine-t-on, ici et là, la trace de sa plume.

On ne saurait mieux présenter l'ouvrage que ne le fait la préface : « La méthode adoptée par Marius Couailhac n'est pas statique ; elle est évolutive. Il esquisse d'abord le milieu intellectuel et social qui a préparé Maine de Biran, soit par voie d'action, soit par voie de réaction. Puis, il prend son philosophe en lui-même et suit pas à pas les diverses étapes qu'a parcourues sa pensée, toujours soucieux de montrer comment il passe de l'une à l'autre. On voit ainsi sous quelle poussée et à quelle époque naissent les éléments successifs de sa théorie, de quelle manière ils se développent, s'agencent et finissent par former un tout organique. »

S'il y a de grands esprits qui aient fait autre chose que de traduire leur vie dans leur doctrine, Maine de Biran n'est pas de ceux-là. Sa philosophie, c'est sa pensée, sa vie tout entière. Sans doute les événements extérieurs y ont peu de retentissement. Mais sa vie était tout intérieure. La timidité, la faiblesse physique le détournaient de l'action. L'acuité de son « aperception interne » lui faisait prendre goût à la réflexion et tournait toute son activité vers le problème que nous nous posons tous, un jour ou l'autre, à nous-

mêmes : où est le bonheur? Et il en a poursuivi la solution avec une sincérité et une délicatesse qui font du bien à contempler.

Toutes les conditions du bonheur tiennent dans ces deux éléments dont les rapports peuvent atteindre une complexité infinie : les impressions que nous recevons des choses et notre volonté. Dès la première page de son journal, Maine de Biran écrit : « Je voudrais, si jamais je pouvais entreprendre quelque chose de suivi, rechercher jusqu'à quel point l'âme est active, jusqu'à quel point elle peut modifier les impressions extérieures, augmenter ou diminuer leur intensité, par l'attention qu'elle leur donne... Il serait bien à désirer qu'un homme accoutumé à s'observer analysât la volonté... » Il a été cet homme. Son analyse de l'effort volontaire l'a conduit à constituer une psychologie et une métaphysique qui ont fait dire à V. Cousin, selon notre auteur, à Royer-Collard, selon M. Michelet : « C'est notre maître à tous ; c'est le plus grand métaphysicien du siècle. » De l'effort il tire non seulement l'idée du moi, mais toute une théorie réaliste de la connaissance : construction solide encore, parce qu'elle repose toujours sur l'expérience et que Maine de Biran paraît bien avoir découvert le véritable fondement de la métaphysique dans le sentiment de l'effort libre ; constitution grandiose, dont il faut admirer le détail et les proportions dans le très bel exposé de M. Couailhac.

La pensée du philosophe ne s'est-elle pas égarée dans les préliminaires de sa recherche? et lui suffit-il de s'être prouvé à lui-même qu'il est libre et qu'il possède dans la volonté l'instrument de son bonheur? Non, il s'aperçoit bientôt que ni son intelligence, ni sa volonté ne sont indépendantes. Pour trouver un fondement aux idées métaphysiques, ou mieux, pour aller jusqu'au bout de son expérience, il se sent contraint d'aller jusqu'à Dieu, lumière toujours présente à notre esprit ; pour trouver le fondement des idées morales et pour suivre encore l'expérience, il faut aller jusqu'à Dieu, bien absolu et coopérateur de toute notre activité libre.

Ce n'est plus du Dieu des métaphysiciens que Maine de Biran parle ici : c'est d'un Dieu vivant en nous, nous faisant participer à sa vie divine dans un état surnaturel. « J'entends maintenant la communication intérieure d'un esprit supérieur à nous, qui nous parle, que nous entendons au dedans, qui vivifie et féconde notre esprit sans se confondre avec lui ; car nous sentons que les bonnes pensées, les bons mouvements ne sortent pas de nous-mêmes. Cette communication intime de l'*Esprit* avec notre esprit propre, quand nous savons l'appeler ou lui préparer une demeure au-dedans, est

un véritable fait psychologique et non pas de foi seulement. » (*Pensées*). Dans cet état, la liberté reçoit sa perfection par l'amour, dans l'amour.

Quand on parle ainsi, la question se pose de savoir si le philosophe n'est pas devenu un chrétien : c'est cette question historique qui est examinée au dernier chapitre : « La foi ». La question se pose aussi de savoir si le philosophe n'a pas cessé d'être philosophe et s'il n'y a pas d'équivoque à décrire comme des phénomènes psychologiques les faits dont la description est familière aux mystiques et aux théologiens de la vie ascétique. Sur ce point, on ne nous propose pas de solution. Mais l'on peut se demander si ce n'est pas à cet aspect de la doctrine du philosophe que pense notre auteur, lorsqu'il écrit, aux dernières lignes de son étude : « Maine de Biran est le père de la psychologie future, celle vers laquelle on semble déjà s'acheminer et de plus en plus... »

S. P.

Abbé Emmanuel Barbier. — *Rome et l'action libérale populaire.* « Histoire et documents ». — In-12, 288 p. — *Paris*, P. Lethielleux. — *Prix :* 2 fr. 50.

On trouvera, dans ce volume, une suite à l'étude politico-religieuse du *Cas de conscience* du même auteur. C'est une nouvelle page d'histoire, mais dont l'actualité est encore plus saisissante que dans la précédente, parce qu'elle touche ici directement à l'organisation des forces catholiques, en présence des dangers et dans la crise suprême que nous traversons. Une documentation très abondante en redouble l'intérêt. Le seul titre du volume indique que M. l'abbé Barbier ne recule pas devant les questions délicates et difficiles. On le lira donc avec curiosité ; et ceux-là mêmes qui ne partageront pas toutes les vues de l'auteur, trouveront encore quelque plaisir à parcourir un livre où la chaleur des convictions s'allie toujours à un tact très-sûr et à la plus parfaite courtoisie.

Abbé Emmanuel Barbier. — *Les erreurs du Sillon.* « Histoire documentaire ». — In-12, 380 p. — *Paris*, P. Lethielleux. — *Prix :* 3 fr. 50.

Les Erreurs du Sillon, qui forment un ouvrage entièrement différent des *Idées du Sillon*, démontrent avec évidence l'opposition absolue des doctrines sociales de cette école avec la doctrine de l'Eglise récemment rappelée en termes si précis par Léon XIII et par Pie X,

et dénoncent les périls que cette même école fait courir à la foi et à la discipline ecclésiastiques. L'auteur y fait toucher du doigt la folle conception d'une rénovation sociale, qui serait le fruit d'un accord entre le Socialisme et l'Eglise; l'abus des Saintes Ecritures, d'après la méthode protestante ; un mysticisme exalté, qui n'est pas exclusif de l'esprit pharisaïque ; un système d'insinuations et de violences également calculées ; un manque de bonne foi enfin, qui contribuent, malgré certaines apparences et certaines intentions louables, à faire du *Sillon* un mouvement dangereux, contraire au véritable esprit de l'Eglise et pernicieux pour la paix et l'union des catholiques. Ce livre est une « histoire documentaire ». Ecrit pour placer, sous les yeux des hommes compétents et impartiaux, la matière et les pièces du débat, il facilitera leur sentence : en tout cas, il intéressera vivement quiconque suit avec attention le mouvement catholique contemporain.

Eugène MARTIN. — *La chambre de la jeune fille.* — In-16, de 240 pp. — Imprimerie Maitrier et Courtot, à Langres. 1906.

Très-coquet en son élégante édition in-16 carré, ce petit livre porte, à la première page, une approbation épiscopale : il « paraît » avec l'*Imprimatur* de S. G. Mgr l'évêque de Langres. D'autre part, on y lit, à la troisième page, cette dédicace touchante : « A la mémoire de mon vénéré maître, M. l'Abbé Ch. Aubert, curé-doyen de Notre-Dame de Saint-Dizier. » Voilà donc, d'abord, pour l'ouvrage, deux bonnes recommandations.

Mais en voici, de plus, une troisième : celle qui ressort, en une matière aussi délicate, de la qualité du livre lui-même. Oui, il se recommande, ce petit livre, par l'habileté ingénieuse et le tact pratique avec lesquels il a été fait. Dans une série de vingt-trois conférences l'auteur passe en revue, une à une, toutes les parties, ou, si vous aimez mieux, tous les objets qui doivent, pour ainsi parler, concourir à l'ameublement d'une chambre de jeune fille, depuis le crucifix, le bénitier, et le prie-Dieu, jusqu'à la tire-lire, le bureau de travail, et la boîte à ouvrage, en touchant, intermédiairement, aux livres à lire ou à ne pas lire, et au calepin à illustrer de notes ou à enrichir de citations. Sur chaque « article », il donne quelques conseils marqués au coin d'une sage expérience ; puis, la leçon technique terminée, il l'appuie, ou la confirme, par le récit attrayant d'une histoire édifiante, ou d'un bon exemple, qui achève d'emporter la conviction. Après quoi l'auteur, comme pour nouer

les fleurs de son bouquet, transcrit les prières qui doivent revenir le plus ordinairement sur les lèvres d'une jeune fille pieuse.

Les philosophes qui jonglent, eux, avec les idées, trouveront peut-être que la pensée n'est pas ici toujours assez substantielle ; peut-être même oseront-ils dire qu'elle y semble parfois un peu noyée dans ce qu'ils appellent, aimablement, lorsqu'ils jugent des ouvrages qui ne sont point partis de leurs mains, la « phraséologie ». Mais les philosophes, outre qu'ils se montrent quelquefois bien difficiles, donnent eux-mêmes assez souvent dans un autre travers assez regrettable : perdus, en leurs régions sereines, dans la contemplation de l'idée pure, ils sont parfois plus théoréticiens que « pratiques ». Or, l'auteur de notre petit livre s'est bien gardé de tomber dans ce défaut-là. Il est, au contraire, pratique, avant tout. Il n'a écrit son opuscule que pour être « entendu » de l'aréopage assez spécial auquel il s'adresse. C'est un homme très averti, et qui connaît bien sa clientèle. Il n'a donc agi qu'à bon escient ; et, s'il a fait ainsi son dosage, c'est parce qu'en effet il y avait, comme eût dit Leibniz, une convenance « préétablie » à distribuer, dans une telle langue, une telle nourriture à un tel public. Je ne crois donc pas beaucoup me tromper en affirmant que *La chambre de la jeune fille* sera un livre très goûté de toutes ses jeunes lectrices. Ai-je besoin d'ajouter que je souhaite à l'auteur qu'elles soient légion ?...

J. C.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Coup d'œil sur les rapports de l'Église et de l'État à travers l'Histoire de France, par L. GAFFRE et A. DESJARDINS. — Conférences données à l'Athénée Saint-Germain. — Un vol. in-18 de XVI-381 pp. — Paris, Vaton, 1905. — *Prix :* 3 fr. 50.

A l'heure où l'application de la funeste loi de séparation va peut-être livrer la France à une véritable persécution religieuse, il est intéressant de signaler le livre si documenté que MM. Gaffre et Desjardins ont publié voici quelques mois déjà, sur les Rapports de l'Eglise et de l'Etat à travers l'Histoire de France.

Les relations officielles du Siège Apostolique avec la nation franque commencent, à vrai dire, au baptistère de Reims. Il est récon-

fortant de revivre de si beaux jours, grâce à la plume évocatrice de M. l'abbé Gaffre. Que ne sommes-nous plus au temps où la France était l'associée de l'œuvre du Christ, où Charles Martel, parmi tant d'autres qui l'ont précédé ou qui lui ont succédé, se déclarait prêt à franchir les Alpes pour mettre sa redoutable épée au service de Grégoire III, assiégé dans Rome par les Lombards ! Bien des siècles se sont écoulés depuis lors, il y a eu de beaux jours encore pour l'Eglise de France ; tous ces beaux jours sont magistralement retracés au cours des quatre conférences qui embrassent toute la période écoulée depuis le baptême de Clovis jusqu'à nos jours.

Mais bien que le présent soit sombre, M. l'abbé Gaffre ne veut pas désespérer de l'avenir : respectueusement soumis au chef de l'Eglise, il nous engage à marcher vers l'avenir avec sérénité et résolution. « S'il nous faut, dit-il, bâtir de nouveaux autels à notre Dieu, nous saurons tous mettre la main à l'œuvre. »

Ajoutons que M. l'abbé Gaffre a eu l'excellente idée de publier en appendice un certain nombre de documents fort intéressants relatifs aux Elections des Evêques pendant les premiers siècles, à l'influence des Conciles, au Moyen Age, aux richesses de l'Eglise et à la dîme, à la trêve de Dieu, aux officialités, etc. Ces documents, déjà précieux par eux-mêmes, forment, ainsi groupés, un ensemble inestimable.

D. C.

La vie intime d'une reine de France au XVIIe *siècle*, par Louis BATIFFOL. — Un vol. in-8° de 645 pp. — Paris, Calmann-Lévy, 1906. — *Prix* : 7 fr. 50.

On a coutume de prétendre que l'âme italienne a des replis insondables où se perdrait le plus fin des psychologues. C'est chose assurément discutable, et nous n'entreprendrons pas d'élucider cette question, dont la solution n'a d'ailleurs pas beaucoup d'importance.

Ce qui est certain, c'est qu'on peut parvenir à connaître très à fond la vie intime d'un Italien ou d'une Italienne, même quand cette Italienne vécut au commencement du XVIe siècle, et fut reine de France. M. Louis Batiffol vient de nous le prouver en consacrant un gros volume à Marie de Médicis.

Il nous donne tout d'abord quelques renseignements sur l'éducation de celle qui devait plus tard épouser le bon roi Henri IV ; il

nous conte, en outre, quelques anecdotes qui permettent de connaître un peu son tempérament et la tournure de son esprit. Il se garde, du reste, d'insister sur tous ces détails, qui ne forment qu'un chapitre préliminaire. Le corps de l'ouvrage est consacré à des questions plus concrètes.

Successivement M. Batiffol nous dit comment était organisée la maison de la reine, quelles étaient ses occupations favorites, comment elle employait ordinairement son temps, etc. Nous faisons connaissance avec les personnes de son entourage. C'est d'abord le roi, son époux, sur qui nous apprenons, au cours du livre, mille choses intéressantes et peu connues. C'est aussi la marquise de Guercheville, la seule dame d'honneur de Marie de Médicis, de qui dépend tout ce qui concerne « la personne et la chambre de la reine » ; c'est la trop fameuse Léonora Galigaï, qui remplit les lucratives fonctions de dame d'atour; c'est enfin « la petite troupe élégante et fine » des demoiselles d'honneur.

A un niveau inférieur, nous voyons évoluer les huit ou dix femmes de chambre, presque toutes italiennes, et dont quelques-unes, malgré leur situation modeste, jouissent de toutes les faveurs de la reine.

Marie de Médicis a, en outre, un très grand nombre d'aumôniers, de confesseurs, de chapelains, etc., attachés à sa personne. Puis c'est l'interminable défilé des maîtres d'hôtel, maîtres d'hôtel ordinaires, ou maîtres d'hôtel « en quartiers », des gentilshommes servants, des médecins, sans compter la multitude de gens employés aux cuisines, aux écuries, etc.

M. Batiffol qui a consulté des documents très précis et très précieux, tels que les Comptes de la maison de la Reine, y a puisé encore beaucoup d'autres renseignements. C'est ainsi qu'il est parvenu à reconstituer la journée de la reine, et à la suivre jusqu'au milieu de ses plus insignifiantes occupations. Il a réussi d'ailleurs à ne mettre aucune sécheresse dans ces récits, car il profite de toutes les occasions qui s'offrent à lui, pour nous donner quelque menu détail, toujours intéressant vu l'importance du personnage. Grâce à lui nous savons désormais mille choses fort minutieuses sur les toilettes de la reine, sur ses bijoux, sur les parfums qu'elle employait, sur le menu ordinaire de ses repas. Nous apprenons aussi que Marie de Médicis avait un goût très vif pour les bêtes, en particulier pour les chiens ; qu'elle adorait le jeu, au point d'organiser de « petites loteries » pour lesquelles elle se passionnait, qu'elle aimait la musique et le théâtre, etc.

Il est inutile de tenter un résumé de l'ouvrage de M. Batiffol. Par sa nature même, il proscrit tout essai de ce genre. Répétons seulement que malgré ce grand nombre de petits faits accumulés, il n'est nullement fastidieux ; grâce au talent de l'auteur, il s'en dégage une impression d'ensemble si nette que nous finissons, quoi qu'en disent certains, par connaître assez bien l'âme de Marie de Médicis, au travers de sa vie intime.

D. C.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

Die Makedonen. Les Macédoniens : « Leur langue et leur nationalité », par le docteur Otto HOFFMANN, professeur à l'Université de Breslau, p. v-284. — Göttingen, 1906, Vandenhoeck et Ruprecht. — *Prix :* 11 fr. 25.

Ce livre est avant tout une étude de grammaire et de linguistique. Mais on y trouvera aussi des renseignements très exacts et fort curieux sur l'histoire, la topographie, les mœurs et la religion des Macédoniens. Il offre aussi quelques contributions utiles pour la flore et la faune du pays. Ce livre est profondément étudié et accuse une érudition très sûre. Il y a une masse de faits puisés à bonne source. L'auteur, qui est un spécialiste distingué, les discute avec une grande compétence et ne tire aucune conclusion qui ne soit appuyée sur des preuves très solides. La critique est à la hauteur de l'érudition.

L'ouvrage est divisé en cinq parties. Dans la première sont examinées les sources où nous puisons nos références sur le dialecte macédonien. Tout ce que nous savons de ce dialecte se ramène à un nombre considérable de mots qui nous ont été conservés par les grammairiens ou par les monuments historiques. Hésychius en a recueilli la plus grande partie. Il n'indique pas en général son autorité. Il se contente de cette simple indication : Μακεδόνες, ὑπὸ Μακεδόνων. Dans deux cas cependant il s'appuye sur le Macédonien Amérias et sur les lettres d'Alexandre le Grand. Ce sont là pour nous deux moyens d'information précieux. Amérias est un grammairien du IIIe siècle avant Jésus-Christ, il était né en Macédoine et il composa un ouvrage intitulé : γλῶσσαι. C'est tout ce que nous savons. Nous possédons de ces expressions dialectales quelques rares débris que nous rencontrons sous le nom d'Amérias

dans Hésychius, Athénée et les Scholies d'Apollonius de Rhodes et de Théocrite. Et encore il n'est pas bien sûr qu'elles appartiennent toutes au dialecte macédonien. En tout cas, le bagage est un peu mince.

Les lettres d'Alexandre le Grand qu'elles soient authentiques ou non, ne peuvent être d'un grand secours pour la reconstitution de ce dialecte. Ce prince avait eu pour précepteur Aristote, et il écrivait dans ses lettres l'attique le plus pur. Il est possible, toutefois, qu'en écrivant à ses amis, à ses généraux, il ait glissé un certain nombre de mots usités en Macédoine, et ces mots ont été notés par les grammairiens d'Alexandrie.

La langue commune peut renfermer quelques éléments du dialecte macédonien. Dans les rapports fréquents qui s'établirent entre les Macédoniens et les Grecs au IVe et au IIIe siècle avant Jésus-Christ, il y eut une influence réciproque des uns sur les autres, et un échange de mots en fut la suite. Quand Alexandre renversa l'empire des Perses et porta ses armes jusqu'aux extrémités de l'Asie, ce fut le triomphe de l'Hellénisme. Mais des éléments étrangers s'introduisirent dans la langue. Le macédonien a dû s'infiltrer dans les conversations des soldats qui marchaient à la suite du grand roi, et prendre place à côté du langage délicat et harmonieux des Attiques. Aussi les savants d'Alexandrie n'hésitèrent pas à signaler cette influence dans un certain nombre de mots.

Le second chapitre offrira un intérêt particulier pour ceux même qui sont étrangers aux études de grammaire. L'auteur s'y occupe des vieux mots qui ont rapport à la nature du pays, à l'homme et à sa vie journalière, à l'état et à l'armée, à la religion. Dans ces mots quelques-uns viennent des barbares. C'est le petit nombre. Presque tous ont une physionomie entièrement grecque. Une question se pose. Est-ce un emprunt fait aux Grecs, ou bien sont-ils d'origine purement macédonienne. Un examen attentif de ces vieux mots démontre qu'ils n'ont rien de commun avec le dialecte attique. Ils sont limités à la Macédoine et ont une couleur dialectale. S'il y a eu des emprunts, c'est plutôt par l'intermédiaire du dialecte thessalien dont ils se rapprochent sur plusieurs points, notamment dans l'apocoque des prépositions et le changement de l'ω primitif en ου, le chapitre troisième renferme une étude sur les noms de personnes en Macédoine. On y voit figurer les rois de la maison des Argiades, des princes et des nobles, des gardes du corps d'Alexandre, des généraux et autres personnages illustres du Ve et du IVe siècle. Ces noms, surtout ceux des princes et des nobles sont de formation

hellénique. Ils ont une couleur dialectale et paraissent apparentés aux noms en usage dans la Thessalie.

Le chapitre IV est consacré à l'étude du dialecte macédonien. Le travail est rendu facile par les matériaux rassemblés dans les chapitres précédents. Cette étude est bien ordonnée. L'auteur examine d'abord les particularités des lettres, consonnes et voyelles. Puis il aborde la déclinaison et la conjugaison et termine par un résumé assez court de la formation des mots. C'est plutôt une esquisse qu'une étude complète et approfondie. Cette étude a été faite avec de très grands détails dans le reste de l'ouvrage. Ici il n'y a que des indications assez courtes. Peut-être l'auteur se réserve-t-il de les développer. Tous les matériaux se trouvent déjà réunis, et de ces matériaux un homme de la valeur et de la compétence de M. Hoffman peut faire sortir un ouvrage très approfondi sur le dialecte macédonien. Du reste, le but qu'il s'est proposé est atteint. Il est difficile de nier que le dialecte macédonien ne doive être associé aux autres dialectes grecs et c'est bien le frère du dialecte thessalien.

Ph. GONNET.

Hugues VAGANAY. — *I. Deux mille Adverbes en* « ment », *de Rabelais à Montaigne.* — In-8°, 93 pages. — *Deux mille mots peu connus.* — In-8°, de 120 pages. — *Quelques mots peu connus* In-8°, 10 pages. — Paris, 1905.

II. Amadis en français (Livres I-XII). — « Essai de bibliographie et d'Iconographie ». — Grand in-8°, 151 pages. — Florence, Leo S. Olschki. 1906.

M. Vaganay, dont on connaît les patientes et heureuses fouilles dans le champ du XVIe siècle, y a fait, en 1905-1906, une moisson abondante, dont les brochures mentionnées ci-dessus nous permettent d'apprécier les beaux résultats.

I. Je me reprends toutefois, et bien vite, car « brochure » est ici un terme incivil. C'est plutôt « volume » (*volvere*, rouler, feuilleter), qu'il faudrait dire, tant, d'un côté, l'auteur a pris la peine de « dérouler » d'innombrables vieux livres pour composer le sien, et tant, de l'autre, par un juste retour des choses d'ici-bas, le travail de M. Vaganay se « feuillette » avec intérêt et profit.

Mais ne raffinons point.

Le premier volume apporte une contribution précieuse à la lexicographie du XVIe siècle. Il se compose de deux parties distinctes :

l'une, consacrée aux « Adverbes en *ment*, de Rabelais à Montaigne »; l'autre, à une liste de « deux mille mots peu connus ». Les premiers s'alignent, en colonnes serrées, l'espace de près de cent pages, presque tous avec une physionomie bien dessinée qui permet de les distinguer sans peine de chacun de leurs voisins; quelques-uns seulement, *rari nantes*, avec juste la variante rigoureusement indispensable pour que nous ne soyons pas tentés de les confondre avec leurs camarades. Les « deux mille mots » viennent ensuite, et occupent cent vingt pages : tous sont curieux à relire, mais, en particulier, ceux dans la formation desquels entre *my*, notre « demi » moderne ; ceux qui commencent par le préfixe populaire *non*, que le *in-* des Latins a ensuite poliment, sinon autoritairement, éconduit ; et, plus spécialement encore peut-être, ceux des « épithètes *composées* », dont les artistes de la Pléiade se montrèrent, on le sait, si friands.

Il va sans dire que, en dépit de ses efforts, M. Vaganay ne s'est point piqué de nous donner là des listes absolument complètes et définitives. En ce genre de recherches, on reste toujours *in via* (comme s'exprimeraient, je crois, les théologiens) ; ou encore,

> .....Ce champ ne se peut tellement moissonner
> Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

comme parlerait le bon La Fontaine :

Quelques trésors néanmoins qu'il y ait encore à découvrir, l'auteur a le droit d'être fier de n'avoir pas déjà, dans sa tâche plus modeste que brillante, médiocrement aidé à projeter la lumière sur l'histoire de notre ancienne langue. Lui-même, au fur et à mesure de ses lectures persévérantes à travers les vieilles impressions devenues rares et les ouvrages que l'on n'ouvre plus, il comblera graduellement ses propres lacunes ; il a, d'ailleurs, déjà commencé à le faire, dans sa brochurette-appendice d'une dizaine de pages : « *Quelques* mots peu connus ». Et ainsi, peu à peu, se dresseront les robustes assises du *Vocabulaire français du* XVIe *siècle* que M. Vaganay nous a promis, qu'il ne peut pas ne pas continuer, et qui achèvera de mettre son nom en une place d'honneur, près de celui des maîtres dont le souvenir, à jamais illustre, est maintenant dans toutes les mémoires.

II. L'*Amadis en français* est un « Essai de bibliographie » sur les *douze premiers* livres du célèbre roman espagnol, d'après une des toutes premières traductions françaises qui en furent faites, au XVIe siècle, celle de des Essars (in-f^{o}, 1544), dont on a la chance de

posséder, à Lyon, un bel exemplaire, à la Bibliothèque de l'Académie.

Ce qui fait l'intérêt de ce travail d'érudite patience, ce n'est pas seulement qu'il porte sur un exemplaire *complet* du roman, ce qui ne se rencontre point tous les jours ; c'est encore qu'il rappelle utilement l'attention, et l'éclaire, sur un ouvrage dont on ne saurait oublier que les « huit premiers » livres parurent *avant* le fameux « Manifeste » de la Pléiade. Il y a donc, dans cette traduction, avec un vocabulaire extrêmement riche, et bien français, une « pièce » digne de prendre rang, parmi nos trésors nationaux, en compagnie du « morceau » de J. du Bellay (1549), et, je le répète, en me référant aux dates, *avant* lui : ce n'est pas pour l'œuvre de des Essars, un mince mérite. Mais ce qui ajoute encore à l'attrait de cet « Essai » de linguistique, c'est que M. Vaganay, aussi curieux des choses d'art qu'il l'est des problèmes de bibliographie, a touché, chemin faisant, à l'Iconographie, et embelli son texte de la reproduction d'une foule d'anciennes gravures sur bois — plus d'une soixantaine — qui, pour être assez diverses d'époque et de facture, et inégales en mérite, ont cependant toutes, en l'espèce, une indiscutable valeur documentaire : elles prouvent notamment, selon la remarque de l'auteur, que l'usage des « clichés » dont nos photomanes contemporains ont aujourd'hui la bouche pleine — sans parler des mains — n'est rien moins qu'une invention qui date d'hier. On ne saurait donc adresser à l'auteur de ce généreux « Essai » que des félicitations et des remerciments.

J. C.

Études sur la Littérature Française, 5e série, par René DOUMIC. — In-12. — Paris, Perrin, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

Dans la cinquième série de ses *Études sur la Littérature Française*, M. Doumic nous promène à travers trois siècles par une fantaisie habile, si elle est voulue, heureuse, si elle n'est que fortuite, avec des raisonnements, quelquefois des hypothèses, sur certains points discutables, mais toujours sincères, dans ce style clair, facile, précis, qui fait au lecteur un chemin aisé et doux pour monter jusqu'aux conceptions élevées.

Qu'il nous expose la *déviation* du génie de Corneille vers le drame étranger et ses conventions ; qu'il exalte Racine et apprenne à ses interprètes comment il a voulu substituer aux effets de gestes et de déclamation les effets plus délicats des expressions de phy-

sionomie; qu'il nous montre dans la transformation du Théâtre de la Foire, l'embryon du Vaudeville ou de l'Opéra-Comique; ou qu'il nous conte avec une fine ironie comment on a *découvert l'Angleterre* au XVIIIe siècle, les étapes qu'il fait franchir à not e esprit, courtes, il est vrai, ne lui laissent point d : fatigue et ne lui donnent que plaisir.

Au sujet de la *paternité des Ecrits* de Diderot, il pose un point d'interrogation *curieux et piquant.*

Sébastien Mercier, Condorcet, le *vertueux* Laclos, si peu digne de sa réputation exagérée, apparaissent sous sa plume avec des traits qui nous avaient échappé jusqu'ici.

N'est-elle pas vraiment intéressante cette histoire des amours de jeunesse de Mirabeau avec Sophie de Ruffey et Julie Danvers, récit où l'on peut déjà deviner *les servitudes qui pèseront sur son génie*, le mépris et la défiance qu'inspirera le *remueur de boue* qui finit par une chute sans relèvement?

Les dernières études du livre nous exposent un tableau des plus attachants des transformations de la poésie et surtout du roman dans ces trente dernières années. Il nous fait assister à l'usure des genres successifs de cette littérature, roman patriotique, roman passionnel, roman collectif, roman psychologique, roman d'observation, dont le goût du public se désaffectionne pour arriver à la dernière forme à la mode, le roman social, qui, s'il ne fait pas faire à la sociologie d'avancement pratique, du moins donne au roman lui-même *plus de dignité.*

L'ouvrage se termine par une réhabilitation de l'enseignement secondaire, tel qu'on l'avait longtemps conservé. Il faut renoncer à des innovations prématurées ou trop hardies, qui en amèneraient vite la ruine totale et, avec elle, l'abaissement intellectuel de la France.

La critique sincère, fortement éclairée, exempte de parti-pris et de timidité, sous une forme aussi séduisante, est la meilleure éducatrice de notre sens intellectuel et de notre goût littéraire, et c'est là ce qu'on trouvera dans ce nouveau volume de M. Doumic.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Théologie et Questions religieuses. — Alston (L.), *Stoic and christian in the second century.* New-York, Longmans, in-12, IX-147 p., 5 fr. — Bennewitz (Fritz), *Die Sünde im alten Israël.* Leipzig, Deichert, in-8°, XII-274 p, 6 fr. 25. — Bruzat (Chan.), *Henri Lasserre : son testament spirituel.* Poussielgue. In-12, 4 fr. — *Catéchisme de Rome.* Lethielleux. 448 p. In-18, 1 fr. 25. — Crouzil (L), *La liberté d'association.* Bloud. In-16, 3 fr. 50. — Désers (Abbé L.), *Nos devoirs envers Dieu.* Poussielgue. In-12, 2 fr. 50. — Douais (Mgr), *L'Inquisition.* Plon-Nourrit. In-8°, 7 fr. 50. — Gayraud (abbé), *La foi devant la raison.* Bloud. In-16, 3 fr.; *La loi de séparation et le pape Pie X.* Bloud. In-16, 1 fr. — Guéranger (Dom), *Explication de la messe.* Retaux. In-32, 1 fr. 25. — Guibert (abbé J.), *Le reveil du catholicisme en Angleterre au XIXe siècle.* Poussielgue. In-12, 3 fr. 50. — Hatch (E.) and H. Redpath, *A concordance to the Septuagint and the other greek versions of the Old Testament.* London, Religious Tract Society. 2 in-8°, 478 et 570 p., 26 fr. 25. — Hagen, *Lexicon Biblicum.* II. D-L. Lethielleux. VIII-1002 col., 12 fr. — Lecanuet (R. P.), *L'Eglise de France* (1870-1878). Poussielgue. In-8. — Lejeune (Chan.), *Le Sacré Cœur et la vie chrétienne.* Lethielleux. In-32, 1 fr. 50. — Lods (Ad.), *La croyance à la vie future dans l'antiquité israélite.* Fischbacher. 2 vol. gr. in-8°, VIII-293, 160 pp., 12 fr. — Naville (E.), *La religion des anciens Egyptiens.* Leroux. In-18, 3 fr. 50. — Perroy (L.), *La Montée du Calvaire.* Retaux. In-18, 3 fr. 50. — Pidoux (A.), *Sainte Colette.* Gabalda. In-12, 2 fr. — Swete (H.-B.), *The Apocalypse of St. John.* London, Macmillan, in-8°, 552 p., 20 fr. — Vacandard (E.), *L'Inquisition.* Bloud. In-16, 3 fr. 50. — Valois (N.), *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges sous Charles VII.* Picard. VIII. CXCIII-288 p. in-8°, 10 fr. — Zenner (J.-K.), *Die Psalmen nach dem Urtext. I.* Münster. Aschendorf. In-8°, XVI-358 pp., 6 fr. 25.

Philosophie, Sciences et Beaux-Arts. — Berthelot (M.), *Archéologie et histoire des sciences.* Gauthier-Villars. 377 p. in-4°, 12 fr. — Cim (A.), *Le livre.* III. *Fabrication.* Flammarion. In-18, 5 fr. — Fiessinger (Ch.), *Science et spiritualisme.* Perrin. In-16, 3 fr. 50. — Fourneret (abbé), *Le domicile matrimonial.* Lethielleux. In-8°, 4 fr. — Gallet (Mme M.), *Schubert et le Lied.* Perrin. In-16, 3 fr. 50. — Gaultier (P.), *Le sens de l'art.* Hachette. In-16, 3 fr. 50. — Joly (H.), *La Belgique criminelle.* Gabalda. In-12, 3 fr. 50. — Lapponi (Dr J.), *L'hypnotisme et le spiritisme.* Perrin. In-16, 3 fr. 50. — Luchaire (J.), *L'évolution intellectuelle de l'Italie de 1815 à 1830.* Hachette. In-8°, 7 fr. 50. — Michel, *Histoire de l'Art.* II, I. *L'Art gothique.* Colin. 528 p. gr. in-8°, 15 fr. — Noblemaire (G.), *La répu-*

blique libérale. Plon. In-16, 3 fr. 50. — REYNAUD (St.), *Question sociale et civilisation païenne.* Perrin. In-16, 3 fr. 50. — VIAUD (J.), *La dictature.* Bloud. In-16, 2 fr.

Histoire et Géographie. — ANET (Cl.), *La Perse en automobile.* Juven. In-8°, 10 fr. — BOUVIER (Cl.), *Henri de Tourville.* Bloud. In-16, 1 fr. 50. — CHÉLARD (R.), *Louis XIV et Rakoczy II.* Le Soudier. In-8°, 1 fr. — CHEVRILLON (A.), *Un crépuscule d'Islam.* Hachette. In-16, 3 fr. 50. — DOUAIS (Mgr), *L'Inquisition.* Plon. In-8°, 7 fr. 50. — ESMEIN (A.), *Gouverneur Morris.* Hachette. In-16, 3 fr. 50. — FAGE (R.), *Vers les steppes et les oasis. Algérie. Tunisie.* Hachette. In-16, 3 fr. 50. — FAUCIGNY-LUCINGE (F. DE), *René de Faucigny-Lucinge (1583-1610).* Hachette. Gr. in-8, 5 fr. — FEUGÈRE (A.), *Lamennais avant l'Essai sur l'indifférence.* Bloud. In-8°, 10 fr. — GAZIER (A.), *Mémoires de G. Hermant.* III. Plon. In-16, 10 fr. — *La France illustrée.* N° 1. J. Rouff. 0 fr. 75. — LANZAC DE LABORIE (L. DE), *Paris sous Napoléon.* T. III. Plon. In-8°, 5 fr. — *Les origines du Centre allemand.* Bloud. In-16, 3 fr. 50. — MÉZIÈRES (A.), *Silhouettes de soldats.* Hachette. In-16, 3 fr. 50. — MONTAIGNE, *Journal de voyage.* Hachette. In-8°, 6 fr. — STENGER (G.), *La société française pendant le Consulat.* Perrin. In-8°, 5 fr. — TRONCHIN (H.), *Théodore Tronchin.* Plon. In-8°, 7 fr. 50.

Philologie et Belles-Lettres. — *Anthologie des poètes français contemporains* (1896-1906) I. Delagrave. In-16, 3 fr. 50. — BONNAMOUR (G.), *L'heure de Dieu.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — BORDEAUX (H.), *Paysages romanesques.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — BUXY (B. DE), *L'aumône fleurie.* Gautier. In-18, 3 fr. — COPPÉE (F.), *Journal d'une expulsée.* Gabalda. In-12, 3 fr. 50. — DAUDET (E.), *Le comte de Chamarande.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — ESQUIROL (J.), *Petits et gros bourgeois.* Stock. In-18, 3 fr. 50. — FAVRE (J.), *Lacordaire orateur.* Poussielgue. In-8°, 7 fr. 50. — FLORAN (M.), *L'esclavage.* Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50. — GAUTHIER-FERRIÈRES, *Gérard de Nerval* (1808-1855). Lemerre. In-18, 3 fr. 50. — HAREL (P.), *En forêt.* Plon. In-16, 3 fr. — HAUVETTE (H.), *Littérature italienne.* Colin. In-8° de 530 p. 5 fr. — KLEIN (F.), *La découverte du Vieux Monde par un étudiant de Chicago.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — LA BRÈTE (J. DE), *Un mirage.* Plon. In-16, 3 fr. 50. — LANSON (G.), *Voltaire.* Hachette. In-16, 2 fr. — LINTILHAC (E.), *La Comédie. Moyen Age et Renaissance.* Flammarion. In-18, 3 fr. 50. — MICHEL (M.), *La Chanson de Roland et la littérature chevaleresque.* Plon. In-16. 3 fr. 50. — PARIS (G.), *Esquisse historique de la Littérature française au moyen âge.* Colin. In-18 de 330 pp. 3 fr. 50. — PAUL-HUBERT, *Les horizons d'or.* Ollendorff. In-18, 3 fr. 50. — VAN DYKE (H.), *La gardienne de la lumière.* Calmann-Lévy. In-18, 3 fr. 50.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.



DISCOURS DE MGR LACROIX

ÉVÊQUE DE TARENTAISE

PRONONCÉ A LA PRIMATIALE LE 14 NOVEMBRE 1906

à l'occasion de la rentrée des Facultés catholiques de Lyon

Audite disciplinam et estote sapientes.
PROVERBES, ch. VIII.

EMINENCE, (1)
MESSEIGNEURS, (2)
MESSIEURS,
MES BIEN CHERS FRÈRES,

Une cérémonie religieuse, qui attire chaque année, au pied des autels, une assemblée d'élite comme celle-ci, est, au vrai sens du mot, une fête essentiellement catholique, puisqu'elle réunit, dans une manifestation commune, tous les éléments constitutifs de l'Eglise, ceux de l'Eglise enseignante et ceux de l'Eglise enseignée.

Voici d'abord, faisant un cortège d'honneur à votre Eminentissime Chancelier, tous les Evêques de la région, protecteurs de vos Facultés. Ils ont fait trêve, pour deux jours, aux soucis écrasants et aux effrayantes responsabilités qui pèsent sur leur épaules, pour venir invoquer avec vous les lumières de l'Esprit-Saint et se rendre compte par eux-mêmes du progrès de votre œuvre.

(1) Son Eminence le Cardinal Couillé, archevêque de Lyon, chancelier des Facultés catholiques.

(2) Nos Seigneurs Sueur, archevêque d'Avignon ; Bonnefoy, d'Aix ; de Cabrières, évêque de Montpellier ; Bonnet, de Viviers ; Berthet, de Gap ; Belmont, de Clermont ; Pellet, de Réthyme ; Béguinot, de Nîmes ; Chapon, de Nice ; Maillet, de Saint Claude ; Henry, de Grenoble ; Herscher, de Langres ; Lacroix, de Tarentaise ; Andrieu, de Marseille ; Campistron, d'Annecy ; Chesnelong, de Valence ; Dadolle, de Dijon ; Fodéré, de Saint-Jean-de-Maurienne ; Guillibert, de Fréjus ; Déchelette, d'Hierapolis ; Villars, d'Autun ; Labeuche, de Belley ; Castelan, de Digne.

Groupés autour des Pontifes, et leur formant comme une ample et magnifique couronne, voici encore d'innombrables prêtres, qui sont heureux de vous apporter, par leur présence, le témoignage non équivoque de leur sympathie.

Viennent ensuite vos maîtres, qui savent allier à une si haute culture scientifique une si parfaite modestie, et mettre tant d'abnégation dans leur dévouement. Ils sont à vos côtés, comme pour être les répondants de votre labeur intellectuel et de l'intégrité de votre foi.

Enfin, par-delà vos rangs, j'aperçois la foule compacte et recueillie de tous ces chrétiens et chrétiennes, qui soutiennent de leurs libéralités la cause de l'enseignement supérieur libre dans la région lyonnaise, et témoignent à vos Facultés un intérêt et une sollicitude que rien ne peut lasser.

Soyez fiers, jeunes gens, de ces sacrifices et de ces générosités qui vous arrivent de toutes parts, inspirés par le double amour de l'Eglise et de la science. Mais, au lieu d'en tirer vanité, efforcez-vous de les mériter chaque jour davantage et de traduire votre reconnaissance par une compréhension plus large des obligations que vous impose cette œuvre et aussi par une volonté plus arrêtée d'être pleinement fidèles à tous vos devoirs.

Pour vous y aider, permettez-moi de vous rappeler cette parole du *Livre de la Sagesse,* qui me paraît s'appliquer exactement à votre situation présente : « *Audite disciplinam et estote sapientes* ».

Jeunes gens, voulez-vous réaliser les espérances que l'Eglise et son Chef suprême, que vos Evêques et vos bienfaiteurs ont conçues à votre sujet? Soumettez d'abord votre esprit à une forte discipline, *audite disciplinam ;* soyez des étudiants modèles, c'est-à-dire des étudiants laborieux, réfléchis, persévérants, serviteurs infatigables de la vérité.

Mais, en même temps, soyez des catholiques exemplaires. Etudiez d'abord votre religion afin de vous faire à vous-mêmes, avec la grâce de Dieu, d'inébranlables convictions ; vivez ensuite votre religion, en mettant de l'harmonie entre vos actes et vos croyances. Par là, votre foi sera comme l'arôme de votre besogne intellectuelle, et par là aussi, vous prouverez qu'une culture scientifique très intense et une vie chrétienne sérieuse et profonde, bien loin de s'exclure, se prêtent un mutuel appui et impriment au front du jeune homme chez qui elles se rencontrent, un air de sagesse et de gravité précoces. *Estote sapientes.*

Ce vous est, Messieurs, une sorte de tradition et surtout une ex-

quise jouissance pour l'esprit, d'entendre chaque année, à pareil jour, tomber de cette chaire de fortes et éloquentes paroles sur les harmonies possibles, nécessaires entre la science et la foi, et aussi sur les divers systèmes philosophiques qui tendent à ruiner et à supplanter les croyances religieuses de nos contemporains. Ne me sentant pas la compétence qui serait indispensable pour rajeunir ces thèses et y introduire de nouvelles lumières, me souvenant, d'autre part, que la pente de mon cœur me porte d'instinct vers tout ce qui intéresse la jeunesse, c'est à vous, Messieurs, que je veux m'adresser ce matin, et c'est de vous-mêmes que j'ai dessein de vous entretenir. En un langage très simple, — le seul qui puisse me convenir, — je me propose de vous rappeler : 1° *Vos devoirs d'étudiants ; 2° vos devoirs de catholiques.*

I

Recherchons d'abord quels sont vos devoirs d'étudiants.

Le P. Lacordaire a défini l'homme « un être enseigné ». — La définition est juste par plusieurs côtés; mais il faut reconnaître qu'elle renferme aussi une part d'erreur et qu'elle est au moins incomplète.

Oui, l'homme est un être enseigné, en ce sens que son capital intellectuel est, en grande partie, un capital d'emprunt. Ce capital est, en effet, le produit des idées qui lui ont été transmises par les parents au foyer domestique, des leçons qu'il a reçues de ses maîtres, des lectures qu'il a faites, enfin de toutes ces notions vagues, imprécises, nombreuses et variées à l'infini, qu'apportent les conversations et les relations sociales et qui, remplaçant le livre et la revue, s'entassent sans ordre et sans cohésion dans les esprits inaptes à toute autre formation. En profitant de ces diverses sources de la connaissance, l'homme joue un rôle presque entièrement passif. Son cerveau ressemble à un appareil enregistreur, où viennent s'imprimer, une à une, toutes les idées qui lui arrivent du dehors par l'intermédiaire des sens. Dès lors, s'il s'en tient à ce mode de culture, il est, très exactement, suivant le mot de Lacordaire, un être enseigné.

Mais cette méthode, très fréquente, je l'avoue, la seule même qui convienne à la masse *moutonnière*, ne saurait suffire à certains esprits mieux doués et susceptibles d'un développement plus personnel, lesquels, en tout pays civilisé, sont destinés à devenir ce que Le Play a si justement nommé les « Autorités sociales ». Pour ceux-

ci, la méthode passive garde encore une place importante, surtout au début, dans l'évolution de leur mentalité ; mais elle ne tarde pas à faire place à la méthode active. Comme les autres, ils commencent par ouvrir les yeux et les oreilles afin de s'initier aux choses du dehors ; mais, à mesure que leur jugement se forme et que leur intelligence devient capable de faire des observations et des déductions, ils appliquent leur raison raisonnante à toutes les données scientifiques fournies par la tradition et l'enseignement ; ils réfléchissent, comparent, vérifient, admettent ce qui leur semble prouvé et justifié, rejettent, au contraire, ce qui leur paraît suspect et controuvé ; bref, ils font œuvre de critique et, ce faisant, ils aboutissent à la virilité de la pensée, c'est-à-dire à cet état qui est l'honneur de la personne morale et en vertu duquel, en toute chose, l'homme se décide à parler ou à agir, à embrasser telle doctrine, à soutenir telle opinion, non pas parce que le maître l'a dit, non pas parce qu'on pense ainsi dans sa famille, dans son milieu, dans le corps social auquel il appartient, mais parce qu'après un mûr examen et après avoir interrogé sa conscience, il estime que la vérité est de tel côté plutôt que de tel autre. S'il fallait résumer en une courte formule cette lente ascension de l'esprit vers les sommets de la connaissance, je dirais volontiers qu'*on doit commencer par l'autorité, finir par la liberté.*

Seulement, comme une telle éducation n'est jamais achevée et que tout homme, si magnifiquement doué qu'on le suppose, éprouve l'irrésistible besoin d'étendre sans cesse le champ de ses connaissances et de faire de nouvelles conquêtes dans l'ordre scientifique, il en résulte qu'il ne doit jamais s'arrêter dans ses efforts à la poursuite de la vérité et que, par conséquent, l'étude doit être sa tâche essentielle et comme son devoir professionnel jusqu'à son dernier jour. Dès lors, on a le droit de conclure que, pour définir exactement l'homme, il faut l'appeler, non pas un être enseigné, mais plutôt un être qui étudie.

C'est dans ce sens que Chevreul, centenaire et arrivé à l'apogée de sa gloire, ne revendiquait pas d'autre titre que celui de « vieil étudiant ». Par là, il entendait marquer qu'après une carrière merveilleusement remplie, il ne considérait pas sa tâche comme terminée mais que, malgré le fardeau de tout un siècle qui pesait sur ses épaules, sa pensée restait jeune, alerte, et toujours avide de nouvelles découvertes. Il mettait sa fierté à poursuivre son labeur comme aux jours lointains de sa jeunesse, et cette noble ambition, proclamée bien haut en pleine Sorbonne, dans toute l'apothéose

des honneurs officiels, donnait, je m'en souviens, un charme de plus à la figure ridée, mais souriante encore de l'illustre vieillard.

Henri IV disait que « les Rois, n'étant pas nés pour eux, mais pour les Etats et les peuples sur lesquels ils sont constitués, ne doivent jamais aspirer à d'autre tranquillité que celle du tombeau, et qu'il faut qu'ils meurent en l'action (1) ». J'en dirais volontiers autant des vrais savants, lesquels sont des rois à leur manière, puisqu'aussi bien on a coutume de les appeler « les princes de l'intelligence »; ils doivent, eux aussi, mourir dans l'étude, le livre, la plume ou l'éprouvette à la main, c'est-à-dire en plein effort pour l'agrandissement de leur pensée et l'extension de leur capital scientifique.

Voulez-vous, maintenant, mes amis, — excusez ce vocable familier, puisqu'il est le seul qui traduise exactement mes sentiments à votre endroit, — voulez-vous que, par un retour attentif sur vous-mêmes, nous cherchions, dans votre propre exemple, la vérification de la loi générale que je viens d'exposer ?

Vous aussi, vous avez commencé par être des enseignés, c'est-à-dire des passifs. Rappelez-vous ce que vous étiez il y a une dizaine d'années, à cet âge innocent et charmant où la vie sentimentale est très vive, mais où la vie intellectuelle proprement dite est à peu près nulle, puisqu'on ne sait ni réfléchir, ni discuter, ni raisonner, ni surtout douter. A propos des mille leçons de choses qui, dans le cadre de la vie familiale, constituent la première éducation, si décisive pour le bien et aussi, hélas ! pour le mal, la parole de votre père et de votre mère faisait loi pour vous : telle chose était vraie parce que vous l'aviez apprise de vos parents; telle action était bonne parce qu'ils vous l'avaient conseillée ; telle autre était mauvaise parce qu'ils vous en avaient détournés.

A l'école primaire que vous fréquentiez alors, vous procédiez de même sorte. L'instituteur, qu'il fût laïque ou congréganiste, était investi, à vos yeux, d'une véritable infaillibilité, devant laquelle vous vous incliniez avec une docilité parfaite. Qu'il s'agît de grammaire, d'arithmétique, d'histoire ou de géographie, les affirmations de ce maître omniscient étaient pour vous comme des oracles, et si l'on vous avait demandé pourquoi vous croyiez à l'existence de personnages historiques tels que Clovis et Charlemagne, vous auriez répondu sans hésiter : « Parce que le maître me l'a dit. »

A cette époque de votre vie, toutes les notions, de quelque ordre qu'elles fussent, vous arrivaient par voie d'autorité; on ne faisait

(1) Louis Batiffol, *Histoire d'une Reine au XVII[e] siècle*, p. 205.

appel qu'à votre mémoire et la raison proprement dite, dans l'œuvre de votre instruction, sommeillait encore et jouait un rôle à peu près nul.

Mais un jour, votre père, soucieux de préparer votre avenir, vous conduisit dans un collège ou un séminaire pour y faire vos études secondaires. Ce jour-là, d'écoliers que vous étiez, vous êtes devenus élèves, ou, comme disaient nos Pères du XVIIe siècle, disciples.

Durant les premières années, le mode de votre formation intellectuelle resta le même. Pour vous enseigner la technique des langues et enrichir votre esprit de cette ample provision de mots, de tours de phrases, de dates historiques, de nomenclatures géographiques et de formules qui sont comme le substratum de toute éducation libérale, vos professeurs multipliaient les exercices pour rendre votre mémoire prompte, souple et tenace. Mais quand vous fûtes arrivés au seuil des Humanités, leur méthode se modifia ; la mnémotechnie fut reléguée par eux au second plan, et, avec tout le tact et l'habileté dont ils étaient capables, ils s'appliquèrent à former votre goût, à donner de la rectitude à votre jugement et à vous apprendre à penser par vous-mêmes. Sans aucun doute, vous vous rappelez encore la peine que vous causèrent ces premiers essais. Il vous fallait faire effort, et, chez quelques-uns c'était un réel supplice, pour vous recueillir, pour analyser ce que vous ressentiez, pour dégager vos idées personnelles, pour traduire vos impressions en face de quelque grand spectacle de la nature, ou pour exposer, sur tel ou tel problème d'histoire, votre opinion à vous et l'appuyer sur de solides raisons. L'explication de cette difficulté, de cette fatigue physique est tout entière dans ce fait, que vous passiez de l'état passif à l'état actif, et que cette transformation, toujours laborieuse, ne s'opère jamais sans provoquer, chez les enfants, une véritable crise.

Dans les classes supérieures, ce travail d'affranchissement intellectuel est allé en s'accentuant. A mesure que se restreignait le rôle de la mémoire, celui de la raison prenait une place de plus en plus prépondérante.

Vos professeurs ne se contentaient pas d'énoncer des faits comme à l'école primaire; ils aimaient à en rechercher les causes, et par là, ils vous montraient les liens mystérieux et puissants qui, dans ce vaste univers, unissent les phénomènes les uns aux autres ; ou bien encore, s'ils formulaient des lois, ils vous habituaient à en chercher la justification dans les faits. Bref, leur enseignement était méthodique, ordonné, toujours conforme aux règles de la logique.

et, jusque dans leurs causeries pleines d'abandon qui étaient pour vous, non pas d'oiseuses digressions, mais plutôt les confidences d'esprits distingués et avaient une vertu éducative de premier ordre, ils vous ouvraient sur la vie, sur la science, sur votre propre avenir des horizons insoupçonnés. Au sortir de leurs mains expertes, avec votre diplôme de bachelier en poche, vous n'étiez pas tous des Pics de la Mirandole; mais en entrant dans le monde, vous saviez assez de choses pour y faire figure d'hommes instruits. En définitive, le fruit le plus précieux que vous aviez retiré de ces sept ou huit années d'étude, c'est qu'on vous avait appris à apprendre. Suivant le mot de Montaigne, on n'avait pas seulement meublé votre tête, on s'était surtout préoccupé de forger vôtre esprit. Vous n'étiez donc plus des passifs ou des êtres de mémoire, comme sont les simples primaires : la forte discipline des études secondaires avait fait de vous des actifs, c'est-à-dire des êtres de raison. Vous saviez vous servir de vos facultés intellectuelles dans ce qu'elles ont de délicat et de supérieur, et déjà vous étiez familiarisés avec les principales règles de l'esprit scientifique. Alors même que vous en seriez restés là, vous auriez été capables de vous soustraire aux mille préjugés de l'ambiance pour aller au vrai ; votre personnalité pensante se serait affirmée, et, tandis que des millions et des millions d'individus demeurent serfs des idées d'autrui, vous, Messieurs, affranchis de toute domination intellectuelle, fiers de votre liberté conquise, vous vous seriez acquittés avec honneur de votre métier d'hommes.

Mais la Providence vous a permis de couronner l'œuvre de votre éducation ; vous avez franchi le dernier échelon, et, en vous faisant inscrire dans une Faculté, vous avez cessé d'être des élèves pour devenir des étudiants.

Cette fois, le changement a été complet, aussi bien dans vos études que dans le cadre de votre vie.

En effet, tandis qu'au collège ou au séminaire, vous étiez assujettis à une règle minutieuse et tâtillonne, qui avait tout prévu et fixé, à l'avance, la série invariable de vos exercices et de vos travaux, vous jouissez maintenant d'une indépendance qui est pour ainsi dire illimitée; vous êtes devenus vos maîtres, et, pour la presque totalité de vos actes, vous ne relevez plus que de votre conscience.

Sur le terrain des études, le changement est aussi radical et aussi profond : c'est la liberté absolue, j'allais dire l'autonomie, qui s'est définitivement substituée à l'autorité.

Vos professeurs, — à la tête desquels vous me permettrez de

saluer votre nouveau Recteur, que j'ai connu, il y a trente ans, dans tout l'éclat de sa jeune renommée de professeur de rhétorique et qui, par la droiture de son caractère, sa haute probité intellectuelle et son ardent amour pour l'étude, faisait déjà présager le maître éminent et le sage administrateur qu'il est devenu, — vos professeurs, dis-je, à quelque Faculté qu'ils appartiennent, n'ont avec vous ni le ton, ni les allures, ni les méthodes qui sont propres aux maîtres de l'enseignement secondaire. Il semble que leur chaire soit de plain-pied avec les bancs sur lesquels vous êtes assis. Leurs paroles ne tombent pas de haut, pareilles à des commandements devant lesquels il n'y a qu'à s'incliner ; ils ne s'enveloppent pas non plus de majesté et de mystère pour accroître leur crédit. A entendre leurs leçons, que vous écoutez toujours avec tant de déférence, on dirait qu'ils ne visent qu'à être pour vous des conseillers, des amis, des frères aînés, dont la seule ambition est de vous indiquer une route qu'ils ont déjà suivie eux-mêmes et dont le rôle se borne à vous signaler les écueils, c'est-à-dire les possibilités d'erreur.

Ils ne songent donc pas à vous transmettre une science toute faite, arrêtée dans ses contours, fixée dans ses moindres détails, cristallisée en sa forme définitive où rien ne pourra être ajouté ni retranché, quelle que doive être l'évolution ultérieure de l'esprit humain. Honnêtement, loyalement, ils vous disent où en est le département de la science qu'ils ont mission d'explorer avec vous ; sur chaque point épineux, ils énumèrent les opinions les plus accréditées parmi les savants, poussant la conscience jusqu'à vous indiquer ce par quoi chacune d'elles est défectueuse, et vous faisant connaître les sources auxquelles vous devez puiser, pour que votre documentation soit complète. Enfin, même dans les questions d'ordre théologique où la certitude est absolue, comme quand on se trouve en présence d'une définition conciliaire ou d'un acte positif du magistère infaillible du chef de l'Eglise, ils se font encore un devoir de vous exposer les raisons intrinsèques ou extrinsèques sur lesquelles s'appuie cette certitude. L'on dirait que leur préoccupation constante est de vous traiter, non pas comme des enfants, mais comme des hommes, ou, plus exactement encore, comme de futurs savants qui, un jour, seront appelés à les remplacer. Quelle que soit la matière débattue, ils considèrent comme une obligation de conscience de vous dire le pourquoi de tout ce qu'ils vous enseignent, et de vous montrer, du même coup, le comment de tout ce qui reste à faire.

Dès lors, vous le devinez, mes chers amis, le meilleur moyen de

vous rendre dignes de cette courtoise et fraternelle confiance, c'est de vous acquitter pleinement de vos fonctions d'étudiants. N'allez donc pas aux cours avec vos seules puissances de réceptivité, mais plutôt avec la résolution bien arrêtée d'apporter à vos maîtres une collaboration intelligente, active et avide de progrès. Souvenez-vous qu'il vous appartient d'être vous-mêmes les ouvriers de votre édifice intellectuel, d'en tracer le plan, d'en vérifier un à un les matériaux, de rejeter toutes les pierres friables ou inconsistantes et de n'admettre que celles qui présentent des garanties de solidité et de durée. C'est à cette condition seulement, c'est-à-dire au prix d'une attention toujours en éveil et d'un labeur opiniâtre, que vous ferez une œuvre vraiment utile, et que, dans la science où vous vous serez spécialisés, vous pourrez édifier une construction harmonieuse et indestructible.

Mais, pour obtenir un si précieux résultat, il est indispensable, jeunes gens, que vous ayez, chevillée dans l'âme, la passion du travail.

Maintes fois, au collège, on vous a rappelé la loi de labeur qui pèse sur toute la postérité d'Adam ; maintes fois aussi, on vous a dit que vous deviez demander au travail la plus sûre des sauvegardes pour votre dignité et votre vertu. Assurément, ces raisons valent aujourd'hui comme au temps de vos études secondaires. Mais il en est d'autres, plus précises et mieux appropriées à votre situation, qui doivent vous inciter à redoubler d'entrain et d'énergie dans l'accomplissement de votre tâche.

Et d'abord, quand vous serez tentés de nonchalance et de désœuvrement, songez à votre profession future ; songez à la besogne qui sera la vôtre dans l'universel labeur de vos concitoyens, et dites-vous qu'en ce temps de concurrence à outrance et d'âpres batailles pour la vie, ceux-là seuls réaliseront leur rêve et iront jusqu'au bout de leur destinée, qui auront fait preuve d'énergie et de conscience dans leur métier d'étudiants. Quel que soit le rôle que vous réserve la Providence, que vous soyez avocats, médecins, ingénieurs, professeurs ou pasteurs d'âmes, soyez intimement persuadés que vous ne pourrez y être médiocres, sous peine de mettre en péril les intérêts dont vous serez chargés.

Je voudrais que vos visées et vos ambitions fussent plus hautes encore et que votre ardeur au travail fût surexcitée par des mobiles plus nobles et plus élevés.

Je vous l'ai dit : en vertu même de votre qualité d'étudiants et du seul fait que vous vous préparez à exercer une fonction libérale,

vous êtes destinés à faire partie de l'aristocratie intellectuelle de votre pays, ce qui signifie qu'à moins d'une déchéance dont je ne veux pas même envisager l'hypothèse, vous serez des conducteurs d'hommes et que vous détiendrez une part d'influence sur vos concitoyens.

Eh! bien, quand vous serez arrêtés par les difficultés de quelque composition littéraire, que les problèmes de mathématiques vous sembleront trop compliqués et trop ardus, que l'aridité des Codes mettra en déroute votre imagination éprise d'idéal et de poésie, en un mot, quand vous sentirez le découragement envahir peu à peu votre âme comme un poison subtil et meurtrier, songez à ces foules immenses et anonymes de travailleurs, qui sont constamment courbés sur le sillon ou sur l'outil qui les fait vivre, qui n'ont le temps ni de penser, ni de lire, ni de s'instruire et dont toutes les puissances sont comme absorbées par le souci du pain quotidien; dites-vous que, vous, les privilégiés, vous aurez une sorte de patronat ou de droit d'aînesse à exercer envers ces déshérités, ces petits, ces humbles, et que vous serez comptables, vis-à-vis d'eux, de toutes les heures que vous aurez gaspillées, de tous les talents que vous aurez laissés improductifs, de toute la supériorité intellectuelle que vous auriez pu acquérir et que vous n'avez pas acquise, faute de vous être soumis à la rude discipline du travail.

Sachez bien, mes amis, que, dans une société fiévreuse et compliquée comme la nôtre, où l'on demande aux hommes, non pas quelle est leur fortune, ni à quelle catégorie sociale ils appartiennent, mais quelle est leur valeur propre, il n'y a place ni pour les indolents, ni pour les paresseux, ni pour les inutiles. L'éclat du nom ou l'opulence de la fortune comptent pour peu de chose au regard d'une démocratie comme la nôtre, et, dans la lutte toujours plus âpre qui se livre au seuil de toutes les carrières, vous devez être des vaillants et des forts, si vous ne voulez pas vous faire battre par des rivaux mieux doués ou plus énergiques et passer au rang des impuissants et des inutiles.

Si, pour illustrer mes conseils, vous me permettiez de vous citer un exemple que vous n'auriez pas le droit de rejeter, j'en appellerais à un jeune homme, au visage pâle, mais fin et distingué, à l'œil étonnamment expressif et mobile, aux manières très douces, presque féminines, mais à la parole ferme et colorée, qui vivait, ici même, à Lyon, il y a exactement trois quarts de siècle. Ce jeune homme se nommait Frédéric Ozanam. Par déférence pour la volonté de son père, il était entré comme clerc dans une étude d'avoué;

mais les heures qu'il ne passait pas à griffonner des rôles, il les consacrait toutes à refaire seul ses humanités et sa philosophie et à étudier toutes les langues de l'Europe, sans parler du sanscrit et de l'hébreu, ayant deviné, malgré sa jeunesse, qu'il n'était possible de rien entreprendre en philologie sans la connaissance de ces idiomes primitifs. Son ardeur au travail était telle qu'une sorte de légende s'était créée autour de son nom et que l'abbé Noirot, une autre de vos gloires lyonnaises, le proposait volontiers comme un modèle à ceux de ses anciens élèves qui suivaient les cours des différentes Facultés.

Après deux ans d'épreuves, son père lui permit d'aller continuer ses études à Paris. Cette fois, maître de son temps et libre enfin de donner satisfaction à l'ardente curiosité de son esprit, Ozanam accomplit de véritables prodiges. En deux ans, il conquiert, coup sur coup, la licence ès lettres et la licence en droit; trois ans lui suffisent pour obtenir ensuite un double doctorat. Enfin, à vingt-sept ans, après un concours dont l'éclat ne s'est jamais plus renouvelé, parce que le concours qui devait être le vestibule de l'enseignement supérieur fut bientôt supprimé, il est reçu premier à l'agrégation des Facultés, et, par son seul mérite, il force les portes de la Sorbonne, où on lui confie la chaire de littérature étrangère.

Or, mes amis, si vous me demandez quel a été le secret de cette carrière si exceptionnellement brillante, d'une tâche intellectuelle, exécutée avec tant de persévérance et d'entrain, je vous répondrai : ouvrez la correspondance d'Ozanam et vous y verrez que ce jeune homme accompli, s'adressant à un compagnon d'études, avait écrit tranquillement cette parole héroïque : « J'ai promis à Dieu de vouer mes jours au service de la vérité. » Aussi, quand, plus tard, exténué de fatigue et n'en pouvant plus, il disait : « Je me crucifie à ma plume, » il ne faisait que tenir, avec une fidélité toute chrétienne, le serment de ses dix-huit ans.

Ozanam, par ses études comme par sa carrière, était fils de cette vieille Université de France dont il devait être l'une des gloires les plus pures. Mais, en réalité, on peut dire de lui qu'il fut aussi une manière d'étudiant catholique... avant la lettre.

Vous savez maintenant pourquoi il peut vous servir de modèle dans la direction de vos études; vous verrez, par la suite, qu'en ce qui concerne vos devoirs de catholiques, il fut encore le plus magnifique exemple qui puisse vous être proposé: c'est de quoi il me reste à vous entretenir.

II

Jusqu'à présent, Messieurs, nous nous sommes tenus sur le terrain scientifique ou plutôt pédagogique, et des conseils que je viens de vous donner, il n'est pas un seul des quinze ou vingt mille étudiants que nous comptons en France, qui ne puisse faire son profit.

Mais, dans cette vaste armée, où chaque soldat est appelé à devenir officier, et, par suite, à exercer une certaine influence sur ses compatriotes, vous, jeunes gens, vous constituez un groupe à part, vous formez un bataillon qui n'est pas aussi considérable que nous le souhaiterions, mais qui, pourtant, à une époque de troubles et de surprises comme la nôtre, peut encore jouer un rôle utile et même décisif. Car, après tout, qu'importe que vous soyez le « *pusillus grex* » de l'Evangile, si, par votre valeur intellectuelle et morale, vous méritez que l'opinion publique vous place au premier rang des recrues de l'avenir?

Or, ce qui vous différencie des autres étudiants et vous donne une physionomie qui vous est propre, c'est que vous faites profession de foi chrétienne et qu'en vous, l'étude profane est inséparable de l'idée catholique. Par le seul fait que vous vous êtes fait inscrire dans une Faculté catholique, de préférence aux Facultés de l'Etat, vous avez, comme disent les théologiens, posé un acte qui conditionne tout le cours de vos études, et vous impose des devoirs très stricts que vous ne sauriez méconnaître sans commettre une sorte de forfaiture.

Quels sont ces devoirs? — Je les résume en ces deux mots : 1° Vous devez étudier la religion catholique ; 2° vous devez vivre votre religion avec toute la fidélité dont vous êtes capables.

Et d'abord *vous devez étudier la religion catholique.*

Le philosophe ou l'historien qui, un jour, essaieront de démêler les causes de la crise actuelle et rechercheront pourquoi une grande nation comme la nôtre qui, pendant de longs siècles, a été imprégnée, jusqu'aux moelles, de christianisme et d'Evangile, s'est, peu à peu, détachée de ses antiques croyances pour glisser dans l'indifférence et même dans l'irréligion, ce philosophe et cet historien, pour peu qu'ils aient l'esprit pénétrant, seront forcés d'avouer que ce qui a le plus manqué aux hommes de notre génération, c'est la connaissance exacte et précise de la doctrine catholique.

Je sais bien que, pour expliquer cette crise, on pourra alléguer encore la corruption des mœurs, l'éducation donnée par l'école laïque, en dehors, et souvent à l'encontre de toute idée surnaturelle, les ravages d'une presse hostile et sectaire, les exemples d'impiété venant des autorités officielles sur qui se modèle la Démocratie, enfin la formidable coalition des sociétés secrètes dont le but avéré, proclamé aujourd'hui sans réticence et même sans retenue, est d'arracher de l'âme française tout vestige de foi et toute pratique religieuse. Ces causes, et bien d'autres encore qu'il serait facile de faire entrer en ligne de compte, arrêteront, comme elles le méritent, l'attention de l'observateur sagace et il sera forcé de les tenir pour des données importantes du problème à résoudre. Mais si elles expliquent en partie le mal dont nous souffrons, elles ne donnent pas le secret, le mot de cette troublante énigme.

En effet, les passions, si violentes qu'on les suppose, se manifestent partout par des excès presque identiques ; d'autre part, la neutralité confessionnelle, en matière d'enseignement, n'est pas exclusivement un concept de l'esprit français ; il faut bien dire aussi que la Presse, depuis qu'elle est devenue le quatrième Etat, commet dans les autres pays des écarts de doctrine et de langage qui ne diffèrent pas sensiblement de ceux que nous déplorons chez nous. Enfin, si la France possède le triste privilège de voir la liberté de conscience remplacée par une véritable irréligion d'Etat, il n'est que juste de reconnaître que la franc-maçonnerie et autres sectes similaires ont un caractère essentiellement international, et que, par conséquent, leur action néfaste doit se faire sentir au-delà comme en-deçà de nos frontières.

D'où vient donc qu'ailleurs, dans l'Ancien et le Nouveau-Monde, le catholicisme est en progrès, tandis qu'en France il semble menacer ruine? La raison de ce contraste est que, chez nous, les esprits les plus cultivés se désintéressent des vérités religieuses et que le peuple n'a gardé de son éducation chrétienne que des pratiques extérieures, dépourvues, à ses yeux, de signification précise.

Certes, j'aurais beau jeu si je voulais faire le tableau complet de cette ignorance presque générale, dont témoignent nos contemporains à l'égard des vérités essentielles du catholicisme. Il semble qu'affamés de science et de progrès en tout ce qui touche aux choses de la terre, ils aient délibérément renoncé à savoir quoi que ce soit des secrets du ciel. Sur ce point, leur incuriosité est totale et, ce qui est pire que tout, c'est qu'ils ne soupçonnent même pas les dangers que présente cette étrange attitude.

« Pour embarrasser un catholique, lisait-on récemment dans une Revue, et pour le mettre en déroute, il n'est pas besoin de lui demander les raisons de sa croyance ; il suffit de lui demander à quoi il croit. Voilà aussitôt un homme déconcerté et incapable de répondre, fût-il du petit nombre des catholiques éclairés » (1). La constatation est douloureuse, mais strictement conforme à la réalité. Observez en effet, ce qui se passe autour de vous, et, par des questions habilement posées, tâchez de vous rendre compte du bagage religieux d'un de ces catholiques pratiquants que vous coudoyez chaque jour. D'ordinaire, ce bagage se réduit à des bribes de catéchisme stéréotypées dans la mémoire depuis l'enfance, à des fragments de prônes entendus, de temps à autre, à quelque messe du dimanche, — là où l'on fait un prône, — à ces notions vagues, incertaines et flottantes d'Ecriture Sainte, d'Histoire de l'Eglise et de Liturgie qui, à la longue, s'impriment d'elles-mêmes dans l'âme des catholiques, sans qu'ils y aient aucune part, par le seul fait qu'ils fréquentent les offices, lisent les journaux religieux, vivent dans des milieux sympathiques aux choses de l'Eglise. Cette connaissance rudimentaire de la Religion, augmentée de pratiques, dont on s'acquitte par habitude et par routine plus que par conscience et par raison : voilà l'étiage de la vie chrétienne chez la plupart d'entre nous. On conviendra que c'est une base trop étroite et trop fragile pour qu'on puisse y construire un édifice qui soit digne de Dieu et fasse honneur à la solidité de nos convictions.

Notez qu'en parlant de la sorte, je fais le portrait des meilleurs, de ceux que nous appelons « les bien pensants », que nous regardons comme nôtres et qui le sont en effet par atavisme autant que par principe, et qui, en outre, ne nous marchandent ni leurs sympathies ni leur concours. Mais que dire des autres, de ceux qui constituent la masse et qui, sans être les ennemis déclarés du Christ, ne pénètrent dans nos églises que lorsqu'ils y sont contraints par quelque nécessité sociale, telle qu'un baptême, un mariage ou un enterrement? Comment caractériser ces fidèles du dehors, sinon en disant qu'ils ont laïcisé leur vie et que, systématiquement, ils se dérobent à toute influence chrétienne? Si vous les interrogez, ils vous avoueront que le catéchisme, si laborieusement appris pour la première Communion, ne leur a laissé que le souvenir d'un exercice fastidieux et pénible, que la cérémonie elle-même de la première Communion ne leur a donné l'impression que d'une simple formalité imposée par la mode, que leurs livres de prières ont été

(1) *La Quinzaine*. 16 avril 1906, art. de M. Edouard Le Roy.

déchirés ou enfouis dans quelque tiroir d'où on ne les a jamais plus sortis, qu'ils ont déserté les offices pour marquer leur indépendance à l'égard des prêtres et qu'enfin ils ne retournent plus à l'église que lorsqu'il ne leur est pas possible de faire autrement. Il faut avoir le courage de le confesser : voilà les pitoyables résultats auxquels aboutissent tant de séances d'instruction religieuse, tant d'allocutions et de prônes de toute sorte, tant d'efforts et de labeurs vaillamment supportés pour infuser un peu d'Evangile à l'enfance et à la jeunesse française ! En dépit de notre zèle, de notre dévouement, de notre valeur personnelle, souvent même de l'éclat de notre parole, nous ne réussissons qu'à former des chrétiens de surface, j'allais dire de parade, sur qui glissent nos enseignements, sans aller jusqu'au tréfonds de l'âme; qui sont des baptisés sans doute, mais qui, par l'ensemble de leurs idées et surtout par le parfait naturalisme de leur vie, sont de véritables païens, — heureux quand, après avoir sucé le lait de l'Eglise et grandi sur ses genoux, ils ne se retournent pas contre leur mère et ne vont pas grossir les rangs de ses pires ennemis !

Sous ce rapport, comme en tout le reste, vous, mes amis, vous êtes encore des privilégiés. Issus de bonne souche chrétienne, vous avez été familiarisés, de bonne heure, avec les vérités religieuses. L'Evangile a été votre premier livre, et vous aimez à vous rappeler, non sans quelque fierté, que vous saviez par cœur, d'un bout à l'autre, votre catéchisme, lorsque vous avez été admis à la première Communion et à la Confirmation.

Mais dites-moi, est-ce que je vous calomnie, si j'ajoute qu'au collège vous n'avez jamais renouvelé ce grand effort de votre pieuse adolescence? Vous avez suivi docilement des cours de religion, vous avez pris des notes, analysé des manuels, fait des compositions où vous reproduisiez fidèlement les leçons de vos maîtres. Qui sait? peut-être même avez-vous obtenu quelque prix d'instruction religieuse qui vous a valu de figurer en tête du palmarès, à la suite des prix de sagesse? Mais est-ce que, au lendemain de votre baccalauréat, vous auriez pu vous rendre ce témoignage que vous aviez déployé, pour votre culture religieuse, le même effort, la même intensité d'application que pour votre culture littéraire et philosophique? Est-ce que, notamment dans les classes supérieures, où vous étiez comme talonnés par les nécessités d'un programme presque encyclopédique, est-ce que les cours de religion n'étaient pas au second plan de vos préoccupations? Est-ce que les institutions de Colbert et les campagnes de Napoléon n'éveillaient pas en

vous une curiosité plus vive que les preuves de la divinité du Christ ou les notes de la véritable Eglise?

Bref, peut-être n'est-il pas téméraire de conclure, qu'à votre insu ou non, vous n'avez certainement pas poussé votre pointe en religion, aussi loin que dans les sciences profanes. Tandis que, pour celles-ci, vous alliez sans cesse de l'avant, réalisant chaque jour des progrès, et élargissant constamment votre domaine scientifique, en religion, vous piétiniez un peu sur place, faisant preuve sans doute de docilité, mais d'une docilité trop passive, trop peu agissante, trop peu curieuse, trop peu avide de certitude ; et il en est résulté qu'entre vos croyances chrétiennes et vos connaissances profanes, l'harmonie a cessé d'exister, l'équilibre a été rompu, et un large et profond hiatus s'est formé, qui pourrait être gravement préjudiciable à votre foi et au gouvernement de votre vie.

Voilà le mal. — Quel sera le remède? Il n'en est pas d'autre que l'étude. Puisque nous souffrons surtout de l'ignorance de la religion, notre premier devoir est de travailler à en acquérir une connaissance qui soit en harmonie avec la culture générale de notre esprit.

— « Eh ! quoi, m'objecterez-vous tout d'abord, nous sommes ici pour apprendre le droit, les sciences, la littérature, la philosophie et l'histoire ; c'est à grand'peine, au prix d'un travail parfois très absorbant, que nous arrivons à parcourir le cycle de notre programme, en vue d'un diplôme convoité ; et vous voudriez encore nous imposer, par surcroît, l'étude de la religion et nous ramener au catéchisme ! Jamais nous ne pourrons y suffire ! »

Messieurs, l'objection est spécieuse ; elle n'est pourtant pas insoluble.

Mais, au préalable, laissez-moi vous adresser la question qui, cette année, a été posée à la plupart des familles catholiques de France: « Est-ce que vous tenez à la religion pour vous et pour tous les vôtres? » — Question émouvante, presque tragique en sa simplicité, puisque, pour la première fois, depuis les jours troublés de la Constitution civile du clergé, des hommes et des femmes, riches ou pauvres, savants ou ignorants, ont été mis en demeure de révéler le fond de leur âme et de se prononcer sur un point qui intéresse au plus haut degré la conscience. — Regardez-vous cette religion, que vous ont transmise vos aïeux, comme le plus précieux de tous les héritages? ou bien n'est-elle pour vous qu'une vaine étiquette, un vêtement de parade qu'on endosse pour figurer en public et qu'on rejette dans l'intimité du chez-soi ? Etes-vous convaincus

que la connaissance de vos devoirs envers Dieu et envers le Christ-Rédempteur vous est plus indispensable que n'importe quelle autre science profane, puisque celle-ci peut, tout au plus, contribuer au charme et à l'embellissement de votre vie, tandis que celle-là est seule en mesure d'assurer votre salut éternel?

Eh ! bien, si cette persuasion est entrée au plus intime de vous-mêmes, si vous croyez, de toute l'énergie de votre esprit et de votre cœur, que seule, la religion peut arracher votre âme aux vulgarités terrestres pour l'amener, laborieusement, d'effort en effort, et de sacrifice en sacrifice, jusqu'à ce degré de perfection relative qui est compatible avec notre nature déchue, il est impossible que vous ne sachiez pas vous imposer quelque gêne, un minime surcroît de travail, pour la sauvegarde et la défense de votre foi.

N'objectez donc pas les tâches multiples que comportent vos fonctions d'étudiants ! Vous êtes à un âge où la plasticité cérébrale est pour ainsi dire sans limites et où la Providence met à votre disposition un si magnifique trésor de ressources physiques et intellectuelles, que vous pouvez vous acquitter, comme en vous jouant, des besognes les plus diverses. Il suffira que vous apportiez à l'étude de la religion la même persévérance, le même esprit de suite, la même méthode dont vous faites preuve sur le terrain scientifique, pour que vous arriviez aux plus excellents résultats, sans compromettre votre santé, sans causer aucun préjudice à vos autres travaux.

Etaient-ils donc moins occupés que vous, ces deux ou trois cents jeunes gens, tous étudiants de la Sorbonne, de l'Ecole de Médecine ou de l'École de Droit, qui, en 1833 et en 1834, à deux reprises, par conséquent, comme pour marquer toute l'intensité de leur désir, allèrent trouver l'archevêque de Paris et lui demandèrent d'instituer, à Notre-Dame, des conférences religieuses pour la jeunesse des Ecoles? Dans leur supplique, qui avait été rédigée par Ozanam, ils disaient au prélat : « Nous désirerions des conférences où l'on ne se bornerait pas à entrer dans le détail des preuves de fait du christianisme, à démontrer l'authenticité de ses titres, à réfuter les objections vulgaires déjà tombées dans le mépris ; mais des conférences où la doctrine catholique serait développée, dans toute sa grandeur, dans son harmonie avec les aptitudes et les besoins de l'individu et de la société. » (1)

Vous connaissez, mes amis, le résultat providentiel auquel aboutit cette démarche. L'année suivante, au début du carême de 1835, Lacordaire montait dans la chaire de Notre-Dame et, avec la magie

(1) *Lettres d'Ozanam*, t. Ier ; librairie Lecoffre.

prestigieuse de sa parole, il inaugurait cet enseignement dogmatique et moral qui marqua une date dans l'évolution de la pensée religieuse en France, et jeta comme un lustre de popularité et de gloire sur ces antiques croyances chrétiennes qui, après la tourmente révolutionnaire, avaient failli sombrer dans l'indifférence du peuple et le dédain de la science officielle.

Messieurs, je ne suis pas assez au courant du fonctionnement intérieur de vos Facultés, pour savoir avec exactitude quelle est la place qu'y occupe l'enseignement de l'Apologétique. Je sais seulement que vous avez des maîtres qui ont fait leurs preuves au point de vue de la défense de la foi, et que vous ne trouverez nulle part des guides meilleurs ni plus expérimentés.

On m'assure encore qu'il y a trois ou quatre ans, votre très distingué Recteur avait fondé à Lyon un cercle d'études religieuses, et que, tant qu'il est resté au milieu de vous, il a fait de ce cercle l'objet de ses plus tendres prédilections : cette œuvre d'apostolat était pour lui comme une oasis embaumée au milieu du Sahara administratif qui dévorait sa vie, avant d'être appelé par la Providence à la dépenser, avec un nouvel éclat, sur un plus vaste théâtre.

Je sais enfin en quelles mains éprouvées est tombé ce pieux héritage, et quel empressement mettent plusieurs d'entre vous à se rendre, chaque semaine, à ces réunions intimes où, sans rhétorique, sans vain étalage scientifique et avec une entière franchise, chacun peut exposer ses doutes personnels, redire les objections qu'il a recueillies au dehors, profiter des explications fournies par le savant Directeur et bénéficier, pour sa part, de la lumière qui jaillit de ces amicales discussions (1). Mais, tout en louant comme elle le mérite cette belle initiative, n'a-t-on pas le droit de répéter avec tristesse le mot de l'Evangile : « *Quid sunt inter tantos?* » Qu'est-ce que ce cercle intime et fermé, qu'est-ce que cet enseignement, de qualité rare, à coup sûr, mais un peu intermittent et réservé à une petite élite, en regard de l'immensité du besoin, auquel il faudrait parer ? Ce n'est pas pour quelques privilégiés, c'est pour les deux mille jeunes gens qui fréquentent les Facultés de l'Etat et les grandes Ecoles de Lyon, qu'il conviendrait d'organiser, sur des bases très amples et très solides, un enseignement supérieur de la religion, lequel serait en harmonie, et, pour ainsi dire, sur le pied de l'égalité, avec tous les autres cours donnés dans ces mêmes Facultés. Il

(1) Ce cours d'apologétique, dirigé par M. l'abbé Tixeront, se tient au siège de la *Chronique du Sud-Est*, 10, quai de Tilsitt, Lyon.

serait bon que la jeunesse universitaire tout entière, à quelque croyance, à quelque opinion, à quelque doctrine, à quelque groupement politique qu'elle appartienne, fût en état d'étudier le problème religieux et de donner ainsi satisfaction aux ardentes aspirations et au souci d'idéal qui la tourmentent.

Ne craignez donc pas de renouveler, auprès de votre Eminentissime Chancelier, la démarche qu'Ozanam et ses camarades firent, il y a trois quarts de siècle, auprès de l'Archevêque de Paris, et de lui demander la création d'un cours supérieur de religion, non seulement pour vous, mais encore pour tous les étudiants des Facultés et des Ecoles officielles. Je puis vous certifier à l'avance que votre vénéré Cardinal vous recevra avec cette aménité souriante et paternelle qui lui est coutumière; que, comme Mgr de Quélen fit pour vos devanciers, il vous bénira et vous embrassera avec effusion, et, qu'avant peu, il vous convoquera autour d'une chaire d'apologétique fondée spécialement pour vous, et dont le rayonnement salutaire se fera sentir sur toute cette grande cité, et même sur toute la vallée du Rhône.

Le rêve serait qu'avec cette chaire, il pût vous donner, du même coup, un nouveau Lacordaire ! — un Lacordaire moins éloquent, peut-être que le premier, car il n'appartient qu'à Dieu de susciter des hommes d'un tel génie ; mais plus savant, mieux informé de tous les problèmes qui préoccupent la pensée contemporaine, armé d'une méthode plus sévère et plus rigoureuse, plus capable, par conséquent, de parer les coups des adversaires et de faire jaillir la lumière dans les esprits de bonne foi.

Je me doute bien que la perspective de se livrer à une étude si délicate et si absorbante, qui exige, tout à la fois, tant de probité intellectuelle et un si ardent amour de la vérité, a de quoi rebuter les esprits frivoles et superficiels, lesquels, en toute chose, mais surtout en religion, ont horreur de l'effort personnel. Je n'ignore pas non plus que, depuis quelque temps, la foi du charbonnier a obtenu un regain de succès et que, dans certains milieux où l'ignorance s'étale triomphante, on affecte de tenir pour suspecte et dangereuse toute investigation personnelle dans le domaine de la foi, — comme si, pour éclairer sa conscience et mieux diriger sa vie, il y avait péril à refaire pour son propre compte, et fût-ce avec infiniment moins d'éclat, un travail de recherche et de réflexion, qui a été accompli par les plus nobles génies du Christianisme, à commencer par Tertullien et saint Augustin, à continuer par Pascal et Bossuet, à finir par le P. Gratry, l'abbé de Broglie et Mgr d'Hulst !

N'écoutez pas, mes amis, ces prêcheurs intéressés d'inertie, de paresse et d'incuriosité, dont les conseils, s'ils étaient écoutés, seraient capables d'éloigner pour jamais de l'Eglise et de ses dogmes la partie la plus éclairée, et aussi la plus influente de la société française. Suivez plutôt l'admirable conseil de l'apôtre saint Pierre, contre lequel ne prévaudront ni les pusillanimités des uns, ni les manœuvres des autres : « Soyez toujours prêts à répondre pour votre défense à quiconque vous demandera compte des motifs de votre espérance (1). »

Quand, par l'étude réfléchie, et en s'aidant de la prière pour obtenir les grâces et les lumières de Dieu, on a pour ainsi dire conquis, pièce à pièce, tout l'ensemble des vérités religieuses, le Credo cesse d'être pour nous une vaine formule qu'on récite ou qu'on chante ; il devient la substance même de notre esprit ; et comme il est inhérent à la nature humaine de garder avec un soin jaloux tout ce qui nous a coûté quelque effort, nous tiendrons d'autant plus à notre patrimoine religieux, que nous aurons fait plus de sacrifices pour nous le procurer. Les convictions, dont on parle si souvent et qui, en définitive, sont si rares, c'est de cette sorte qu'elles s'élaborent ; elles ne viennent pas du dehors, mais du dedans ; elles ne sont pas des mots magiques qui opèrent à notre insu et sans notre concours ; elles sont le produit d'efforts souvent douloureux, de longues veilles, d'études réfléchies, sérieusement conduites et fécondées par la bénédiction de Dieu.

Seulement, lorsqu'on s'est fait à soi-même de telles convictions, on ne les lâche plus, on les tient pour plus précieuses que tout; on donnerait jusqu'à la dernière goutte de son sang, plutôt que d'en laisser entamer un iota.

Que la foi du charbonnier soit louable à quelques égards, et qu'elle convienne aux membres de cette honorable corporation, j'en tombe d'accord; mais je certifie qu'aujourd'hui, en un temps de critique à outrance, où chacun est tenu de fournir les preuves de ses dires, cette foi, faite d'ignorance et d'inertie cérébrale, ne saurait nous convenir. J'affirme que le Credo de Bossuet ne serait de trop pour personne, — pas même pour les charbonniers. Le chrétien dont nous avons besoin et que réclame l'Eglise, c'est celui qui dit : « Je crois en Dieu » et qui aussitôt est en mesure de donner les raisons sur lesquelles s'appuie sa croyance. C'est celui qui dit : « Je crois en Jésus-Christ, » et qui a lu, dans l'Evangile, la vie, les en-

(1) I, Pet., III, 15.

seignements, la mort du Sauveur, qui sait sur quels faits, sur quelles paroles, sur quels prodiges est basée sa foi en la divinité du Christ. C'est celui qui dit : « Je crois au magistère de l'Eglise », et qui, l'histoire en main, a étudié l'action bienfaisante de cette société divine, peut raconter les miracles de sainteté et de vaillance qui ont marqué son étonnante diffusion dans le monde, et sait faire le tableau des progrès intellectuels et moraux qu'elle a suscités au cours des siècles. En un mot, le vrai chrétien, c'est celui qui, à propos de chacun des points de dogme et de morale, ne s'en tient pas à la lettre de son catéchisme, mais, par l'effort de sa pensée et le sérieux de ses recherches, arrive à dégager le vrai du faux, ce qui est certain de ce qui est douteux, et se fait des convictions capables de résister aux attaques du dehors et aux suggestions du dedans.

III

Mais le catholicisme n'est pas seulement une doctrine qu'il faut étudier : il est, par dessus tout, un principe de vie.

Si vous n'étiez pas les chrétiens que vous êtes, si, par exemple, j'avais affaire à vos camarades de l'Université de l'Etat, je m'efforcerais de leur montrer tout ce qu'il y a d'original, de sublime et d'extraordinairement fécond, dans les enseignements moraux du Sauveur ; avec beaucoup de faits à l'appui de ma thèse, je leur prouverais que le christianisme a été, suivant le mot de Taine, la grande paire d'ailes qui a soulevé les hommes au-dessus de la fange des vices, vers un idéal de bonté, de pureté et de miséricorde que l'antiquité n'avait jamais connu, ni même soupçonné.

Mais ici encore, je préfère m'adresser à votre conscience et faire appel à votre expérience personnelle. Dites-moi, quand donc vous êtes-vous sentis meilleurs, quand avez-vous réalisé un progrès dans le bien? N'est-ce pas chaque fois que vous avez fait effort pour imiter le Christ et pour faire passer dans votre vie quelques-unes des divines maximes tombées de ses lèvres? Quelles sont les heures qui vous ont été les plus douces? Ne sont-ce pas celles où vous avez subi de plus après le contact mystérieux de la personne du Sauveur, comme par exemple, après une absolution libératrice ou une communion pleine de ferveur?

Quand, au contraire, avez-vous senti une dépression dans les énergies de votre âme? Quelles sont les heures qui ont pesé le plus

lourdement sur votre conscience et y ont éveillé d'inextinguibles remords? Ne sont-ce pas celles où, pareils à l'Enfant prodigue, vous avez mis le plus d'espace possible entre vous et le Divin Maître, celles aussi où, obéissant à je ne sais quelle folle ivresse de la volonté et des sens, vous vous êtes ouvertement insurgés contre ses commandements?

Il y a donc une corrélation très étroite entre vos tentatives pour vous rapprocher de Jésus, et l'ascension de vous-mêmes dans la vertu ; et, pareillement, tout acte de révolte contre sa loi est marqué aussitôt par un fléchissement de votre moralité et par une mainmise plus complète de l'erreur et du mal sur les puissances de votre âme.

Qu'en conclure ? —, sinon que, pour être de véritables chrétiens et faire honneur à votre dignité de catholiques, il est indispensable que vous mettiez de l'harmonie entre vos actes et vos croyances ; car toute contradiction sur ce point autoriserait à suspecter la sincérité de votre foi, et provoquerait autour de vous un véritable scandale. Je ne veux pas être plus rigoriste qu'il ne convient, mais vous ne me contredirez pas si, après le Sauveur, je considère le scandale comme la grande pierre d'achoppement pour la vertu des faibles. D'où viennent la plupart des défections et même des apostasies qui, aujourd'hui peut-être plus qu'autrefois, frappent si douloureusement le cœur maternel de l'Eglise? A les bien observer, on constate qu'elles dérivent presque toutes de certaines défaillances tapageuses ou secrètes, qui ont été surprises chez ceux-là mêmes qui font profession de foi catholique. Chaque fois qu'il se produit quelque découverte de cette sorte, les bons s'en affligent, et les autres en prennent prétexte pour s'affranchir de toutes les lois qui les gênent, et s'abandonner sans contrainte aux pires instincts de leur nature.

Vous souvenant des malédictions lancées par le Sauveur contre ceux qui propagent le scandale et jettent le trouble dans l'âme des simples, mettez votre fierté à ne jamais oublier que vous portez constamment, avec vous et en vous, quelque chose de l'honneur de ce catholicisme auquel vous appartenez par votre baptême et par votre éducation. Dans la grande armée catholique, vous êtes comme la petite phalange d'élite à qui le drapeau a été confié. Les négligences qui, chez les autres, passeraient pour légères et de nulle conséquence, seraient regardées chez vous presque comme des actes de félonie. Vous êtes les fils privilégiés du Christ : comportez-vous donc avec la vigilance et la réserve que réclame une si auguste pa-

renté, et ne ternissez jamais l'éclat du titre qui vous a été conféré au jour de votre baptême.

Mais il est un autre écueil contre lequel vous devez vous mettre en garde avec autant de soin que contre le scandale : c'est le formalisme.

N'avez-vous jamais rencontré des catholiques qui, par une conception étrange et pleine de dangereuses illusions, confondent l'essence de la religion avec certaines pratiques extérieures qui n'en sont que l'écorce ou l'enveloppe? Comme, en raison des atonies de leur tempérament, ils ont réussi à échapper à certains excès auxquels sont portées les natures fougueuses et passionnées, et que, d'autre part, ils sont en règle avec les prescriptions fondamentales de l'Eglise en matière de rites et de sacrements, ils ne sont pas très éloignés de renouveler, pour leur propre compte, les vaniteuses constatations du Pharisien de l'Evangile. Ils diraient volontiers à Dieu : « Mon Dieu, je vous remercie de ce que vous avez permis que je fusse du petit nombre de vos serviteurs. Vous savez que j'observe scrupuleusement vos commandements, que j'aime à vous prier dans vos temples, que j'assiste chaque dimanche à la messe, que je m'approche fréquemment des sacrements, et que je ne viole jamais la loi de l'abstinence. Il m'est doux, Seigneur, d'être compté parmi vos fidèles, et de ne ressembler en rien à tous ces mécréants qui nous entourent, sortent des écoles sans Dieu, ne pénètrent jamais dans le lieu saint et ne se soucient d'aucune des lois de l'Eglise. J'espère qu'en récompense de mes vertus, vous me mettrez un jour dans votre saint paradis, et que l'une des joies que vous réservez à vos élus, sera de n'avoir plus rien de commun avec ces païens et ces renégats, contre qui je ne cesse de lutter sur la terre. »

Ce à quoi je répondrais volontiers au nom de l'Evangile : « Ce n'est pas avec de pareilles prières inspirées par la fatuité et l'orgueil que vous pouvez compter sur l'infinie miséricorde du Souverain Juge ».

Qu'importe, après tout, cette fidélité matérielle dont vous faites un pompeux étalage, si votre âme est dure, hautaine, inaccessible à tout sentiment de miséricorde et de pitié? Qu'importe votre fidélité si vous gardez, vivace au-dedans de vous, l'orgueil de votre nom, de votre race, de votre fortune, de votre rang social, et si vous vous prévalez de ces avantages purement gratuits, que vous devez uniquement à la Providence, pour dédaigner ceux de vos semblables qui ont été moins favorisés que vous? Qu'importe votre fidélité, si

vous vous croyez d'essence supérieure à celle des pauvres gens qui peinent à votre service, et si, d'instinct, vous vous opposez à toute loi, à toute œuvre, à toute institution qui tendrait à améliorer la situation matérielle et morale des travailleurs, et à mettre dans leur vie un peu plus de justice, de bien-être, de lumière, et par conséquent d'idéal? Qu'importe votre fidélité, si vous traitez sur le pied de guerre tous ceux qui ne sont pas de votre groupe ou de votre clan, ou ne partagent pas vos croyances, et si, à défaut de solides arguments, vous usez contre eux de l'injure et de la calomnie? Qu'importe votre fidélité, si vous ne savez pas reconnaître vos torts, si vous gardez une attitude glaciale, boudeuse, hostile même, vis-à-vis de ceux que vous avez froissés? Qu'importe que vous multipliiez les prières verbales et les gestes de supplication, que vous fréquentiez les sanctuaires les plus renommés, que vous recouriez aux saints les plus en vogue, si vous ne savez pas pardonner à ceux qui vous ont offensés, si vous refusez de leur tendre une main fraternelle et amie, si votre cœur n'a que des pensées de haine, si enfin, de vos lèvres, ne tombent que des paroles de rancune, d'intransigeance et d'anathème?

Vous vous prétendez catholiques? Et moi, je vous réponds que si vous n'avez pas ouvert l'Evangile, et si vos entrailles n'ont pas été émues en lisant le « Sermon sur la montagne », vous n'êtes pas les fils du Christ, mais les descendants authentiques des Pharisiens, de ces personnages à l'esprit borné et au cœur sec, qui ont fait au Sauveur une guerre implacable et l'ont cloué sur une croix.

Si vous voulez vivre votre religion, prenez l'Evangile ; c'est à cette source divine — et je n'en connais point d'autre, — qu'il faut puiser, quand on a entrepris une bonne fois de ressusciter les énergies endormies de son âme et de s'engager résolument dans la voie de la vertu. Je dis l'Evangile, dans sa teneur primitive, dans les quatre récits que l'Eglise a juxtaposés et qu'elle regarde comme l'histoire véridique de la vie et de la mort du Sauveur, et non dans ces adaptations tout humaines, où l'on a plus ou moins habilement soudé des fragments du texte sacré, et qui ont le grave défaut de ne pas donner aux lecteurs la sensation du document original. Lisez chaque chaque jour quelques lignes de ce livre merveilleux, sans pareil dans toutes les littératures du monde, et d'où dérivent, les sentiments délicats, les aspirations généreuses et les fortes vertus qui sont le charme et la consolation de l'humanité, durant son pèlerinage terrestre. Faites, des préceptes et des conseils du Christ, de ses paraboles et de ses miracles, de ses leçons et de sses exemples, de

ses discours et de ses souffrances, de sa vie et de sa mort, l'aliment quotidien de votre esprit, le thème ordinaire de vos méditations.

Demandez à ce Maître adorable, tel que sa radieuse figure nous apparaît à travers les pages palpitantes et lumineuses de ce livre, d'être pleinement la règle de vos pensées, de vos paroles et de vos actes, l'idéal exemplaire vers lequel tendront tous vos efforts, et que vous travaillerez à réaliser chaque jour davantage dans votre propre vie.

A mesure que le texte inspiré vous sera plus familier et que vous en aurez une intelligence plus nette et plus proche de la vérité, vous arriverez à cette conclusion, si simple et pourtant si rare chez nos contemporains : que la religion, telle que l'a voulue son Divin Fondateur, et telle qu'il l'a révélée au monde, n'est pas seulement un corps de doctrine, dont la sublimité et l'harmonie ont traversé les siècles en forçant l'admiration des plus grands génies ; qu'elle n'est pas seulement un culte qui, par ses pompes rituelles, se prête aux plus splendides manifestations de l'art; mais qu'elle est surtout une vie, — non pas une vie purement politique et sociale qui aurait pour but de créer une sorte de vaste et puissant organisme destiné à faire front à un pouvoir rival ; mais une vie intérieure, c'est-à-dire un progrès par le dedans, un épanouissement d'être, le travail incessant d'une âme toujours soucieuse de se purifier et de s'améliorer, qui, sous le regard du Père céleste, s'efforce d'éliminer en elle les germes mauvais, de développer ceux qui sont conformes au bien et à la vertu, et qui, par des élans mille fois répétés, et à force d'énergie et de persévérance, arrive peu à peu à se conquérir elle-même, pour se consacrer ensuite tout entière au service de Dieu et du prochain.

Pourquoi faut-il qu'une conception si haute de la Religion soit si mal comprise de ceux qui ne partagent pas notre foi? Vous avez comme moi, présentes à la mémoire, les paroles étranges dans leur naïve prétention qui ont été prononcées ces jours-ci du haut de la tribune française, à l'occasion du baptême très laïque d'un ministère nouveau-né. On a osé dire : « Nous avons arraché les consciences humaines à la croyance. Lorsqu'un misérable fatigué du poids du jour, ployait les genoux, nous l'avons relevé, nous lui avons dit que derrière les nuages il n'y avait que des chimères. Ensemble et d'un geste magnifique, nous avons éteint dans le Ciel des lumières qu'on ne rallumera plus (1). »

(1) Discours de M. Viviani à la Chambre des députés, 8 nov. 1906.



Vous avez été confondus comme moi, Messieurs, de ces affirmations où le grotesque le dispute au blasphème. Mais, peut-être, comme moi aussi, n'y avez-vous attaché qu'une importance très relative : car, enfin, il ne suffira pas de doter nos institutions d'un ministère supplémentaire pour empêcher qu'il y ait des pauvres sans pain, sans feu et sans asile, des vieillards et des enfants abandonnés, et pour étouffer la plainte universelle que la douleur, sous ses formes infiniment variées, arrache à l'humanité. « Vous aurez toujours des pauvres avec vous », disait le Sauveur, et toujours aussi, en cette vallée de larmes, il y aura des hommes et des femmes qui pleureront et sangloteront, qui souffriront dans leur chair et dans leur cœur, et qui, de toutes les énergies de leur âme, imploreront un peu de secours et de consolation. A cette multitude de créatures gémissantes et agonisantes, que la maladie, les revers et les deuils torturent sans répit, vous déclarez que le Ciel est vide et que, derrière les nuages, il n'y a que des chimères.

Eh bien ! prenez garde qu'après avoir enlevé à tous ces infortunés la foi en Dieu et l'espoir en une vie meilleure, prenez garde qu'à bout de patience et de résignation, ils ne vous somment de leur donner tout de suite, sans retard, et sous une forme tangible, une compensation au Paradis que vous avez déclaré n'exister pas. Et comme votre rhétorique sera impuissante à bercer leur misère et à apaiser leur faim et leur soif de bonheur positif et terrestre, j'ai grand peur que, dans un mouvement de révolte, ils ne renouvellent la sinistre aventure d'il y a trente-cinq ans.

Vous avez éteint, dites-vous, les lumières qui brillaient au Ciel des pauvres gens. Prenez garde qu'à leur tour, après que vous aurez déchaîné leurs appétits et démuni leur âme du seul frein qui pouvait contenir leurs violences, prenez garde qu'ils ne rallument à Paris, à Lyon, dans les villes et jusque dans les moindres villages, ces effroyables incendies qui ont épouvanté le monde au lendemain de nos désastres et dont les lueurs rougeâtres ont laissé, dans nos yeux et dans nos mémoires, comme des visions d'enfer !

Vous avez fait, dites-vous, œuvre d'irréligion. Prenez garde que, par un juste retour des choses, vos victimes et vos dupes n'accomplissent contre vous, contre nous, contre la société tout entière, une œuvre de formidable destruction !

***

Pressentait-il ce danger, votre tendre et généreux Ozanam, lorsqu'il écrivait : « Il faut enlacer la France dans un réseau de charité, » — annonçant par là qu'un jour, sur toute l'étendue de notre territoire et même à l'étranger, on verrait des milliers et des milliers de jeunes gens, appartenant à toutes les classes sociales, mais fraternellement rapprochés les uns des autres sous le patronage de saint Vincent de Paul, organiser une admirable croisade contre toutes les détresses et toutes les indigences. Ce qu'a été cette croisade, quels résultats prodigieux elle a obtenus, vous le savez aussi bien que moi, puisque la plupart d'entre vous se sont fait enrôler dans cette armée, et que tous ou presque tous, vous avez, suivant le mot de Lacordaire, placé la vertu et l'honneur de votre jeunesse, sous la garde de la charité.

Mais la charité n'est pas le seul élément dont soit faite la prospérité d'un peuple. S'il y a des pauvres qui demandent du pain et qu'il faut rassasier, il y a d'autres pauvres, qui souffrent de leur ignorance, qui réclament leur part de lumière et de vérité, et dont la plainte mérite d'être exaucée. L'aumône intellectuelle, Messieurs, n'est ni moins belle, ni moins agréable à Dieu que l'aumône matérielle ; je dirais même qu'elle est plus utile, car lorsque, grâce à nous, l'esprit jusque-là enténébré d'un homme s'est ouvert aux splendeurs de la science, nous lui avons fourni le moyen presque infaillible de rendre son travail plus fécond et plus rémunérateur, et, du même coup, nous l'avons mis à l'abri des misères et des déchéances qui sont l'inévitable cortège de l'ignorance.

Ne me demandez donc pas, jeunes gens, ce que vous pouvez faire de vos vingt ans, ni à quoi peuvent servir toutes ces connaissances que vous devez à l'enseignement de vos maîtres ou qui sont le fruit de votre étude personnelle, ni quelle portée sociale elles peuvent avoir sur le bonheur de vos semblables. Votre rôle, votre mission est d'être des apôtres de science et de vérité. Avec le charme, la séduction et le rayonnement de sympathie qui sont les privilèges de votre âge, vous devez répandre à profusion, autour de vous, le capital scientifique que vous êtes en train de conquérir. Il faut que toutes ces notions d'histoire, de littérature, d'économie sociale, d'hygiène, de physique et de chimie, où vous avez acquis quelque compétence, vous soient un instrument de propagande, un moyen de rendre service à ces milliers d'orphelins, d'apprentis, de

jeunes ouvriers ou d'employés, dont les conditions d'existence excitaient tant de tendresse compatissante dans l'âme de votre admirable abbé Rambaud. Soyez, comme ce saint prêtre, et dans la mesure de votre zèle et de votre talent, soyez les éducateurs du peuple; allez à lui, non pas en protecteurs, dont les paroles toujours un peu dédaigneuses glacent les cœurs en dépit des bienfaits, mais en frères, en amis dévoués qui n'attendant aucune reconnaissance, prodiguent sans compter leur temps, leurs efforts et leurs peines au profit de leurs amis et de leurs frères.

Toutefois, vous devez à votre qualité d'étudiants catholiques d'être plus spécialement les messagers et les hérauts de la vérité religieuse.

Dites-vous bien que vous n'avez pas le droit de garder pour vous, jalousement, égoïstement si je puis ainsi parler, le capital de foi que vous avez reçu de vos aïeux et que, par votre labeur personnel, vous avez adapté aux besoins de votre propre esprit. Ce trésor n'est pas pour votre usage exclusif : vous en devez la participation et le bénéfice à tous ceux qui ignorent Dieu et le Christ et ne savent rien de leur destinée future.

Gardez-vous, cependant, de vous transformer en prédicateurs sévères et moroses, et de vous prévaloir de vos certitudes pour accabler vos camarades d'objurgations intempestives. Ce que je vous demande est beaucoup plus modeste et plus efficace : au lieu de multiplier les discours, bornez-vous à ces brèves et fortes paroles qu'on échange parfois, dans l'intimité d'un tête-à-tête, et qui, tombant d'aplomb sur la conscience d'un ami, y projettent une lumière libératrice et y provoquent de viriles résolutions.

Enfin, et ceci est mieux encore, soyez des prédicateurs en action. Montrez par votre exemple que la culture scientifique la plus raffinée et la foi la plus agissante peuvent cohabiter dans un même cœur. Donnez à tous ceux qui vous approchent, croyants et incroyants, l'impression que votre religion est d'inspiration très noble et très haute parce qu'elle vient de Dieu, qu'elle est pure de tout alliage, dégagée de toute crédulité puérile et de toute pratique superstitieuse, et que votre foi, sans rien contredire des souveraines exigences de la raison et de la science, est génératrice de bonté, d'abnégation, de dévouement, de charité, en un mot, de toutes les vertus qui ont leur source dans l'Evangile.

II

DISCOURS DE MGR LE RECTEUR

Eminence,
Messeigneurs,
Mesdames,
Messieurs,

L'honneur de prendre la parole, pour la première fois, au nom des Facultés catholiques, dans une Assemblée telle que la vôtre, a de quoi doublement confondre un nouveau recteur qui a le sentiment très profond de ses insuffisances et le souvenir très vif des discours qu'il a tant de fois entendus ici à pareil jour. Permettez-moi l'aveu que je me défends mal de cette double confusion ; j'ai grand besoin, pour me rassurer contre moi-même, de me dire qu'à obéir, comme un prêtre doit le faire, on cesse d'être téméraire, en même temps qu'on acquiert, avec l'espérance du secours divin promis à l'obéissance, des droits à l'indulgence des hommes. L'indulgence de la famille universitaire n'a pas manqué au collègue de la veille qui débutait dans une fonction si haute pour lui ; la vôtre, Messeigneurs, lui est bien assurée aussi, puisqu'elle tenait une si large place déjà dans l'appel dont vous l'avez honoré.

L'année scolaire qui s'achève a été, pour nos Facultés, une année de grande épreuve. La mort a fait des vides dans nos rangs, et des vides cruellement ressentis. Le rapporteur de l'exercice qui se

clôture vous dira, au nom de la Faculté de Droit et de la Faculté des Lettres, combien ceux qui nous ont quittés avaient droit à nos regrets ; toutefois, le recteur ne se pardonnerait pas de ne point saluer ici, de l'hommage le plus ému, les chères mémoires de M. le chanoine Lepitre et de M. Emmanuel Perrin.

Il n'y a pas que les adieux de la tombe qui soient douloureux ; les larmes ne manquèrent pas chez nous, quand il fallut dire l'adieu de la séparation au Recteur, si particulièrement éminent, que l'Eglise venait nous prendre pour l'élever sur le trône épiscopal. Nous nous disions bien, à la réflexion, qu'un prêtre tel que Mgr Dadolle ne pouvait nous être que prêté, qu'au jour des libres choix de l'Eglise sa place était marquée parmi les chefs de diocèse, que les ardeurs de son zèle et sa puissance d'initiative dans les luttes pour le Christ le désignaient pour un champ d'action plus vaste que le nôtre, que sur le siège de saint Bénigne, dans la patrie des saint Bernard, des Bossuet et des Lacordaire, sa parole de théologien et d'apologiste, partant de plus haut, irait plus loin, et qu'au surplus, la Providence nous était bonne qui, en nous enlevant le recteur, introduisait l'évêque dans le haut conseil de nos protecteurs. Nous nous le disions, et ce n'est pas sans un intime sentiment de fierté que nous voyions, dans l'inoubliable cérémonie du 25 février au Vatican, cette nouvelle Pentecôte en faveur de la France, l'enseignement supérieur libre représenté par le recteur des Facultés catholiques de Lyon. Quel honneur pour faire contrepoids à nos regrets ! Mais, une fois de plus, il parut bien que « le cœur a ses raisons que la raison ne connaît point » : la consolation ne put passer du domaine de la raison dans celui du cœur. Ils comprendront tout ce qui doit manquer à notre résignation ceux qui savent — et qui donc ne le sait pas? — que, dans le chef toujours obéi dont l'énergique volonté communiqua à notre œuvre une impulsion toute nouvelle et dont la parole, d'une si rare force de pénétration et coutumière des hauts sommets de la pensée, savait, au dedans, stimuler autant qu'éclairer, et, par surcroît, faire rayonner au dehors, avec un éclat jusque-là inconnu, le nom de nos Facultés lyonnaises, c'est moins encore l'autorité d'un ascendant supérieur qui nous avait enchaînés que le cœur qui nous avait séduits. Oui, le départ de Mgr de Dijon nous fut une de ces épreuves qui, en découronnant une œuvre, laissent au cœur la blessure que le temps ne cicatrise guère ; mais il nous laisse aussi, pour aider notre œuvre à continuer d'avancer dans les voies par lui ouvertes ou élargies, le souvenir si aimé de ses exemples, la lumière si désirée

de ses conseils et le dévouement d'un grand cœur qui ne se reprend pas après s'être si bien donné.

Dans les précédentes assises de l'épiscopat du Sud-Est que sont nos séances annuelles de rentrée, il y avait de grandes figures d'évêques que nos regards, par l'instinct d'une respectueuse et chère habitude, cherchent sans les rencontrer. A ceux qui ne se sont éloignés de notre région que pour monter plus haut dans la hiérarchie de l'Eglise de France et à celui qui nous a quittés pour retourner à Dieu, l'Eminentissime président de cette assemblée vient de rendre un hommage qui ne peut laisser aux Facultés catholiques que le devoir de s'associer à cet adieu sorti du cœur de leur vénéré chancelier. Qu'il me soit permis d'ajouter que c'est de cœur aussi qu'elles s'y associent, comme elles ont partagé les regrets des Eglises de Belley et de Moulins et le grand deuil de l'Eglise d'Autun.

L'assemblée dont vous nous offrez aujourd'hui, Messeigneurs, le spectacle si grandiose au regard de la foi, montre avec une éloquence singulière comment la miséricordieuse Providence, en rachetant la vie de la mort, *qui redimit de interitu vitam,* sait mettre les consolations à la mesure des douleurs. Depuis deux ans et plus, des places devenaient lamentablement vacantes, et le restaient ; et voilà qu'à la date de cette rentrée, le sénat de nos Facultés a la joie, qu'il ne connut jamais au même degré, de s'ouvrir à neuf pontifes nouveaux, désignés par les suffrages de leurs aînés dans l'épiscopat au choix souverain du Pasteur des pasteurs. Magnifique témoignage de l'éternelle vitalité de l'Eglise dont la jeunesse se renouvelle comme celle de l'aigle ! Mais ce qui nous émeut le plus jusqu'aux profondeurs de l'âme, en nous pénétrant d'un sentiment d'admiration que nulle parole ne saurait traduire, c'est de contempler, dans la réunion de ce jour, l'image, réduite sans doute mais si imposante encore, de cette Assemblée plénière de Paris qui fit admirer à la France et à l'univers catholique un épiscopat uni et debout : uni au Pape qui, de droit divin, commande partout où il y a une conscience catholique et des âmes à sauver, sans être, pas plus que le Dieu qu'il représente sur terre, étranger nulle part ; debout pour l'action que commandent les temps nouveaux, debout pour les luttes que l'Eglise n'a pas provoquées mais auxquelles elle ne se dérobe pas, debout pour arrêter la persécution au seuil de la conscience et lui dire avec la fierté apostolique : « C'est un passage qu'on ne force pas ! » Permettez-nous, Messeigneurs, en saluant de notre plus filiale vénération votre Assemblée si provi-

dentiellement renouvelée, de vous donner l'assurance que nous ne serons pas les bénéficiaires ingrats d'une union qui rayonne déjà sur notre œuvre ; nous osons promettre que notre reconnaissance ne se manifestera pas seulement par un redoublement de zèle à vous servir, mais aussi par notre empressement à faire humblement autour de vos augustes personnes ce rempart de fidélités unies dans la foi et l'épreuve que vous faites si magnifiquement autour du Pontife suprême.

L'année qu'inaugure la solennité d'aujourd'hui n'est à aucun titre une de ces années que la coutume considère comme jubilaires ; nous avons déjà fêté nos noces d'argent, et nous sommes loin des noces d'or. C'est seulement notre trentième année que nous allons vivre, au titre, que la loi nous enleva mais que nous gardent nos amis, d'Université catholique. Trente ans, deux fois ce qui faisait à Rome, aux jours de Domitien, le *grande ævi spatium*, et sans doute aussi en un temps et un pays où hommes et choses vont si vite. Assurément, si l'on songe aux difficultés qu'il fallait vaincre pour commencer d'être, pour subsister, à plus forte raison pour se mouvoir dans cette marche en avant qui constitue la vie des institutions comme des individus, on doit convenir que la durée ici est déjà un appréciable mérite. C'est aussi de quoi fournir un enseignement pour l'avenir; à défaut d'une date à commémorer, on estimera sans doute que la perspective de difficultés nouvelles fait un devoir de le recueillir à l'heure où nous sommes. Sans avoir la prétention de retracer toute notre histoire, assez connue du reste d'auditeurs qui la suivirent avec sympathie au fur et à mesure que l'écrivaient nos rapports, quand ces auditeurs ne la firent pas pour leur part, je désirerais vous présenter un tableau sommaire des années écoulées, afin d'en dégager ce qu'elles peuvent contenir, pour les années qui vont suivre, de leçons et de motifs d'espérance.

L'histoire de nos origines est bien connue. On sait assez que nulle part plus qu'à Lyon, on n'avait suivi avec une attention passionnée la rapide et décisive campagne menée par les catholiques et les libéraux de l'Assemblée nationale contre un monopole qui était un anachronisme dans un siècle de liberté, un contresens dans le pays de la *Déclaration des droits de l'homme*, une iniquité flagrante à l'égard des consciences chrétiennes. Quel écho trouvait ici la parole libérale d'un jurisconsulte tel que Laboulaye, surtout l'ardente éloquence des merveilleux protagonistes de la cause catholique dont les noms ont tant de droits à être hautement prononcés

dans cette enceinte, les Dupanloup, les Lucien-Brun, les Chesnelong ! Nulle part, non plus, on ne se jeta, j'allais dire se précipita, avec une plus généreuse ardeur dans la voie de la liberté conquise. Quelques mois après la loi libératrice du 12 juillet 1875, un admirable groupe de catholiques lyonnais, sous la direction de l'homme d'œuvres qu'était par excellence M. Brac de la Perrière, de concert avec l'autorité religieuse représentée, avec une sagesse si éclairée, par Mgr Thibaudier au nom de Mgr Ginoulhac, avait créé la Faculté de Droit, noyau de la future Université. Deux ans ne s'étaient pas écoulés que l'épiscopat du Sud-Est, à la voix si écoutée et si aimée du vaillant cardinal Caverot, entrant en scène avec l'apport d'un dévouement digne du sien, l'Université catholique était légalement complétée par l'organisation des Facultés de Lettres et de Sciences, en attendant qu'elle le fût, au point de vue canonique, un an après, par la Faculté de Théologie ; fondation qui achevait de définir le but de notre œuvre confiée à la forte et douce direction de Mgr Guiol, de si sainte mémoire. Je ne rappelle ces origines, si connues de tous, que pour obéir au précepte de nos Saints Livres : *Laudemus viros gloriosos et parentes nostros in generatione sua*, pour rendre à la mémoire de nos glorieux pères l'hommage d'une reconnaissance que le temps n'a pas affaiblie et qu'avive encore l'approche des jours mauvais. Quelle foi que celle de ces hommes que ne pouvaient arrêter, devant une colossale entreprise, les calculs de l'humaine sagesse, ni l'incertitude des lendemains politiques, ni la difficulté de se pourvoir d'hommes et de ressources, de faire naître et plus encore de faire vivre l'œuvre, ni, par conséquent, la perspective d'un échec si possible, qui laisserait sur leur mémoire une tache de témérité et ruinerait, peut-être pour un siècle, tout espoir de résurrection. Ils avaient si bien vu, dans les événements, la main de la Providence qu'ils partaient comme les preux à la Croisade, au cri de « Dieu le veut », sans autre viatique que la foi au Dieu qui appelle et à la charité qu'il inspire. C'est un grand acte de foi que nous trouvons à la base de notre œuvre, de cette foi que le cardinal Caverot, à la première réception de sa chère Université catholique, traduisait par l'espérance qui en est le corollaire : « Messieurs, Dieu ne laisse pas mourir les œuvres qu'il a une fois ressuscitées. »

C'est en hommes de foi aussi qu'ils conçurent l'œuvre. Ils ne firent pas, ni ne voulurent faire une œuvre politique, pas plus qu'une œuvre de combat ou de mesquine concurrence, toutes préoccupations qui eussent été indignes de si nobles caractères et que ne leur

attribuèrent jamais les amitiés catholiques qui leur restèrent fidèles dans les rangs de l'Université officielle et auxquelles ils furent si fidèles eux-mêmes. Ce qu'ils ont fait, c'est une œuvre, digne du respect de tout esprit libéral, de liberté catholique. Ils ont voulu, au nom de leur liberté et de leur foi, prendre simplement leur place sur le terrain de l'enseignement supérieur, comme avaient fait les catholiques, depuis vingt-cinq ans, sur le terrain de l'enseignement secondaire. Ils ont voulu, comme les fondateurs de nos collèges chrétiens, ouvrir aux familles soucieuses de l'éducation intellectuelle, morale et religieuse de leurs enfants, une maison où la haute culture fût assurée, comme ailleurs, mais sans que la religion courût jamais le risque d'être oubliée, méconnue ou combattue, comme elle pouvait le risquer ailleurs, et où, non plus que dans les classes du collège chrétien, il n'y aurait nulle dissonance dogmatique de Faculté à Faculté, de maître à maître.

La pensée ne leur vint jamais qu'il pût y avoir deux sciences; mais ils savaient aussi qu'il y a plus d'une façon d'enseigner la même science. Leur façon à eux était la façon catholique, et pour que nul n'en ignorât, l'épithète de catholique, toujours glorieuse en dépit des dédains et des sarcasmes dont l'ignorance ou la mauvaise foi ne cessent guère de la poursuivre, fut fièrement inscrite dans le nom donné à l'œuvre. C'est sur la base de l'orthodoxie catholique que l'édifice fut élevé; l'Eglise pouvait consacrer de ses bénédictions, enrichir de ses faveurs, et par là même, recommander à la confiance des familles chrétiennes une maison qui était l'aboutissement logique du collège chrétien et dont les maîtres, invariablement attachés au Saint-Siège et inflexiblement soumis à son magistère infaillible, feraient éclater aux yeux de l'étudiant, dans leur vie, dans leur enseignement et dans leurs livres, cet accord de la science et de la foi que des esprits prévenus ou à courte vue déclarent impossible ; une maison où la Théologie, traditionnelle par essence, mais sagement progressive en son adaptation aux besoins du temps, saurait toujours se mettre au point de vue des adversaire du jour pour les combattre sur leur terrain, sans jamais risquer un sacrifice à la vérité révélée ; où le Droit serait plus préoccupé de la formation du juriste que du légiste, des principes éternels du juste que des textes contingents de la législation, ne confondant jamais *à priori* le légitime et le légal; où les Lettres, en constatant la merveilleuse harmonie du beau avec le vrai et le bien, feraient de la littérature un hymne au divin ; où les Sciences, au lieu de professer, ouver-

tement ou par insinuation, que l'homme se suffit à lui-mêmeet que la culture de ce qu'on appelle la science peut remplacer le culte de Dieu, montreraient que rien, dans leur domaine, ne s'explique bien que par le Dieu qui fit toutes choses avec nombre, poids et mesure ; une maison, en un mot, qui, sans cesser d'être un centre de haute culture par les principes et la pratique des saines méthodes, deviendrait par là même, sans nul dommage pour la raison, au contraire, et pour le plus grand profit de la foi, une école de haute apologie.

Par surcroît, l'œuvre était régionale, groupant tout le Sud-Est autour de son centre le plus naturel au point de vue religieux comme au point de vue géographique, avec son magnifique passé de foi et de charité, son prestige d'antique primatie des Gaules et l'éclat d'un siège archiépiscopal où la pourpre semble héréditaire comme les vertus. Si l'œuvre nouvelle pouvait mettre un fleuron à une couronne, nul ne conteste que c'est Lyon qui le méritait. Et puis, le voisinage de la cité, le vivant modèle qu'elle offre dans son élite de l'alliance, séculaire chez elle, du travail et de la piété, et aussi une certaine affinité de caractère dans la région presque tout entière, n'était-ce pas assez pour désigner Lyon, providentiellement en quelque sorte, comme le centre que réclamaient, dans notre région, les études supérieures, où les jeunes étudiants, ecclésiastiques ou laïcs, pouvaient, en gardant si aisément le contact avec leurs diocèses ou leurs familles, se rencontrer sans se dépayser et se grouper sans avoir rien à perdre, dans le commerce de la vie universitaire, de leurs qualités natives? N'était-ce pas d'ailleurs faire œuvre de décentralisation provinciale, justement à une heure où les provinces protestaient si fort contre les monopoles de la capitale? L'exemple, paraît-il, n'était pas mauvais, puisque l'Etat a fini par donner aux divers groupes de Facultés — en oubliant de nous le rendre — le titre d'Université, avec quelques droits, jalousement mesurés, qui constituent tout au moins une ébauche de décentralisation universitaire.

Quels ont été les résultats de l'existence presque trentenaire de cette œuvre née de la foi catholique et destinée à servir la science et la foi? Ah ! sans doute, au point de vue de la diffusion de son influence, il ne m'est pas possible de dire ce que disait Mgr Cartuyvels, vice-recteur de Louvain, en 1883, cinquante ans après la fondation de l'illustre Université : « Il n'y a plus aujourd'hui, de par la Belgique, je ne dirai pas une cité, mais pas une bourgade, pas un vil-

lage, qui ne compte, parmi ses notables, parmi ses habitants instruits, un ancien étudiant de notre chère Université catholique ». Puisse du moins le Recteur qui, en 1927, présidera aux noces d'or de l'Université catholique de Lyon, faire pour notre Sud-Est cette joyeuse constatation ! Il est vrai que nous ne sommes pas en Belgique et que nous ne jouissons pas de la pleine liberté d'enseignement, celle qui a pour conditions essentielles l'autonomie des programmes et la collation des grades. Seule, notre Faculté de Théologie possède cet inappréciable avantage. Nous fûmes condamnés au régime des programmes imposés et, par voie de conséquence, à l'impossibilité morale d'organiser dans une large mesure un enseignement à visées indépendantes des diplômes officiels, ce qui eût pu agrandir notre cercle d'auditeurs. Du moins, nous sommes-nous efforcés toujours, en gardant pleinement notre indépendance de maîtres et de maîtres chrétiens, d'appliquer à leur préparation les méthodes d'un enseignement vraiment supérieur, de façon à pourvoir nos étudiants, mieux que d'un diplôme, d'une sérieuse initiation scientifique au travail personnel. Disons en passant que la servitude des programmes n'a pas été sans compensation. Elle a mis nos étudiants, au jour de l'examen, en parallèle avec ceux de l'Etat, et la conséquence a été, pour les Facultés de Droit, de Lettres et de Sciences, de faire constater et souvent reconnaître avec la plus parfaite impartialité par les juges officiels que nos élèves, pour la solidité des études, n'avaient pas à redouter la comparaison de leurs concurrents. Nos statistiques font foi que, pour le nombre et la qualité des diplômes, nos Facultés sont plus florissantes que jamais.

Ce n'est pas encore une légion, du moins à l'effectif de la légion romaine, que forment ceux dont les diplômes ou certificats marquent notre action ; mais nous n'en sommes pas trop loin avec le chiffre de 4.297 diplômes ou certificats obtenus devant notre Faculté de Théologie ou délivrés par les Facultés de l'Etat, et qui, défalcation faite de ceux qui se répètent sur le même nom, en réunissant les grades théologiques et les diplômes officiels, représentent plus de 3.200 gradués à l'actif de nos Facultés. Chiffre bien modeste, dira-t-on, pour une période aussi considérable. Hélas ! Messieurs, ce qui nous a manqué pour vous offrir de plus beaux résultats numériques, c'est la matière première du licencié et du docteur ; il ne faut pas oublier que, suivant une statistique assez récente, nos chiffres, du moins en ce qui concerne le Droit, les Lettres et les Sciences, auraient pu être plus que triplés, si tous

les élèves sortis de l'enseignement secondaire catholique pour conquérir les diplômes de l'enseignement supérieur, avaient pu, et surtout su, rester fidèles à la liberté religieuse qui fut leur première éducatrice.

Le nombre des diplômes n'est pas l'adéquate mesure de l'action proprement universitaire de notre Œuvre. Il y faudrait joindre l'influence exercée sur les auditeurs libres qui n'ont manqué dans aucune Faculté et reçoivent un enseignement particulier au Droit, où les cours libres et gratuits du soir rendent, depuis dix-huit ans, des services si appréciés. Il faudrait tenir compte aussi de nos conférences du vendredi, ouvertes, depuis vingt-six ans, au grand public, où se font entendre à tour de rôle les maîtres de chaque Faculté et parfois de savants et éloquents amis du dehors et qui n'ont pas cessé d'attirer un nombreux auditoire. Comment ne pas ajouter que notre admirable Hôpital Saint-Joseph n'est pas seulement la parure que fait la charité à notre œuvre intellectuelle, mais constitue encore par les leçons de l'exemple qu'y prodigue à ses internes un corps médical et chirurgical, trop loué par les plus hautes compétences pour n'être pas au-dessus de nos éloges, une collaboration si efficace à la formation d'une élite de médecins habiles et chrétiens? Notre influence pourrait se retrouver encore dans nos relations avec l'enseignement libre aux degrés primaire et secondaire dont la confraternité nous imposait des devoirs auxquels nous ne pensons pas avoir manqué. Par l'inspection, partout où elle nous fut ouverte, par les examens périodiques ou de fin d'année, par des conférences, quand ce n'était pas par le concours prêté à une fondation, comme le fit cet apôtre de l'enseignement aussi bien que de la science, le très regretté M. Valson, pour l'Ecole supérieure La Salle, si appréciée du grand commerce et de la grande industrie de notre cité, nos Facultés se firent toujours une joie de répondre à tous les appels.

Que dirai-je de l'action personnelle de nos anciens étudiants dans les diverses carrières où ils sont entrés, et dont l'impulsion initiale partait bien de chez nous, avec les principes et les méthodes qu'ils devaient à notre enseignement? Ah! c'est celle-là qui fait notre fierté. Nul ne conteste et ne peut contester que le niveau intellectuel se soit élevé, depuis trente ans, dans le clergé du Sud-Est comme du reste de la France, et qu'à cette hausse notre œuvre ait contribué pour sa part. Il y a peu de grands séminaires, dans la région, où nos Facultés n'aient été ou ne soient encore représentées

au moins par un de leurs anciens étudiants, licenciés ou docteurs; et quels sont ceux où ils ne nous fassent pas honneur par la maîtrise des méthodes, la sûreté du savoir, la pureté des doctrines et le zèle à promouvoir les études? Quant à l'enseignement secondaire, qui a plus largement profité de notre institution, puisque les petits séminaires ou les collèges ne sont plus rares qui comptent parmi leurs professeurs jusqu'à six licenciés, parfois davantage, je ne crains pas de dire que les progrès, depuis vingt ou vingt-cinq ans, sont éclatants, comme en témoignent assez, aux examens officiels, des succès capables de satisfaire les plus exigeantes ambitions. Quand ils n'enseignent pas, et même tandis qu'ils enseignent, bien des prêtres qui se formèrent ici prêchent ou écrivent, et l'on doit dire que, dans leurs diocèses respectifs, leur parole et leur plume les placent en général au premier rang des bons ouvriers de la religion et de la science. Plus d'une fois, l'Institut de France ou les Académies de province couronnèrent leurs travaux.

Nos anciens étudiants laïcs, après avoir tant de fois rivalisé d'ardeur et d'efforts avec leurs condisciples ecclésiastiques, restent leurs émules, chacun sur son terrain, dans l'action post-scolaire. Enseignement, barreau, diplomatie, finances, études de notaire ou d'avoué, industrie, commerce, presse périodique, un peu partout on peut rencontrer quelqu'un de ces chers anciens qui honore la maison où s'acheva sa formation d'homme et de chrétien, par la solidité des convictions, une haute probité professionnelle qui n'est que la logique d'une vie ordonnée sur les principes, et l'éloquence de la parole ou de la plume au service de la vérité, de la justice, de la charité, de l'Eglise et de la patrie dans la chaire professorale, à la barre, dans les conseils élus, dans les congrès d'œuvres catholiques, dans les colonnes d'une revue ou d'un journal ou dans les pages d'un livre. Car eux aussi écrivent, parfois avec la plume de Lamartine et de Laprade, parfois avec celle du bénédictin, et il en est parmi eux aussi qui connaissent les lauriers de l'Académie française ou l'honorable mention de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Quel bonheur pour leurs maîtres de retrouver ces vaillants aux réunions de leur Association amicale où le courage des uns et des autres se retrempe si bien dans la communauté des souvenirs et du dévouement pour les nobles causes !

Si le rôle de l'enseignement supérieur n'est pas seulement de former les futurs ouvriers de la science, mais aussi de contribuer à la faire, on ne me taxera pas d'exagération si j'affirme que nos quatre Facultés, pour autant que le leur permirent les exigences

de la tâche journalière, ont pris et prennent encore une part toujours honorable, parfois des plus brillantes, au progrès scientifique qui s'élabore depuis trente ans. En dehors d'une active collaboration à diverses revues, spéciales ou autres, surtout à celles qui tiennent de plus près à la maison par droit de naissance ou de direction ou à la publication d'œuvres collectives telles que les dictionnaires de Théologie et d'Ecriture sainte, je pourrais citer, à côté de livres qui servent la science en servant l'enseignement, des œuvres de haut mérite qui valurent à mes collègues les appaudissements de la critique la plus compétente, les prix ou les mentions de l'Académie française et de l'Institut, des titres de docteurs *ad honorem* d'Universités étrangères; deux d'entre eux furent même honorés, pour leurs travaux scientifiques, du titre de correspondant de l'Institut, la plus flatteuse distinction que puisse ambitionner le savant de province. Est-il téméraire de penser que, en ce qui concerne les travaux personnels, nos Facultés n'ont point trompé les légitimes espérances de nos fondateurs?

Il y a eu du dévouement au-dedans, chez tous les recteurs du passé et chez tous les maîtres ; il nous en est venu beaucoup du dehors, si l'on peut prononcer le mot de dehors, quand il s'agit de ceux dont nos Facultés sont la chose. Dévouement de nos vénérés chanceliers, depuis le cardinal Caverot qui fonda l'œuvre au prix de tant de sollicitude et de générosité personnelle et ne cessa de l'appeler l'œuvre des œuvres, et le cardinal Foulon qui, en s'appropriant la formule, soutint l'œuvre, de sa générosité aussi et de sa plume si éloquemment habile, jusqu'à l'Eminentissime Chancelier qui, depuis treize ans, nous continue si efficacement toute la sollicitude et tout le zèle de ses illustres devanciers, en y ajoutant le charme de son exquise bonté. Dévouement de nos évêques fondateurs et protecteurs, si empressés à nous soutenir de leurs bénédictions, de leurs encouragements et d'un concours qui nous touche comme il nous honore, venant si bien du cœur. Dévouement de notre Société civile, cent fois loué et qu'on ne louera jamais assez tant il est, à la lyonnaise, tenace et humble, que rien ne lasse et qui n'attend sa récompense que de Dieu, comme l'a reçue celui qui fut son premier président, l'incomparable M. Thomasset. Dévouement de nos bienfaiteurs, plus ineffaçablement inscrit au livre de vie que dans nos bulletins fidèles et dont on ne peut constater l'admirable persévérance en ces listes où l'obole du pauvre se mêle d'une façon si touchante à l'or du riche, sans se sentir au cœur une reconnaissance qui, d'instinct, élève le regard et la prière vers

Celui d'où vient tout don parfait. Enfin, dévouement de ces familles chrétiennes qui, sans regarder où va la faveur et sans prêter l'oreille aux voix qui conseillent une fausse prudence, ne considérant que leur devoir et n'écoutant que leur conscience, nous font l'honneur de nous confier ce qu'elles ont de plus cher, l'âme de leurs enfants.

Si nos Facultés ont pu naître et présenter, dès le premier jour, le personnel et l'outillage scientifique nécessaires à leur fonctionnement, double phénomène qui, à distance, prend les proportions du miracle ; si, autre prodige, non seulement elles ont pu vivre, mais encore se développer par la création des services destinés à répondre aux exigences successives des programmes, aux désirs de leurs amis ou à ce besoin du mieux qui est la condition de la croissance morale ; si elles ont pu fournir une carrière de près de trente ans, sans recul, dans une marche d'abord lente, il est vrai, par la force des choses, mais, sous le dernier rectorat, toujours ascendante, et dès la première heure, toujours au profit de la religion et de la science ; si, en un mot, elles se présentent à vous comme une œuvre fortement constituée, notre devoir est de proclamer bien haut qu'après Dieu, elles le doivent au concours de tous ces dévouements qui, les ayant fait naître, les ont si bien soutenues dans leur marche.

Voilà leur passé ; que va être pour elles l'avenir? Elles sont trop à la lettre une œuvre de l'Eglise, pour ne point pâtir de ses épreuves. Il est bien naturel qu'à l'heure si gravement solennelle où nous sommes, on se demande, dans l'angoisse, si la persécution déchaînée contre l'Eglise de Jésus-Christ ne les frappera pas, à brève échéance, comme toutes les œuvres qui vivent de sa vie, des plus redoutables coups ou contre-coups. La question est trop grave, pour qu'elle ne soit pas examinée, devant nos bienfaiteurs et nos amis, en toute franchise.

Eh bien, Messieurs, une œuvre telle que la nôtre ne pourrait mourir que de deux façons : par la mort violente ou par le suicide forcé. Par la mort violente, si la liberté qui les laisse vivre était brutalement supprimée ; par le suicide, si les catholiques de qui elles tiennent la vie au point de constituer une émanation de leur être moral les forçait à disparaître d'elles-mêmes, en leur refusant les moyens de vivre, ressources et élèves.

Je ne sais jusqu'à quel point il faut redouter la première hypothèse. D'aucuns se sont bien remis à prononcer le mot, honni de tout esprit libéral, le mot de monopole. Sans doute ce n'est pas

un vent de libéralisme qui souffle sur la France ; mais, le vent qui s'est déchaîné, si violent qu'il soit, aurait quelque peine peut-être à renverser une liberté qui reste presque seule à justifier l'emploi du mot dans la devise des édifices publics. Tous ceux qui rêvent de monopole sont des ennemis de l'Eglise, mais tous les ennemis de l'Eglise ne sont pas disposés à aller jusqu'au monopole. On peut espérer que, si la question se pose, la victoire restera au bon sens, à la logique, à la liberté. L'Université elle-même trouverait dans son sein, elle en a déjà trouvé, de nouveaux Laboulaye pour la défendre contre un privilége qui la servirait si mal. En tout cas, si nous nous trompions, si l'odieux monopole reparaissait en France, il aurait, un jour ou l'autre, le sort qu'il eut jadis. On a pu dire que c'étaient les générations élevées par le monopole qui nous avaient dotés de la liberté d'enseignement; c'est vrai, en ce sens surtout que c'est à raison de l'expérience qu'elles en avaient faite et des souvenirs qu'elles en avaient gardés. Soyons bien assurés qu'avec les idées qui, en ce moment, règnent et gouvernent en matière de religion, une nouvelle expérience serait telle qu'elle ne pourrait durer longtemps. Le jour de la délivrance serait le jour de la résurrection pour une œuvre atteinte en pleine vie par la mort légale ; la tombe uniquement creusée par la loi ne saurait être qu'une prison temporaire.

Il n'en serait pas ainsi pour l'œuvre tombée d'inanition. Si par malheur, c'était le sort réservé à nos Facultés, il faudrait, pour les rappeler à la vie, une création nouvelle qui pourrait se faire attendre longtemps.

Mais est-il possible que ce soit leur sort? Nous nous refusons à le croire, même à le supposer.

D'abord, à l'heure présente, l'œuvre est bien autrement nécessaire qu'aux jours où elle fut fondée. Nous nous rappelons encore de quelle émotion nous fûmes saisis quand, à notre première messe du Saint-Esprit, Mgr de Montpellier, pour expliquer à l'auditoire de la Primatiale notre raison d'être, fit entendre, comme texte de son discours, cette parole déjà si éloquente par elle-même : *Tempus faciendi, Domine : dissipaverunt legem tuam.* Ah ! quel commentaire ces dernières années ont ajouté à ce texte ! Il ne s'agit plus de la violation individuelle, mais de la violation légale de la loi divine. Bientôt, si ce n'est déjà, on sera séditieux pour avoir proclamé qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. N'est-ce donc plus le temps, quand la loi, en tant de domaines, semble travailler à se substituer au juste, de pénétrer l'âme du

jeune homme des principes de l'éternelle justice? N'est-ce plus le temps, quand on a si peu cessé de demander aux Sciences et aux Lettres des armes contre les enseignements de l'Eglise, d'apprendre comment, interprétées et jugées par une critique sûre et loyale, elles tournent à sa défense? N'est-ce plus le temps, pour la Théologie, de préparer de doctes apologistes, quand l'erreur, sous toutes les formes, dans tous les domaines de la pensée, par le fait d'une vaste conspiration dont l'origine n'est point un mystère, attaque si violemment, avec la fureur d'une sorte de prosélytisme du mal, tous les principes qui font l'âme catholique de la France, et, par la voie d'une presse impie et sectaire, envahit l'école sans Dieu où elle reçoit des commentaires qui empoisonnent la France de demain? Il faut des apologistes, même pour l'enseignement du catéchisme. Nous avons fait les plus louables efforts, récompensés par d'heureux résultats, pour occuper les cimes de la pensée ; dans la bataille si furieusement engagée contre l'Eglise de France, la perte de ces positions serait le signal de la plus redoutable et pour longtemps la plus irrémédiable défaite pour notre catholicisme séculaire. *Tempus faciendi*, c'est plus que jamais le temps d'agir et d'agir par l'enseignement, puisque c'est l'idée qui est le principe de l'action, et que sans la maîtrise de l'idée toute action est vaine.

Notre histoire de trente ans, dont je n'ai pu vous présenter qu'une trop imparfaite esquisse, vous montre, par les résultats obtenus, les services que nos Facultés peuvent rendre encore dans une crise dont le danger le plus grave est de l'ordre intellectuel. Elle vous montre aussi, par le rappel de leurs origines, que leur maintien en leur organisme intégral est, pour Lyon et toute la région, je ne crains pas de le dire, une question d'honneur. Voilà une liberté, si longtemps réclamée, dont la conquête a coûté tant d'héroïques efforts et dont la mise en pratique a exigé ici des héroïsmes qui, pour être plus humbles, n'en furent pas moins méritoires, et le dévouement hésiterait à conserver chez nous le bienfait de la liberté et l'œuvre de nos pères ! Ah ! s'ils vivaient encore, les glorieux conquérants de la liberté et les vaillants fondateurs de l'œuvre et que cette menace vînt à frapper leurs oreilles, quels cris de lions blessés leur douleur ferait entendre ! Quelle humiliation pour nous, lors même qu'ils se contenteraient du reproche évangélique : *Quid timidi estis, modicæ fidei?* Dieu l'a voulu, diraient-ils, et le veut encore, et quand Dieu le veut, on fait comme nous avons fait, on part pour la croisade.

Rassurons-nous, Messieurs, la menace ne vient pas de nos bien-

faiteurs et de nos amis ; eux sont toujours prêts aux sacrifices que commandent les circonstances. Notre rentrée, plus belle, en particulier au Droit, qu'elle ne le fut depuis nombre d'années, atteste bien que la confiance des familles vraiment chrétiennes n'est pas près de défaillir. Mais les ressources, dira-t-on? Comment, si généreuse soit-elle, la charité, sollicitée par tant de besoins et si inouïs et si urgents, pourra-t-elle suffire à l'entretien d'une œuvre qui risque de paraître, dans la détresse générale, une œuvre de luxe ? C'est une crainte que ne nous permet pas l'histoire du passé. Ce n'est point la première fois que notre œuvre peut paraître à la veille de voir tarir les sources qui l'alimentent ; ceux qui connaissent les secrets de notre histoire financière savent bien comment, aux heures humainement les plus désespérées, la Providence vint nous sauver du naufrage redouté. Et d'année en année, voilà trente ans, que la Providence veille sur nous en inspirant la charité. Elle veillera encore, nous n'en doutons pas, pas plus que nous ne doutons, si bien instruits par l'expérience, des héroïsmes dont est capable la générosité catholique. Non, nous ne craignons pas que nos bienfaiteurs, qui ont si bien l'intelligence des besoins de leur temps et de leur pays, puissent être tentés, même sous la pression de nécessités nouvelles surgissant de toute part, de ne voir dans nos Facultés qu'une œuvre de luxe. Ils comprennent trop bien qu'il n'y a pas de nécessité plus urgente que de préparer, par l'enseignement catholique, cette élite intellectuelle, indispensable à défense de l'Eglise et au salut de l'âme française, à laquelle, ce matin, Monseigneur de Tarentaise a tracé ses devoirs avec tant d'éloquence. Ils le comprennent, et voilà pourquoi nos Facultés, fortes des bénédictions de l'Eglise, de la confiance des catholiques, des bienfaits d'une charité clairvoyante et prête à tous les sacrifices, continueront à vivre. C'est dans un acte de foi que notre espérance, comme celle de nos fondateurs, vient se résoudre : la foi à la Providence, qui « ne laisse pas mourir les œuvres qu'elle a une fois ressuscitées » et si bien gardées.

LA

LITTÉRATURE ITALIENNE D'AUJOURD'HUI (1)

M. Maurice Muret en trace un tableau fort intéressant dont j'hésite à le louer. Il apporte, en effet, à l'intempérante curiosité littéraire de ses contemporains à la fois un excitant et un aliment, alors qu'un sage régime leur serait, semble-t-il, indispensable. Songez qu'un honnête homme se doit à lui-même de connaître une demi-douzaine de littératures exotiques ; il se croit tenu d'être familier avec les Russes, les Danois, les Scandinaves, les Roumains, les Italiens, les Américains. Et quand il a dévoré des centaines de romans et de drames ou plutôt, le même roman d'amour malsain reproduit sous d'innombrables formes, il se voit réduit à faire d'étranges constatations. Nous avons tous lu les œuvres d'Ibsen, par exemple, et nous n'en sommes pas médiocrement fiers. Or, il paraît, qu'Ibsen a tout simplement imité un génial Northman dont Brandès, le roi de la critique exotique, ne cesse d'exalter un peu tard, hélas, les mérites transcendants, Kierkegaard. Avouez-le, Ibsénistes de France, vous n'avez jamais lu Kierkegaard, et vous soupçonnez à peine l'existence d'Holberg, le fondateur de la culture dano-norvégienne. Alors, quoi? vous n'êtes que des demi-scandinaves.

Mais pour les amis du roman exotique, il y a peut-être pire que cette humiliation imprévue. Rien n'est moins démontré, en effet, que l'utilité de toutes ces croisières littéraires qui ont

(1) Paris, Perrin.

pour objectif le Spitzberg ou les bords de la mer Noire. Qu'ils soient du Nord ou du Sud, de l'Est ou de l'Ouest ou du Centre, les Européens de nos jours passent une grande partie de leur pauvre petite vie à disserter sur les mêmes questions, savoir : l'adultère, les injustices sociales, le progrès, le féminisme, l'argent, l'amour et la politique. Les méthodes de travail elles-mêmes et les conclusions auxquelles aboutissent les auteurs n'offrent pas toutes autant de variété qu'on serait tenté tout d'abord de le croire. Romanciers et dramaturges ont perdu le sens de la tradition classique, et même, s'ils sont catholiques, comme M. Fogazzaro, ils acceptent, au moins partiellement, la grande hégémonie romantique et protestante ; ils sont tous tributaires du boulevard et de la librairie française ; ils chantent, avec de légères variantes, le même couplet individualiste et moderne. Tolstoï n'est qu'un petit, un tout petit Rousseau ; d'Annunzio pille outrageusement Zola, le sâr Peladan, Maurice Barrès, surtout Maurice Barrès, et d'autres. Ne nous laissons pas intimider par le mystère boréal dont s'entourent Ibsen et Bjœrnson : ils ne savent que mettre beaucoup de clair-obscur dans la grande folie romantique et révolutionnaire. Un Français né de parents chrétiens n'aurait-il pas plus de rectitude d'esprit, plus de santé psychologique et plus de liberté d'allure, si les heures qu'il dépense trop généreusement à la recherche des nouveautés exotiques, il les consacrait à la lecture de ses grands classiques à lui, ou même des grands classiques étrangers. A lire Dante, je me sens devenir meilleur et j'ai la certitude de capter, à une de ses sources les plus puissantes, la beauté littéraire. Les romans de M. d'Annunzio ne sont pas seulement d'une immoralité révoltante : ils accusent une prodigieuse décadence intellectuelle (1).

(1) Les Italiens commencent à s'en douter, paraît-il. La première représentation de la nouvelle tragédie de M. d'Annunzio : *Più che l'amore* (*Plus que l'amour*), qui a eu lieu récemment au théâtre Costanzi, de Rome, a donné lieu à un scandale presque sans précédent.

Le public, après avoir laissé passer sous silence le premier acte, se fâcha au deuxième acte, devant le peu d'intérêt de l'œuvre, bourrée de longs discours, sans action ni vie.

Alors, les spectateurs commencèrent un épouvantable charivari, où aux coups des sifflets se mêlaient de véritables hurlements. Presque

Ceux qui lisent tant de pauvres et mauvais livres se mettent en règle avec une mode, oui, mais ils emploient fort mal leurs loisirs, et ils faussent leur goût, s'ils n'ont pas promptement recours aux antidotes.

Les complicités plus ou moins conscientes de la camaraderie exagèrent déjà, singulièrement, l'importance des littérateurs français de nos jours. Chez les Italiens on retrouve le plus souvent délayé ou affaibli ce qui s'imprime à Paris ou dans les Universités allemandes. L'Italie ne compte probablement pas un seul littérateur de génie, et M. Maurice Muret est inexcusable de laisser entendre, que M. d'Annunzio s'élève parmi ses talentueux émules,

Quantum lenta solent inter viburna cupressi.

M. d'Annunzio imite assez servilement nos romanciers (1) français, et pour m'empêcher de le redire, il ne suffira pas que M. Maurice Muret étende sa protection peu motivée sur les plagiaires d'outre-mont. Au pays de France, on n'aime pas les geais qui se parent des plumes du paon. Il est vrai que M. d'Annunzio bénéficie de la protection de Mme Duse ; il est vrai encore qu'il trouve moyen de se rendre célèbre par les hauts faits d'une meute féodale. Les vingt-huit chiens du romancier poète répandent la terreur autour de la villa qu'il habite. Ils lui attirent aussi quelques procès retentissants où s'affirment ses droits illimités de suzerain sur la vile plèbe de la haute Italie. Malheur aux paysans qui tuent un chien de M. d'Annunzio, quand ce chien vient manger leurs poules jusque dans leurs basses-cours. Ils sont condamnés non pas à être pendus haut et court, mais à payer 100 francs d'amende et à faire quelques jours de prison. De tels succès judiciaires permettent aux admirateurs de M. d'Annunzio de le comparer

chaque mot des acteurs était souligné par des rires, des quolibets et des commentaires malveillants.

La représentation, naturellement, ne put pas arriver à la fin.

Une partie du public, stupéfiée, abandonna le théâtre, puis le commissaire de police fit baisser le rideau.

(1) Ces critiques visent les seuls romans de M. d'Annunzio ; je ne connais pas son théâtre, et peut-être m'arrivera-t-il de mourir sans avoir lu la *Fille de Jorio*.

à Frédéric II, ils ne prouvent pas qu'il soit l'égal de Dante ou seulement de Manzoni.

L'intéressant volume de M. Maurice Muret se présente donc dans d'assez mauvaises conditions ; il est trop succinct pour des spécialistes désireux de suivre attentivement les progrès de la littérature italienne ; il est trop documenté pour le grand public. N'allez pas, de grâce, développer encore chez ce bon public, le goût du modernisme, il n'est déjà plus capable de comprendre les grands maîtres. Les Anglais, eux, lisent Shakespeare, ce qui suffit à les maintenir dans une certaine moyenne intellectuelle. Ceux des nôtres qui aspirent au grade de « fin lettré » lisent uniquement ou peu s'en faut, des auteurs comme Marcel Prévost, Lavedan, Maurice Donnay, Abel Hermant, Octave Mirbeau, Louys et autres. Voilà que M. Maurice Muret leur apprend à aimer tout simplement les succédanés italiens de leur prose décadente.

C'est grand dommage, car on avait le droit d'attendre mieux de son talent et de sa probité. M. Maurice Muret possède des connaissances très étendues, il a une certaine souplesse spirituelle, et un jugement sûr, pourvu qu'il ne s'intimide pas. Par malheur, il s'intimide trop souvent. M. Mau rice Muret ne veut pas qu'on le brouille avec la République des lettres et c'est pourquoi son impartialité ressemble à une neutralité insignifiante. Est-il catholique? Je serais tenté de le supposer, à la façon dont il se dégage de certaines compromissions. Mais au fait, je n'en sais rien. Toujours est-il que M. Maurice Muret prodigue ses sourires aux adversaires de la foi catholique et qu'il observe un silence prudent, quand par hasard, les conjonctures deviennent difficiles. Exemple : les libéraux italiens ébauchent un sourire de dédain toutes les fois qu'on leur parle de leurs compatriotes catholiques. (En France, pareille aventure se reproduit fréquemment, mais qu'est-ce que cela prouve, sinon que le bœuf dont parlait Veuillot est le plus fort et qu'il triomphe odieusement ?) M. Maurice Muret consigne dans ses notes, sans protestation aucune, le mépris de ses interlocuteurs libéraux pour tout ce qui est catholique. Ce qu'il éprouve, lui, il est impossible de le deviner ; pour l'instant, il n'est que reporter, il enregistre en

souriant, tous les errements de l'opinion, il les vulgarise et il paraît se les approprier.

Qui ne connaît, de réputation au moins, Giosué Carducci, ce vieux Garibaldi des lettres que l'Italie entière, encense régulièrement, selon les rites les plus païens. Tour à tour républicain et royaliste, conspirateur et courtisan de la monarchie de Savoie, fédéraliste et unitaire, il ne montra de persévérance que dans ses haines anticatholiques.

« Une pièce de vers célèbre et qui a fait scandale, *A Satana*, résume les griefs du poète contre la religion chrétienne. Tout ce que le monde tient pour divin excite la réprobation de Carducci. Tout ce que le christianisme qualifie de satanique, Carducci l'approuve et l'exalte. Sous le nom de Satan, le poète italien glorifie le libre arbitre, l'esprit de progrès, l'esprit scientifique découvrant à l'humanité des espaces nouveaux : « Salut, ô Satan, ô rebellion, ô force vengeresse de la Raison. Que l'encens, que les vœux sacrés montent vers toi ! Tu as vaincu le Jéhova des prêtres. » Il importe de pénétrer le sens exact de cette pièce. Par Satan, le poète entend, non point le Mal, mais la Raison, mais l'esprit insurgé contre la lettre, la liberté dressée contre l'autorité. Ceci compris, on trouvera tout naturel que Carducci ait glorifié Martin Luther, d'une part, et la Révolution française, de l'autre.

Carducci semble croire à un Dieu impersonnel, commencement et fin de toutes choses, à un Dieu qui ne se révèle pas à l'homme, mais dont chaque jour révèle à l'homme un lambeau. Carducci est tout disposé à admettre le principe de l'immortalité : « Que le schah de Perse ou un critique de Milan, écrit-il, meurent entièrement, je le crois et je m'en félicite, mais que Mazzini, mais que Dante Alighieri périssent sans retour, je n'en suis point convaincu. La religion des héros me tient trop profondément à cœur. » La philosophie de Caducci pourrait être un mélange de panthéisme et de stoïcisme. »

Comme si le panthéisme et le stoïcisme impliquaient l'existence d'un Dieu personnel et transcendant distinct, du monde qu'il a créé ! M. Maurice Muret ne prouve nullement que Carducci n'est pas athée. Il est certain, au contraire, que le poète italien pousse la fureur anticatholique jusqu'au satanisme.

Pourquoi l'honnête conservateur qu'est M. Maurice Muret tresse-t-il tant de couronnes en l'honneur de Carducci ? Pourquoi ?

Tout simplement, parce qu'en glorifiant ainsi Giosué Carducci et son œuvre, M. Maurice Muret croit esquisser « un geste spirituel ». Voilà le grand mot lâché.

Certes, on laisserait volontiers M. Muret et ses amis se livrer à ce très pauvre petit exercice littéraire, si de graves intérêts n'étaient en cause. Une peur étreint visiblement les universitaires, les normaliens et les cléricaux à demi émancipés qui règnent en maîtres dans la presse catholique, dite libérale. D'une part, ils affectent de ne pas se compromettre avec les catholiques proprement dits et d'autre part, ils craignent toujours de ne pas louer assez leurs ennemis ou du moins les ennemis de l'Eglise.

Pour excuser son malencontreux hymne à Carducci, M. Muret pourrait à la rigueur invoquer deux précédents illustres. La reine Marguerite de Savoie félicita, un jour, Carducci d'avoir su marier dans ses vers *il senso d'Italianita gentile a di ferrea latinita*. Or, il est de notoriété publique que l'illustre princesse fait profession de piété, et vous entendez déjà le concert d'éloges que lui valut nécessairement un compliment aussi littéraire. Mais sans manquer de respect à Sa Majesté la reine d'Italie, il est permis de faire observer sans doute, que sa piété ne fut pas toujours très éclairée. Passons sur un souvenir pénible et très significatif.

L'exemple donné par M. Crispolti ne prouve pas davantage. Le jour où il crut devoir louer au nom des catholiques italiens, le talent de Carducci, le distingué marquis perdit une très belle occasion... d'imiter notre Conrart. Il est impossible de ne pas remarquer que certains catholiques italiens ont un penchant très marqué pour la diplomatie littéraire, et qu'ils sont au surplus terriblement inféodés à l'idée de progrès.

Cependant, quelques auteurs dramatiques et deux petits groupes de publicistes ne craignent pas de se poser nettement en ennemis irréconciliables du modernisme. Il se trouve que ni les uns ni les autres ne sont catholiques. « Les idées de M. Butti se peuvent qualifier assez exactement de « réaction-

naires », terme fort vague, d'ailleurs. Tous les principes sur lesquels, depuis quelque cent ans, l'humanité pivote, M. Butti les tient en médiocre estime. Son œuvre dramatique constate proprement la faillite de l'idée de progrès à l'aube du XXe siècle.

Il y a de très habiles gens parmi les dramaturges contemporains d'Italie ; mais cette extrême habileté, justement, leur fait du tort. Insinuants et souples, largement accessibles à toutes les influences extérieures, ils imitent très volontiers les écrivains étrangers. Ils rappellent tantôt Dumas fils ou Emile Augier, tantôt M. Sardou ou M. Ibsen, mais ils rappellent quelqu'un ou quelque chose. Les pièces franchement, purement italiennes sont rares.

« Mais vous apercevrez le point faible de cet échafaudage de dialectique. La religiosité de M. Butti n'est rien que dilettantisme et son escrime contre les idées modernes se réduit, j'en ai peur, à de grands coups d'épée dans l'eau. « Je doute du Progrès, écrit-il, les systèmes athées et socialistes me semblent grotesques ou malfaisants, mais je dois reconnaître que nos adversaires ont pour eux le nombre, la force et l'avenir, alors que je ne suis moi-même qu'un lambeau du passé, de ce passé condamné et qui ne reviendra pas. » Voilà dans quels termes découragés s'exprime M. Butti. Tiendra-t-il longtemps encore ce langage? Il est possible. Mais je ne serais point surpris, après tout, de le voir revenir tôt ou tard au christianisme pur et simple par la pente naturelle où s'acheminèrent, entre autres, MM. Brunetière et Bourget. Une âme ni une œuvre ne sauraient se nourrir indéfiniment de scepticisme. On a vu, on verra encore des conversions plus inattendues... » Que Dieu entende M. Maurice Muret ! Mais il est déjà très intéressant de savoir que les pièces à thèses antidémocratiques de M. Butti trouvent de l'autre côté des Alpes un certain nombre d'auditeurs favorablement disposés ou du moins attentifs. Le culte de toutes les laides idoles que le XIXe siècle dressa sur d'énormes piédestaux n'est donc point si universel? M. Butti s'attaque, en effet, à la demi-science, à l'athéisme, au socialisme, à l'amour effrené de la jouissance, au progrès et autres fétiches modernistes. C'est avoir profité que de savoir se plaire dans ces sortes d'études.

Plus réactionnaires encore que M. Butti sont les jeunes adeptes florentins du néo-machiavélisme.

« — Rien de plus radical, rien de plus simple ; à toutes les idées du jour, ces jeunes philosophes ont voué une haine mortelle, alors qu'il est de bon goût, aujourd'hui, de se reconnaître une « âme d'avant-hier ». Humanitarisme, pacifisme, cosmopolitisme, proclament les écrivains du *Regno*, ce sont là de grands mots vides, ce sont « parole parolaje », selon la pittoresque expression de M. Carlo Placci, un autre adepte et fort distingué du petit cénacle florentin. A ces principes funestes et dont le triomphe coïncide infailliblement avec l'énervement des courages et la décadence, le *Regno* oppose la religion de la force, l'individualisme en philosophie et le césarisme en politique. En regard du « pécorisme nazaréen », le *Regno* restaure, dans toute son insolence, l'idéal classique et romain. Natures ardentes et passionnées, les écrivains du *Regno* ont des haines furieuses et des amours solides. Parmi leurs adversaires accoutumés, on rencontre sans étonnement, le comte Léon Tolstoï. A la prédication corruptrice du prophète d'Yasnaïa Poliana, M. Carradini ne se lasse pas d'opposer le bon exemple que la race anglo-saxonne reste seule aujourd'hui ou à peu près, à donner au monde. Alors que les Latins décadents s'époumonnent à préconiser la paix universelle, les Anglo-Saxons, pleins de vie et de force, goûtent pleinement la joie que procure la lutte. Quelle beauté singulière dans les discours impérialistes de M. Chamberlain et du président Roosevelt !

M. Muret a raison : ils sont vraiment un peu jeunes, les rédacteurs du *Regno*. A défaut de César Borgia, ils se contentent de MM. Chamberlain et Roosevelt qui sont communs et d'une surhumanité plutôt médiocre. Eux, les compatriotes du Dante et de Michel-Ange, ils versent un pleur sur la débilité du pécorisme nazaréen. Bons jeunes hommes !

Encore conviendrait-il de ne point trop blâmer chez eux, ce qui est justement leur seul titre de gloire, je veux dire, le courage de se révolter contre la tyrannie de certains préjugés modernes. M. Muret en est encore à penser que la démocratie coule à pleins bords, et tout joyeux de rééditer cette odieuse

métaphore, il fait la leçon aux rédacteurs du *Regno*. « Comprenant, dit-il, qu'on ne remonte pas un flot pareil à celui qui entraîne aujourd'hui l'humanité vers la démocratie, ils se borneront à seconder les efforts des philosophes et des politiques qui cherchent à le modérer, à le canaliser, à l'assagir. » Comment peut-on se tromper à ce point? Les quatre grands peuples qui dirigent aujourd'hui l'humanité vivent une vie intense qui est exactement le contraire de la démocratie. L'Amérique doit sa prodigieuse prospérité à l'énergie de ses « rois ». Rien n'est plus autocratique ni plus aristocratique que la constitution japonaise. Le Mikado jouit d'une toute-puissance qui plie toutes les volontés. Il n'éprouve pas le besoin de parader comme les rois plus ou moins constitutionnels de l'Occident, il se contente de prévoir, de commander et de gouverner. Il ne daigne pas se soucier de popularité, étant dieu, un dieu pour lequel les Japonais ne demandent qu'à mourir, ainsi que le disait Togo à la veille de ses grandes victoires. Une aristocratie intelligente et énergique entoure le Mikado. M. Maurice Muret voudra bien reconnaître, sans doute, que l'Allemagne n'est pas encore démocratisée. Quant à l'Angleterre dont la diplomatie étonne le monde par son audacieuse habileté, elle recrute toujours ses ministres des affaires étrangères parmi les représentants de la plus haute aristocratie.

En France, le fait démocratique n'est qu'une apparence vaine. Trois groupes d'aigrefins gouvernent le pays sous le nom du vieux Démos lequel surprend par son effroyable bêtise même ses détracteurs les plus convaincus. On lui conte sans cesse des histoires d'hyène, de complot, de schisme papal, et il les accepte toutes, toutes, sans sourciller jamais.

M. Muret découvrirait comme tant d'autres, ces réalités énormes et prochaines, s'il consentait seulement, à s'affranchir de la superstition des vieux mots. Mais il écrit d'un cœur léger des phrases comme celle-ci : Maudire la veulerie des bourgeois, c'est bien. Assister ceux d'entre eux qui, tout en faisant à l'esprit moderne les sacrifices nécessaires, cherchent à préserver la civilisation du naufrage où le socialisme menace de l'engloutir, c'est mieux. » Qu'est-ce donc que l'esprit moderne?

Que faut-il entendre, au juste, par le mot civilisation? Pourquoi le socialisme s'oppose-t-il, à l'esprit moderne? Les jeunes gens du *Regno* n'auraient pas de peine à tourner en dérision la vague et désuète et pauvre phraséologie de M. Muret.

Il va sans dire que leur mentalité hardiment rétrograde est sans doute, une exception dans la progressiste Italie. Autant que je puis en juger, l'opinion moyenne du jeune royaume a pour interprète autorisé, l'historien Guglielmo Ferrero, l'auteur bien connu de la *Jeune Europe*. M. Maurice Muret analyse les concepts historico-philosophico-sociologiques de M. Ferrero et il les juge... avec quelque fermeté, enfin. Notre sociologue italien a le culte de la banalité pseudo-moderne. Nul n'excelle, comme lui, à saisir au passage puis à ornementer selon le mode le plus scientifique, les plus mauvais et les plus vieux aphorismes qui circulent dans la presse quotidienne. Très sérieusement, il affirme que l'Angleterre et l'Allemagne sont deux nations pacifiques. M. Maurice Muret a la bonté très grande de prouver à M. Ferrero, qu'elles sont, au contraire, deux nations de proie. Mais lui-même, il ne sait pas s'arrêter à temps, et il entonne un antique couplet en l'honneur des immortels principes. « Quelque opinion qu'on ait sur la Révolution française, dit-il, c'est bien plutôt à elle, à elle surtout, qu'il faut faire remonter l'origine des dogmes nouveaux. Ces principes pacifiques, ils sont à la base de toute la littérature officielle de la Révolution, ils sont implicitement contenus dans le titre de la Déclaration des droits de l'homme, que M. Ferrero ne mentionne même pas. » Pour une fois, j'ose penser que M. Ferrero fut sage de juger les hommes non point d'après leurs déclarations, mais d'après leurs actes. La pacifique Révolution envoya des milliers de Français innocents à l'échafaud, et elle déchaîna une guerre effroyable qui fit couler des torrents de sang dans l'Europe entière et hors de l'Europe. Il est enfin un troisième grief qu'il faudrait avoir le courage d'articuler quelquefois contre la Révolution française : elle a fait de la très grande France, un peuple de deuxième ordre.

Sur un certain nombre de questions, enfin, MM. Ferrero et Muret se trompent de concert. Ils englobent dans une même

condamnation les peuples latins, c'est-à-dire, la France, l'Italie et l'Espagne. Cependant, l'Italie progresse, j'essayerai de dire tout à l'heure comment et dans quelle mesure. L'Espagne est vaincue, mais il semble bien que la race espagnole se prépare dans l'Amérique du sud un splendide avenir.

Au cours de ses consciencieuses études, M. Muret commente ou loue un certain nombre d'écrivains catholiques, M. Fogazzaro entre autres et Madame Mathilde Serao.

De M. Fogazzaro, il est fort difficile de s'entretenir en cette année 1906. Avec les plus apolégétiques intentions du monde, il avait écrit un roman ennuyeux qui lui valut une grande popularité, plus une condamnation. Il se soumit *laudabiliter* à la décision du saint-office, réduisant ainsi au silence tous les critiques catholiques. On ne peut pas reprocher trop vivement ses bévues littéraires à un homme presque illustre qui donne un si méritoire exemple d'obéissance. Si je ne craignais la contagion de certaines idées chères à M. Fogazzaro, avec quel enthousiasme je célébrerais ses mérites personnels !

Mais M. Muret ne parle pas d'*Il Santo*, sans doute parce que le chapitre qu'il consacre à M. Fogazzaro porte la date de juillet 1904. On se contente, ici, d'analyser *Miranda* et *Valsolda* œuvres poétiques d'une inspiration hautement idéaliste?... non pas, mais sentimentale et ingénue.

Miranda est la jeune fille bien connue, trop connue dans le monde des lettres, qui devient poitrinaire et meurt d'amour. « Il y a, dit-elle, au fond de mes yeux, comme une flamme qui n'y était point naguère et mes traits sont devenus plus pâles. Le brun et le blond me siéraient bien. Je me demande s'il me voit parfois en pensée... Pour sa pensée, je voudrais être belle. »

Qu'il se trouve un poète au commencement du vingtième siècle pour essayer de rajeunir ces authentiques fadaises, il est peut-être sage de ne point s'en étonner. Mais que ce poète se dise et se croie progressiste, serviteur idolâtre du dieu Progrès, voilà ce que nous avons tous quelque peine à comprendre. M. Maurice Muret compare la modeste héroïne de M. Fogazzaro à d'autres héroïnes plus illustres, à Solweig, à Cordélie, à la Frédérique de Gœthe. Au fait, il n'avait que l'embarras du

choix. Mais pourquoi n'a-t-il pas évoqué Elaine, le lis d'Astolat, que chanta Tennyson? MM. Fogazzaro et Tennyson ont voulu traiter très exactement le même thème poétique, mais le maigre récit d'un poète italien supporte assez mal la comparaison avec le grave lyrisme du poète anglais. Et cependant elle (Elaine) murmurait: « En vain ; en vain, cela ne peut pas être. Il ne m'aimera pas. Quoi donc, faut-il que je meure? Puis, comme un pauvre petit oiseau innocent qui n'a qu'un simple chant de quelques notes — répète son simple chant et le répète toujours — pendant toute une matinée d'avril, jusqu'à ce que l'oreille — se lasse de l'entendre, ainsi l'innocente enfant — allait la moitié de la nuit répétant : « Faut-il que je meure? » Elle languit et s'affaisse ; on veut la consoler, elle ne le veut pas ;... Elle dit à ses frères : « Chers frères, vous aviez coutume, quand j'étais une petite fille, de me prendre avec vous dans le bateau du batelier, et de remonter avec la marée, la grande rivière. Seulement, vous ne vouliez pas passer au delà du cap où est le peuplier... A présent j'irai. Elle meurt, et selon sa dernière prière, ils l'emportent comme une ombre à travers les champs qui brillent dans leur pleine fleur d'été. »

Sans doute, M. Fogazzaro ne connaissait-il pas l'Elaine de Tennyson, sans quoi, il serait inexcusable d'avoir publié *Miranda*.

Sa *Valsolda* n'est pas plus originale : elle éveille en nous une foule de souvenirs romantiques trop connus. « Je voudrais m'en aller sur cette mer déserte, naviguer seul, naviguer longtemps, et toute rive ayant disparu à mes yeux, m'abandonner à mes pensées et au fil de l'onde. Ces visions que mon cœur dissimule avec un soin jaloux s'échapperaient alors librement. Je m'asseoirais à la poupe, elles prendraient place à la proue. Et, sans parler, nous nous regarderions. » Ainsi René souhaitait avec quelque emphase, qu'un orage désiré l'emportât dans les solitudes de nouveau monde ; ainsi Musset dialoguait avec les êtres créés par son imagination ; ainsi dans les *Illusions perdues* de Gleyre des apparitions charmantes couvrent la poupe et la proue d'un vaisseau rose et blanc qui fend les flots bleus d'un lac tranquille.

A côté de ce prédicateur poétique et romanesque qui s'ap-

pelle M. Fogazzaro, voici Mme Mathilde Serao, une néo-chrétienne. Ou plutôt, non, Mme Serao est une croyante, une pieuse pèlerine très ardente à marcher sur les traces du Sauveur. Mais elle est Napolitaine, aussi ! c'est-à-dire moraliste infiniment indulgente aux faiblesses de la chair. Ayant disserté préalablement sur le mouvement néo-chrétien, M. Maurice Muret juge et approuve, en bloc, le dogme, la morale et l'apologétique de Mme Mathilde Serao, il dit : « Le christianisme napolitian de Mme Serao, me semble, tout compte fait, un excellent christianisme. »

Dans ce compte tout fait dont M. Maurice Muret emprunte la populaire formule à son éminent confrère M. Emile Faguet, entrent des histoires singulièrement scabreuses. Mais ne sommes-nous pas à une époque privilégiée où les écrivains se doivent à eux-mêmes de prêcher la charité sans la foi ou contre la foi, la tolérance (sauf à l'égard des cléricaux) et la largeur d'esprit, surtout la largeur d'esprit? Joignez que, selon toute vraisemblance, M. Maurice Muret s'exprime ironiquement. Il est inadmissible qu'un universitaire ne tempère pas de raillerie académique l'austérité de son prêche semi-mondain.

Les conclusions de M. Maurice Muret (cherchez-les, je vous prie, dans la préface) manquent de netteté. Après avoir exalté l'Italie en termes vagues, il laisse échapper des aveux trop précis qui atténuent singulièrement ses éloges. « L'Europe, dit-il, n'estime pas encore à sa juste valeur la jeune nation italienne. Peu à peu, toutefois, sa facheuse ignorance se dissipe. Si fermés qu'ils soient — et de parti pris — à toutes les impressions modernes, les touristes que la belle saison déchaîne à travers la péninsule n'ont pas pu ne pas voir la renaissance économique dont l'Italie est le théâtre — dans sa partie septentrionale surtout. » Très juste, cette observation. Les allures dédaigneuses qu'affectent encore certains touristes français mal renseignés, sont pour leurs compatriotes un sujet fréquent d'humiliations. Il devrait être bien entendu que l'Italie du vingtième siécle veut vivre et sait lutter.

Toutefois, il ne faudrait pas qu'elle concût, et surtout qu'on l'aidât à concevoir des espérances déraisonnables. L'Italie puissance de second ordre inféodée à l'Allemagne,

fait merveille. L'Italie qui essaya jadis de réaliser ses vastes ambitions impérialistes fut tout simplement ridicule, et rien ne prouve que depuis la chute de Crispi, les forces militaires du jeune royaume se soient sensiblement accrues. En tout cas, rien n'est venu effacer encore, le souvenir des désastres abyssins. Il sied donc que les Italiens aussi bien que les Français aient le triomphe modeste.

A qui étudie la seule littérature, les motifs de ne point s'enorgueillir se présentent encore plus nombreux. « L'amitié italienne, remarque M. Muret, ne m'empêchera point de constater qu'il s'est produit chez nos voisins d'outre-mont le même phénomène qu'en Allemagne. Dans ces deux pays l'unité politique enfin conquise, l'unité politique si favorable à l'essor commercial de Milan et de Gênes, de Berlin et de Hambourg n'a pas provoqué le renouveau littéraire prévu et souhaité. Pour ce qui est de l'Italie, il semble même que la réalisation de son unité lui ait nui intellectuellement en ce qu'elle abolit cette communauté de pensée et d'inspiration qui fit aux auteurs du *risorgimento* une âme identique, ardemment nationale. Avouons-le, puisqu'aussi bien, les Italiens eux-mêmes en conviennent, les contemporains n'ont rien produit encore de comparable aux *Fiancés* d'Alexandro Manzoni et aux poèmes de Giacomo Leopardi. »

En s'exprimant ainsi, M. Maurice Muret réduit à peu de chose, la valeur de son enquête littéraire.

Mais il ne tarde pas à se ressaisir ou seulement à se contredire. « L'âme littéraire de l'Italie moderne, s'écrie-t-il, est essentiellement lyrique. Sous ce rapport et du consentement universel, la première place lui revient de droit. Depuis la mort de Victor Hugo, Giosué Carducci est sans rival parmi les poètes vivants. »

Trop fins sont les Italiens pour qu'ils n'accueillent pas avec quelque réserve cet éloge pompeux et vague. Certain conférencier de... Lévignan, célébrait un jour, devant ses compatriotes, les mérites de leur poète cantonal. Il cherchait, il cherchait, sans aucun succès, des épithètes significatives et des arguments sensationnels. Il trouva cependant, une conclusion éloquente. « Bref, s'écria-t-il, je vous invite à saluer dans la

personne de X... le plus grand poète qui soit jamais sorti de Lévignan. »

De même, M. Maurice Muret néglige, je crois, de s'expliquer sur un petit sous-entendu qui a son importance. S'il était prouvé, en effet, que nos générations contemporaines sont des générations éprises de confortable, passionnées pour les seules questions industrielles ou scientifiques, très prosaïques en un mot, l'ode critique en l'honneur de Carducci qu'on lisait tout à l'heure, n'offrirait pas une grande consistance. Or, M. Muret pense-t-il vraiment, que le XX[e] siècle s'ouvre sous des auspices très favorables à la grande poésie ?

Mais il n'est pas même prouvé que Giosué Carducci l'emporte sur tous ses émules vivants. Les Provençaux n'admettent pas volontiers qu'un poète de notre temps soit comparé à leur Mistral. Sans hésitation, M. Maurice Muret met un Italien hors de pair. A tout le moins devait-on établir un solide parallèle entre Mistral et Carducci.

Décidément, M. Maurice Muret ne sut pas se placer au cœur de son sujet ! mais il disserte agréablement sur les littérateurs de l'Italie contemporaine qui attendent, paraît-il, le jugement de la postérité. M. Muret les renseigne et les rassure sur les considérants aussi bien que sur les arrêts dont sera fait ce jugement. La précaution part d'un bon naturel, elle ne peut que flatter l'amour-propre des intéressés, et elle témoigne que l'auteur connaît l'art si difficile de prophétiser. Non, non, la postérité ne sera point cruelle à la plupart des auteurs qu'analyse M. Muret ; elle les ignorera.

Abbé DELFOUR.



LE

NOUVEAU RÉGIME DU CULTE

D'APRÈS M. BRIAND

Le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes a adressé aux Préfets, le 1er décembre courant, la circulaire suivante fixant le régime légal du culte catholique à partir du 12 décembre.

I. — La loi du 9 décembre 1905 concernant la Séparation des Eglises et de l'Etat est tout entière dominée par le principe de la liberté de conscience, d'où dérive le libre exercice des cultes.

Cette double liberté proclamée par l'article premier, n'a d'autres limites que celles qui sont posées par la loi elle-même dans l'intérêt de l'ordre public.

Dès lors, si les adeptes d'une religion, — membres du clergé et fidèles, — renoncent à former des associations cultuelles et à profiter ainsi du moyen que la loi met à leur disposition pour s'organiser en vue du culte public, ils ne sont pas pour cela privés du droit de pratiquer leur religion. Indépendamment de la faculté, qui leur appartient, de recourir au culte privé, ils peuvent, sans s'unir par les liens d'un contrat d'association, subvenir à l'exercice public du culte par des réunions tenues sur initiatives individuelles et bénéficier ainsi, à défaut de la liberté d'association dont ils ne veulent pas user

dans les conditions où elle leur est offerte par la loi, de la liberté de réunion.

C'est en ce sens que le Conseil d'Etat s'est prononcé par un avis du 31 octobre 1906.

L'article 25 de la loi du 9 décembre 1905 a, d'une façon générale, assimilé les réunions publiques pour la célébration d'un culte aux réunions, dont la liberté a été consacrée, moyennant l'accomplissement de certaines formalités, par la loi du 30 juin 1881 et, tout en exemptant, par une faveur spéciale, de l'observation de certaines prescriptions édictées par cette loi les réunions tenues dans les locaux appartenant à une association cultuelle ou mis à sa disposition, il a entendu laisser les individus libres de se prévaloir, en dehors de toute espèce d'association, du droit commun pour organiser des réunions destinées à l'exercice public du culte.

S'appliquent également aux réunions tenues sur initiatives individuelles les autres dispositions du titre V sur la police des cultes et notamment celles des articles 26, 34 et 35.

A défaut de constitution d'un bureau, les signataires de la déclaration seront responsables comme le porte l'article 8 de la loi de 1881.

Sous la surveillance de la police.

Conformément à l'article 9, un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire pourra être délégué pour assister aux réunions cultuelles à Paris par le préfet de police et dans les départements par le préfet, le sous-préfet ou le maire.

Il convient d'ailleurs de rappeler qu'aux termes de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, qui, sauf à Paris, a remplacé à cet égard tant les lois des 16-24 août 1790 et 19-22 juillet 1791 que celle du 18 juillet 1837, le maintien du bon ordre dans les églises rentre dans les attributions de la police municipale dévolues au maire.

Toutefois, le droit de dissolution des réunions cultuelles ne devra, à défaut de bureau, être exercé par le représentant de l'autorité, comme l'indique l'article 9 de la loi de 1881 que s'il se produit des collisions et voies de fait.

L'article 6 dispose que les réunions publiques ne peuvent se prolonger au-delà de onze heures du soir, sauf dans les localités où la fermeture des établissements publics a lieu plus tard ; cette prohibition ne sera évidemment pas opposable aux réunions religieuses qui, d'après les usages, se célèbrent à une heure plus avancée de la nuit.

La déclaration préalable.

Quant à la déclaration préalable, à laquelle l'article 2 subordonne l'exercice du droit de réunion, elle devra s'effectuer dans les termes mêmes où elle est prévue par cet article ainsi conçu :

« Toute réunion publique sera précédée d'une déclaration indiquant le lieu, le jour, l'heure de la réunion. Cette déclaration sera signée par deux personnes au moins, dont l'une domiciliée dans la commune où la réunion doit avoir lieu. »

Ce n'est pas à dire, au surplus, que les réunions cultuelles soient transformées en réunions publiques ordinaires. Elles répugnent par leur nature même à une identification absolue ; elles ne rentrent exactement, en effet, dans aucune des catégories de réunions énoncées par l'article 4 de la loi du 30 juin 1881 : c'est ainsi notamment qu'en aucun cas elles ne comportent une discussion publique.

L'article 25 de la loi du 9 décembre 1905 n'a créé qu'une assimilation et, par suite, si les dispositions du droit commun formulées dans la loi du 30 juin 1881 sont étendues aux réunions cultuelles tenues sur initiatives individuelles, c'est dans la mesure où les dites règles sont compatibles avec l'exercice du culte.

La loi de 1881.

L'application de la loi de 1881 nécessite, par la force même des choses, certains accommodements pour s'adapter aux cérémonies religieuses.

Cette remarque a trait spécialement à l'obligation, imposée par l'article 8 de cette loi, aux réunions publiques d'avoir un bureau « chargé de maintenir l'ordre, d'empêcher toute in-



fraction aux lois, de conserver à la réunion le caractère qui lui a été donné par la déclaration, d'interdire tout discours contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ou contenant provocation à un acte qualifié crime ou délit ». L'article 8 prévoit que les membres du bureau seront ou désignés par les signataires de la déclaration ou élus par l'assemblée ; il est évident que le premier mode de nomination se concilie seul avec le caractère des réunions cultuelles.

Il y a même lieu d'admettre que la nécessité d'un bureau ne s'impose pas d'une façon absolue, car l'ordre est garanti dans les réunions cultuelles par les dispositions spéciales inscrites dans l'article 32 de la loi du 9 décembre 1905, aux termes duquel seront punis des peines édictées par l'article 31 (amende de 16 à 200 francs et emprisonnement de 6 jours à 2 mois ou une de ces deux peines seulement), ceux qui auront « empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par des troubles ou désordres causés dans le local servant à ces exercices. »

Les déclarants devront jouir de leurs droits civils et politiques et la déclaration indiquera leurs noms, qualités et domiciles. Les déclarations sont faites : à Paris, au préfet de police ; dans les chefs-lieux de département, au préfet; dans les chefs-lieux d'arrondissement, au sous-préfet ; et dans les autres communes, au maire.

Il sera donné immédiatement récépissé de la déclaration.

Dans le cas où le déclarant n'aurait pu obtenir de récépissé, l'empêchement ou le refus pourra être constaté par un acte extra-judiciaire ou par attestation de deux citoyens domiciliés dans la commune.

Le récépissé ou l'acte qui en tiendra lieu, constatera l'heure de la déclaration. La réunion ne peut avoir lieu qu'après un délai d'au moins vingt-quatre heures.

Mais il ne faut pas exagérer les exigences de cet article, et ce serait une erreur de croire que chaque réunion doit être précédée d'une déclaration spéciale ou, en d'autres termes, qu'il faut autant de déclarations que de réunions.

UNE SEULE DÉCLARATION SUFFIRA.

La loi de 1881 entend simplement qu'une déclaration ne reçoive effet qu'après un délai minimum de vingt-quatre heures ; elle ne s'oppose ni à ce que les réunions publiques soient déclarées plus longtemps à l'avance, ni à ce que la même déclaration serve à annoncer plusieurs réunions à tenir dans la même commune. C'est de cette manière qu'elle a été interprétée dans la pratique : les déclarations collectives s'appliquant à une série plus ou moins nombreuse de réunions publiques, sont d'un usage courant.

Cette pratique offre pour l'exercice des cultes par voie de réunions, toutes les facilités désirables, puisqu'une seule déclaration suffira pour toutes les cérémonies publiques religieuses, dont les jours et les heures peuvent être facilement déterminés à l'avance.

La déclaration pourra être faite pour une période plus ou moins longue ; elle restera valable tant que les conditions exigées des déclarants par l'article 2 continueront à être remplies.

Il n'est pas inutile d'observer que, si les déclarations doivent être constatées par écrit, elles bénéficient, ainsi que les récépissés à délivrer par le préfet, le sous-préfet ou le maire, de l'exemption du timbre.

LES EDIFICES DU CULTE.

II. — Après avoir précisé comment, en vertu des dispositions combinées des lois des 30 juin 1881 et 9 décembre 1905, il sera loisible à des individus non associés d'organiser des réunions pour la pratique publique de leur culte, il reste à déterminer dans quelles conditions des réunions cultuelles ainsi tenues sur initiatives individuelles pourront avoir lieu dans les édifices antérieurement affectés à l'exercice du culte, si, lors de l'expiration du délai d'un an, prévu par l'article 4 de la loi de Séparation, il ne s'est pas constitué d'associations cultuelles pour recevoir, au lieu et place des établissements ecclésiastiques supprimés, la jouissance ou la propriété de ces édifices.

A cet effet, il convient de déterminer quel sera le régime des dits immeubles à cette échéance.

Les édifices actuellement affectés à l'exercice public du culte (cathédrales, églises et chapelles), se divisent en deux catégories :

Les uns, visés par l'article 12 de la loi du 9 décembre 1905, sont la propriété de l'Etat ou des communs ; les autres appartiennent à des établissements ecclésiastiques (fabriques, menses ou séminaires).

L'article 13 a décidé que les premiers seraient laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations cultuelles auxquelles les biens de ces établissements auront été attribués par application des dispositions du titre II. Les seconds se confondent avec les autres biens des établissements ecclésiastiques et les représentants légaux de ces établissements ont, en vertu de l'article 4, reçu mandat de les attribuer à des associations cultuelles dans le délai d'un an, à partir de la promulgation de la loi, faute de quoi il appartiendra au Gouvernement, en exécution de l'article 8, § 2, de les mettre sous séquestre, jusqu'à leur attribution par décret, en vertu du dit article ou de l'article 9.

Il résulte, en effet, de l'article 13 que, pour libérer les cathédrales, églises et chapelles appartenant à l'Etat ou aux communes de l'affectation dont elles sont grevées, un décret ou une loi, suivant les circonstances, sera nécessaire.

Quant à ceux de ces édifices qui ont appartenu aux établissements ecclésiastiques, ils passeront, à titre provisoire, aux mains du séquestre dans les conditions mêmes où ils auraient été transférés par les établissements ecclésiastiques à des Associations cultuelles, c'est-à-dire, comme le porte l'article 4, avec leur affectation spéciale et celle-ci durera tant qu'ils n'auront pas été attribués, par application de l'article 9, § 1, à des établissements communaux, d'assistance ou de bienfaisance.

LES EGLISES RESTERONT AFFECTÉES AU CULTE.

Pour cela même que l'affectation des édifices autrefois consacrés à l'exercice public du culte subsistera, il incombera soit au séquestre, soit à l'Etat ou aux communes non seulement de ne pas détourner ces édifices de leur destination en les faisant servir, ne fût-ce que d'une façon momentanée, à d'autres usages que le culte, mais encore de laisser le culte s'y exercer comme par le passé, pourvu qu'il y soit célébré dans des conditions légales.

Il n'appartiendra pas à l'Etat et aux communes, sous prétexte qu'ils auraient recouvré la possession des cathédrales, églises et chapelles, de disposer de ces édifices comme ils l'entendront et de les fermer à leur gré ; les chapelles, églises et cathédrales, à raison du maintien de leur destination antérieure qui s'imposera à l'Etat et aux communes comme une charge de la possession, devront rester ouvertes et l'accès continuera nécessairement à en être permis, dans les conditions actuelles, tant aux fidèles qu'aux membres du clergé pour y exercer le culte en se conformant, à défaut d'Associations cultuelles, aux prescriptions de la loi du 30 juin 1881 telles qu'elles ont été commentées plus haut.

Mais il ne faudrait pas croire que, parce que, moyennant une déclaration faite en vertu de la loi de 1881, un ministre du culte (curé ou desservant) pourra continuer à remplir son ministère dans l'église où il l'exerçait sous l'empire de la législation concordataire, celle-ci subsistera à son profit et qu'il jouira sur l'édifice de droits semblables à ceux qui appartenaient à la fabrique supprimée. Cet établissement était investi de la possession légale de l'église ; le curé ou desservant ne sera plus qu'un occupant sans titre juridique. Il sera sans droit pour faire aucun acte d'administration ; encore moins sera-t-il capable d'accomplir aucun acte de disposition.

Il y a lieu d'en conclure qu'il n'aura pas qualité pour percevoir des rétributions à raison de l'usage par des tiers de l'église ou des objets qui y sont contenus et qui appartiennent à l'Etat ou aux communes ou auront appartenu à la fabrique

supprimée. Il aura seulement la faculté de recueillir des offrandes à l'occasion de son ministère.

Le service intérieur des pompes funèbres.

Ces principes recevront leur application notamment en matière d'obsèques religieuses pour l'exécution du service intérieur, ou, en autres termes, pour employer le langage même de la loi du 28 décembre 1904 la fourniture des « objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et la décoration intérieure et extérieure de ces édifices ». Si le matériel nécessaire existe dans l'église, l'usage n'en pourra donner lieu à la perception de redevances au profit du curé ou desservant. Au cas où il fera défaut et où il faudra le faire venir du dehors, ce ne sera pas au curé ou desservant de traiter à cet effet avec un entrepreneur ; ce soin appartiendra, soit directement aux familles, sous réserve de l'obligation pour elles de se munir des autorisations indispensables auprès de la municipalité, soit à celle-ci pour le compte des familles.

Si le curé ou desservant ne succède pas aux droits de la fabrique, il n'héritera pas non plus des obligations de cet établissement. Il sera seulement tenu, comme occupant, de ne pas préjudicier et de ne pas laisser les tiers préjudicier à l'église et aux objets la garnissant.

Telles seront, en ce qui concerne les édifices affectés à l'exercice du culte, les conséquences légales de l'absence d'associations cultuelles à l'expiration du délai fixé par l'article 4; elles ne seront pas les mêmes à l'égard des presbytères.

Les presbytères.

III. — L'affectation, dont les églises et chapelles sont grevées, exige, en vertu même du principe de la liberté des cultes proclamé par l'article premier de la loi du 9 décembre 1905, qu'elles soient mises à la disposition des fidèles pour qu'ils puissent, avec le concours du clergé, y pratiquer leur religion. Le libre exercice des cultes ne dépend, au contraire, à aucun

degré, de la jouissance des presbytères. D'ailleurs, ceux-ci n'ont jamais servi à un usage collectif ; ils n'étaient pas à la disposition des fidèles mais à celle des curés et desservants, qui les employaient pour leur utilité particulière.

Du moment qu'à défaut d'associations cultuelles, les curés et desservants ne pourront pas justifier de la condition à laquelle l'article 14 a subordonné la continuation, pendant cinq ans, de l'usage gratuit des presbytères, cet avantage cessera pour eux de plein droit et les communes recouvreront sans plus tarder la possession légale des presbytères.

Il est vrai que, jusqu'à l'expiration du délai prévu par l'article 14 et à moins d'une désaffectation anticipée, qui pourra notamment avoir lieu si, deux ans après la promulgation de la loi, le presbytère n'a pas été réclamé avec l'église par une association cultuelle, les communes n'auront pas la libre disposition du presbytère rentré en leur possession.

Elles auront le droit de le louer, moyennant un loyer à débattre, et contre paiement des impôts, au curé desservant. Si, au contraire, comme elles en auront le pouvoir, elles retirent la jouissance du presbytère à cet ecclésiastique, elles ne pourront utiliser cet immeuble que d'une façon provisoire, soit qu'elles y installent des services communaux, soit qu'elles le louent à des particuliers et les locations consenties dans ces conditions devront comporter une clause résolutoire analogue à celle qui était ordonnée, sous l'empire du Concordat, par l'ordonnance du 3 mars 1825 et le décret du 9 avril 1904, pour les presbytères des succursales vacantes.

Les Archevêchés, Evêchés et Séminaires.

IV. — Les mêmes règles seront suivies, pendant l'année qui restera à courir jusqu'à l'expiration du délai de deux ans institué par l'article 14 de la loi du 9 décembre 1905, à l'égard des archevêchés et évêchés qui sont la propriété de l'Etat, des départements ou des communes.

Quant aux bâtiments des séminaires appartenant à l'Etat, aux départements ou aux communes, ou ayant appartenu aux séminaires eux-mêmes, l'usage n'en pourra être maintenu



pour leur destination antérieure, même par le moyen d'une location, du moment qu'il n'aura pas été formé, dans les conditions prévues par la loi, des Associations cultuelles pour les recevoir.

En effet, le personnel, chargé de diriger un séminaire et d'y donner l'enseignement ecclésiastique, constituera un groupement de fait présentant tous les caractères d'une Association cultuelle dissimulée et loin que cette Association illicite puisse prétendre à la continuation, sous forme de bail, de la jouissance de l'immeuble, ses administrateurs seront passibles de poursuites correctionnelles en vertu de l'article 23 de la loi du 9 décembre 1905.

Jusqu'à l'expiration du délai de 5 ans prévu par l'article 14 et sauf en cas de désaffectation anticipée, deux ans après la promulgation de la loi, par suite du défaut d'Associations cultuelles, l'Etat, les départements et les communes n'auront pas la libre disposition des grands séminaires qu'ils ne pourront utiliser, qu'à titre purement provisoire. Ils recouvreront, au contraire, immédiatement et sans réserves la pleine et entière possession des bâtiments des anciennes écoles secondaires ecclésiastiques dites petits séminaires (1).

DATES D'APPLICATION.

V. — Il ne me reste plus, pour compléter ces instructions qu'à préciser la date à laquelle, le délai fixé par l'article 4 de la loi de Séparation étant expiré, le nouveau régime, dont je viens d'indiquer les grandes lignes, commencera à fonctionner.

La loi du 9 décembre 1905 a été effectivement promulguée ou, en d'autres termes, rendue exécutoire, conformément aux dispositions du décret du 5 novembre 1870, à Paris, un jour franc après sa publication dans le *Journal officiel* du 11, c'est-à-

(1) « Le 7 décembre, par une nouvelle circulaire, M. Briand est revenu sur la question des Séminaires. Il admet pour les « *grands* », au cas où nous ne formerons pas — ce qui est sûr — d'associations cultuelles, qu'on les soumette au régime de l'enseignement supérieur (lois du 12 juillet 1875 et du 18 mars 1880). Quant aux « *petits* », il les place sous le régime institué par le titre III de la loi du 15 mars 1850, c'est-à-dire qu'il permet de les transformer en établissements secondaires privés, aux risques et périls de ce régime.

dire le 13 et partout ailleurs, dans l'étendue de chaque arrondissement, un jour franc après l'arrivée du *Journal officiel* au chef-lieu de cet arrondissement, c'est-à-dire à des dates variant du 13 au 16. Dès lors, le délai fixé par l'article 4 étant d'un an à partir de la promulgation de la loi, les établissements ecclésiastiques auront cessé d'exister et le nouveau régime entrera en vigueur à Paris le 13 décembre 1906 et, dans le reste de la France, le 13, le 14, le 15 ou le 16, selon les arrondissements.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire que je vous prie de porter immédiatement à la connaissance des municipalités.

Aristide BRIAND.



Depuis qu'il est au pouvoir, M. Briand joue de tous les moyens, ruses, menaces et promesses, pour sauver sa loi de séparation du naufrage auquel le Pape l'a irrévocablement condamnée par ses encycliques *Vehementer* et *Gravissimo*. Rien jusqu'à présent ne lui a réussi. La circulaire que l'on vient de lire et par laquelle il prétend régler le nouveau régime des cultes en France, ne lui réussira pas davantage. Il se trompe singulièrement s'il croit que les catholiques seront dupes de ses mielleuses subtilités d'avocat retors et des pièges qu'il dissimule sous les fleurs. Au besoin Pie X (1), que M. Costa de Beauregard a pu très justement comparer à Grégoire VII, porterait à travers le dédale de ces textes enchevêtrés à dessein et volontairement obscurs le flambeau de sa foi rayonnante et de sa haute raison, pour nous montrer encore une fois l'ennemi embusqué derrière son Code.

En attendant voici le sort que le Destin — pour nous la Providence — réserve à la circulaire Briand : elle restera dans l'histoire de la persécution religieuse sous la troisième Répu-

(1) Cet article a été écrit avant la défense que le Pape vient de faire au clergé français de se soumettre à la formalité de la déclaration, exigée par M. Briand. Nous n'avons rien à y retrancher.



blique : 1° comme la preuve authentique, l'aveu officiel de l'échec définitif de la loi de séparation ; 2° comme un monument d'outrecuidance et de prétentieux despotisme ; 3° comme témoignage de la confusion des pouvoirs exécutif et législatif ; 4° comme modèle de fourberie et de haine masquée. A ces quatre points de vue elle sera pour les historiens de l'avenir un précieux document, pour reconstituer les mœurs politiques de notre temps, et découvrir le caractère pharisaïque, qui est celui de notre Gouvernement depuis trente ans.

C'est, j'ai bien dit, l'aveu officiel que la loi de séparation a fait banqueroute. Les temps ne sont plus, où l'on nous parlait de son application intégrale comme conclusion à des discours où l'ironie et le sarcasme le disputaient aux rodomontades brutales et tonitruantes. La circulaire n'est pas bâtie sur les Associations cultuelles : lesquelles constituaient toute l'économie de la loi. Donc la loi n'est plus.

Mais ce que la loi n'a pu faire, faute de compétence et de sentiment de la justice, M. Briand a la prétention de l'accomplir par une simple circulaire. Lui, Briand, avocat, provisoirement détenteur d'un portefeuille ministériel, sera plus fort contre le Pape et les catholiques de France que le Parlement français, il donnera aux cultes un régime que ce Parlement n'a pu créer. Etonnants les ministres démocrates et socialistes ; ils ont le despotisme dans le sang, non pas même celui de Louis XIV, mais un despotisme bas et vulgaire, goujat et parvenu ; ils sont insolents, comme des laquais, dans leur domination. Simples agents de la loi, pour la faire exécuter, ils se mettent à la place du Législateur quand il leur en prend fantaisie. Ils nous parlent du respect de la loi avec des paroles émues et onctueuses et ils jouent avec elle comme un enfant avec ses hochets. La circulaire Briand a les prétentions d'une ordonnance royale rendue en lit de justice. Nous la mettons au rang des élucubrations de Pierre Flotte et de Guillaume de Nogaret. Elle revêt bien enfin le caractère de toutes les lois religieuses faites par le Gouvernement depuis trente ans ; elle est fourbe et hypocrite, plate et servile devant les forts, arrogante et dure pour les faibles. Quand il s'agit de flatter le lion populaire, on lui dit

que le culte sera librement exercé, dans des églises, qu'on laissera ouvertes, et dans des conditions pour lesquelles on déroge même à la loi sur les réunions ; quand il s'agit du clergé qui entretient la foi du peuple, on croit l'avoir assez démonétisé pour se permettre de lui enlever ses droits naturels dans l'église, son logement, les locaux nécessaires à son recrutement, à son administration et l'on aggrave pour lui la loi du 5 décembre 1905 que l'on a fait céder pour l'électeur. Telle est la philosophie qui se dégage de la circulaire Briand. Nous n'en retiendrons que cela.



REVUE HISTORIQUE

I. G. Ferrero, *Grandeur et décadence de Rome*, t. II, Jules César, in-12 de v-458 pp., t. III, in-12 de iii-334 pp., t. IV, in-12 de 312 pp., trad. de M. Mengin, deuxième et troisième édition, Paris, Plon, 1905-1906.

II. L. Bréhier, prof. à l'Univ. de Clermont, *L'Eglise et l'Orient au Moyen Age, Les Croisades*, in-12 de xv-377 pp., Paris, Lecoffre, 1907.

III. G. Guiraud, prof. à l'Univ. de Besançon, *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne*, in-12 de 304 pp., Paris, Lecoffre, 1906.

IV. E. Vacandard, *L'Inquisition*, étude hist. et crit. sur le pouvoir coercitif de l'Eglise. in-12 de xi-340 pp., Paris, Bloud, 1907.

V. Vicomte de Noailles, *Le cardinal de la Valette* (1635 à 1639), lieutenant général des armées du roi, in-8 de iii-618 pp., Paris, Perrin, 1906.

VI. Ch. Urbain, *Bossuet et Mlle de Mauléon*, étude critique sur le prétendu mariage de Bossuet, in-8 de 100 pp., Paris, Letouzey, 1906.

VII. L. Maigron, prof. à la Fac. des Lettres de Clermont-Ferrand, *Fontenelle*, l'homme, l'œuvre, l'influence, in-8 de iv-432 pp., Paris, Plon, 1906.

VIII. Emile Dard, *Hérault de Séchelles* (Un Epicurien sous la Terreur), 1759-1794, d'après des doc. inédits, in-8 de 388 pp., Paris, Perrin, 1907.

IX. A. Dry, *Soldats ambassadeurs* sous le Directoire (an IV-an VIII), t. I, in-8 de v-536 pp., t. II de 497 pp., Paris, Plon, 1906.

X. Henri Welschinger, *Le Pape et l'Empereur*, 1804-1815, in-8 de iv-474 pp., Paris, Plon, 1905.

XI. M. Schneider, prof. à l'Université de Bâle, *Kardinal Joseph Faesch* (tirage à part des *Basler Biographien*), in-8 de 57 pp., 1905.

XII. *Correspondance du comte* de Jaucourt *avec Talleyrand* pendant le Congrès de Vienne, publiée par son petit-fils, in-8 de xv-362 pp., Paris, Plon, 1905.

XIII. Abbé Ch. Calippe, *Balzac, ses idées sociales*, in-8 de 116 pp., Paris, Lecoffre.

XIV. Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques*, 1871-1877, in-8 de iv-420 pp., Paris, Plon, 1905.

XV. *Memento bibliographique*, Livres divers : *Robert le Fort et les origines de la race capétienne*, par L. de Beauriez (Perrin, 1906); *Les Cent-Jours en Vendée*, par Bernard-Lasserre (Plon, 1906); *Mgr Colmar, évêque de Mayence*, par J. Wirth (Perrin, 1906); *Deux études sur la Grèce moderne*, par le comte de Gobineau (Plon, 1905); *Mémoires du général* Alphonse d'Hautpoul, 1789-1865 (Perrin, 1906); *Mes souvenirs : La guerre contre l'Allemagne*, par le général Faverot de Kerbrech (Plon, 1905).

I. — M. G. Ferrero est l'historien à la mode. Il était déjà célèbre en Italie, quand on l'appela chez nous l'an dernier. Paris l'a si bien accueilli, fêté, à ce premier voyage, qu'il y est revenu cet hiver professer au Collège de France. Paris s'apprête à en faire un grand homme. Lui-même, en intitulant son livre : *Grandeur et Décadence de Rome*, semble vaguement aspirer à la succession de Montesquieu. Nul critique n'a cependant osé la lui attribuer, même dans la presse quotidienne où ces audaces de louange sont admises (1). Mais, du jour où la librairie Plon a lancé un à un ses petits volumes bleus, nous avons paru oublier que quelques Français se sont aussi occupés d'histoire romaine avec succès. Nous ne sommes plus aussi fiers, et c'est grand dommage, de Fustel de Coulanges, de Gaston Boissier et de Jullian, depuis que, du haut de nos chaires, M. Ferrero daigne appliquer aux événements de la République romaine ses méthodes particulières de sociologie, et qu'il raconte, après tant de nos compatriotes qui y avaient passablement réussi, dit-on, la Conjuration de Catilina ou le siège d'Alise...

C'est que M. Ferrero a pris le public français par son faible, qui est d'aimer, jusque dans les choses de l'érudition, la nouveauté, le mouvement et la vie, la simplicité des points de vue, et je ne sais quelle audace de contradiction. De cela, il n'y aurait vraiment qu'à féliciter le nouvel historien de Rome, s'il n'avait dans son zèle poussé ces qualités jusqu'au point où, par l'excès même de ce qu'on leur accorde, elles commencent à tourner en défauts.

Rien de mieux, par exemple, que de contrôler par soi-même les affirmations de ses devanciers et de se servir pour cela de toutes les sources, même des sources secondaires, c'est-à-dire des plus humbles et des moins fréquentées. On a toujours quelque chance de glaner des détails inaperçus de ceux qui passèrent les premiers. Mais cela ne peut se faire utilement qu'à la condition de se défier d'abord de ses propres trouvailles,

(1) Sur le « bluff » du cours Ferrero, cf. un article de M. de la Ville de Morniont, prof. de litt. latine à l'Université de Bordeaux, dans le *Censeur* du 17 nov. Entre l'exécution opérée par M. de la Ville de Morniont et l'article enthousiaste de M. Doumic (*R. D. M.*, 15 nov.), il y a peut-être un juste milieu à tenir.



et surtout de ne flatter aucun snobisme, de ne pas prendre systématiquement le contrepied de l'opinion en cours. M. Ferrero ne surveille pas assez la tendance qu'il a d'élever tous les personnages que l'histoire abaisse, et d'abaisser au contraire tous ceux qu'elle élève. Exemples : César n'était pas un grand homme d'Etat ; Pompée « qui n'était pas un petit esprit » eût été autrement fort que lui, si les « circonstances » l'avaient favorisé.— Cicéron n'a pas fait de si mauvaise politique; ses contradictions et ses incertitudes s'expliquent par la richesse de ses idées : il fut le premier de la grande lignée des politiques intellectuels. — C'est une intrigue politique encore plus qu'une idylle d'amour qui a préparé, à Actium, la fuite des galères égyptiennes ; et le véritable héritier et continuateur de César, ce ne fut pas Octave, mais ce fut Marc-Antoine. « La postérité, toujours sans pitié pour les vaincus, l'a jugé trop sévèrement.... » — Que les grands hommes aient été inconscients de leurs destinées, qu'ils aient, sans le savoir, accompli leurs plus grandes actions, c'est une conception chère à M. Ferrero. Il ne la discute pas, quoiqu'elle soit discutable, et l'on voit bien vite qu'il en abuse. Relevons, après M. Doumic (*R. D. M.*, 15 nov. 1906), quelques-unes de ses exagérations : — L'expédition des Gaules ne fut pour César qu'une aventure. Il ne connaissait pas le pays, n'avait pas de plan. C'est la guerre contre les Helvètes qui l'a entraîné plus loin qu'il ne pensait aller. L'aventure a bien fini : César n'y est pour rien. — Il n'est pour rien (ou il est pour si peu de chose !) dans la marche au pouvoir qu'on lui attribue après Pharsale : « une des plus grandes erreurs commises par les historiens a été de croire qu'après Pharsale et Thapsus, César se trouvait dans une situation très forte, et qu'il fut l'arbitre de toutes choses et le maître de la République. » Dans la partie qu'il jouait, la dictature fut pour lui la carte forcée, voilà tout. Et durant cette dictature qui manqua toujours d'appui solide tant à l'extérieur qu'à l'intérieur (le complot contre César fut organisé pour empêcher l'expédition contre la Perse), le prétendu maître du monde ne conduisait rien, mais était conduit. Par qui? Par la destinée, par les événements plus forts que tout...

Ce mot de destinée est vague, mais il faut reconnaître que, chez M. Ferrero, il s'accompagne d'une traduction précise, qui tient à ses idées de sociologue. Pour lui, la destinée se résume dans le jeu de certaines forces économiques (1) dont les héros de la République ignoraient l'origine, la direction et l'emploi, mais que nous pouvons, nous, discerner, dénombrer, mesurer après eux et sans eux, à travers les vestiges de leur propre histoire, lorsque nous la comparons au temps présent. Car le présent projette aussi sa lueur sur le passé, et l'on peut parier que les phénomènes dont nous souffrons ont fait souffrir nos ancêtres. Notre avantage à nous, c'est de mieux connaître les lois qui nous écrasent, comme aussi de savoir plus à fond les causes de nos éphémères prospérités. — Je crains d'ailleurs que la sociologie de M. Ferrero ne s'impose à l'histoire plus que l'histoire ne s'impose à elle. C'est un peu le défaut des sociologues de vouloir à toute force retrouver, jusque dans les moindres fragments des historiens anciens, l'effet heureux ou malheureux des lois qu'ils ont cru constater au cours de leurs enquêtes sur les sociétés contemporaines. Quand un texte se présente comme déjà favorable à leurs convictions, ils sont naturellement induits à en exagérer ou à en généraliser la portée, à le plier trop exactement au moule de leurs pensées. Les textes ne se plaignent jamais. Je n'entends point insinuer par là que ce procédé soit habituel à M. Ferrero, ni qu'il se permette d'infliger aux textes le coup de pouce malhonnête des historiens tendancieux qui manquent de critique au profit de leurs théories. Je me plains seulement qu il use trop exclusivement de la sociologie — de la sienne — pour reconstruire l'histoire. Comme Le Play l'avait entrevu et comme l'abbé Henri de Tourville (2) l'a montré mieux encore après lui par des exemples, la sociologie fournit un moyen nouveau et excellent d'explorer le passé, un critère critique à ajouter aux autres. Mais ni elle ne supprime les critères anciens, ni elle n'en atténue la

(1) Pour M. Salomon Reinach (*Revue archéol.*, janvier-mars 1903), cette place accordée à l'histoire économique est même le principal, sinon l'unique mérite des livres de M. Ferrero.

(2) Cf. l'*Hist. de la formation particulariste* (Didot, 1905); et de l'un de ses disciples, M. d'Azambuja, la *Grèce ancienne*, qui vient de paraître (*Science sociale*, fascicules 28 et 29.)

valeur, elle leur prête seulement son appui. Or, il importe qu'elle ne compromette cet appui par aucune espèce d'étroitesse ou de parti-pris. C'est sur cet article que la sociologie de M. Ferrero n'est pas exempte de tout reproche. Elle manque d'ampleur et suppose une évolution rigide et mécanique. Elle n'a pas encore été *spiritualisée.* La recherche du bien-être matériel en est la loi suprême, l'explication dernière. Ainsi l'impérialisme romain n'a pas d'autre cause, et dans l'éternel conflit entre l'Orient et l'Occident, tout se ramène à cela. C'est la conquête avide de l'empire d'Alexandre, de la Perse lointaine, de tout l'Orient, riche et de civilisation raffinée, qui fait le fond du rêve de Crassus, de Lucullus, de César même. Sous le symbole plus que sous la réalité d'une folie d'amour, c'est ce qu'il faut chercher dans l'aventure d'Antoine et de Cléopâtre : pour détacher de l'Occident l'Orient qu'il convoite et où il trouvera l'indépendance, Antoine a besoin de Cléopâtre, comme Cléopâtre a besoin d'emporter le triumvir vers l'Egypte, dans sa petite flotte aux voiles rouges, pour en faire le roi et le successeur des Ptolémées, pour sauver l'Egypte du sort des autres peuples méditerranéens, c'est-à-dire de l'esclavage de Rome...

Aux yeux de M. Ferrero, l'intelligence, l'activité, les passions de l'homme comptent peu, beaucoup moins en tout cas que les événements dont il est le jouet ou la victime. Et les institutions elles-mêmes paraissent avoir beaucoup moins de valeur que les faits économiques auxquels leurs transformations sont subordonnées. — Si Lucullus fut le « Napoléon du dernier siècle de la République », cela peut avoir eu de l'importance dans le monde d'autrefois, mais pour nous, de tout son butin de guerre, nous n'avons gardé qu'un souvenir et un profit : le cerisier !

Du reste, en introduisant délibérément dans l'histoire ancienne, fût-ce au prix de quelque excès, les notions de l'histoire commerciale, agricole, financière, telles du moins qu'on les peut surprendre à la distance où nous sommes du passé, M. Ferrero a fait une œuvre utile, et que l'on n'aura qu'à reprendre après lui, avec plus de rigueur et de précision critique.

Il aura ouvert une voie à peu près nouvelle, même pour l'an-

tiquité romaine ; et de cela, il y a lieu de le louer, ainsi que d'avoir piqué la curiosité des gens positifs, pour qui les temps anciens auront d'autant plus d'attraits qu'ils sembleront se rapprocher de notre temps par l'identité des besoins et des soucis matériels, par celle aussi des lois qui régissent les intérêts de l'humanité !

M. Ferrero a le don très réel de tirer avantage des moindres découvertes qu'il a faites sur ce champ nouveau. Il ne perd jamais le fil de son récit, au milieu des circonstances les plus difficiles et les plus embrouillées (V. fin du tome III), tant il a soin de grouper toutes ses hypothèses autour d'un fait principal ou d'une idée dominante. De plus, il conte avec intérêt, non sans charme ni sans éloquence. Il persuade autant qu'il étonne. Si parfois, en le lisant, l'on entre en défiance, si l'on s'apprête à crier au paradoxe, voici qu'il arrête la contradiction dans l'esprit où elle naît par quelque vue remarquable ou quelque notation ingénieuse, par de magnifiques résurrections du passé, d'un passé qu'on croyait à peu près insondable. Lui, alors, aidé du sens mystérieux qu'on a parfois attribué à Cuvier, s'empare du détail oublié ou méconnu par ses devanciers, l'examine de près, le retourne, en saisit les relations inaperçues, jusqu'à ce jour, et reconstitue avec ce fragment, par une divination étrange et qu'on sent néanmoins sûre d'elle-même, tout l'ensemble de faits et d'idées auquel l'humble détail avait appartenu. — C'est aux critiques qu'il appartient de vérifier ensuite les hypothèses qu'il présente, et de voir si elles peuvent se métamorphoser en certitudes : M. Ferrero néglige d'ordinaire de se livrer à ce travail minutieux qu'il juge peut-être indigne de lui, mais auquel nous attachons plus de véritable importance qu'il ne le croit...

Ces réflexions expliqueront sans doute au lecteur pourquoi M. Ferrero excite autant de défiance que d'enthousiasme.

II. — Le mérite du livre de M. Bréhier sur l'*Église et l'Orient au moyen âge* n'est pas seulement d'embrasser une immense période, une des plus curieuses et des plus ignorées, de l'histoire de l'Eglise, et de la traiter avec méthode, d'après les sources les plus sûres et les travaux les plus récents : à ce titre



seul son ouvrage comptera parmi les meilleurs de la *Bibliothèque de l'enseignement ecclésiastique*. Mais M. BRÉHIER a attiré aussi notre attention sur des points trop négligés jusqu'ici par les historiens des croisades, ne fût-ce qu'en recherchant jusqu'aux VIe et Ve siècles leurs lointaines origines et en étudiant jusqu'au XVe siècle leurs prolongements. Rien de plus clair ni de plus serré que le chapitre initial où l'auteur rappelle comment les pays d'Orient deviennent, lorsque le siège de l'empire romain est transféré à Byzance, le centre politique, économique, intellectuel du monde civilisé, la terre de prédilection de la science religieuse, le refuge et le rempart de l'art chrétien contre l'hellénisme, le rendez-vous pieux de la chrétienté auprès des saintes reliques, le grand marché qui attire par l'entremise des « Syriens » le commerce transcontinental. L'Occident, lors de la ruine des chrétientés orientales au VIIe siècle, ne pouvait donc oublier l'Orient, sur lequel, déjà, Charlemagne avait étendu sa protection puissante. Les papes trouvèrent aussi, dans les croisades, un moyen efficace d'essayer leur puissance politique récemment conquise ; et, en dehors des motifs religieux qui les poussèrent à secourir l'Orient, on ne rencontre, en fait de motifs d'ordre profane, que les préoccupations les plus honorables : celle d'arrêter les progrès des Turcs, celle d'introduire, par cette diversion, plus d'ordre et de discipline dans la société féodale. — C'est ainsi que s'engage le livre de M. Bréhier : qu'on juge par là de l'intérêt qu'offrent les chapitres suivants, et notamment ceux qui concernent la fondation et l'organisation des Etats latins d'Orient, patrimoine commun des fidèles (ch. IV et V), — puis l'opposition qui grandit à cette occasion entre l'action généreuse des papes et la politique temporelle des Etats, soucieuse de réalités tangibles, — enfin la naissance de l'activité missionnaire dans les pays d'Orient et d'Extrême-Orient (ch. VIII).

III. — M. J. GUIRAUD a réuni sous le titre *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne* un certain nombre d'articles ou de mémoires qui se réfèrent à des objets, à des époques si différentes, que le nom de Mélanges aurait bien mieux convenu à son livre. Nous laisserons donc de côté des études bio-

graphiques telles que *J.-B. de Rossi*, ou des morceaux presque mystiques et à demi oratoires comme *L'Esprit de la liturgie catholique* pour ne nous attacher qu'aux véritables problèmes d'histoire soulevés et résolus par l'auteur.

Sur *La Venue de S. Pierre à Rome*, M. Guiraud n'apporte absolument rien de nouveau, mais il expose clairement l'état de la question et insiste sur une distinction qui devrait devenir classique dans tous les manuels d'apologétique (1) : saint Pierre a-t-il fondé l'Eglise de Rome et l'a-t-il sanctifiée de son martyre? saint Pierre a-t-il gouverné vingt-cinq ans l'Eglise de Rome? — On n'avait pas assez observé autrefois que les réponses à ces deux questions peuvent être indépendantes l'une de l'autre. Différents sont aussi les degrés de certitude que comporte chacune des deux solutions ici nécessaires.

M. Guiraud est très affirmatif sur le fait du séjour et de l'apostolat de S. Pierre à Rome qui, dès la seconde génération chrétienne, repose sur une tradition précise et universelle. « Admis de nos jours par les savants les plus autorisés, ce fait n'est plus contesté que par quelques retardataires du protestantisme et du vieux catholicisme. » Par une interprétation naturelle et en somme légitime du texte du pape saint Clément, M. Guiraud déduit aussi avec certitude le fait du martyre de saint Pierre à Rome (2). — Quant aux vingt-cinq ans du pontificat romain du même apôtre, M. Guiraud ne se dissimule aucunement les difficultés chronologiques que soulève cette tradition, surtout quand il faut accorder Eusèbe avec lui-même et avec certaines données des *Actes des Apôtres*. Les alibis de saint Pierre que suggèrent et l'*Histoire ecclésiastique* et les *Actes* ne suffisent pas à ses yeux pour infirmer les traditions si anciennes, si sérieuses, si nettes — quoique différentes — qui nous sont venues par le catalogue philocalien,

(1) Elle l'est devenue dans la toute récente *Apologétique chrétienne* de MM. Moulard et Vincent (Paris, Bloud, 1907) : ces auteurs ne font que résumer ici M. Guiraud, nous a-t-il semblé.

(2) Là même serait d'après M. Guignebert (*Manuel d'Hist. anc. du christ.*, Les Origines, Paris, Picard, 1906) le véritable pivot de la question, puisque, d'après lui, la présence de Pierre à Rome « n'est attestée que par sa mort, avec quelque apparence de certitude ». Or, assure-t-il, rien ne permet de traduire le ἐν ἡμῖν de saint Clément par *chez nous* plutôt que par *parmi nous* (p. 335).

par Lactance et Eusèbe. Les « années de Pierre » se présentent donc pour M. Guiraud, comme une vraisemblance et même une probabilité à admettre. — Dans sa récente *Histoire ancienne de l'Église* (1906), Mgr Duchesne se contente, remarquons-le, de noter une *possibilité*. « Cela est possible, dit-il, mais non démontrable. » (T. I, p. 61.)

M. Guiraud est davantage sur son terrain propre lorsqu'il se demande : *S. Dominique a-t-il copié S. François ?* C'est par de très plausibles arguments qu'il réfute la réponse, affirmative sur ce point, de M. Paul Sabatier, en montrant comment S. Dominique et S. François se sont inspirés — séparément — du même idéal évangélique. — Enfin les deux études de M. Guiraud sur la *Morale des Albigeois* et le *Consolamentum ou Imitation cathare* sont de tout premier ordre.

A propos du *Consolamentum*, il observe qu'entre les rites cathares et les rites catholiques du XIIIe siècle, le rapport est assez éloigné, beaucoup plus éloigné en tout cas que ne le comprenait Bernard Gui, qui y voyait de simples contrefaçons de la liturgie catholique du XIIIe siècle. Au contraire plus on remonte le cours des âges, plus cette ressemblance entre le *Consolamentium* cathare et les rites primitifs de l'Eglise s'accentue : les rites correspondants de l'initiation chrétienne, de la réconciliation des pénitents et de l'ordination non seulement se rapprochent mais souvent s'identifient. — De cette observation, l'auteur tire deux conséquences du plus haut intérêt : premièrement, il serait très avantageux d'étudier de près le culte cathare, puisqu'à travers ses rites « nous pourrions entrevoir ceux de la primitive Eglise que l'absence de documents a laissés trop souvent dans une regrettable imprécision » ; secondement, puisque l'écart entre les deux liturgies orthodoxe et hérétique va en s'élargissant, il faut conclure qu'au temps où elles se confondaient, c'est-à-dire à l'origine, la distance entre cathares et catholiques était très faible, et qu'elle ne commença de grandir qu'au IIIe siècle, alors que Manès tâcha de concilier les enseignements du Christ avec les vieilles doctrines des Mages sur le dualisme de la divinité et de la création. Il y a coïncidence entre le schisme cathare et le schisme manichéen : cathares et manichéens ne se sont-ils séparés au

même moment du christianisme que pour mieux se rejoindre et se continuer? Les *Parfaits* du Languedoc, au XIIIe siècle, n'ont fait que ressusciter l'antique système de Manès, et leur doctrine ne représente qu'une renaissance ou une survivance de l'élément païen que l'Eglise avait réussi à éliminer.

Le mémoire de M. Guiraud sur la *Morale des Albigeois* explique la rigueur avec laquelle ceux-ci furent réprimés par l'Eglise, l'Inquisition et la plupart des Etats du XIIIe siècle. L'hérésie était alors un crime social autant que religieux, et les châtiments dont on la poursuivait tendaient à préserver d'un péril très grave non seulement la société du moyen âge mais l'humanité elle-même. Ce chapitre de M. Guiraud est comme un « exemple » destiné à renforcer la position apologétique qu'il prend dans le mémoire précédent sur la *Répression de l'hérésie.* Après l'avoir lu, il ne saurait plus être permis, sous prétexte de défendre la raison contre le despotisme doctrinal, de faire l'hérésie plus intéressante qu'elle n'était. Il faudrait, constate l'auteur, « désespérer de la raison si elle devait s'abîmer dans les folies manichéennes et vaudoises, de la liberté si elle devait conduire au communisme, à l'immoralité et à l'anarchie.... *Même de nos jours,* dans notre société laïque, un pur vaudois, un manichéen convaincu, un disciple militant des *frati celli,* Wicleff et Jean Huss lui-même, en raison de leurs doctrines immorales et antisociales, seraient justiciables du tribunal correctionnel et de la cour d'assises. » — Nous avons néanmoins supprimé le supplice du feu !

IV. — Le nouveau livre de M. VACANDARD sur l'*Inquisition* marque peut-être encore mieux que les brèves réflexions de M. Guiraud le changement survenu dans les explications que donnent les apologistes du pouvoir coercitif de l'Eglise et de l'exercice qui en fut fait au cours de l'histoire. Qui ne se rappelle les livres où ils se bornaient, notamment à propos de l'Inquisition, à jeter le doute sur les faits gênants, ou à plaider les circonstances atténuantes, ou à dire aux rationalistes et aux protestants : « Pourquoi nous accuser? Vous avez fait pis que nous. Et, du reste, vos auteurs sont suspects. » Comme si l'Inquisition ne nous était connue que par Llorente ! Comme

si nous pouvions excuser chez nous ce que nous blâmons chez les autres ! Comme si nous ne devions pas nous borner à exiger qu'on ne relève pas seulement chez nous ce qui est à relever aussi chez d'autres ! Et comme si nous n'avions pas, cette justice obtenue, à refuser de justifier dans l'institution inquisitoriale les abus que Mgr d'Hulst signalait en 1895 à Notre-Dame : par exemple, la procédure secrète, l'instruction poursuivie en dehors du prévenu, l'absence de débats contradictoires, la torture, etc.... Mgr d'Hulst demandait dès lors « un jugement équitable où la sévérité trouverait sa place, mais qui, dans l'ensemble, tournerait à la justification de ceux qui ont tenu dans leurs mains, en ces temps troublés, les destinées des sociétés chrétiennes. »

Nous ne connaissons pas encore le livre qu'on annonce de Mgr Douais, à qui ses études antérieures donnent un droit particulier à élever la voix. Mais le travail de M. Vacandard semble bien répondre déjà au vœu du conférencier de Notre-Dame. C'est une œuvre de haute vulgarisation et de réflexion, à l'usage du public instruit, mais une œuvre écrite par un érudit sur des travaux de première main et avec une documentation sûre. — Il parle enfin de l'Inquisition et la juge « non plus par comparaison avec des gestes que l'on réprouve, mais simplement au regard de la morale, de la justice et de la religion. » Il replace pour cela cette institution dans son cadre historique, fait voir comment elle est née, comment elle se rattache à l'idée que l'Eglise se faisait de son pouvoir de répression, — et cela dès l'origine, dès la première sentence de réprobation portée par S. Paul contre les hérétiques (I Timoth. I, 20 ; Tit. III, 10-11), mais surtout depuis qu'il y eut contre l'hérésie une législation impériale, puis une opinion nettement exprimée par les docteurs, puis une législation pontificale, avec Alexandre III, Lucius III et Innocent III.

On voit par là que M. Vacandard n'arrive que lentement à l'Inquisition proprement monastique et à l'inquisition épiscopale, et l'on trouvera même qu'il ne tient pas assez amplement les promesses de son titre ; mais peut-on se plaindre qu'il ait élargi son sujet, en étudiant pour le moins autant les idées des théologiens, des casuistes et des canonistes que les actes

mêmes de l'Inquisition? Personne ne regrettera en particulier qu'il ait consacré tout le chapitre final à la critique des doctrines et des faits, et le point de vue apologétique de plusieurs en sera très heureusement modifié. D'abord il n'insiste pas sur la différence entre l'Inquisition romaine et l'Inquisition espagnole qui ne résout pas la question en jeu. La distinction entre l'action de l'Eglise et celle de l'Etat, du bras séculier, à qui l'on attribuait naguère l'usage exclusif des moyens barbares, ne lui semble pas non plus un moyen de défense adroit et fondé sur la réalité historique. La vérité est plutôt que l'Eglise et l'Etat, ensemble attaqués, se sont mis d'accord pour se défendre, et qu'ils ont accepté solidairement la responsabilité des mesures prises pour sauver l'ordre social et la foi religieuse. « C'est une erreur de prétendre que l'Eglise n'eut aucune part dans la condamnation à mort des hérétiques. » La bonne foi et la bonne volonté des fondateurs et des juges de l'Inquisition est, d'ailleurs, sauf exception, hors de cause. Mais il est permis de penser « qu'ils avaient de la justice une conception qui répond mal à l'idée qu'on peut humainement s'en faire. Comparée à d'autres procédures, la procédure inquisitoriale se trouve être, pour les garanties d'équité, dans un état d'infériorité incontestable... Nous avons aujourd'hui un idéal de justice beaucoup plus élevé. Si l'on peut déplorer que l'Eglise ne l'ait pas alors aperçu, prôné et appliqué, il n'y a pas lieu d'en être surpris outre mesure. Dans les questions sociales, elle ne fait d'ordinaire que marcher avec le progrès de la civilisation, dont elle est elle-même un des meilleurs artisans... Pour donner à tous, ainsi qu'elle le fait à présent, des marques effectives de sa douceur, il n'a pas été nécessaire qu'elle s'inspirât de l'exemple d'autrui, il lui a suffi de reprendre une tradition ininterrompue, la tradition de ses premiers docteurs. »

V. — Au temps où, suivant le mot de Cospéan, la France était « remplie d'evesques et d'abbez qui estoyent encore entre les bras de leur nourrice », messire Louis de Nogaret, troisième fils du duc d'Epernon, devint fort jeune, sans avoir reçu le sacerdoce, archevêque de Toulouse. Tandis qu'il continuait



de vivre à la cour et d'y pousser sa fortune, il avait dans son diocèse, un administrateur chargé seul du soin des âmes. Lui, cependant, figurait aux Etats généraux de 1614, avec Armand du Plessis, et obtenait même, avant M. de Luçon, évincé par la défiante jalousie de Luynes, le chapeau de cardinal. Il ne redevint pas, pour cela, homme d'Eglise, car on le voit, presque aussitôt, renoncer à son archevêché. Le clergé de Toulouse ne s'en plaignit pas.

Et ce fut seulement alors que Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, entra dans sa vraie carrière, la seule à vrai dire que le vicomte de NOAILLES ait eu l'ambition de décrire. Quelques années après la journée des Dupes où il rendit à Richelieu l'inoubliable service de relever son courage abattu et de l'entraîner à temps auprès du roi, — sans aucune préparation, sans même avoir été soldat ni officier, — le cardinal fut improvisé général. Son apprentissage sous le maréchal de la Force fut aussi rapide que sa vocation avait été lente à se découvrir. Mais il avait le goût des armes, de la bravoure, du calme, du coup d'œil. Il fit bonne figure, en somme, partout où il parut : en Alsace, en Lorraine, sur le Rhin, en Franche-Comté, puis en Italie.

Aussi, à dater de cette heure, ce n'est plus l'étrange destinée de la Valette qui retient l'attention dans le livre de M. de Noailles, c'est la lutte même où le nouveau chef est engagé, c'est cette grave période de la partie française de la guerre de Trente ans, où il eut son rôle sérieux et utile, à côté de tant d'autres qui ont conquis une place plus brillante dans l'histoire. Nous n'entrerons pas dans le détail des campagnes qu'il a dirigées. Son biographe observe seulement que, s'il ne fit rien de grand, il ne compromit en aucune façon la dignité et la charge qui lui fut confiée. « Son caractère, ses aptitudes, l'ardeur qu'il apporta toujours à l'organisation et à l'entretien de son armée, à discipliner et à tirer le meilleur parti des troupes, tant en vue de sa gloire personnelle que pour le service du roi, indiquent des qualités appréciables qui eussent pu se développer très avantageusement dans sa jeunesse. »

Mais on comprend que le pape Urbain VIII n'ait pas eu autant de raisons que le roi de France d'apprécier le genre de

services qui venait de rendre illustre le nom d'un cardinal plus militaire qu'ecclésiastique. On avait accepté sans enthousiasme à Rome qu'un membre du Sacré-Collège se joignît à Bernard de Saxe-Weimar, après avoir servi déjà avec M. de la Force, tous deux protestants fanatiques, et marchât contre des armées catholiques. Les mœurs étaient déjà changées, au surplus, et les dispenses particulières dont tant de prélats, au dire de Ferraris, s'étaient jadis autorisés pour participer à la guerre et commander des troupes, ne se donnaient point aisément. L'opinion supportait mal que Richelieu utilisât un grand nombre d'ecclésiastiques dans les divers services de l'armée. On écrivait sur eux des vers, des pamphlets, on les tournait en ridicule. — A Rome, on voit que le pape proteste à sa façon. Au début de la carrière militaire de la Valette, quand celui-ci sollicite une dispense ne lui faisant perdre aucun des bénéfices accumulés sur sa tête, Urbain VIII refuse. Il refuse aussi de célébrer la messe pour le cardinal défunt, comme il l'avait fait jusque-là à la mort de tous les cardinaux. Il ne veut pas que « ceux du Saint-Office tiennent chapelle pour lui à la Minerve ». La vie de ce prélat avait été trop profane, et trop opiniâtre sa résistance aux conseils ou aux ordres de la papauté.

VI. — Si les recherches de M. URBAIN au sujet des relations de Bossuet et de M[lle] de Mauléon aboutissent à faire une fois de plus justice des assertions de Voltaire ou de la Baumelle, ce n'est pas, toutefois, en suivant l'apologie esquissée par Jacques Fouilloux, acceptée par le cardinal de Bausset, reprise enfin par M. Floquet. Du petit nombre de faits nouveaux apportés par M. Urbain, il résulte que Catherine Gary, fille d'un fripier, et qui ne porta que plus tard le nom de M[lle] de Mauléon (au lieu d'appartenir à la noblesse par ses origines), mérita peu, en somme, l'estime, les bienfaits de tous genres, les cautionnements d'argent et même l'affection dont la combla, jusqu'à la fin, le grand évêque. Ne faillit-elle pas en compromettre la mémoire en exhibant, après la mort de Bossuet, un contrat dont les détracteurs de celui-ci devaient par la suite exploiter le mystère? N'avait-elle pas été déjà, bien des an-

nées auparavant, l'héroïne d'un procès d'affaires où des allusions très malignes et très injustes avaient été faites aux démarches de Bossuet en sa faveur? M. Urbain, qui nous donne connaissance du factum de Boutet où se trouvent ces allusions, incrimine aussi la conduite des neveux de Bossuet, surtout celle de Louis Bossuet qui, à la mort de Mlle de Mauléon, s'opposa, de concert avec Balard de Laure, représentant la famille de la défunte, à ce qu'il fût fait chez elle inventaire d'aucune lettre missive, attendu, disaient-ils, que ces lettres n'avaient aucun rapport avec la succession. — Faut-il donc parler de mariage secret, ou bien tenir pour suspecte la moralité du grand évêque? demande M. Urbain. « A Dieu ne plaise ! » conclut-il. Mais il ne se refuse pas à admettre de la part de l'évêque quelque « imprudence », imprudence qui peut s'expliquer seulement par cette spontanéité, « cette candeur que les contemporains de l'illustre évêque s'accordent, en général, à louer en lui. » — M. Urbain n'aurait-il pu invoquer et vérifier une autre hypothèse qui expliquerait à peu près aussi bien la plupart des faits précédents, sinon tous : celle d'un acte de charité ou même de justice dont Bossuet n'avait pas à divulguer les raisons de lui connues, mais que sa conscience ou son cœur lui dictaient en vertu d'obligations secrètes contractées, peut-être autour de lui, par sa propre famille ou par quelqu'un de ses amis, obligations dont il aurait vaillamment accepté l'héritage parfois bien lourd. Cela aussi, — encore que difficile à prouver, il faut le reconnaître —, est assez conforme à ce que nous savons de la générosité du grand évêque.

VII. — Dans une thèse fort bien documentée, fort curieuse en ses moindres parties, fort agréable à lire aussi parce qu'elle est d'une belle tenue littéraire autant que d'une impeccable érudition, M. L. MAIGRON vient d'étudier la vie, l'œuvre et l'influence de *Fontenelle*. Chemin faisant, et cela n'enlève rien à l'originalité de son livre, il démontre par le menu ce que nous savions ou soupçonnions déjà : que Fontenelle fut un égoïste de très haute distinction, précurseur de nos dilettantes. « Contentons-nous d'être une petite troupe choisie et ne divulguons pas nos mystères dans le peuple » : tout Fontenelle

est dans ces lignes de la *Pluralité des mondes* ; mais n'est-il pas vrai que Renan aurait pu les signer aussi?

La vie de Fontenelle a été « celui de ses ouvrages qu'il a le plus profondément médité, soigné avec le plus de diligence, et qui s'est trouvé le mieux réussi. Rien ne lui ayant jamais paru plus important que le bonheur de M. de Fontenelle, il a tout fait pour le rendre aussi complet que possible ». Il fit même, à l'aide de sa vie, et en consultant son propre moi, un traité du bonheur que M. Maigron analyse finement : pour être heureux, il faut un peu de raisonnement et du calcul, de l'habileté pour éloigner les maux imaginaires, de la pénétration à prévoir les maux réels et à en atténuer les coups, beaucoup de modération dans l'appréciation et l'usage des vrais biens, un peu de vertu, un peu de mystère. Dès qu'il eut l'âge de raison, M. de Fontenelle, qui jamais ne se donna à personne, ressembla à cette image discrète et effacée du sage de ses rêves. « Il se mit une machine à calculer à la place du cœur et il ne l'enleva jamais. »

A défaut de cœur, s'il eut de l'esprit, du plus clair et du plus vif, il ne se donna non plus à aucune idée. La vérité peut devenir compromettante, et Fontenelle « s'est attaché à la vérité jusqu'au moment où elle pouvait troubler son repos ». La marquise de la *Pluralité des mondes* s'étonne-t-elle de son indifférence aux vérités astronomiques? « Je les sacrifie volontiers, répond-il, aux moindres commodités de la société. » Il les sacrifie aussi à sa tranquillité. Pour n'avoir pas de querelle, il serait l'ami du genre humain. — Et puis, est-on bien sûr d'atteindre la vérité? Ce sceptique « est effrayé de la conviction qui règne autour de lui ». Et c'est pourquoi il ne s'embarrasse guère, à l'occasion de secouer sans fracas le vieil édifice des vérités reçues. Il parle déjà des théologiens avec l'ironie froide, incisive de Voltaire. Son œuvre, comme celle de Bayle, est un dissolvant très actif : seulement comme elle est mieux faite pour le « monde », son influence est plus directe, plus rapide et plus générale. N'oublions pas que l'*Histoire des Oracles* est de 1687. Or, elle n'annonce pas seulement le dix-huitième siécle ; avec l'*Origine des fables*, elle le contient « tout entier et d'avance, et l'œuvre de Voltaire et celle de Diderot

et une bonne partie de l'Encyclopédie n'en seront que le développement et le commentaire, passionnés, violents, mais toujours exacts ».

Si l'influence de Fontenelle a été si considérable, comment se fait-il, demande en finissant M. Maigron, qu'au lieu de la faire valoir lui-même, il l'ait laissé s'exercer comme malgré lui? « Après avoir aiguillé le siècle dans sa vraie direction, qu'est-ce qui l'a empêché de l'y pousser avec énergie et d'en prendre la direction? » — M. Maigron ne trouve qu'une réponse à cela, celle qu'il suggérait au commencement de son livre : Fontenelle est toujours resté bel esprit malgré sa philosophie, et toujours foncièrement égoïste. Or, cette conclusion est très rassurante et très morale, « ce n'est pas avec ces deux défauts qu'on risque de devenir jamais apôtre et pasteur d'hommes ». Ce partisan du progrès scientifique ne croyait pas non plus au progrès moral et n'était pas optimiste ; il n'aimait pas les hommes et ne se plaisait qu'avec une « petite troupe choisie ». C'est dire que l'intelligence des foules devait lui échapper fatalement. — Il s'en consolait d'avance : « Ne divulguons pas nos mystères dans le peuple ».

VIII. — Faut-il prendre au sérieux *Hérault de Séchelles*, dont M. DARD vient de retracer la carrière, d'après des documents inédits ? D'aucuns ont vu en lui, sinon un des « héros » de la Révolution, du moins un des figurants de premier ordre de ce grand drame, et comme une ébauche anticipée du « surhomme ». M. Dard, en donnant comme sous-titre à son livre *Un Épicurien sous la Terreur*, et en introduisant dans le sommaire de son dernier chapitre ce simple mot : *Comédien*, nous avertit assez qu'il ne faut pas attribuer à Hérault de Séchelles des convictions et des idées qui le grandiraient, malgré ses erreurs, aux yeux de la postérité. Ce protégé de Marie-Antoinette qui, devenu implacable par peur, finit par accabler sa bienfaitrice et collabora à sa perte, ce cousin de la duchesse de Polignac qui devint le correspondant préféré de Carrier, ne mérite pas même le jugement que ses contemporains portaient de lui en le nommant l'*Alcibiade de la Montagne*. Tout est subordonné chez lui au désir de paraître, de jouer un rôle.

Toutes ses idées, toutes ses attitudes s'expliquent si on les considère en fonction de ce but. Il débute à vingt-cinq ans dans la magistrature, et, tout de suite, le désir de se singulariser, d'attirer la faveur du public marque ses premières démarches. Mlle Clairon lui apprend à déclamer, et il récite laborieusement devant sa glace les fureurs d'Oreste. En même temps, il donne une couleur légèrement révolutionnaire à ses premiers mémoires judiciaires : ce magistrat d'ancien régime se montre tour à tour, selon les opportunités, athée, féministe ; il scandalise ses collègues en prenant la défense d'une femme mariée et séparée, que le Parlement de Rennes reléguait dans un cloître ; il cherche la popularité en accommodant au goût du moment la vieille et inflexible jurisprudence. — Peut-être a-t-il eu quelque jour une admiration sincère pour la science, entrevue à travers les écrits de Buffon, qu'il considère comme le Messie des temps nouveaux; dans sa ferveur, on le voit partir en pèlerinage pour Montbard, suivi de son valet de chambre. Buffon malade ne peut que le recevoir brièvement et il n'est même pas prouvé qu'il l'ait reçu. La belle affaire ! Séchelles n'en publiera pas moins en 1785 *Une visite à Buffon*, qui est un petit chef-d'œuvre de malice, de perfidie et de dilettantisme. Enthousiaste en partant, Séchelles avait retrouvé en route son scepticisme, qui ne le quitta jamais. Son livre eut grand succès, aux dépens de Buffon dont il mettait à nu l'immense et naïf orgueil : il achetait un peu de gloire avec les débris de son idole brisée.

Je ne crois pas qu'il se soit jeté à l'étourdi dans le mouvement révolutionnaire. M. Dard a réimprimé un petit écrit de Séchelles : *Le Codicille politique et pratique d'un jeune habitant d'Epone* (1788) qui contient toute une théorie de l'ambition et des moyens d'*arriver*. On y lit des maximes semblables à celle-ci : « Il ne s'agit pas d'être modeste, mais d'être le premier. » Séchelles qui s'était donné jusqu'à trente ans pour faire quelque chose d'éclatant, trouva, après le 14 juillet, les occasions convoitées, et il changea d'opinion aussi souvent qu'il fallut pour se maintenir en parfait accord avec la marche des événements. « Point de bannière, pensait-il, de peur de se couper en deux et de faire les seconds rôles. » Plus d'une fois, cependant, ta-

lonné par la crainte de ne pas être assez avancé, il fut obligé de montrer une conviction et des maximes qui n'étaient point sans doute au fond de son cœur : tour à tour constitutionnel, feuillant, girondin, montagnard, il se vit forcé d'aller de l'avant, sans jamais pouvoir marquer le pas. A tout prix, ne fallait-il pas éviter les « seconds rôles ? »

C'est ce qui le perdit au lendemain de son triomphe. Le 10 août 1793, il dut officier devant cent mille Parisiens, en l'honneur de la déesse Nature. Beau, impassible, hiératique, il parut, comme président de la Convention, dans le décor coûteux créé par David aux dépens du Trésor. Empanaché d'un plumet tricolore, ceint d'une écharpe où pendait un grand sabre, cet ironiste s'inclina sans sourire devant les autels du culte nouveau. Dès le lendemain, Robespierre guettait dans Hérault de Séchelles un ennemi : son athéisme même l'avait compromis, comme un dernier reste d'aristocratie. La peur, alors, le rendit odieux, — mais en vain. — La charrette des condamnés qu'il allait voir passer pour s'exercer à mourir décemment, ne devait pas tarder à le recueillir après et avant tant d'autres. Il s'y trouva un jour dans la compagnie de Danton, de Fabre d'Eglantine et de Camille Desmoulins. Fabre d'Eglantine ne parlait que de sa dernière comédie, qu'il craignait que Billaud-Varennes ne lui volât. Camille Desmoulins, au souvenir de Lucile, se raidissait contre la mort. Danton cherchait à se contenir, lui aussi, mais sous le dédain de son attitude, perçait la fureur d'avoir été « escamoté » par Robespierre. Plus calme encore, aussi beau que jamais, Hérault de Séchelles approcha de l'échafaud sans forfanterie : ce fut sa dernière élégance. — M. Dard est terrible quand il applique, sans commentaire, à cette fin, la petite phrase de Stendhal sur la mort de Julien Sorel : « Tout se passa très convenablement. »

IX. — A. Dry n'est pas le nom véritable de l'auteur des deux volumes — deux volumes, c'est peut-être beaucoup, — parus sous le titre de : *Soldats Ambassadeurs sous le Directoire* (an IV — an VIII). Celui qui nous conte l'œuvre accomplie à l'extérieur par nos généraux improvisés diplomates est lui-même le « fils d'un brillant général que nos révolutions ont

seules empêché de donner toute sa mesure comme ambassadeur ». M. de Lanzac de Laborie qui nous donne ce renseignement, ne nous dit pas quel nom se cache sous le pseudonyme en question ; le renseignement a cependant sa valeur : personne n'était mieux préparé à traiter un pareil sujet.

A la suite des traités de Bâle et de Campo-Formio, divers postes diplomatiques étaient rétablis. Le Directoire, pour les remplir, désigna volontiers des militaires, car il avait besoin de s'appuyer sur l'armée, et nos soldats étaient encore, entre tant de politiciens affamés qui osaient prétendre à de tels emplois, ceux qui pouvaient le mieux, par leurs récentes victoires, en imposer à l'étranger. Pérignon, Truguet, Clarke, Canclaux, Bernadotte furent donc appelés à représenter auprès des vieilles monarchies héréditaires, non seulement les intérêts de la France, mais aussi les aspirations de la jeune République à peine reconnue, les idées et les couleurs qu'ils avaient glorieusement défendues de leur sang. Délicate mission qu'ils remplirent quelquefois avec maladresse — les incartades de Bernadotte pendant son ambassade de Vienne sont restées légendaires, — mais quelquefois avec habileté et succès ; ainsi Pérignon, hobereau rallié à la Révolution, sut à Madrid, gagner les sympathies de la cour et obtenir la conversion en alliance de la neutralité de l'Espagne. — M. Dry nous mène dans la plupart des capitales de l'Europe à la suite de Duroc, Hédouville, Aubert-Dubayet et de quelques autres soldats plus obscurs dont il ne néglige pas de nous détailler les missions et les agissements. On s'étonne de ne rencontrer qu'incidemment le plus illustre des soldats-diplomates le négociateur victorieux d'Udine et de Passeriano, le général Bonaparte...

X. — M. Welschinger, dans un beau livre paru il y a déjà quelques mois, oppose *le Pape et l'Empereur*, Pie VII et Napoléon, et raconte les débuts et les phases du conflit qui commença presque au lendemain du sacre à Notre-Dame pour s'achever, dix ans après, avec le retour triomphal du pape dans sa ville et le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe. Qui a lu le grand ouvrage de M. d'Haussonville sur l'*Église romaine et le premier Empire* connaît déjà les principaux épisodes de cette

lutte. Nous ne les reprendrons pas, comme l'a fait M. Welschinger avec une patience inlassable et souvent récompensée ; il suffira d'indiquer brièvement en quoi consiste l'originalité d'un livre où l'on a utilisé beaucoup plus de sources, de documents inédits (notamment ceux des Archives nationales), qu'on ne pourrait le supposer en songeant à tous les travaux antérieurs portant sur le même objet.

Or, ce n'est pas précisément au sujet de l'antagonisme de Pie VII et de Napoléon, des violences de ce dernier, que M. Welschinger apporte des renseignements entièrement neufs. Les détails peu connus ou inédits se rencontrent en quantité notablement plus grande dans les pages qui concernent l'occupation des Etats Romains, dont l'administration était assez médiocre en somme ; la défense par le pape et la confiscation par l'Empereur de ce même domaine, sous prétexte que Rome ne veut pas rompre avec les ennemis de la France ; la psychologie de Napoléon, dont l'illogisme plus encore que la vivacité et l'emportement paraît avoir été le trait principal ; la résistance des prélats assemblés à Paris en conseils ou en concile, résistance qui consiste surtout à s'abstenir de suggérer la procédure qui rendrait inutile le refus d'institution canonique par le Pape... Napoléon s'irritait et s'affligeait à ce propos, de ne pouvoir intervenir dans la discussion technique de cette affaire : que n'avait-il eu « six mois pour apprendre la théologie » ?

Où M. Welschinger me paraît cependant apporter le plus de lumières c'est encore sur le rôle de l'*entourage* de Pie VII tant à Rome que dans l'exil. L'entourage ecclésiastique des Maury, des Faesch, des Barral, etc... provoque les sévérités de l'auteur. Mais il montre avec plus de relief encore combien l'entourage civil fut odieux. Ministres et diplomates gardent pourtant quelques formes, tant que l'expulsion des Anglais demeure le motif principal de la querelle. A la fin, à Savone et à Fontainebleau, quand il s'agit de l'institution des évêques et de questions d'ordre spirituel, ce sont les gens de police qui entrent en scène. M. de Chabrol met à jour fixe son bel uniforme pour aller argumenter avec le Pape, et il écrit à ses chefs que sa théologie a fait impression. Puis ce sont les menaces, les vexations, des procédés plus vils encore. M. Welschinger insinue que M. de Cha-

brol en vient à s'entendre avec le médecin pour user de drogues qui affaibliront la volonté du vieux pontife.

XI. — Dans un tirage à part des *Basler Biographien* (1905), le professeur Schneider nous ramène aux origines et aux débuts de celui qui devint le cardinal Faesch (1). Etrange chose, observe-t-il, que les biographes du cardinal aient franchi sa jeunesse ou l'aient traitée « avec une paire de phrases onctueuses ». La matière manque-t-elle? Non. Mais, croit-il, « dans le passé corse et révolutionnaire du Cardinal » se rencontrent certaines données qui auraient pu atténuer « la beauté d'une image tendancieusement conçue et esquissée ».

Plus d'une fois, certes, M. Schneider a eu raison de corriger cette image, ou du moins de la retoucher. Quels qu'aient été, à propos de Faesch, le style, le ton, les enthousiasmes des biographies oratoires fort à la mode au cours du XIX[e] siècle, la question ne s'est pas posée et ne se posera sans doute jamais de savoir s'il a été un saint. Il suffit à sa gloire qu'il soit devenu, non sans difficultés ni sans mérite quand on songe au milieu décrit par M. Schneider, un véritable homme d'Eglise, très attaché, en somme, aux intérêts et aux devoirs de la charge, nouvelle pour lui, qu'il avait cru pouvoir assumer. Des lettres de l'Empereur comme celles que cite M. Schneider d'après Du Casse (pourquoi pas aussi d'après le recueil plus récent de M. Lecestre?) témoignent en faveur du cardinal. Si son terrible et tout-puissant neveu conseille à Faesch d'aller « prendre les bains froids », c'est qu'au jour où cela avait semblé nécessaire, Faesch avait su recouvrer son indépendance et en user. — Du reste, Napoléon, qui le connaissait bien, ne mettait pas en doute le zèle de son oncle. Premier consul, il disait déjà de lui : « Mon oncle ! qu'on le mette à l'alambic, il en sortira des séminaires ; c'est un élément de sa constitution. »

Mais quoique M. Schneider ne refuse pas sa sympathie à Faesch, quoiqu'il en loue à plusieurs reprises les qualités natu-

(1) On sait que les Faesch avaient acquis à Bâle droit de bourgeoisie, depuis le commencement du XV[e] siècle. C'est sans doute la circonstance qui a attiré sur cette famille l'attention de M. Schneider, professeur lui-même à l'Université de Bâle.



relles et qu'il le proclame même « après l'Empereur, l'homme le plus étonnant de la famille Bonaparte » (p. 114), il tient à retrouver jusque sous l'éclat de la pourpre les traces du vieil homme, jamais complètement aboli, qui reparut quelquefois à travers le cours de cette haute destinée. Energique, actif, ambitieux, le cœur plein du désir de jouer un grand rôle, l'esprit remarquablement enclin à traiter ce que nous appellerions aujourd'hui les affaires, et à en traiter beaucoup, sans scrupule d'ordre ecclésiastique : tel Faesch lui apparaît au début de sa carrière, à Ajaccio, puis surtout aux heures troubles qui suivent son arrivée en Suisse (1795), lorsqu'il a rompu avec son existence ancienne sans avoir encore trouvé sa voie dans « l'ordre nouveau ». Et tel, au fond, malgré des atténuations M. Schneider le retrouve encore jusqu'au bout, dans son isolement forcé de Rome. Cependant, reconnaît l'auteur, c'est bien « contre sa volonté » que la presse, notamment le *Courrier français* (23 février 1829), tenta de le mêler aux intrigues qui se nouèrent au conclave d'où sortit l'élection de Pie VIII.

C'est, du reste, la période préconcordataire de la vie de Faesch qui a retenu davantage M. Schneider, comme c'est aussi celle sur laquelle son étude jette le plus de lumière, car c'est encore la moins connue. Non seulement il semble avoir éclairci le rôle « militaire » de son héros à l'armée d'Italie, mais il a fixé auparavant, de façon très exacte, quelle fut l'attitude du jeune archidiacre d'Ajaccio en face de la Constitution civile et du serment.

Faesch a prêté serment : cette question était moralement résolue par une lettre de l'abbé Emery à M. Jauffret (invoquée dans la controverse Cattet-Lyonnet). Voici cependant que le dernier historien du cardinal, Mgr Ricard, avait repris la thèse de M. Lyonnet : « En sa qualité de chanoine, l'abbé Fesch fut dispensé de prêter le serment constitutionnel. » Et il affirmait (p. 27, note 1), qu'après des recherches dans les archives de l'évêché d'Ajaccio et dans divers autres dépôts, il n'avait rien découvert qui permît de « trancher définitivement la question soulevée par le critique souvent amer de la première vie du Cardinal Faesch. » — M. Schneider s'étonne à bon droit de cette solution évasive. Non loin de l'évêché, aux *Archives dé-*

partementales d'Ajaccio, existe toute une série de documents officiels qui dissipent les derniers doutes sur la question. M. Schneider en extrait les passages les plus décisifs dans sa courte plaquette ; et il cite intégralement enappendice, deux lettres et deux procès-verbaux, d'où il résulte non seulement que Faesch prêta serment à la Constitution, mais qu'il mit à son adhésion beaucoup d'empressement et de solennité ! « Questa patriotica e santa funzione fu preceduta da un enfantico everamente cristiano Discorso del Abate Fesch Ufizial municipale ed ex-canonico del soppresso Capitolo di Ajaccio. » Ainsi s'exprime une des relations officielles de la cérémonie du serment. Un autre document nous donne le discours même de l'Archidiacre et porte sa signature.

Cela ne prouve sans doute qu'une chose : c'est que le futur cardinal avait grand besoin de rencontrer M. Emery et même de se convertir. Mais on voit assez, par cet exemple, l'intérêt qu'il y aurait à reprendre à Lyon même, et de fond en comble, la biographie du Cardinal. Ce ne sont pas les documents qui manquent. Ce ne sont pas non plus les érudits lyonnais qui ont si brillamment, dans cette Revue même, commencé le travail.

XII.— Au premier rang des publications documentaires sur les affaires de France pendant le congrès de Vienne, après les pièces et instruments officiels sans doute, mais bien avant les mémoires souvent rédigés après coup et arrangés, il faudra compter désormais la correspondance du comte de JAUCOURT avec Talleyrand, qui vient d'être éditée par son petit-fils, d'après les manuscrits des Affaires étrangères, et sous les auspices de la *Société d'histoire diplomatique*. — Ce sera le complément nécessaire des travaux de M. Pallain sur les papiers et l'œuvre de Talleyrand.

Les lettres de Jaucourt, ministre intérimaire des Affaires étrangères pendant le séjour du titulaire officiel au Congrès de Vienne, ne sont pas des dépêches diplomatiques. Mais justement parce que ce sont les lettres particulières d'un ami à un ami, parce que ce sont les renseignements confidentiels qu'il procure sur les intrigues de la cour, du ministère et des partis, elles offrent un extrême intérêt. Talleyrand avait « traîné Jau-

court au pouvoir » afin d'avoir un ami sûr dans la place, auprès du roi, au moment où il s'éloignait, laissant derrière lui beaucoup d'ennemis. Aussi la correspondance de Jaucourt ne contient pas seulement des procès-verbaux officieux des séances du conseil du roi, mais aussi des « psychologies » curieuses de collègues ou d'adversaires. On y voit défiler Montmorency, Soult, Beugnot, Montesquiou, Chateaubriand, le *divin* Blacas, et bien d'autres. On y voit se dessiner et grandir l'opposition entre les royalistes modérés et les intransigeants ; plus libéral que les ultras, Jaucourt avait essayé vainement d'enrayer les mesures réactionnaires, de calmer les rancunes de caste ; il aurait voulu qu'on oubliât, mais on n'oubliait pas. — Survient le retour de l'île d'Elbe. Talleyrand lui-même pensait qu'on traiterait « Buonaparte » comme un « brigand », s'il venait dans le Midi ; en tout cas, suggérait-il, il faudrait que l'on *dirigeât* les journaux dans ce qu'ils diraient de l'aventure de l'ex-empereur. « C'est trop tard », lui écrit Jaucourt dès le 11 mars, en le tenant au courant des mesures prises. Tout le monde s'apprête déjà au départ; Jaucourt lui-même prendra le chemin de Gand. « Je n'ai ni passeport ni argent, mais je n'y pense pas. Mon cœur est déchiré. Pauvre France ! » Et pourtant il n'aime pas la misère.... Du reste, tout le monde a perdu la tête, et il écrit d'Ostende, dans une de ses premières lettres (27 mars) : « Si nous restons comme nous sommes, que Dieu ait pitié de nous, car nous sommes abandonnés à sa miséricorde. »

XIII. — M. Calippe, professeur au grand séminaire d'Amiens, a extrait de la *Comédie humaine* de *Balzac* une apologétique extrêmement actuelle. Il ne lui a fallu pour cela user d'aucun tour de force, tant les « types prophétiques » créés par Balzac se rencontrent encore dans la vie quotidienne, surtout à la campagne. — Plusieurs de ses romans sont, en effet, de véritables monographies de groupes sociaux, où Le Play eût sans doute introduit plus de chiffres et de statistique, mais qu'il n'aurait pas, en somme, désavoués.

Toujours comme Le Play, c'est au partage égal et forcé des biens qu'il s'en prend. D'instinct, sans connaître les théories de saint Thomas d'Aquin reprises par Léon XIII, sans prévoir

les conclusions auxquelles l'observation scientifique mènera plus tard l'abbé de Tourville, il appelle la misère le plus actif des dissolvants sociaux, il estime que l'exercice normal de la vertu exige un minimum suffisant de biens. Et, loin de s'opposer au ministère du prêtre, il indique en de fortes esquisses de curés de campagne, quels services ceux-ci peuvent rendre aux intérêts de la masse, en « conduisant » au peuple, en excitant à l'action les hommes dont la richesse, la science, le pouvoir ou la vertu ont fait des Autorités sociales.

Par ces trop brèves notations, qu'on juge de l'intérêt qu'offre, au temps où nous sommes, la petite étude de M. Calippe. C'est un véritable document d'histoire sociale : ne fût-ce qu'à ce point de vue, il avait place dans ce Bulletin.

XIV. — Rien n'égale en dignité et en mélancolie les *Souvenirs politiques* du vicomte de MEAUX. « Je me suis préparé jusqu'à quarante ans à la carrière qui devait se clore pour moi moins de dix ans plus tard. » Celui qui écrit ces lignes ne garde cependant pas de rancune contre son temps, ni contre les hommes et les idées de son temps. Il cherche à s'expliquer les causes de l'échec des tentatives auxquelles il a été mêlé au cours de sa vie publique ; et, à cause de cela, ce n'est pas seulement un témoin que nous avons à entendre, c'est déjà un historien. Puis il veut faire acte de justice et de loyauté. « Je me suis proposé de rendre témoignage aux hommes politiques qui furent mes chefs ou mes compagnons d'armes... J'ai connu les desseins et les actes, les succès et les revers de ceux qui marchaient à notre tête. J'y prenais part, sans jouer d'ailleurs un rôle assez considérable pour que mon témoignage dégénère en apologie personnelle. » Un de ces hommes *qui n'ont pas réussi*, mais à qui M. de Meaux tient très noblement à rendre hommage parce qu'il a été un vaincu de la politique, est le duc de Broglie (pp. 142-147) : « l'impopularité qui l'assaillait jusque dans nos rangs et qui trop souvent paralysait son action, venait bien moins de ses défauts, constate-t-il, que de la funeste répugnance des honnêtes gens de France à se reconnaître un chef et à le soutenir. »

C'est autour de ce chef, néanmoins, que se concentre la ba-

taille dont M. de Meaux décrit les phases. D'après lui, le duc de Broglie a relevé le parti conservateur abattu une première fois, en renversant M. Thiers ; une seconde fois, dans le désarroi qui suivit l'échec de l'entreprise monarchique, en soutenant et en affermissant le maréchal. L'affaire du *drapeau blanc* est, à ce propos, racontée avec quelques nouveaux détails par M. de Meaux qui se porte garant, après M. Chesnelong, de la sincérité et de la fidélité du centre droit : les exigences parlementaires vis-à-vis du roi ne furent nullement le résultat d'intrigues orléanistes, comme l'assurent M. Hanotaux et M. de Dreux-Brézé. — « Quel phénomène psychologique ! » s'écriait Mgr Dupanloup en sortant de l'entrevue où l'on avait discuté avec le comte de Chambord l'adoption du drapeau tricolore. M. de Meaux cherche à s'expliquer ce « phénomène » : « Comment ne point conclure qu'au fond du cœur le comte de Chambord n'aspirait pas à régner? Il s'y croyait appelé par la Providence, il se tenait pour obligé d'y prétendre, mais il craignait d'y parvenir. » Et il ajoute sévèrement : « Il a reculé devant le trône, comme font les honnêtes gens devant un devoir au-dessus de leurs forces. »

Peut-être, le comte de Chambord, avait-il aussi le sentiment qu'une restauration comme il la concevait, c'est-à-dire sans « transaction » n'aurait pu être qu'éphémère ; et c'était là, sans doute, le fruit de ces longues heures en prières, de ces méditations solitaires, qu'un des fidèles du comte, le marquis de la Ferté, attribuait à une crise de mysticisme, en les décrivant à MM. de Meaux, de Cumont et de Falloux...

Enfin on a beaucoup loué la partie des *Souvenirs* où l'auteur raconte la formation du ministère du 17 mai 1877 et rappelle les causes qui déterminèrent le maréchal et le duc de Broglie à arrêter, par une dernière campagne conservatrice, le glissement inconscient du pays vers le radicalisme. Dernier survivant du ministère de Broglie qui fit le Seize-Mai, M. de Meaux apporte ici un témoignage intéressant mais désintéressé. C'est avec calme qu'il envisage à distance l'effort inutile et la défaite dont il eut sa part. Il demande seulement qu'on lui permette de chercher ailleurs que dans les seuls conseils du gouvernement la raison de l'insuccès final. Il se plaint sans amertume

de se
de la presse versaires, mais aussi de ses amis. Il déplore les excès contre l'Eglise et servatrice « qui effarouchait l'opinion publique hommes les plus capa harnait à discréditer parmi les fidèles les de ses collègues et du grand r la servir. » Mais, à la décharge aussi le tableau trop instructif de qu'ils eurent à diriger, il fait Crispi et Bismarck au cours de la luttes ns de Gambetta avec vernement du Maréchal. — Ces relations n'o contre le gou-M. de Broglie eut à s'en plaindre à la tribune, le ... été niées. 1877 : « C'est la première fois, s'écria-t-il, qu'on a vu ... bre nir dans nos délibérations intérieures la menace supposée ou vraie de l'étranger... J'ai voulu épargner cela à mon pays : je n'ai pas réussi ! »

Claude BOUVIER.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

1° *Robert le Fort et les Origines de la race capétienne*, par L. DE BEAURIEZ (in-12 de 162 pp. Perrin, 1906). — Ce premier volume n'est qu'une *Introduction à l'histoire des Saints de la maison de France ;* Robert le Fort y est représenté comme le *Macchabée des Francs* dont la statue « invite déjà aux prières dans l'intérieur de l'église de Brissarthe. » Pourtant la série annoncée ne se composera que de bienheureux et de saints officiellement déclarés tels par l'Eglise. « Cette réserve est nécessaire au sérieux de mon travail, dit l'auteur, mais elle est *si dure* que je ne résiste pas au besoin d'énumérer les sacrifices dont elle se compose. » Suit, en effet, une liste assez longue de princes et de princesses qui ont mené dans le cloître ou à la cour une vie pieuse et exemplaire.

2° *Les Cent Jours en Vendée*, par BERNARD-LASSERRE (in-12 de III-417 pp., Plon, 1906). — C'est l'histoire d'un déchirement intérieur devant l'agression étrangère. C'est la mise en lumière d'une figure de général, celle de Lamarque, plus connu comme parlementaire que comme manœuvrier ou soldat. Il parvint à étouffer le soulèvement royaliste de la Vendée et à obtenir la soumission de ses chefs divisés entre eux, à l'heure où Napoléon allait être définitivement renversé. Les soldats de Lamarque, au lendemain de leur victoire vendéenne, durent arborer à leur tour la cocarde blanche. — On voit que le général Lamarque méritait d'être connu autrement que par ... ses funérailles.

3° *Mgr Colmar, évêque de Mayence*, 1760-1818, par J. WIRTH (in-8° de 269 pp., Perrin, 1906). — Biographie utile à l'histoire de

...; indis-
la domination française sous l'Empire, dans la vallée du ...e l'influence
pensable même si l'on veut connaître quelle fut ...mar lui-même et
religieuse de quelques hommes remarquabl... Par son zèle d'apôtre,
ses collaborateurs Liebermann et H...urelles, l'évêque de Mayence
par sa piété, comme par ses qua... Mont-Tonnerre, Jean Bon Saint-
avait séduit le fameux pr...istre protestant, de cet ancien conven-
André. Et de cet an... comme un troisième collaborateur laïc.
tionnel, il se fi...

4° De... *sur la Grèce moderne. — Capodistrias. — Le Ro... ...es Hellènes*, par le comte de GOBINEAU (in-12 de IV-..., Plon, 1905). — Reproduction de deux articles parus, l'un ... 1844, dans la *R. D. M.*, sur Capodistrias, le premier chef élu, le *Protecteur* du peuple hellénique, le partisan déclaré de l'union de sa jeune patrie avec la Russie; l'autre en 1878, dans le *Correspondant*, où l'auteur exalte « ce petit peuple qui n'est ni inerte ni incapable et possède tous les moyens d'exiger l'honneur d'être compté dans le monde. » Gobineau ne croit pas être le dernier des Philhellènes : visiblement il a foi dans l'avenir de la Grèce contemporaine.

5° *Mémoires du général marquis* ALPHONSE D'HAUTPOUL (1789-1865), publiés par HENNET DE GOUTEL (in-8° de IV-372 pp., Perrin, 1906). — Il s'agit du frère d'Armand d'Hautpoul qui fut gouverneur du comte de Chambord, et dont on a aussi les *Souvenirs*. Le marquis commença de bonne heure sa vie de soldat. Napoléon lui demandait, après Friedland, s'il avait vu le blanc des yeux aux ennemis. « Oui, Sire, répondit-il, j'étais assez près pour cela. » — Les présents Mémoires consacrent leurs pages les plus curieuses aux guerres d'Espagne : on y trouvera un pittoresque tableau de désarroi qui s'étalait dans le haut commandement. Blessé aux Arapiles, d'Hautpoul apprit à connaître les prisons portugaises, les pontons anglais. Rallié à Louis XVIII dès avant Waterloo, il retourna en Espagne avec le duc d'Angoulême, servit fidèlement le gouvernement de la Restauration, puis, après un moment de bouderie, la Monarchie de Juillet, puis, après les transitions nécessaires, la cause du prince-président Louis Bonaparte. — Ce soldat-fonctionnaire avait besoin de fidélité, et jusqu'à l'heure où il démissionna en 1849, il sembla avoir été assez indifférent aux divers régimes qui réclamèrent ou obtinrent ses services.

6° *Mes Souvenirs. La guerre contre l'Allemagne*, par le général FAVEROT DE KERBRECH (in-12 de IV-332 pp., Plon, 1905). — Carnet de campagne d'un écuyer d'ordonnance de Napoléon III et d'un officier d'ordonnance de Ducrot, qui assista, à Sedan, à la charge légendaire où s'est immortalisé le général de Galliffet. Que de belles pages et que de *braves gens* dans ce petit livre ! On comprend que le public se soit attaché à ces récits, lorsqu'ils ont paru pour la première fois dans le *Gaulois*, sous forme d'éphémérides.

C. B.



REVUE DES PÉRIODIQUES

A propos du Miracle, par A. Pernoud, professeur au Grand Séminaire d'Annecy. — « Revue du Clergé français », 1er novembre 1906.

Comment constater le miracle ? par A. Bros. — « Annales de Philosophie chrétienne », juin 1906.

L'Eglise et l'Etat au Mexique, par Hélie-Robert Savary. — « Correspondant », 10 novembre 1906.

L'organisation de l'Eglise au Canada, par Louis Arnould. — « Correspondant », 25 octobre 1906.

Organisation du culte privé et du culte public, par L. Crouzil. — « Revue du Clergé français », 1er novembre 1906.

La Question agraire en Irlande, par A. de Soleymieux. — « Quinzaine », 16 octobre.

A propos du Miracle, par A. Pernoud, professeur au Grand Séminaire d'Annecy. — *Revue du Clergé français*, 1er novembre 1906.

M. Pernoud fait remarquer que la définition que l'on donne généralement du miracle : *violation des lois de la nature*, est très inexacte. Elle ne s'applique qu'aux miracles proprement divins ; ceux où la puissance divine intervient elle-même modifiant ou suspendant une loi naturelle.

Mais, un fait peut dérouter notre science et toute science humaine sans exiger cette intervention souveraine. Il suffit pour cela qu'une puissance supérieure et libre, agisse sur un être donné par des moyens qui nous sont inconnus mais en respectant sa nature, « en obéissant à sa loi ».

« Supposons qu'au dessus de l'homme il existe des êtres

capables d'agir sur la matière. — Nous ne faisons pas une hypothèse arbitraire, l'Eglise nous impose la foi à l'existence des anges. — Ils pourront imprimer une direction nouvelle aux forces de la nature physique, de la nature animale, de la nature humaine ; et les effets qui en résulteront seront supérieurs à ce que peuvent faire ces êtres inférieurs. L'action des anges sur la nature ne sera pas un désordre : elle réalisera un ordre supérieur.

Suivant l'enseignement communément donné par les théologiens et en particulier par saint Thomas, les faits de ce genre ne seraient pas véritablement miraculeux. Le miracle proprement dit est celui qui exige l'intervention de la toute-puissance de Dieu. Mais faut-il admettre, en apologétique, cette notion restreinte du miracle ? Il semble bien qu'elle entraîne de trop grandes difficultés.

« Quels sont les phénomènes sensibles si merveilleux qu'ils soient irréalisables par les forces angéliques? Dans la Bible, si riche en prodiges, en trouvera-t-on beaucoup qui exigent l'action divine? Sans doute on doit attribuer à une intervention immédiate et exclusive de Dieu tout phénomène qui résulte d'une création. Mais combien y en a-t-il qui rentrent dans cette catégorie? On ne voit pas que les guérisons rapportées par les Evangiles supposent un acte créateur. »

Il faut donc, semble-t-il, reconnaître certains faits comme miraculeux et *révélateurs du divin*, bien qu'ils ne supposent pas nécessairement une violation de la loi. Ils peuvent provenir de Dieu sans être produits directement par lui. Le miracle est un sceau d'authenticité, or « un ministre peut, sur l'ordre ou avec la permission du roi, apposer le sceau royal ».

Maintenant comment dans ce cas discerner les vrais, des faux miracles, reconnaître l'authenticité du sceau : *Comment constater le miracle?* M. Pernoud ne fait qu'effleurer la question qui nous semble avoir été fort bien traitée et résolue par M. l'abbé Bros dans un article des *Annales de Philosophie chrétienne*, du 6 juin dernier.

Comment constater le miracle ? par A. Bros. — *Annales de Philosophie chrétienne*, 6 juin 1906.

A l'occasion du livre de M. Bertrin sur Lourdes (1) M. Bros se demande : « Dans quelle mesure on peut dire possible la constatation du miracle » de quel ordre et de quelle valeur peut être cette constatation. Ecartant une réponse trop souvent donnée qui ne permet de constater le miracle, qu'à *la limite des forces naturelles ;* il explique cette constatation d'une manière qui nous paraît à la fois beaucoup plus vraie et beaucoup plus simple. Selon lui, nous sommes conduits à affirmer le caractère miraculeux d'un fait, non par un raisonnement *déductif*, dont la conclusion serait aussi rigoureuse et l'évidence aussi convaincante que celles d'une démonstration mathématique ; mais par une *induction* absolument semblable à celle par laquelle nous *classons* un phénomène naturel et lui assignons une cause déterminée.

Une des objections les plus graves contre la possibilité de constater le miracle peut en effet se formuler ainsi : « Avant d'admettre qu'un fait à une cause *surnaturelle* il faudrait prouver qu'il ne peut en avoir de *naturelle*. Mais, nous ne connaissons pas *toutes les lois* de la nature, et dès lors, la preuve est impossible à faire.

« La nature (dit-on) n'est ni aussi simple ni aussi limitée dans ses effets que le théologien affecte de le croire; les lois et les causes qu'elle contient ne sont pas isolées les unes des autres, elles forment complexus et enchevêtrement. Ce serait un jugement prématuré que de croire qu'une apparente dérogation aux lois ordinaires n'est pas produite par l'intervention inattendue et inconnue d'une cause cachée, et l'histoire nous montre le miracle reculant chaque jour devant l'explication des phénomènes les plus étranges par des causes jusqu'alors ignorées...

...cette force nouvelle (qui se manifeste par le miracle) comment nous prouvera-t-on qu'elle est vraiment surnaturelle

(1) *Histoire critique des événements de Lourdes.* Paris. — Poussielgue, 1905.



et qu'elle n'appartient pas à l'une des celles qui remplissent l'univers? »

Il n'y a pas à dire, comme on le fait d'ordinaire, que nous connaissons *certaines lois*, et que nous pouvons par conséquent en constater la violation. Une loi, encore une fois, ne se connaît ni ne se comprend, abstraction faite des autres. Si nous en ignorons une *seule*, nous ignorons quels peuvent être les résultats de sa concurrence avec *toutes les autres ;* et par suite nous ne pouvons conclure. Et c'est bien là en définitive la position de la science moderne qui est loin d'attribuer aux lois naturelles un déterminisme absolu.

Dès lors, il semble bien que la réponse que l'on fait si souvent : que la force productive d'un fait « devra être attribuée à l'invisible, quand ses effets dépasseront toute cause humaine possible », soit décidément insuffisante. « Personne ne peut connaître ce dont la nature est capable et par là-même ne peut déterminer ce qu'il lui est impossible de produire... Ce dernier effort pour constater le surnaturel par l'exclusion du naturel, aboutit à un insuccès. C'est que la méthode est mauvaise. Outre qu'elle écarte tous les miracles d'ordre secondaire comme invérifiables, elle rejette à l'infini la connaissance des faits miraculeux les plus manifestes puisque ces faits nous ne pouvons les connaître sans connaître auparavant les forces naturelles. »

« Comment donc constater le miracle? »

De l'objection que nous avous formulée, il faut nier la première assertion. Pour affirmer le caractère miraculeux d'un fait, il n'est nullement nécessaire d'avoir exclu toutes les causes naturelles *possibles*. Il suffit que la cause surnaturelle soit elle même suffisamment prouvée. Dans l'étude des sciences physiques et naturelles, « Le savant ne pense pas qu'il soit nécessaire d'exclure toutes les causes possibles d'un phénomènes pour étudier les conditions de son existence. Les procédés de la méthode expérimentale, les exclusions successives que pratique le savant n'ont d'autre but que de mettre en relief les *coïncidences constantes*, indice du lien de causalité. » Or, en appliquant cette méthode aux phénomènes signalés comme miraculeux, on trouve qu'un

caractère et un caractère unique se retrouve constamment dans les antécédents de ces faits : leur signification religieuse. La constance de cette donnée à travers des circonstances indéfiniment variées (de temps, de personnes, etc.) autorise à la considérer comme l'indice de la cause agissante, et on peut formuler cetteloi que : « *certains effets extraordinaires, se produisant toujours en présence d'antécédents religieux, sont dus à l'intervention de la cause que ces antécédents désignent*... (1). Cette loi établie par induction, il suffit pour constater un miracle de voir s'il la réalise ; comme pour expliquer un fait de chûte des corps, il suffit de constater qu'il réalise la loi des graves. »

Le raisonnement par lequel nous concluons à l'origine surnaturelle d'un fait, est donc de même sorte et de même valeur que celui employé dans les sciences naturelles. Le miracle est bien « objet de certitude » non pas, il est vrai, de certitude mathématique, mais de certitude « scientifique c'est-à-dire fondée sur une observation sérieuse et une induction légitime... Il est vrai que la synthèse de l'eau est plus nettement démontrée, mais celle de la gravitation n'est peut-être pas plus certaine et le nombre de faits croissants qui vient corroborer la loi du miracle lui donne chaque jour une confirmation plus éclatante. »

On peut ajouter que la meilleure justification de cette explication c'est la facilité avec laquelle elle résout toutes les difficultés relatives au miracle, difficultés à peu près insolubles dans les autres hypothèses.

Tout d'abord la valeur apologétique du miracle n'est plus réservée aux seuls miracles *excluant toute explication naturelle*, si peu nombreux même dans les Evangiles.

Pour la même raison, la constatation n'en est pas réservée à une élite de spécialistes de chaque science, ce qui dans l'autre explication paraît nécessaire. Par contre, la croyance au miracle étant scientifique et philosophique, reste essentiellement

(1) Et c'est ainsi que le même examen des antécédents permettra de discerner les faux miracles, prestiges diaboliques ou simples supercheries. Il y aura toujours quelque chose, *qui ne désigne pas Dieu*.



humaine ; sujette à la discussion, au doute, à la révision même, dans les cas particuliers. Elle est *préliminaire* à la Foi et (sauf pour les récits rapportés par la Révélation) n'est pas objet de foi.

Enfin le refus de croire aux miracles s'explique. Comme condition préalable à la croyance, il faut en effet admettre l'existence dans le monde d'une puissance supérieure et libre. C'est là une préparation philosophique nécessaire. Quiconque pour une raison ou pour une autre a sa conviction affermie en sens contraire, non seulement ne sera pas amené à la foi, mais ne croira même pas au miracle.

Enfin, et cette remarque a aussi sa valeur, loin de dire que cette doctrine est nouvelle, il faut reconnaître qu'elle est absolument conforme à l'esprit des grands théologiens et à la pratique de l'Eglise en matière de constatation des miracles. « C'est par les circonstances de sa production que Benoît XIV veut que l'on détermine le miracle.

« Deux objets principaux sont comme la base des discussions qui s'agitent à cet égard dans la congrégation des Rites premièrement les faits sont-ils prouvés? C'est le langage et la qualité des témoins qni décident... secondement ces faits sont-ils surnaturels? on en juge par l'examen des circonstances... » « Ces paroles sont, on le voit, tout à fait conformes aux données de la science expérimentale. »

L'Eglise et l'Etat au Mexique, par Hélie-Robert SAVARY. — *Correspondant*, 10 novembre 1906.

« Nulle part peut-être en Amérique les luttes civiles ne furent plus longues et plus atroces qu'au Mexique, et nulle part l'Eglise ne s'est trouvée pour son malheur, associée plus intimement que dans le territoire de l'ancienne vice-royauté espagnole aux discordes civiles qui peuvent ensanglanter un pays. » Aujourd'hui ces discordes ont cessé, la paix est rétablie mais l'Eglise demeure au Mexique dans la situation la plus dure peut-être que lui est faite aucun peuple moderne.

« Tandis qu'aux Etats-Unis, la liberté de l'Eglise catho-



lique est aussi complète que celle de n'importe quelle autre corporation religieuse ou civile, au Mexique où la séparation des Eglises et de l'Etat est non moins absolue qu'aux Etats-Unis, des lois oppressives enchaînent l'Eglise catholique sans rien lui donner en échange de sa liberté, et perpétuent en pleine paix sociale un état juridique évocateur des piresé poques de la guerre civile — ». Il est intéressant de voir comment » la force des choses et les besoins de la paix publique » ont peu à peu amené cependant un *modus vivendi* plus tolérable. »

Au début du XIXe siècle, la situation matérielle de l'Eglise au Mexique était exceptionnelle. Dans cette nation entièrement et profondément catholique de 13 millions d'âmes, les richesses des églises et des couvents étaient considérables. Elles s'élevaient à une centaine de miliions de revenu. Cette situation ne provoquait cependant nulle haine et nulle envie dans les masses populaires et lorsque au lendemain de l'éman cipation (1810-1824) s'ouvrit l'ère des troubles civils, il faut bien reconnaître que ceux-ci n'eurent à aucnn degré le caractère antireligieux. La constitution de 1824 proclamait la religion catholique, religion d'Etat, et celle de 1836 ne garantissait la liberté individuelle qu'à quiconque respecterait la religion du pays. Bref :

« Durant la première moitié du XIXe siècle, les luttes civiles n'affectèrent aucun caractère religieux. La population, attachée aux habitudes de la Religion catholique, n'avait aucune raison d'en vouloir à ses prêtres. »

Mais précisément à cause de sa grande situation dans l'Etat, l'Eglise fut amenée à intervenir dans la lutte. Entre les deux partis politiques qui depuis la chute de la domination espagnole se disputaient le pouvoir : conservateurs, attachés aux idées catholiques et aux souvenirs de l'ancien état de choses, et libéraux aux aspirations démocratiques, elles ne put moins faire que de donner son appui aux premiers.

« Dans le heurt des passions et des ambitions qui se déchaînaient alors sur le pays, l'Eglise prit parti, par la force même des choses, parce qu'elle était un pouvoir social immense et que son choix devait exercer une influence, à cer-

tains égards, décisive. Elle favorisa de tout son effort les conservateurs, parce que ce parti était moins exigeant dans ses prétentions vis-à-vis d'elle et aussi, il faut le reconnaître, beaucoup plus apte à assurer en ce temps-là au Mexique, l'ordre et la sécurité. »

Le parti libéral fut naturellement amené, pour se donner un avantage de plus, à transporter la lutte sur le terrain doctrinal et sur celui de la mainmorte religieuse. Dans ces conditions, les idées antireligieuses et les doctrines de la Franc-Maçonnerie devaient s'y développer facilement.

La lutte prit un caractère aigu en 1856. Le parti libéral alors au pouvoir avec le président Comonfort, entreprit de réaliser l'opération même qu'avait réalisée la Constituante en France : l'expropriation forcée des biens d'Eglise. Tout comme chez nous d'ailleurs, l'opération n'eut aucun résultat économique appréciable pour l'Etat. Elle profita surtout aux spéculateurs. La constitution de 1857 ajoutait quelques dispositions concernant la mainmorte et les ordres religieux. Au total, et mise à part la question de principe, la situation faite à l'Eglise était très acceptable et bien supérieure à celle que le Concordat de 1801 avait établie chez nous.

Le clergé mexicain cependant ne crut point devoir l'accepter. Il mena une campagne violente et bientôt une insurrection militaire « qui secondait ses vœux » renversa Comonfort du pouvoir. C'est alors que Juarez, successeur légal de Comonfort, proclama la dictature et lança les décrets dictatoriaux des 12 et 13 juillet 1857 qui ruinèrent l'Eglise mexicaine.

Sauf les églises, toutes les propriétés immobilières ecclésiastiques furent confisquées, les couvents d'hommes supprimés, le mariage civil établi et la rupture avec le Saint-Siège tellement complète que Mgr Serafino Vanutelli, aujourd'hui cardinal, venu en 1861 fut expulsé sans avoir pu entrer en négociations.

Une nouvelle guerre civile s'ensuivit au cours de laquelle eut lieu l'intervention française et l'établissement du fragile empire de Maximilien. Insuffisamment soutenu par les conservateurs, le malheureux prince finit comme l'on sait et sa mort consomma la défaite du parti conservateur et catholique. Les décrets de 1859 restèrent en vigueur et renouvelés par la

loi de 1874 forment aujourd'hui la base de la législation mexicaine. En voici les grandes lignes.

Tout d'abord laïcité absolue de l'Etat : La République n'entretient aucun rapport diplomatique avec le Saint-Siège, aucune autorité, aucun corps constitué ne prend part officiellement aux manifestations d'un culte quelconque ; l'enseignement religieux n'est donné dans aucune école.

Tout acte public du culte est interdit, le port de la soutane ou du costume religieux défendu ; les congrégations religieuses proscrites absolument.

L'état ne reconnaît ni épiscopat, ni hiérarchie ; mais prévoit des « Institutions religieuses » qui d'ailleurs ne peuvent posséder. Il leur accorde seulement à titre gratuit l'usage des églises, et autorise les aumônes et donations, les quêtes, mais seulement à l'intérieur de ces édifices.

Le mariage civil est établi mais le divorce n'existe pas.

Comme on le voit, il est peu de nations à l'heure actuelle où l'idée religieuse soit plus complètement et plus ouvertement persécutée que dans la République Mexicaine. Qu'est devenue la vie de l'Eglise sous une législation aussi oppressive?

Au point de vue matériel, la générosité des fidèles dans un pays prospère et profondément attaché à sa foi, assure son existence. Au point de vue de sa mission évangélique la situation est rendue tolérable par le libéralisme vrai des représentants actuels du pouvoir. Uniquement préoccupé d'une mission de pacification sociale et de développement économique, le général Porfirio Diaz ferme les yeux sur les infractions de détail. Sa popularité universelle lui permet de résister aux suggestions des partis irréligieux et il ne fait pas d'anticléricalisme systématique.

Par contre, rien malheureusement ne permet d'espérer une amélioration de la législation elle-même. La prospérité matérielle assurée et croissante a profondément attaché le pays au régime actuel, et la législation religieuse lui en paraît un un point essentiel; en particulier : « le peuple mexicain pense que la destruction de l'immense mainmorte antérieure à 1859 a été favorable aux particuliers qui y ont trouvé l'accession à la propriété. »

La situation de l'Eglise mexicaine reste donc profondément douloureuse et inquiétante. Faut-il dire, comme semble le faire notre auteur que si elle avait su se désintéresser plutôt des luttes politiques et faire la part du feu, elle aurait évité tant de malheurs? Ce qui se passe actuellement chez nous, tend bien à prouver le contraire. Il est impossible de trouver dans l'attitude politique du clergé français la justification de cette confiscation réelle qu'est la suppression du budget des cultes. Il semble qu'au Mexique comme chez nous, le mouvement démocratique ait contenu dès le début, le principe initial de sa tendance actuelle : supprimer ou réduire à un minimum le rôle social de l'Eglise. Une capitulation signée plus tôt n'aurait pas sauvé l'Eglise mexicaine plus qu'elle n'aurait sauvé l'Eglise de France, il est douteux qu'elle lui eût assuré un meilleur régime.

L'organisation de l'Eglise au Canada, par Louis Arnould. — *Correspondant*, 25 octobre 1906.

« ... Parmi les nations sans Concordat que le *Correspondant* a commencé à faire défiler sous les yeux de ses lecteurs, il en il en est peu qui paraissent aussi intéressantes pour nous à étudier que le Canada. » Le problème à résoudre, n'était pas, en effet, moins ardu qu'en France. Si la race canadienne est religieuse — sur 5.371.000 habitants, 4.181 seulement déclarent n'appartenir à aucune religion — elle est en revanche, profondément divisée entre catholiques et protestants. Il est donc extrêmement instructif de voir comment l'esprit de la *Nouvelle France* « qui est en réalité l'Ancienne » allié à l'esprit pratique anglais, a résolu des problèmes où nos politiciens n'ont abouti qu'à des mesures oppressives et maladroites. M. Louis Arnould examine successivement la situation des pasteurs et des fidèles dans l'Eglise canadienne, ses ressources, l'organisation de son enseignement.

Les Pasteurs. — Les évêques se recrutent par cooptation. Une liste de trois noms est dressée par les évêques de la province ; une autre par le chapitre de la cathédrale quand il en existe un. Le Vatican choisit librement entre les noms. Ce

système est vraisemblablement celui qui sera rendu définitif en France : il est comme on le voit très semblable dans sa forme à celui du Concordat, mais avec cet avantage d'exclure l'intervention souvent jalouse et toujours suspecte de l'Etat.

Les curés sont comme chez nous nommés directement et spontanément par l'évêque ; et non pas, comme en Irlande, sur une liste proposée par les autres curés de la circonscription ecclésiastique. Un point est particulièrement intéressant : ils sont tous, comme chez nous, les desservants, amovibles *ad nutum*. L'ancienne discipline de l'inamovibilité, dont le rétablissement fut si ardemment réclamé en France vers le milieu du XIXe siècle, est totalement abolie. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'en fait, les déplacements sont rares et toujours motivés par des raisons graves.

Les fidèles. — « Il n'y a pas de mariage civil. C'est le clergé au Canada, comme c'était chez nous sous l'ancien régime, qui tient les registres d'état civil, et il en envoie le double au greffe de l'Etat. Un mariage purement civil est donc impossible là-bas : l'on ne peut contracter une union que dans une église ou dans un temple. » Si une telle législation fonctionne d'une manière satisfaisante chez un peuple aussi divisé au point de vue religieux, on voit ce que vaut la prétendue nécessité du mariage civil tel qu'il existe chez nous et tel qu'on prétend l'introduire en Espagne. L'obligation de son antériorité, en particulier, ne répond à aucune nécessité réelle : elle ne vise qu'à proclamer et à faire pénétrer dans les intelligences populaires, l'idée de la supériorité de l'Etat sur l'Eglise.

« De même qu'il n'y a au Canada que des mariages religieux il n'y existe que des enterrements confessionnels. A l'église la cérémonie funèbre est réglée par le curé au nom de la fabrique. Mais tout ce qui est hors du lieu saint est arrangé en toute liberté par la famille, qu'elle use de ses propres moyens ou qu'elle recoure à un entrepreneur. »

Les ressources de l'Église. — « Le fond des ressources d'Eglise au Canada est, comme on sait, *la dîme ;* la dîme, telle qu'elle fonctionnait autrefois, en France et qui fut étendue, ou 1663, sous Colbert, à nos possessions de l'Amérique du Nord. Lors de l'annexion en 1760, les Anglais, avec un extrême libéralisme

encouragé par le besoin qu'ils avaient du clergé catholique, lui maintinrent officiellement son droit à la dîme : de la sorte, il pourrait, à la rigueur, faire condamner par les tribunaux tout catholique qui refuserait cet impôt, de fait les poursuites ne se font pas, d'autant plus qu'il existe d'autres moyens de pression sur les récalcitrants.

Dans son état primitif la dîme doit être payée en grains et consiste, non point dans le 10e de la récolte, mais seulement dans le 26e, chaque 26e muid de grains appartenant de droit au curé de la paroisse : celui-ci n'exerce point de contrôle sur les revenus réels de chacun, se fiant sur la délicatesse des consciences canadiennes. »

A l'heure actuelle elle est payée soit en nature soit en argent, par une sorte d'abonnement.

A cette source fondamentale de revenus, s'ajoute comme en France le produit du casuel et de la location des bancs à l'église, dont l'organisation est sensiblement la même que chez nous, et celui des quêtes, notablement plus rare.

Comment sont administrées ces ressources?

« L'administration matérielle de la paroisse est faite par *la fabrique*, dont la loi organique est spécialement intéressante au Canada. *Les fabriciens sont élus par tous les « francs-tenanciers » de la paroisse.* Les anciens marguilliers et les marguilliers en charge, dits « marguilliers du banc », nomment un conseil, qui est composé de trois membres, renouvelables par tiers chaque année, chacun des trois avançant régulièrement pour exercer la charge et sortir à son tour. La fabrique est présidée par le curé. »

C'est comme on le voit, une survivance de nos anciennes assemblées de paroisses. Une observation superficielle pourrait trouver à ce régime des ressemblances avec celui des associations cultuelles prévu par la loi de séparation en France. Il est à peine besoin d'insister pour en montrer la différences profondes. Les fabriques canadiennes ne constituent qu'un collège d'administrateurs et non une société de propriétaires ou de concessionnaires, tenant leur droit de l'Etat.

La mense épiscopale est naturellement distincte et comme « habituellement, le clergé paroissial d'une église cathédrale vit

en communauté avec l'administration épiscopale ...un évêché comprend trois administrations soigneusement distinctes : celle de la mense épiscopale, celle de la fabrique paroissiale, enfin l'économat ou gérance matérielle de l'évêché, qui tire ses ressources, exactement réglementées, des deux premières. »

I. *L'Enseignement.* — L'organisation de l'enseignement est éminemment décentralisatrice. L'Etat anglais laisse à chaque commune le soin d'établir les écoles suivant les vues et les principes religieux de ses membres. Il se contente du rôle de surveillant. « Les habitants nomment donc eux-mêmes leurs « municipalités scolaires » tout à fait distinctes des autres et qui sont au nombre de une, deux ou trois par communes. » Ces « municipalités » organisent l'enseignement sous le contrôle très libéral, et avec les subventions de l'Etat. « Ce régime ménage au maximum la liberté des groupes de citoyens, entretient chez eux l'initiative politique et, ce qui est hors de prix, assure pratiquement la paix dans un pays profondément divisé au point de vue religieux. »

Sous un régime aussi respectueux de l'initiative privée les ordres religieux devaient être utilisés dans la mesure la plus large possible. Et en effet,

« L'enseignement secondaire au Bas-Canada est tout entier entre les mains du clergé et des ordres religieux, dans les couvents pour les jeunes filles, dans les collèges et les « séminaires » pour les garçons. Assimilé légalement à une société commerciale, chaque collège peut acquérir, posséder, construire : une « corporation » formée par des prêtres et présidée par l'évêque peut faire même des emprunts qui sont garantis par celui-ci, et ainsi se sont édifiés les beaux bâtiments dans lesquels sont installés la plupart des couvents et des collèges du Canada.

Pour être reconnues légalement, les congrégations doivent demander « l'incorporation » à la législature provinciale de Québec, en indiquant leur objet et leurs statuts. Ce privilège n'est jamais refusé, tout au plus quelquefois, la législature change-t-elle quelques articles du bill d'incorporation ; même au cas de résistance des pétitionnaires, elle finit par leur accorder leur demande.

L'enseignement supérieur est représenté comme on sait, dans le Canada français, par l'Université Laval de Québec et par celle de Montréal, avec son annexe de l'Ecole polytechnique. »

Cet enseignement a été violemment attaqué et l'Eglise canadienne accusée de le maintenir volontairement à un niveau inférieur, de retarder le développement intellectuel de la nation. On a relevé à ce sujet, la médiocrité de la littérature canadienne, dépourvue, dit-on, de toute originalité et de toute vie propre.

—Les Canadiens auraient d'abord beau jeu à répondre que quand ils devraient la payer d'un retard appréciable du développement de leur littérature, ce ne serait pas acheter trop cher la préservation de leur jeunesse et de leurs masses ououvrières, contre l'abominable immoralité d'une partie de la littérature française. Mais la vérité, probablement est autre. Dans un pays aussi neuf encore que le leur et chez un peuple aussi jeune, ce n'est pas vers la production littéraire ou artistique mais bien vers l'effort économique que se portent les meilleures énergies. Il n'y a pas de surplus d'activité disponible pour les arts: et il est logique et salutaire qu'il n'y en ait pas. En réalité, l'organisation de l'enseignement supérieur, de l'aveu même « d'un des membres les plus autorisés de notre enseignement supérieur », est meilleure que la nôtre à bien des égards. En particulier, ils ont réalisé infiniment mieux que nous ce que nous appelons « la pénétration, les uns par les autres, des divers ordres d'enseignement. » Si cette organisation ne produit pas les mêmes effets c'est qu'elle n'agit pas dans un milieu semblable. Le moment n'est pas venu où la civilisation canadienne pourra avoir son épanouissement artistique propre et spontané.

Mais si nous n'avons rien à leur emprunter dans le domaine des arts ni même dans celui des sciences ; ils peuvent ironiquement retourner la proposition en ce qui regarde le domaine social. Ils ont su organiser solidement et pacifiquement leur vie religieuse, alors que nous nous débattons dans l'inconstance et l'anarchie. Cette leçon de « nos cousins transatlantiques » mérite d'être retenue et méditée.

Organisation du culte privé et du culte public, par L. Crouzil. — *Revue du Clergé français,* 1er novembre 1906 (1).

M. Crouzil prenant texte du conseil du Souverain Pontife « de prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens pour disposer et organiser le culte religieux », énumère toutes les formes d'organisation dont la loi laisse la liberté aux catholiques en dehors des associations cultuelles.

Il estime :

« Que le droit commun met à la disposition des catholiques trois libertés dont ils pourront simultanément user : la liberté d'action dans le cercle privé, la liberté de réunion et aussi la liberté d'association, dont il convient, ainsi que je le disais dans un article récent, de tirer tout le parti possible, sans la sacrifier de gaieté de cœur, comme l'ont fait quelques publicistes... »

I. — Et d'abord, la liberté d'action dans le cercle privé. L'absolue légalité des réunions cultuelles privées a été reconnue dans la discussion de la loi de séparation et les travaux préparatoires à la loi de 1901 sur les Associations. D'autre part:

« La loi, n'ayant pas défini les réunions publiques et les réunions privées, c'est aux tribunaux qu'il appartient de déterminer le caractère public d'une réunion, d'après l'ensemble des circonstances de fait dans lesquelles cette réunion est organisée ou tenue.

Or la jurisprudence a considéré que le caractère distinctif des réunions privées et des réunions publiques consiste en ce que dans les premières sont admises seulement les personnes qui ont été invitées individuellement, et que dans les autres sont admises les personnes non munies d'invitations individuelles... » Par suite, même une paroisse entière peut cons-

(1) Les actes du gouvernement et les décisions de nos évêques sont venus apporter le commentaire des faits à l'article de M. L. Crouzil, et justifier plusieurs de ses conclusions. Il nous semble cependant qu'ils ne lui enlèvent pas son intérêt ; en particulier en ce qui concerne l'organisation, individuelle ou collective, du cutle privé, dont l'importance est appelée selon nous, à devenir de plus en plus grande.

tituer une réunion privée, « la paroisse n'étant plus une circonscription reconnue par notre droit, on ne peut pas légitimement considérer comme *un public* l'ensemble de ceux qui l'habitent. »

« Il faut donc et il suffit, pour qu'une réunion reste privée, que les invitations soient écrites et personnelles, motivées par un rapport particulier préexistant entre l'organisateur et ceux qu'il convoque, il faut et il suffit que personne ne soit admis dans l'assemblée sans un sérieux contrôle... »

Et quant aux voyageurs et aux inconnus séjournant momentanément dans la commune, une lettre de recommandation épiscopale, ou un *livret de catholicité* analogues au *celebret* sacerdotal, leur faciliteront l'accès des réunions cultuelles sans constituer une formalité bien incommode.

II. *Liberté d'association.* — Il est à prévoir que cette forme de culte privé ne suffira pas toujours, et en tous cas ne sauvegardera pas toujours suffisamment l'indépendance d'action du clergé. Or si l'encyclique interdit l'association cultuelle qui seule d'après la loi peut pourvoir au culte public, « ce qui n'est pas interdit à une association, c'est de se former en conformité de la loi de 1901 en vue d'assurer l'exercice du culte privé. » Or une telle association est parfaitement légale, — la doctrine paraît absolument sûre, — alors même qu'elle « comprendrait l'unanimité des fidèles d'une paroisse... »

Cependant ce que M. Crouzil conseille c'est de ne comprendre dans l'association même qu'un très petit nombre de membres. Les individus qui bénéficieraient du culte privé ainsi organisé resteraient en dehors de l'association. Celles-ci « ne devraient comprendre que peu de membres et n'être en somme, que des fabriques transformées... les fabriques ainsi établies traiteraient avec les fidèles comme avec des tiers et leur assureraient moyennant une rétribution annuelle, dont les pauvres devraient être exempts, la liberté du culte privé : les associations ont un effet le droit incontestable de rendre des services et d'en percevoir la rémunération, pourvu que leur but ne soit pas le partage de bénéfices entre leurs membres : « L'association, dit l'article 1er de la loi du 1er juillet 1901, est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en com-

mun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices. »

III. *Droit de réunion publique.* — Mais enfin même sous ces deux formes le culte privé ne paraît pas devoir suffire. L'esprit d'apostolat essentiel au catholicisme y serait en tous cas durement entravé. Il faudra donc à tous prix que dans une certaine mesure on recoure au droit de réunion publique concédé par la loi du 30 juin 1881 (1).

M. G. Théry a soutenu que les réunions cultuelles n'étaient pas atteintes par cette loi ; qu'étant réglementées par celle de séparation elles ne subiraient que les restrictions édictées par cette même loi. La thèse n'est pas soutenable. La loi de 1881 est implicitement contenue dans celle de 1905 comme loi de *police et de s reté générale* (2). D'ailleurs, il est évident que les réunions *pour l'exercice du* culte seront qualifiées réunions publiques, et il ne faut pas compter sur une interprétation large à ce point du terme assez élastique il est vrai de réunion publique.

« C'est donc au régime des réunions publiques, tel qu'il est établi par la loi de 1881, qu'il faudrait avoir recours dans les grandes paroisses où la population est très mouvante. Les formalités à remplir sont très simples, il suffit d'une déclaration indiquant le lieu, le jour, l'heure et le but de la réunion : cette déclaration doit être remise au moins 24 heures à l'avance : à Paris, au préfet; dans les chefs-lieux d'arrondissement, au sous-préfet; dans toutes les autres communes, au maire. Rien n'interdit de faire des déclarations plusieurs jours à l'avance, puisqu'elles doivent avoir lieu 24 heures au moins avant chaque réunion ; rien n'interdit non plus de faire plusieurs déclarations sur la même feuille de papier (3)... Il est bon de faire remarquer que les catéchismes, les réunions de congrégations, etc... étant des réunions privées, ainsi qu'on

(1) Cette opinion personnelle d'un juriste, si éminent soit-il, n'a plus sa raison d'être après l'ordre donné par le Pape de refuser la déclaration exigée par M. Briand, dans sa circulaire du 1er déc. 1906.
N. D. L. R.

(2) C'est à ce titre par exemple que la loi sur la priorité du mariage civil est maintenue.

(3) Par exemple, par l'envoi chaque semaine du tableau des offices.

l'a formellement reconnu pendant la discussion de la loi de 1905, il sera inutile de les déclarer. De même les mariages, les enterrements, les baptêmes, pourvu que les seuls invités soient admis dans l'église au moment où ils auront lieu, seront des réunions privées, et il est à croire, qu'en raison de leur caractère familial, le gouvernement ne suscitera pas des difficultés à leur sujet.

Ces déclarations pourront être faites par un bureau permanent de huit ou neuf personnes nommées par l'évêque. Ces comités, ces bureaux, entièrement soumis aux évêques, ne reposant pas sur une convention entre leurs membres mais révocables suivant le gré des supérieurs ecclésiastiques, n'apparaîtraient certainement pas comme des associations et n'auraient absolument rien d'illégal. »

A ces conclusions nous ajouterons une remarque ; c'est qu'elles supposent toujours une interprétation loyale et impartiale de textes un peu incertains. Un gouvernement décidé à la rigueur, trouverait fort bien dans ces mêmes textes la justification de ses mesures les plus sévères. Et c'est pourquoi nous nous expliquons les appréhensions de ceux qui proclament « que le terrain d'*association est miné de toutes parts* » et que s'y aventurer est la plus grave erreur de tactique que puissent commettre les catholiques français (1).

La Question agraire en Irlande, par A. de SOLEYMIEUX. — *Quinzaine*, 16 octobre 1906.

Race de pasteurs installée sur un sol peu fertile et qui ne se prêtait point aux améliorations, le peuple irlandais ne pouvait suivre dans leur évolution économique ses voisins les Anglo-Saxons. Par sa position géographique il dépend d'eux cependant. De là, le dissentiment profond, irrémédiable dont M. A. de Soleymieux retrace les causes et les suites probables.

(1) V. la brochure de M. G. Aubray. — *Le dernier refuge.* — Paris, Lethielleux.

I

La propriété individuelle du sol était établie depuis longtemps partout en Europe, que les Irlandais « communautaires » comme tous les peuples pasteurs, étaient encore fidèles au système de la propriété collective. Les terres étaient annuellement réparties ; le chef de clan était élu et ses attributions tions surtout militaires. L'évolution ne pouvait cependant manquer de s'accomplir et elle était commencée quand l'invasion anglaise sous Henri VIII vint la compromettre en la compliquant d'une question religieuse. Les Anglais prétendirent tout à la fois établir la propriété individuelle en modifiant fondamentalement l'organisation du clan, et imposer le protestantisme. La résistance fut unanime et inébranlable. L'Anglais se buta dans son œuvre et les siècles d'oppression commencèrent. Froidement, méthodiqument l'Angleterre s'appliqua à détruire toutes les forces vives de la nation qu'elle ne pouvait assimiler Les foncions publiques furent interdites aux Irlandais. Des taxes écrasantes et disproportionnés à leurs ressources, leur furent imposées et une guerre de tarifs poursuivie systématiquement pendant plus d'un siècle ruina toutes leurs industries.

« L'agriculture échappa à cette politique de dévastation, parce qu'elle était indispensable aux consommateurs anglais. Mais elle en ressentit indirectement le contre-coup et d'une manière assez curieuse qui devait préparer les catastrophes futures. »

La domination politique anglaise avait réussi à s'établir mais les deux races étaient désormais irréconciliables.

« Conquise et subjuguée, elle l'était la malheureuse île, mais que de haines, de ressentiments, ces mesures violentes amoncelées ? Ceux que la tyrannie avait chassés de leurs terres, ceux qu'elle avait réduits au rôle de fermiers sous les landlords qui considéraient leurs propriétés comme une source de revenus, mais ne voulaient pas en reconnaître les charges, tous maudissaient la royauté anglaise, rêvaient de revanche » (1).

(1) L'auteur cite quelques anecdotes qui témoignent à la fois de l'intensité qu'a gardée cette haine de race, et de la vivacité d'esprit, de la malice joyeuse du paysan irlandais; en particulier ce *mot :*
Sous la direction d'un paysan, un touriste anglais admirait la

Si dure que fût la situation, elle demeura cependant tolérable pendant le XVIIIe siècle. Les produits de l'agriculture s'écoulaient facilement en Angleterre et la culture de la pomme de terre qui réussissait avait introduit une précieuse ressource pour l'alimentation populaire. La période du Blocus continentalau cours de laquelle le marché anglais fut exclusivement réservé à l'Irlande, fut même une période de prospérité relative. Mais cette dernière cause disparue la situation redevint précaire et telle que « la moindre décadence de l'agriculture devait produire une famine ». Trois causes contribuaient à la rendre telle.

1° L'immensité des propriétés qui jointe à l'absentéisme des landlords, laissait le paysan privé de toute classe dirigeante et protectrice.

« Les propriétés étaient immenses. On cite celle de lord Donegal,qui ne mesurait pas moins de 162.961 acres (environ 80.000 hectares) ; celle de lord Coninghan 156.973 acres, et beaucoup d'autres dont l'étenduevariait entre90.000et100.000 acres. Si l'on estime à quinze acres la superficie moyenne d'une ferme, on voit le nombre infini de tenants que pouvaient avoir ces puissants seigneurs.Aussine lesconnaissaient-ils pas; jamais ils ne s'occupaient d'eux, ne s'inquiétaient de leurs besoins. Les fermes se multipliaient, il n'en avaient cure, pourvu que leurs revenus allassent toujours en augmentant. Comment s'étonner que ces maîtres implacables, dont on avait seulement entendu parler comme des fils de tyrans, tyrans eux-mêmes par les rentes qu'ils réclamaient, fussent l'objet de toutes les haines? »

2° Inversement l'exiguïté des fermes qui s'étaient multipliées sur le même sol à mesure que croissait la population. Certaines descendaient à 3, 2 et même 1 hectare.

3° Enfin, un mode de tenure absolument inique. Le land-

chaîne des montagnes de Galles. Montrant du doigt un pic au milieu des rochers, le guide le baptisa du nom connu de « *Pointe du diable* », et une colline basse de celui de « *Chaise du diable* ».

— « Vraiment, remarqua l'Anglais, le diable me paraît avoir beaucoup de propriétés dans ce pays.

— Oui, certainement, répliqua l'Irlandais, c'est un « absentee landlord » qui vit en Angleterre. »

lord ne louait jamais à bail. Dès lors, toute amélioration introduite dans la culture devenait un prétexte à une augmentation de fermage et si le malheureux refusait ou dans une mauvaise année restait incapable de payer, il était chassé sans miséricorde et sans aucune indemnité pour les dépenses faites par lui sur la terre.

Ce triple mal était arrivé à un degré extrême et cependant l'Angleterre se refusait obstinément à modifier la situation quand deux faits économiques inattendus vinrent l'aggraver encore et la rendre meurtrière de tout un peuple.

Ce fut d'abord la maladie de la pomme de terre en 1846 et la famine qui s'ensuivit.

« Aucune nourriture ne pouvait remplacer la pomme de terre disparue, les greniers étaient vides. Le pays, déserté par les propriétaires, les riches, par ceux dont on aurait pu attendre des secours, était abandonné à lui-même. Pas d'industries, point de travail. La mort à grands coups, cette mort horrible produite par les angoisses de la faim, frappa les paysans affaiblis.

Il en périt 200.000 en une seule année. »

Puis en 1860 l'Angleterre adopte le libre échange qui sacrifie l'agriculture en ouvrant le pays aux marchés étrangers.

L'Irlande, qui depuis cinquante ans approvisionnait le marché anglais, reçut un coup terrible. Elle eut à supporter la concurrence de tous les pays neufs. Son sol n'était pas assez riche pour lui permettre de lutter dans des conditions favorables.

Elle fut secourue à l'intérieur et à l'extérieur. A l'extérieur, les émigrés qui déjà prospéraient au delà de l'océan envoyèrent leurs subsides à la mère-patrie. A l'intérieur, s'organisa la *Landleague* qui protestait contre le triple abus signalé plus haut. A travers bien des violences et des alliances compromettantes, elle réussit cependant à organiser une action énergique et disciplinée et provoqua notamment la grande grève agricole de 1880 où est né le mot *boycotter* (1).

(1) Du nom de l'anglais Boycott, gérant de lord Erne et le premier auquel la mesure fut appliquée.



Il fallut bien entrer dans la voie des concessions et des mesures législatives, et après quelques tâtonnements et le refus du *Home rule* à la Chambre des lords (1886 et 1893), se résigner à modifier le régime de la propriété. Enfin :

« Par calcul politique,ils se décidèrent en 1903 à voter une loi très importante qui est le dernier pas de la législation agraire et dont les résultats difficilement appréciables seraient de substituer dans toute l'Irlande à la souveraineté des landlords la possession du sol par les paysans. » En même temps que des crédits étaient votés, échelonnés sur un très long espace de temps, une *Land Commission*, fut établie, composée de hauts fonctionnaires, dont la fonction est de faciliter les opérations du rachat. De même, un « Bureau » pour l'amélioration des régions surpeuplées : « congested districts », s'efforce de développer l'industrie dans ces mêmes régions où naguère l'Angleterre s'appliquait à la détruire.

L'ensemble de ces mesures constitue de lourdes charges. Pour faciliter la vente et y décider les landlords il fallut, en effet, offrir à ces derniers des avantages sérieux. Il leur fut promis un supplément au prix de vente, qui peut s'élever jusqu'à 12 pour 100 de la valeur. Mais ces sacrifices l'Angleterre les reconnut nécessaires. « L'Irlande malheureuse, troublée, c'était une faiblesse pour le Royaume-Uni ; la grandeur et la puissance de l'Angleterre étaient menacées ; sortant de leur indifférence, les contribuables anglais ont sacrifié un peu de leur fortune au devoir patriotique. »

II

Maintenant quel paraît devoir être le résultat de ces mesures? La réconciliation des races en tous cas ne paraît pas plus proche. L'*United Irish League;* héritière de la *Landleague* a conservé toute son influence sociale, et est devenue politique. Le *Home rule* que l'Angleterre espérait éviter est plus ardemment réclamé que jamais. Le sentiment national se fortifie encore comme le prouve la diffusion du « gaélique ».

Mais le rétablissement de la propriété paysanne ne rendra-t-il pas progressivement la prospérité et la paix à l'Irlande ?

L'expérience est trop récente pour qu'on puisse porter d'après les faits, un jugement définitif. Mais les raisons de l'espérer sont bien faibles.

« Chacun se répète la célèbre phrase d'Arthur Young : Donnez au paysan un rocher aride, il en fera une terre labourable. »

Certes, le grand économiste anglais avait raison de vanter les avantages de la propriété paysanne. Mais il ne suffit pas de la crééer pour lui assurer prospérité et longue existence. Son développement dépend du milieu dans lequel elle se trouve Ici elle progresse, là elle décline. Des éléments divers, le sol, le climat, l'esprit des populations, la richesse de la nation, exercent leur influence. En France par exemple, le libre jeu des intérêts a amené une répartition très inégale, suivant les régions et la nature du sol.

« Ainsi trois facteurs semblent exercer une influence prépondérante sur la propriété paysanne : l'esprit des individus, les conditions de la culture (le climat et le sol), les débouchés. Or en Irlande ces trois facteurs se présentent dans des conditionn qui ne semblent nullement favorables à la constitution de la petite propriété.

1° L'esprit du paysan : c'est un Celte, « communautaire » attaché an groupe plus qu'au sol lui-même et chez qui la résignation devient facilement paresse et insouciance. Propriétaire il n'aura ni le besoin ni le goût des améliorations.

2° Le sol est mauvais ; un quart du terrain est inculte ; pas de fruits ni de vigne, peu de blé ; au total pays d'élevage et d'industrie laitière. Dès lors peu d'améliorations possibles; le voulût-il, le paysan ne pourra pas en faire.

3° Enfin pas de débouchés intérieurs faute d'industrie ou de commerce ; à l'extérieur un seul possible : l'Angleterre, dont l'Irlande reste ainsi géographiquement tributaire, à la merci des exigences de sa politique douanière.

Ces maux ont été compris des Anglais et avec leur constance ordinaire, ils ont entrepris de les guérir. Un « *Conseil d'Instruction technique* » et un « *Conseil de l'Agriculture* » ont éte créés. Le premier organise des conférences d'enseignement agricole. Il faut avouer qu'il a obtenu jusqu'ici peu de résultats. Le second

travaille à établir le crédit agricole par la fondation de banques de crédit du type Raffaisen et de coopératives de production et de communation. Ces dernières du moins ont obtenu d'excellents résultats.

Malgré tout :

« En se rangeant à un avis plutôt optimiste, on serait tenté de prédire que la propriété paysanne subsistera en Irlande, mais qu'en même temps elle y végétera. La situation de l'agriculture devrait-elle même s'améliorer, l'Irlande n'en restera pas moins, au point de vue économique, un pays pauvre, au point de vue social et politique, une nation affaiblie. Le commerce n'est guère possible dans une île si voisine de la grande nation anglaise. L'industrie manque de bras expérimentés, de richesses minières, de débouchés mêmes pour se développer. Une agriculture peu favorisée reste la seule richesse de l'Irlande, richesse insuffisante actuellement pour nourrir une population nombreuse et soutenir un peuple fort. »

Ces conclusions nous paraissent un peu sévères, ou tout au moins incomplètes. Douée de l'extraordinaire force d'expansion et de résistance dont elle a fait preuve jusqu'ici, l'Irlande ne peut-elle espérer prendre au dehors l'essor économique impossible sur son propre sol? Le tempérament national si longtemps violenté et faussé a besoin de temps pour se reprendre et s'orienter. Lorsqu'il l'aura fait, de ce sol immuable et producteur d'énergie, une vie nationale intense pourra rayonner. Désintéressée de la politique, mais forte de ses qualités morales et religieuses, elle pourra renouveler et étendre le splendide apostolat que l'Irlande n'a pas abdiqué au milieu des pires épreuves, et sous une forme nouvelle réaliser la haute et brillante destinée que de grands penseurs ont rêvée pour elle, qu'elle a remplie naguère, et que mérite bien l'héroïque constance de son patriotisme et de sa foi.

Jean BARRALLON.



LES SONNETS DE SYLVESTRE

II. *EN MARGE DES VIEUX CLASSIQUES*

LE SPHINX

Au temps des anciens dieux, souriant et farouche,
Le Sphinx guettait, de l'antre ouvert dans son rocher,
Les mortels curieux de surprendre en sa bouche
Le secret qu'un héros seul lui put arracher.

Le beau monstre attendait, dédaignant de cacher
Les débris palpitants épars près de sa couche :
Il savait trop, hélas ! qu'aucun péril ne touche
L'âme en proie au Désir, cet esquif sans nocher.

Fascinés, oubliant ses griffes et son aile,
Les regards sur son front digne d'une immortelle
Et sur son sein de neige accouraient se poser.

O Sphinx ! tu n'es point mort ! des filles te sont nées
Dont le vol vient hanter nos nuits et nos journées,
Et nous avons connu leur ongle et leur baiser.



CHANSON ATHÉNIENNE

Vierge, écoutez : c'est le printemps ;
Voici la première hirondelle.
Nous nous sommes emparés d'elle,
Et nous vous l'amenons, chantants.

L'aîné d'entre nous a vingt ans ;
Voyez en ses mains, jeune belle,
Cette messagère fidèle
Des soleils rêvés si longtemps.

Pour vous marier dans l'année,
Fille cadette ou fille aînée,
Apprêtez les fruits et le miel,

Et festoyez à votre porte
Le chœur joyeux qui vous apporte
Le premier sourire du ciel.



L'ORFÈVRE D'ATHÈNES

Commande : tu vas voir éclore sous mes mains
Une coupe à la forme idéale et parfaite,
Et sur l'or de ses flancs, du piédestal au faîte,
Se dérouler pour toi des rêves surhumains.

Veux-tu le vieux Silène et ses Nymphes en fête,
Les Faunes bicornus, le rire des Sylvains,
Hélène avec Pâris ? Regarde : l'œuvre est faite ;
Le cratère n'attend que la pourpre des vins.

Peut-être aimes-tu mieux Hercule aux pieds d'Omphale,
Ou, comme au Parthénon, la file triomphale
Des vierges apportant l'offrande aux immortels ?

Je puis encor cela. Tous mes vases sont dignes
D'embellir les festins ou d'orner les autels,
Du sang d'un holocauste ou du jus noir des vignes.



III. *ERRANT... JE VISITAI...*

A FLORENCE

Tes dédains, voyageur, ta froide indifférence,
Ton orgueil de Gaulois, vainement aguerri,
Qu'en as-tu fait ? Le ciel d'Italie a souri ;
Les Apennins plus doux s'inclinent vers Florence.

Noble terre où jadis la Pensée a fleuri
Avec l'Art et l'Amour ! Déclin, mort et souffrance
Gardent encore ici leur beauté ; l'espérance
Y répète les vers de Dante ou d'Alfieri.

Vois : c'est le Palais Vieux, le grave Arno, la ligne
Des monts Toscans, le marbre ou l'airain des tombeaux,
Les dômes aux contours idéalement beaux,

Et le sang pur qui sous les oliviers, la vigne
Ou les pins fit germer en la même saison
La grâce adolescente et la mâle raison.



TOMBEAU DE CLÉMENT X

C'est un des grands tombeaux, ornement de Saint-Pierre.
Clément Dix, rayonnant de force et de bonté,
Trône sur la *Sedia ;* son attitude est fière ;
Son geste large et doux bénit la chrétienté.

Auprès du piédestal d'onyx, la Charité
Presse ses seins gonflés en baissant la paupière.
La Paix, vierge imposante, est de l'autre côté ;
Trois chérubins sourient de leurs lèvres de pierre.

Sur le noir cénotaphe un latin très choisi
Avec le nom du Pape, Altieri Pauluzzi
Dit comme il sut prier, gouverner et combattre ;

Et l'art du statuaire au sépulcre appliqua,
Pour illustrer les faits de ce pontificat
Et les rendre immortels, un bas-relief d'albâtre.



RAVENNE

La plage où vont mourir les flots Adriatiques
Voit Ravenne endormie à l'ombre de ses pins,
Et les vieux empereurs que Procope a dépeints
Se profiler sur l'or terni des mosaïques.

Les hommes d'autrefois et les choses antiques
Revivent là. Rois Goths, exarques Byzantins,
Grâfs Lombards cuirassés, prélats et palatins
Semblent hanter les noirs parvis des basiliques,

Ou sortir à la nuit de leurs tombeaux ouverts,
De leurs palais croulants. L'herbe croît dans les rues
Où sonne encor le pas des races disparues.

Morne et sombre cité, cadavre en proie aux vers,
Qu'attristent la pinée et son manteau noirâtre
Et la funèbre rive où dort la mer saumâtre.



LA THÉOLOGIE

Carlo, comte Allegri, servait nonchalamment
Dans les gardes du Pape, et son âme indécise
Flottait entre la Cour, les grands emplois, l'Eglise
Et l'hymen — car le comte était jeune et charmant.
Un soir qu'il regardait au sommet de la frise,

Les Docteurs en débat sur le Saint Sacrement,
Il vit une figure à l'ample vêtement,
Idéale et superbe en sa douceur exquise.

C'est la Théologie, œuvre du Sanzio
Qui jamais ne porta son génie aussi haut.
Carlo dit en son cœur : Je n'épouserai qu'elle.

A la fontaine antique il s'est donc abreuvé ;
Mortel deux fois heureux, pour avoir cultivé
La Science divine en la Ville éternelle.



LES PATRICIENNES

Par la taille et le port et l'éclat velouté
De leurs grands yeux d'azur aux prunelles sereines,
Agnese et Lucia semblent deux jeunes reines.
Toutes deux ont au cœur l'orgueil de leur beauté.

Ugo le peintre obtint cet honneur redouté
De fixer par son art leurs grâces souveraines.
Elles posent debout, en déployant les traînes
Des robes de brocart, l'aumônière au côté.

Chaque sœur prend son tour, superbement drapée,
Le regard vif et pur comme un éclair d'épée,
Et l'artiste s'enivre à ses traits accomplis,

Tandis que l'autre va, lente et désoccupée,
Par l'atelier désert en soulevant les plis
Qui voilent les tableaux dans l'ombre ensevelis.



LA MADONE DE FRARI

L'auteur fut Jean Bellin. Dans une niche d'or,
De pourpre et d'outremer la Madone est assise
En manteau d'apparat, tenant Jésus qui dort;
Des chœurs de séraphins s'élancent vers la frise,

Trois anges bruns, pareils aux bambini du port,
Aux pieds de l'Enfant-Dieu déploient quelque devise,
Et deux couples de saints complètent le décor :
Des vierges, un évêque, un moine en robe grise.

Plaqué contre l'autel entre deux médaillons
Est un Saint Sacrement étoilé de rayons;
Au long des murs noircis courent des mosaïques.

Là, sous les ex-voto qui chargent un pilier
Pris au Turc, sont venus longtemps s'agenouiller
Les marins de Venise aux âmes héroïques.



L'AUDIENCE

Pèlerin, dans la Ville éternelle, je vis
Cet asile des Arts, de l'Histoire et des Lettres
Où la mort est vivante, où les œuvres des maîtres
Illustrent les plafonds, les murs et les parvis.

J'entrai dans une salle où de hautes fenêtres
Éclairaient des tableaux sous un grand crucifix,
Un vieillard tout en blanc qu'entouraient quelques prêtres
Me sourit, me bénit et m'appela : Mon fils !

J'emportai de ces lieux la force et la lumière;
Toujours, quand j'y pensais, j'ai senti ma prière
Vers le ciel entr'ouvert monter comme un encens;

Et le doute et l'effroi qui torturaient mon âme
Ont été balayés par ces souffles puissants,
Plus forts qu'un vent d'orage et plus purs qu'une flamme.



JARDINS DU VATICAN

Sur les feuillages noirs des pins, des chênes verts,
Sur les massifs de buis qui bordent chaque allée,
Quelque terrasse antique et de marbre dallée
Ou quelque dieu païen projettent leurs tons clairs.

Les vieux remparts, fermant les parterres déserts
Montrent leur ligne sombre au couchant déroulée;
Comme un aigle royal qui prendrait sa volée
Saint-Pierre à l'opposé s'élance dans les airs.

Ces perrons, ces bassins, ces corbeilles de roses
Charmèrent Léon Dix. Ces bosquets grandioses
Ont un laurier géant par Sixte Quint planté.

Lieux pleins de souvenirs, de gloire et de prière,
Piédestal où se dresse, aujourd'hui prisonnière,
Souveraine demain, l'auguste Papauté.





BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE & QUESTIONS RELIGIEUSES

I. *Documents pour l'étude de la Bible*, publiés sous la direction de François MARTIN, professeur de langues sémitiques à l'Institut catholique de Paris. — *Le Livre d'Hénoch*, traduit sur le texte éthiopien par Fr. MARTIN et par L. DELAPORTE, J. FRANÇON, R. LEGRIS, J. PRESSOIR, membres de la conférence d'éthiopien (1904) de l'Institut catholique de Paris. — In-8°, CLI, 319 pp. — Paris, Letouzey et Ané, 1906. — *Prix* 7 fr. 50.

II. *Anecdota Oxoniensia*. Texts, documents, and extracts chiefly from manuscripts in the Bodleian and other Oxford Libraries. — Semitic Series. Part. XI. *The ethiopic Version of the book of Enoch*, edited from twenty-three Mss. together with the fragmentary greek and latin versions by R. H. CHARLES ; Oxford, at the Clarendon Press, 1906.

M. Fr. Martin a l'intention de publier les documents que l'exégète doit connaître s'il veut faire de la Bible une étude vraiment scientifique. Ces documents qu'il appelle extra-bibliques sont les Annales des rois d'Assyrie, les légendes mythologiques des Babyloniens, leurs textes rituels ou juridiques, leurs psaumes et leurs hymnes, les inscriptions phéniciennes, les livres apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament, les Targums. Il commencera par la publication des apocryphes de l'Ancien Testament. « Les apocryphes de l'Ancien Testament sont, nous dit M. Martin, des livres d'un contenu historique, apocalyptique et moral assez analogue à celui des écrits de l'Ancien Testament, mais qui n'ont jamais été reconnus par l'Eglise comme canoniques. Un assez grand nombre ont été faussement attribués à des personnages de



l'Ancien Testament, tels le *Livre d Hénoch*, le *IVe livre d'Esdras*, etc.

« Les principaux de ces livres sont : les *Psaumes de Salomon*, la *Prière de Manassé*, la *Lettre d'Aristée*, les *IIIe et IVe livres d'Esdras*, les *IIIe et IVe livres des Macchabées*, le *Livre d'Hénoch*, le *Livre des secrets d'Hénoch*, le *Livre des Jubilés* ou la *Petite Genèse*, le *Martyre d'Isaïe*, les *Livres sibyllins*, l'*Assomption de Moïse*, les *Apocalypses de Baruch* (une en syriaque, l'autre en grec), le *Testament des douze patriarches* (en grec), le *Testament de Nephtali* (en hébreu), l'*Histoire d'Ahikar*, la *Vie d'Adam et d'Eve*.

« Composés entre le IIe siècle avant Jésus-Christ et le IIIe siècle après, par des juifs judaïsants, ils sont l'expression fidèle de la pensée juive dans les temps qui ont immédiatement précédé ou qui ont accompagné la venue du Sauveur. Ils traduisent les croyances des contemporains sur le Messie attendu et le royaume messianique le séjour des âmes des morts avant la résurrection, la fin des temps le jugement et la rétribution, l'angélologie et la démonologie, etc

« C'est assez dire l'importance qu'ils présentent pour l'étude de quelques-uns des problèmes exégétiques qui ont le plus vivement passionné l'opinion dans ces derniers temps. L'un d'entre eux, le *Livre d'Hénoch*, a même exercé une influence si considérable à l'époque de son apparition qu'il a été formellement cité par un des écrivains du Nouveau Testament, l'apôtre saint Jude (14-15). »

C'est ce livre d'Hénoch dont M. Martin, aidé par ses élèves de la conférence d'éthiopien, nous donne la traduction française. Dans une savante introduction il présente d'abord une analyse succincte du livre, puis étudie les doctrines de ce livre. Il remarque avec juste raison que les doctrines des différentes parties du livre d'Hénoch, sur plus d'un point, sont divergentes, quelquefois contradictoires, et cela s'explique par ce fait que le Livre d'Hénoch est une œuvre composite ; c'est un recueil de livres plutôt qu'un livre. Il reflète tour à tour les opinions et les croyances assez variées des sectes et des écoles qui se partageaient le milieu juif orthodoxe aux IIe et Ier siècle avant notre ère. C'est ce qui en fait une composition disparate où à côté de doctrines très élevées on rencontre un matérialisme grossier. Ceci ressort bien de la revue que l'auteur a passée des enseignements du livre d'Hénoch sur Dieu, le monde, les anges, les démons et les satans, l'homme et le péché, l'eschatologie. Ce résumé sera précieux pour l'histoire de la pensée judéo-chrétienne aux temps avoisinant l'ère chrétienne

Après avoir étudié le problème littéraire des origines et de la

composition du livre d'Hénoch M. Martin conclut que c'est une mosaïque formée par huit ou dix œuvres ou traditions distinctes provenant du cycle d'Hénoch, dans lesquelles ont été introduits des éléments étrangers restés assez distincts. M. Martin fixe ensuite la date dẹs compositions de chacune des parties et en caractérise les auteurs. Enfin, il fait l'histoire du livre dans la littérature juive, dans le Nouveau Testament et la littérature chrétienne.

Vient ensuite la traduction française accompagnée de toutes les variantes qu'offrent les manuscrits et de notes critiques et historiques. La traduction a été faite sur le texte éthiopien, édité par Flemming et sur le texte grec, édité par Radermacher. Or, d'après le Dr Charles, l'édition de Flemming, bien qu'en avance sur les travaux précédents, est loin d'être sans défauts. Les manuscrits n'ont pas été collationnés avec assez de soin et les variantes adoptées ne sont pas toujours les meilleures. Quand à l'édition de Radermacher elle est bonne aussi mais défectueuse sur quelques points .A dire vrai, pour l'usage que nous voulons faire du travail de M. Martin, ces vétilles critiques ont peu d'importance. Il n'en reste pas moins que nous avons une mine précieuse pour l'étude des écrits du Nouveau Testament. Le travail a été aussi bien fait que possible et nous souhaitons que les autres traductions des apocryphes qui nous sont promises soient aussi bien faites que celle du livre d'Hénoch.

II. Le travail de M. Charles s'adresse surtout aux spécialistes. Dans l'introduction l'auteur établit d'abord que le texte primitif d'Hénoch a été écrit en vers et probablement en hébreu et en araméen. Les chapitres VI-XXXVI auraient été écrits en araméen et les autres chapitres en hébreu. Le livre tout entier fut traduit en grec, puis du grec en éthiopien, probablement au VIe siècle, et peut-être aussi en latin. De la version grecque nous possédons les chapitres I-XXXII, 6 et XIX, 3-XXI, 9, découverts et publiés par M. Bouriant, en 1886-87 et des fragments dans George le Syncelle. Nous avons aussi un fragment latin, CVI, 1-18. M. Charles catalogue ensuite les 29 manuscrits de la version éthiopienne, qu'il a tous examinés, sauf trois de peu d'importance. Il les divise en deux groupes, α et β ; le second renferme les manuscrits moins anciens et de valeur secondaire.

M. Charles édite ensuite le texte éthiopien avec le texte grec en regard, pour les parties que nous possédons ; il donne toutes les variantes des manuscrits. Ainsi présenté, le travail offre toutes les

garanties d'exactitude. Il permet aussi au spécialiste qui ne serait pas satisfait du jugement que M. Charles a porté sur une leçon d'en adopter une autre qui lui paraîtrait meilleure. Bref, il nous semble difficile de mieux éditer un texte ancien.

E. JACQUIER.

Le Catéchisme romain ou l'enseignement de la doctrine chrétienne. Explication nouvelle, par Georges BAREILLE. — In-12, XXIX, 686 pp. — Montréjeau, Soubiron, 1906.

L'auteur se propose en éditant cet ouvrage, de mettre entre les mains du jeune clergé une sorte de manuel pratique, qui soit à même de lui rappeler succinctement les enseignements reçus au séminaire, et de le tenir au courant dans la mesure du possible, des progrès incontestables réalisés depuis quelques années. Pour atteindre ce but, il a pris pour texte le catéchisme romain qui fut rédigé par les théologiens les plus compétents de la seconde mo tié du XVIe siècle, à la suite des décisions du concile de Trente, œuvre admirable qui fut approuvée et publiée par ordre de Pie V, et toujours proposée par l'Eglise aux pasteurs pour l'instruction religieuse de leurs ouailles. Il était difficile de faire un choix plus heureux. « Ce livre d'or, disait Léon XIII dans son Encyclique au clergé de France, est remarquable à la fois par la richesse et l'exactitude de la doctrine, ainsi que par l'élégance du style, c'est un précieux abrégé de toute la théologie dogmatique et morale. Qui le posséderait à fond aurait toujours à sa disposition les ressources à l'aide desquelles un prêtre peut prêcher avec fruit, et réfuter victorieusement les objections des incrédules. »

Ce livre, comme dit l'auteur, reste donc un incomparable manuel. Mais il a besoin d'être complété. Des objections nouvelles ont été posées contre les croyances religieuses. Il faut suivre les adversaires sur ce nouveau terrain, sans négliger l'étude des erreurs anciennes et les solutions proposées par l'Eglise, il importe surtout de se mettre en face des formes qu'elles ont revêtues de nos jours, de combattre nos ennemis avec leurs propres armes. C'est sur les notions de la foi, du dogme, de la révélation, de l'Ecriture sainte, que doit porter l'effort de l'apologétique. En outre, comme le fait observer l'auteur dans la préface, depuis trois siècles, l'exposition de la doctrine a fait des progrès considérables. Des explications plus précises ont été données sur plusieurs points. Des décisions et des définitions sont intervenues qui ont mis un terme aux discussions des

théologiens. Il y a donc lieu de compléter le texte du catechisme romain.

Le premier volume renferme une longue et savante introduction où est racontée en détail l'histoire de la catéchèse depuis l'origine du christianisme jusqu'au concile de Trente. C'est un excellent chapitre d'histoire ecclésiastique, fort intéressant et surtout bien à sa place, puisqu'il s'agit d'expliquer l'origine et la composition du catéchisme romain. Il épargnera aux prêtres des recherches très minutieuses et très fatigantes. Ils auront dans quelques pages des documents très étudiés, qui se trouvent éparpillés dans une vingtaine de volumes. Cette question sera neuve pour un grand nombre de lecteurs même instruits.

Ensuite vient la question du symbole. Ici encore une foule de matériaux habilement condensés se trouvent réun s dans deux leçons. Comment s'est formé le symbole des apôtres, quel en est le texte véritable? Peut-il être attribué aux apôtres et en quel sens peut-on dire que les apôtres en sont les auteurs ? L'auteur passe ensuite aux autres symboles, celui de Nicée et celui de Constantinople. Quelle en est l'origine et le texte? Quel rapport ont-ils avec le symbole des apôtres. Quelques pages substantielles sur le symbole de saint Athanase, son origine, son importance et son autorité terminent ce chapitre.

A côté des symboles existent dans l'Eglise diverses professions de foi. Elle s'est trouvée plusieurs fois en face du schisme et de l'hérésie. Quand les partisans de l'erreur demandaient à être réconciliés, on leu· demandait d'abjurer leu s fausses doctrines, et on leur imposait des formules orthodoxes. C'est l'origine des profcssions de foi. Elles sont très utiles pour 'histoire du dogme. Les principales sont celles du pape Hormisdas, de Léon IX, de Clément IV, d'Eugène IV, de Grégoire XIII, d'Urbain VIII, de Benoî XIV, d'Innocent III, de Pie IV.

Dans les leçons suivantes, l'auteur nous esquisse le tableau d'une bataille très vive qui depuis quelques années s'engage entre des catholiques instru ts et dévoués à l'Eglise. C'est à propos du dogme. Le dogme ne change pas. Sa révélation est complète depuis les apôtres. Toutefois il y a progrès dans la manière de l'expose . Il nous donne ensu te la notion catholique du dogme, et oppose à cette notion les idées subversives de M. Sabat er, du fameux exégète allemand, M. Harnack. Malheureusement ces idées n'ont pas été sans influence sur des érudits français. Elles ont suscité les théories dangereuses de M. Loisy et de M. Le Roy. Après avoir exposé ces théo-

ries, il les réfute avec solidité et indique le vrai caractère du dogme.

Les dernières leçons sont consacrées à l'étude de Dieu et de ses attributs, ainsi qu'au mystère de la Sainte Trinité. Ce n'est pas un traité complet sur Dieu et sur la Trinité. Il ne faut pas perdre de vue le but de l'auteur. Il veut mettre entre les mains du jeune clergé un recueil d'informations précises et sûres, dispersées dans un grand nombre de brochures, de revues, ou de livres. Il nous semble avoir réalisé cette pensée qui est fort utile. En ce qui touche les questions relatives à Dieu et à la Sainte Trinité, il nous rappelle toutes les erreurs modernes, les diverses formes du panthéisme chez les Allemands et chez Renan et Vacherot. Ainsi procède-t-il dans toutes les questions, il est très actuel, très moderne et en même temps très solide.

Ph. GONNET.

Nos Saints, biographie sommaire des principaux personnages béatifiés de l'Eglise de France, par H. TIVIER. — Un vol. in-12 de 344 pp. — Paris, Retaux, 1906. — *Prix*, 3 francs.

Tableau vivant et supérieurement tracé de ce qu'ont été et de ce qu'ont fait les saints nés dans notre patrie. Dans le cadre étroit d'un seul volume, l'auteur n'a pu, on le comprend, donner sur leur vie beaucoup de détails. Les plus récents seuls ont une part plus large ; mais de tous nous prenons une idée suffisante ; et la manière dont ils sont groupés sert encore à mieux faire ressortir leur physionomie et leur rôle.

J. T.

Vues et documents bibliques. Ouvrage contenant 550 gravures, 50 pages de texte par MM. Dr L. FROHNMEYER et Dr J. BENZINGER, traduit très librement par J. BREITENSTEIN. — Album in-4°, 196 pages. Avec table des matières, un répertoire des passages de la Bible cités dans cet ouvrage, et un index des noms proprres. — Bâle, Ernest Finckh. — *Prix* du volume cartonné, 8 francs ; relié en toile, plaque spéciale, 10 francs.

L'ouvrage est divisé en cinq parties : I. *Géographie Biblique.* (Pages 1 à 76.) 120 illustrations de la Palestine, de l'Egypte, de la Syrie, l'Assyrie et la Babylonie, et 7 cartes. — II. *Histoire du Peuple d'Israël.* (Pages 77 à 104.) 112 illustrations de monuments égyptiens, palestin., assyr. etc. et de monnaies avec portraits des

souverains. — III. *Le Culte.* 54 illustrations, concernant le culte de l'Eternel (Tabernacle et Temple) et les cultes païens en Israël. — IV. *La Vie des anciens Israëlites.* 113 illustrations (habitation, costume, industrie, architecture, musique, écriture, questions militaires, etc. — V. *Faune et Flore.* 102 illustrations d'animaux et de plantes cités dans la Bible.

Chaque partie est composée d'un texte explicatif, renvoyant aux planches et d'une série d'illustrations, reproduisant par la gravure ou la phototypie les découvertes de l'archéologie orientale ou de l'ethnographie moderne, qui éclairent l'histoire et les coutumes bibliques. Ces illustrations sont d'une véritable valeur artistique et elles ont été choisies avec discernement. Le texte explicatif est écrit dans un esprit vraiment scientifique. Bref, nous n'avons que des éloges à faire de l'ensemble de l'ouvrage et nous le recommandons aux jeunes exégètes ; il leur rendra les plus grands services, car il leur expliquera bon nombre de détails, en les leur mettant sous les yeux.

E. J.

PHILOSOPHIE, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art, ouvrage publié sous la direction d'André MICHEL. — Paris A. Colin 1905. — Tome I : première partie : 1 vol. in-8°, 450 pages, 207 gravures, 5 héliogravures hors texte. Broché, 15 francs ; relié 22 francs. — Seconde partie : 1 vol. in-8°, 510 pages, 264 gravures, 7 héliogravures hors texte. — Broché, 15 francs ; relié, 22 francs.

La librairie Armand Colin, à laquelle le public est déjà redevable de plus d'une savante encyclopédie, vient de confier à M. André Michel, conservateur au musée du Louvre et à des spécialistes d'une compétence hors de pair, la composition d'un grand ouvrage sur l'art moderne. Belle tâche et qui, menée à bout comme elle a été commencée, fera le plus grand honneur à l'érudition française.

L'histoire de l'art a été, on le sait, la dernière constituée parmi les sciences historiques. La lenteur de son avènement s'explique par la nature et la complexité des faits qu'elle a pour mission d'observer et de classer. Là surtout il faut « une vie d'analyse pour un jour de synthèse. »

Ce jour de la synthèse semble venu pour l'histoire de l'art.

Non, il est vrai, que l'érudition et la critique aient abouti à des conclusions définitives, mais parce qu'il est utile de dégager enfin des milliers de monographies et d'études de détail les résultats positifs et les vues générales.

Pour mener à bonne fin une telle entreprise, en l'état actuel de la science, la division du travail s'imposait absolument ; mais d'autre part, l'ensemble de l'œuvre doit rester homogène et laisser dans l'esprit du lecteur une impression vivante. Pour atteindre ce double but, M. Michel s'est entouré, comme on le verra tout à l'heure, de collaborateurs d'un mérite éprouvé, dont chacun a apporté à l'œuvre sa part de recherches personnelles, travaillant sinon de la même manière, du moins dans le même esprit, et il s'est réservé lui-même, après avoir préparé le programme, de centraliser et de coordonner le travail, enfin de lier la gerbe.

Le tome premier qui est terminé, se compose de deux parties. La première traite de l'art *pré-roman*, la seconde de l'art *roman* proprement dit.

La première partie était certainement la plus ingrate de tout l'ouvrage. En présence des tristes vestiges et surtout des monuments mérovingiens ou même carlovingiens, que de fois d'historien est obligé de s'écrier comme le poète : *Etiam periere ruinae!* Et le moyen de rassembler et de coordonner ces membres épars, mutilés? La maîtrise avec laquelle un tel sujet a été traité donne toute garantie pour les livres suivants où l'ordre des temps présentera au lecteur des chefs-d'œuvre de signification de plus en plus claire. Voici les titres des chapitres avec les noms des auteurs.

CHAPITRE I. — Les commencements de l'art chrétien en Occident (*A. Pératé*). — On y voit le christianisme naissant enveloppant, dans les catacombes, ses formules sous les symboles du paganisme ; mais peu à peu se vérifie la loi mystérieuse qui de la mort fait jaillir la vie. Avec la représentation du bon Pasteur, l'art chrétien s'introduit dans la vie même du Christ ; dès lors une perspective infinie de beaux motifs s'ouvre devant lui. — Puis l'édit de Milan, en consacrant le triomphe de l'Eglise, exerce sur l'art chrétien une influence décisive. Les basiliques s'élèvent au grand jour ; une iconographie originale renouvelle les thèmes ébauchés dans les catacombes. C'est la renaissance constantinienne.

CHAPITRE II. — L'architecture chrétienne en Occident avant l'époque romane (*C. Enlart*). — Etude très fouillée d'une époque de transition qui n'a pas laissé d'œuvre architecturale s'imposant à l'admiration, mais où l'on peut suivre, malgré la rareté des ves-

tiges de l'architecture de ce temps, la lente élaboration de l'art roman en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne.

CHAPITRE III. — L'art byzantin (*Gabriel Millet*). — C'est la monographie la plus importante de cette première partie du volume. Plus de 150 pages sont consacrées à l'analyse détaillée d'un art qui peut-être intéresse plus l'historien qu'il n'émeut l'artiste, mais qui nous rappelle encore, par les basiliques à coupoles qu'il nous a laissées, la place éminente qu'il a tenue dans la civilisation de l'Europe.

CHAPITRE IV. — La peinture de l'époque mérovingienne et carolingienne en Occident (*P. Leprieur, E. Bertaux, J.-J. Marquet de Vasselot* et *Em. Molinier*). — De quelles décorations purent être ornées les primitives basiliques? Question difficile à résoudre pour les pays du nord et de l'ouest vu la rareté des monuments. La miniature seule peut nous aider à retrouver quelque chose de ce passé disparu. M. Leprieur marque nettement les jalons essentiels qui sillonnent la route de cet art dont l'histoire est encore à son enfance. M. Bertaux devine l'influence de l'Orient dans les motifs décoratifs à faible relief que portent les sarcophages de l'époque ; et s'aidant des recherches de Courajod, M. Marquet de Vasselot affirme plus nettement cette influence sur l'art occidental à l'époque mérovingienne et carlovingienne. Aussi-bien, comme le prouve M. Molinier, c'est grâce aux importations orientales, directes ou indirectes, que tout le style de l'orfèvrerie, à partir du VIe siècle, s'est modifié en Occident.

L'aboutissement nécessaire des essais de la période carolingienne est le style roman « justement dénommé puisqu'il est, comme la langue romane, un produit de la tradition romaine animée d'un esprit nouveau et combiné avec un certain nombre d'éléments d'origine barbare ou orientale » (*C. Enlart*). C'est à l'efflorescence romane qu'est consacrée la deuxième partie de ce tome Ier. Elle sera lue avec plus d'intérêt encore que la première par les profanes, à cause de la clarté de l'exposition et de la beauté des illustrations. Voici une courte indication des chapitres.

CHAPITRE V. — L'architecture romane (*C. Enlart*). — Après un exposé aussi substantiel que clair des formes et des éléments constitutifs de l'architecture romane M. Enlart passe en revue les diverses écoles romanes, en France d'abord où chaque province façonne en quelque sorte un art à son image, tenant au sol par toutes ses racines ; à l'étranger ensuite où l'on constate le rayonnement immense de deux foyers de l'art carolingien, celui de la vallée du Rhin et celui de l'Italie du nord.

Chapitre vi. — La sculpture romane (*A. Michel*). Dès la première moitié du xie siècle quelque chose de nouveau commence dans la sculpture chrétienne, comparable à ce que Raoul Glaber signalait dans l'architecture nouvelle qui faisait au monde une blanche parure d'églises. L'œuvre des divers ateliers de sculpture du xie siècle est analysée au cours de ce chapitre où l'auteur n'oublie pas combien flottantes et difficiles à tracer sont les frontières des diverses écoles provinciales.

Chapitre vii. — Peintures, miniatures et vitraux de l'époque romane (*A. Haseloff* et *Em. Mâle*). — Envisageant ensemble l'histoire de la peinture européenne à cette époque, M. Haseloff constate qu'elle ne s'est développée nulle part avec autant de vie qu'en Allemagne et en Italie. Ce chapitre contient aussi une dissertation de M. Mâle sur les premiers essais encore très obscurs de la peinture sur verre en France et quelques savantes pages de M. Bertaux sur la peinture dans l'Italie méridionale.

Chapitre viii. — L'évolution des arts mineurs (*Em. Molinier*). — Les influences orientales (*Marquet de Vasselot*). — Déjà faciles à saisir pendant le haut moyen âge, ces influences sont plus apparentes encore dans la période romane, et M. Marquet de Vasselot ne craint point de soutenir que, pour ce qui touche la sculpture monumentale notamment, il n'est peut-être pas une seule église où l'on ne puisse découvrir l'imitation de quelque objet d'origine musulmane.

Chapitre ix. — L'art monétaire (*M. Prou*). — Résumé très clair de l'histoire de cet art pour la période qui va du ive au xie siècle.

M. André Michel termine par un chapitre qui est vraiment l'œuvre de maîtrise de ce tome Ier. Nous en dégageons les conclusions suivantes : C'est à Constantinople bien plus qu'à Rome que s'élaborèrent les thèmes directeurs de l'art chrétien. — L'entrée en scène des Barbares a eu pour effet de renouveler et d'enrichir l'âme même, le fond moral où l'art plonge ses plus profondes racines. — « La Renaissance des arts par Charlemagne n'eut pas lieu au bénéfice de l'art latin, mais au profit de l'art grec. » (Courajod). — Des temps « carolingiens » aux temps « romans » il y eut une série de transitions, une lente évolution dont on aurait grand peine à fixer le moment décisif. Il est bien certain que ce n'est pas, à la date précise de 1003 que tout à coup, comme un rideau de théâtre se lève sur un nouveau décor, une architecture nouvelle, créée de toute pièce, apparut aux yeux émerveillés des hommes.

L'aboutissement logique nécessaire, des recherches de l'époque

romane fut l'architecture gothique. Elle formera avec les arts qui se développèrent autour d'elle et par elle l'objet du tome deuxième dont la publication est en cours.

O. J.

Connais-toi pour mieux faire, par la Comtesse DE FLAVIGNY. — Un vol. in-18 de 146 pp. — Paris, Lethielleux, 1905.

Jacques et Françoise sont deux jumeaux d'une douzaine d'années en qui s'éveille la curiosité philosophique. Ils entendent parler de *nature*, de *personne*, *de vie*, *d'intelligence*, *volonté*, *sensibilité*, etc., et ne savent au juste ce que ces mots signifient. Comme personne autour d'eux ne veut répondre à leurs questions, ils les écrivent à leur grand'mère. Celle-ci leur répond, et à propos de ces leçons de psychologie élémentaire, leur donne des conseils appropriés à leur âge. C'est toute la matière de ce petit volume, dans lequel des connaissances très précises et des vérités très profondes se dissimulent sous une forme simple et charmante.

J. T.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Marquis DE SÉGUR : *Julie de Lespinasse*. — 1 vol. in-8° de 651 pp. — Paris, Calmann Lévy. 1906. — *Prix :* 7 fr. 50.

Ce fut une destinée bien curieuse, et, à tout prendre, bien peu intéressante que celle de Julie de Lespinasse... Si elle n'avait pas été une des femmes les plus spirituelles de son siècle, si son salon n'était pas resté parmi les plus célèbres, son histoire ne mériterait guère de retenir notre attention, car elle n'a rien que de très banal, et ne prouve guère en sa faveur.

Ce n'est pas tout à fait l'avis de M. de Ségur, l'auteur si justement apprécié du « Tapissier de Notre-Dame », qui vient de raconter tout au long sa vie et ses moindres aventures sans dissimuler la sympathie et surtout la pitié un peu attendrie que lui inspire la pauvre amie de d'Alembert. — M. le marquis de Ségur est un gentilhomme ; il ne l'oublie jamais, en quoi il a raison. Il pousse la délicatesse jusqu'à rester gentilhomme et même uniquement gentilhomme dans des circonstances où il devrait être surtout historien, c'est-à-dire préoccupé de se montrer impartial plus encore que galant.

Et voilà le seul reproche qu'il soit peut-être permis de lui adresser au sujet du livre, d'ailleurs si plein de valeur qu'il a publié au commencement de cette année. Il lui eût semblé incorrect et peu généreux de charger trop lourdement la mémoire de Julie de Lespinasse. Il a donc essayé d'expliquer, sinon de justifier par des raisons psychologiques, les aventures peu édifiantes qu'il nous raconte et qu'il se contente souvent de nous laisser deviner.

Julie de Lespinasse naquit dans des conditions fâcheuses. Elle eut une jeunesse malheureuse, elle dut subir de dures humiliations dans la maison de son propre père ; son entrée chez Madame du Deffand, en qualité de dame de compagnie, loin d'être le commencement d'une existence plus calme, est le prélude de toutes les péripéties par lesquelles nous la verrons passer.

Dans le fond c'est une détraquée ; sa maladie nerveuse est d'une extrême gravité, sa vie se passe au milieu d'une excitation folle. Elle se passionne pour les gens et pour les choses, elle écrit des lettres exaltées à ses amis... Les savants médecins de nos jours l'auraient certainement étudiée avec intérêt.

Le grand mérite de M. de Ségur c'est d'avoir eu l'art de retracer cette existence agitée de femme excitée, d'une façon qui force le lecteur, quelle que soit d'ailleurs l'antipathie qu'il éprouve pour l'héroïne du livre, à le lire jusqu'au bout avec un intérêt croissant et à garder de cette lecture l'impression que l'auteur est un homme plein de talent, mais aussi plein de tact et de générosité.

D. C.

Andrew Lang, *Les Mystères de l'histoire*, traduits de l'anglais par Teodor de Wyzewa. In-12 de 351 pp. — Paris, Perrin, 1907 — *Prix :* 3 fr. 50.

C'est à l'histoire tragique ou romanesque de l'Angleterre, ou à ses annales judiciaires, que sont empruntés la plupart des problèmes qui ont piqué la curiosité de M. Lang. Loin de chercher à les résoudre, il semble que l'auteur ait voulu amasser autour d'eux les difficultés et les hypothèses, comme pour en corser la gravité par l'attrait de quelque mystère définitif et insondable. Après l'avoir lu, nous demeurons libres, par exemple, de choisir entre les motifs de la disparition de Campden, entre les divers dénouements possibles des aventures de Jacques de la Cloche.

L'intérêt du livre, que M. T. de Wyzewa n'a pas dédaigné de traduire, est donc ailleurs ; et premièrement, sans doute, dans les

érudites peintures de mœurs où excelle M. Lang, surtout mais dans l'art personnel, la fantaisie et l'humour du conteur.

M. Lang donne son avis au sujet du Masque de fer, qui, d'après lui, aurait été simplement le domestique d'un gentilhomme Roux de Marsilly, mort sous la roue pour avoir négocié avec les hommes d'Etat anglais en faveur d'une ligue protestante contre la France. Le valet aurait payé d'une détention perpétuelle la possession des secrets de son maître. — Cette hypothèse était déjà partiellement proposée en 1801 par un certain Roux de Fazaillac qui concluait à la formation d'un mythe, constitué avec des faits qui se rapportaient à deux personnages distincts. En ce qui concerne Roux de Marsilly, il est à peu près démontré que les motifs *officiels* de sa condamnation ne furent pas les motifs *réels* ; mais on ne peut et on ne doit rien affirmer de plus, en bonne critique.

B.

PHILOLOGIE ET BELLES-LETTRES

Chateaubriand, V. Hugo, H. de Balzac, par Edmond BIRÉ. — In-8°, 358 pages, 1907. — *Lyon*, E. Vitte, libraire-éditeur. — *Prix :* 3 fr. 50.

Les délicats des belles choses littéraires et les curieux d'informations érudites, sont, depuis trop longtemps, les heureux débiteurs de M. Edmond Biré, pour qu'il soit nécessaire de dire avec quelle joie et quelle gratitude les uns et les autres accueilleront l'annonce de ce nouveau volume. Un livre sur *Chateaubriand*, dont, avant-hier, il nous donnait une édition magistrale des « Mémoires d'outre-tombe » ; sur *Hugo*, dont il a soulevé tous les voiles de la vie et sondé les replis de la conscience ; sur *Balzac* enfin, dont les écrits et l'existence fiévreuse n'ont plus pour lui de secrets, quelle aubaine ! C'en est une, vraiment; mais dont on ne prendra réellement la mesure et dont on ne sentira tout le prix, qu'après avoir achevé la lecture du volume. Alors seulement on pourra se faire une idée exacte de tout ce que l'auteur y a accumulé d'informations précises, d'appréciations éclairées, et d'avertissements à retenir sur des hommes et des œuvres qui ne nous trouveront, en effet, jamais trop avertis.

Le livre se divise en trois parties où Chateaubriand, Hugo, et Balzac sont étudiés isolément. Une part royale a été faite au premier, qui en occupe une bonne moitié : le reste du volume se frac-

tionne entre V. Hugo, à qui M. E. Biré a consacré cinquante-huit pages, et H. de Balzac qui en a une centaine.

Après avoir montré d'abord combien profond et sincère est le sentiment religieux, chez Chateaubriand, M. E. Biré nous présente son héros dans ses rapports avec Alfred Nettement, à l'époque où Lacordaire faisait retentir la chaire chrétienne d'accents qu'on n'avait pas encore entendus. Il fait ressortir ensuite la rare exactitude des « Mémoires » et défend, dans le même sens, « l'Itinéraire » contre les attaques un peu maladroites dont le livre a été dernièrement l'objet. Puis, vient un portrait admirable de l'héroïque Mlle de Custine, avec, pour l'accompagner, une toile charmante de Sophie Josèphe de Witte, l'amie vaillante et dévouée de Mme de Chateaubriand. L'étude enfin s'achève avec quelques excellentes considérations sur Chateaubriand et Michelet historiens, à propos du cinquantenaire de la mort du premier et du centenaire de la naissance du second, et avec une promenade très instructive et très pittoresque, que notre aimable cicerone dirige à travers les résidences successives de Chateaubriand.

Pour V. Hugo, M. E. Biré s'est borné à rappeler son enfance, à nous entretenir de ses manuscrits, et à évoquer, avec de précieux documents à l'appui, le souvenir des violentes attaques dont le « grand homme » fut l'objet de la part d'Edmond About. Tout cela est d'une information solide et copieuse. Inutile d'ajouter que, une fois de plus, l'auteur règle son compte à cet inguérissable entêté de noblesse, qui, fort honorablement sans doute, mais assez modestement, descend, en définitive, d'un lieutenant-général, lequel descendait lui-même tout simplement d'une brave homme de menuisier et d'une lignée d'honnêtes cultivateurs.

L'étude sur Balzac, qui clôt le volume, est conduite avec la même fermeté de main et le même sens littéraire affiné. M. E. Biré nous fait voir la place que le Prêtre occupe dans l'œuvre du grand romancier ; il nous initie tour-à-tour à sa vie agitée, et à sa méthode de composition ; il nous raconte l'histoire de ses manuscrits, et nous rappelle entre les mains pieuses de quel intelligent Mécène ils ont eu la bonne fortune d'être rassemblés ; il renverse la thèse récemment soutenue, d'après laquelle la « Comédie humaine » se réduirait à n'être qu'une longue satire du règne de Louis-Philippe ; et il termine, comme pour Chateaubriand, par un curieux inventaire des maisons de Balzac.

Or, abstraction faite de l'intérêt puissant qui s'attache ici à ces trois hommes et à leur œuvre, on trouvera, dans le livre de M. E.

Biré, deux qualités maîtresses : d'une part, une prodigieuse abondance de renseignements, fournis dans une langue imagée et facile ; et, de l'autre, une sûreté, une exactitude d'informations et de citations, qui ne se dément pas même dans les plus petits détails. Les renseignements ne sont pas seulement ici, ou là ; ils se trouvent partout, de la première page à la dernière, jetés d'une main prodigue, parce qu'elle est généreuse autant que riche, en haut et en bas, dans le texte et dans les notes, au rez-de-chaussée du volume et dans les sous-sols. Quant à l'exactitude, je n'en veux citer qu'une preuve, entre mille. M. E. Biré avait à transcrire le mot bien connu de Lucain, sur César :

Tant que rien reste à faire, il croit que rien n'est fait,

ce mot légendaire que neuf sur dix de ceux qui le citent, à commencer par ce fureteur d'Edouard Fournier (*L'esprit des autres*, 5me édit., p. 52), énoncent sous cette forme erronée :

Nil actum *reputans*, *si* quid superesset agendum.

Sans hésitation, M. Biré donne le texte du poète, et écrit :

Nil actum *credens quum* quid superesset agendum (1).

Tout le reste est à l'avenant.

Voilà donc, pour revenir à mon point de départ, voilà donc un livre abondant et savoureux, qui sera le régal de tous les amateurs de saine et érudite littérature.

J. C.

Louis VEUILLOT : « *Pages choisies* », avec une Introduction critique par Antoine ALBALAT. — In-8°, XXIX-397 pages ; portrait. 1907. — *Lyon*, E. Vitte, libraire-éditeur. — *Prix :* 5 francs.

Ce gros volume, qui ne paraîtra point trop gros au lecteur mais plutôt trop menu et trop court, nous apporte d'abondants extraits de l'*œuvre* de Louis Veuillot, — ce que nous serions tenté d'appeler « le dessus du panier », si, en fait, tout n'était à peu près de choix dans son œuvre. Sous les sept rubriques suivantes, M. Albalat a groupé des morceaux qui se réfèrent plus particulièrement à la Polémique, à la Littérature, à la Critique littéraire, à l'Histoire, et

(1) Cf. *Phars.*, II, v. 657. Edouard Fournier s'est encore mépris, en donnant le numéro du vers. Il dit : vers 662, ce qui est faux.

à la Philosophie, ou qu'il a détachés des Poésies, et de la Correspondance. On ne sera pas étonné que l'éditeur ait faite plus large la première part, celle du Polémiste : c'était justice, puisque aussi bien Veuillot fut polémiste avant tout, par-dessus tout, au point de le rester encore, comme malgré lui, lorsqu'il n'est plus sur le champ de bataille. Mais M. Albalat a fait aussi les autres parts assez copieuses pour que le lecteur pût prendre vraiment contact avec l'auteur, dans ses diverses « manières », et porter sur son talent un jugement motivé. C'est donc un très bon volume, et très intelligemment fait, de *Pages choisies*, qu'il nous présente ; et l'on ne saurait trop l'en remercier.

Ce dont il faudra beaucoup le féliciter encore, c'est d'avoir mis. en tête de l'ouvrage, une « Introduction » substantielle, telle qu'on pouvait l'attendre de l'auteur averti de tant d'estimables ouvrages d'éducation : il a dressé là le socle de la statue, un socle de marbre, sculpté par une délicate main d'artiste.

Nous avons lu ces trente pages avec un plaisir et un intérêt extrêmes ; et nous sommes heureux de tomber d'accord avec M. Albalat presque sur tous les points. Oui, l'heure semble venue, pour Louis Veuillot, de prendre, dans l'histoire des idées au XIXe siècle, la place très distinguée à laquelle il a droit. On ne pourra jamais assez louer ce vaillant de sa lutte sans merci contre l'incrédulité, c'est-à-dire, contre les plus dangereux ennemis de la Religion, ni lui en garder une assez fidèle reconnaissance. Il est admirable, lorsqu'il dénonce et flétrit — parce qu'il les devine, encore plus peut-être qu'il ne les voit — les ravages et les conséquences de l'athéisme, et lorsqu'il prophétise l'avénement du socialisme révolutionnaire et le règne prochain d'une démagogie dictatoriale : il n'a, là-dessus, que des vues pénétrantes et fermes, jamais aucune des illusions périlleuses que conservent encore aujourd'hui, malgré déjà tant de leçons lumineuses, les dilettanti et les sceptiques de certains salons à la mode. On aime à le voir poursuivre, des mêmes colères qui animaient le Christ, l'hypocrisie bourgeoise des pharisiens modernes, et l'aveugle insouciance des nobles, à qui semblent suffire leurs particules, leurs chevaux et leur bien-être, tandis que, d'un cœur léger, ils se désintéressent de leurs devoirs et de leur mission. Il n'est pas moins beau dans sa tendresse compatissante pour le peuple, *turba*, ce pauvre peuple, cette innombrable foule, qu'on abuse par les pires mensonges et qu'il prend, comme son Maître, en grande pitié. Bref, cet homme, qui usa sa vie à réclamer la liberté pour l'Église, n'est pas un jouteur ordinaire, mais un

lutteur d'élite, quelque chose comme un héroïque croisé, venu dans son pays sept ou huit siècles trop tard.

Ajoutez à cela que ce grand remueur d'idées les coule, ordinairement, du premier jet, dans une langue d'une beauté souveraine. Sa plume trouve aisément tous les styles et s'assouplit sans peine à tous les tons. Ecrivain spontané, bien qu'il sache autant qu'auteur de France le prix du travail et la valeur des retouches, il excelle à donner à sa prose, alternativement sereine et ardente, sobre et audacieuse, le tour de la langue classique, à lui en imprimer le relief, et à lui en communiquer le parfum. Mais là où il est sans rival, c'est dans le style de combat, lequel, du reste, convenait proprement à son prodigieux talent de polémiste et de satirique: Veuillot a laissé un nombre incalculable de « mots », de ces mots à l'emporte-pièce où l'idée se ramasse et s'aiguise sous la cotte-de-mailles du verbe qui l'enserre, de ces mots qui volent, qui sifflent, qui sont tout un portrait, et qui, pour l'éternité, clouent un malfaiteur — ou un saltimbanque — au pilori. Tout cela, M. Albalat l'a très-habilement montré. Il n'a pas écrit toutefois, disons mieux, il a eu la prudence de ne pas écrire, que Veuillot est le premier prosateur du XIXe siècle. C'est chose en effet toujours extrêmement délicate que d'introduire dans une étude ces inquiétantes questions de préséance et ces malencontreuses querelles de rang. Cependant, s'il ne l'a pas écrit, peut-être n'est-il pas très éloigné de le penser : cela se sent, cela se devine, entre les lignes, ou bien encore dans les marges. Est-ce pourtant si sûr? Et, pour ne parler que du seul Chateaubriand, est-ce que la merveilleuse prose des *Mémoires* n'est pas de nature à déconcerter toute comparaison?... L'on peut bien sans doute affirmer aujourd'hui, par exemple, sans avoir à craindre aucune contradiction sérieuse, partît-elle d'ailleurs du nord ou du midi, que M. Ferdinand Brunetière est le premier des critiques catholiques, et que M. René Doumic en est le second. Mais, pourrait-on dire avec autant d'assurance que Veuillot fut le premier prosateur du siècle? Je n'en suis pas absolument convaincu. En tout cas, la question n'est point tranchée ; et c'est à nos neveux, c'est à la « postérité », plus qu'à nous, qui manquons encore pour cela de l'éloignement et de la perspective nécessaires, qu'il appartiendra d'en décider.

Mais puisque nous sommes en république, c'est-à-dire, comme chacun sait, en un temps où nous assistons au plein épanouissement de toutes les libertés, il ne me sera pas apparemment interdit d'user du droit commun et d'exprimer mon avis, librement, après

avoir expliqué combien je suis en général d'accord avec M. Albalat.

Or, quelques inappréciables services que Louis Veuillot ait rendus à la cause sacrée de Dieu et de l'Eglise, j'estime, l'ayant vu à l'œuvre et très attentivement suivi pendant ses vingt dernières années, que la constatation loyale de ces services ne peut pas aller cependant sans quelques réserves. Ce ne sera peut-être pas se montrer ingrat vis-à-vis de lui que de rappeler que la plume fut assez souvent, entre ses doigts, ce qu'est, aux mains du chasseur, le fusil qui écarte. En d'autres termes, et pour parler net, j'ai l'impression que, avec cette plume — ou ce fusil —, Veuillot, dans l'ardeur enivrante du combat, a trop fréquemment tiré sur ses troupes. Le christianisme, il ne faudrait jamais l'oublier, est avant tout une grande école de charité, de respect, et de discipline hiérarchique. Or, dans une maison où longtemps on se donna l'air de recevoir, par fil spécial, les « communiqués » de l'Esprit-Saint, et où, nos contemporains s'en souviennent encore, on *se f*...aisait du Nonce comme des Évêques, et réciproquement, une idée très particulière, il reste malheureusement avéré par l'histoire que le respect a reçu maintes fois de fortes entorses, la charité plus que d'insignifiants accrocs, et la discipline des entailles profondes. Qu'on revoie en particulier, à cet égard, les articles et les lettres de l'époque du Concile, et l'on saura sur quel ton Louis Veuillot, simple soldat, ou, si l'on tient au galon, simple sergent instructeur, dans l'armée catholique, le prenait avec les officiers et les généraux, et dans quels termes, hélas ! devançant les disciples d'Hervé, il se laissait entraîner parfois à parler des chefs. Cela n'enlève sans doute que peu de chose aux mérites de l'écrivain. Mais le caractère de l'homme sort-il de là également indemne, et la cause qu'il servait n'a-t-elle pas été ainsi quelque peu compromise?... Le lecteur, qui retrouvera dans les *Pages choisies* plus d'un écho de ces souvenirs d'histoire, pourra, j'imagine, sans trop de peine, répondre pour moi.

M. Albalat a écrit, dans sa Préface : « Comment s'empêcher d'approuver les *trois quarts* des choses dont Veuillot prenait la défense »? C'est exactement, je crois, ce que j'ai fait ici : j'en ai approuvé les « trois » quarts, sans réserve. Mais, au nom de l'histoire — de l'impartiale et intangible Histoire, laquelle n'a rien à démêler avec les ignorantes et stériles rancunes —, je demande grâce pour le dernier quart, le quatrième.

J. C.

Mary FLORAN. *Criminel?* — In-12°. — Paris Calmann-Lévy, 1906. — *L'Esclavage.* — In-12. — Paris Calmann-Lévy, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

Criminel? est l'histoire très dramatique et très touchante d'un jeune homme du plus noble caractère, qui, après s'être vu refuser, à cause de sa pauvreté, la main de l'unique héritière du propriétaire campagnard dont il est le maître-valet, passe au service d'un oncle et d'une tante dont le bien lui serait revenu sans la naissance tardive d'une petite fillle. Cette enfant, confiée un jour à sa garde, disparaît. L'opinion publique l'accuse de l'avoir assassinée pour s'assurer une succession qui établisse égalité de position entre lui et la jeune fille qu'il aime. Faute de preuves, il est acquitté par la cour d'assises après des débats émouvants ; mais il demeure en butte dans sa petite commune natale, aux défiances et aux mépris contre lesquels il est soutenu par ses sentiments chrétiens et par l'affection d'une mère admirable, qui, sûre de son innocence, le défend contre ses propres découragements. Enfin, au cours de son service militaire, il découvre lui-même sa petite cousine, dans la roulotte des bohémiens qui l'avaient volée. Il peut alors revenir dans son pays, la tête haute, et le vieux paysan qui l'avait refusé pour gendre, le rappelle auprès de lui et lui donne sa fille, demeurée obstinément fidèle à sa première affection.

L'Esclavage est la peinture poignante d'un intérieur de famille chrétienne dont le mari est fonctionnaire de l'Etat, sous la république maçonnique. Le malheureux, chargé d'enfants, est réduit à acheter un avancement qui lui est dû, par une série de concessions et de dissimulations, dont il souffre tout le premier, mais dont sa femme, bretonne de naissance et loyale catholique, souffre encore plus que lui. Pour assurer l'éducation religieuse de ses enfants, il les disperse chez des parents, aux quatre coins de la France, mais sans parvenir à désarmer l'hostilité de ses chefs, ni à éloigner la menace d'une révocation toujours suspendue sur sa tête. Enfin, désigné, en sa qualité de percepteur, pour procéder à l'inventaire des églises de son canton, il se décide à rompre ses chaînes et à donner sa démission. C'est pour lui et les siens la pauvreté, mais dans l'honneur et l'indépendance.

Les mêmes qualités se retrouvent dans les deux récits : simplicité et naturel parfaits dans le style ; caractères fortement tracés et d'un bout à l'autre fidèles à eux-mêmes dans les situations les plus différentes ; incidents et dénouements sortant des caractères des

principaux personnages et non du hasard ou des complications d'une intrigne romanesque ; sentiments élevés et exprimés dans le langage qui leur convient ; enfin leçons morales se dégageant de la narration elle-même et d'autant plus pénétrantes qu'elles sont plus discrètement insinuées.

Ces deux volumes se recommandent donc par leurs propres mérites. La lecture, qui en est très particulièrement intéressante, ne peut être que salutaire ; et elle doit l'être pour tous les âges.

Un Mirage, par Jean DE LA BRÈTE. In-16. — Paris, Plon-Nourrit, 1906. — *Prix :* 3 fr. 50.

Dans son dernier livre, *l'Impossible*, Jean de la Brète avait une donnée originale et traçait avec vigueur le portrait d'un ministre contemporain que tout le monde a reconnu. L'œuvre empoignait par ses idées, son actualité et la façon dont la passion y était exprimée.

Dans l'ouvrage qui paraît aujourd'hui, *Un Mirage*, l'auteur sous une forme attrayante, soutient une thèse qui, non moins que *l'Impossible*, est une actualité. Il y a dans ce nouveau livre, une juste observation de certaines idées vaguement religieuses adoptées de nos jours, par beaucoup de gens qui ne résistent pas à l'influence de l'air ambiant. Dans le roman de Jean de la Brète, la marche de ces idées et de celles qui les combattent offre un intérêt qui va toujours croissant, et l'intérêt romanesque de la donnée est également très vif.

Cet intérêt est éveillé dès les premiers chapitres ; il grandit jusqu'à ce que le pathétique de la situation soit arrivé au plus haut point. Le personnage principal, « femme charmante », est vivant. Il y a du reste de la vie dans tout l'ensemble de ces pages écrites avec le charme de l'esprit et du style propre à l'auteur de *Mon Oncle et mon Curé* et de *Vieilles gens, vieux pays.*

Propriétaire-Gerant : P. CHATARD.



TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1906

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1906

I. — AUTEURS DES ARTICLES

II. — *OUVRAGES ÉTUDIÉS*

Lyon. — Imprimerie Emmanuel VITTE, rue de la Quarantaine, 18.


Princeton University Library
32101 067478469

